Histoire générale de la Tunisie

Tome IV

L'Époque Contemporaine

(1881-1956)



Ahmed Kassab - Ahmed Ounaïes

avec les contributions de

Rabâa Ben Achour Abdelkéfi - Ali Louati

Chiraz Mosbah - Mourad Sakli

Sud Editions - Tunis

HISTOIRE GENERALE DE LA TUNISE

Tome IV

L'Epoque Contemporaine

HISTOIRE GENERALE DE LA TUNISIE

Tome I : L'Antiquité

Hédi Slim, Ammar Mahjoubi
Khaled Belkhodja, Abdelmajid Ennabli

Tome II : Le Moyen-Age

Hichem Djaït, Mohamed Talbi, Farhat Dachraoui,
Abdelmajid Dhouib, M'hamed Ali Mrabet,
Faouzi Mahfoudh

Tome III : Les Temps Modernes

Azzedine Guellouz, Abdelkader Masmoudi,
Mongi Smida, Ahmed Saadaoui

HISTOIRE GENERALE DE LA TUNISIE

TOME IV

L'Epoque Contemporaine

Ahmed KASSAB - Ahmed OUNAIES

avec les contributions de

Rabâa BEN ACHOUR-ABDELKEFI - Ali LOUATI
Chiraz MOSBAH - Mourad SAKLI

141 illustrations noir et blanc
16 illustrations couleur

Sud Editions - Tunis

sud.edition@planet.tn
www.sud-editions.com

Avant-propos de l'éditeur

Avec ce quatrième volume de l'Histoire Générale de la Tunisie qui couvre la période allant de l'établissement du Protectorat français le 12 mai 1881 à la proclamation de l'Indépendance le 20 mars 1956 s'achève notre projet éditorial engagé voilà une dizaine d'années et qui ambitionnait de mettre à la disposition du public une Histoire de notre pays depuis les origines jusqu'à la naissance de la Tunisie d'aujourd'hui.

Dans l'avant propos du premier volume, nous avions évoqué succinctement la genèse de cette Histoire. Rappelons que peu d'années après la conquête de l'Indépendance, le Président Habib Bourguiba a convoqué au Kef, où il aimait séjourner, les meilleurs professeurs d'histoire de la jeune université tunisienne et leur a demandé d'écrire une Histoire Générale de la Tunisie. Soucieux d'assurer la pérennité de la jeune nation, il accordait un intérêt tout particulier à « l'Unité Nationale », idée force de sa pensée politique. Il n'échappait pas à cet Homme d'Etat dont la solide culture historique était bien connue, combien le savoir historique est constitutif de l'identité culturelle d'un peuple et par conséquent de sa cohésion. Douze historiens formés à la Sorbonne et dans d'autres universités françaises, acquis aux méthodes de la recherche historique, se mettaient à la tâche et réalisaient un ouvrage documenté, rigoureux et clair. Malgré ces qualités, cette Histoire ne fut pas rééditée et disparut assez rapidement des librairies.

Nous avons dit dans les avant-propos des trois premiers volumes les raisons qui nous ont poussé à entreprendre sa réédition et le parti pris adopté pour la mettre à jour et l'enrichir. C'est ainsi que les rédacteurs initiaux ont accepté de reprendre leurs textes, y incluant les compléments de savoir et les correctifs rendus nécessaires par la publication au cours des trois décennies d'un grand nombre de travaux de recherche en Tunisie et ailleurs. A ces textes, parfois profondément remaniés, nous avons ajouté une abondante documentation illustrée relative à la vie politique, économique, sociale, culturelle et artistique de chaque période. Des commentaires fournis l'accompagnent et permettent au lecteur ce contact privilégié avec le document, matériau essentiel de la connaissance historique. Pour les trois premiers volumes, le choix des documents et la rédaction des textes ont été confiés aux professeurs Abdelmajid Ennabli (T. I : l'Antiquité), Faouzi Mahfoudh (T. II : Le Moyen Age) et Ahmed Saadaoui (T. III : L'Epoque Moderne).

Le présent volume avait été rédigé par le professeur Ahmed Kassab à un moment où n'existaient pas les très nombreux travaux de recherches de la nouvelle génération sur la colonisation, ses méthodes et ses conséquences, sur le mouvement d'émancipation nationale, ses péripéties locales et internationales, ses leaders, leurs conflits etc. Il a fallu au Professeur Kassab beaucoup d'efforts pour mettre à jour son texte. Mais pour être à la hauteur de notre ambition et rendre compte des profondes transformations du pays et de la société durant l'époque étudiée, d'autres collaborations se sont avérées nécessaires.

Il fallait reprendre et développer les exposés relatifs aux derniers épisodes de la lutte de libération nationale qui ont abouti au Protocole du 20 mars 1956. Ahmed Ounaïes leur a consacré les trois derniers chapitres du livre. Par ailleurs nous avons voulu réserver une place plus importante à certains changements révélateurs de l'émergence d'une modernité tunisienne. C'est ainsi que Rabaa Ben Achour Abdelkéfi rédigea le chapitre sur la vie culturelle entre les deux guerres révélant la vigueur d'un mouvement intellectuel à la convergence d'un attachement éclairé à la Tradition et d'une ouverture sans complexes sur la modernité. On doit à Chiraz Mosbah le chapitre sur l'urbanisme et l'architecture et à Ali Louati le chapitre sur les péripéties qui ont conduit à la naissance d'une peinture de chevalet tunisienne. Le musicologue Mourad Sakli a rendu compte des évolutions de la tradition musicale tunisienne et du travail de conservation du patrimoine musical.

Avec ces apports substantiels, ce quatrième volume prend une autre dimension. Pour structurer et donner une cohérence à l'ensemble, il fallait un chef de projet. Ahmed Ounaïes a bien voulu assumer cette délicate mission. C'est lui qui a réceptionné les nouvelles contributions, qui a sélectionné les cent quarante documents illustrant l'ouvrage et rédigé les textes qui les accompagnent. C'est également lui qui a incorporé la quinzaine d'encadrés et établi les sommaires détaillés définitifs.

De nombreuses personnes nous ont apporté leur aide et mis à notre disposition des documents conservés dans leurs archives familiales. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements. Nous avons puisé également dans les collections du Béit Al Bannani qui détient les droits du fonds photographique Mustapha Bouchoucha.

L'accueil réservé aux trois premiers volumes de cette Histoire Générale prouve l'intérêt du public pour le passé de notre pays et c'est avec le sentiment du devoir accompli que nous concluons, aujourd'hui, un travail commencé il y a une dizaine d'années.[1]

M. Masmoudi

1. Les quatre volumes totalisent 2012 pages et 588 documents archéologiques historiques, cartes et plans.

CHAPITRE PREMIER

L'installation du protectorat et la résistance à l'occupation

Le Traité du Bardo réalise un compromis entre le statut d'indépendance et celui de l'annexion. La France reconnaît comme par le passé la souveraineté du Bey sur la Tunisie, mais limite ses pouvoirs en matière financière et se substitue à lui dans ses rapports avec l'étranger.

La formule du « Protectorat » telle qu'elle a été réalisée par les auteurs du Traité de Kassar-Saïd répond au mot d'ordre de Gambetta : « ni évacuation, ni annexion » et tient compte essentiellement de deux séries de facteurs : les uns liés à la situation intérieure en France, les autres à la conjoncture internationale.

En 1881, la France ne pouvait procéder, comme le voulaient les français d'Algérie, à l'annexion pure et simple de la Régence aux départements voisins, car l'opinion française dans sa grande majorité était hostile aux entreprises coloniales jugées alors comme des aventures coûteuses profitant à une minorité de capitalistes et de spéculateurs : cette hostilité transparaît dans la campagne de presse

du journaliste Rochefort contre Roustan et ses appuis au Ministère des Affaires Etrangères.

Au Parlement, la droite nationaliste, comme la gauche (Clémenceau), s'opposaient à la dispersion des forces françaises hors d'Europe : la « ligne bleue des Vosges » restait le point de mire de tous les partisans du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la mère patrie.

Sur le plan international, la France craignait les réactions de l'Italie qui pouvait être tentée d'adhérer à la Triplice renforçant ainsi l'isolement politique de la France en Europe. « Il fallait donc ménager les susceptibilités italiennes et mettre des formes à l'occupation de la Tunisie [2] ».

Pour la France, le maintien de la souveraineté tunisienne paraissait nécessaire pour rassurer les Puissances quant à l'exécution des traités que le Bey, en tant que souverain indépendant, avait signés avec elles et par lesquels il leur accordait un certain nombre d'avantages et de privilèges dans le pays. Ces traités survivaient aux changements politiques intervenus en Tunisie dans la mesure où la souveraineté tunisienne était maintenue. Ils deviendraient caducs si la souveraineté française se substituait purement et simplement à celle du Bey. Or les Puissances et en particulier l'Italie tenaient aux avantages et aux privilèges que leur procuraient les traités signés avec le Bey ; elles ne pouvaient accepter de les voir remis en cause par une décision unilatérale de la France. Celle-ci a tenu à rassurer les intéressés en leur garantissant, par l'article 4, « l'exécution des traités existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses Puissances européennes ».

Enfin, la situation déplorable où se trouvaient alors les finances tunisiennes ne devait point encourager les français à procéder à une annexion brutale qui aurait eu pour conséquence la prise en charge par la Métropole des finances tunisiennes fortement obérées. Or, fait très important, il fallait aux yeux des promoteurs de l'entreprise tunisienne que celle-ci ne coûtât au Trésor français que le strict minimum. Le maintien de l'autonomie interne de la Régence permettait à celle-ci de s'acquitter de ses dettes par ses propres

moyens et d'établir son budget en fonction de ses propres ressources. Aussi, la formule du «Protectorat », qui n'a reçu aucune définition par des textes précis, s'avérait-elle peu coûteuse et très souple : elle permettait à la France de s'établir en Tunisie sans provoquer l'opposition catégorique de l'opinion et du Parlement français, et évitait de soulever l'hostilité déclarée de certaines Puissances. Elle permettait également d'acquitter les créanciers de la Régence et de monnayer l'organisation administrative, économique et politique du Protectorat sans mettre à contribution les finances de la Métropole.

Enfin le maintien d'une souveraineté beylicale, même de façade, permettait de faire supporter plus aisément aux habitants du pays la nouvelle situation politique.

La reconnaissance de la souveraineté beylicale sur la Régence de Tunis a d'ailleurs toujours été un dogme de la politique française en Tunisie, le traité du Bardo ne met point en question ce principe. Il montre la « ferme volonté du gouvernement français de ne pas se départir des traditions que lui a léguées le passé » [3]. A l'exception des questions financières, le Bey conserve son autonomie et ses prérogatives politiques, judiciaires et administratives dans la Régence. Le traité entraîne l'occupation provisoire par l'armée française d'un certain nombre de points sur le littoral et le long de la frontière algérienne et n'enlève à la Tunisie que l'exercice des droits attachés à sa souveraineté extérieure.

La Tunisie conserve pleinement sa personnalité internationale, son drapeau, ses armoiries, son hymne national. Son territoire ne se confond point avec celui de la France ; les sujets tunisiens gardent leur nationalité, la monnaie est frappée au nom du Bey. Celui-ci conserve le droit d'être représenté à l'étranger, de recevoir les agents diplomatiques des autres pays, de négocier et de conclure les traités. Cependant, toutes ces prérogatives attachées à la souveraineté extérieure sont assumées pendant toute la durée du traité par la puissance protectrice.

L'exercice de la représentation diplomatique passe évidemment, selon les termes de l'article 5, à la France : le Bey n'a point la

possibilité de se faire représenter auprès du gouvernement français ; le Résident Général est « l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays » ; l'article 6 confie aux agents diplomatiques et consulaires de la France « la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence à l'étranger ». Il n'y a donc plus de représentation diplomatique spécifiquement tunisienne ni en France ni dans les autres pays. Mais les gouvernements qui ont toujours eu des représentants en Tunisie continuent à les accréditer, comme par le passé, auprès du Bey. Ce droit, que la France a conservé par respect des liens diplomatiques que certaines puissances ont toujours eus avec la Régence, est néanmoins aménagé de telle sorte qu'il permette à la France de l'assumer par l'intermédiaire de son Ministre Résident. En effet, le décret beylical du 9 juin 1881, notifié aux Puissances, charge le Résident Général du « rôle d'intermédiaire officiel et unique » dans les relations de son Altesse avec les agents diplomatiques des autres pays. Le Bey ou ses ministres ne peuvent plus avoir de rapports directs avec les représentants des pays étrangers accrédités à Tunis.

Enfin, l'exercice du droit de négocier et de conclure des traités est, lui aussi, enlevé au souverain tunisien et attribué à la France : le Bey n'a plus la possibilité de conclure aucune convention internationale « sans en avoir donné connaissance au gouvernement français et sans s'être entendu préalablement avec lui » (article 6). De la situation juridique faite ainsi au Bey, il découle que celui-ci perd l'exercice du droit de guerre et de paix, la puissance protectrice assurant d'après l'article 3 du traité la défense de ses territoires, de sa personne et de sa dynastie. Mais la personnalité politique de l'Etat protégé restant intacte, celui-ci peut à tout moment dénoncer tout traité ou convention établie entre lui et la puissance protectrice, revendiquer le retour de sa souveraineté totale et retirer à l'Etat protecteur l'exercice des droits qu'il lui a délégués et dont il s'est déchargé pour une période indéterminée.

« Dans le cas où un conflit armé entre la Régence et la France éclate, il prend nécessairement un caractère international, parce que

le protectorat est un rapport d'Etat à Etat qui restreint seulement l'exercice de certains droits de souveraineté du protégé dont la personnalité politique est maintenue. Quand les hostilités sont commencées, le traité du protectorat prend fin et chacune des parties reprend la position qu'elle occupait antérieurement à sa conclusion »[4]. C'est l'avis aussi de Despagnet qui écrit dans son " Essai sur les Protectorats " : « Le protégé, resté un Etat, ne peut avoir avec le protecteur qu'une guerre internationale, c'est un pays qui rompt une ancienne union, un allié qui se retourne contre celui auquel il était attaché jusque là. L'insurgé résiste à la loi ; mais on ne peut avoir qu'un ennemi étranger dans l'Etat qui viole ou rompt les traités conclus par lui. Le traité devient donc caduc dès que le pays est en mesure d'exiger le retour à sa souveraineté pleine et entière et le rétablissement de tous ses droits ».

Il peut le faire quand il le veut. La loi internationale le lui permet. Mais les rapports de force entre les deux parties déterminent seuls le moment où la Tunisie pourrait retirer à la France l'exercice des droits qui lui ont été enlevés.

La perte de l'autonomie interne après l'établissement de la convention de la Marsa

Après la conclusion du traité de Kassar-Saïd, Roustan continue à représenter son pays dans la Régence jusqu'au début de 1882. Les polémiques, déchaînées en Métropole par son activité dans la Régence, ont amené le Gouvernement français à le rappeler et à nommer à sa place, le 12 février 1882, l'ancien préfet du Nord, Paul Cambon.

Celui-ci trouve dans la Régence la Commission Financière internationale qui continue, malgré l'établissement du traité du Bardo, à gérer au profit des créanciers de l'Etat les finances tunisiennes. L'existence de cette institution devient incompatible avec l'évolution des relations politiques entre la Régence et la France et le rôle acquis par celle-ci dans la direction des affaires du pays.

Depuis la signature du traité du 12 mai 1881, la France entendait agir seule dans la Régence à l'exclusion de toute autre puissance.

Certes les droits et avantages acquis par certains pays (Italie, Grande Bretagne, etc.) et reconnus par les traités, sont sauvegardés, comme on l'a vu, par l'article 4 du traité du Bardo, mais la France n'accepte plus d'autre autorité que la sienne dans l'exercice des responsabilités extérieures ou intérieures que lui confèrent les accords signés entre elle et le Bey.

C'est ainsi que Paul Cambon eut à cœur dès son arrivée en Tunisie de se débarrasser de la Commission Financière en établissant la Convention de la Marsa qui permet à la France de garantir aux créanciers de la Tunisie la conversion ou le remboursement de la dette consolidée et de la dette flottante... (article 2) et du même coup d'en finir avec la Commission Financière internationale, de réorganiser les finances tunisiennes en vue « d'assurer le service de l'emprunt garanti par la France », de subvenir aux besoins de l'administration de la Régence... et enfin d'amener le Bey à « procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat » (article 1).

Le traité du Bardo, sans formuler explicitement le droit d'ingérence dans les affaires intérieures de la Régence, impliquait sans doute la possibilité pour le protecteur de contrôler tous les actes du protégé pour pouvoir assumer les responsabilités que lui confère le traité : « le droit d'ingérence appartenant au protecteur dans le domaine de l'administration intérieure découle des obligations internationales qu'il contracte par l'établissement même du protectorat[5] ».

Mais ce droit n'était tout de même pas expressément reconnu à la France par le traité, et le Bey pouvait à tout moment refuser une ingérence quelconque dans ses affaires intérieures. La Convention du 8 juin 1883 signée à la Marsa entre Ali Bey successeur de Sadok, mort en octobre 1882, et le Résident Général Paul Cambon permet à la France d'empiéter sur la souveraineté interne du Bey. Paul Cambon pouvait impunément franchir cette deuxième étape dans la confiscation de l'Etat tunisien : Ali Bey était un personnage falot ;

les ministres Mohamed Jallouli et Aziz Bouattour étaient aussi dociles et timorés.

L'armée française engageait résolument les opérations contre la résistance tunisienne. En France, la fièvre suscitée par la deuxième expédition militaire dans la Régence était tombée et, en Europe, les Puissances avaient accepté le fait accompli.

Avant d'étudier les conséquences de la Convention du 8 juin 1883, voyons d'abord quels en sont les termes :

Article 1 - Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat, son Altesse le Bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles.

Article 2 - Le Gouvernement Français garantira, à l'époque et sous les conditions qui lui paraîtront les meilleures, un emprunt à émettre par son Altesse le Bey pour la conversion ou le remboursement de la dette consolidée s'élevant à la somme de 120 millions de francs, et de la dette flottante jusqu'à concurrence d'un maximum de 17.550.000 francs.

Son Altesse le Bey s'interdit de contracter à l'avenir aucun emprunt pour le compte de la Régence sans l'autorisation du Gouvernement Français.

Article 3 - Sur les revenus de la Régence, son Altesse le Bey prélèvera : 1) les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt garanti par la France ; 2) la somme de deux millions de piastres (1.200.000 francs) montant de la liste civile, le surplus des revenus devant être affecté aux dépenses d'administration de la Régence et au remboursement des charges du protectorat.

Article 4 - Le présent arrangement confirme et complète, en tant que besoin, le traité du 12 mai 1881. Il ne modifiera pas les dispositions précédemment intervenues pour le règlement de la contribution de guerre.

La Convention de la Marsa établit donc la souveraineté de la France et du Bey sur le pays. Le Bey conserve certes le pouvoir

législatif. La loi appliquée dans la Régence doit être sanctionnée et promulguée par lui ; mais la France assume dans une large mesure le pouvoir législatif en prenant, quand elle le veut, les mesures destinées à modifier les structures administratives, judiciaires et financières du pays. « A la France appartient donc l'initiative de la loi et au Bey le droit de sanction ».[6]

Les prérogatives du Bey dans le domaine législatif seront progressivement réduites à peu de choses. La co-souveraineté aura tendance à se muer dans la pratique en une souveraineté quasi-exclusive de la France. Le Bey conserve théoriquement la plénitude du pouvoir législatif dans les matières concernant exclusivement les tunisiens. Dans celles qui intéressent les français et les étrangers et celles qui découlent des clauses du traité du Protectorat (défense militaire), le gouvernement français, seul, a le droit de faire la loi — sanctionnée par le Bey — et, dans les domaines communs aux tunisiens et aux français et étrangers, le Bey légifère sous le contrôle et avec l'accord de la France.

L'action législative du gouvernement français s'exerce au moyen de décrets pris au nom du Bey, mais sur l'initiative du Résident Général, qui obtient par le décret du 10 novembre 1884 le droit « d'approuver au nom du Gouvernement Français la promulgation et la mise à exécution, en Tunisie, de tous les décrets rendus par son Altesse le Bey ».

En matière financière, le Bey n'a pratiquement plus aucun pouvoir, la France, après la suppression de la Commission Financière, gère seule les finances tunisiennes dont elle entreprend la réorganisation. Le Bey ne peut plus contracter d'emprunts sans l'accord du Gouvernement français et depuis le décret du 12 mars 1883, il est obligé de soumettre le budget de la Régence — préparé par les différents chefs des services publics — au contrôle du gouvernement français représenté par le Résident Général.

Dans le domaine judiciaire, la France peut à tout moment procéder aussi aux changements qui lui paraissent nécessaires et qu'elle peut « suggérer » au Bey aux termes de l'article 1 de la Convention.

A l'issue de négociations menées avec chaque Etat jouissant en Tunisie de privilèges juridictionnels, la France obtient que les tribunaux consulaires soient abolis. C'est ainsi que les pays Scandinaves (Suède, Norvège et Danemark), la Grande Bretagne, la Grèce, l'Autriche-Hongrie, la Russie, les Pays-Bas et l'Italie renoncent successivement, au profit de la France, à leur droit de justice, et le décret beylical du 5 mai 1883 décide « que les nationaux des puissances amies dont les tribunaux consulaires seraient supprimés deviendraient justiciables des tribunaux français ».

A côté des tribunaux tunisiens connaissant des affaires intéressant exclusivement les sujets du Bey et où étaient appliquées des lois tunisiennes, des tribunaux français sont créés. Leur compétence s'étend aussi bien aux affaires concernant les français ou les étrangers entre eux qu'à celles qui mettent en présence des français ou des étrangers et des tunisiens.

En effet, le décret beylical du 31 juillet 1884 décide que les tribunaux français connaîtront de toutes les affaires civiles et commerciales entre tunisiens et européens. Quelle que soit la position d'un tunisien, demandeur ou défendeur dans une affaire qui intéresse aussi un européen ou un protégé français, il doit comparaître devant les juridictions françaises de la Régence.[7]

La résistance à l'occupation française

La réaction à l'occupation du pays par l'armée française est venue essentiellement du pays profond et non point des corps constitués. Le bey et sa cour, les « mamelouks » apanagés, la quasi totalité des autorités religieuses sont restés, dans leur ensemble, passifs.

Les populations dans le Nord et surtout dans le Centre et le Sud livrèrent au lendemain de l'établissement du Protectorat une véritable guérilla à l'armée d'invasion.

L.a résistance dans le Nord de la Tunisie

On sait que la France a pris le prétexte d'incursions khmirs en territoire algérien pour intervenir militairement dans la Régence de Tunis. La réaction des populations vivant aux confins de l'Algérie ne

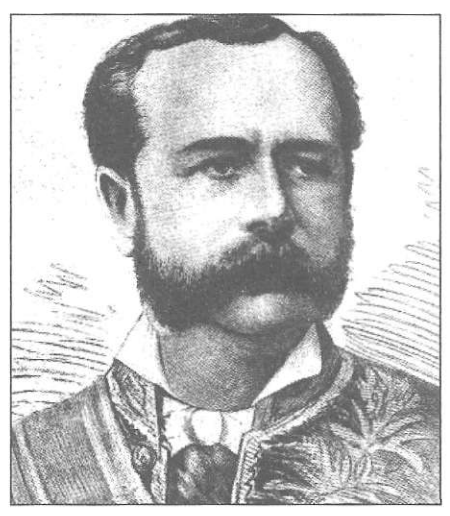
se fit pas attendre lorsque les troupes françaises franchirent la frontière. Les premières batailles entre les troupes françaises et les résistants ont lieu justement dans le Nord-Ouest du pays [8].

Les Khmirs sont bientôt rejoints par les résistants des régions voisines de Kroumirie, de la région des Amdoun, d'Ouchtata, de Bou Salem où s'est livrée une bataille inégale à l'issue de laquelle près de 150 résistants ont péri (30 avril 1881). A l'image de ce que les légions du Général Bugeaud ont fait à l'échelle de tout un peuple en Algérie, l'armée française s'est livrée à un véritable massacre (blessés décapités), à des enlèvements et achèvements de femmes enceintes.

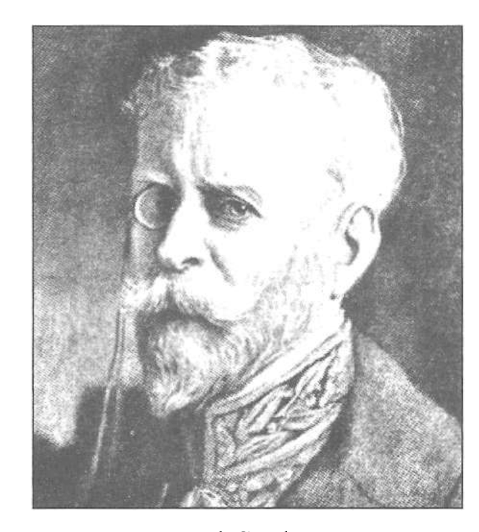
La supériorité de l'armée française ne tarde pas à venir à bout de la résistance des montagnards du Nord-Ouest. Après l'occupation de Tabarka le 26 avril, ce fut le tour de Bizerte le 27 avril. La guérilla, cependant, maintient sa pression dans plusieurs régions du Tell. Les incursions des résistants du Centre s'étendent jusqu'à la région de Tunis. Le 17 juillet, plus de 500 cavaliers Zlass et 200 fantassins d'Ali Ben Khelifa arrivent à une douzaine de kilomètres de Tunis. Voici en quels termes D'Estournelles de Constant décrit la situation d'alors :

« Le point le plus méridional qui soit en notre pouvoir dans l'intérieur, le Kef » écrit D'Estournelles de Constant « est à chaque instant menacé (...) Dans la nuit du 5 au 6 août, puis le 20 et plus tard encore, il est attaqué, il faut lui envoyer des renforts... A Tunis, l'inquiétude augmente... tandis qu'une brigade de renforts s'organise sous les ordres du Général Sabattier, les dissidents s'avancent à portée de fusil de la Goulette et de Radès. Hammamet est sur le point de tomber entre leurs mains, nous envoyons pour la dégager le lieutenant-colonel Correard avec deux bataillons d'infanterie (125e et 135e), une escadre de chasseurs et une batterie d'artillerie ; mais cet officier est surpris par une troupe d'un millier d'arabes et...bat en retraite après un combat de trois heures...les soldats du bey désertent en masse pour aller grossir les rangs de l'insurrection dont les émissaires sont partout. Malgré les efforts du Général Sabattier qui perd une vingtaine d'hommes tués ou blessés

L'occupation militaire et la campagne de résistance



Théodore Roustan



Paul Cambon

L'instauration du protectorat est marquée par huit années d'activité militaire. Les Ministres Résidents Théodore Roustan et Paul Cambon ont eu les pleins pouvoirs pour mater la résistance au Nord, au Centre et au Sud. La campagne de Tunisie a mobilisé plusieurs officiers, notamment les généraux Forgemol et Logerot. Au nord, les régions de Kroumirie, Amdoun, Ouchtata et Bou Salem ont retardé l'avance des troupes d'invasion au prix de lourds sacrifices. Jusqu'en août 1881, la garnison française du Kef est continuellement attaquée.

Dans le centre, les cavaliers Zlass, Souassi, Mthalith et Ouled Saïd, confortés par les déserteurs de l'armée beylicale, résistent jusqu'à mi-septembre. Dans le Sud, Ali Ben Khelifa, caïd des Nejfat, prend la tête de la lutte, aidé par Houcine Ben Messaï, caïd des Ouled Jdir de la tribu Zlass, et par Ahmed Ben Youssef caïd des Ouled Radhouane. Après plusieurs batailles (Haïdra, 17 octobre 1881), Sidi Meghrini (23 octobre) et Koudrat al Halfa (25 octobre), la lutte devient trop inégale, Gafsa tombe le 20 novembre 1881. Retranchés aux confins tuniso-tripolitains, les troupes d'Ali Ben Khelifa auxquelles se joignent les Ouerghemma, Khzour, Touazine et Ouderna continuent d'infliger de lourdes pertes aux forces d'occupation. Les Hmamma et les Ouled Yacoub tiennent Chott el Jerid. En dépit des répressions sauvages des généraux Logerot et Philibert, les combats conduits par Ouled Hamed et Ouled Khalifa, fraction des Touazine, continuent après la mort d'Ali Ben Khelifa le 14 novembre 1884 et en dépit de l'appel d'Ali Bey le 29 décembre 1884. En mai 1889, l'armée française crée un commandement supérieur basé à Médenine ; en 1890, Kébili devient centre administratif et militaire, et le Nefzaoua est rattaché au territoire militaire de Gabès.

Ce nouveau quadrillage militaire vient à bout de la résistance.

Les territoires du Sud sont déclarés zone militaire jusqu'en 1956.

en cherchant à les arrêter, les Arabes coupent une première fois, le 11 septembre, l'aqueduc de Zaghouan à Tunis et menacent d'un seul coup l'existence d'une ville de plus de cent mille habitants... Quinze jours plus tard, les trains de la ligne française, déjà plus d'une fois arrêtés, n'arrivent pas… On trouve les rails coupés, un pont détruit, la gare de l'Oued Zarga incendiée... Les Arabes attaquent nos troupes dans le train en détresse : il faut attendre deux jours, adjoindre une escorte à chaque train, enclore toutes les gares, pour rétablir la circulation ».[9]

Tandis que les événements d'Oued Zarga trouvent leur écho dans la presse française (Le Monde illustré), la communauté française de Tunis est prise de panique et réclame l'occupation immédiate de Tunis. C'est chose faite le 10 octobre par le Général Maurand qui entre dans la capitale par Bab El Khadhra à la tête de 1.300 hommes.

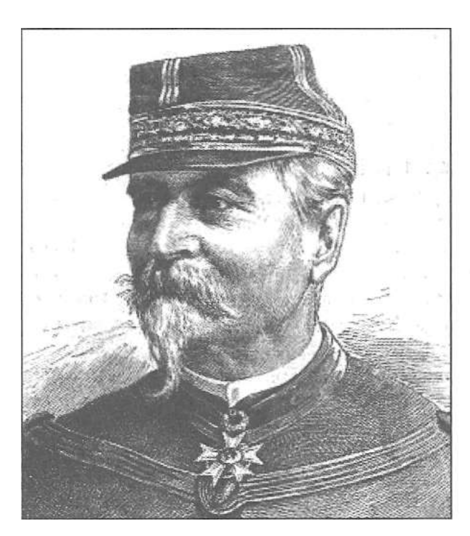
La résistance dans le centre

a- La résistance au Sahel

Dans la région du Sahel, les déserteurs de l'armée beylicale et des groupes de résistants encadrés par des chefs énergiques (Oueld El Bhar à Ksour Essaf ; Sassi Souilem et Ali Ben Mabrouk à Kalaâ Kbira, Haj Ali Ben Khedija à Benane) installent l'insécurité dans les campagnes et sur les routes. Les bédouins (Zlass, Souassi, Ouled Saïd, Mthalith) font de la résistance, mais terrorisent aussi les villageois (vols et assassinats). La marine française en rade de Sousse bombarde Kalaâ Kebira qui est occupée par les français le 14 septembre ; le 18 septembre, ils soumettent Kalaâ Seghira puis, l'une après l'autre, Monastir, Mahdia et Msaken.

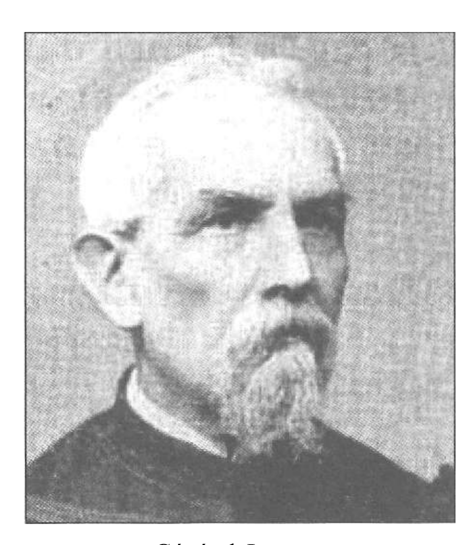
b- La prise de Kairouan

Devant la montée des périls dans tout le Centre et le Sud du pays, Roustan préconise l'occupation totale du territoire : « Tant que j'ai pu espérer que le Sud resterait tranquille et nous laisserait organiser notre occupation dans le Nord, j'étais absolument contraire à l'occupation de Kairouan qui pouvait surexciter inutilement le fanatisme musulman… Les tribus ont commencé les hostilités et

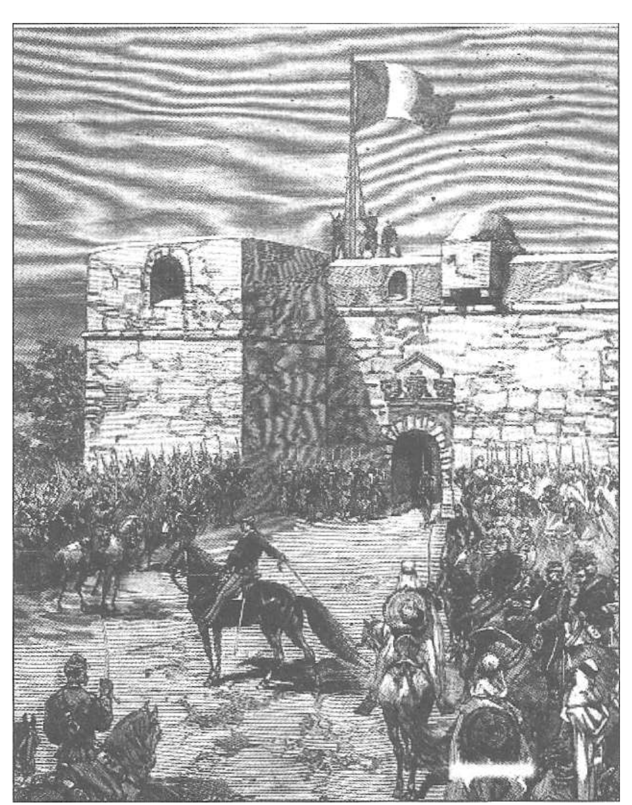




Général Forgemol



Général Logerot



La prise de Kairouan

La prise de Kairouan, clé de la route du Sud et plaque-tournante des steppes peuplées de tribus irréconciliables, a représenté un tournant de la phase militaire : le 17 octobre 1881, deux colonnes attaquent Kairouan par l'Ouest (général Forgemol) et par l'Est (général Etienne), une troisième colonne assure le ravitaillement et les communications avec la mer. En dépit de la farouche résistance à l'ouest des Frachich, Hmamma, Ouertan, Ouled Majeur et Ayar, et les harcèlements meurtriers des Zlass à l'Est, la ville a dû ouvrir ses portes à l'envahisseur.

Kairouan qui est la clé de la route du Sud, est devenu en même temps le foyer de la révolte, je crois qu'il y a lieu de frapper un grand coup sans tarder »[10]. Le Général Logerot était du même avis, mais il considérait que ses effectifs étaient trop peu nombreux pour pouvoir étendre l'occupation à tout le pays ; il pensait que Kairouan pourrait opposer aux forces françaises une grande résistance et craignait de ne pouvoir tenir la ville et assurer le ravitaillement de ses hommes si elle était conquise. Il préconise l'envoi, à la fin de l'été, d'une colonne qui parcourrait, pendant deux ou trois mois tout le sud, en ferait une reconnaissance complète et permettrait de « constituer en parfaite connaissance de cause des goums et des maghzens pour assurer la tranquillité du pays »[11] .

L'objectif était désormais Kairouan, plaque-tournante des steppes peuplées de tribus irréconciliables. Le plan Saussier prévoit l'encerclement de la ville, il s'agit de l'investir du Nord, de l'Ouest et de l'Est : une colonne part de Tunis sous les ordres du Général Logerot, une autre vient de Tebessa en Algérie sous le commandement du Général Forgemol, la troisième stationnée à Sousse assure le ravitaillement et les communications avec la mer et fournit aux français, si la ville sainte tente de résister, des pièces d'artillerie.

Le 17 octobre, les trois colonnes quittent leurs bases et se dirigent vers Kairouan, traînant avec elles plusieurs dizaines de chevaux et de mulets chargés d'approvisionnements et de munitions. La colonne de l'Ouest commandée par Forgemol subit les attaques de Frachich, Hmamma, Ouertan, Ouled Majeur et Ouled Ayar. Les Zlass attaquent à l'Est où la colonne du Général Etienne subit sans arrêt leurs assauts. Mais le rapport des forces s'établit à l'avantage des français lorsque les trois colonnes font leur jonction aux abords de la ville. Dès lors, Kairouan qui n'avait pas les moyens de subir un siège en règle, a dû ouvrir ses portes.

1a lutte dans le sud

a- La résistance des Hmamma

La tribu des Hmamma était le fer de lance de la résistance dans le Sud-Ouest (région de Gafsa)[12]. Bien que les Hmamma fussent une

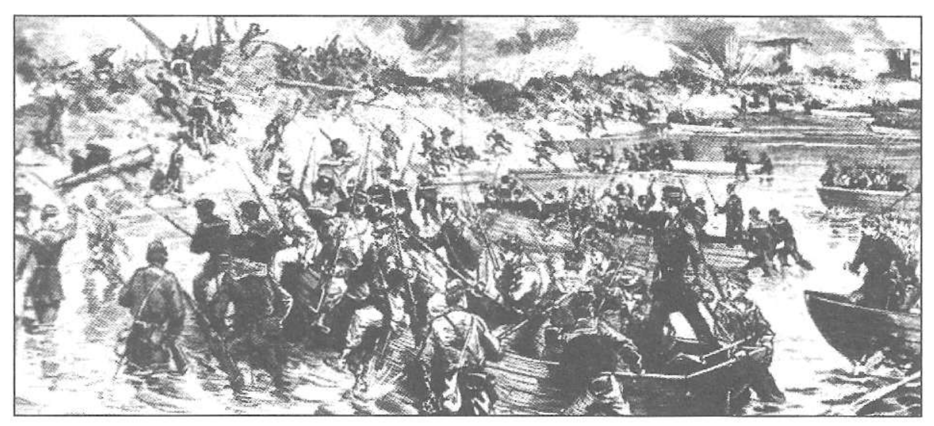
tribu Hsinya, c'est-à-dire fidèle à son allégeance à la dynastie husseinite, elle refuse après quelques hésitations à accepter le fait accompli, c'est-à-dire l'occupation du pays par les troupes françaises. La décision d'Ali Ben Khelifa, caïd des Neffet, de prendre la tête de la lutte armée aux côtés de Houcine Ben Messaï (caïd des Ouled Jdir) de la tribu des Zlass, d'Ahmed Ben Youssef, caïd des Ouled Radhouane, fit l'unité des diverses fractions (divisées en *çofs* hsinya et bachyas) pour constituer un front commun contre les armées d'occupation.

La résistance revêt des formes multiples : refus de payer l'impôt *(mejba)*, destruction des biens de l'Etat, coupure des lignes télégraphiques et des canalisations d'eau, attaque des cantonnements de l'armée française. Ces attaques se portent jusqu'aux fortifications du Kef et au territoire algérien (Bir Jedid). De véritables batailles rangées opposent les résistants aux troupes françaises à Haïdra (17 octobre 1881), à Sidi Meghrini (23 octobre) près de Rouhia, à Koudrat El Halfa (25 octobre).

Mais le déséquilibre considérable entre les résistants et les forces ennemies, le manque de coordination entre eux, l'absence à leur tête d'un commandement fort et expérimenté permettent aux forces françaises de prendre le dessus et d'occuper Gafsa le 20 novembre 1881.

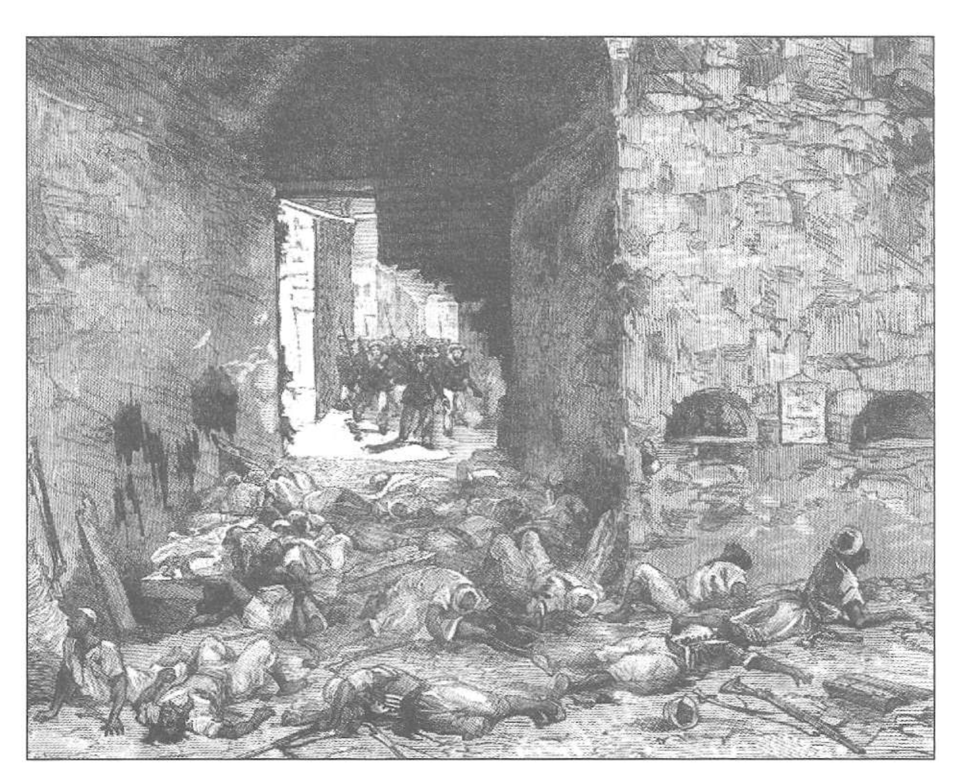
Les français refoulent les derniers résistants vers le Sud au-delà de Chott Fejaj et du Jerid (pour les empêcher de retrouver leurs terres et d'y reprendre leurs travaux agricoles) et vers la Tripolitaine, étant convaincus qu'ils ne recevraient aucune aide des autorités turques. Les français consolident leurs positions à travers l'arrière-pays gafsien (Bir El Haley) construisant casernes et borjs (Jebel Orbata) et installant des unités de contrôle sur la route reliant Gafsa à Gabès. La résistance s'organise de plus en plus aux abords de la Tripolitaine où elle espère toujours une intervention turque. Les confins tuniso-tripolitains deviennent alors le refuge de tous ceux qui sont décidés à continuer la lutte. Ce refuge est d'autant plus sûr que la France, par crainte d'incidents avec les forces turques basées en Tripolitaine et de complications internationales (Turquie et surtout Angleterre) donne l'ordre à ses forces armées de ne pas dépasser l'Oued Fessi.

La résistance de Sfax (28 juin - 16 juillet 1881)


16 juillet 1881 : débarquement des troupes françaises à Sfax

Dans le mois qui suit la signature du traité du Bardo, les principaux chefs de tribu du Sud tiennent une réunion à la mosquée Sidi Okba à Kairouan, sous la présidence d'Ali Ben Khelifa, caïd des Neffat (15-20 juin 1881). Surmontant leurs vieilles querelles entre Hussaynia et Bachia, ils décident d'unir leurs forces contre les troupes françaises qui avaient commencé d'affluer par l'Algérie et d'envoyer des émissaires au gouvernement turc de Tripoli pour solliciter des secours en armes. A Sfax, les notabilités, Haj Mohamed Kammoun et Haj Mohamed Cherif, commandant de la garnison, proclament la destitution du caïd Hassouna Jallouli, représentant du Bey, et prennent contact avec Ali Ben Khelifa afin de renforcer la défense de la ville contre un éventuel débarquement des forces ennemies. A la mi-juin, les canonnières françaises Chacal, Aima et Reine Blanche prennent position au large de Sfax, appuyées par deux bâtiments britanniques (Monarch et Condor) censées protéger les Maltais et par le bâtiment italien Cariddi. Le 28 juin, à l'apparition du Chacal dans les eaux du port, l'insurrection éclate à Sfax mais les tirs, de part et d'autre, n'atteignent guère leurs cibles. Le 14 juillet, l'escadre française commandée par le vice-amiral Garnault opère un mouvement offensif : les canonnières sont disposées à 2.200 m de la côte, à 8 mètres de fond, soutenues par six cuirassés à 6.500m. Le 15 juillet, la ville est soumise toute la journée à un bombardement intense. Le 16 juillet à l'aube, un pont d'abordage est amené près des côtes par un chaland à fond plat et, sous le bombardement ininterrompu des canonnières, commence le débarquement des troupes.

Le corps de débarquement se scinde en trois colonnes : l'une en direction de la porte centrale de la ville, commandée par le colonel Jamais, l'autre en direction de la Kasbah (commandant Marquessac) et une troisième colonne (commandant Miot), destinée à maîtriser l'enceinte de la ville. La porte centrale, détruite par une torpille, ouvre la voie vers la Kasbah qui est bientôt encerclée et occupée. Les assiégés refluent à l 'Est de la ville où les combats se prolongent toute la journée, de maison en maison, jusqu 'à 22 heures. Le lendemain, les résistants regroupés hors des murs relancent des attaques de harcèlement sans réussir à inquiéter les troupes d'occupation.
Le colonel Jamais, nommé commandant de la place, fait désarmer les habitants et leur impose une indemnité de guerre de 15 millions de francs. La ville subit ensuite les violences de la soldatesque déchaînée. Les consuls européens réclament des réparations au nom. de leurs protégés : une commission internationale est alors instituée pour évaluer le montant des indemnités qui furent prélevées sur la contribution de guerre acquittée par les tunisiens.



La prise de Sfax

Ali Ben Khelifa se retranche vers Jedlaoun sur la Moqta, Ahmed Ben Youssef campe sur le Dhahar entre Bir Soltane et Bir Zommit, des groupes compacts quittent leurs villages (Somaâ, Zaouiet El Harb, Telinne, Jemna, Negga) et vont grossir les rangs des résistants sur le Jebel ou en Tripolitaine.

Ahmed Ben Youssef et les Ouled Radhouane qui contrôlent le périmètre de Bir Soltane resserrent leurs liens avec les fractions Hmamma établies entre Bir Zommit et le nefzaoua. Poursuivis par le Général Logerot à la mi-décembre, ils quittent le Nefzaoua, traversent le Jebel[13] par l'Oued Hallouf et rejoignent Ali Ben Khelifa à Jedlaoun. Ouerghemmas, Khzour, Touazines, Ouderna harcèlent les colonnes françaises et les insurgés qui avaient jeté les armes. Quant à Ali Ben Khelifa, « il ne laissa pas le choix à ceux qui voudraient rentrer ». Les cavaliers Zlass et Neffet « rappelaient aux défaillants leur devoir de résistance »[14].

La résistance s'accroît considérablement en février 1882. Les Hmamma et les Ouled Yacoub opèrent dans les régions au Nord du Chott El Jerid et lancent leurs attaques jusque dans le Souf algérien, tandis que les Ouerghemma organisent des expéditions punitives contre les Beni Zid et Hazem qui avaient donné des signes d'essoufflement.

Après le rappel de Saussier en Algérie, le Commandement du Corps d'occupation de la Tunisie est confié à Forgemol ; le général Logerot conservant la Division Sud mène, avec le général Philibert, les opérations de répression. Elles n'épargnent ni hommes, ni bêtes, ni cultures, ni agglomérations. Le ratissage fut systématique. « On ne rencontre personne.. .mais on brûle, on coupe les arbres et les récoltes des Haouia, tribu insoumise ; les Gasseur des environs du camp jusques et y compris Gasseur Djouema sont razziés »[15].

b- La poursuite de la résistance aux confins de la Tripolitaine

Le gros des résistants reste retranché en Tripolitaine ; les Hmamma sont les plus nombreux. Ouled Ider des Zlass avec Hassen El Messaï, Ouled Saïd qui obéissent à Haj Ouar, de nombreux Souassi, Mehadhba, Beni Zid s'installent aussi en territoire tripolitain. Les

Ouled Yacoub et les Adhara avec Ali Bou Allegue s'établissent au Sud du Jebel Nefoussa aux abords du Nalout, conservant néanmoins avec leurs alliés Hmamma des rapports étroits.

Au début de 1882, les résistants pénètrent massivement en territoire tunisien, s'installent entre l'Oued Fessi et Médenine sur le territoire des Ouerghemma pour reprendre leurs opérations. Ils traversent le Nefzaoua et atteignent Gafsa ; puis ils se divisent en groupes opérationnels : les Zlass se dirigent vers la région de Kairouan en septembre et harcèlent sans arrêt le corps d'occupation de la ville. Les Ouled Radhouane razzient troupeaux et convois dans la région située entre Gafsa et Chott El Jerid, dressent des embuscades aux petites unités françaises ; les Neffet contrôlent les pistes vers El Jem et harcèlent les convois français qui les empruntaient. La tactique est toujours celle des raids rapides qui permettent d'assaillir par surprise l'adversaire et de disparaître après lui avoir infligé des pertes. « Les tentatives de poursuite échouent » écrit A. Martel « tant en raison de la résistance des chevaux des insurgés que de leur connaissance du pays et des complicités rencontrées »[16].

Dans le Nefzaoua, le Jerid et même le Souf oriental en Algérie, les Ouled Azz (Hmamma) et les Ouled Yacoub opèrent impunément ; leurs attaques éclair leur procurent un butin considérable. Les Ouerghemma harcèlent sans répit leurs voisins attiédis : Beni Zid et Hazem.

La force n'ayant pu venir à bout des résistants, les français tentent de les soumettre par la persuasion. Ils essayent d'abord de convaincre Ali Ben Khelifa, considéré comme le chef et le symbole de la résistance. Des émissaires lui sont envoyés, entre autres le neveu d'Abdelkader, le héros de la résistance algérienne, Abderrahmane Ibn Hossein Ibn Mohieddine. Des propositions séduisantes lui sont faites : « le retour en Tunisie, une pension et la quasi certitude de commandements pour les siens ». Au même moment, le Général Féraud, qui avait pris un décret d'amnistie, tente d'amener à composition les divers groupes de résistants. Allegro joue dans cette entreprise un rôle considérable. Il entre en contact avec les chefs et décide quelques-uns à rentrer avec leurs hommes. Mais Ali Ben Khelifa est intraitable ; non seulement

il refuse l'aman, mais il lance ses hommes contre ceux qui ont accepté de se soumettre.

Les offres de paix ayant été pratiquement rejetées par les résistants, Logerot qui avait succédé à Forgemol à la tête du Corps d'occupation décide l'envoi de deux colonnes dans le Sud où elles restent jusqu'en 1883. L'une, dirigée par le lieutenant-colonel Correard, part de Gabès et se dirige vers Médenine, l'autre, commandée par le colonel Laroque, s'installe sur l'Oued Fessi pour tenter de soumettre les Ouerghemma. Les opérations d'intimidation ne donnent en fait aucun résultat pratique. « Les Ouled Khelifa, dans leur majorité, persistent dans leur hostilité et déplacent leurs campements sur la Moqta avec les Ouled Hamed »[18].

Pour faciliter le retour en Tunisie des émigrés, les français acceptent de payer les frais de rapatriement par voie maritime. Mais si quelques centaines de résistants gagnent leur pays natal, le gros des forces insurgées reste en Tripolitaine. Au début de février 1883, les estimations officielles évaluent à 20.000 le nombre de ceux qui refusent de revenir sur leur territoire. Ali Ben Khelifa, Haj Harrat, Hassen Ben Messaï, Ali Bou Allégué, Belgacem Ben Saïd, Haj Omar, dirigent toujours les opérations de Tripolitaine. Les Ouled Khelifa quittent leur pays en janvier 1883 et décident d'intensifier la lutte à partir des territoires tripolitains : « les représailles dans lesquelles ils s'engagent se conjuguent avec les raids punitifs entrepris par les irréductibles de l'opposition contre les émigrants désireux de rentrer en Tunisie. C'est alors l'aggravation de l'insécurité. »[19]

Les autorités françaises qui ne sont point venues à bout de la résistance par leurs propres moyens décident alors d'organiser un corps de cavaliers maghzen recrutés chez les Ouderna, les Khzour et les Ouled Ben Zid et les chargent de contrôler la frontière.

c- La mort d'Ali Ben Khelifa et le retour des résistants

L'espoir des 140.000 réfugiés en Tripolitaine de recevoir de la part des Ottomans l'armement nécessaire à la poursuite de la lutte est largement déçu, les Ottomans étant eux-mêmes assaillis de toutes parts par les appétits territoriaux des européens (en particulier les italiens en Tripolitaine). Pendant des mois, la Sublime Porte entretient

une politique ambiguë consistant à entretenir l'espoir d'une reconquête de la Tunisie et d'un retour des réfugiés dans leur pays.

Les résistants tunisiens vivaient d'ailleurs en Tripolitaine dans des conditions épouvantables. La pénurie de produits alimentaires ébranlait le moral des moins aguerris ; les conflits avec les populations libyennes à propos des terres de parcours se multipliaient ; les vieilles querelles entre fractions et *çofs* se réveillaient. Les autorités françaises, au courant des misères endurées par les résistants en profitaient pour accroître leurs pressions par tous les moyens afin de les amener à prendre le chemin du retour dans leurs territoires.

Après les Neffet, c'étaient bientôt une partie des Hmammas et un certain nombre de Zlass de rentrer au pays. Les premiers retours ont eu lieu déjà en septembre 1882 ; ils concernent essentiellement les notables. Mais la résistance n'en continue pas moins avec les groupes irréconciliables.

Ali Ben Khelifa meurt le 14 novembre 1884 dans la région de Yeffren en Tripolitaine, à l'âge de 82 ans. Il est enterré à Zaouia El Gharbia avec tous les honneurs dûs à son courage, sa ténacité et à son patriotisme sans tache. Avec lui disparaît une des plus éminentes personnalités de la résistance tunisienne. Sa disparition, du reste, n'entraîne pas le retour massif de ses partisans, comme l'espéraient les français. Leur déception se traduit par la décision de mettre sous séquestre les biens des résistants qui ne seraient pas rentrés avant le 1er mars 1885. Un appel leur est lancé par le Bey le 29 décembre 1884 :

« Louanges à Dieu »

« De la part du Serviteur de Dieu, celui qui met en lui sa confiance et lui remet le soin de régler toutes ses affaires, Ali Pacha, Bey de Tunis (que le Seigneur dirige ses actions et le fasse arriver à l'objet de ses désirs).

« Cette adresse est envoyée à ceux de nos sujets qui ont fui leur pays et se sont réfugiés sur la terre étrangère (que Dieu hâte leur retour dans leurs foyers).

« En vous révoltant contre les ordres de notre gouvernement, vous avez commis une action que la Justice et la raison réprouvent.

Vous vous êtes laissé entraîner par des conseils funestes de quelques uns de vos chefs. Vous avez persisté dans votre égarement et cependant nous vous avons toujours traités avec clémence et indulgence.

« Notre Auguste Frère, Notre Maître Si Mohamed Es-Sadok Pacha, que Dieu le couvre de sa miséricorde, vous a accordé le pardon et l'aman. Nous en avons fait autant et la majeure partie d'entre vous est restée dans le pays. L'Auguste et Glorieux gouvernement français, dont nous avons accepté le protectorat efficace, a confirmé ces mesures de clémence qui ont enlevé de vos yeux le voile de l'égarement.

« Toûtefois, quelques uns ne sont pas encore revenus à la raison. Le gouvernement français était en droit d'user de la force pour vous obliger à rentrer dans la Régence, conformément aux pouvoirs que lui donne le traité que nous avons signé avec lui puisqu'il est le protecteur de notre territoire et de ses habitants. Mais nous avons tous préféré recourir de nouveau à la clémence et au pardon en prenant en compte votre égarement. Aujourd'hui que la mort a frappé un chef dont vous écoutiez les avis, vous n'avez plus aucune raison justifiant votre séjour à l'étranger. Revenez donc dans votre pays en toute sécurité. Aucun reproche ne vous sera adressé aujourd'hui.

« Vous jouirez du pardon et de l'aman, n'ayant rien à redouter ni pour vos personnes, ni pour vos familles et vos biens. Nous vous fixons un délai de trois mois à partir de la date de cette adresse.

« Ceux d'entre vous qui comprendront cette mesure et qui écouteront nos conseils auront été bien inspirés, quant à ceux qui persisteront dans leur égarement, ils commettront un crime, contre eux-mêmes et n'auront plus aucune excuse à faire valoir ; ils seront considérés comme des rebelles et l'aman leur sera retiré pour leur personne et pour leurs biens.

Ce 13 Rabia El Aoual (29 décembre 1884) ».

Mais la menace n'effraya pas outre mesure les insurgés car « quelle que soit la date et les conditions de leur retour, ils savent que leur groupe les accueillera toujours »[20]

Allegro qui reçoit le grade de Général à titre beylical tente inlassablement d'obtenir par la négociation le retour des émigrés : il négocie avec les Hmamma et les Neffet par l'intermédiaire de Belgacem Ben Mohamed Ben Khelifa et son frère Amar. Il leur promet d'obtenir la suspension de la décision de séquestre et surtout la remise des impôts non payés pendant les années d'exil. Ses efforts contribuent à provoquer le retour de la presque totalité des Neffet en juin 1885. En fait, la décision des Neffet était motivée essentiellement par le manque d'aide en provenance de Tripoli qui, craignant une agression italienne, se rapprochait de la France.

Les éléments les plus intraitables restent les Ouled Hamed et surtout les Ouled Khelifa, fraction des Touazine qui opèrent dans la région de la Moqta. De 1884 à 1887, les forces françaises sont totalement impuissantes à mettre de l'ordre dans une situation qui se dégrade sans cesse sur les confins tuniso-tripolitains. Aux attaques des résistants s'ajoutent les opérations incontrôlées des forces Makhzen.

Le Capitaine Rebillet, commandant la garnison de Metameur, préconise alors l'occupation de la zone neutre qui s'étend entre la Moqta et le territoire tripolitain proprement dit. Mais le Général Boulanger commandant le Corps d'occupation n'est pas de son avis, car ses effectifs limités ne lui permettaient point d'étendre l'aire d'occupation. Allegro joue alors le rôle principal dans les tractations entre les différentes factions et les autorités officielles. Il s'efforce vainement de ramener les Ouled Khelifa : « La corruption pas plus que les promesses ou les menaces n'ébranlent »[21] leur résolution.

L'échec des efforts français dans le Sud tunisien provoque de sérieuses dissensions entre le pouvoir civil représenté par Paul Cambon et le pouvoir militaire détenu par le Général Boulanger. Leurs conceptions s'opposent sur les moyens de juguler l'insurrection de l'extrême-sud tunisien. Cambon qui éprouvait une profonde antipathie pour Boulanger pensait que tous les mécomptes éprouvés par la France dans les contrées méridionales de la Régence étaient imputables à l'autorité militaire sur qui « pèse la responsabilité de ce qui a été fait et surtout de ce qui n'a pas été fait. C'est elle qui dans ce pays comme au Tonkin cherche à tenir en échec et paralyser le pouvoir civil »[22].

Le quai d'Orsay propose alors au ministère de la Guerre de « reporter la ligne de défense sur une ligne Zarzis, Djemila, Aïn Zareth, avec pour base d'action et de ravitaillement Zarzis... d'équiper les tribus makhzen de fusils à tir rapide et de ne plus les empêcher à se faire justice elles-mêmes sur leurs ennemis » tout en confiant l'administration du Sud à l'autorité militaire. Mais Cambon préférait se passer de celle-ci, faisant confiance à Allegro pour retourner la situation qu'il jugeait, après une tournée d'inspection dans le Sud en mai 1886, comme tout à fait satisfaisante. Allegro qui avait du pays une connaissance parfaite, déployait une activité incessante pour ramener les émigrés dans leurs foyers. Toutes facilités leur étaient promises pour le retour. Ainsi, en novembre 1887, Ouled Khelifa et Ouled Hamed en butte aux tracasseries des forces turques de Tripolitaine préfèrent regagner leurs territoires.

Mais l'anarchie et l'insécurité restaient endémiques sur les confins tuniso-tripolitains. « Vols, poursuites, représailles, arrangements locaux se multipliaient ... » [23]. Les autorités françaises prennent de nouvelles mesures : en 1887, l'armée reçoit officiellement le contrôle administratif de tout le Sud. Un Makhzen permanent est créé. Médenine, Zarzis, Tataouine sont occupés entre 1888 et 1889, tandis que Gabès reste la base à l'intérieur de laquelle cantonne la garnison placée sous l'autorité d'un commandant militaire. En mai 1889, on crée le commandement supérieur du cercle de Médenine : « il aura pour mission particulière d'étudier les moyens propres à amener les Ouerghemma à renoncer à leurs habitudes séculaires de pillage et de maraude, il essayera de les fixer au sol par des constructions de barrages, routes, points d'eau, Ksours, écoles, etc. Il rassemblera tous les documents relatifs au tracé exact de la frontière, destinés à soutenir nos droits lors des négociations. Enfin, il étudiera la question des relations commerciales avec le Soudan par Ghadamès »[24].

En 1890, Kébili devient centre administratif et militaire et le Nefzaoua est rattaché au Territoire militaire de Gabès.

Ainsi dix ans après l'établissement du Protectorat, les espoirs mis par les résistants dans une aide éventuelle des autorités turques de

Tripoli se sont évanouis. La lutte ne pouvait continuer ! Les tribus disloquées avaient affaire à un ennemi qui s'organisait pour quadriller le pays et y étendre systématiquement son emprise.

De leur côté, les turcs renforcent la défense de la Tripolitaine et contiennent la progression française dans la zone de Ghadamès. L'Italie qui « a imposé le respect de l'intégrité économique et commerciale de sa future colonie » ne laisse pas la France libre de ses mouvements. Ainsi les incidents nombreux qui se produisent dans les secteurs litigieux et en particulier autour de Djenein nécessitent-ils l'établissement d'une délimitation tuniso-tripolitaine ; celle-ci a lieu à la conférence de Tripoli (11 avril-19 mai 1910) à l'issue de laquelle la Turquie et la France signent la Convention de Tripoli qui fixe la frontière tuniso-tripolitaine au profit de nos voisins tripolitains. La France qui n'osait pas mécontenter les Italiens à qui la Tripolitaine était promise et qui avait besoin d'alliances au moment où la « question marocaine » allait se poser préféra établir un compromis au détriment de la Tunisie.

La paix imposée à toute la Régence va alors permettre à la France d'entreprendre une œuvre de dépossession progressive qui réduira la majorité du peuple tunisien à la pauvreté et à la misère.

Notes

1. Alliance groupant, sous l'égide de Bismarck, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie.
2. M. Chérif « *Le fonctionnement du protectorat après Paul Cambon* ». Diplôme d'Etudes Supérieures, dactylographié (1958).
3. Dépèche du Ministre des Affaires Etrangères français Barthélémy de Saint Hilaire à Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople du 18 avril 1881.
4. Benazet et Fitoussi « *L'Etat tunisien et le Protectorat français*». Paris 1931, p. 135.
5. *Ibidop. cité* pp. 145-146.
6. *lbid op. cité<p.* 152.
7. Sous le régime des capitulations, les tribunaux étrangers n'avaient le droit de juger les affaires où un européen et un tunisien étaient en cause que lorsque celui-ci jouait le rôle de défendeur.
8. Karoui H, et Mahjoubi A., *Quand le soleil s'est levé à l'Ouest, Tunisie 1881. Impérialisme et Résistance,* Tunis, CERES productions, 1983.
9. D'Estournelles de Constant (P.-H.-X.), *La politique française en Tunisie,* 1943.

10. Lettre du Ministre Résident au Quai d'Orsay, 18 juillet 1881.
11. Lettre du Général Commandant de la Division d'occupation de la Tunisie au Ministre de la Guerre.
12. Tababi, H., « *L'occupation de la régon de Gafsa (1881-1885) de la résistance à la reddition »,* *Rawafid* n°5, 1999-2000, JSHMN.
13. Le Jebel est un grand escarpement dont l'altitude atteint 562 m à Douiret et qui domine la plaine de la Jefara.
14. Martel, A., *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie*, PUF 1965, pp. 266-267.
15. Martel, A., op. cit., p. 264.
16. *Op. cit,* p. 292.
17. *Ibid.,* p. 296.
18. *Ibid.,* p. 304.
19. *Ibid.,* p. 326.
20. *Ibid.* p. 336.
21. *Ibid.* p. 348.
22. Journal « *Le temps* » 26 juin 1886.
23. Martel A., *op. cit.,* p. 366.
24. Ministère de la guerre, 10 mai 1889.

CHAPITRE II

La mainmise coloniale sur l'espace agricole tunisien

La colonisation par les capitaux (1881- 1900)

Une véritable frénésie s'est emparée des autorités et des capitalistes français afin de mettre la main sur d'immenses étendues de terres cultivables, de parcours, de forêts et de broussailles afin d'en tirer le maximum de profit.

La pénétration capitaliste qui précéda l'établissement du Protectorat dans la Régence a préparé l'œuvre de dépossession rurale qui s'est réalisée tout au long de la première moitié du XX[E] siècle. Bien avant 1881, des groupes financiers très puissants avaient acquis de vastes étendues de terre : la compagnie des Batignoles, concessionnaire du chemin de fer Tunis-Bône-Guelma, avait obtenu l'immense domaine d'Oued Zarga d'une superficie de 9.000 hectares. Avant de quitter la Régence pour Istanbul, Khayreddine avait vendu les 120.000 hectares de l'Enfida à la Société Marseillaise de Crédit qui avait aussi acheté les domaines de Sidi Thabet (5.000 hectares) et d'El Azib (1.500 hectares). Puis, dès les premières années du Protectorat, des groupes financiers français se sont constitués pour acquérir des terres dans la Régence à des prix dérisoires.

Les capitaux

Les capitaux sont attirés par les principaux secteurs de l'activité coloniale : les mines et les ressources foncières. Les compagnies françaises multiplient les formes d'intéressement des investisseurs privés : actions et parts bénéficiaires trouvent des acquéreurs sur les marchés tunisien et français.











La Banque de Tunisie et sa filière la « Société Foncière de Tunisie » obtiennent 3.500 hectares dans la région de Mornaguia ; des capitalistes lyonnais deviennent propriétaires dans la moyenne Vallée de la Medjerda, au Mornag et dans la région de Sfax ; l'« Union Foncière de France » achète le domaine de Thibar (3.000 hectares). La « Société Immobilière Tunisienne » se constitue pour s'emparer des terres de l'ancien favori du Bey, Mustapha Ben Ismail, dont 18.000 hectares du domaine de Saâdia dans la région de Kairouan. « Des banquiers, des financiers, des industriels, des hommes politiques appartenant à la haute bourgeoisie constituaient, sous forme privée ou sous couvert de sociétés particulières, de gros domaines surtout dans la région de Tunis, dans les plaines de la Medjerda, et plus tard en terres sialines. » [1]

La colonisation italienne, relativement nombreuse mais avec une superficie moyenne inférieure à 30 hectares par personne, était loin de se mesurer à la puissance terrienne des capitalistes français.

Pour garantir aux nouveaux acquéreurs la pleine propriété de leurs terres et encourager les nouveaux achats, il fallait insuffler plus de clarté dans le régime foncier tunisien. C'est l'objet de la loi immobilière de 1885 dont l'auteur est le Résident Général Paul Cambon. Dans son rapport préliminaire, le Résident affirme que « pour attirer et retenir les capitaux (nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles), il était important de protéger les acquéreurs de terres contre leur ignorance de la langue, des lois et des usages du pays, de mettre les propriétaires à l'abri des revendications imprévues, en un mot, d'assurer la facilité et la sécurité des transactions »[2]. La loi a en outre pour but de protéger les propriétés grevées par « un grand nombre de droits réels ou de charges occultes qui… en réduisent singulièrement les bénéfices (…) ». Il fallait remplacer les vieux titres que détenaient les européens ; titres « arabes », de caractère « rudimentaire », « fournissant des indications peu précises sur les origines et la délimitation de la propriété et sur les conditions juridiques de l'immeuble ».

La domanialisation

L'acquisition des terres dans les différentes régions du pays n'est qu'une première étape dans la politique de mainmise coloniale sur l'espace agricole tunisien.

La volonté d'accroître indéfiniment la propriété coloniale est le fait des autorités du Protectorat. Le processus de spoliation prend le nom pudique de « domanialisation », c'est-à-dire le processus qui consiste à intégrer au Domaine de l'Etat, par des moyens législatifs et coercitifs, la totalité (terres beyliks) ou la plus grande partie (terres collectives, terres habous, terres forestières) du Domaine privé de l'Etat. A son tour, l'Etat a le droit exclusif d'y prélever - au fur et à mesure que de nouveaux textes législatifs sont promulgués (décrets beylicaux) — des portions de l'espace agricole à attribuer aux colons.

Le premier réservoir de terres mobilisables au profit de la colonisation est constitué par le Domaine privé des beys. Un inventaire en a été dressé dès 1882. Une évaluation approximative l'estimait à 350.000 hectares. En 1912, le Résident Général Alapetite déclarait : « Nous avons en Tunisie, sans compter les forêts, environ 800.000 hectares de terres appartenant au Domaine privé des beys (...) Sur les 800.000 hectares allotis, il y en a 350.000 qui sont loués aux indigènes ».[3]

La gestion du Domaine de l'Etat est confiée à la Direction des Finances créée en vertu du décret du 4 novembre 1882. Cette direction s'est d'abord efforcée d'accroître les revenus domaniaux pour renflouer les caisses de l'Etat ; les revenus doublaient en effet entre 1883 et 1891, passant de 220.000 francs à 460.000 francs.[4]

En 1892, le Domaine de l'Etat s'accroît encore par l'intégration des terres dites sialines [5] considérées comme terres mortes. La notion de terres sialines prend par la suite une extension démesurée ; aucune limite officielle ne permet de savoir où s'arrêtent ces terres dans la Basse-Steppe. Cau, Vice-président de la Municipalité de Sfax, évaluait leur superficie à 1.500.000 hectares, tandis que Paul Bourde [6] estimait qu'elles s'étendaient sur un rayon de 70 à 80 kilomètres autour de Sfax.

L'imprécision est voulue et délibérément maintenue pour permettre à l'administration d'étirer dans toutes les directions aux dépens des Mthaliths, des Neffet, etc. les terres beylik que l'Administration allait transformer en terres domaniales aliénables au profit de la colonisation en premier et, secondairement, au profit des occupants tunisiens. Le ministre français des Affaires Etrangères Ribot indique en 1891 au Résident Général Massicault que « ce sont

les biens domaniaux qui doivent être d'abord mis à la disposition du Service de la colonisation. »[7]

Le domaine de Bouthadi[8] d'une superficie de 47.000 hectares est, après son immatriculation en 1901, intégré aux terres dites sialines et alloti en grande partie à des concessionnaires français : 13.200 hectares passent entre 1904 et 1913 aux mains d'une minorité de français dont d'anciens ministres : Georges Cochery (2.069 hectares) et Hippolyte Boucher (4.924 hectares).[9]

Entre 1892 et 1914, le domaine de l'Etat fait tache d'huile [10] bien au-delà des terres sialines en intégrant 30.000 hectares dans la région de Meknassi et 18.000 hectares dans celle de Sidi Nasrallah.

La concession de vastes superficies de terres aux capitalistes français (30.000 hectares concédés à la Compagnie des Phosphates Sfax-Gafsa) est subordonnée à l'obligation de complanter surtout des oliviers. Or il n'était guère dans l'intention de ces riches acquéreurs de pratiquer le faire-valoir direct ou de résider sur les terres. Le contrat de *mgharsa*, bail à comptant associant l'agriculteur tunisien et le nouveau propriétaire français du sol et aboutissant au terme de 10-15 ans au partage égal de la plantation, permet aux nouveaux acquéreurs de posséder d'immenses oliveraies. Quelques grandes sociétés (Domaine Chaâl) prennent en mains leurs vastes propriétés vouées à l'olivier grâce aux très gros moyens financiers dont elles disposent.

Ainsi de 1892 à 1902, la propriété coloniale française prenait-elle une extension considérable.

	1892	**1897**	**1902**
Français	402.211 ha	467.372 ha	576.933 ha
Italiens	27.358 ha	39.523 ha	36.469 ha
Autres		21.852 ha	39.476 ha

Les terres sialines intégrées au domaine colonial entrent pour 50% dans ces totaux.

La colonisation française reste néanmoins, dans sa majorité, spéculative et indirecte : les propriétaires français font mettre en valeur leurs terres par des gérants italiens ou des *mgharsi* tunisiens (région de

Sfax) ou quelquefois dans le Tell par des *khammès* en moins grand nombre.

La colonisation directe par l'élément français n'intéresse que 8.000 à 9.000 hectares environ sur 580.000 hectares acquis par les européens. La spéculation se déchaîne dès l'acquisition des terres domanialisées par les capitalistes français. Une partie des domaines acquis par les organismes bancaires (Société Marseillaise de Crédit ; Crédit Foncier ; Banque de Tunisie) ou par de grosses entreprises (Bône-Guelma, Sfax-Gafsa) sont revendus à des prix supérieurs par lots de formats variables. Les attributaires sont indifférents à la nationalité des acquéreurs des lots et se soucient surtout de faire de bonnes affaires.

La colonisation spéculative provoque un afflux d'italiens avides de terres ou volontaires pour toutes sortes de travaux sur les exploitations agricoles ; des émigrés siciliens achètent dans la région du Cap Bon vers 1886-87 des lots vendus à 150 francs l'hectare payables en dix ans. « La Société Franco-Africaine bénéficiaire de l'opération réalisait une plus-value de l'ordre de 30% sur les terres nues, par rapport à la somme versée à Khayreddine »."

Transformées par le travail tenace des nouveaux acquéreurs, ces terres se couvrent d'un beau vignoble et par contrecoup donnent aux terres voisines de la région de Bou Ficha une plus grande valeur : celles-ci sont vendues à des italiens sur la base de 300 à 350 francs l'hectare. Aux alentours de Tunis, dans la région de Naâssen, les terres se vendent à 500 francs et davantage l'hectare. La « colonisation par les italiens » se fait aussi par concession de terres en métayage. Dans la région de Jedeïda, de grands propriétaires français installent près de 80 familles de métayers italiens. Au Khanguet, des officiers de l'armée française devenus propriétaires procèdent de la même façon. Des banques ou de simples particuliers créent les villages de Zaïana, Bou Argoub, Semech qui sont bientôt peuplés en grande partie par des italiens.

Dans les régions de Tunis, Bizerte et Grombalia, des vignerons italiens sont installés par des colons français sur des terres que les italiens plantent et travaillent jusqu'au moment où elles parviennent au stade de production. Le lot mis en valeur est alors partagé entre le colon français et le *mgharsi* italien. Une grande partie de la petite propriété

italienne résulte de la vente de terres alloties par les grands propriétaires d'origine française peu intéressés par une mise en valeur directe, mais spéculant sur la hausse du prix des terres acquises dans des conditions particulièrement avantageuses.[12]

La colonisation officielle et l'accélération du processus de domanialisation (1892-1940)

L'augmentation du nombre de colons italiens qui contraste avec la très faible densité de français résidant dans les campagnes tunisiennes, provoque une vive réaction. Submergée par l'élément italien, la colonie française craint que les terres offertes aux colons d'origine française ne soient épuisées. Organes de presse, Chambres d'Agriculture, représentants de la colonie, dont le plus virulent était de Camières, fondateur du journal « La Tunisie française », demandent que la colonisation soit organisée systématiquement par les autorités du Protectorat dans l'intérêt exclusif des colons d'origine française par la mise en vente des meilleures terres du Domaine, par une politique de crédit agricole, par l'équipement des régions colonisées (routes, voies ferrées, adductions d'eau, etc.), par la création de centres ruraux de colonisation et par une union douanière ouvrant largement le marché français à la production agricole coloniale.

Des français d'Algérie venus en assez grand nombre en Tunisie comme gérants ou chefs de culture font pression dans le même sens. La « Société des Fermes françaises de Tunisie » créée en 1898 et dont la direction est confiée à Jules Saurin, partisan acharné de la colonisation par les français, et la campagne de presse qui fait écho en France aux réclamations des colons, contribuent à donner à la politique coloniale une nouvelle orientation. Les colons français, peu nombreux mais très influents, poussent Résidents Généraux et Directeurs d'administration à prendre les mesures qui favorisent l'établissement de nouveaux colons d'origine française et qui leur facilitent la tâche.

Dès lors, pour attirer et surtout fixer le plus grand nombre de français sur des lotissements agricoles, les autorités du Protectorat entreprennent d' « étatiser » le maximum d'espace colonisable et d'y établir le maximum de familles françaises : c'est l'ère de la colonisation officielle,

organisée, encadrée et financée par les autorités coloniales. La loi, sous forme de décrets beylicaux signés par le Bey sous l'instigation du Résident Général, légalise les mesures de domanialisation des terres de toutes origines : privées, collectives, habous, forestières, etc. Ce fut, de la part des autorités coloniales, une véritable frénésie d'acquisitions, d'expropriations, de domanialisation tendant à étendre indéfiniment le domaine de l'Etat qui sera bientôt alloti par les services de la Direction de l'Agriculture au profit des futurs colons.

La phase de la colonisation officielle contribue à bouleverser dans leurs fondements les paysages et les structures économiques et sociales de la Tunisie. Les autorités du Protectorat mobilisent les moyens législatifs, financiers, administratifs, techniques, politiques pour faire de la Régence une « Tunisie française ».

En outre, les autorités du Protectorat mettent à la disposition des colons français d'énormes moyens financiers. Le décret du 1er décembre 1897 crée un « fonds pour dépenses extraordinaires de colonisation » destiné à l'achat de terres ; le décret du 25 décembre 1900 accorde une première dotation de 1.500.000 francs pour couvrir les dépenses d'acquisition et de défrichement de terres nouvellement concédées aux futurs colons. C'est ainsi que 10.000 hectares sont rachetés à la famille de l'ancien ministre Khayreddine dans la région de Bou Salem (ex-Souk El Khemis) à la Merjat Khayreddine et allotis au profit de colons avec de larges facilités de paiement. Comme le secteur était en grande partie marécageux, les travaux de défrichement et d'assainissement sont réalisés aux frais de l'Etat. Le fonds permet aussi le rachat à la Société Foncière de Tunisie de 3.500 hectares dans le secteur de La Momaguia et réalise l'acquisition de terres situées dans les régions du Kef, de Medjez El Bab, de Mateur et de Tunis.

Pendant la durée du premier conflit mondial, les efforts de domanialisation et de colonisation connaissent un certain répit, mais au lendemain de la guerre, ils reprennent de plus belle. Le péril italien devient aux yeux des autorités du Protectorat un véritable danger car les Italiens, pendant toute la durée du conflit, ont pu accroître leur espace agricole à partir de terres achetées à des tunisiens, voire aussi à des français.

L'exploitation agricole

Au cours des dix premières années du protectorat, la propriété coloniale française s'est étendue à 577.000 ha, et à 36.500 ha de propriété italienne. La politique de colonisation officielle a encore accéléré, jusqu'à la grande crise de 1929-30, le processus d'appropriation par le moyen de l'étatisation puis la redistribution des terres Habous, des terres collectives et des terres forestières. Le refoulement des paysans tunisiens dans des lotissements aménagés dans les secteurs les moins favorables à la culture, la réduction des terrains de parcours et l'extension du machinisme agricole ont provoqué un chômage massif et un exode continu de familles sans ressources vers les grandes villes.



Deux exemples de modernisation : la batteuse mécanique (en haut) et la moissonneuse batteuse (à droite).



Par ailleurs le prix des terres agricoles connaît à la fin du conflit une augmentation sensible liée à une série de bonnes années agricoles, d'où l'accroissement du nombre de candidats à l'achat de lots de colonisation. Les autorités du Protectorat engagent alors des moyens considérables pour se procurer des terres à mettre à la disposition des nouveaux colons. Par exemple, une dotation de 20 millions de francs, accordée par le Parlement français en 1920 à l'Etat tunisien, permet l'allotissement de plus de 20.000 hectares dans les régions de Bizerte, Bou Arada, El Aroussa, Zaghouan, le Kef, Bir Mcherga, etc.

Le programme d'acquisition et d'allotissement se poursuit jusqu'à la grande crise de 1929-30.[13] Près de 200.000 hectares sont mis par le Domaine à la disposition de la colonisation.

Une série de dispositions législatives sont promulguées pour favoriser les français et pour les contraindre à résider sur leurs exploitations. Le décret du 12 juillet 1910 leur interdit pendant une période de dix ans la vente du lot concédé ; celui du 1er juillet 1924 les oblige à y résider pendant 20 ans et à y construire une maison d'habitation, des bâtiments d'exploitation et à mettre en valeur le lot dans les délais fixés par l'acte de concession.

Les conséquences de la colonisation sur la population rurale tunisienne

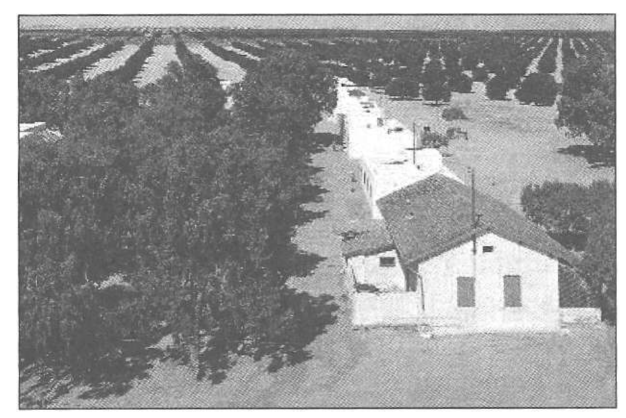
a- La paupérisation de la paysannerie tellienne

Pendant toute la période de la colonisation spéculative (1882-1892), l'exploitation indirecte des terres coloniales avait permis aux occupants traditionnels, paysans et éleveurs tunisiens, de les exploiter comme par le passé, moyennant un loyer fixé à un taux sans cesse plus élevé au propriétaire du sol. La population tunisienne était encore peu nombreuse et les techniques utilisées par les européens ne permettaient de cultiver qu'une partie des terres qu'ils détenaient. A partir de 1892, la politique de « colonisation officielle » qui tendait à fixer les colons sur leurs exploitations et à encourager par tous les moyens la mise en valeur directe allait provoquer de graves bouleversements.

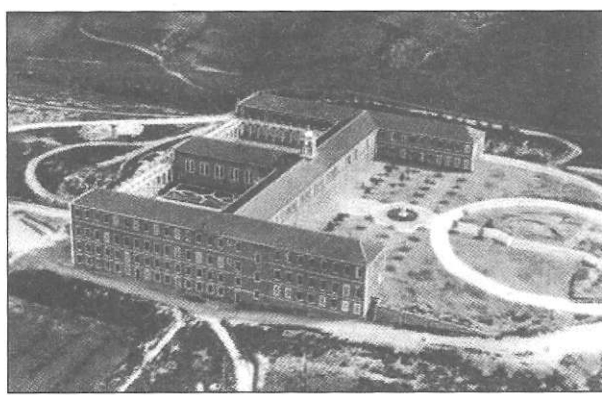
Pour faire place nette aux colons, les autorités du Protectorat pratiquaient d'abord la politique des « réserves » : les populations qui

Le monde rural

Les grands domaines ont revalorisé et modernisé l'économie agricole, introduit l'exploitation industrielle et multiplié les rendements des céréales, de l'olivier et de la vigne. Cette politique a entraîné une paupérisation catastrophique de la paysannerie tunisienne qui, chassée de ses terres, est restée de surcroît enfermée dans ses pratiques archaïques pour le labour traditionnel, le puisage de l'eau et l'habitat rudimentaire.



Les grands domaines dans la région de Sfax, spécialisés dans l'olivier.



Domaine de Thibar (vigne) exploité par une communauté religieuse chrétienne



Habitat rural



Puisage de l'eau

vivaient sur les terres prises par les colons étaient refoulées et parquées sur des lotissements aménagés dans les secteurs les moins favorables à la culture, celles qui servaient surtout de terrains de parcours pour les troupeaux.

Après la Première Guerre Mondiale, la colonisation s'emparait des terres de parcours et réduisait la main d'œuvre agricole en utilisant désormais un puissant outillage mécanique pour exploiter elle-même les vastes étendues dont elle dispose. Il fallait souvent que le colon recourût à la force pour chasser les fellahs installés depuis des temps immémoriaux sur leurs terres.

En 1920, les incidents mettaient aux prises à Sidi Thabet (au Nord-Ouest de Tunis) occupants tunisiens et colons venus s'installer sur les lots qui leur avaient été attribués ; d'innombrables protestations envoyées par les refoulés affluaient à l'Ouzara et au Bey entre 1900 et 1920. Cette évolution était d'autant plus dramatique que les effets de la colonisation officielle se conjuguaient avec un accroissement démographique qui, au lendemain de la Première guerre mondiale commençait à devenir important.

Les conséquences de cette situation n'échappaient pas aux autorités qui sentaient déjà le vent du mécontentement se lever et une sourde colère gronder parmi la population tunisienne. Le mécontentement s'exprimera en 1920 sous la plume d'Abdelaziz Thaalbi qui écrit dans " La Tunisie martyre " :

« Les fellahs sont devenus la plèbe des nouveaux maîtres ; ils cheminent le long des routes en proie à la faim, mauvaise conseillère ; ils désolent les villes de leur misère encombrante ; ils se sont dirigés vers le désert aride et tragique à la poursuite d'une subsistance dont le mirage s'éloigne éternellement.

« Lorsque le Gouvernement a installé le colon, il n'a pas eu, en effet, la charité de réserver aux malheureux dépossédés le moindre coin où ils auraient pu planter leur tente, faire paître leurs troupeaux. Si la misère, l'attrait du pays natal les retiennent sur le sol où repose la dépouille de leurs aïeux, ils sont tolérés sur une terre qui, pour eux, est devenue inhospitalière. Le servage est la rançon de leur amour pour les lieux qui les ont vus naître, eux et leurs ancêtres. Cette rançon est d'autant plus

cruelle que, sans respect pour les morts, le colon bouleverse les cimetières avec la charrue ; les ossements des morts servent à engraisser ses champs : le maître ne s'enrichira que plus vite.

« Quelles que soient nos répugnances et notre douleur, nous devons faire éclater les véritables caractères de la colonisation française en Tunisie ; c'est une lutte à mort, une croisade dirigée contre notre société ; c'est le brigandage organisé de nos richesses »[14]

La politique de « recasement » des populations refoulées des terres coloniales et leur cantonnement sur des lotissements dont on leur reconnaissait la propriété engendrait des injustices criantes et provoquait le déracinement d'un nombre très élevé de fellahs. Seules les catégories privilégiées qui disposaient d'un ou plusieurs attelages, d'abris pour le cheptel et d'autres moyens de production s'étaient vu attribuer des lots de plusieurs hectares. Mais la majorité des attributaires n'obtenaient que de petits lots (5 à 10 hectares) à peine suffisants pour survivre. Ces lots sont pour la plupart situés sur des sites escarpés, broussailleux, dont la vocation céréalière est médiocre. En 1907, les colons du Goubellat qui se plaignaient des débits de pacage et de déprédations que les Abadlia commettaient sur leurs terres obtenaient qu'ils fussent expulsés. L'Administration leur avait assigné la région du Jebel Mansour, mais pendant quatre ans, les Abadlia tentaient de résister à la mesure qui les frappait. Ils essayaient vainement d'apitoyer sur leur sort les autorités régionales et centrales. En février 1914, ils étaient chassés de vive force par la gendarmerie et dispersés. « Comment, s'écrie Jean Poncet, des populations ensemençant chaque année 400 hectares à Jeradou, plus de 300 hectares comme à Sbeitla, 2500 comme au Goubellat (...) eussent-elles pu se satisfaire de l'attribution respective de 430 hectares à débroussailler, de 6000 hectares en majeure partie montagneux et sans eau, de 4500 hectares essentiellement constitués par des coteaux non défrichés ? »[15]

Il était devenu impossible pour ces populations dépossédées de pratiquer, comme par le passé, l'agriculture extensive traditionnelle qui n'était certes pas particulièrement productive, mais qui était adaptée à la densité du peuplement, aux conditions du climat et aux techniques dont disposaient alors les paysans essentiellement céréaliculteurs et éleveurs.

Cette agriculture nécessitait des espaces étendus à l'intérieur desquels les déplacements se faisaient des zones de parcours aux champs cultivés. Or l'appropriation de milliers d'hectares par les colons, en limitant les espaces de plaine, allait bouleverser, voire anéantir cet équilibre. Il en résulte une tragique vulnérabilité des fellahs aux variations interannuelles. Les terres cultivables qui restent aux mains des fellahs ne leur permettent guère de stocker suffisamment de céréales en vue des années de mauvaises récoltes. Dès que survient une année ou une succession d'années sèches, c'est la pénurie totale des grains et souvent aussi la famine et l'exode. C'est ce qui est arrivé en 1936-37 par exemple, ou en 1945-47 où, aux privations endurées pendant l'occupation allemande et anglo-américaine, s'est ajouté l'épuisement quasi total des réserves familiales de céréales.

La diminution spectaculaire de l'espace réservé aux parcours, en entraînant le recul de l'élevage, provoquait l'abandon de la tente et la construction de gourbis. La tente, habitat adapté au climat et à un genre de vie fondé sur l'équilibre entre l'agriculture et l'élevage, devenait non seulement inutile mais coûteuse. L'enquête réalisée en 1921 par le géographe Augustin Bernard sur l'habitation rurale en Tunisie a montré que, dans la région de Tunis et dans le Tell inférieur où la colonisation est particulièrement dense, la tente avait presque complètement disparu. La fixation dans des gourbis de fortune et l'abandon de la tente étaient un signe patent de paupérisation.

b- La formation d'une bourgeoisie agraire à l'école des colons

Après le passage aux mains des colons de la plus grande partie de l'espace agricole tellien appartenant aux hauts dignitaires de l'Administration beylicale (le plus souvent « mamelouk ») ou aux tenants de l'Autorité religieuse, la zone tellienne a vu apparaître, peu avant la Première Guerre mondiale, une nouvelle classe de gros propriétaires fonciers tunisiens dont la principale originalité est de pratiquer le faire-valoir direct sur de grandes exploitations avec les moyens et les techniques modernes introduites par les colons.

Jadis, le système de production agricole sur les vastes *henchir* beylik, habous ou privés, était fondé exclusivement sur le système de *khammassat.* Le faire-valoir était presque partout indirect. Son acteur principal était le *khammès*[16] ou métayer au quint. Seuls les petits paysans possédant ou exploitant de 10 à 20 hectares et possédant un attelage sont à même de pratiquer le faire-valoir direct grâce à une main-d'œuvre familiale résidant sur l'exploitation. Avec leur outillage archaïque (l'araire en bois pour les labours, la *jarroucha* pour le battage, la faux pour la moisson etc.), un attelage de labour réduit à une ou deux bêtes (ânes, bœufs, mulets, chameaux), le *khammès* aidé par les membres de sa famille ne peut guère travailler plus d'une *méchia* par an, soit une dizaine d'hectares. Pour mettre en valeur le maximum de leur espace labourable, en particulier quand l'automne est pluvieux, les *Ouakaf* (gérants) ou locataires des *henchir* des dignitaires, font appel à plusieurs familles de *khammès,* leur fournissant au préalable avances et moyens de production.

Jusqu'aux années 20, date à laquelle les premières machines agricoles firent leur apparition en Tunisie, le système de production céréalier était quasiment bloqué parce que le nombre de *khammès* se réduisait au fil des ans. Etant donné l'archaïsme des techniques et la pénurie de *khammès,* la plus grande partie de l'espace céréalier était en friche ou en jachère
Ce phénomène était d'une part lié à l'effondrement démographique qu'a connu le pays tout au long du XIX[E] siècle, séquelle des traumatismes dus aux famines, épidémies et révoltes qui ont ponctué ce siècle, et d'autre part aux besoins sans cesse croissants de main d'œuvre de la colonisation agricole.

Après la Première Guerre mondiale, il y aura certes un redressement du dynamisme démographique, mais l'immigration vers les villes, qui ne s'arrêtera plus, viendra réduire peu à peu les effectifs de *khammès* dont les rapports avec leurs utilisateurs étaient souvent conflictuels en particulier à cause de la grande instabilité de cette main d'œuvre et de l'état de dénuement physique et moral où elle était plongée depuis des temps immémoriaux.

La concurrence coloniale aggrave les tensions entre exploitants (directs ou indirects) et *khammès* et ébranle dans ses fondements l'ancien système de production céréalière.

Les nouvelles techniques fondées sur l'utilisation des machines agricoles vont bouleverser les rapports de production dans la quasi-totalité des régions céréalières en particulier celles où les plaines sont très étendues : c'est-à-dire les plaines où les colons et les gros propriétaires tunisiens sont nombreux et où les machines agricoles peuvent évoluer aisément (plaines de la Medjerda, de Mateur, de Bizerte, du Tell inférieur - Goubellat, El Aroussa -, du Haut Tell septentrional, etc.).

Déjà bien avant la diffusion des machines agricoles, un nouvel outillage a été introduit par les colons : les outils en fer, remplaçant les outils primitifs fabriqués en bois ; la charrue vigneronne, puis la charrue Brabant à plusieurs socs nécessitant un nombreux attelage et des bêtes vigoureuses pour son utilisation. La charrue vigneronne plus légère était davantage utilisée par les agriculteurs tunisiens, mais guère la charrue Brabant, apanage des exploitations coloniales qui disposaient d'un grand nombre de bêtes de labour. Les autorités coloniales exonéraient les utilisateurs de ces charrues de 90% du montant de la taxe du *Achour* et ce jusqu'en 1918, date à laquelle ce privilège qui profitait essentiellement aux gros agriculteurs était abrogé.

La dépendance vis-à-vis du *Khammassat* allait progressivement s'atténuer chez les gros et les moyens agriculteurs tunisiens dont un grand nombre se mettent à pratiquer le faire-valoir direct grâce surtout aux structures d'aides mises en place par les autorités du Protectorat pour diffuser les techniques et les méthodes que seule la nouvelle bourgeoisie agraire était à même d'assimiler et d'appliquer sur l'espace agricole qu'elle exploite. Dans un rapport rédigé par le Contrôleur civil de Medjez-el-Bab (Victor Mottes) en 1938, on lit ce qui suit :

« L'exemple des régions du Nord de la Tunisie qui sont mises en valeur par la colonisation française ou cultivées par des tunisiens compétents et pourvus de capitaux, conduit à penser que le *khammassat* disparaîtra de lui-même : le passage de cultures déficitaires à des cultures rationnelles s'accompagne toujours du remplacement du *Khammès* par un ouvrier agricole et le plus souvent sans changement de personne.

Dans le Nord des contrôles civils de Medjez-el-Bab, de Téboursouk et de Béja, dans les contrôles de Bizerte et de Tunis, le nombre de contrats de *khammassat* rédigés par les notaires, a diminué des 9/10e. C'est la démonstration péremptoire que l'accroissement des richesses agricoles élimine progressivement le *khammassat ».*[18]

La substitution des machines agricoles chez les colons et les gros et moyens céréaliculteurs aura des conséquences considérables. Avec le système du *Khammassat.*, d'immenses étendues de terres agricoles restaient en friche ou en jachère. Avec les machines agricoles, l'espace cultivable connaît une extension considérable et les rendements — grâce à une meilleure préparation du lit de semence, à une véritable révolution dans l'organisation des travaux agricoles, dans la mise au point de nouvelles variétés de blé (rôle très important du Service Botanique de l'Ariana) — connaîtront eux aussi un accroissement spectaculaire.

Le revers de la médaille de l'utilisation des machines agricoles, c'est l'avidité jamais assouvie des colons et des gros agriculteurs tunisiens en terres agricoles, c'est l'expansion ininterrompue de la grande exploitation céréalière par l'achat ou la location au détriment des petits propriétaires dépourvus de moyens ou de gros propriétaires absentéistes. C'est la formation dans tout le Tell céréalier d'une société rurale profondément inégalitaire qui élimine au fil du temps les petits au profit des gros agriculteurs. C'est une des causes principales de l'exode rural : les machines agricoles ne sont pas un facteur de peuplement des campagnes, mais au contraire un facteur de désertification de ces espaces et le phénomène amorcé au lendemain de la Première Guerre mondiale fonctionne jusqu'à nos jours.

Afin de s'équiper et de se moderniser, les gros agriculteurs céréaliers du Tell procédaient, à l'instar des colons, à l'immatriculation des terres qui leur appartenaient en propre. La procédure de l'immatriculation allait faciliter pour ces agriculteurs l'obtention de prêts bancaires qui leur permettaient d'acquérir divers engins agricoles particulièrement coûteux.

Les banques allaient jouer dans ce processus un rôle majeur (banques françaises comme le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et banques tunisiennes, telles le Crédit Mutuel Agricole dont les prêts et

crédits accordés aux tunisiens passaient de 8.907.000 en 1938 à 23.730.000 en 1945). En 1920, Hassan Guellati, l'un des principaux acteurs du mouvement « Jeunes Tunisiens » et fondateur du Parti Réformateur en 1921 fonda en 1920 la Société « *An Nahdha al Iktissadiya* » dans le but de permettre aux grands agriculteurs de disposer de l'outillage moderne et des techniciens capables de les utiliser et de les réparer.

En 1922, la « Banque Coopérative financière » est créée sous l'égide de M'hamed Chenik afin d'aider les notables tunisiens (agriculteurs, commerçants, artisans), incapables de fournir les garanties exigées par les banques françaises, à obtenir des crédits.

Dans cette dynamique qui allait entraîner des changements fondamentaux dans les structures du secteur agricole, surtout céréalier, le rôle des « Sociétés Tunisiennes de Prévoyance » n'était pas négligeable. Créées par le Décret du 20 Mai 1907, elles ont joué un rôle particulièrement important dans l'octroi des crédits à court et à moyen terme aux gros agriculteurs pour l'acquisition d'outillage agricole moderne, la construction de bâtiments d'exploitation (étables, écuries, hangars), de forages de puits, etc.

L'action des « Sociétés Tunisiennes de Prévoyance » avait permis la création en 1925 de l'Office Public du Crédit Agricole « qui accordait des crédits à court et à moyen terme. Le montant des crédits hypothécaires passait de 625.000 francs en 1919 à 37.962.740 francs en 1925 ».[19] La plus grande partie de ces crédits était attribuée aux gros agriculteurs qui avaient les moyens d'offrir toutes les garanties à leurs créanciers et qui jouaient un rôle essentiel dans la gestion et la direction des Sociétés régionales de Prévoyance.

Afin d'initier les enfants des gros et moyens agriculteurs tunisiens à l'agriculture moderne, les autorités du Protectorat décidaient en 1921 de créer l'Ecole d'agriculture Sidi Naceur de Smindja dans la région de Zaghouan ; l'école était destinée exclusivement aux jeunes tunisiens, les futurs colons étant admis à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de l'Ariana, créée en 1898, d'où sortiront les grands noms de l'agriculture coloniale dont le fameux Maurice Cailloux dont la ferme et le domaine domineront les plaines de Souk El Khemis (actuel Bou-Salem). Les

diplômés de Smindja pouvaient obtenir des lots qu'ils devaient exploiter directement et des crédits à court et à moyen terme.

En 1921, on créa l'Ecole d'Agriculture des Souassi dont l'enseignement était tourné essentiellement vers l'oléiculture. Elle recrutait exclusivement les élèves dont les parents étaient propriétaires. Ainsi, en une trentaine d'années, une classe de « nouveaux bourgeois » dont la richesse était fondée essentiellement sur l'exploitation directe de la terre, voyait le jour ; elle se montrait ouverte et réceptive aux techniques modernes et aux méthodes de gestion de l'entreprise agricole. Cette nouvelle classe se substituait à l'ancienne aristocratie terrienne qui vivait de la rente du sol en étant coupée des profonds changements qui se produisaient dans l'économie européenne, dans tous les secteurs, en particulier le secteur agricole.

Cette bourgeoisie qui maîtrise la langue française, étant passée par des établissements d'enseignement moderne (Collège Sadiki, Lycée Carnot, Ecoles d'Agriculture), et qui se tient au fait des nouvelles méthodes d'exploitation du sol appliquées par les colons, a rapidement amélioré ses rendements. Elle n'a guère cependant accédé au même niveau que les colons parce que ces derniers maîtrisent davantage les nouvelles techniques et que les terres des gros agriculteurs tunisiens sont moins fertiles et géographiquement moins bien situées que celles des colons : ces derniers s'étaient emparés des meilleures plaines du Tell céréalier ; même lorsque les terres coloniales se trouvaient dans des secteurs moins favorables, les colons s'ingéniaient à les aménager (avec l'aide et le budget de l'Etat) soit par des travaux de drainage et de bonification comme dans la belle plaine de la Merja de Bou Salem (Merja Khayreddine) où de vastes marais ont été asséchés et conquis par un groupement de colons, soit par des travaux d'aménagement des versants permettant la création de vastes oliveraies comme sur le domaine Cailloux de Bou Salem. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'à partir de 1925-30, les rendements céréaliers atteignent 10 à 12 quintaux à l'hectare sur les exploitations coloniales, ceux des gros agriculteurs tunisiens plafonnant à 5-6 quintaux à l'hectare. C'est que les céréaliculteurs tunisiens sèment essentiellement le blé dur, écoulé surtout sur le marché intérieur et dont les rendements sont inférieurs à

ceux du blé tendre (dont la fameuse variété Florence Aurore), apanage de la colonisation, et en grande partie exporté.

Malgré cet écart dans les moyens et les résultats des deux catégories d'agriculteurs, les gros céréaliculteurs tunisiens ont connu, au lendemain de la Première Guerre mondiale, des années fastes qui leur ont permis d'agrandir leurs exploitations et d'accroître leur fortune. Entre 1914 et 1920, les grands agriculteurs telliens avaient pu acquérir près de 60.000 hectares ayant appartenu aux colons ; et ce grâce à une conjoncture agricole particulièrement favorable qui durera jusqu'à la Grande crise des années 30 : le prix du quintal de blé passe de 61 francs en 1922 à 91 francs en 1923 et 106 francs en 1924.[20] En même temps, les exportations de céréales vers la France connaissent le même rythme d'accroissement que la production, dont plus du tiers est exporté.

Il est vrai que les exportations de céréales coloniales représentent souvent le double de celles provenant du secteur capitaliste tunisien (grâce, on l'a vu, à tous les moyens dont les colons disposent pour produire davantage). Les gros agriculteurs tunisiens ont tiré néanmoins de la conjoncture économique des années 20 des avantages appréciables qui leur ont permis d'affermir leur position sociale et même aussi, dans une certaine mesure, leur poids politique : les sections tunisiennes ajoutées en 1907 aux deux Institutions « représentatives » — Conférence Consultative (créée en 1896) et Grand Conseil (1922) — comprenaient essentiellement les représentants de la Grande bourgeoisie tunisienne, y compris les gros agriculteurs, tandis que la Chambre d'Agriculture tunisienne du Nord était composée exclusivement par les représentants des gros agriculteurs de la zone tellienne.

c- Le Centre : la colonisation par l'olivier dans les Basses Steppes et l'arrière-pays de Sfax [21]

La domanialisation des terres « sialines » et des grands *henchir* habous et beyliks de la région septentrionale des Basses Steppes (Henchir Sbikha, 12.000 hectares), Saâdia et El Alem (16.000 hectares), Jebibina et Saouaf (19.000 hectares), etc. a permis aux autorités du Protectorat d'entreprendre une colonisation de grande envergure par

les capitaux : « On n'avait pas attendu la délimitation, du moins sur les terres salines, pour livrer les *henchir* domaniaux à la colonisation ».[22]

D'énormes lots avaient été attribués à des personnalités françaises : le Ministre Mougeot et ses associés obtiennent à Bouthadi sept lots de 4329 hectares, le Ministre Cochery et ses associés reçoivent aussi quatre lots d'une superficie de 5000 hectares. Le découpage des *henchir* en lots ne cessait pas jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale : le lotissement de Meknassi était réalisé en 1920-21, celui du habous de Sidi Mhedheb en 1927-28, celui de Gamouda en 1935.

La Compagnie de Chemin de fer Sfax-Gafsa se voit concéder un domaine de 21.500 hectares (domaine du Chaal) et 8.500 hectares le long de la voie ferrée.

Il n'était guère question pour les attributaires européens de « peupler » ces contrées steppiques, mais l'attribution des lots (aussi bien pour les européens que pour les tunisiens) était soumise à l'obligation de complanter la moitié du lot en oliviers (décret du 30 avril 1905). Dès lors, pour complanter leurs lots, la majorité des attributaires aussi bien européens que tunisiens (en général de gros propriétaires sfaxiens fidèles soutiens du pouvoir colonial) eurent recours au bail complant, ou contrat de « *mgharsa* », pratiqué en général dans les régions de culture intensive (Cap Bon, Sahel de Bizerte). Le système des *mgharsa* a été ainsi l'instrument de la création des oliveraies de l'arrière-pays de Sfax. Toutefois les attributaires des grands domaines comme celui de Chaal, de la Société civile de Bouthadi (5000 hectares), de la Société oléicole du Sud Tunisien (4500 hectares) entreprenaient l'exploitation grâce aux capitaux, tandis que les attributaires tunisiens de petits lots « fixés » sur les terres domaniales, les *mgharsi* sfaxiens, anciens semi-nomades devenus arboriculteurs, exploitaient leurs parcelles directement et par leurs propres moyens.

Mais la concentration de la propriété ne cessait guère au fil du temps, au profit des colons autant que des tunisiens : si les plus grands domaines étaient français, certaines propriétés tunisiennes dépassaient 1000 et 2000 hectares. « Dans le Cheikhat de Bir Ali ben Khelifa, sur six exploitations de plus de cinquante hectares, dont une seulement

appartenait à un colon, cinq avaient plus de 200 hectares et une seule 2690 hectares ».[24]

Pour valoriser leurs propriétés non plantées, les gros exploitants constituaient de grands troupeaux de moutons qu'ils confiaient à des bergers Mthalith à Bouthadi, à Graïba, à Sidi Mhedheb. A la veille de l'indépendance, les tunisiens possédaient « 90% des 5.160.000 oliviers productifs ou jeunes du Contrôle Civil de Sfax et les européens 10%, dont les français 8% et les étrangers (maltais, grecs, italiens, suédois) 2% ».[25]

Mais à l'instar des régions céréalières du Tell, une importante bourgeoisie sfaxienne à base essentiellement foncière s'est constituée à la faveur de l'énorme redistribution des terres menée par les autorités du Protectorat au détriment des « Jeddari » qui vivaient depuis des siècles sur des *henchir* confisqués, et souvent avec la complicité de notabilités régionales.

Mais à la différence des régions telliennes, la grande exploitation coloniale ou tunisienne de la Tunisie des Steppes a peu utilisé la panoplie d'outillage agricole utilisée dans le Tell,[26] car le sol généralement trop léger (essentiellement sableux dans l'arrière-pays de Sfax) ne s'y prêtait pas. En outre, comme le système de production reposait essentiellement sur le contrat de *mgharsa*, le travail de la terre, qui incombait pendant 10 ou 15 ans au *mgharsi* tunisien, était effectué presque toujours avec l'outillage traditionnel (labour avec charrue vigneronne, utilisation de la mhacha pour extirper le chiendent.. .etc.) sur des plantations excédant rarement vingt hectares. Les utilisateurs de matériel agricole moderne (tracteurs, charrues polysocs, semoirs mécaniques, etc.) sont les grandes sociétés capitalistes qui disposent de vastes plantations (Chaal, Société des Olivettes du Sud tunisien, Société Civile Bouthadi, Société La Fauconnerie, etc.)[27] et qui exploitent directement leurs domaines à la manière d'une entreprise industrielle intégrant l'oléiculture à l'élevage et utilisant des huileries modernes (Chaal).

Cependant, cette économie ne servait guère les petits exploitants, encore moins les salariés. Dans ces régions de steppes, l'arboriculture et la sédentarisation condamnaient l'élevage qui subissait une régression importante chez les tunisiens ; de même l'espace consacré aux cultures

céréalières : l'orge en particulier, céréale de base des populations des steppes, a connu une réduction spectaculaire. Les paysans installés sur les lotissements créés par la domanialisation, ne disposaient que de lots exigus sur des sols squelettiques (les meilleures terres ayant été accordées aux colons et aux gros agriculteurs tunisiens) et se trouvaient obligés souvent de complanter d'oliviers au moins la moitié de leur lot et d'y construire une habitation ; aussi avaient-ils à peine l'espace nécessaire à la production des céréales indispensables à leur subsistance. L'argent que procure la vente de l'excédent d'huile produite dans les jeunes plantations, leur petit élevage, leur artisanat, complètent tout juste la satisfaction de leurs besoins en céréales et autres produits alimentaires (pâtes, sucre, thé), habillement, ustensiles, etc. En outre, le salariat dans une économie où prédomine la grande et moyenne exploitation[28] utilisatrices d'une main d'œuvre surtout saisonnière [29] est l'unique ressource pour le grand nombre de « Jeddari » chassés de leur espace ancestral par l'inique redistribution des terres parmi les colons, les gros propriétaires tunisiens et les « *arch* » aux notabilités influentes.

d- Les territoires du Sud : occupation militaire et exploitation des ressources hydrauliques

Les vastes espaces subdésertiques du sud de la Tunisie intéressaient peu la colonisation agricole. Seule la frange côtière Sud-Est (région de Zarzis) attirait la colonisation qui y créait de vastes plantations d'oliviers à l'instar de la région de Sfax, mais l'intérieur des territoires du Sud qui subit un climat semi-aride et un régime d'occupation militaire était épargné par l'« invasion » coloniale du reste du pays. Les premières terres collectives ayant fait l'objet d'un statut étaient celles qui s'étendaient dans les territoires militaires (caïdats des Matmata, de Nefzaoua et des Ouerghemma).

Le décret du 25 novembre 1918 les concerne essentiellement : la tribu est considérée comme propriétaire indivise de l'espace qu'elle occupe. L'article 8 du décret encourage l'appropriation privée des terres: « l'attributaire du lot est déclaré propriétaire par le Conseil de tutelle local s'il peut justifier de l'existence de seize arbres fruitiers en pleine croissance par hectare de terre cultivable après une période de six ans. »[30]

Néanmoins les territoires du Sud restent soumis à une double tutelle : une tutelle à l'échelle locale représentée par le « Conseil de

tutelle local des Indigènes » et à l'échelle centrale par un « Conseil de tutelle central des Indigènes » dont le siège est à Tunis.[31]

Si les Autorités coloniales n'étaient guère particulièrement intéressées par la colonisation agricole des territoires du Sud (sauf dans la région de Zarzis où s'étendent les terres des Akkara), elles cherchaient, par contre, à obtenir la maîtrise des ressources hydrauliques souterraines, abondantes dans ces régions où les nappes superficielles surmontent de grandes étendues de nappes fossiles. Il fallait d'abord assurer aux forces françaises qui occupent ces régions l'eau potable dont elles ont besoin, et ce à travers la plus grande partie de l'espace subdésertique.

Par ailleurs, la maîtrise des ressources hydrauliques devait permettre aux autorités du Protectorat d'exercer — pacifiquement — un pouvoir d'organisation et d'encadrement de l'espace agricole disponible, c'est-à-dire irrigable, et des populations sédentaires (dans les oasis), semi-nomades et nomades, utilisatrices des ressources hydrauliques anciennement et nouvellement mobilisées. « Nous sommes en mesure de constater que l'exercice du pouvoir et le contrôle par les troupes françaises sur les immenses contrées sahariennes sont tributaires, dans une très large mesure, de la disponibilité de l'eau ».[32]

Comme pour toutes les autres richesses du pays (terres agricoles, forêts, littoraux, minerais) à partir desquelles les diverses communautés autochtones tiraient leur subsistance, le pouvoir colonial allait annexer ces ressources à son « domaine » en promulguant une série de textes législatifs lui permettant d'exercer son pouvoir et sa maîtrise sur les ressources hydrauliques souterraines du pays. Au lendemain de l'installation du Protectorat, le décret du 24 septembre 1885 déclare les ressources en eau propriété domaniale, faisant partie intégrante du domaine public. Gestion et administration des ressources en eau sont confiées à la Direction Générale des Travaux Publics au sein de laquelle est mis en place un comité des eaux et un Service spécifique des eaux. Néanmoins, l'article 2 du décret reconnaît « les droits privés de propriété, d'usufruit et d'usage légalement acquis ».

D'autres textes seront promulgués afin de préciser les droits de l'Etat et des personnes privées ; ils attribuent davantage à l'Etat les

moyens d'accorder et d'exploiter les eaux « soit pour encourager les plantations coloniales, soit pour créer une clientèle politique parmi laquelle vont surgir de nouveaux privilégiés ».[33]

Le décret du 5 août 1933 souligne davantage le caractère domanial de l'eau : tout utilisateur de l'eau est tenu d'obtenir une concession ou une autorisation des Services de la Direction des Travaux Publics.

Les textes législatifs donnant aux autorités du Protectorat toute latitude de disposer dans l'espace tunisien des ressources hydrauliques ayant été ainsi promulgués, la mobilisation de ces ressources par tous les moyens scientifiques, techniques et administratifs est du seul ressort des Pouvoirs Publics. Des « Officiers du Renseignement » dans les différents postes militaires disséminés à travers le Sud tunisien sont « chargés de réunir des renseignements géographiques et topographiques (...) Ils parcourent les circonscriptions, dressant les cartes du pays, des pistes, des puits (...) ».[34]

L'inventaire des ressources hydrauliques existantes permettait de constater la très faible densité des points d'eau exploités avant l'occupation du pays et le caractère très sommaire des installations hydrauliques existantes. « Des puits indigènes existaient, mais ils n'étaient pas maçonnés intérieurement, se comblaient facilement, n'étaient pas visibles de loin et ne comportaient aucun appareil de puisage, aucun abreuvoir, aucun pavage. »[35]

L'énorme effort déployé par les Officiers des Affaires Indigènes pour inventorier les disponibilités en eau souterraine - localiser les puits, déterminer les caractéristiques des eaux exploitables — aboutit en 1897 à l'élaboration d'un « Catalogue des ressources et installations hydrauliques de la Régence ».

Les premiers travaux d'aménagement hydraulique ont permis de corriger les défectuosités des installations précoloniales : curages des sources, entretien et réaménagement des puits existants et des vieilles citernes. On procédait ensuite à l'aménagement des puits artésiens et à l'exploitation des eaux de forage dans la région de Zarzis et dans le Nefzaoua.

De vieux puits de faible profondeur dans la zone des parcours de Ben Gardane étaient méthodiquement aménagés et maçonnés. « La création de ces puits allait modifier profondément l'économie de cette région. »[36]

Puits artésiens et forages permettent un développement remarquable de l'irrigation et l'extension de l'espace oasien. De nouvelles oasis (Souk El Birz, Talmine, Douz, Golna) voient le jour dans le Nefzaoua ; dans la région de Zarzis, le nombre de palmiers passe de 20.000 à la fin du XIXE siècle à 130.000 en 1931. L'oléiculture connaît elle aussi un développement considérable : en 1886, il y avait 20.000 hectares de terres plantées d'oliviers chez les Akkara ; en 1930, ces arbres couvraient déjà 600.000 hectares. L'aménagement des ressources hydrauliques dans la région permet la création d'une douzaine de domaines oléicoles français. « Les plus importantes exploitations européennes sont celles de la 'Société franco-tunisienne' et de la 'Société de Sidi Chemmakhia' qui, à elles deux, possèdent près de 10.000 hectares dont la plus grande partie est plantée d'environ 60.000 oliviers. La mobilisation des nouvelles ressources hydrauliques (sources, puits de surface, puits artésiens, forages) allait provoquer, comme dans les Hautes et Basses Steppes, une véritable révolution économique et sociale grâce à la substitution sur de grandes étendues de l'arboriculture (palmiers, oliviers, amandiers, etc.), du maraîchage, des cultures fourragères et céréalières au détriment des terres de parcours. Il en résulte un recul du nomadisme et la fixation progressive des populations dont le genre de vie était fondé essentiellement sur l'élevage des ovins, des caprins, des camélidés, etc. dans des agglomérations où les activités para-agricoles — le commerce, l'artisanat, les services — allaient connaître une remarquable prolifération.

Dans un espace où l'instabilité des communautés non oasiennes était la règle et l'extrême dispersion de l'habitat (tentes essentiellement) générale, la sédentarisation à proximité des terres irriguées allait provoquer la formation d'un habitat groupé sous la forme de villages et progressivement de véritables villes (Médenine, Kebili, Douz). « Cette fixation correspondait parfaitement aux plans et à la stratégie coloniale. Elle facilitait en effet un meilleur contrôle de ces populations belliqueuses et insoumises. La pacification du Sud ne passait pas forcément par les armes. »[37]

La sédentarisation allait de pair avec un encadrement administratif et militaire plus serré et mieux organisé grâce à la multiplication des postes

et des centres d'établissement des forces d'occupation à travers les territoires du Sud. C'est ainsi que, dès 1889, Médenine était choisi comme principal centre du Cercle Militaire (qui comprenait les zones de l'Aradh, de Tataouine, Zarzis et Médenine) à cause de l'abondante nappe de Bir Harboub qui s'étend au Sud de Médenine.

Les menaces qui pesaient sur le Sud à l'approche de la seconde guerre mondiale ont poussé les autorités militaires à multiplier les travaux (recherches, études, aménagements) concernant les ressources hydrauliques du Sud tunisien, ressources destinées à approvisionner les postes militaires dispersés à travers l'espace saharien.

Le Service des eaux de la Direction des Travaux Publics est chargé d'établir des cartes topographiques et hydrogéologiques pour situer les nappes d'eau exploitables (carte de Médenine, Zarzis, Tataouine, Dhibet, Mchiguig, etc.), déterminer les points d'eau et la qualité des nappes. Elles constituent un outil précieux pour la mobilisation des abondantes ressources hydrauliques du sous-sol saharien et des grandes possibilités d'extension consécutive de l'espace irrigué.

La réorganisation de l'usage de l'eau

Les autorités du Protectorat ne se contentent pas d'étatiser les ressources en eau, de procéder au creusement de nombreuses sources et forages, d'aménager, surtout dans le Nefzaoua, de nombreux puits artésiens, de créer autour de ces points de nouvelles oasis ; elles procèdent à la création de nouvelles structures de gestion des eaux et des secteurs irrigués. A la gestion communautaire de type traditionnel,[38] elles substituent un type de gestion associative sous la forme d' « Association d'Intérêt collectif ». Il s'agissait alors « d'exploiter en commun ce bien qui est l'eau sans plus chercher à l'utiliser comme objet de pouvoir ».[39]

Le décret du 5 août 1933 crée les « Associations spéciales d'Intérêt Hydraulique » tandis que celui du 30 juillet 1936 institue les « Groupements d'Intérêt Hydraulique » (GIH). L'Etat étend sa mainmise sur ces structures désormais soumises à son contrôle. En contrepartie, il les aide sur le plan technique en mettant à leur disposition techniciens et ingénieurs du Service des Mines et financièrement grâce aux facilités de crédit qu'il leur accorde par l'entremise du « Fonds Hydraulique Agricole ».

La domanialisation et la mainmise coloniale sur les terres habous

Les terres habous occupaient un espace considérable à la veille du Protectorat : elles s'étendaient dans toutes les régions du pays, aussi bien dans la zone tellienne que dans le Centre et le Sud. Ces biens de mainmorte, en principe inaliénables, sont de deux sortes, les habous publics et les habous privés.

Les plus importants habous publics appartiennent aux fondations pieuses : les zawias d'abord, matérialisées par les innombrables édifices qui parsèment les campagnes tunisiennes du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est et qui constituent avec les mosquées les principaux pôles de piété des ruraux et des citadins. Toutes les confréries (Rahmaniya, Qadrya, Aissaouia), toutes les grandes mosquées et leurs médersas, toutes les fondations destinées à soigner les malades de corps et d'esprit, à porter secours aux pauvres et aux handicapés *(tekya)* possèdent de vastes étendues de terres dans toutes les régions du pays. Elles leur ont été léguées par des privés avec ou sans descendance ou par des Souverains.

Ces terres habous s'étendent sur des dizaines de milliers d'hectares dans la Tunisie Centrale, les principaux étant le habous de Sidi Amor Bouhajla (110.000 hectares), de Sidi Khlif (17.000 hectares), de Haj Gacem (20.000 hectares) et d'Aziza Othmana (65.000 hectares).

Dans la zone tellienne, les habous de zaouias pullulent aussi, au Cap Bon en particulier : le habous de Sidi Jdidi Meaouiache. Sur ces terres vivent depuis des temps immémoriaux des populations semi-nomades dans les steppes et sédentaires dans le Tell, sans que leur établissement ait d'autres fondements que la tradition, la tolérance et aussi l'impossibilité matérielle de les déplacer. Ce sont les Jeddari, tribus ou familles « enracinées » sur ces terres.

Les occupants jouissent d'une location perpétuelle *(enzel)* des terres qu'ils exploitent ; l'avantage de ce type de location est de permettre à la fondation d'obtenir des revenus annuels fixes et de supprimer toutes les charges de gestion. Des enchères publiques, après avis d'expert, sont organisées par la Jamiaa des Habous (organisme administratif qui gère les biens de mainmorte) pour déterminer le montant de la rente *à'enzel.*

Les Autorités du Protectorat procèdent en 1897 à un recensement des biens gérés par la Jamiaa pour permettre aux futurs colons, sur leur demande, de connaître les disponibilités foncières des habous publics et d'en réclamer la mise aux enchères publiques.

Le décret beylical du 13 novembre 1898 met en coupe réglée les terres des habous publics en permettant à la Jamiaa de mettre chaque année à la disposition du Domaine un minimum de 2000 hectares de terres cultivables. La Direction de l'Agriculture et du Domaine pouvait les céder à toute personne agréée par elle. Les terres tant convoitées des habous allaient passer petit à petit entre les mains des colons, lesquels n'auront plus à traiter directement avec la Jamiaa mais avec la Direction de l'Agriculture.

Par ailleurs, afin de préserver les terres que détenait encore la Jamiaa et d'en empêcher la cession à des tunisiens, la Direction de l'Agriculture obtient le droit de contrôler la gestion de la Jamiaa : aucun *en^el* ne pouvait être consenti, aucun habous de plus de 20 hectares ne pouvait être loué sans l'accord de la Direction qui devait empêcher toute cession de terres jugées intéressantes pour la colonisation. Ces mesures législatives qui liquidaient pratiquement les habous publics étaient complétées par le décret du 2 janvier 1905 qui autorise le rachat de toute rente *à'en^el* sur la base de 20 annuités. Comme la somme représentant chaque annuité reste fixe et que la valeur de la monnaie ne cesse de se détériorer depuis la première guerre mondiale, le rachat devient une opération formelle d'appropriation à très bon compte.

Cependant, s'il s'agit de habous privés, le rachat ne pouvait se faire qu'avec l'accord des dévolutaires. Jusqu'en 1913, les habous privés sont moins profondément entamés par la colonisation que les habous publics. Les droits imprescriptibles d'un nombre considérable de personnes et de familles vivant de ces biens ne pouvaient être aliénés aussi aisément que ceux du domaine public. Les représentants de la colonisation avaient certes demandé en 1903-1904 l'abolition pure et simple de tous les habous publics ou privés, mais l'opposition vigoureuse soulevée de toutes parts empêcha les autorités du Protectorat d'en tenir compte. Dans une brochure intitulée « La propriété indigène et la colonisation » parue en 1906, Mohamed Zaouche s'élève en ces termes contre l'entreprise de

liquidation des terres habous : « L'Ordonnance de 1844 qui a supprimé les habous a eu des conséquences désastreuses pour les indigènes algériens qui ont perdu en un jour toutes leurs institutions... L'aliénabilité des habous privés ne profitera guère à la colonisation française qui, au 31 décembre 1904 ne comptait que 1593 propriétaires sur 637.502 hectares. Mais elle permettra aux spéculateurs et aux capitalistes de toutes nationalités de faire des placements avantageux, les bas prix devant résulter forcément de la simultanéité et de l'importance des rentes... »

Quant à Béchir Sfar, président du Conseil d'Administration de la Jamiaa, il lance dans un « Rapport adressé au Résident Pichon » (15 septembre 1903) cet avertissement angoissé : « Si l'exclusion des Habous privés était adoptée, la population agricole indigène serait vouée à l'émigration ou à l'asservissement et à la prolétarisation sur son sol natal. »

Afin de maintenir les « Jeddari sur des terres habous sur les lieux de leur naissance, le décret du 12 avril 1913 stipule que les occupants des terres habous privés ou publics qui pouvaient faire état de leur installation ancestrale sur ces terres avec le consentement de la Jamiaa ou des principaux dévolutaires et des mokaddems » pouvaient les prendre en *enzel.*

Le décret du 17 juillet 1926 donne le droit à l'occupant qui justifie la possession par lui-même ou par ses ascendants durant 33 années, de continuer à jouir d'une terre habous moyennant une redevance à fixer dont le montant est modifiable tous les quatre ans.

Mais les terres habous non occupées, considérées comme « terres mortes », seront la proie de la domanialisation.

1a domanialisation des espaces forestiers

Comme pour les terres du beylik et pour les terres collectives, habous publics et privés, les autorités utilisent l'arsenal législatif pour domanialiser les espaces forestiers et les mobiliser en grande partie au profit de la colonisation : c'est le but des décrets du 4 avril 1890, du 13 janvier 1896 et du 22 juillet 1903. « C'est par ces décrets spoliateurs sur les terres mortes et les forêts, avec la complicité du tribunal mixte, que

les Autorités du Protectorat ont pu réaliser des opérations de dépossession d'envergure englobant des centaines de milliers d'hectares ».[40]

Le décret du 23 novembre 1915 énumère les conditions d'exploitation et de conservation des forêts, limitant à l'extrême les droits d'usage des populations tunisiennes établies dans les zones forestières ou à leur périphérie.

La délimitation du domaine boisé prévu par le décret du 22 juillet 1903 se fait, comme pour les terres collectives, de la façon la plus arbitraire. Les familles qui vivaient à l'intérieur de ces forêts ne pouvaient prétendre à des droits privatifs que si elles possédaient des titres. Or, la quasi-totalité des populations qui tiraient le plus clair de leurs ressources de la forêt (élevage, cultures, exploitation du bois) n'avait jamais envisagé l'éventualité d'un titre justifiant leur présence sur les terres qu'elles occupent. Plus grave encore, les opérations de délimitation de l'espace boisé incluaient dans cet espace des terres nues effectivement cultivées par leurs occupants.

Les droits d'usage de la forêt étaient cependant maintenus aux populations vivant au voisinage des forêts. Le droit de pâturage avec de nombreuses limitations et restrictions (limitation du nombre des animaux, interdiction de pénétrer dans les secteurs où les services forestiers entreprennent des travaux, etc.), le droit de ramassage du bois pour la construction et le chauffage, la mise en culture des petits lopins, l'exploitation de l'alfa, etc.), toutes ces concessions entraient dans le cadre de la mise en valeur par la « fixation des indigènes au sol »[41] et profitaient aux personnes dans le cadre d'une jouissance collective. Elles permettaient aussi de fixer une main-d'œuvre nécessaire aux travaux forestiers et aux exploitations agricoles coloniales qui se créaient sur les terres soustraites au Domaine forestier et accordées aux colons. Car les colons ont largement profité des opérations de délimitation. L'un des buts principaux des opérations de délimitation prévues par le décret de 1903 est la reconnaissance des secteurs des zones boisées qui allaient être déclassés et mis à la disposition de la colonisation. Selon diverses estimations, les secteurs forestiers déclassés s'étendaient sur une superficie de 250.000 à 350.000 hectares[42] et avaient permis l'installation

de près de 2000 colons, essentiellement dans les régions de Tunis, de Zaghouan, de Béja et de Téboursouk. Une fraction seulement des secteurs déclassés était accordée aux occupants afin de les sédentariser et de les amener à pratiquer l'agriculture. D'autres secteurs étaient déclassés pour la création de villages, de gares (gare de Sejnane), d'exploitations minières (Jebel Kabbouch, Jebel Chaambi, etc.). « Quel que soit l'objet de ces déclassements, ils provoquèrent le dépouillement des populations installées dans les clairières et au voisinage des forêts de leurs parcelles et de leurs terres de parcours. »[43]

Cette politique de spoliation a provoqué un grand nombre de plaintes et de contestations de la part des populations lésées. De graves incidents ont éclaté en 1925 entre les autorités et les populations occupantes du Jebel Mansour qui bloquèrent le processus d'immatriculation (15.000 hectares) en faveur du Domaine.

Les vives réactions opposées aux opérations de « déclassement » de l'espace forestier, tant des populations lésées que de nombreux membres de la Section tunisienne du Grand Conseil amènent les autorités du Protectorat à promulguer le décret du 6 mai 1930 qui donne aux populations le droit de s'opposer à une réquisition de l'Etat relative à un terrain déjà déclassé, en vertu de son droit de possession. Mais cela n'empêchait pas les autorités du Protectorat de poursuivre leur œuvre de dépossession des populations forestières qui devaient accentuer la déstabilisation de la société tunisienne, déjà entamée depuis le début de la colonisation.[44]

Dans le « Bulletin Economique et Social de la Tunisie » (Janvier et Octobre 1949), le juge Buthaud déclare :« Ces commissions[45] n'ont pu suivre effectivement les limites des périmètres forestiers soumis à leurs opérations ; et en ce qui concerne les limites, elles se sont bornées à entériner le travail établi par le Service des Forêts. Il leur était matériellement impossible d'examiner les limites générales et à plus forte raison de statuer en connaissance sur les déclarations ou communications de titres qui pouvaient leur être faites. »

N'étant pas entourés de garanties suffisantes, les travaux de délimitation et de reconnaissance des terres forestières n'ont pas reçu l'agrément du Tribunal Mixte. Dans son rapport, le juge Birot affirme

que « les décrets d'homologation des travaux des commissions de délimitation n'établissent qu'une présomption de domanialité, présomption d'ordre technique quant aux caractères forestiers, présomption d'ordre juridique quant aux droits exclusifs de l'Etat... » Dès lors, le Tribunal Mixte refusait, dans un grand nombre de cas, l'immatriculation au profit de l'Etat des zones forestières abusivement incorporées au Domaine.

Il est vrai que jusqu'en 1925, ces zones n'intéressaient pas encore au premier chef la colonisation agricole, mais l'épuisement du stock foncier dans la zone tellienne, voire aussi dans les Basses Steppes, poussait les autorités du Protectorat à grignoter sans cesse au profit de la colonisation les marges et les clairières des zones boisées.

1a *mainmise sur les terres dites « collectives »*

Les terres collectives, dans la terminologie coloniale, sont les vastes henchir habous ou privés sur lesquels les « Orouch » (pluriel de Arch) vivaient d'élevage et d'agriculture depuis des siècles : céréaliculture vivrière et secondairement arboriculture (olivier). Elles s'étendent sur près des deux tiers du pays dans des régions aussi variées que les plaines, les plateaux et les montagnes du Centre, de la frontière algérienne au littoral méditerranéen, de la Dorsale aux plateaux et plaines présahariennes.

Depuis les débuts du Protectorat, l'espace dit « collectif » donne lieu à de longs débats juridico-politiques, le but essentiel étant de légiférer à tour de bras afin de « domanialiser », c'est-à-dire de s'approprier la plus grande partie des terres. Dès l'installation du Protectorat, l'Etat tunisien — en l'occurrence les autorités du protectorat — s'arroge un droit éminent sur ces territoires. Le décret du 14 janvier 1901 affirme d'une manière claire et nette le droit éminent de l'Etat sur les terres collectives des tribus lesquelles ne peuvent y revendiquer qu'un droit de jouissance. Le décret ordonne la délimitation des territoires sur lesquels évoluent les tribus et l'élaboration d'une législation régissant ces territoires.

En fait, par décret du 14 janvier 1901, l'Etat s'arroge la propriété des terres collectives, interdisant toute opération d'aliénation au profit des occupants. Les « terres collectives » sur lesquelles vivaient depuis des

siècles des dizaines de milliers de familles sont ainsi considérées comme des « terres mortes » mobilisables en tout ou en partie au profit de la colonisation. Les terres collectives du bled Meknassi, Snes, Zannouch, soit 5.500 hectares, sont « domanialisées »par le décret du 5 août 1899. Le décret du 14 janvier 1901 fait subir le même sort aux terres collectives du bled Gammouda au Nord du caïdat des Hmamma.

Les remous provoqués par la spoliation des innombrables collectivités rurales dispersées à travers le pays donnent lieu à de longs débats mettant aux prises des juristes plus ou moins favorables aux droits, en principe inaliénables, des tribus. Elle oppose de même, dans des procès retentissants, les tribus (Souassi et Zlass) menacées d'expropriation et les spéculateurs européens (Affaire Couctas).[46]

Si dans un petit nombre de cas, les tribus obtiennent gain de cause, dans d'autres - les plus nombreux — les autorités coloniales et le Tribunal mixte imposent leur verdict pour intégrer au Domaine des pans entiers de « terres collectives », essentiellement les terres du Centre du pays, celles qui présentent de réelles potentialités agricoles (céréaliculture, élevage et arboriculture). Les territoires militaires du Sud intéressent moins les autorités coloniales du fait de leurs très faibles potentialités agricoles et de leur climat aride. Le décret du 25 novembre 1918 reconnaît aux populations de ces territoires les droits indivis qu'elles exercent sur les terres qu'elles occupent et encourage le processus d'appropriation des terres après accord du Conseil de tutelle local.

Après la crise de 1929-32, la dégradation de la situation économique et sociale, la reprise d'une activité nationaliste radicale (naissance du Néo-Destour en 1934), la vigueur des campagnes de presse d'inspiration nationaliste qui dénonçaient le processus de spoliation de toutes les catégories sociales du pays et en particulier les catégories rurales, obligent les autorités du Protectorat à chercher un équilibre « entre les impératifs de la colonisation et du peuplement français » et « les intérêts des populations locales ».[47] Le décret du 30 décembre 1935 reconnaît à la tribu ou la fraction de tribu le droit d'obtenir la personnalité civile lui permettant d'exercer ses droits sur les terres qu'elle occupe depuis des temps immémoriaux. Elle doit au préalable

faire l'objet d'un décret de reconnaissance qui constate sa présence sur ces terres. Mais le droit de propriété n'est pas clairement accordé à la tribu, celle-ci n'ayant que le droit de jouissance, droit exercé sous la tutelle de l'Etat « ce qui signifiait que celui-ci continuait à être le propriétaire éminent de ces terres. »[48] La délimitation de l'espace reconnu à la tribu est préalable à toute opération de reconnaissance de ses droits. La délimitation permet aux autorités du Protectorat de « domanialiser » les terres qui échappent à l'emprise de la tribu. Dès lors, ces terres peuvent être alloties et attribuées à la colonisation. Progressivement, les terres collectives passaient de l'appropriation familiale au sens large, ou plus généralement de l'appropriation de la sous-fraction ou de la fraction de tribu, à l'appropriation individuelle, ou plutôt à celle de la famille *stricto sensu.* Ce phénomène représente au fil des ans une véritable révolution aux multiples conséquences.

Des commissions spéciales attribuent les lots destinés aux familles qui répondent aux exigences de la loi de 1935. « La commission procédait au classement des demandeurs en tenant compte le plus possible des affinités et des groupements de familles, des ressources et des moyens d'exploitation ».[49]

Les premiers servis sont les mutilés de guerre et les anciens combattants. « Le loyalisme envers la France avait permis à plusieurs dignitaires et chefs de tribus de bénéficier de ces lots ».[50]

Nul phénomène n'a davantage contribué à créer les énormes différenciations sociales générées par le processus de « domanialisation » et d'attribution des lots à quelques familles des sous-fractions de tribus. Les notabilités locales ayant témoigné leur fidélité à la France, d'habiles accapareurs sans scrupules parviennent à s'attribuer une grande partie des lots mis à la disposition des communautés rurales par les Commissions d'attribution.[51]

Dans tous les cas, pour obtenir un lot — sous forme de location avec promesse de vente — il fallait impérativement répondre à un certain nombre de critères : pratiquer l'exploitation directe, s'installer personnellement sur le lot ou dans une agglomération voisine, procéder à un certain nombre d'aménagements sur le lot (construction d'une maison, de bâtiments d'exploitation, payer le prix du lot par annuités — une vingtaine).

Dans la plupart des cas et à l'exclusion des lots attribués aux notables (qui peuvent atteindre plusieurs dizaines d'hectares) la quasi-totalité des attributaires obtiennent des lots de faible étendue ; en principe, la superficie du lot dépend du nombre d'attelages que possède l'attributaire. Comme les plus chanceux ne possédaient qu'un seul attelage, la majorité des lots ne dépassent guère la dizaine d'hectares.

Considérant en outre que l'outillage agricole des fellahs était archaïque, les autorités accordent à la majorité d'entre eux des lots dans des zones aux sols légers : sableux, ou sablo-limoneux peu propices à la culture des céréales comme le blé (culture exigeante). Les meilleurs lots situés dans les secteurs où les sols peuvent être travaillés par des engins mécaniques sont attribués aux colons et aux gros propriétaires tunisiens.

Un certain nombre de petits lots (5 à 6 hectares) situés à proximité des exploitations coloniales sont attribués à des khammès et à des ouvriers agricoles appelés à être employés comme main-d'œuvre sur les fermes coloniales.

En fait, le but essentiel de cette politique de « fixation des indigènes » au sol était de soustraire aux Jeddari, propriétaires de fait depuis des siècles[52], les vastes territoires des Basses et Hautes Steppes ; elle consiste en une chaîne d'opérations de dépossession, de déplacements, de recasement, affectant des populations sans défense livrées à la seule volonté coercitive des autorités du Protectorat et provoque en retour un nombre considérable de plaintes, de récriminations, de protestations chez la plupart des tribus (Zlass, Souassi, Mthalith, etc). En 1906, les Frachiche se lèvent en masse contre les opérations de délimitation : ils sont impitoyablement réprimés.[53]

Cette politique de « Paysannat » ne fait qu'accroître la terreur de la dépossession foncière chez les populations du centre de la Tunisie. La réaction des communautés rurales consiste à édifier des clôtures autour des parcelles mises en culture et à planter des oliviers conformément aux exigences des contrats d'attribution des lots.[54] La conséquence en est l'extension remarquable de l'oléiculture à travers les Basses Steppes tunisiennes mais aussi le rejet d'un nombre considérable de familles de l'espace « collectif ». Cependant, la domanialisation et l'extension de l'espace colonial ne connaît guère de frein entre la fin du Premier Conflit mondial et la grande crise des années 30 : entre 1920 et 1925,

une trentaine de milliers d'hectares sont accordés à la colonisation dans la plaine de Kairouan et sur les meilleures terres de la région, tandis que les Zlass se voient attribuer des lots dans les secteurs qui servaient de parcours, c'est-à-dire les secteurs aux sols trop légers ou dans les dépressions aux sols salés, ou sur les versants de jebels recouverts de broussailles.[55]

En outre, partout où les colons s'étaient implantés, les tunisiens ne sont plus les seuls à faire paître leurs troupeaux sur les parcours disponibles : ils sont concurrencés par ceux des colons dont le nombre ne cesse de croître. Entre 1920 et 1930, le cheptel ovin des européens est passé dans le Kairouanais de 4.122 à 36.707 têtes, soit un accroissement de 900% ; celui des caprins de 522 à 4.211 (800%)[56], ce qui entraîne une dégradation spectaculaire des sols dans tous les secteurs de parcours, en plaine et sur les versants des collines et des montagnes.

Les lotissements réalisés entre les deux guerres sur les henchir de Bouthadi, Cherahil, Sbikha, Jebebina, Saouaf et sur les domaines d'Ousseltia, Gamouda, Meknassi, Sned en faveur des colons d'une part et des tunisiens d'autre part, provoquent les mêmes distorsions que dans la région de Kairouan et ont les mêmes conséquences. Les lots attribués aux familles de condition modeste étant accordés en fonction de leurs moyens de production (attelage, outillage, etc.), leur superficie est minime et la semi-aridité du climat ne permet que des récoltes irrégulières.

L'élevage (ovins, caprins, camélidés), élément essentiel du système de production, est pratiquement asphyxié non seulement par la réduction des parcours, mais aussi par la fermeture du Tell, dont l'espace agricole est verrouillé par les colons.

Paysans pourvus de terre ou paysans sans terre possédant encore quelques têtes de moutons ne peuvent plus gagner le Tell ni pour chercher du travail (la mécanisation des travaux agricoles ayant diminué les besoins en main d'œuvre), ni pour utiliser les parcours jadis disponibles (friches, jachères, chaumes) — vitaux en année sèche — les machines agricoles ayant permis la mise en culture de la plus grande partie de l'espace agricole des plaines et des collines telliennes vouées jadis aux parcours.

L'équilibre établi depuis des siècles entre les terres de cultures et les terres pastorales à l'intérieur de l'espace steppique et celui qui existait entre les régions telliennes et celles de la steppe, aux économies complémentaires, est anéanti par la colonisation. Socialement, le déséquilibre est aussi dramatique : d'une part certaines familles sont parvenues à obtenir un lot de culture qui leur suffit à peine à survivre, d'autres familles de gros agriculteurs tunisiens ont bénéficié de l'attribution des lots, la plupart étant des soutiens du pouvoir colonial[57], enfin la masse des familles sont dépossédées soit par la volonté des colons soit par les commissions d'attribution des lots.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre les buts de la colonisation officielle

a. Financement et soutien de l'agriculture coloniale

La colonisation profite non seulement des disponibilités foncières et financières pour l'acquisition des terres domaniales, mais aussi des capitaux détenus par les succursales des banques françaises ou algériennes et une partie de l'épargne française en Tunisie, afin de s'équiper et d'accroître ses moyens de production. A l'instar de l'agriculture américaine, l'agriculture coloniale est avide de moyens de financement. Elle a un besoin constant de crédits pour l'acquisition de machines et d'outillage agricole, de crédits pour l'édification d'imposants bâtiments d'exploitation (étables, écuries, bergeries, ateliers de réparation mécanique), de crédits pour la construction de caves de vinification et de stockage du vin dans les plaines de Tunis, de Grombalia et de Bizerte et d'huileries pour les détenteurs de grandes plantations d'oliviers dans la région de Bou Salem (ex-Souk El Khemis).

Les organismes bancaires métropolitains et leurs filiales d'Algérie établissent, dès les premières années du Protectorat, des succursales : le Comptoir d'Escompte de Paris, le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, la Société Générale d'Algérie, etc.

Dès 1892, l'Assemblée Consultative demande la création d'une succursale de la Banque de France et la mise en place d'institutions de crédit, en particulier la création d'une banque agricole qui réescompterait les créances hypothécaires. En 1904, la Banque d'Algérie est autorisée à

émettre un papier-monnaie [58] et le décret du 30 juin 1906 organise le Crédit Foncier de Tunisie.

En 1912, la convention passée entre l'Etat tunisien et la Banque d'Algérie accorde à celle-ci le privilège de l'émission des billets de banque en Tunisie et permet au Trésor tunisien d'obtenir de la Banque d'Algérie la somme de 1.600.000 francs que les Autorités du Protectorat s'empressent de mettre à la disposition des groupements de colons.

Le soutien de l'Etat, en s'accroissant avec le développement de la colonisation et l'augmentation du nombre des colons pratiquant le faire-valoir direct, prend des formes très variées : participation financière aux Caisses de Crédit Mutuel, au budget des coopératives agricoles, aux Sociétés d'Assurances Mutuelles, etc.

En 1906 est créée à l'instigation de la Chambre d'Agriculture présidée par De Carnières une Association agricole dans le but de fournir à ses adhérents les produits nécessaires à l'agriculture (semences, engrais, produits anticryptogamiques, etc.). Cette association se mue en Association des Agriculteurs de Tunisie et, à partir de 1907, devient la Coopérative Centrale des Agriculteurs, bénéficiaire à l'instar des Caisses de Crédit Mutuel, de l'aide financière de l'Etat. Cette aide est prodiguée aussi à un grand nombre de coopératives spécialisées qui structurent les secteurs de l'activité agricole coloniale : «Coopérative de motoculture » (1922), «Distillerie coopérative de Tunisie» (1925), «Société Coopérative des Docks et Silos à céréales de Tunisie » (1929), « Coopérative oléicole de Ghardimaou » (1928). Toutes ces coopératives reçoivent de l'Etat des avances sans intérêt remboursables en 25 ans et pouvant atteindre quatre fois le capital versé... Les vingt-neuf organismes coopératifs qui existaient vers 1930 ont reçu de l'Etat près de 10 millions de francs pour capital versé d'un peu plus de 3 milllions. [59]

Les agriculteurs tunisiens, les gros agriculteurs en particulier dont les propriétés étaient immatriculées, ont théoriquement le droit d'adhérer à tous les groupements mais ceux-ci sont presque exclusivement formés d'européens.

b- Le développement d'un puissant outillage

Les énormes moyens financiers couplés avec les coopératives - incluant la puissante coopérative de Motoculture - dont disposaient

les colons telliens ont permis à ceux-ci de mécaniser à outrance, au lendemain de la Première Guerre mondiale, leur système de production.

Dès les premières années de la colonisation, les européens employaient un matériel agricole plus efficient que celui des agriculteurs tunisiens. La charrue en fer, en particulier, permettait d'approfondir les labours et de gagner à la culture des céréales les terres lourdes argileuses et alluviales. Un outillage varié — herses, rouleaux, semoirs — améliorait et accélérait les différents travaux agricoles, atténuait la menace des aléas climatiques et permettait de gagner de vastes étendues aux dépens des friches et des jachères. A partir des années 1920-1930, les colons qui exploitaient de vastes domaines dans les plaines telliennes (plaine de Jendouba, ex-Souk El Arbaâ, plaine de Bou Salem ex Souk El-Khemis, plaines de la basse Medjerda, plaines et collines du Tell inférieur : Goubellat, Bou Arada, El Aroussa, pouvaient tirer les meilleurs rendements des sols lourds argileux ou alluviaux (sol Tell) grâce à l'utilisation du tracteur à chenilles et aux charrues capables de labours profonds (charrues polysocs et charrues polydisques), d'un ameublissement et d'une aération spectaculaire des sols. Ils pratiquaient de plus en plus, au lieu de la jachère pâturée, élément essentiel de la rotation biennale traditionnelle, la jachère travaillée qui comporte des labours préparatoires de printemps. La culture sèche ou « dry-farming » était devenue la règle dans les plaines telliennes où les pluies annuelles, en général irrégulières, ne dépassent pas 450 à 500 millimètres (Vallée de la Medjerda, Tell Inférieur et Haut-Tell).

Le plus remarquable de ces colons de grande envergure est Maurice Cailloux qui a contribué à mettre au point les méthodes du « dry-farming » et utilisé systématiquement le matériel agricole des Etats-Unis. Son exploitation (2000 hectares) sur la colline du Koudiet, dans la région de Bou Salem, était un modèle du genre ; il excellait aussi bien dans la culture du blé tendre, de la variété Florence-Aurore[60], que dans celle de la vigne et de l'olivier.

Ces efforts sont soutenus par les autorités du Protectorat qui encouragent la vulgarisation des nouvelles techniques en créant en 1937 l'Office d'Expérimentation et de Vulgarisation agricole et qui protègent le marché du blé tunisien en frappant les blés étrangers en France de

droits sans cesse élevés.[61] Les cours du blé sont constamment maintenus à un taux supérieur au taux mondial pour permettre aux colons de vendre au meilleur prix, en France, leur production céréalière.

Les superficies cultivées en blé tendre (le fameux blé boulanger) ne cessent de s'accroître : de 3000 hectares en 1930-31, elles passent à 80.000 hectares en 1941. La production céréalière dans son ensemble (blé dur, blé tendre, orge, avoine, etc.) fait un bond prodigieux ; la vente des blés tunisiens à l'étranger s'accroît en conséquence. Le blé tendre Florence-Aurore représenterait à lui seul 60% des exportations de céréales en 1935.

L'utilisation d'un abondant matériel agricole et le perfectionnement des techniques agronomiques sur les exploitations coloniales font de l'agriculture européenne en Tunisie l'une des plus modernes du monde : « elle dépasse de fort loin, assurément, l'agriculture française, par exemple, avec un tracteur pour moins de 45 hectares ensemencés (80 hectares avec les jachères travaillées) et une moissonneuse-batteuse pour 160 hectares. »[62]

La mécanisation entraîne chez les colons un besoin insatiable de terres, car la mécanisation n'est rentable que sur de vastes parcelles groupées. Les autorités du Protectorat devaient, on l'a vu, mobiliser tous les moyens pour procurer à la colonisation de plus en plus de terres. Entre 1919 et 1928, plus de 80.000 hectares de terres cultivables sont accordées aux colons par les services officiels de la colonisation.

De leur côté, les colons déploient individuellement de patients efforts pour accroître les superficies cultivables. Profitant de l'absentéisme des propriétaires tunisiens citadins, de l'indivision où était engluée la propriété tunisienne, de l'état d'abandon où se trouvait une bonne partie des terres habous, gérées le plus souvent par des « *mokaddems* » peu scrupuleux, du morcellement excessif de la petite exploitation démunie de tout, ils prennent en location des superficies considérables qu'ils exploitent jusqu'à épuisement, avec leur important matériel agricole.

Enfin cette agriculture est devenue très coûteuse. Matériel mécanique, moyens de transport, engrais, produits anticryptogamiques, assurances contre les calamités de toutes sortes, exigent des disponibilités

financières sans cesse accrues. L'entreprise agricole coloniale devient une entreprise capitaliste qui mobilise, on l'a vu, des moyens de financement très variés et a besoin constamment du concours des banques et de l'aide financière de l'Etat.

c- Equipement des campagnes : infrastructure routière et ferroviaire

La dispersion de la propriété coloniale nécessite l'établissement d'un réseau routier desservant les centres agricoles et reliant les exploitations coloniales aux gares et aux villes portuaires. Dans l'économie agricole de marché développée par les européens à partir de 1892, les moyens de transport devaient jouer un rôle essentiel dans le système de production permettant l'écoulement d'une production destinée essentiellement à l'exportation.

Des fonds prélevés sur le budget et sur le produit des emprunts tunisiens sont alloués à la Direction des Travaux Publics appelée à établir plans et programmes et à exécuter les travaux : près de 5000 kilomètres de routes sont réalisés entre 1890 et 1920. Un réseau principal permettant la liaison avec les villes du Tell et du Sahel est achevé au cours de cette période : route Tunis-Bizerte-Tabarka, Tunis-Mateur-Béja, Tunis-Enfidaville-Sousse-Sfax, etc. et plus de 10.000 kilomètres de routes secondaires permettant la desserte des centres de colonisation et des exploitations européennes.

d- Les villages de colonisation

Les efforts de la « colonisation officielle » tendent aussi vers la création de villages de colonisation sur des lotissements immatriculés. « Généralement, avant que le premier colon ne s'installe, le centre dans lequel il était appelé à vivre était largement constitué. »[63] L'Etat fait construire à ses frais des bâtiments de caractère public : église, poste, gendarmerie, parfois école, procédant à des travaux de voirie, d'adduction d'eau, de desserte routière, etc.

Ces villages devaient être peuplés non seulement par des agriculteurs, mais aussi par des artisans, ouvriers (souvent italiens), des commerçants, etc. La Tunisie a connu de nouvelles implantations villageoises évoluant peu à peu, avec l'accroissement de leur population, en véritables villes.

Dans le Tell où la colonisation agricole est relativement dense, les villages de colonisation voient le jour dans toutes les régions ; dans le Tell inférieur, Mornaguia, Massicault (Borj El Amri), Aïn Asker, Fouchana, El Aroussa, Sminja, Bou Arada ; dans la vallée de la Medjerda, de l'amont à l'aval, Ghardimaou créé autour de la gare, Souk El Arbaa (Jendouba), Souk El Khemis (Bou Salem), etc.

Dans le centre du pays, les nouveaux villages naissent à proximité des zawias (Zawia Sadaguia, avant le développement de Sidi Bouzid, ou Pichon - actuel Ouled Haffouz) dans le Kairouanais ; ou de gares (Kelaat Senam).

e- Equipement hydraulique et sanitaire

En Tunisie, le problème de l'eau se pose à tout moment. Un premier décret, le 15 septembre 1897, crée un fonds spécial d'hydraulique d'un montant de 150.000 francs par an. Des travaux d'adduction d'eau potable dans les centres de colonisation entrepris depuis 1895 ont coûté à l'Etat plusieurs centaines de milliers de francs. En 1908 est fondé le Syndicat d'assainissement de la Garaâ El Mabtouha dont l'animateur était le Comte de Chabannes : il profite directement aux domaines de la Medjerda stérilisés par les marécages ou menacés par les inondations.

La Direction des Travaux Publics collabore avec le Domaine pour l'exécution d'un programme de mise en valeur de la Basse Vallée de la Medjerda : un canal de 30 kilomètres est creusé et les digues de protection édifiées de part et d'autre de l'oued. L'accroissement du peuplement européen est lié aussi à l'installation d'équipes sanitaires dans les campagnes. La lutte contre le paludisme est menée à partir de 1906 dans les plaines au drainage naturel imparfait : plaine de Mateur, région de Béja, du Goubellat, de Jendouba. Le 1er janvier 1907 est créé un Service de défense contre le paludisme, rattaché à l'Institut Pasteur de Tunis. « Son but » dit le texte « est de mettre en lumière les conditions sanitaires des centres de colonisation créés ou à créer dans leur rapport avec le paludisme. »

Enfin la médecine rurale se développe avec la création d'un corps de « médecins de la colonisation » constitué à partir de 1870 et réparti entre les différentes régions d'implantation coloniale.

f- Equipement scientifique

L'un des caractères originaux de la colonisation agricole française en Tunisie est son aptitude à utiliser les inventions techniques les plus modernes et à tirer profit des recherches dans le domaine de la science agronomique. La nécessité de rentabiliser au maximum investissements et capital foncier pousse la grande colonisation à utiliser les techniques et les méthodes les plus perfectionnées de l'agriculture moderne. Plus qu'en France et à l'image des Etats-Unis, l'agriculture coloniale dans la Régence ne s'est jamais passée du concours de la recherche agronomique.

L'enseignement agricole est de bonne heure créé et développé. En 1898 est fondée l'Ecole coloniale d'Agriculture de Tunis, établissement d'Enseignement Supérieur destiné à former des techniciens agronomes et à préparer les jeunes colons à mener à bien une tâche souvent ardue. Les élèves de l'Ecole reçoivent de l'Etat, dès qu'ils obtiennent leur diplôme, un lot et toute l'aide officielle dont on a vu les multiples aspects.

Parallèlement à l'enseignement, s'est développée aussi une recherche agronomique encouragée par l'Etat. En 1913, est créé le Service Botanique de Tunisie où généticiens et spécialistes des céréales et des cultures subtropicales, parmi lesquels s'est illustré le professeur Bœuf, entreprennent des recherches fructueuses. Le laboratoire du Service de l'élevage, érigé en 1912-13 en Institut Arloing, collabore avec l'Institut Pasteur à la mise au point des vaccins contre les maladies du bétail. La découverte du sérum anticlaveleux permet d'exporter vers la France des moutons préalablement immunisés ; des recherches sont entreprises pour le développement d'une agriculture rationnelle fondée sur la diversification des cultures et la reconstitution périodique des sols. Conseils et directives de techniciens et de chercheurs avisés ne manquent jamais aux colons. Des publications nombreuses et variées mettent à la portée des spécialistes et du grand public les résultats des recherches.

Dans le domaine de la céréaliculture, l'outillage, les techniques et les méthodes évoluent à un rythme surprenant entre 1920 et 1950. Les autres secteurs agricoles, vignes et arbres fruitiers, connaissent un grand

essor mais les progrès intéressent plus les techniques industrielles de transformation que les méthodes du « dry farming » connues déjà par les sfaxiens. Dans l'industrie des huiles, les européens introduisent de nouvelles techniques par l'emploi de presses modernes et de méthodes nouvelles de séparation des différentes catégories d'huile. Le nombre d'huileries à vapeur s'accroît d'année en année, concurrençant les huiles à traction animale appartenant aux tunisiens. Un colon de la région de Kairouan, Malcor, qui en 1910 avait effectué un voyage en Californie, préconisait l'extension des cultures fruitières en Tunisie où le climat est semblable à celui de la Grande Vallée.

Techniciens et chercheurs entreprennent dans le domaine de l'agrumiculture des études poussées et montrent les possibilités du pays dans ce secteur. Le Docteur Clément Trabut qui avait mis au point la variété d'agrume « clémentine » fait campagne pour l'extension des agrumes et préconise l'hybridation, « force créatrice que l'on peut exploiter ». Il conseille en ces termes les agriculteurs : « Ebranlez par les croisements la stabilité des espèces, provoquez les variations et sachez choisir et fixer les formes adaptées aux conditions du milieu où vous opérez... »[64]

Les efforts déployés par les européens dans le domaine de la culture de la vigne sont aussi très importants. Les 35.000 hectares en 1945 au Cap Bon, surtout dans la plaine de Grombalia, s'étendent vers la région de Tunis et de Bizerte. Sur les grosses exploitations viticoles des colons français (les viticulteurs italiens, nombreux, sont surtout de petits exploitants) laïcs ou ecclésiastiques (Carthage, Thibar), la motorisation permet de bonne heure de se passer d'une grande partie de l'énergie animale et humaine utilisée auparavant dans les différents travaux préparatoires ou agricoles : travaux de défoncement des tufs et des croûtes résiduelles, labours, hersages, sulfatages, transport du raisin, etc. Les procédés modernes de traitement et de vinification mis au point en Algérie sont appliqués après la Première Guerre mondiale (acidification et réfrigération des moûts, emploi de l'anhydride sulfureux).

la grande crise de 1930-34

La crise de 1930-34 à laquelle s'était greffée une série de mauvaises récoltes a profondément affecté toutes les catégories d'agriculteurs.

Deux phénomènes majeurs ébranlent l'économie agricole de la Régence : surproduction et mévente. L'économie européenne, essentiellement spéculative, liée étroitement aux marchés extérieurs, traverse pendant cette période de sursaturation des marchés mondiaux une phase critique. D'abord le vin, produit destiné avant tout au marché français : la consommation locale n'absorbe que 300 à 350 hectolitres pour une production qui atteignait à la veille de la crise 800.000 à 1 million d'hectolitres. Le vin procurait à un nombre important de colons des revenus considérables.

Malgré les mesures de contingentement prises par la France (loi française du 13 juillet 1927) limitant à 550.000 hectolitres la quantité de vin tunisien exportable en France, les agriculteurs européens ne cessent d'étendre les plantations de vigne. Le vignoble tunisien qui s'étendait sur 28.000 hectares en 1925 en couvre 50.000 en 1934 tandis que la production de vin qui était de 980.000 hectolitres entre 1929 et 1931 grimpe à 1.600.000 hectolitres en moyenne entre 1932 et 1934.

Pour aider les viticulteurs à organiser l'écoulement et la diversification de la production agricole, on crée par le décret du 30 juin 1927 un Office du Vin. Mais l'Office ne peut redresser une situation qui devient dès la fin de 1932 alarmante. Une succession de bonnes récoltes coïncide avec la crise de surproduction qui affecte déjà vers 1932-33 la Métropole. L'effondrement du vin en 1934 en est la conséquence immédiate. Plus de 1.300 viticulteurs français et plus du double d'italiens sont menacés de faillite.

Les autorités du Protectorat et le gouvernement français ont dû alors venir à l'aide du vignoble tunisien en détresse en encourageant l'arrachage des vignes et en accordant des indemnités dont le montant atteint près de 40 millions de francs. En 1935, la France accepte l'entrée en franchise d'un contingent plus important de vins tunisiens : 1 million d'hectolitres.

La crise du phylloxera justifie l'arrachage de 20.000 hectares de vigne. Les petits viticulteurs italiens, déjà ébranlés par la crise, se voient dans l'impossibilité de reconstituer leurs exploitations endommagées. Un grand nombre d'entre eux cèdent leurs terres aux gros viticulteurs qui, mieux placés pour bénéficier d'importants crédits, profitent de la

conjoncture pour accroître l'étendue de leurs exploitations. La viticulture qui était avant la première Guerre mondiale le fait d'un grand nombre de petits et moyens exploitants faisant artisanalement leur vin, connaîtra après toutes ces crises la prédominance d'un petit nombre de grands et moyens viticulteurs qui appliqueront les techniques et les méthodes les plus modernes de vinification à la production des vins et alcools de haute qualité (vins de Thibar, du Haut-Mornag, de Carthage, du Koudiat)

La crise n'épargne pas l'oléiculture qui dispose de débouchés plus étendus. Outre le marché local, grand consommateur d'huile, l'Italie est notre premier client, avant la France.

La baisse vertigineuse des prix, malgré les mesures douanières qui protégeaient l'huile tunisienne sur le marché français, atteint son point critique en 1933 lorsque le prix d'un quintal d'huile qui était de 1000 francs en 1927 tombe à 300 francs. Les colons de la région de Sfax qui possédaient près de 850.000 pieds sont les premiers touchés car toute leur production était commercialisée.

L'intervention de l'Etat, en ce domaine aussi, s'avère nécessaire. Elle se manifeste par la création d'un Office de l'Huile (Novembre 1933) chargé de résoudre les problèmes de commercialisation et d'organiser le warrantage (remise au créancier d'un bulletin de gage constatant le dépôt de l'huile dans les silos) et le stockage de cette denrée. « L'Union des Producteurs oléicoles », organisme coopératif qui s'occupe de la centralisation, de la vente et de l'achat de l'huile, reçoit l'aide officielle des pouvoirs publics (Janvier 1936).

La crise éprouve particulièrement les céréales, surtout le blé tendre dont la majeure partie est destinée à l'exportation. La chute des cours s'accompagne d'un ralentissement considérable des exportations dont la valeur tombe de 291 millions de francs à 64 millions en 1934. Le prix moyen du quintal de blé tendre qui était de 160 francs en 1931 n'atteint plus en. 1934 que 104 fîmes. Les eéïéalkuiteuïs, la plupart endettés, ne peuvent plus faire face à leurs engagements et se trouvent acculés à la ruine. L'Etat a dû, dans ce domaine surtout, prendre des mesures d'urgence. Par le décret beylical du 24 mai 1933, un stock d'un million de quintaux de blé est constitué. Le stockage devait être organisé par les minotiers, les négociants en céréales et les coopératives auxquelles l'Etat

accorde une prime spéciale. En outre, l'Etat garantit un prix maximum du quintal de blé : 100 francs pour le blé tendre, 90 francs pour le blé dur. Le décret du 15 mai 1933 décide que les blés stockés peuvent faire l'objet d'opérations de warrantage sous garantie de l'Etat, permettant ainsi aux céréaliculteurs d'obtenir d'importantes avances bancaires : 15 millions de francs en 1933-34.

La crise cependant se prolonge. Malgré la vente en 1933 de 350.000 quintaux de blé, les stocks ne cessent de s'accroître, atteignant en 1934 plus d'un million de quintaux (le 1/3 des récoltes). Les mesures prises en 1933 s'étant révélées insuffisantes, de nouvelles dispositions législatives sont décidées en 1934, transposant en Tunisie la réorganisation du marché français des céréales : contrôle, réglementation et protection du marché par des organismes étatiques.

Plusieurs céréaliculteurs incapables d'honorer leurs engagements financiers voient leurs terres saisies et vendues aux enchères publiques ; et lorsqu'il s'agissait d'un lot de colonisation, le Domaine le reprenait. Le Décret du 4 janvier 1934 crée la « Caisse Tunisienne de Crédit et de Consolidation » qui accorde aux agriculteurs endettés des prêts leur permettant de payer une partie ou la totalité de leurs dettes. Le montant maximum de ces prêts est de 150.000 francs remboursables en 20 annuités avec un intérêt de 9%. Ils devaient obligatoirement être garantis par un titre de propriété immatriculée ou en voie d'immatriculation.

Le décret du 21 février 1934 réorganise la Caisse Foncière qui devient un organisme bancaire placé sous le contrôle de l'Etat et habilité à accorder aux colons et à certains agriculteurs tunisiens, ceux qui présentent le maximum de garanties, des prêts à long terme remboursables en 20 ans.

Le « Comité Permanent de Défense Economique » institué en août 1934 décide de surseoir aux opérations de saisies et d'instituer des commissions appelées à examiner les demandes des débiteurs sollicitant de nouveaux délais de remboursement. Le décret beylical du 20 octobre 1934 arrête les procédures engagées contre les colons incapables d'honorer leurs créances et leur accorde des délais supplémentaires, soit trois années à partir de la date de la promulgation du décret. Enfin le décret du 7 décembre 1934 garantit les intérêts de créanciers en leur

permettant de négocier leurs créances auprès de la Caisse Foncière ou de les faire escompter par cet organisme. En 1936, rachat et escompte des créances s'élevaient à plus de 80 millions de francs.

Ces mesures ont permis à l'agriculture européenne, en particulier la céréaliculture, de ne point sombrer dans une faillite totale, pouvant entraîner avec elle l'édifice péniblement consolidé du système colonial. Mais elles entraînent une dépendance économique plus grande à l'égard de la France ; en effet, l'ouverture sans aucune restriction du marché métropolitain et le soutien multiforme de l'Etat français à l'agriculture spéculative tunisienne deviennent pour la colonisation une nécessité vitale.

L'agriculture si puissamment équipée et encadrée, si remarquablement soutenue par l'Etat et les organismes de crédit restera fragile. La dépendance des marchés extérieurs la met « à la merci des cours internationaux et des circonstances politiques »[65]. Le machinisme agricole forcené appliqué à un milieu tout aussi fragile aboutit à dégrader et à appauvrir les sols, à diminuer le potentiel productif et les rendements, ce qui va à l'encontre du but principal de l'agriculture spéculative et capitaliste soucieuse avant tout de profit maximum.

Les dernières années de la colonisation : consolidation des acquis et maintien de la trilogie spéculative : céréales, huile, vin

A la veille de la deuxième guerre mondiale, l'agriculture moderne — coloniale en particulier — a pu surmonter, grâce à l'aide financière massive qu'elle reçut de l'Etat et des banques, la crise qui la secoua de 1932 à 1936. En effet, les cours des produits agricoles se relèvent sensiblement dès 1937, permettant une accumulation de profits telle que la plupart des gros colons et agriculteurs ont pu se libérer d'une partie importante de leurs créances. Le cours moyen du blé atteignit 200 F. le quintal (104 F. pendant la crise), celui du vin 145 francs l'hectolitre (54 F. en 1934) et la tonne d'huile remonta à 8.800 F. (3000 F. au moment le plus critique de la dépression). Dès lors, les exportations de ces produits s'accroissent progressivement.

Les profits des colons et ceux des gros agriculteurs tunisiens s'accroissent en proportion et l'importation des produits utilisés par

l'agriculture moderne (machines, carburants, engrais, etc.) reprend à un rythme rapide.

La nouvelle ère de prospérité qui commençait provoquait l'extension des superficies emblavées dans les différentes régions du Tell, dans la Basse et Haute steppe tandis que la propriété foncière se concentrait entre les mains de grandes sociétés et de gros colons français qui, à la faveur de la crise, constituent d'énormes domaines sur les meilleures terres du pays : domaines du Koudiat et de Badrouna dans la région de Bou Salem (ex-Souk El Khemis) ; domaine de Chuigui dans la région de Tebourba. Quatre sociétés anonymes françaises exploitaient 131.000 hectares soit près du 1/6^C des terres détenues par les européens ; la « Société Franco-Africaine d'Enfidaville (51.000 ha), le domaine du Chaal, dans l'arrière-pays de Sfax (24.000 ha). Dans la région de Jendouba (ex-Souk El Arbaa), les Peignon ensemençaient plus de 3000 hectares par an, tandis que les Pères Blancs de Thibar exploitaient 2500 hectares au Nord de Teboursouk.

Cependant, la guerre de 1939-45 freine sensiblement les progrès de l'agriculture coloniale et met à mal aussi celle des gros agriculteurs tunisiens. La pénurie de combustibles, de matériel agricole, d'engrais, entraîne de graves conséquences sur tout le processus de production. Enfin la succession d'années sèches (1946-47 en particulier) qui survient au lendemain du conflit ébranle de nouveau tout le système moderne de production. Pour le renflouer, les Autorités du Protectorat mettent, derechef, à la disposition de la colonisation et de quelques gros agriculteurs tunisiens des sommes très élevées à titre de « dommages de guerre ». Les gros exploitants purent ainsi renouveler leur matériel agricole, réparer les bâtiments détruits et en construire de nouveaux, étendre leur activité sur des terres nouvellement acquises ou louées à des propriétaires tunisiens.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le blé tendre — Florence et Aurore en particulier — qui a permis entre 1930 et 1945 à un certain nombre de gros colons céréaliers d'édifier de véritables fortunes, recule au profit du blé dur, dont la valeur marchande dépasse sur le marché celle des blés tendres. Les efforts de techniciens du « Service Botanique » s'orientent d'ailleurs vers la sélection des catégories de blé

dur plus productives (Chili, Kolein, Mahmoud). Mais, phénomène alarmant, les rendements de toutes les catégories de blé ne cessent de baisser, même en culture moderne. Le rendement moyen en blé tendre qui, en 1941, atteignait 23 quintaux à l'hectare tombe en 1952 à 16 quintaux à l'hectare dans la Moyenne Vallée de la Medjerda où les terres sont épuisées par l'utilisation intempestive du machinisme agricole.

Avec l'accroissement démographique et les besoins sans cesse accrus du marché tunisien en céréales, les exportations de céréales ont tendance à diminuer d'année en année et la Tunisie se voit obligée dès les premières années de l'indépendance à importer le blé et l'orge pour compléter les besoins du marché intérieur en ces denrées de base. Par ailleurs, le système de production agricole de la colonisation française reste indéfiniment fondé sur trois produits : les céréales, le vin et l'huile.

Après la crise des années 30-34, l'arboriculture, en particulier l'agrumiculture, intéresse peu la colonisation qui crée un certain nombre d'orangeraies et de clémentiniers au Cap Bon et dans la région de Tunis, mais qui représentent peu de choses par rapport à l'explosion de l'agrumiculture tunisienne au Cap Bon.[66]

La révolution agrumicole a été essentiellement le fait des villageois du versant oriental de la plaine de Grombalia aux sols sablonneux (secteurs de Menzel Bouzelfa, Beni-Khalled, Nianou) et la région de Nabeul-Hammamet. L'agrumiculture s'est développée à partir des terres habous qui s'étendaient sur de grandes étendues dans l'arrière-pays des nombreux villages de la presqu'île. A l'instar de l'oléiculture sfaxienne, l'agrumiculture du Cap Bon s'est considérablement développée sur ces terres grâce au contrat de *mgharsa* qui associe le propriétaire foncier aux travailleurs du sol, paysans villageois parfaitement initiés à l'arboriculture [67] et aux diverses cultures irriguées.

Quant à la production fruitière autre que les agrumes (abricotiers, pêchers, poiriers, etc.), elle est essentiellement le fait de la petite colonisation italienne de la région de Tunis, du Cap Bon, de Bizerte, et surtout des arboriculteurs tunisiens qui pratiquent l'irrigation dans les différentes régions du pays (oasis du Sud, Cap Bon, Kairouanais, etc.).

Enfin, la troisième culture coloniale, la viticulture, représente le type même de l'activité agricole spéculative. La Tunisie étant peuplée

essentiellement de musulmans, la plus grande partie de la production du vin était destinée à l'exportation vers la France. Moins du tiers (200 à 300.000 hectolitres pour une production totale de 800.000 hectolitres) était consommé par la population européenne de Tunisie.

Au lendemain de la deuxième guerre, la viticulture connaît une concentration extrême de la propriété aux mains de colons français : la plupart des viticulteurs italiens accusés de collaboration avec le régime fasciste sont expropriés et une grande partie de leurs terres attribuée à des français. En 1954, sur 36.000 hectares de vignes, 15.000 ha restent aux mains des Italiens.[68] Crédits, aides et subventions vont surtout aux coopératives tel le « Groupement des Caves Coopératives » tenues par les viticulteurs français gros et moyens.

Conclusion

Ainsi, à la veille de l'indépendance, l'agriculture coloniale occupait une place prépondérante dans l'économie tunisienne. Elle produit la majeure partie du blé tendre et du vin, un peu moins de la moitié du blé dur, la moitié environ de la production oléicole annuelle.

Mais cette agriculture est de nature foncièrement extravertie. Sa dépendance du marché français est quasi totale et la nature même des produits exportés (produits bruts, non élaborés ou de qualité courante : vins et huile) valorise médiocrement les efforts et les investissements massifs des différentes catégories d'agriculteurs européens. Malgré les aspects techniques très modernes de cette agriculture, elle reste par plusieurs aspects une agriculture extensive peu peuplante (d'où l'échec de la colonisation officielle), dépendante des marchés et des capitaux et nullement intégrée à la société tunisienne dans son ensemble, qu'elle a contribué à appauvrir et à désintégrer.

Elle a néanmoins permis, par ses besoins spécifiques, la mise en place d'une infrastructure variée dont profitera la Tunisie indépendante.

Notes

1. J. Poncet, *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881,* Paris, Mouton et Cie, 1958.
2. Rapport du résident général Paul Cambon sur la loi immobilière tunisienne, p. 1, Archives, Nantes..
3. Journal Officiel français. Débat parlementaire du 29-1-1912.
4. Direction de l'Enseignement Public. Conf. sur les Administrations tunisiennes, Sousse, 1899 p. 247, in B. Yazidi, *op. cit.*
5. Terres ayant appartenu à la famille Siala de Sfax, confisquées en 1871 et intégrées au domaine beylik.
6. Directeur de l'Agriculture et des Contrôles Civils.
   Fitoussi E. et Benazet A., *L'Etat tunisien et le Protectorat-français,* Paris, 1931, p. 646.
8. B. Yazidi, *op. cit.*
9. B. Yazidi, *ibid.*
10. K. El Ksontini, *Al Ariaf al Mahallyia wa Rass al Mal Al Istiimari, Dhahir Sfax, 1892-1929,* Publications de la Faculté des Lettres de La Manouba, 1992.
11. J. Poncet, *op. cit.*
12. Des colons français de calibre moyen, de nationalité française, profitèrent eux aussi de cette fièvre spéculative : c'est ainsi que « la Société Marseillaise de Crédit revendit en 1898 son domaine d'El Azib près de Bizerte à la Société des Biens Fonciers qui, à son tour, morcela ses 1500 hectares en une quinzaine de lots de 100 hectares au profit de colons français », J. Poncet, *op. cit.*
13. B. Yazidi, op. cit.
14. A. Thaalbi, *La Tunisie martyre. Ses revendications,* Paris, Jouve et Cie éd., 1920, p. 112.
15. Op. cit., p. 286.
16. H. Timoumi, *Le colonialisme capitaliste et les structures sociales précapitalistes. Les khammès dans les campagnes tunisiennes (1861-1948),* tomes I et II, 1992.
17. H. Timoumi, op.cit.
18. Cité par H. Timoumi, in *op. cit.,* p. 380.
19. Ali Tayeb, « Investissements et profits des agriculteurs tunisiens et leurs rapports avec les établissements de crédit (1891-1934) » in *Rawafid* n°8 et 9 (2003), I.S.H.M.N.
20. A. Mahjoubi, *Les Origines du Mouvement National en Tunisie (1904-1934),* Publications de l'Université de Tunis, 1982, p. 327.
21. K. Ksontini, op. cit.
22. J. Despois, *La Tunisie orientale. Sahel et Basse Steppe,* Paris, PUF, 1955, p. 281.
23. K. Ksontini, *op. cit.*
24. M. Fakhfakh, *La grande exploitation agricole dans la région sfaxienne,* Tunis, Cahiers du CERES, 1992.
25. J. Despois, *op. cit.,* p. 368.
26. Cf. K. Ksontini, *op. cit.*

27. K. Ksontini, *op. cit.*
28. M. Fakhfakh, *op. cit.*
29. La récolte des olives, en particulier, mobilise un nombre élevé d'ouvriers saisonniers.
30. A. Coret « L'évolution du régime foncier tunisien » in *Revue juridique et politique de l'Union française,* 12e année, 1958, p. 93.
31. B. Yazidi, *op. cit.*
32. B. Yazidi « *Une stratégie coloniale : les installations hydrauliques dans les territoires du Sud tunisien* » in INMN, coll. « Les territoires du Sud à l'époque coloniale ».
33. H. Attia « Etatisation de l'eau dans le Sud tunisien » in *Annuaire de l'Afrique du Nord,* CNRS, 1983, p. 365-375.
34. Capitaine Chavanne, *Historique du Bureau des Affaires Indigènes de Tunisie.* 1885-1930, Bourg, 1931, p. 17 et 21.
35. Service des Affaires Indigènes, *Historique de l'Annexe des Affaires de Zançis,* p. 17.
36. B. Yazidi, *op. cit.* p. 60.
37. B. Yazidi, *op. cit.* p. 61.
38. Cette forme de gestion permettait aux groupements fossiles (les çofs Chedad et Youssef), en particulier à leurs notabilités, d'exercer un véritable pouvoir sur les principales sources qui alimentaient les cours d'eau et les puits.
39. B. Yazidi, in *loc. cit.,* p. 65.
40. Marouane Lajili « La législation forestière sous le Protectorat », in *Rawafid* n°9, Revue de l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, 2004.
41. B. Yazidi *op. cit.,* p. 308.
42. Id.
43. *Ibid.,* p. 316
44. *Ibid.,* p. 328.
45. Les commissions de délimitation des zones boisées.
46. J. Poncet, op. cit.
47. B. Yazidi, op. cit., p. 279.
48. *Ibid.,* p. 227.
49. *Ibid.,* p. 280.
50. *Ibid.,* p. 281.
51. K. Ksontini, *op. cit.*
52. K. Ksontini, *op. cit.*
53. H. Timoumi, *Les révoltes paysannes dans l'Histoire contemporaine de la Tunisie (exemple de 1906),* Nice, 1975, trad. en arabe, 1993, Tunis, Beït al-Hikma.
54. J. Despois, *op. cit.*
55. A. Kraïem, La désintégration des collectivités rurales sous l'influence de la colonisation rurale capitaliste (en arabe), in *Ikawafid* n°2, Institut d'Histoire du Mouvement National, Tunis, 1996
56. *Ibid.*
57. K. Ksontini, op. cit.
58. M. L. Gharbi, *Le Capital français à la traîne. Ebauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914),* Tunis, Faculté des Lettres de la Manouba, 2003.

59. J. Poncet, op. cit.
60. Ahmed Kassab, *L'évolution de la vie rurale dans les plaines de Moyenne Medjerda et les régions de Béja-Mateur.,* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1979.
61. Cf. Chapitre V, *Le commerce extérieur.*
62. J. Poncet, *op. cit.,* p. 256.
63. B. Yazidi, op. cit., p. 84.
64. Rapport présenté au Congrès des colons Nord-Africains (1908) et Bulletin de la Direction de l'Agriculture, 1907, pp. 267-70.
65. Ibid, p. 307.
66. H. Sethom, *Les Fellahs de la presqu'île du Cap Bon,* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1977, T. I et II.
67. H. Sethom, *op. cit.*
68. Id.

CHAPITRE III

L'invasion de la production industrielle et la ruine de l'artisanat

L'expansion coloniale, conséquence directe de la révolution industrielle de l'Europe occidentale, a profondément ébranlé l'artisanat et le commerce traditionnels dans les pays tombés sous la domination économique et politique des puissances industrielles. L'établissement du Protectorat n'a fait que hâter le déclin des activités traditionnelles provoqué déjà, dès le début du XIXe siècle, par l'afflux des produits manufacturés anglais et français. Malgré les efforts de réadaptation et de rénovation, l'artisanat tunisien, activité traditionnelle des villes tunisiennes et occupation d'une partie importante de la population rurale, ne s'est pas relevé des nouvelles formes de l'activité industrielle et commerciale qui ont vu le jour en Europe.

Dès le milieu du XIXe siècle, les pays européens, la Grande-Bretagne et la France en particulier, produisent, grâce au machinisme qui se développe à un rythme très rapide, des quantités de plus en plus importantes d'articles manufacturés. Les traités conclus avec les Beys leur permettaient d'imposer leurs produits dans le marché de la Régence. Mais l'industrie européenne ne se contentait pas d'écouler ses

produits, elle se met aussi à fabriquer des articles imités de l'artisanat tunisien.

En 1853, E. Pelissier fait remarquer dans sa « Description de la Régence de Tunis » que « les métaux, les armes, presque tous les outils des métiers industriels, beaucoup de ceux de l'agriculture viennent de dehors ». L. Golvin constate que dès la fin du XIX[e] siècle des « armes ciselées embouties en série encombrent le marché tunisien »[1].

La situation s'aggrave après 1881 : la France se réserve le marché tunisien et l'industrie française s'évertue à imiter et produire en masse les articles utilisés couramment par la population tunisienne. A la fin du XIX[e] siècle la chéchia française conquiert le marché tunisien malgré sa qualité inférieure. La clientèle tunisienne se montre d'abord réticente « tant que les formes et les teintes n'ont pas été imitées exactement : mais aujourd'hui, rien dans l'aspect ne différencie ces deux produits concurrents, si ce n'est la marque ou nichan du fabricant tunisien ».[2] Pendant deux ans, (1903/1904) les ventes de chéchias de fabrication étrangère sont supérieures à celles des chéchias tunisiennes. V. Fleury estime que « vendue au détail, la chéchia autrichienne coûte quelquefois moins cher que la quantité de laine nécessaire à la fabrication d'un bonnet tunisien ».

Le faible prix des chéchias étrangères résulte pour une part de l'utilisation de matières premières de qualité inférieure, mais surtout de « la simplification et la mécanisation des procédés de fabrication »[3]. Le régime douanier favorable à la production française, établi en 1891, permet d'éliminer peu à peu les chéchias autrichiennes qui disparaissent du marché tunisien à partir de 1911. Mais elles sont remplacées après la Première Guerre Mondiale par les chéchias d'origine tchécoslovaque.

Dans le secteur des textiles, la situation est la même. On importe massivement des tissus, des vêtements confectionnés et surtout des cotonnades d'origine anglaise [4] puis, depuis 1918, exclusivement françaises. Grâce à leur prix avantageux, ils ont pu remplacer presque totalement les cotonnades tunisiennes. Cotonniers anglais et français s'efforcent de cerner les goûts de la clientèle tunisienne et d'y adapter leur production. C'est ainsi que les cotonniers français fabriquent pour la Tunisie des « mélias » identiques à celles que produisent les artisans tunisiens, pont un prix nettement plus bas.

Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les cotonnades étaient importées écrues puis teintes à Tunis ; mais depuis le développement de l'industrie chimique, en particulier celle des colorants, les cotonnades sont teintes en Europe dont les usines proposent à bon marché une teinture plus adhésive que la teinture tunisienne. Ces cotonnades sont importées surtout par des grossistes israélites, installés au Souk El Ouzar et qui ont des représentants dans les grandes métropoles cotonnières de Grande-Bretagne (Manchester) ou de France (Lille).

Les soieries tunisiennes connaissent le même sort. Imitant les modèles tunisiens, les tissus de soie venus d'Europe conquièrent le marché, les soieries lyonnaises en particulier éliminent pratiquement les soieries de luxe fabriquées dans la Régence.

Certaines usines européennes se sont mises à produire des vêtements de confection identiques aux vêtements traditionnels des tunisiens et des tunisiennes : à Yvetot, en France, une usine s'est spécialisée dans la fabrication des burnous ; avant-guerre, on fabriquait en Autriche, pour le marché tunisien, des vêtements aux couleurs variées parfaitement adaptés au goût tunisien.

« D'Italie viennent d'importantes quantités de meubles qui copient les formes et les couleurs des meubles traditionnels tunisiens »[5], des bijoux qui imitent les modèles locaux. Les carreaux en céramiques fabriqués en Italie et en Espagne sur le modèle des carreaux arabes sont vendus à des prix qui défient toute concurrence. Une gamme variée d'articles de ménage en faïence, en porcelaine, imités des modèles autochtones, arrive de France, de Belgique et d'ailleurs. Après la première guerre mondiale afflueront des services en porcelaine japonaise et tchécoslovaque.

L'évolution du régime douanier et ses conséquences sur l'artisanat

Le régime douanier de la Régence était fondé sur une série d'accords conclus entre le Bey et les grandes Puissances européennes, en particulier la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche... Ces accords réduisaient à 3% les droits d'entrée sur les marchandises importées par des ressortissants européens. Le traité du 22 mai 1824 entre la Régence et la France confirmait ce taux.

Les importateurs, sujets du Bey, payaient un droit de 10 à 11% sur les marchandises venues d'Europe. Mais l'aspect le plus absurde de ce régime réside dans les taxes imposées aux produits tunisiens destinés à l'exportation et qui payaient des droits variant entre 8 à 25% de leur valeur à leur sortie de la Régence. Les producteurs et commerçants tunisiens se voyaient ainsi pénalisés dans leur effort pour écouler la production nationale, conquérir les marchés étrangers et lutter contre la concurrence étrangère.

Khayreddine avait abaissé les droits de sortie pour encourager les exportations, mais il ne les supprima pas pour ne point diminuer les ressources d'un budget fortement obéré. Il aurait voulu aussi protéger la production artisanale tunisienne en relevant les droits sur les produits importés mais les consuls européens refusaient toute atteinte aux privilèges économiques reconnus aux Puissances par les traités.

Après l'établissement du Protectorat, les droits qui pesaient sur les marchandises tunisiennes destinées à l'exportation sont supprimés entre 1884 et 1890. Mais le marché français n'était pas assez ouvert à la production artisanale ; la loi du 19 juillet 1890 soumet la plus grande partie des marchandises tunisiennes aux droits les plus favorables que paient les produits similaires étrangers, tout en admettant un certain nombre de produits en franchise.

La diminution des exportations en France survenue entre 1895 et 1897 amène les exportateurs français à réclamer un régime préférentiel en Tunisie. Dans ce but, les traités de commerce qui existaient entre les pays étrangers et la Tunisie sont dénoncés à partir de 1896 et d'autres traités moins favorables sont conclus. Seule la Grande-Bretagne obtient par l'accord franco- anglais du 18 octobre 1897 que ses cotonnades ainsi que celles des territoires de son Empire entrent dans la Régence avec un simple droit de 5%, ce qui leur permettait encore de concurrencer les cotonnades françaises sur le marché tunisien. Mais cette concurrence cesse quand, sous la pression des cotonniers français de la région du Nord, l'accord est dénoncé en décembre 1919. Des dispositions législatives ouvrent largement notre marché à la production française d'imitation : le décret beylical du 2 mai 1898 admet en franchise un grand nombre de produits français et algériens d'imitation, en

particulier les tapis, les chéchias, les différentes sortes d'ouvrages en métaux, les articles ménagers, toutes les variétés de tissus... Un coup terrible pour l'artisanat tunisien car la production industrielle française s'étend aux produits imités : chéchias, soieries, objets en cuir, etc.

De plus, pour réserver le marché tunisien et éliminer la concurrence des autres pays, le même décret établit des droits élevés sur les produits manufacturés venus de pays tiers : 300 à 600 Fr. par 100 kg de bonneterie, 100 Fr. par kilogramme de tissus de laine, 20 Fr. par 100 kg de laine, etc. L'orfèvrerie, la bijouterie, la pelleterie, les meubles français, etc. sont taxés comme ceux des autres pays, mais ces produits, restés en France au stade artisanal, n'exigent point encore la conquête de marchés réservés.

Ainsi, le régime douanier établi par la loi du 19 juillet 1890 en France et le décret beylical du 2 mai 1898 sont-ils la conséquence directe de cet impérialisme économique. Ce régime livre le marché tunisien à une industrie française en plein développement et avide de marchés protégés et laisse sans défense un artisanat incapable par ses techniques de résister à l'afflux des produits nouveaux ou imités.

La désaffection des produits de l'artisanat

La décadence de l'artisanat et du commerce traditionnel s'intègre dans une évolution économique et sociale spécifiquement tunisienne, conséquence inéluctable de l'irruption d'une nouvelle civilisation en Tunisie. L'afflux sur le marché tunisien de la production manufacturée française crée de nouveaux besoins parmi la population. Dès avant l'établissement du Protectorat, les membres de l'« aristocratie » (mamelouks, hauts dignitaires de la cour, hauts fonctionnaires, magistrats, professeurs de la Grande Mosquée, grands propriétaires fonciers, riches artisans) achetaient de nombreux objets de fabrication européenne : meubles, parfums, tissus, bijoux, etc. et nombre de familles tunisiennes se sont appauvries, en hypothéquant - le plus souvent chez les usuriers juifs — ou en vendant leurs biens meubles ou immeubles, pour satisfaire ces besoins nouveaux. L'impact du mode de vie européen est amplifié à la suite du développement des « villes européennes » où se multiplient les nouveaux magasins de vente des produits étrangers habilement exposés dans des vitrines attrayantes.

Les Israélites donnent à ce commerce et à cette nouvelle ville un dynamisme extraordinaire. Dominant déjà les souks de la capitale spécialisés dans l'importation et la vente des produits européens (Souk El Ouzar, Souk El Bey, Souk El Grana à Tunis), ils parviennent, grâce aux capitaux accumulés par les commerçants et les usuriers, au crédit qui leur est facilement accordé par les banques, à la maîtrise des techniques commerciales et financières, à monopoliser ou presque le commerce dans les quartiers européens des différentes cités (Tunis, Bizerte, Sousse).

La présence et le prestige de la population « européenne » dont le nombre passe de 20.000 en 1881 à 149.000 en 1911 (dont 70.000 à Tunis) agissent dans le sens d'un changement rapide des habitudes et des façons de vivre de la population musulmane aisée. « Le mode de vie de cette population européenne exerce un effet direct de démonstration sur l'ensemble de la population mais cet effet s'exerce plus ou moins fortement sur les différentes classes sociales » (Pennec). Cette action s'exerce d'abord sur les classes privilégiées musulmanes, mais aussi sur une population israélite intéressée directement à l'essor du nouveau système économique auquel elle parvient à s'intégrer d'une façon remarquable.

Les israélites les plus riches, puis ceux qui appartiennent à la bourgeoisie moyenne, abandonnent le costume traditionnel et adoptent de la tête aux pieds l'accoutrement vestimentaire européen. Une partie de la bourgeoisie musulmane commence elle aussi à s'habiller à l'européenne : c'est ainsi qu'on abandonne la « *Jebba* », la « *Farmla* », le « *Seroual* », pour la veste, le gilet et le pantalon coupés à l'européenne.

Après la première guerre mondiale, la population pauvre des faubourgs des grandes villes et surtout de Tunis devient une clientèle de la friperie importée et des vêtements et chaussures qui proviennent des stocks militaires. Les ruraux achètent aussi les surplus de l'armée française. « C'est ainsi qu'après la guerre de 1914/18, beaucoup d'ouvriers agricoles du Nord adoptent la capote militaire française vendue à bas prix »[6].

Mais si la majeure partie des israélites des villes abandonne la chéchia ou la calotte pour le chapeau, les musulmans restent fidèles au couvre-

chef traditionnel qui devient malgré les mutations vestimentaires de toutes sortes le symbole de l'appartenance à la communauté islamique.

Les tunisiens aisés « s'européanisent » extérieurement les premiers. Les hommes, surtout ceux qui sont employés dans les activités nouvelles (professions libérales, administration, etc.) sont entraînés plus rapidement que les femmes. Celles-ci « préfèrent d'abord les vêtements traditionnels confectionnés avec des étoffes de provenance européenne puis, dans les grandes villes, tout en conservant le « *sefsari* », elles abandonnent le pantalon pour la jupe »[7].

Les prix relativement avantageux des produits européens n'expliquent pas à eux seuls l'engouement de la population musulmane. « L'effet de démonstration du mode de vie européen, la volonté de modernisation » sont des facteurs non négligeables. Il y a aussi cette volonté tenace des riches citadins de se distinguer des ruraux non seulement par une certaine façon de vivre, mais aussi par l'habillement et les aspects extérieurs. L'habillement à l'européenne devient de plus en plus une forme d'adhésion à une certaine civilisation, une volonté de ressembler, tout au moins par l'aspect extérieur, aux européens.

L'européanisation des goûts, mais aussi la baisse du niveau de vie de la grande bourgeoisie traditionnelle contribuent à réduire la demande des articles traditionnels de haute qualité : armes damasquinées et incrustées, habits de cérémonie brodés, ceintures en plaques d'argent ciselé, chéchias et turbans de luxe. Ainsi est-ce d'abord l'artisanat de luxe, celui dont la production avait pour clientèle principale les catégories privilégiées de la population urbaine qui décline sensiblement. Brodeurs sur étoffes, tailleurs, fabricants de *bachmaq* voient, dès l'établissement du protectorat, leur production décroître. La quasi disparition de l'armée beylicaie ruine la corporation des armuriers : *Zenaïdya, jaaïbya*, etc. L'usage des moyens de transport modernes et la baisse du niveau de vie de l'ancienne bourgeoisie entraîne la diminution du nombre des carrosses, des animaux de selle et de bât et la décadence des corporations des selliers, des brodeurs sur cuir (*sarrajin*). On construit de moins en moins de grandes maisons aux chambres ornées de sculptures sur plâtre : la corporation des *nakkache* voit sa clientèle disparaître peu à peu.

Les artisans qui fabriquent des articles utilitaires résistent mieux. La clientèle rurale reste fidèle aux vêtements et aux articles ménagers, aux instruments de travail traditionnels. « La demande de la population rurale en vêtement, tissus, outillage permet à certains corps de métier de maintenir une certaine activité, c'est pourquoi les artisans qui fabriquent des objets destinés presque uniquement à cette population supportent beaucoup mieux la concurrence des produits modernes ; c'est le cas des forgerons, des fabricants de bats, des charrons... ».[8] Certes le pouvoir d'achat des populations des campagnes n'est pas bien élevé mais l'accroissement du nombre de la clientèle rurale, en relation avec l'augmentation de la population tunisienne, augmentation évaluée à 389.000 personnes entre 1881 et 1921[9], maintient la demande d'articles utilitaires à un niveau relativement élevé.

La contraction du marché intérieur coïncide avec une diminution importante du volume des exportations des produits de l'artisanat.

La chute des exportations des produits de l'artisanat

La production artisanale tunisienne, depuis le XVIe siècle au moins, avait pour principal débouché les pays de l'Empire Ottoman et la Turquie elle-même. Tous ces pays en majorité musulmans avaient des façons de vivre, des habitudes, des goûts qui n'étaient point différents d'un pays à un autre ; leurs populations avaient souvent les mêmes besoins et constituaient une clientèle importante pour la production artisanale tunisienne. Les pays chrétiens soumis à la domination ottomane, comme la Grèce ou la Bulgarie et qui sont restés attachés à leurs traditions, ont vu leur façon de s'habiller, leur manière de vivre, profondément influencées par celles des musulmans. A quelques détails près, les Grecs des villes s'habillaient jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle comme les turcs. Quant aux égyptiens, syriens, algériens, leurs fortes traditions musulmanes donnent à leur vie quotidienne, à leur accoutrement vestimentaire, un air de très proche parenté. Dès lors, on comprend l'importance du marché que constituait pour l'artisanat tunisien cette nombreuse clientèle que l'on peut évaluer à plusieurs millions de personnes. La bonne qualité, le prix avantageux de la production tunisienne la faisaient apprécier sur les marchés de l'Orient (Egypte, Syrie, Turquie), de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie,

Tripolitaine) ; de l'Afrique Noire, des Balkans (Grèce, Albanie) et de l'Europe Occidentale (Italie, France).

Un des articles qui s'exportait le mieux était la chéchia, couvre-chef de la majorité des sujets du Sultan Ottoman et qui se vendait, jusqu'au début du XIXe siècle, sans concurrence notable, sur tous les marchés de l'Empire.

En 1837, la Tunisie exportait pour 1.742.000 piastres de chéchias vers l'Egypte, la Tripolitaine, l'Algérie et les Balkans. La Régence exportait aussi des quantités importantes de tissus de soie et de coton, de couvertures, de laine, de meubles, des bijoux, etc.

Mais dès le milieu du XIXe siècle, la concurrence européenne sur les marchés traditionnels de la Tunisie faisait reculer la vente de nos produits. Dès 1875-76, les marchés de l'Empire Ottoman étaient inondés de produits fabriqués en série dans les usines anglaises et françaises, imitant souvent à la perfection la production artisanale de chaque pays, en particulier celle de la Tunisie. Aucune résistance ne pouvait être opposée à cette marée de produits européens imités et le volume de nos ventes diminuait sans arrêt sur les marchés grec, algérien, égyptien et marocain. En 1920 on ne vendait presque plus rien à la Turquie ou à la Grèce. Seule la Tripolitaine a maintenu ses achats de produits de toutes sortes, en particulier de chéchias.

La concurrence, facilitée sur nos marchés traditionnels par les traités inégaux, n'est pas la seule responsable du déclin de nos exportations. Il s'est produit dans ces pays comme en Tunisie des transformations dans les habitudes et les façons de vivre des populations sous l'influence des modes de vie et du commerce européens. Ces transformations ont engendré en Egypte, dans les Balkans et ailleurs, un engouement pour les produits d'origine européenne, meilleur marché, et un recul rapide de la consommation des produits d'artisanat de toute origine. Comme en Tunisie, ce phénomène s'est produit d'abord dans les villes (Le Caire, Alexandrie, Damas, Alger) où les classes à pouvoir d'achat élevé ont été les premières à manifester leur désaffection à l'égard des produits tunisiens.

L'évolution des exportations des chéchias de 1875 à 1910 permet de constater la diminution spectaculaire de la demande de cet article dans

les années 1875/76, diminution consécutive à l'afflux sur les marchés de l'Empire ottoman des chéchias manufacturées, « les affaires qui se chiffraient par millions ont baissé de 95% en moins d'un demi siècle »[10].

La reprise postérieure aux années 1876/1886 semble correspondre à une augmentation de la population égyptienne et à l'accroissement de la demande tripolitaine. Mais au début du XXe siècle, la Grèce et Malte cessent de nous acheter des chéchias. Nos ventes vers la Turquie et l'Algérie diminuent aussi dans des proportions considérables. Nos exportations vont à cette date essentiellement à la Tripolitaine et à l'Egypte. Vers 1920, l'Egypte elle même n'achète plus que des quantités infimes.

L'exportation des autres produits connaît un recul plus net encore. La quantité de tissus en soie exportés passe de 4.274 kilogrammes à 2.482 en moyenne. Les cotonnades résistent mieux, pendant et après la guerre : 44.982 kgs en moyenne pendant la période 1915/1919. L'Algérie est notre premier client, mais ces cotonnades sont en partie àes réexportations de cotonnades anglaises importées et teintes ensuite à Tunis.

Le même déclin atteint nos exportations de couvertures de laine, de meubles, de bijoux, les objets en cuir et en peau. Ceux-ci ne s'exportent plus entre 1887 et 1890. La première guerre mondiale permet une certaine reprise avec l'Algérie, la Tripolitaine, la France et le Maroc. Mais le déclin s'aggrave et se poursuit après 1920.

La dégradation de la qualité des produits de l'artisanat

Pour lutter contre la concurrence et essayer d'enrayer la diminution progressive de leur chiffre d'affaires, les artisans ont fait de gros efforts pour réduire leurs prix de vente. Ils ont essayé d'aligner leurs prix sur ceux des produits manufacturés étrangers et même de les fixer au-dessous. Pour y parvenir, ils ont d'abord réduit leur prix de revient. Les techniques de l'artisanat n'ayant pas évolué depuis des siècles, il était vain d'espérer une diminution du prix de revient par une amélioration des procédés de fabrication ou par une quelconque invention nouvelle.

Les artisans se voient obligés de diminuer le salaire de leurs ouvriers, des compagnons *(Kalfa)* et des apprentis et de réduire leurs marges

bénéficiaires. Puis reniant les principes essentiels des règlements corporatifs et la tradition artisanale, ils altèrent la qualité en utilisant des matières premières de second ordre et en réduisant progressivement le temps de fabrication.

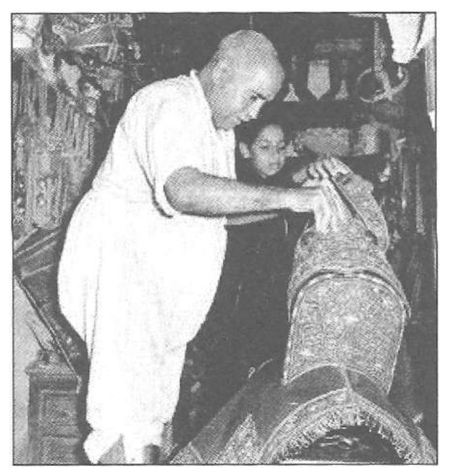
La dégradation atteint alors presque tous les corps de métier : les tisserands utilisent les filés de coton, de laine ou de soie de qualité médiocre : « il s'agit parfois de filés déjà teints qui se fanent rapidement ou même des filés fabriqués avec des déchets de coton » [11] importés d'Italie.

Les teinturiers abandonnent les colorants d'origine végétale - dont une grande partie était d'ailleurs importée - pour les colorants chimiques moins coûteux[12] mais de qualité moindre. L'utilisation de ces colorants entraîne un « véritable désastre dans la fabrication des tapis de Kairouan »[13].

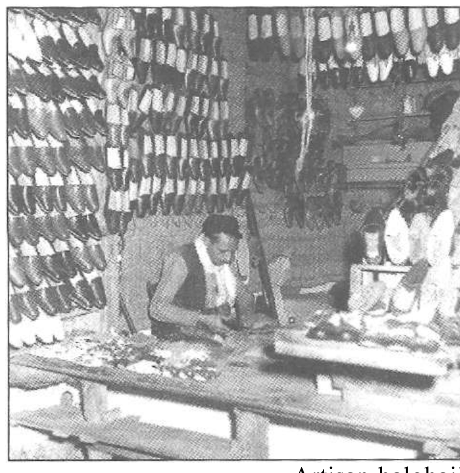
Atger[14] signale que les ventes à l'Egypte et aux pays du Levant de couvertures tissées à Djerba diminuaient sans cesse, en raison des dimensions de plus en plus réduites que certains fabricants donnaient à leur « *ouezra* ». Les exportations de couvertures djerbiennes en 1904/5 diminuent de moitié par rapport à 1903. Une dégradation analogue atteint l'artisanat du cuir, la tannerie, la fabrication des tapis, le tissage de la soie où la rayonne remplace la soie grège... « Les ventes de tapis à la suite de la baisse de la qualité ont diminué environ de moitié et, devant le recul de la demande, les fabricants cherchent alors à diminuer encore leurs prix en utilisant de la laine plus courte (1 kg 500 au m^2 au lieu de 2 kg à 2 kg 500 auparavant) ce qui entraîne une réelle baisse de la demande » [15] L'utilisation de matières premières de qualité médiocre, le travail de plus en plus hâtif, l'imitation servile des modèles européens entraînent une dépravation du goût artisanal ; de nombreux observateurs s'accordent à trouver les teintes des tapis de Kairouan « criardes » et déplorent la baisse de la qualité des plateaux de cuivre ciselé ainsi que la dégradation des motifs de broderie.

Cette fâcheuse évolution entraîne entre les deux guerres une désaffection plus grande de la clientèle traditionnelle intérieure et extérieure à l'égard des produits tunisiens. Revenus et niveau de vie des artisans en sont gravement affectés.

L'artisanat tunisien



Sellerie d'art

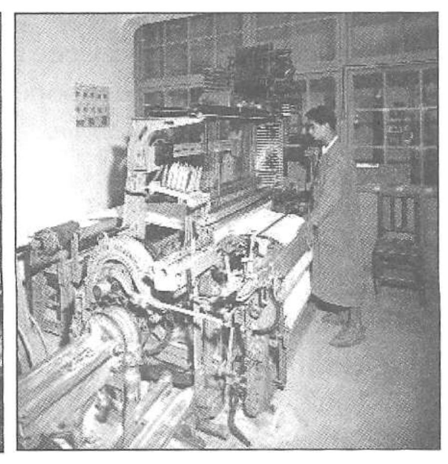


Artisan balghaji

L'artisanat tunisien a résisté à l'envahissement des produits industriels tant qu'il répondait aux besoins de la clientèle rurale. Mais il a manqué son adaptation à l'évolution généralisée de la société et n'a pu défier les prix imbattables des produits manufacturés d'origine européenne. Le cuivre et le cuir ont irrémédiablement cédé à la concurrence industrielle ; les métiers nobles de la sellerie et de la chéchia ne répondaient plus aux goûts ni aux mœurs de la génération d'après guerre. L'artisanat textile a adopté la mécanisation et assuré plus longtemps son renouvellement et sa vitalité, mais du fait de son infrastructure archaïque, il a dû se reconvertir progressivement en véritable industrie textile.



L'artisanat de la chéchia a donné à la Tunisie un rayonnement exceptionnel jusqu'au milieu du XXe siècle.



Début de mécanisation dans le textile

Les artisans ne peuvent échapper au cercle vicieux infernal qu'en abandonnant leur métier ou en se mettant à fabriquer des produits entièrement nouveaux, imitations plus ou moins fidèles des produits européens.

L,a réduction ou l'abandon de la fabrication

Concurrence, transformation des goûts et des habitudes de la clientèle, dédain pour les produits qui n'avaient plus ni la qualité, ni le fini des produits d'antan, amènent un grand nombre d'artisans à réduire leur activité ; certains, quoique tenant toujours boutique, y laissent un compagnon avec un ou deux apprentis et tirent le plus clair de leur revenu de l'exploitation de terres qu'ils avaient négligées, d'autres préférèrent abandonner le métier et se font embaucher par l'Administration de la Médina, la Direction des Finances ou de la Justice ou enseignent dans les écoles coraniques.

L'artisanat utilitaire relativement prospère jusque vers 1920, commence à connaître le sort de l'artisanat de luxe. La réduction du rythme de fabrication des produits utilitaires intervient quand la diffusion des produits européens similaires atteint les masses urbaines et rurales et que les transformations du mode de vie gagnent de plus larges couches de la population. La diffusion en ville de l'éclairage électrique entraîne la diminution de la production de lampes à huile ou à pétrole ; l'usage de plus en plus répandu de la vaisselle d'origine européenne et de la quincaillerie importée entraîne un ralentissement de l'activité des dinandiers, des potiers et des fabricants d'articles ménagers en terre cuite : *tajin* et *canoun.* On fabrique dans les souks moins de serrures, de clefs, de verrous, de poignées de portes.

Cette évolution a pour conséquence une diminution générale des effectifs des corporations. Aucun corps de métier n'a vu le nombre de ses membres augmenter depuis le milieu du XIXe siècle. Activité en crise, l'artisanat n'attire plus les jeunes. Vers 1930, l'âge moyen des artisans dans les différents métiers est de 40 ans.

A Tunis, l'artisanat de la chéchia qui était avec celui de la soie la plus importante activité des souks, comprenait vers 1890, 500 maîtres chaouachis (d'après Ch. Lallemand) ; il n'en comptait plus vers 1900 que 110 dont 50 seulement ayant une activité réelle.

L'effectif des tisserands en. soie tombe de 7.200 maîtres et compagnons en 1890 à 764 en 1908 ; celui des moulineurs de soie s'effondre : de 280 en 1895, il passe à 50 en 1930. Le nombre des teinturiers passe de 1.200 maîtres et compagnons en 1890 à 75 après 1930 [u].

Les tanneurs qui étaient 250 environ peu avant le Protectorat n'étaient plus que 70 la veille de la première guerre mondiale. Dans un grand nombre de métiers, une partie seulement de la capacité de production de l'atelier est utilisée. P. Marty estime que vers 1895, sur 200 maîtres chaouacbis, 70 seulement travaillent réellement. En 1900 déjà 50 seulement sur 110 sont en pleine activité [17].

Les effets d'adaptation

Les artisans, pour survivre, sont contraints à un grand effort d'adaptation. Cet effort aboutit non point à une transformation des techniques et des méthodes de travail mais souvent à une imitation, avec des techniques inchangées, de la production industrielle. Les résultats sont, dans l'ensemble, peu brillants. Quelques artisans ont pu obtenir, en utilisant de la matière première de bonne qualité et en mettant plus de soin à leur travail, de beaux articles. Mais les prix des articles imités sont plus élevés que ceux des produits manufacturés similaires. L'échec de ces tentatives est dû, selon P. Genistous, à ceux qui conseillent aux artisans d'introduire des modifications dans leur production « alors qu'ils n'étaient pas des spécialistes, ignoraient la technique de travail des artisans et ne pouvaient donner que des conseils très vagues ». Ainsi « le résultat de ces adaptations improvisées a-t-il été décevant car il était en effet difficile d'adapter brusquement des décors orientaux à des objets européens ; des techniques artisanales à un usage moderne »[18].

D'autres tentatives n'ont pas totalement échoué : s'adapter à l'évolution du goût de la clientèle. Les transformations introduites dans les chaussures, comme celles qui ont abouti à la fabrication de la « *Kountra* » (chaussure en cuir vernis avec une semelle en cuir) ou celles qui ont affecté la bijouterie, le tissage, la fabrication des charmes, le travail du cuir, la poterie, ont été appréciées par la clientèle tunisienne.

La clientèle européenne intérieure ou de passage (touristes) était à l'origine du développement d'une activité nouvelle : le travail du cuivre ciselé et martelé. Ce métier d'art s'est installé au début du XXe siècle dans la rue Jemaa Zitouna, (ex-rue de l'Eglise) où les européens passent en grand nombre pour atteindre les souks. Les potiers de Nabeul dont la production de luxe se vend aussi dans l'ancienne rue de l'Eglise ont dû adapter leurs articles au goût de la clientèle étrangère.

Quand les efforts d'adaptation n'ont pu aboutir, les artisans cessent de produire pour devenir simples commerçants. Ils vendent de plus en plus des produits importés : tissus, vêtements, parfums, quincaillerie venus de France. La mutation atteint de bonne heure les artisans israélites qui se sont rapidement adaptés en important quantité de verreries, d'étoffes, de quincaillerie qu'ils vendent dans les souks ; puis avec l'extension de la ville européenne, l'accroissement de la population étrangère et l'évolution du goût des catégories aisées de la population musulmane, ils sont venus s'y établir nombreux pour vendre les produits importés. La décadence de l'artisanat contribue à l'hypertrophie des activités commerciales dont le caractère parasitaire ira en s'accentuant.

La dégénérescence des institutions corporatives

Les artisans qui constituaient avec les commerçants une classe bourgeoise vivant dans l'aisance s'appauvrissent au fil des années. Progressivement, les effectifs de tous les corps de métiers groupés en corporations diminuent en nombre. Ceux qui continuent à exercer leur métier sont obligés, pour survivre, de se libérer d'un grand nombre de contraintes corporatives.

L'amine conserve certes sa fonction d'arbitre et d'expert et parvient à faire respecter les règlements de la corporation. Or l'amine disparaît avec les corporations qui dépérissent : il en a été ainsi des Zénaïdya et des Jaaïbya. Mais les principes corporatifs s'altèrent de jour en jour par suite des impératifs commerciaux. L'obligation pour chaque artisan d'exercer son métier dans le souk spécialisé de sa profession n'est plus rigoureuse.

Parfois, l'introduction de techniques nouvelles (métiers mécaniques de tissage, installations modernes de teinture) exigeant des locaux plus

vastes, entraîne le déplacement des nouveaux ateliers vers la ville nouvelle ou ses faubourgs.

Les abandons d'activité laissent des boutiques vides qui sont bientôt occupées par des gens qui s'adonnent à des activités étrangères au souk. L'on voit ainsi des orfèvres s'installer rue Jamaâ Zitouna et des marchands de produits alimentaires au souk El Attarine. L'homogénéité professionnelle, caractéristique des souks, tend ainsi à s'altérer et la structure des différentes corporations est elle-même profondément ébranlée. Seuls les chaouachis ont pu maintenir plus longtemps l'armature corporative : l'aminé y a conservé une certaine autorité ; le conseil du 'Orf subsiste. L'homogénéité de leurs souks a été moins atteinte par l'intrusion de nouveaux venus, mais la lente décadence de la profession vide peu à peu de leur contenu ces structures multiséculaires.

L'artisanat et les pouvoirs publics

Si les corporations ont complètement disparu en Algérie, elles se sont au contraire maintenues en Tunisie après 1881 et sont reconnues par le gouvernement. Un ensemble de décrets vient compléter en 1884/1885, 1888 et 1913 l'œuvre législative de Khayreddine en ce domaine.

Le décret du 12 mars 1884 réorganise la corporation des chaouachis et transforme le conseil du 'Orf en un tribunal de commerce auquel sont soumis les litiges.

Les statuts de l'aminé et des crieurs publics du Souk El Berka sont réglementés par les décrets du 20 juin 1885 et du 26 septembre 1888. Enfin, les décrets du 26 septembre 1885 et du 22 février 1913 confirment et précisent les pouvoirs du Cheikh El Médina sur les corporations.

Le décret du 6 mars 1920 crée la « Chambre Consultative Indigène des Intérêts Commerciaux et Industriels de Tunis » où sont représentées les corporations. A côté de 6 représentants des commerçants et industriels tunisiens, il y eut 8 représentants des aminés et maîtres de corporations.

Les autorités du Protectorat ont tenté de rénover l'artisanat utilitaire en particulier, en organisant un enseignement professionnel qui devait apprendre des métiers aux jeunes tunisiens (décrets du 27 juillet 1885 et de 22 octobre 1890).

En 1888, le Collège Alaoui est équipé d'ateliers pour le travail du fer et du bois. La première école professionnelle, fondée en 1898 rue Bab Souika, enseigne le travail du bois, du fer et de la reliure. En 1905 une nouvelle Ecole Professionnelle (futur Collège Technique Emile Loubet) remplace l'école professionnelle de Bab Souika. Mais si la première école comptait une trentaine d'élèves musulmans, dans la nouvelle, il n'y en avait plus que huit sur 165, et son enseignement est plutôt orienté vers les techniques modernes.

Un atelier de tissage, créé en 1909, permet à une dizaine d'élèves tunisiens de suivre les cours pendant la journée et à une soixantaine, les cours du soir. Cet atelier entreprend ainsi d'initier les artisans aux métiers Jacquard. L'école s'efforce de diffuser ces métiers parmi les artisans et d'amener les autres à « modifier leurs anciens métiers en s'inspirant de ceux qu'ils ont vu fonctionner »[19].

A la fin du XIXe siècle une « Société d'Industrie d'Arts de la Tunisie » est créée à Tunis par J. Pillet, Inspecteur des Beaux-Arts. Un certain nombre d'ateliers, en particulier de teinture et de maroquinerie, sont *équipés pour servir d'ateliers modèles. Le fondateur de la société voulait* introduire des améliorations techniques dans les procédés employés par les artisans, mais ses efforts n'étaient pas couronnés de succès.

En 1913 est créé le « Laboratoire d'essais industriels et commerciaux indigènes » avec pour but de diffuser parmi les artisans de nouveaux procédés et de nouvelles techniques en mettant à leur disposition des ateliers modèles.

Avec la création de « l'Office de l'Enseignement Professionnel » en mars 1923, plusieurs centres pourvus d'ateliers pilotes de tissage ou de peinture ou les deux à la fois, sont créés dans la Régence, dispensant une formation professionnelle et développant l'esprit d'invention et de rénovation.

L'« Office de l'Enseignement Professionnel » devenu le « Service de l'Enseignement Artisanal et des Métiers et Arts Tunisiens », puis l'« Office des Arts Tunisiens » s'efforce d'améliorer les modèles en développant chez les artisans le goût de la qualité et en les incitant à travailler selon les normes et les exigences de la fabrication artisanale d'autrefois. Dans certains secteurs comme les poteries d'arts, la

broderie, les cuivres ciselés, les tapis, les résultats sont concluants. Un certain nombre d'artisans utilisant les matières premières de haute qualité proposées par l'Office des Arts reviennent aux techniques anciennes de teinture et aux motifs classiques. Les centres régionaux élaborent à partir des modèles traditionnels des articles nouveaux qui s'adaptent au goût du moment et qui permettent des utilisations plus nombreuses.

Pour contrôler la qualité des différents produits, des marques d'Etat sont créées. En 1921, on en institue une pour les tapis ; et depuis 1934, tous les produits d'origine tunisienne destinés à l'exportation devaient porter la marque « Tunisia ». L'Office Tunisien de Standardisation (OTUS) puis à partir de 1945le Service des Métiers et des Arts sont chargés de l'estampillage des produits.

Le décret beylical du 9 août 1945 n'accorde la marque qu'à des ouvrages répondant aux conditions suivantes :

1) être de conception artistique traditionnelle ou être inspiré de l'art local sans altération ni mélange arbitraire ;

2) être de qualité loyale et marchande par le choix de la matière employée et le soin de l'exécution ;

3) avoir été exécuté à la main par des artisans tunisiens.

L'Office dont le Directeur assume la charge d'Inspecteur de l'Enseignement Professionnel contrôle l'apprentissage dans les écoles professionnelles ainsi qu'un certain nombre d'ateliers pilotes fréquentés par les élèves ayant terminé leurs études et qui continuent à se perfectionner. L'Office des Arts a ainsi contribué à améliorer la qualité d'un certain nombre de produits, mais son action s'exerce presque exclusivement dans le domaine de l'artisanat artistique qui intéresse surtout les clients européens. Or, ce type d'artisanat représente un secteur secondaire de l'ensemble de l'artisanat tunisien.

Depuis 1947, le sort de l'artisanat est confié au Ministère du Commerce et de l'Artisanat réorganisé par le décret beylical du 12 janvier 1950 et comportant un Service de l'Artisanat. Le décret du 12 janvier lui assigne pour mission de :

- « étudier les conditions de développement économique et social de l'artisanat » ;

- « organiser la production artisanale et aider à son écoulement,

- « émettre des avis sur les demandes de crédit intéressant les artisans ou les groupements d'artisans ».

Ce service a tenté d'améliorer le sort du tissage en créant un atelier modèle à Tunis qui, malheureusement, n'a donné aucun résultat. Il a cherché aussi à rénover l'artisanat de la teinture en introduisant les techniques modernes et en améliorant le niveau des teinturiers par le développement de l'enseignement professionnel : l'Ecole Professionnelle de Bab El Alouj voit son atelier de teinture modernisé ; des spécialistes français des diverses fibres naturelles tentent d'y répandre les procédés nouveaux. Mais les résultats dans ce domaine sont aussi peu spectaculaires.

Ainsi les Autorités du Protectorat se sont-elles penchées avec une apparente sollicitude sur le sort de l'artisanat tunisien qui faisait vivre près de 10.000 personnes en 1953. Mais l'action des pouvoirs publics s'exerce d'une façon plus systématique à Tunis où les artisans se groupent dans les souks relativement homogènes et où les efforts officiels de modernisation peuvent plus aisément propager les techniques et les orientations nouvelles. Dans les campagnes, l'extrême dispersion des ateliers, la difficulté de communiquer avec des groupes ou des individus souvent illettrés paralysent toute tentative sérieuse de rénovation.

Certes, la qualité d'un certain nombre de produits (tapis, cuivres ciselés) s'est améliorée, certains arts populaires ont pu être sauvés et leur production rénovée et modernisée ; mais on négligeait pratiquement tous les autres métiers de l'artisanat utilitaire qui employaient la majeure partie de la main d'œuvre artisanale.

La création avortée des coopératives artisanales

Afin de remédier à la décadence du système corporatif, les artisans de Tunis essaient de nouvelles formes d'association : les coopératives. Dans la création de certaines d'entre elles, Abdeljelil Zaouche joue un rôle important[20]. Il met sur pied la coopérative des Belghagis dite « Société Essadia » dont il est le président. Composée de 800 actionnaires, elle assure l'achat des matières premières et la vente dans une boutique au souk des produits utilisés par la corporation ; elle pratique même

l'escompte à un taux relativement faible. De son côté, « L'Union commerciale » fondée par les commerçants djerbiens de Tunis pratique l'achat en gros des marchandises vendues au détail par ses adhérents.

Or, quelques mois après leur création, les coopératives périclitent puis disparaissent. En 1913, le Gouvernement tente de les ranimer : « le Laboratoire d'Essais Industriels et Commerciaux Indigènes » est chargé de provoquer la « création de coopératives, et aider leur fonctionnement et leur développement » (art. 12 du décret du 17 juin 1913) et autorise les « Sociétés de Prévoyance » à créer des coopératives (Art. 1). Mais ces dispositions ne parviennent pas à enrayer le déclin du mouvement : la création des coopératives ne répondait pas à un mouvement spontané des artisans. En fait, la mentalité artisanale a peu évolué depuis des siècles, elle est restée profondément individualiste. « Beaucoup de coopératives se constituent uniquement dans le but d'obtenir des prêts et elles n'ont souvent ensuite aucune existence réelle » (Pennec).

le syndicalisme dans l'artisanat

Les formes nouvelles de groupement et d'association nées en Europe pour défendre les intérêts des travailleurs font leur apparition, vers 1920, dans le monde des artisans. Le mouvement syndical créé par Mhamed Ali Hammi entraîne, malgré son activité clandestine, l'adhésion d'un certain nombre de compagnons entre 1920 et 1924. Après la promulgation du décret du 16 novembre 1932 qui donne au mouvement syndical une existence légale, le nombre d'artisans syndiqués s'accroît : ouvriers fabricants de chéchias, patrons et ouvriers cordonniers, ouvriers et artisans bijoutiers, joailliers et orfèvres de Tunis, etc. se constituent en syndicats qui, cependant, ne groupent qu'un nombre peu élevé d'artisans — un millier environ vers 1935. Mais le mouvement évolue et incorpore à la veille de la deuxième guerre mondiale la majeure partie des corps de métiers de Tunis. A l'origine, patrons et ouvriers sont groupés dans le même syndicat : c'est ainsi que le syndicat des tisserands, des bijoutiers, des Belghagis de Tunis comprenait à la fois les compagnons et leurs patrons. L'amalgame témoigne sans doute de la persistance de la mentalité corporative qui se manifeste d'ailleurs dans toutes les revendications syndicales : c'est

ainsi que les arabatiers demandent que le transport des graines à Tunis leur soit réservé à eux seuls, les bijoutiers réclament l'élimination de leurs concurrents de nationalité italienne et la mise hors des circuits de la vente des vieux bijoux.

Le syndicat des ouvriers fabricants de chéchias présente des revendications à caractère plus nettement syndical en réclamant la création d'un Conseil de Prudhommes. Mais la mentalité et l'organisation corporative restent vivaces chez l'ensemble des corps de métiers de Tunis ; dans l'esprit des artisans, le syndicalisme semble être une forme moderne du corporatisme traditionnel.

Quoiqu'il en soit, les revendications de ces groupes socio-professionnels prennent une ampleur sans précédent lors de la grande crise de 1932/1936. Celle-ci a provoqué l'arrêt des exportations et une baisse sensible du pouvoir d'achat de toutes les catégories sociales, en particulier des fellahs touchés eux aussi par la mévente et la baisse des prix des denrées agricoles [21]. Il en est résulté un ralentissement considérable des transactions chez tous les corps de métier et un affaissement du prix des articles tunisiens.

Les artisans demandent alors aux Pouvoirs Publics d'assurer la protection des produits de l'artisanat tunisien contre toutes les formes de concurrence. Les tisserands de Tunis réclament le monopole de la fabrication des articles traditionnels ; le décret du 31 août 1932 leur donne en partie satisfaction ; mais deux mois plus tard, ils font grève, ferment ateliers et souks et manifestent devant le Dar El Bey (1932) parce qu'ils considèrent que les tisserands qui utilisent les métiers mécaniques tournent les dispositions du décret du 31 août et continuent à fabriquer des articles qu'ils ne parviennent pas à concurrencer. Les orfèvres s'élèvent eux aussi contre la concurrence qui leur est faite pâl-ies commerçants non soumis au contrôle de la corporation et qui vendent, au prix des bijoux neufs, des articles d'orfèvrerie usagés. L'ampleur de ces mouvements revendicatifs, l'importance des grèves de 1932 — les premières grèves déclenchées par les artisans — témoignent de la grave crise que traversent alors tous les corps de métiers.

Revendications et grèves n'ont d'ailleurs pas lieu dans le cadre d'une quelconque organisation syndicale puisque les syndicats n'ont

d'existence légale qu'en 1933. Elles représentent une manifestation spontanée du mécontentement provoqué par la crise qui a ébranlé à cette époque tous les secteurs de l'activité économique, autant l'agriculture que l'artisanat. Par ailleurs, la mentalité conservatrice des artisans qui ne parviennent pas à saisir les buts et les méthodes spécifiques du syndicalisme moderne entraînent rapidement la désintégration, voire la disparition, d'un grand nombre de syndicats constitués après 1932.

C'est ainsi que le syndicat des ouvriers tailleurs n'a plus d'existence réelle un mois après sa formation ; celui des patrons et ouvriers cordonniers n'a pratiquement pas fonctionné ; quant au syndicat des chaouachis, seuls 40 adhérents sur 200 lui versent leurs cotisations.

Les événements politiques (Front Populaire) qui surviennent en France à partir de 1934 ont leur écho en Tunisie et provoquent, chez les artisans de la capitale essentiellement, une nouvelle phase d'agitation. C'est ainsi qu'un nombre important de syndicats d'artisans tunisiens renaissent, d'autres se constituent, tous voulant faire aboutir leurs revendications. Le syndicat des ouvriers fabricants des chéchias se reconstitue en 1936 à la suite du refus des patrons d'accepter un relèvement des salaires et réclame la création d'un Conseil de Prudhommes pour régler les conflits du travail, l'augmentation des salaires de 8 à 12 francs décidée par le Cheikh El Médina, la limitation de la journée de travail à 8 heures et la protection de la chéchia tunisienne contre la concurrence étrangère.

De nombreux autres syndicats se constituent ou reprennent vie : syndicats des belghagis, des ouvriers de tissage mécanique, des ouvriers ciseleurs, des ouvriers bransis, des ouvriers tanneurs, etc. Mais à la différence du mouvement syndical des années 33/34, celui de 1936/38 est véritablement un mouvement de classe. En 1933/34, la majorité des syndicats artisans de Tunis groupent à la fois patrons et compagnons, animés d'un même esprit de revendications corporatives tandis qu'en 1936, la plupart de ces syndicats deviennent homogènes sur le plan socio-professionnel : les ouvriers se séparent des patrons pour constituer leurs propres syndicats chez les chaouachias et les Belghagis, le syndicat des compagnons et kalfas s'oppose au syndicat patronal qui

rejette les revendications des ouvriers. Patrons et ouvriers ne sont plus unis par les mêmes buts corporatifs. Les patrons admettent difficilement les revendications de leurs «compagnons» dans la mauvaise conjoncture qu'ils traversent.

Le décret beylical du 4 août 1936 étend les lois sociales aux corporations traditionnelles, mais leur application se heurte à l'inertie des patrons et les programmes revendicatifs des syndicats artisans restent lettre-morte.

L'écroulement du Front Populaire en France et la réaction qui s'en est suivi entraînent en Tunisie le raidissement des forces conservatrices et la mise au pas de tout le mouvement syndical. Néanmoins, des accords fixant la durée de la journée de travail (8 heures) dans un certain nombre de corps de métiers [22] sont conclus entre les syndicats ouvriers et les patrons et entérinés par des arrêtés du Premier Ministre (7-31 juin 1937). Mais le recul très net du syndicalisme pendant les trois années qui précèdent la guerre n'a pas été un facteur favorable à l'application de ces accords.

Il est certain que l'extension des lois sociales aux ouvriers artisans n'est pas chose facile, car les compagnons et *kalfas* tunisiens étaient rémunérés le plus souvent à la pièce, et non point à la journée ou à l'heure. En outre, le rythme du travail artisanal est caractérisé par une irrégularité chronique : à des périodes de marasme et de travail au ralenti qui diminuent chez les artisans le besoin de main d'œuvre, succèdent des périodes de prospérité et d'activité continue qui exigent de la part des ouvriers une présence constante aux côtés du patron. Dès lors, la limitation de la journée de travail paraissait aux yeux des patrons comme une revendication démagogique peu adaptée aux conditions dans lesquelles se développe l'activité artisanale.

En outre, le relèvement des salaires des ouvriers risquait d'obérer le budget des petits patrons dont la situation n'a jamais été brillante. Le syndicalisme, phénomène engendré par le développement de l'industrie et de la classe ouvrière qui en est le corollaire, apparaît donc aux patrons-artisans comme une agitation factice qui ne correspond pas aux formes d'évolution spécifiques de leur activité.

Ainsi l'artisanat tunisien à la veille de la 2e guerre mondiale apparaît-il, dans ses formes d'organisation, fortement désarticulé : la désagrégation

des corporations voulue par un grand nombre des gens de métiers, l'échec de la tentative coopératrice, l'essoufflement du mouvement syndical artisanal révèlent un mal profond qui n'a pas cessé de ronger les vieilles structures, sans pour autant permettre l'apparition de nouvelles, mieux adaptées aux conditions dans lesquelles se trouve l'ensemble des corps de métiers des grandes villes de la Régence, en particulier ceux de Tunis.

L'artisanat pendant et après la deuxième guerre mondiale

L'artisanat tunisien a connu pendant la deuxième guerre mondiale une des dernières périodes fastes de son histoire. En effet, l'interruption des relations commerciales entre la Régence et la Métropole qui a engendré une pénurie de produits manufacturés importés a permis aux artisans de disposer presque complètement du marché intérieur. Malgré l'arrêt des exportations, l'activité des différents corps de métiers voit son rythme s'accroître et la production augmenter notablement ; certaines activités n'arrivaient pas à satisfaire complètement la demande (tissage par exemple). Les profits dans tous les secteurs s'accroissent et la situation des artisans s'améliore. La saine réaction de l'artisanat tunisien devant les conditions difficiles créées par la guerre fit l'admiration de Jacques Revault, directeur de l'office des Arts. Il note dans l'Introduction du numéro spécial de la Revue « Tunisie » de janvier 1942 consacré à l'artisanat, que les différentes activités artisanales tunisiennes « ont montré qu'elles étaient capables de soutenir l'existence économique de la Régence obligée à l'autarcie » et de satisfaire les « exigences d'une nouvelle clientèle habituée à l'usage des produits manufacturés ».

L'artisanat utilitaire, en particulier, voit son activité s'accroître à un rythme qu'il n'a pas atteint depuis des décennies ; les tisserands, les balghagis, les cordonniers, les bransis, les artisans spécialisés dans les articles féminins et ménagers, les forgerons, menuisiers, ébénistes connaissent une période d'exceptionnelle euphorie.

La protection qu'ils avaient tant réclamée par la voix des corporations ou par celle des syndicats et que les autorités n'ont jamais voulu établir s'est faite d'un coup, totale, par le fait de la guerre et leur

a tout de suite apporté les bienfaits qu'ils avaient tant appelés de leurs vœux.

La difficulté d'importer les matières premières n'a pas gêné le développement rapide de l'artisanat qui utilise les matières premières trouvées sur place : laine, cuir, peaux, argile à modeler, fer, bois local, etc. et, de temps à autre, un bateau venant de France apporte de la soie, du bois, des articles d'ébénisterie ou de ferronnerie.

La fin de la guerre et la reprise des relations commerciales normales avec l'extérieur met fin à cette situation exceptionnelle. On revient à la situation qui prévalait avant-guerre : le marché se rétracte pour les produits textiles tunisiens immédiatement après la fin des hostilités, à la suite de l'afflux des surplus américains et de la friperie militaire. La tentative de Mhamed Chenik de créer pendant la guerre une industrie textile moderne est alors irrémédiablement compromise. La gamme des produits manufacturés français et étrangers reflue sur le marché tunisien.

Tous les secteurs de l'artisanat se ressentent du changement de la conjoncture. Certes, le marché étranger s'ouvre à nouveau à la production artisanale mais les exportations ne compensent guère la forte rétraction du marché. Les exportations des chéchias reprennent dès la fin de la guerre essentiellement vers l'Algérie et la Libye (qui achètent 99% des *exportations de chéchias) mais en 1946, le volume* des importations de chéchias est dix fois plus important que celui des exportations. On importe moins après 1946 et les exportations *augmentent progressivement, malgré un certain ralentissement en* 1951/1952 ; mais le marché tunisien n'est plus, comme pendant la guerre, efficacement protégé.

Pour les autres articles, les tissus de soie par exemple, la reprise des exportations n'a été d'aucun profit : le volume total des exportations de ces articles est de 76 quintaux pour la période 1949/1957, quantité dérisoire ; à partir de 1958, les exportations de ces tissus disparaîtront complètement. La clientèle locale est attirée par les tissus en soie ou en fibres artificielles et synthétiques d'origine française.

Pour les ouvrages en cuir, si la Tunisie a exporté, en 1949,19 quintaux, elle en a importé 242 dont 32 quintaux d'articles de bourrellerie et de

sellerie. Le nombre des pays importateurs de produits artisanaux tunisiens diminue progressivement au fil des ans : deux pays au système économique et social analogue au nôtre restent nos principaux clients : l'Algérie et la Libye.

L'Algérie qui, pendant la période 1949/1955, a acheté 70% de nos tissus de rayonne, reçoit aussi la majeure partie de nos exportations de tissus en soie : haiks, gandourah, articles en cuir et en cuivre. Seuls les articles de bijouterie intéressent une clientèle plus variée et plus riche. Depuis la guerre, nos principaux clients sont les pays développés de l'Europe occidentale (Italie, Allemagne Fédérale, Belgique, Suisse) et parfois les Etats-Unis. Pour les articles dorés et argentés, les exportations sont devenues irrégulières et la Libye reste notre principal client.

Le déclin des exportations et le rétrécissement du marché intérieur après la guerre ont contribué à aggraver la situation de tous les artisans et diminuer le volume de la production dans tous les secteurs ; il en est résulté une diminution des effectifs de la plupart des corps de métiers et en particulier du nombre des compagnons et des apprentis qui émigrent vers les secteurs d'activités modernes (ateliers de tissage mécanique, ébénisterie moderne, usine de chaussures, etc.). « Il est certain, écrit Pierre Pennec, que la réduction des effectifs a été presque générale depuis la reprise des importations de produits de fabrication industrielle à partir de 1948... On constate en effet un recul général par rapport aux chiffres d'avant guerre alors que la population tunisienne a augmenté considérablement »[23].

Les patrons sakkajine qui étaient au nombre de 20 environ ne sont plus que huit au souk de Tunis, les tisserands qui étaient 3373 avant guerre sont passés à 843 après 1945. Les patrons bransis qui étaient 120 en 1930, n'étaient plus qu'une vingtaine en 1962. L'augmentation des effectifs n'est sensible que chez les orfèvres et bijoutiers qui conservent une clientèle locale importante et les dinandiers et ciseleurs sur cuivre dont les débouchés se sont accrus grâce à la clientèle étrangère.

D'autres métiers ont presque complètement disparu depuis la deuxième guerre à la suite du tarissement de toute demande locale et étrangère. Les fabricants d'armes, de vêtements brodés, de bachmaqs, de chebrella ont quitté les souks et abandonné le métier.

L'artisanat rural a connu la même évolution. Toutes les communautés villageoises avaient un secteur artisanal développé qui pourvoyait à la plus grande partie de leurs besoins. Dans la plupart des familles, les femmes s'adonnaient à la broderie, à la tapisserie ou au tissage. Certains centres (Bizerte, Nabeul, Hammamet, Gafsa, Zarzis, Djerba) ont une partie importante de leur population qui vit de la production artisanale : ainsi Djerba ou Nabeul pour la poterie, Dar Chaabane pour la sculpture sur pierre, Oudref pour les Mergoums, Testour pour les couvertures en laine.

Le déclin atteint toutes ces activités, en particulier la sculpture sur pierre, depuis les changements qui ont affecté le style des constructions. Mais la tradition artisanale s'est maintenue dans les secteurs de la production utilitaire parce que la population villageoise et même urbaine, en dehors de Tunis, est restée fidèle à l'habit régional, à certains ustensiles locaux (essentiellement les articles en argile et en cuivre), aux produits de la menuiserie et de l'ébénisterie locale. Néanmoins, les mêmes causes qui ont ébranlé l'artisanat urbain ont produit sur l'artisanat rural les mêmes effets.

C'est ainsi qu'à Moknine, par exemple, la crise qui a affecté l'artisanat de la poterie a provoqué des transformations profondes dans la vie des artisans : les potiers jadis petits propriétaires fonciers ont dû vendre leurs terres pour s'acquitter des dettes qu'ils n'ont cessé de contracter. « Le potier-fellah est devenu ainsi un artisan exclusivement »[24] . En hiver, quand le travail artisanal se ralentit, le potier se fait embaucher comme ouvrier agricole pour la cueillette des olives ou comme salarié dans les huileries. *S'il ne trouve point de travail, il continue à faire de la poterie et* va vendre lui même sa production comme marchand ambulant. Mais le plus souvent, le potier ne vend plus lui-même sa production. Celle-ci est confiée à un commerçant qui ne laisse à l'artisan que la portion congrue. De plus, l'appauvrissement du potier a provoqué chez lui une pénurie totale de capitaux pour le fonctionnement régulier de son atelier. Dès lors, pour s'adonner à son activité, il est obligé d'avoir recours à des bailleurs de fonds, fonctionnaires ou commerçants qui profitent largement de sa misère. « Ainsi a commencé depuis quelques décennies ce processus d'appauvrissement, d'endettement et d'asservissement des

potiers par le capital commercial »[25]. Ce processus a pour conséquence la dégradation progressive du niveau de vie des potiers et l'amenuisement considérable de l'effectif artisan. Le vieil artisan disparu n'est plus remplacé par son fils. Il en est résulté une baisse sensible de la production et une dégradation nette des techniques traditionnelles du métier. Ce processus a affecté l'ensemble des métiers ruraux.

La résistance de l'artisanat

Cependant, l'artisanat a survécu à toutes les vicissitudes que les transformations du monde lui ont fait subir. Comme l'activité agricole, l'artisanat a connu les terribles traumatismes qui ont ébranlé l'économie tunisienne. Mais à la différence de l'agriculture où la présence de colons européens a eu pour conséquence une expropriation pure et simple du fellah et son refoulement vers les marges stériles du pays, les artisans n'ont pas été systématiquement évincés de leurs souks par des concurrents européens. C'est par le biais du commerce des produits étrangers que la crise a atteint les activités artisanales. Ce commerce s'est développé dans les secteurs européens des cités tunisiennes puis il a pénétré les villages et les médinas. Les artisans sont restés les maîtres chez eux, dans leurs souks ou à leur domicile (artisanat rural féminin). Aussi malgré les assauts de la concurrence européenne, l'artisanat a-t-il survécu, vivant de sa vie précaire, mais vivant tout de même. Les techniques chez les différents corps de métier sont restées telles qu'elles étaient depuis des siècles ; les changements qui ont affecté les différents secteurs de l'artisanat ont vidé le contenu de tel ou tel métier, mais les techniques, les sources d'énergie, la structure en petites unités de production dispersées dans les campagnes ou rassemblées dans le souk n'ont point subi de changements fondamentaux.

L'artisanat est une forme de l'économie pré-industrielle et pré-capitaliste, caractéristique d'une civilisation restée, dans ses structures, essentiellement archaïque. Cette civilisation et cette économie n'ont pas évolué d'elles-mêmes vers les formes nouvelles de la civilisation industrielle telles qu'elles se sont épanouies en Europe Occidentale. Les bases de celle-ci : sources d'énergie minérale, machines, capital, usines, cadres techniques et scientifiques, sont restées dans leurs pays d'origine

et la Tunisie n'en reçut que les produits commercialisables sous forme de marchandises fabriquées en série et introduites sans barrage douanier. C'est ainsi que s'est développé dans la Régence un énorme secteur commercial à côté d'un secteur de production archaïque qui ne pouvait lutter à armes égales contre la concurrence qui lui était faite impunément. Ce secteur a conservé une partie de sa clientèle traditionnelle [26] et une certaine clientèle étrangère, mais sa survie est liée essentiellement à la sous-industnalisation du pays.

L'enquête menée par le Ministère du Commerce en 1953 dénombre 4.500 à 5.000 exploitations artisanales à Tunis et 23.213 exploitations artisanales hors Tunis dans l'ensemble de la Tunisie. Si l'on ajoute à ces chiffres les ouvriers et les apprentis, les femmes artisans (40.000 environ) et les artisans hommes et femmes qui travaillent à domicile, on atteint le chiffre de 100.000 personnes environ qui s'adonnent à une activité artisanale quelconque.

L'enquête a montré que les activités les plus importantes, celles qui emploient d'une façon continue 20.000 personnes, sont l'artisanat du textile (5.000 exploitations occupant 10.000 personnes) ; les métiers du bois et l'artisanat rural (3.500 exploitations occupant 7.500 personnes) et l'artisanat du cuir et de la chaussure où on a recensé 1.800 exploitations occupant 3.500 personnes.

Ces branches de l'artisanat travaillent essentiellement pour le marché local car, depuis le début du Protectorat jusqu'à sa fin, la part de l'artisanat dans les exportations totales de la Tunisie n'a jamais été importante.

1920-1925	3%	1935-1940	7,51%
1925-1930	2,45 %	1940-1945	4,67%
1930-1935	1,95 %	1945-1949	3,85%

Notes

1. L. Golvin *« Aspects de l'artisanat tunisien* » 1957, p. 82.
2. V. Fleury : « *Les industries indigènes de la Tunisie* ». Paris 1900.
3. P. Pennec « *Transformation des corps de métiers de Tunis* », thèse 1964.
4. Ces cotonnades inondent le pays, constate V. Fleury en 1900.
5. *Pennec,* op. cité p 222.
6. *Pennec,* op. cité p 246.
7. *Ibid,* p 246.
8. *Pennec,* op. cité p. 179.
9. « *Statistique Générale de la Tunisie* » publiée par la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.
10. Charles Lallemand, « *Tunis et ses environs* » Paris 1890.
11. Maurois : « *Les tapis de Kairouan* » bulletin de la Direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation n. 62, Ier trimestre 1912 p. 26-39.
    Ibid. p. 285.
12. « Le coût de la teinture à l'aniline s'élève de 0.35 fr à 0.40 fr par kg de laine, alors qu'avec les colorants végétaux le prix varie entre 2 et 3 fr par kg »
13. *Pennec,* op. cité p. 285.
14. « *Les Corporations Tunisiennes* ». Paris-Rousseau. 1909.
15. Maurois : art. cité.
16. Selon A. Atger. Op. cité.
17. P. Marty « La corporation tunisienne de soyeux » Revue des Etudes Islamiques T. VIII. 1934 p. 223-240.
18. « L'artisanat tunisien », Etude socio-économique. Janvierl963.
19. J. Pennec. Op. cité.
20. Abdeljelil Zaouche : « Essai de Sociétés Coopératives en Tunisie » ; Revue du Monde Musulman. Tome I, 1907, p. 407.
21. A la crise elle-même s'est ajoutée une succession de mauvaises récoltes.
22. Chaouachias, Belghagis, Bransis.
23. Ibid, p. 442.
24. H. Sethom : « Les artisans potiers de Moknine » in Revue du Ceres, septembre 1964, n. 1,p. 59.
25. *Ibid.*
26. Ruraux, classes pauvres des villes.

CHAPITRE IV

L'économie et ie commerce extérieur

L'entreprise coloniale a vidé d'une grande partie de leur substance les différents secteurs de l'activité économique traditionnelle (agriculture, commerce, artisanat) sans permettre l'intégration des tunisiens dans les nouvelles formes d'activité introduites par les européens. Ces nouvelles activités, en particulier bancaires et industrielles, se sont développées en marge des secteurs traditionnels avec des formes d'organisation, des cadres et souvent une main d'œuvre spécifiquement européenne ou israélite Les tunisiens sont tenus hors du nouveau système de conception, de direction, d'organisation et de financement des secteurs modernes. Des sociétés, des individus ou des groupes d'intérêts exclusivement européens exploitent les mines, possèdent les usines, dirigent les succursales des banques et des entreprises commerciales ou industrielles, assurent par leurs moyens de transport le commerce intérieur et extérieur. Sur 230 entreprises domiciliées en Tunisie et comptant plus de 50 salariés, 206 appartiennent en 1950 à des français ou des étrangers, 24 seulement à des tunisiens.

Les circuits de distribution à tous les niveaux[2] sont contrôlés par des européens ou, le plus souvent, par des israélites qui dominent le

commerce de gros, de demi gros et la quasi totalité du commerce de détail dans les quartiers européens. Les services sont monopolisés par les éléments étrangers ou israélites [3] : les cinémas, bars, grands cafés européens, hôtels de luxe leur appartiennent. Enfin la quasi-totalité des cadres techniques et des professions libérales (médecins, pharmaciens, avocats, architectes, ingénieurs) se recrute parmi les non musulmans.

Le développement de ces activités, lié à une implantation de plus en plus large des entreprises européennes dans les villes et à l'accroissement du volume des investissements européens et du commerce avec la France, provoque une concentration de la plus grande partie de la fortune du pays entre les mains de la minorité européenne et israélite.

L'impôt de superposition frappant les personnes qui ont un revenu supérieur à 100.000 francs donne une idée de la répartition des revenus (année d'imposition 1949) :

Tranche des revenus taxés	Nombre de contribuables		Total
	Européens	Tunisiens	
De 100.000 à 200.000	17.120	4.586	21.706
De 200.000 à 500.000	8.662	1.230	9.892
De 500.000 à 1.000.000	1.257	270	1.527
De 1.000.000 à 2.000.000	359	75	343
Plus de 2.000.000	146	33	179
Total	27.544	6.194	33.738

Si l'on consulte en outre les statistiques de la « Contribution personnelle d'Etat » (imposition 1950, revenus 1949), on constate aussi les mêmes disparités.

Catégorie de profession	Assujettis		Total Assujettis	Total impôts millions
	Européens	Tunisiens		
Agriculture	1725	2564	4379	229.3
Commerce et Industrie	1077	2816	3893	259
Professions libérales et autres	210	806	1016	44.7
Salariés	5610	28870	34936	252.9
Total	8628 sur 3 millions tunisiens	35056 S/240.000 habitants	43684 S/3.240.000 habitants	7B6.3 '

Enfin, les statistiques des Caisses d'Epargne montrent qu'en 1949, sur 142.000 livrets de Caisse d'Epargne, 30% appartiennent à des tunisiens musulmans, 18% à des israélites et 52% à des français et des étrangers.

La prédominance du capital étranger

Les entreprises modernes, minières, commerciales, industrielles, bancaires sont créées grâce au capital étranger, français essentiellement, qui peut s'investir sans risque puisqu'il se trouve sous la protection des lois et de l'armée française. Ces capitaux sont attirés par les différents secteurs de l'activité économique : par la terre [4], par la construction des voies ferrées et des ports, l'établissement du réseau télégraphique, la construction immobilière, toutes les formes de l'activité commerciale et, dans une moindre mesure, l'industrie.

Par leurs filiales en Tunisie et Jeur participation aux sociétés de toutes sortes, les banques françaises en particulier exercent une emprise directe sur les différents secteurs de l'activité économique moderne : la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque qui représentait la Banque de l'Union Parisienne contrôle en Tunisie la production du minerai de fer (Djebel Djerissa), une partie de celle des phosphates (Compagnie de Gafsa) et de nombreuses entreprises industrielles et de transport (Société Commerciale d'Affrètement et de Commission). La Banque de Paris et des Pays-Bas a des participations dans le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, la Compagnie des Phosphates du Djebel Mdhilla dans les Chemins de Fer Tunisiens.

Les sociétés françaises détiennent le quasi monopole de l'exploitation des ressources minières du pays. Les régions phosphatières de Metlaoui, Redeyef, Moularès, sont le fief de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa ; les mines de Mdhilla sont exploitées par la Compagnie du Djebel Mdhilla dans laquelle la Banque de Paris et des Pays-Bas est majoritaire ; Maktaa El Hadid contrôlé par l'Union Parisienne (groupe Rothschild) règne sur les gisements de Djerissa (90% de la production tunisienne). L'Asturienne des Mines liée à la Banque de Paris et des Pays-Bas exploite 35% du plomb, tandis que la Penarroya en extrait 16% et la plus grande partie du zinc.

L'industrie extractive

Le capitalisme français ne se porte pas seulement vers le secteur agricole mais aussi vers l'exploitation des ressources minières. La découverte par le vétérinaire Philippe Thomas en 1885-1886 de gisements de phosphates fait du Sud-ouest la région minière la plus importante de Tunisie [5].

L'exploitation des phosphates commence en avril 1899 par la mise en exploitation des gisements de la Compagnie des Phosphates et de Chemin de Fer de Gafsa qui entreprend la construction de la voie ferrée reliant les gisements de Metlaoui, Moularès et Mdhilla au port de Sfax. La voie ferrée à écartement d'un mètre est rapidement construite et ouverte au trafic en 1899 et les premières expéditions ont lieu à Sfax à la même date. Des embranchements sont réalisés ensuite entre Metlaoui, Tozeur (1913) et Mdhilla (1914). Les gisements du Jebel Mdhilla sont concédés à une deuxième compagnie (Compagnie du Jebel Mdhilla). La Compagnie de Gafsa et celle de Mdhilla extraient 85% de la production totale tunisienne [6]. Comme la teneur du minerai est faible en acide phosphorique (58 à 62%), des usines d'enrichissement du minerai sont construites à Metlaoui, Moularès et Mdhilla.

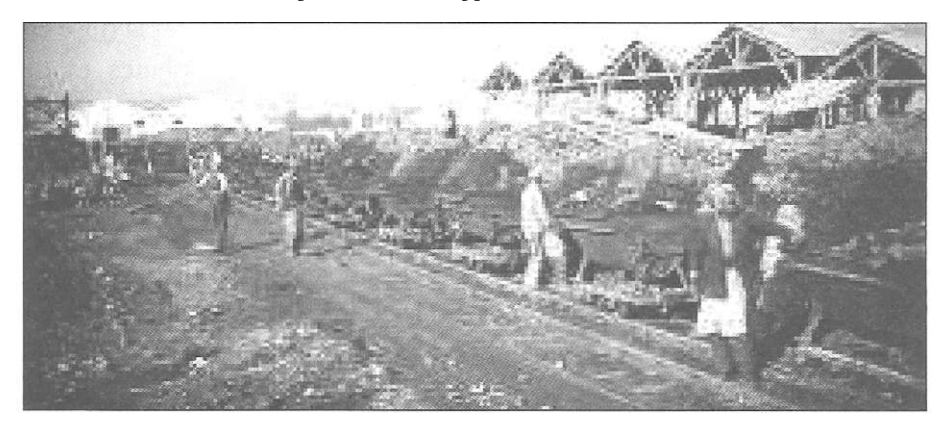
La production de ces gisements est importante au cours des premières années d'exploitation. En 1930, les mines de Gafsa produisent près de deux millions de tonnes de phosphate ; celles de Mdhilla 431.000 T. Les mines dispersées (Kalaat Jerda, Kalaat Senam, Rebiha, Mhiri Zebbès, Bir Lafou) dans le Haut Tell : 506.000 T.

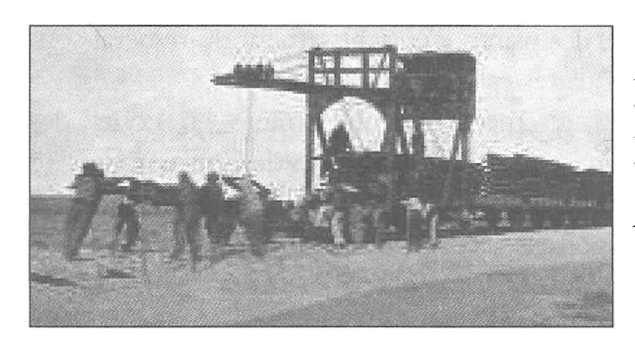
La crise mondiale porte un coup sévère à la production phosphatière. Les exportations qui avaient atteint plus de 3 millions de tonnes tombent à 1.700.000 T. en 1932. Il a fallu que l'Etat intervienne pour redresser la situation. Un Comptoir Unique pour la vente des Phosphates de l'Afrique du Nord est créé pour procéder à l'assainissement du marché européen. Le Comptoir devait répartir équitablement les tonnages à livrer par exploitation et par pays (Algérie, Tunisie et Maroc) de manière à les harmoniser avec les débouchés.

La production de phosphate en 1958-59 s'élève à quelques 1.500.000 T. pour la Compagnie de Gafsa et 400 à 430.000 T. pour celle de

Exploitation minière

Après la découverte en 1885 des gisements de phosphates, la Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Sfax Gafsa obtient en 1897 la concession de la ligne reliant Metlaoui et Gafsa à Sfax, devenu un grand port phosphatier. La ligne, achevée en 1899, est prolongée vers Tozeur (1913) et Gabès (1916). La même compagnie obtient la concession de la voie ferrée Tunis Sousse, qui est réalisée entre 1895 et 1899. Le segment Sousse Sfax, desservi d'abord par un tram hippomobile, est motorisé en 1911.





En haut, le chargement des phosphates à Metlaoui sur les wagons du train minier vers Sfax.

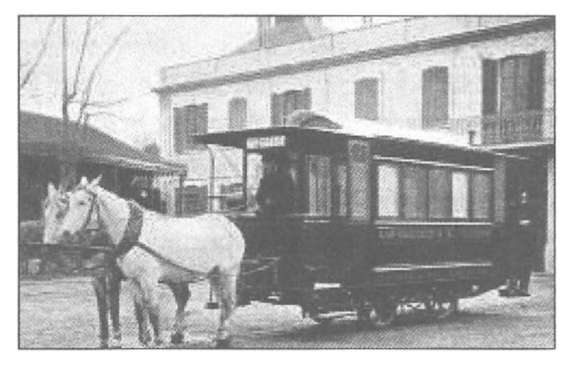
A gauche, la progression de la construction de la ligne Sfax Gafsa.

Les mines et le transport ont constitué la plus grande concentration ouvrière et la base des mouvements syndicaux qui ont animé les revendications ouvrières et les principales conquêtes sociales sous le protectorat.

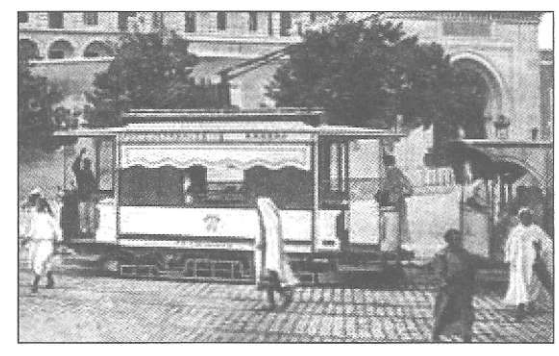


Grand port phosphatier de Sfax

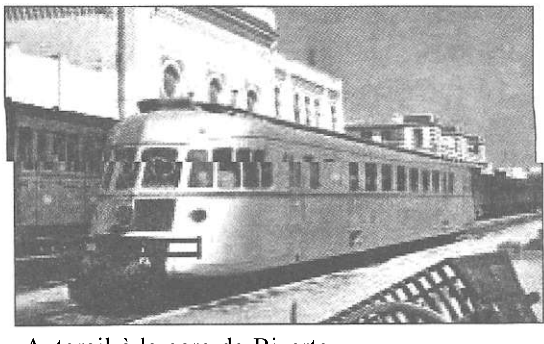
Le développement du transport



Transport hippomobile



Tramway Kasbah - Porte de France.
Au fond, la Kasbah



Autorail à la gare de Bizerte

Fondée en 1903 à l'initiative de la Compagnie générale française de tramways, la compagnie des Transports, de Tunis (CTT) a d'abord créé un service hippomobile reliant entre elles les stations de Bab Bhar, Bab Jedid et Bab Souika. Ce premier réseau fut étendu à Bab el-Khadhra et à Tunis-Marine. Ayant obtenu en décembre 1905 l'autorisation de construire une centrale électrique à la Goulette, la Compagnie procède à l'électrijication et à l'extension du réseau. La ligne Tunis-Goulette-Marsa est inaugurée en 1908. Après la première guerre, la CTT a davantage développé ses activités de distribution de l'électricité à l'usage domestique et industriel.

C'est la Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma, filiale de la Société de construction des Batignolles, qui entreprend la construction du réseau ferré du Nord en vertu d'une concession accordée par le Bey en 1876, avant même la signature du traité du Protectorat. Lancée en avril 1877, la ligne Tunis-Ghardimaou, passant par Tebourba (24 juin 1878), Medjez el Bab (30 septembre), Oued Zarga (30 décembre) et Béja (1er septembre 1879), est achevée le 30 mars 1880. La liaison avec Souk Ahras, en Algérie, est complétée le 29 septembre 1884. La ligne, qui dessert principalement les mines de plomb, est ensuite raccordée à Bizerte en 1894 puis à Béja (1912) et à Tabarka (1922). La ligne est confiée après 1922, au terme de la concession, à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens sous forme d'affermage. L'autorail, représenté ici à la gare de Bizerte, est introduit en 1935.

Mdhilla. En 1959, l'Etat tunisien rachète 51% des actions de la Compagnie de Gafsa.

Les autres gisements miniers

Les minerais ferreux (Jerissa) et non ferreux (plomb et zinc) extraits à partir de petits gisements très dispersés dans le Haut Tell constituent une ressource de faible importance comparée aux phosphates. La crise mondiale leur a porté le coup de grâce puisque les exportations de fer qui atteignaient 980.000 T. en 1929 tombent à 331.000 T. en 1933, celles de plomb de 40.000 T. en 1924 à 6.410 T dix ans après, tandis que les mines de zinc cessent leur activité en 1932. La production reprend doucement une courbe ascendante après la crise atteignant 28.000 T. pour le minerai de plomb et 7000 T. pour le zinc. Mais en raison de la vétusté des équipements, de la concurrence étrangère et de la faible rentabilité des exploitations, toutes ces petites mines seront vouées à la cessation d'activité.

L'industrie extractive s'intègre en réalité à un « système d'exploitation original : l'économie de prélèvement (...) Cette exploitation était le signe d'un capitalisme attardé. Economie rabougrie et rudimentaire, la ponction systématique des richesses du sous-sol a marqué les rapports d'échange inégal que les sociétés concessionnaires ont imposé à la Régence ».[7]

Le capital français et étranger est représenté dans les compagnies d'assurance (123 compagnies françaises et 71 étrangères) et dans les innombrables sociétés commerciales, filiales des sociétés européennes et surtout françaises. La plupart des grandes marques et des grandes maisons de commerce de France et des pays industriels (Angleterre, Italie, Allemagne, Tchécoslovaquie, Etats-Unis) ont leurs représentants français ou israélites tunisiens dans la Régence.

Enfin, les investissements privés européens attirés par le faible coût de la main d'œuvre, par de nombreux avantages fiscaux, par la liberté absolue de transfert des profits et des capitaux, créent de petites unités industrielles dont la production est écoulée essentiellement sur le marché intérieur. Il s'agit essentiellement d'industries dérivées de l'activité primaire (huileries, minoteries, conserveries, fabriques de pâtes, industrie de traitement de phosphate, fonderie de plomb) ou des industries qui

transforment des produits bruts ou semi-bruts importés (fonderies d'aluminium, industries textiles, tanneries, industries chimiques, industries du bois). La majorité des usines (70% en 1950) sont localisées dans la ville de Tunis et sa banlieue, donc à proximité du plus gros marché de consommation du pays et dans les deux ou trois centres urbains : Sfax, Sousse, Bizerte. Le reste du pays est un désert industriel.

La circulation d'une masse monétaire en accroissement continu jointe à une diffusion de plus en plus large des marchandises étrangères sur le marché tunisien développe le secteur commercial moderne contrôlé par les étrangers et les israélites.

L'organisation du commerce extérieur est à l'image des autres secteurs de l'activité économique et administrative : inégale et à l'avantage des non musulmans en général et des français en particulier.

Le commerce extérieur

De 1881 à 1890, la politique commerciale de la France à l'égard de la Tunisie n'était pas encore déterminée par les intérêts des colons (besoin de marchés et d'équipement). Le gouvernement français devait aussi tenir le plus grand compte des accords conclus entre le Bey et les autres pays (Angleterre et Italie en particulier) qui disputaient à la France le marché tunisien pour l'écoulement de leurs produits industriels. Aussi, jusqu'en 1890, le régime douanier tunisien et les rapports commerciaux entre la Régence et la France ne subissent-ils pas de bouleversements notables. Les produits tunisiens sont soumis à leur entrée en France au tarif général et les produits français payent à leur entrée en Tunisie une taxe *ad-valorem* de 8%.

L'essor de l'agriculture coloniale, l'encouragement officiel à la colonisation, les pressions exercées par les industriels français sur les pouvoirs publics en France pour réserver le marché tunisien aux seuls produits français entraînent un changement de la politique douanière à l'égard de la Régence. Dès 1890, la France consent à ouvrir son marché aux produits de l'agriculture tunisienne ; la loi du 19 juillet 1890 admet en franchise, à l'entrée en France, des céréales en graine (blé, orge, avoine, maïs, fèves), des huiles d'olive et des grignons d'olive, des bovins, ovins, etc. Les vins tunisiens paient cependant, à leur entrée en France, un droit de 60 centimes par hectolitre quand leur titre en alcool ne

dépasse pas 11,9°. Ceux dont le titre est supérieur paient une taxe supplémentaire de 70 centimes par degré. Les autres produits tunisiens paient « les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers ».

Marchandises en franchise et produits bénéficiant du tarif minimum devaient être importés par un navire français et venir directement sans escale de Tunisie en France, ce qui assure à la marine marchande française le monopole du commerce entre la Tunisie et la Métropole.

En outre, les quantités de produits tunisiens bénéficiant du tarif minimum sont fixées par décret du Président de la République française, leur volume pouvant varier au gré des décisions et des intérêts spécifiquement français. Ainsi, la loi de 1890 ne fait qu'entrouvrir le marché français à la production tunisienne, car tous les produits tunisiens ne peuvent pas entrer en franchise sur le territoire français : seuls les produits agricoles à l'exclusion du vin bénéficient de ce régime.

L'application de la loi de 1890 est étendue à l'Algérie pour les produits tunisiens empruntant la voie maritime ; ceux qui sont transportés par voie terrestre entrent en franchise.

La loi de 1890 permet aux échanges entre la France et la Tunisie de s'accroître rapidement. Si en 1887, 19% seulement des exportations tunisiennes sont destinées à la France, en 1900 celle-ci en reçoit plus de 50%.

le tarif douanier de 1898

La loi de 1890 devait, en favorisant les produits agricoles tunisiens sur le marché métropolitain, apporter à l'industrie française une contre-partie substantielle. Les accords avec l'Italie et l'Angleterre sont dénoncés en 1896 et remplacés par de nouvelles conventions par lesquelles les Puissances reconnaissent « à la Tunisie le droit de faire à la France un régime douanier spécial » ; le tarif douanier de 1898 accorde la franchise complète à la plus grande partie des produits manufacturés français : produits métallurgiques, textiles, mécaniques qui sont par ailleurs protégés contre les marchandises de même nature d'origine étrangère. En outre, la France s'assure l'exclusivité de la vente du sucre et de l'alcool dans la Régefice.

Il faut noter, cependant, que la franchise n 'est pas accordée à tous les produits français ; en outre, les droits qui pèsent sur les produits similaires étrangers ne sont pas assez protecteurs ; c'est ce qui explique que les importations françaises n'augmentent pas d'une façon spectaculaire après la promulgation de la loi : en 1896, 60% des importations tunisiennes venaient de France ; en 1900, ce taux s'élève à 63%. L'agriculture tunisienne s'est, par contre, protégée en appliquant un droit de douane prohibitif sur les huiles étrangères et en protégeant les vins du pays contre les vins français et étrangers, surtout italiens.

En 1904, sous la pression des colons, on réalise pratiquement l'union douanière des céréales entre la Tunisie et la France. En effet, la loi française de juillet 1904 stipule que les « céréales et leurs dérivés d'origine et de provenance tunisienne seront, sans limitation de quantité, mais sous réserve des autres formalités prévues à l'article 5 de la loi de juillet 1890, admis de plein droit en franchise à l'entrée en France, dès que les similaires étrangers auront été frappés à leur entrée dans la Régence des droits du tarif minimum ».

L'Union douanière de 1928

Après la guerre de 1914, les colons poussent à une union douanière franco-tunisienne plus étroite ; mais les viticulteurs français s'opposent à une union qui inclurait les vins tunisiens. La loi française du 30 mars 1928 instaure alors une union douanière partielle qui implique la franchise réciproque et l'application d'un même tarif douanier aux produits étrangers. L'article 3 stipule que le « gouvernement pourra par décret admettre en franchise (en France) les produits d'origine et de provenance tunisiennes autres que ceux visés par l'article 1er de la présente loi (c'est à dire les produits vinicoles). Toutefois, l'application de cette mesure sera subordonnée à la condition que les produits similaires français bénéficieront du même régime à leur entrée en Tunisie et que les similaires étrangers y seront d'autre part soumis au même tarif douanier qu'à l'entrée en France ».

Les produits admis en franchise par la loi de 1890 ne sont plus contingentés ; le nombre des produits tunisiens reçus en franchise s'accroît aussi mais, en contrepartie, les industries françaises obtiennent

pour leurs produits soit la franchise complète, soit la protection à l'égard des produits similaires étrangers.

L'union douanière avec la France n'est cependant pas totale car la Tunisie est liée à d'autres pays par des accords commerciaux. D'autre part, l'union douanière avec la France s'applique à 250 produits sur les 8.000 que comporte le tarif français des douanes. Mais la liste des produits en union peut être allongée au gré du gouvernement français qui pouvait par décret admettre en franchise sur le territoire métropolitain tel ou tel produit tunisien. La Tunisie devait en contrepartie admettre des quantités de plus en plus grandes de produits français.

La loi douanière de 1928 ne provoque pas une augmentation considérable des exportations tunisiennes vers la France. Si entre 1904 et 1913 la part de la France dans les exportations tunisiennes était de 47%, elle s'élève entre 1928 et 1938 à 56% seulement. C'est qu'avant même la mise en application de la loi, les crédits français d'importation en franchise étaient calculés en tenant compte des possibilités d'exportation de la Tunisie ; les céréales et leurs dérivés sont admis en franchise et sans limitation de quantités depuis 1904 ; les phosphates qui représentent une grande part des exportations tunisiennes bénéficient de l'exonération de droits que la France accorde aux matières minérales quelle que soit leur provenance ; l'huile d'olive est exportée en grande partie en Italie et intéresse secondairement le marché français. Si l'union douanière a augmenté le nombre des produits admis en franchise, l'importance de ces produits (cire, miel, graines de coton, etc.) est trop faible pour accroître le pourcentage des exportations sur la France par rapport aux exportations totales. Enfin les progrès enregistrés pendant la période 1928/38 ne sont pas dûs uniquement à la loi de 1928 mais à l'augmentation considérable de la production agricole coloniale dont la presque totalité est absorbée par la France.

La loi de 1928 ne provoque qu'un accroissement infime des importations tunisiennes de produits français ; entre 1928 et 1938, l'accroissement est de 1% par rapport à 1900. En effet, dès 1898, la majeure partie des produits des grandes industries françaises entrent en

franchise en Tunisie ; les produits étrangers similaires sont par contre frappés de droits prohibitifs, sauf certains produits comme les machines agricoles indispensables au développement de l'agriculture coloniale et de provenance surtout américaine.

En revanche, la loi douanière de 1928 a des conséquences fâcheuses : la politique de contingentement des marchandises étrangères (fruits, produits laitiers, bois, etc.) provoque un renchérissement de la vie dans la Régence qui achète à la France son sucre, ses cotonnades, son papier, etc. à des prix nettement plus élevés que ceux pratiqués par les concurrents. En outre, les recettes qui résultent des droits de douane frappant les produits français s'amenuisent considérablement ; pour les remplacer, il a fallu créer des impôts nouveaux et accroître le taux de ceux qui existaient. C'est le contribuable tunisien qui fait les frais de l'union douanière. Enfin, la loi paralyse tout effort d'industrialisation de la Régence.

L'évolution de l'Union douanière de 1928

L'union douanière de 1928 devait, dans l'esprit de ses promoteurs, évoluer dans le sens d'une union totale et intégrale. Mais les différentes péripéties de la conjoncture économique et politique mondiale ne permettent pas d'atteindre ce but.

La crise économique de 1930 oblige le gouvernement français à pratiquer une politique protectionniste et dirigiste peu favorable à la libération totale des échanges entre la Métropole et la Tunisie. La guerre de 1939/45 perturbe complètement les courants commerciaux traditionnels entre les deux pays. Enfin après la guerre, l'état de l'économie française ne permet pas une extension de l'union douanière de 1928. Les Autorités du Protectorat elles-mêmes se montrent prudentes. Lors de la grande crise, les produits français non encore admis en franchise et qui cherchent à se placer dans la Régence ne sont pas exonérés de taxes ; tout ce qu'on fit pour elles en 1932, ce fut la majoration des droits de douane frappant les produits étrangers similaires.

Des deux côtés, on ne pensait plus à instaurer une union douanière intégrale telle qu'elle existait entre la France et l'Algérie. Mais à partir de

de 1949, les conceptions des responsables français de l'économie tunisienne évoluent. Ils réclament le retour à l'esprit de l'union douanière de 1928, c'est-à-dire à une politique douanière plus libérale car « les productions ont évolué depuis 1928 ». En effet, l'union douanière n'englobait qu'un territoire constitué par la Métropole, l'Algérie et la Tunisie. Une politique qui tiendrait compte des productions et des besoins de la zone franc permettrait d'établir une doctrine des échanges à l'intérieur de cette zone et favoriserait l'économie de chacun des pays qui la constitue. Or, jusqu'à la fin du Protectorat, cette politique n'a jamais vu le jour.

L'accord de Genève de 1947 (GATT) qui prévoit une libéralisation des échanges, un abaissement ou une stabilisation des barrières douanières et l'application multilatérale de la clause de la nation la plus favorisée, prévoit aussi l'arrêt des « préférences impériales ». La France devait s'abstenir de prendre de nouvelles mesures tendant à ouvrir plus largement son marché aux produits tunisiens et s'engager à fixer ses rap-ports commerciaux avec les territoires de son Empire en fonction des positions établies par les accords déjà conclus pour la Tunisie, ceux de 1928.

Le régime douanier avec les pays étrangers

La Tunisie avait conclu avant l'établissement du Protectorat des accords commerciaux avec un certain nombre de pays étrangers, en particulier l'Angleterre et l'Italie. Lorsque ces accords sont venus à expiration en 1896, la France les dénonce et les remplace par des traités qui lui reconnaissent le droit d'avoir un régime préférentiel en Tunisie. Mais l'Italie et l'Angleterre réclament la clause de la nation la plus favorisée. En 1897, l'Angleterre obtient en plus, en faveur de ses cotonnades, une clause qui disparaîtra dans le traité de 1918 lequel stipule néanmoins que les « traités de toute nature, en vigueur entre la France et l'Angleterre, seront étendus à la Tunisie ».

Malgré la guerre douanière qui sévit entre la France et l'Italie depuis 1886, la Tunisie, engagée vis-à-vis du gouvernement de Rome par la Convention de Commerce et de Navigation du 28 septembre 1896, ne relève point les droits frappant les produits italiens au dessus du tarif

minimum français. Elle devrait naturellement profiter d'un régime de réciprocité. Avec l'Italie et l'Angleterre en particulier, elle bénéficierait non seulement des traités en vigueur avec la France mais aussi de la clause de la nation la plus favorisée et, en cas de rupture de la France avec l'un de ces pays, cette rupture ne toucherait pas la Tunisie. Avec la Suisse, la Belgique et l'Espagne, la Tunisie bénéficie des conventions passées par la France avec ces pays et subit les conséquences des ruptures entre elles et la Métropole. Mais les traités avec les pays étrangers sont limités dans le temps et peuvent être dénoncés par l'un des partenaires.

La réglementation du commerce extérieur

Jusqu'en 1914, la Tunisie vit sous le régime de la liberté des échanges. Mais dès le début de la guerre, la législation métropolitaine concernant toutes les formes d'échange avec l'extérieur est appliquée en Tunisie : la liberté du commerce est peu à peu supprimée ; les importations en provenance des Puissances Centrales cessent complètement ; le trafic d'importation avec la France diminue lui aussi considérablement à cause des prohibitions de toutes sortes qui frappent les produits sortant de la Métropole : la part de celle-ci dans les importations tunisiennes, qui étaient de 50% avant guerre, tombe à 30% en 1918.

Après la guerre, la liberté des échanges est rétablie jusqu'à la deuxième guerre mondiale, au cours de laquelle une réglementation rigoureuse est de nouveau instaurée. Au lendemain du conflit, en raison de l'incertitude qui pesait sur l'importance des possibilités d'achat de l'Empire français à l'étranger et cherchant à acquérir les seuls produits vitaux pour l'économie du pays, la France détermine la part des importations et des exportations de la Tunisie en provenance ou à destination des pays avec lesquels elle a passé des accords commerciaux, indépendamment des programmes établis sur la zone dollar et sur les pays anglosaxons.

Si les marchandises en. provenance de la Métropole et de l'Union française entrent librement avec certaines restrictions, celles qui viennent de l'étranger sont soumises à licence puisqu'elles nécessitent l'attribution de devises pour leur paiement. Les exportations tunisiennes sont soumises à l'autorisation préalable d'exportation délivrée par l'Office du

Commerce Extérieur de la Tunisie (OCET). La situation en devises de la France détermine par conséquent le rythme et le volume des importations tunisiennes ; la part de la France dans celles-ci s'accroît notablement à cause justement des restrictions de change et des formalités d'obtention de licence sur l'étranger.

La normalisation de la situation économique dans la plupart des pays européens entraîne l'intensification des échanges extérieurs. La décision des pays de l'OECE de libérer les échanges extérieurs amène la suppression des contingentements pour la plupart des produits. C'est ainsi que les huiles, l'orge, les agrumes, les dattes, les ferrailles, le minerai de fer, de plomb, etc. peuvent être exportés sans entraves. A l'importation, un régime libéral s'établit : le marché français s'ouvre largement aux produits tunisiens et les crédits en devises mis à la disposition de la Tunisie depuis 1950 sont largement suffisants. Le contrôle des changes et les formalités d'obtention de licence sont néanmoins maintenus.

Le régime douanier

Ce régime maintient à la France et aux pays de l'Union Française le régime préférentiel. Il supprime les droits de sortie qui pèsent sur certains produits comme les ferrailles, les huiles d'olive, les phosphates, les minerais de fer. Cependant, toutes les marchandises tunisiennes qui sortent du territoire tunisien doivent acquitter la taxe de formalités douanières et la taxe sur les transactions.

Les produits importés sont également assujettis à ces deux taxes ; ils sont en outre soumis aux obligations du régime douanier toujours favorable à l'entrée en franchise de la plus grande partie des produits métropolitains. Le régime douanier tunisien a ainsi évolué avec les besoins de la colonisation. Par contre, la Tunisie a vu se dissoudre sa personnalité en matière douanière. Il était impossible au Gouvernement tunisien pendant toute la période du Protectorat de modifier à son gré et contre celui de la France les tarifs douaniers de la Régence puisque tous les décrets beylicaux devaient être contresignés par le Résident Général. D'autre part, comme la Tunisie n'était pas représentée dans les organismes économiques et politiques métropolitains, les décisions qui

sont prises à son égard en matière tarifaire, comme en d'autres matières, reflètent l'intérêt des groupes économiques français beaucoup plus que l'intérêt tunisien.

Le déficit chronique de la balance commerciale

Le commerce extérieur de la Tunisie reste, pendant toute la période du Protectorat, caractéristique d'une structure économique de type colonial : les produits primaires (denrées agricoles, matières minérales) lourds mais de faible valeur marchande occupent une place dominante dans les exportations (70 à 75% du total), alors que les importations comportent essentiellement des produits énergétiques et surtout manufacturés et, depuis la guerre de 1939-45, de plus en plus de céréales. En outre, l'équilibre entre importations et exportations est rarement réalisé. Jusqu'en 1914, les déficits de la balance commerciale ne sont pas considérables : la population tunisienne n'augmente pas encore à un rythme rapide. Elle vit dans sa grande majorité dans les campagnes en économie fermée et ses besoins, en biens de consommation d'origine étrangère, sont encore faibles. L'essor de la production agricole, des phosphates et du fer permet même des excédents en 1890, 1891, 1911 et 1913.

Mais depuis 1920, la balance commerciale ne cesse d'être déficitaire, sauf en 1941 et 42, années au cours desquelles la Tunisie fit des efforts énormes pour se suffire à elle même, les relations commerciales avec la France ayant été presque complètement interrompues. C'est au cours des années 1931/36, (grande crise économique) et pendant l'occupation allemande (1943) que les exportations enregistrent leur volume le plus bas. Dès 1931, la valeur des exportations tombe de 1.127.000 francs en 1930 à 836.000 francs en 1931 ; elle ne cesse de diminuer pour remonter à 1.141.000 francs en 1937.

Les conséquences de cette chute sont désastreuses pour l'économie tunisienne. « Pendant toute la période de 1930 à 1940, la Tunisie a vécu en partie sur son capital... qu'il s'agisse des entreprises minières qui n'ont pas renouvelé leur matériel, qu'il s'agisse de l'équipement public qui n'a été ni rénové, ni étendu, qu'il s'agisse même de l'agriculture qui n'a pas défendu ses sols, la Tunisie a grignoté son capital pour maintenir son train de vie et faire face à l'accroissement de la population »[8].

L'année 1943 connaît le chiffre le plus bas qu'ait atteint la valeur des exportations tunisiennes depuis le début du Protectorat : 98 millions de francs contre 484 pour les importations. La Tunisie, champ de bataille pour les troupes alliées et celles de l'Axe, est presque complètement isolée du reste du monde.

Après la guerre, les besoins de la reconstruction, de l'équipement et de la consommation des villes dont la population gonflait provoque une augmentation extraordinaire des importations dont la valeur passe de 3.580.000 francs en 1945 à 59.268.000 francs en 1954 (contre 44.477.000 pour les exportations). Fait remarquable, la Tunisie se met à importer de plus en plus de produits alimentaires (café, thé, sucre, tabac et surtout des céréales dont la part dans les importations atteint 53 à 55% du total). Ge phénomène est lié à la succession d'années sèches (1945 à 47) ainsi qu'à l'accroissement de la population et surtout de la population urbaine. En outre depuis 1946, la Tunisie importe de plus en plus de corps gras alimentaires et surtout de l'huile d'arachide et du beurre.

Les exportations de denrées alimentaires couvrent les importations de produits similaires en année de récolte normale — et les années normales sont peu nombreuses depuis 1939. En mauvaise année, le déficit alimentaire est grand et d'autant plus coûteux que la tonne « alimentaire » importée vaut au moins deux fois la tonne exportée correspondante, parce que celle-ci est exportée à l'état brut ou semi brut.

Les pourcentages de couverture des importations par les exportations varient beaucoup en fonction du volume annuel de la production agricole et de la demande des marchés internationaux des matières premières. Le pourcentage est de 65 en 1949 ; 77 en 1950 ; 25 en 1951 et 75 en 1954. Le déficit est particulièrement important avec la zone franc à l'intérieur de laquelle s'effectue la plus grande partie des échanges : le pourcentage de couverture des importations par les exportations vers cette zone est de 53% en 1950 ; 64% en 1955 et 63% en 1956. Le déficit avec la zone dollar est compensé par un excédent quasi permanent avec la zone sterling grâce aux exportations d'alfa et de minerais.

La situation de la balance des services et des revenus n'est pas plus brillante, les facteurs pouvant contribuer à l'améliorer lui font

constamment défaut : le fret est monopolisé par les compagnies françaises ; les intérêts des capitaux et les profits des assurances sont en grande partie dirigés vers les banques métropolitaines ou étrangères.

Peu d'efforts sont déployés pour développer le tourisme. Chaque année, en revanche, des dizaines de millions de francs sont dépensés hors de Tunisie par les européens et les riches tunisiens pour leurs vacances d'été en France ou dans d'autres pays d'Europe (Italie, Suisse). Les dépenses effectuées par le Trésor français (dépenses militaires, fonds alloués au budget tunisien au titre des dommages de guerre, aide à la reconstruction) atténuent à peine les conséquences de cette hémorragie permanente de numéraire.

Notes

1. Dans une moindre mesure, le commerce alimentaire de détail.
2. L'enquête sur les entreprises de plus de 50 ouvriers faite en 1949 montre à quel point les tunisiens-musulmans sont peu nombreux dans le secteurs économiques modernes.

Répartition des cadres techniques	*Total*	*Tunisiens*
Cadres supérieurs	466	5
Cadres subalternes (maîtrise)	1006	137
Employés supérieurs (de direction)	701	92
Employés qualifiés	3529	932

3. Une politique d'intégration de la population israélite à la colonie européenne tendait à accorder à cette minorité des avantages de toutes sortes (crédit, facilités d'installation pour les professions libérales, de création d'entreprise de toutes sortes, recrutement aisé dans tout le secteur privé .. .etc.).
4. Cf. chapitre « La colonisation agricole ».
5. N. Dougui, *Histoire d'une grande entreprise coloniale : la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (1887-1930),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1995.
6. Les 15% restants étaient extraits à partir de petits gisements (Kalaat Senam, Kalaat Jerda) dispersés à l'Ouest du Haut-Tell.
7. N. Dougui, *op. rit.*
8. Jean Vibert : Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer. Mai 1954.

CHAPITRE V

L'accroissement démographique et le fait urbain

L'étude des phénomènes démographiques est rendue malaisée par l'insuffisance des données statistiques de base, en particulier celles qui intéressent les années 1881-1920.

L'organisation de l'état civil n'est réalisée pour tous les habitants qu'en 1886, mais il était encore facultatif. En 1908, un décret beylical institue l'état civil obligatoire pour les tunisiens dans les communes ; mais il n'y avait en dehors de la capitale que trois ou quatre communes ayant des registres d'état civil régulièrement tenus. Soit indifférence, soit méfiance, les tunisiens n'étaient pas enclins à faire leurs déclarations de naissance ou de décès, la nouvelle institution étant, aux yeux de beaucoup, destinée à étendre l'emprise fiscale de l'administration. En 1919, de nouvelles dispositions rendent plus sévères les sanctions applicables à ceux qui omettent de déclarer leurs naissances (10 jours après l'accouchement) ou leurs décès (3 jours après celui-ci).

Dans les zones rurales, les diverses mesures législatives avaient peu d'effets : la grande dispersion des populations, l'éloignement des centres où se trouvent les représentants des autorités administratives ou

municipales ; l'ignorance jointe à la méfiance quasi générale sont autant de facteurs qui expliquent la rareté des documents d'état-civil sur l'ensemble du territoire jusqu'à une époque récente. Dans les grandes villes, Sousse, Sfax et surtout Tunis, certaines familles évoluées pouvaient comprendre la portée de l'institution et acceptaient de déclarer les naissances, mais beaucoup moins systématiquement les décès.

Dès lors, l'analyse de l'évolution démographique depuis l'établissement du Protectorat jusqu'à la deuxième guerre mondiale ne peut se faire qu'à partir de données fragmentaires. Dans certaines régions peu urbanisées, comme les hautes steppes ou la Kjroumirie, on ne peut obtenir à partir des recensements successifs que des évaluations approximatives et globales.

La population tunisienne a été régulièrement recensée en 1911 -1921 -1926 - 1931 - 1936 et 1946. Mais ces recensements ne sont que des estimations à l'échelle régionale et nationale, la majorité de la population musulmane étant illettrée et, dans le Sud ou les steppes, particulièrement instable.

Il y a cependant un fait établi d'une façon certaine : c'est l'accroissement continu et très rapide de la population tunisienne après 1920. En 1881, la population totale de la Tunisie peut être estimée à 1.400.000 ou 1.500.000 habitants. De 1881 à 1921, la progression est lente. Le recensement de 1911 enregistre un accroissement de 7% seulement ; la population tunisienne compterait en 1911 : 1.740.000 personnes. Le recensement de 1921 enregistre un accroissement plus sensible que celui de la période précédente (9%) avec un total de 1.890.000 habitants. Les effets positifs de l'occupation française sur la démographie tunisienne se font donc sentir plus nettement au cours de cette période.

Après 1920, l'accroissement est considérable. Le recensement de 1931 donne à la Tunisie une population de 2.160.000 habitants (+ 270.000 personnes en 10 ans). L'accroissement est lié avant tout à la diminution processive de la mortalité., grâce à la disparition des grandes épidémies (thyphus, choléra, variole, peste, paludisme) et des guerres intérieures, à la faible fréquence des disettes, à une amélioration relative de l'état sanitaire (campagnes fréquentes de vaccination dans les

agglomérations urbaines, en particulier dans les écoles ; diffusion des produits pharmaceutiques ; accroissement du nombre des médecins). Mais si le taux global de la mortalité a diminué, celui de la mortalité infantile reste élevé, en particulier dans les campagnes. L'excédent naturel est cependant suffisamment élevé pour permettre une progression démographique rapide.

De 1926 à 1936, l'accroissement est de 21% (2.340.000 habitants en 1936) ; il est de 25% entre 1936 et 1946, année au cours de laquelle le recensement donne à la Régence une population de 2.920.000 habitants. En 10 ans, il y a eu une augmentation de 580 000 personnes [1]. Un taux de natalité très élevé, voisin de 4,5% et certaines années de 5% permet, malgré une forte mortalité infantile, une rapide augmentation de la population [2].

Il résulte des caractères démographiques spécifiques de la population tunisienne un accroissement rapide des catégories d'âge de moins de 20 ans [3]. Dès 1920, la pyramide tunisienne des âges est caractérisée par une base très large et un sommet effilé, avec un centre où les catégories adultes paraissent relativement moins importantes que celles des moins de 20 ans. En outre, l'importance numérique de l'élément masculin de la population n'a pas cessé de s'accroître par rapport à l'effectif féminin.

La population musulmane qui s'accroît rapidement est aussi une population très mobile, notamment en milieu rural. Les campagnes affectées par les facteurs de déséquilibre (appropriation des terres par la colonisation, mécanisation de plus en plus poussée de l'agriculture, décadence de l'artisanat) et reliées aux villes par les chemins de fer et les routes connaissent depuis la fin de la Première Guerre des migrations de grande amplitude.

Le surplus des zones rurales se déverse dans les agglomérations urbaines et particulièrement à Tunis. Dès la fin de la 1ère guerre mondiale, un nombre important de campagnards affluent vers les villes et l'évolution se précipite entre 1921 et 1936. Auparavant, il semble que la progression démographique ait été à peu près uniforme sur tout le territoire de la Régence, avec un certain retard pour les régions agricoles telliennes où la densité des autochtones a diminué du fait de l'implantation coloniale qui les a refoulés vers les régions périphériques. La ville de Tunis et sa région ne semblent point se distinguer du reste du pays.

La crise économique de 1932-1936, qui aggrave les séquelles des déséquilibres socio-économiques créés par la colonisation, déclenche des phénomènes migratoires sans précédent. Ces phénomènes affectent en particulier les régions défavorisées, soit par leur climat (Sud et steppes) soit par leur structure agraire et foncière et leurs fortes densités humaines (Sahel) soit, dans une moindre mesure, par le taux élevé de l'occupation coloniale (régions céréalières et viticoles du Tell).

L'exode rural dirige vers Tunis et sa région une masse énorme de ruraux déracinés : en 10 ans (1936-1946) la population de la région de Tunis double ; celle de Bizerte et du Cap-Bon, où des gens des steppes, du Sahel, voire du Sud venaient s'installer, augmente de 50%. Les autres régions, qui reçoivent moins de migrants et dont l'accroissement est dû surtout à l'excédent des naissances sur les décès, voient leur population augmenter à un rythme relativement moins rapide. Aucune région ne voit entre 1936 et 1946 le nombre de sa population diminuer. Le Sud et surtout le Centre et le Sahel, zones de forte émigration, connaissent les taux d'accroissement les plus faibles. Le Sahel où l'émigration affecte chaque année une fraction importante de la population a, comme le Sud, un taux d'accroissement décennal de 10%. Le Centre, avec 3% seulement, a le taux d'accroissement démographique le plus bas de tout le pays.

Dans les régions telliennes d'implantation coloniale où le salariat et la petite propriété paysanne retiennent encore une partie de la population, l'accroissement est de 20%. Il est certain que les régions telliennes plus humides et plus urbanisées ont attiré une partie importante des migrants, mais les zones rurales ont beaucoup moins fixé les nouveaux arrivants que les villes. Toutes ont reçu à des degrés divers des ruraux qui ont abandonné leurs terres. Sfax, Sousse, Nabeul, Tunis, Bizerte, Béja ont vu leur population gonfler rapidement entre les deux guerres.

La population musulmane des villes s'accroît de plus de 123.000 habitants entre 1931 et 1936, de 240.000 entre 1936 et 1946 et de 272.550 habitants entre 1946 et 1956.

Certains auteurs ont établi des rapports étroits entre ces phénomènes démographiques et l'explosion du sentiment national à la veille de la deuxième guerre mondiale. « A ce moment (1936), l'agitation politique qui se développe dans l'ensemble du Maghreb et qui coïncide avec de

mauvaises années de récoltes, amène les autorités responsables à étudier de plus près les causes économiques du déséquilibre social. C'est précisément le moment où le recensement de l'année 1936 fait apparaître pour la première fois, dans toute son ampleur, un phénomène dont on n'avait pas alors soupçonné l'importance : la formation compacte dans les villes du Maghreb d'un prolétariat d'origine rurale... On découvre soudain que chaque période de déséquilibre économique amène désormais autour des grandes cités des apports nouveaux de familles qui se groupent dans d'immenses campements misérables et qui, en se constituant à part, cessent de se dissoudre par assimiliation dans les organismes urbains »[4].

C'est la capitale qui reçoit la plus grosse partie des migrants puisque « dans la seule ville de Tunis et pour la seule population musulmane, un apport de 100.000 personnes venues du pays s'est produit entre 1936 et 1946 ; dans la banlieue de Tunis, l'apport a dû représenter 60 à 70.000 habitants »[5].

L'évolution économique et démographique, les mouvements migratoires qui ont affecté la population de la Régence depuis 1920 ont accentué les différences de densité humaine entre les régions et accru l'inégale répartition de la population à travers le territoire.

Les régions orientales du pays, celles où le peuplement villageois est le plus ancien, où la propriété musulmane s'est maintenue et où les villes sont les plus nombreuses, ont vu leur densité s'accroître notablement. Le Sahel, pays traditionnellement surchargé d'hommes, connaît en 1946 un taux de densité rapporté à la surface agricole de plus de 200, voire 300 h au km^2 dans certaines régions (Msaken). Ces mêmes densités caractérisent les cheikhats du Sahel de Bizerte : régions de Metline, Raf-Raf, Porto-Farina.

	Population non européenne en milliers d'habitants			Accroissement	
	1926	1936	1946	de 1926 à 1936	de 1936 à 1946
Zone de Tunis	410	500	858	22%	72%
Zone Agricole du N.	482	556	671	16%	21%
Zone maritime du Sahel	413	508	576	23%	13%
Zone du Sud	301	365	404	21%	11%
Zone du Centre	381	466	482	22%	3%
Total	1.987	2.395	2.991	104%	120%

Ces fortes densités se retrouvent aussi dans les régions très pauvres de Kroumirie ou de Nefza. Le Caïdat d'Aïn-Draham a plus de 46.000 habitants, soit 40 h/km^2 avec des secteurs atteignant plus de 100 h/km^2 (région de Sejnane où les densités oscillent entre 60 et 100 h/km^2). La même surcharge humaine s'observe dans les oasis du Sud où l'espace agricole peu étendu est disputé entre un nombre considérable d'exploitants.

A ces zones congestionnées s'opposent des régions où la pression humaine est nettement moins forte. Ce sont d'abord les zones où la propriété coloniale s'est considérablement étendue : dans la plaine de Mateur fortement colonisée, on trouve à peine 25 à 30 h/km^2 ; dans la région de Souk-El-Khémis, les quatre cheikhats d'implantation coloniale où le machinisme agricole est roi, ont 45 à 50 h/km^2.

Les régions de faible densité sont aussi les Basses et Hautes Steppes, pays de peuplement dispersé et zones d'émigrations permanentes où les densités moyennes tombent à 30 h/km^2.

Dans les régions présahariennes qui ont été le théâtre d'une lutte armée quasi ininterrompue jusqu'en 1890, les déplacements en masse des tribus — qui ont refusé d'accepter l'occupation — vers la Tripolitaine, ont certainement provoqué une diminution sensible des densités humaines. Par la suite, les rigueurs de l'administration et de l'occupation militaire, l'arrêt du grand commerce transsaharien, la politique de stabilisation des années 1935-36, les sécheresses périodiques dont la plus terrible fut celle de 1945-1947, enfin la pénétration de l'économie monétaire ont déclenché des mouvements migratoires ininterrompus qui ont porté un nombre considérable de gens vers Tunis et sa région.

La population européenne

En 1884, les Européens seraient au nombre de 19.000 dont les italiens constituent la majorité ; en 1901 il y aurait 111.000 européens dont 71.600 italiens, 24.200 français et 12.000 anglo-maltais, l'accroissement étant dû avant tout à l'immigration : les avantages reconnus aux italiens par les accords de 1897 attirent un nombre considérable de siciliens, de pantallariens, de calabrais dont la forte natalité, très voisine de celle des tunisiens, contribue à en accroître rapidement l'effectif. En 1911, ils sont déjà 88.000 contre 46.000

français. La progression du nombre des français d'origine métropolitaine est très lente. Elle se fait surtout par immigration. Les français étant peu natalistes, l'accroissement naturel est lent.

Malgré les avantages accordés aux métropolitains qui viennent s'établir en Tunisie et malgré l'arrivée de contingents venus d'Algérie attirés par la politique de colonisation officielle, le nombre des français reste nettement inférieur à celui des italiens qui quittent la Sicile et les terres pauvres du Mezzogiorno surpeuplé pour venir s'installer en Tunisie.

Pour accroître le nombre des résidents de nationalité française et réduire l'écart avec les italiens, les Autorités du Protectorat encouragent les naturalisations. Des avantages de toutes sortes (lots de colonisation, facilités de crédit, accès rapide à la Fonction Publique, etc.) sont proposés à ceux qui choisissent de devenir français. La loi française de 1923 introduit en Tunisie la naturalisation automatique pour les enfants d'étrangers non italiens nés à la 3e génération après l'établissement du Protectorat.

Par ailleurs, les formalités de naturalisation pour les italiens et pour les tunisiens israélites ou musulmans sont simplifiées. Toutes ces mesures ont pour conséquence d'accroître l'effectif des personnes de nationalité française.

En 1936, on recense 213.000 européens dont 94.000 italiens, et 7.200 anglo-maltais. Pour la première fois, le nombre des ressortissants français (108.000) est supérieur à celui des italiens. Dans ce chiffre, le nombre des israélites ayant opté pour la nationalité française est de 30.000 environ, celui des musulmans est d'un millier environ. L'apport de l'émigration devient moins déterminant. « Après 1921, ceux qui vivent dans le pays y sont nés : ainsi en 1936, on dénombre 54.000 italiens nés en Tunisie contre 37.600 nés en Italie ; et plus de 56.000 français nés en Tunisie auxquels s'ajoutent presque 10.000 nés dans l'Algérie voisine et un peu plus de 30.000 nés en France »[6].

La défaite de l'Italie fasciste et la fin des avantages italiens dans la Régence provoquent une diminution sensible du nombre des italiens. La loi française de 1923 leur est applicable et un grand nombre d'entr'eux a préféré se naturaliser pour conserver leurs privilèges. En 1946, les italiens

ne sont plus que 85.000 alors que les français sont nettement majoritaires : 144.000 dont la moitié au moins sont d'anciens italiens, anglo-maltais, juifs tunisiens naturalisés. Tous ces « européens » préfèrent habiter les agglomérations urbaines : 83% vivent dans les villes (199.000 sur 239.550). Tunis à elle seule renferme 61% de la population non tunisienne de la Régence, soit 146.000 européens.

Les lotissements urbains

Pour loger les européens, les Autorités du Protectorat entreprennent de mobiliser à partir des terres domanialisées des superficies considérables à proximité des anciennes agglomérations urbaines ou villageoises et d'y aménager de nouveaux quartiers systématiquement viabilisés.

La mobilisation des espaces voués à l'urbanisation est réalisée avec les mêmes méthodes et les mêmes procédures utilisées pour la création des centres de colonisation dans les régions rurales : par la domanialisation et l'expropriation et, secondairement, par l'achat à partir du fonds de colonisation.

Au lendemain de la première Guerre mondiale, pour résoudre la crise du logement et permettre à des catégories de condition modeste de la population française (ouvriers, employés, petits fonctionnaires) d'accéder à la propriété, les Autorités du Protectorat mettent à la disposition des sociétés immobilières françaises des terrains à bâtir en puisant dans le fonds domanial (terres beylik, terres habous, terres résultant d'achats ou d'expropriations). L'Etat accorde en outre aux Sociétés et aux Mutuelles immobilières des moyens financiers conséquents sous forme de crédits à très faible taux d'intérêt. Une série de textes législatifs (décret beylical du 15 décembre 1919, arrêté du 2 mars 1921) permettent la création d'Offices Publics d'Habitation à Bon Marché (H.B.M.). Ces textes donnent naissance à un grand nombre de sociétés de H.B.M. qui obtiennent les terrains destinés aux lotissements, le prix des terrains étant remboursable en dix annuités sans intérêt.

Le décret du 29 avril 1921 permet la création d'une Caisse Mutuelle de Crédit Immobilier soutenue par le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et qui devait accorder les crédits aux Sociétés immobilières. Les sociétés de H.B.M. recevaient déjà depuis 1920 une subvention annuelle

de 700.000 francs — prélevés sur le budget tunisien — portée à 900.000 francs en 1924.

L'effort financier des Autorités du Protectorat en faveur des Sociétés H.B.M. ne se ralentit guère avec la crise des années 30. L'Etat leur accorde sans discontinuité des terrains prélevés sur les terres domanialisées ou achetées grâce au « fonds de colonisation ». Des subventions de plusieurs millions de francs et des crédits sans intérêt ou à intérêts très faibles leur sont accordés.

Les logements construits dans ces conditions profitent en priorité aux anciens combattants, aux mutilés et veuves de guerre, aux militaires, aux familles nombreuses françaises, aux modestes travailleurs des sociétés industrielles ou de transports (cheminots, ouvriers, contremaîtres) ainsi qu'aux ouvriers et cadres des entreprises et des chantiers domiciliés à Tunis et dans les villes secondaires (Bizerte, Ferryville, Sousse, Sfax).

Le nouvel aspect de la capitale

Le peuplement de la capitale connaît depuis l'établissement du Protectorat des changements d'une ampleur sans précédent. Les européens et les israélites employés en majorité dans le secteur tertiaire (commerce, services, activités para-industrielles) créent de nouveaux quartiers qui se développent rapidement aux abords de la ville musulmane et qui se différencient par leurs fonctions et leur contenu social.

La ville arabe — non comprise la Médina — connaît dès la première guerre mondiale un processus de « ruralisation » qui modifie profondément son peuplement et son dynamisme. L'afflux des ruraux provoque deux phénomènes simultanés : d'une part l'apparition de ces tumeurs urbaines que sont les quartiers de gourbis de Melassine et de Saïda Manoubia situés à la périphérie Ouest de la ville, dans des zones de topographie ingrate où le terrain a peu de valeur : l'un est au fond du Sedjoumi périodiquement inondé en hiver, l'autre sur son rebord escarpé ; d'autre part la modification profonde du contenu social des anciens quartiers de la ville arabe : les anciens faubourgs de Bab Souika et de Bab Djedid sont peu à peu occupés par des familles rurales qui viennent chercher fortune dans une ville où l'on peut faire tous les métiers et dont les besoins et les services s'accroissent à un rythme rapide.

Les métiers les plus humbles ne répugnent, en effet, à aucun de ces ruraux qui ont désespéré de leur terroir et dont les liens avec la campagne ont souvent été rompus après la liquidation de la terre et du cheptel. Mais les désœuvrés et les chômeurs sont encore plus nombreux et leur effectif ne cesse de croître, atteignant en période de crise (1932-36) ou de guerre (1939-45) des taux considérables : plus de 50% de la population active tunisoise en 1950.

Les familles de « *beldis* » qui habitaient la médina ou ses faubourgs sont submergées par l'invasion de « *barranya* »'. Les plus aisées d'entre elles préfèrent quitter leurs anciennes et belles demeures pour s'installer dans les nouveaux quartiers de villas qui s'étendaient, entre les deux guerres, jusqu'au Bardo ou dans les banlieues plus éloignées (la Marsa, Radès, Hammam-Lif).

Les traumatismes engendrés par la crise de 1932-36 et par la 2e guerre provoquent l'arrivée à Tunis de masses de ruraux et, dans une moindre mesure, de citadins venus des autres villes de la Régence, en particulier du Sahel. Les banlieues aussi sont atteintes par l'afflux des migrants qui n'épargne que les centres spécifiquement européens (Mégrine, Saint-Germain) ou israélites (la Goulette). Les faubourgs de Bab Souika et de Bab Djedid se ruralisent ; dans la médina jusqu'alors épargnée, les habitations vétustés délaissées peu à peu par les anciens propriétaires sont occupées par les gens venus du « bled ».

Les gourbivilles prennent après 1945 une extension démesurée. Aux plus anciens viennent s'ajouter Sidi Fathallah et Bordj Ali Raïs au Sud, Djebel Lahmar et Borgel à l'Ouest ; un peu partout dans les terrains vagues prolifèrent des essaims plus ou moins compacts de gourbis.

Les anciennes banlieues résidentielles se dédoublent littéralement : à côté de Carthage — Salammbô se forme le village de Maalga au Nord de la Marsa ; de même s'étendent les quartiers semi-ruraux d'al Ahouach. D'autres banlieues s'étendent à vue d'œil tel Hammam-Lif dont la population décuple en cinquante ans.

Plus aucune agglomération, plus aucun quartier musulman n'échappe après la *2e* guerre mondiale au flux croissant des anciens fellahs ou éleveurs qui ont abandonné la campagne. Très prolifiques, ces populations contribuent à accroître le taux global de la natalité des

musulmans de la capitale ; vivant dans des conditions précaires, elles sont responsables de l'augmentation des taux de mortalité et en particulier celui de la mortalité infantile.

La masse des nouveaux arrivants fait de la partie musulmane de Tunis une ville grouillante, bruyante et malpropre. Chaque jour, des flots de pauvres gens se déversent sur les places publiques (Halfaouine, Bab Souika, place aux Moutons) ; dans les souks de la Médina et ceux des anciens faubourgs, une population d'humbles gens plus ou moins désœuvrés déambule à longueur de journée, devant les rangées ininterrompues d'étalages qui encombrent les rues déjà étroites où les marchands de légumes, d'œufs, de bric-à-brac, d'articles de quincaillerie... interpellent une foule de gens qui vivent inconsciemment le drame de tous les déracinés démunis et inadaptés.

Avec ce peuplement nouveau, les fonctions commerciales, dans les quartiers musulmans, se trouvent de plus en plus assumées par les nouveaux arrivants. A part l'épicerie, traditionnellement aux mains des Djerbiens, les autres secteurs du commerce tenus par les musulmans (textile, quincaillerie, produits de l'artisanat) déjà fortement concurrencés par les israélites qui occupent des souks entiers[8] passent peu à peu à ces gens venus surtout de la Tunisie orientale : Djerba, région de Sfax, Sahel, Cap-Bon. Initiés depuis longtemps aux pratiques commerciales et aux diverses formes de l'artisanat utilitaire, ils sont attirés par le marché de la capitale. Cet apport nouveau donne un grand dynamisme aux différents secteurs du commerce urbain, voire même à l'artisanat utilitaire. Dans cet élan, les diverses formes du petit commerce vont proliférer et prendre parfois un caractère parasitaire.

Tunis, donc, se dédouble dès le début du Protectorat et, comme Bizerte, Sousse et Sfax, s'étend en direction du port et sur les terrains conquis sur la lagune ; des quartiers nouveaux aux fonctions multiples surgissent aux confins de la Médina et la prolongent ; l'architecture y est totalement importée d'Europe.

Les autres villes où se concentrent les activités animées par les européens (commerce, industrie, agriculture, administration) voient leur population s'accroître rapidement. Ce sont d'abord les trois villes du littoral : Bizerte, Sfax et secondairement Sousse, dont les fonctions

commerciales, voire industrielles (Sfax) et portuaires se développent au cours de la période *coloniale.* De 1936 à *1946, la population sfaxicnne* s'accroît de 50%, celle de Bizerte de 59%. De 1936 à 1956, la population de Sfax et de Sousse augmente de 92%, alors que la moyenne de l'accroissement national était de 48%. Menzel-Bourguiba (ex-Ferryville), créé *ex-nihilo* autour de l'arsenal, a un taux d'accroissement de 363% entre 1936 et 1956.

D'autre part, dans les régions terriennes où la céréali - culture coloniale occupe plusieurs centaines d'hectares apparaissent et se développent autour des souks hebdomadaires de petites villes dont la population augmente rapidement : Jendouba (ex-Souk El Arbâa), Bou Salem (ex-Souk El Khemis), Ghardimaou voient leur population quadrupler entre 1936 et 1956.

Au contraire, les villes où prédominent les types d'économie traditionnelle ont un essor démographique relativement lent, comme celui des villes du Cap Bon (taux égal à celui de la moyenne nationale : 48% [9] ou faible comme celui des agglomérations du Sahel (à l'exception de Ksar Helal), les oasis sahariennes, et surtout Kairouan restée à l'écart des formes d'activité modernes et devenue en fait « une agglomération agricole [10] ».

Finalement « cette urbanisation encore limitée a abouti à exaspérer le déséquilibre régional entre une Tunisie orientale et une Tunisie intérieure. Urbanisation à caractère presque pathologique... constituée par des villes à formation tertiaire presque exclusive, sans industrie importante et vers lesquelles les ruraux déracinés de plus en plus nombreux ne cessent d'affluer en quête d'intégration et d'emplois [11] ».

Patrimoine urbanistique et architectural de l'époque coloniale

L'héritage urbanistique, architectural et décoratif de l'époque coloniale présente un caractère novateur dans le patrimoine tunisien où il occupe une place majeure. Souvent méconnu ou rejeté en raison des connotations du passé, ce patrimoine est frappant par la diversité de ses expressions architecturales et décoratives et présente des aspects artistiques de grand intérêt. Des changements importants marquent le

paysage urbain, essentiellement celui de la capitale, car le développement ne prend pas la même ampleur dans toutes les villes.

Les villes tunisiennes ont connu une évolution urbanistique spectaculaire et une remarquable cohabitation de populations d'origines et de religions diverses, musulmanes, juives et chrétiennes. Les nouveaux modèles urbanisriques aux tramages rectilignes se sont illustrés dans une œuvre constructive importante répondant aux nouveaux besoins, tout en entraînant les vieilles villes arabes à des changements décisifs. Les nouvelles expressions architecturales révèlent le talent de certains architectes et décorateurs du Protectorat.

Le développement urbain de la ville de Tunis

A la veille du Protectorat, la ville de Tunis était composée de trois parties distinctes : la Médina, flanquée de deux faubourgs, Rbat Bab Souika au Nord et Rbat Bab Jazira au Sud. Le noyau central occupait une pente se terminant à l'Est par la Porte de la Mer *(Bâb B'har)* qui ouvrait sur une zone basse et marécageuse (le long du lac de Tunis) marquant la limite de la ville arabe. Cette zone, connue sous le nom de Promenade de la Marine (future avenue Jules Ferry), était une bande de terre remblayée de décombres et une aire d'épandage des eaux de pluie et des égouts à ciel ouvert (ou *khandaq-s)* ainsi que par les ordures et détritus de la ville haute. Ces basses terres étaient partiellement occupées par des jardins potagers fournissant certaines cultures aux marchés de la ville. Sur le reste des terrains, se disséminaient quelques nécropoles, des ateliers de ferrailleurs, des bâtiments publics et les baraquements de la Douane longeant le lac. La zone était également traversée par des voies ferrées partant des deux anciennes gares française et italienne [12].

La construction du nouveau Consulat de France vers 1860, le long de la Promenade de la Marine, et le début de démolition des remparts de la ville arabe ouvraient la voie à des extensions urbaines du quartier des chrétiens, en dehors des limites de la ville arabe. Ainsi commençait à oc mettre en place un nouvel axe de développement de la capitale s'étendant sur les terrains vagues allant de la porte de la Mer à la Bhîra [13].

Dans les années précédant l'établissement du Protectorat, le nouveau quartier européen s'étendait entre le Consulat français et les remparts de l'ancienne ville arabe, selon un axe Est-Ouest au détriment de l'axe

Nord-Sud qui avait toujours dominé dans le passé. L'urbanisation avançait lentement vers l'est et couvrait, au fil des années, les terrains asséchés et solidifiés selon un tracé régulier et orthogonal. Les égouts à ciel ouvert et les jardins maraîchers des environs de l'ancienne Promenade de la Marine cédaient ainsi la place à un réseau de voies rectilignes et à une trame urbaine quadrillée.

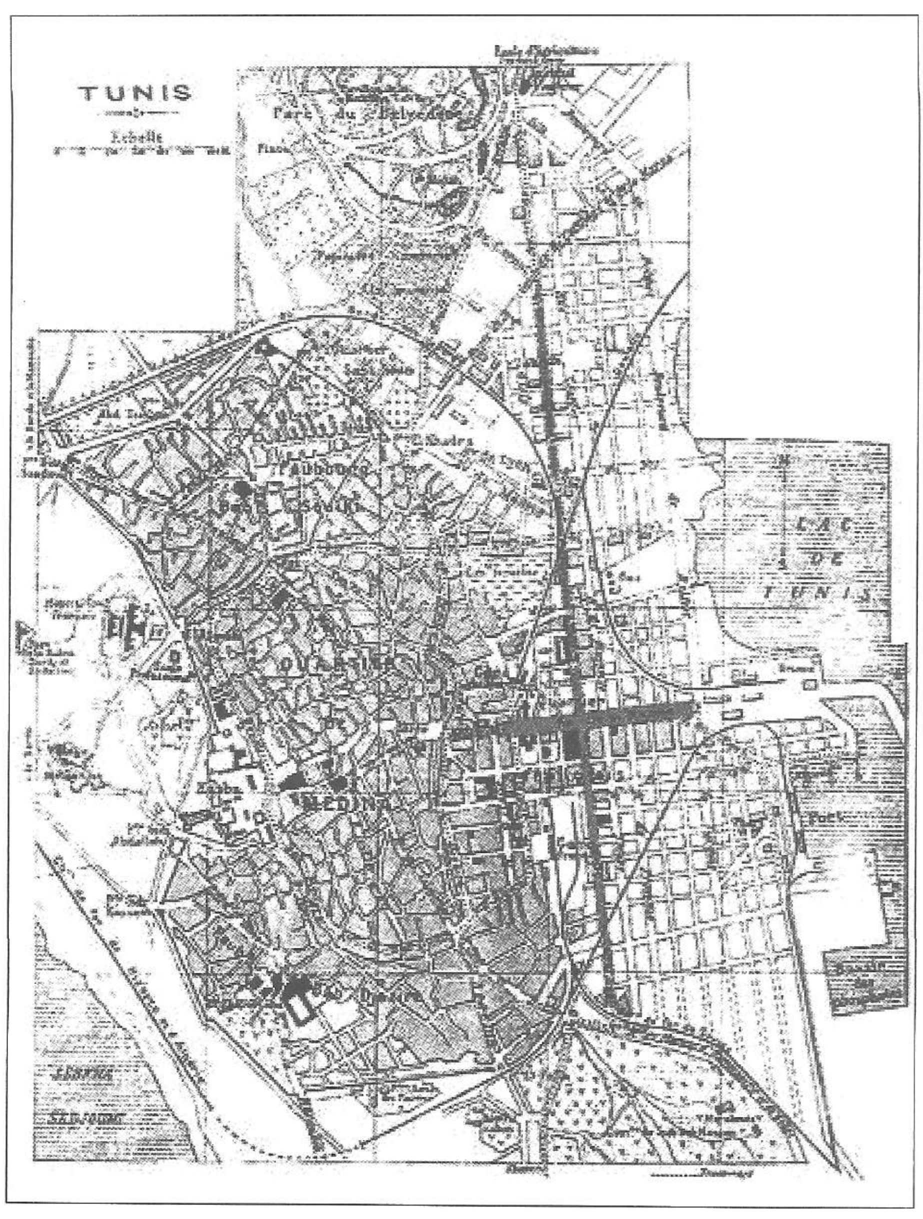
Cette extension donnait naissance, à partir de 1881, à la future ville européenne qui s'est juxtaposée à la Médina et qui s'est développée progressivement selon un tracé en damier structuré par le croisement de deux artères principales orthogonales : d'une part l'Avenue de France et l'Avenue Jules Ferry (de la Porte de la Mer, rebaptisée Porte de France, jusqu'au lac) dans le sens Est-Ouest[14] ; d'autre part l'Avenue de Paris et l'Avenue de Carthage (du parc du Belvédère au cimetière du Jellaz) dans le sens Nord-Sud (Planche 1).

Le nouveau processus urbanistique se caractérise par la protection de l'intégralité de l'espace arabe qui, au départ, n'a connu que des changements mineurs. Le nouveau modèle urbanistique présente un plan quadrillé et fragmenté en plusieurs quartiers de morphologies différentes présentant de fortes ségrégations spatiale, ethnique et sociale entre les différentes catégories de la population cosmopolite et donc une juxtaposition de communautés non homogènes.

Les banlieues Nord et Sud de la capitale - Ariana, Bardo et Manouba - connaissaient également une croissance progressive et contribuaient à l'étalement du centre de Tunis : elles se transformaient en zones résidentielles et constituaient des pôles d'attraction pour une population cosmopolite et fortunée.

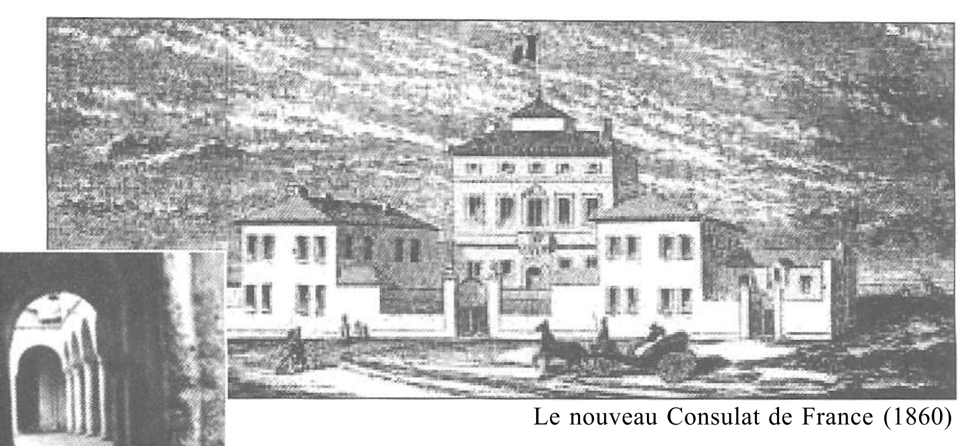
Au fil du temps, un nouveau noyau (la ville coloniale et ses banlieues) se juxtaposait à l'ancien (la Médina et ses faubourgs). Les différents quartiers de la ville traditionnelle continuaient d'être occupés par une majorité musulmane et juive ainsi qu'une minorité chrétienne de "cuiiiiiiiuii moùeste àiors que la ville moderne était peuplée par les nouveaux arrivants français, italiens, maltais et anglais, des juifs livournais et une minorité bourgeoise locale musulmane et juive. Ce processus de dédoublement de la ville avait pour conséquence le déplacement du centre vers le noyau colonial et la dévitalisation de la cité

Plan de Tunis au début du protectorat
Urbanisme et architecture



Plan de la ville de Tunis au début du Protectorat, formant une trame quadrillée autour du croisement de deux artères principales disposées en croix et se coupant à angle droit : la promenade de la Marine et l'avenue de Paris

(Tunis, histoire d'une ville de Paul SEBAG).

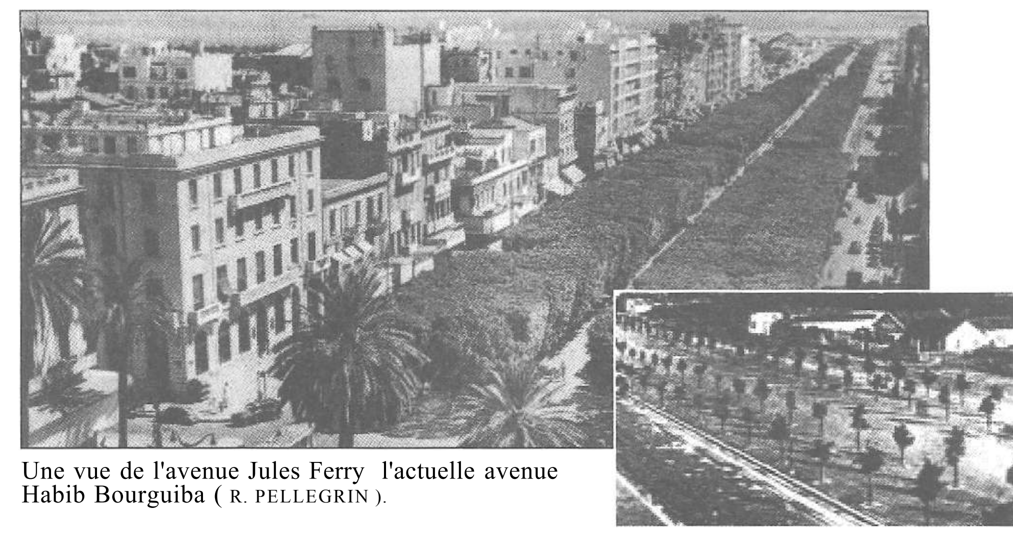


Le nouveau Consulat de France (1860)

Construit vers 1860 par l'ingénieur Pierre Colin d'après un-projet de l'architecte Pierre Caillat, le Consulat de France a créé en son temps une dynamique urbaine en matérialisant l'axe est-ouest de développement de la ville européenne qui s'est ainsi progressivement étendue au détriment des terrains vagues. Au lendemain du Protectorat, le Consulat est promu Résidence Générale de France, donnant sur l'axe joignant la Porte Bab Bhar au Lac, devenu avenue de la Marine et rebaptisé avenue Jules Ferry.

fondouk des Français,
le l'Ancienne Douane
rue

Le siège de l'ancien Consulat de France (construit par le consul de France, le Père Jean Le Vacher en 1692) se trouvait dans la rue de VAncienne Douane, artère principale du quartier franc. Le bâtiment qui lui était contigu (datant de 1659-1660) représentait le Fondouk des Français, où résidaient les principales familles françaises occupant chacune une petite et unique chambre. La conception spatiale de ce fondouk à étages s'organisait autour d'une cour intérieure entourée de galeries et chambres servant à la fois d'hébergement des familles et d'entrepôts pour les marchandises (R. PELLEGRIN).



Une vue de l'avenue Jules Ferry l'actuelle avenue Habib Bourguiba (R. PELLEGRIN).

Promenade de la Marine

traditionnelle ; il s'accompagnait d'une nette ségrégation spatiale, sociale et ethnique entre les différentes communautés.

Le plan quadrillé de la ville européenne a été tracé par une commission de géomètres et d'ingénieurs de la Direction Générale des Travaux Publics : il se réduisait à un simple et rigide tracé d'artères tramées dépourvu de toute ambition esthétique. Ce plan faisait ressortir l'importance d'un axe majeur, celui de l'Avenue de la Marine, qui débouchait sur une zone industrielle alors qu'il aurait pu permettre à la ville de s'ouvrir sur le lac. L'architecte français Victor Valensi avait présenté en 1920 les plans, non suivis d'effet, d'« un Projet d'Aménagements, d'Embellissements et d'Extension de la ville de Tunis » dans lequel il envisageait de prolonger l'avenue Jules Ferry par la construction, à son extrémité Est, d'un môle en face du lac offrant à la ville de Tunis une façade maritime. Ce projet était suivi par d'autres plans d'aménagement (Chevaux-Eloy en 1929, Zehrfuss en 1945, Deloge en 1948 et Berlanger en 1954).

Les communautés étrangères de la ville de Tunis

A la veille du Protectorat, la ville de Tunis abritait des communautés non-musulmanes, les *dhimmî-s*, qui occupaient des zones d'habitation assignées.

Les juifs de Tunis et la hâra

Le nombre de juifs installés dans le pays depuis la fondation de Carthage avait augmenté avec l'arrivée massive, entre la fin du XVIIe siècle et le début du XIXe, de juifs d'origine espagnole établis en Toscane depuis le XVIe siècle. Embarqués à Livourne pour la Régence, ces juifs livournais ou *Grâna-s* [15] — minoritaires — se distinguaient des juifs autochtones tunisiens (ou *twânsa-s)* — majoritaires — par leur culture, leurs croyances et leurs coutumes. Chaque communauté disposait de ses propres institutions (synagogues, tribunaux rabbiniques, écoles, etc.). Les juifs de la capitale comprenaient une classe aisée, une classe moyenne et une classe pauvre.

La communauté pauvre vivait dans la hâra [16], près de la zaouïa de Sidi Mehrez au faubourg Nord de Bâb Souika [17]. Le quartier présentait un tracé irrégulier avec des ruelles sinueuses et des habitations du modèle

classique de la maison à cour centrale ouverte sur l'extérieur, sans aucune opposition entre le dedans et le dehors. Avec l'accroissement continu de la population juive, le quartier s'étendait pour englober le quartier proche des *Djerbiens* qui tombait en ruines [1S]. Cependant, l'état de dégradation des lieux incitait les résidents à quitter ces quartiers insalubres pour s'installer dans le quartier franc déjà occupé par certains juifs livournais et la majorité des chrétiens.

Les chrétiens de Tunis et le quartier franc

La communauté européenne était composée de quelques familles d'esclaves chrétiens qui avaient choisi de rester en Tunisie après leur libération au début du XIX[e] siècle. Depuis lors, leur nombre avait augmenté, surtout après l'occupation française de l'Algérie en 1830 et après les réformes engagées au XIX[e] siècle par les beys de Tunis [19]. Ils étaient formés essentiellement de maltais et d'italiens avec une minorité de français, grecs, anglais, espagnols et autres ressortissants de diverses nations. Ils étaient classés en quatre catégories sociales : une bourgeoisie d'affaires, une bourgeoisie libérale, une classe moyenne et un prolétariat misérable.

La communauté chrétienne, numériquement minoritaire, se regroupait dans un quartier surpeuplé aux confins de la Place de la Bourse (rebaptisée Place du Cardinal Lavigerie et actuelle Place de la Victoire) sur laquelle ouvrait la Porte de la Mer. Un réseau de ruelles enchevêtrées constituait le quartier franc occupant la partie basse de la ville traditionnelle et formant le lieu de concentration des chrétiens et des juifs livournais. Ce quartier renfermait les fondouks et les établissements nécessaires aux besoins quotidiens de ses occupants. L'urbanisation s'étendait progressivement vers l'Est pour accueillir les nouvelles vagues d'immigrants.

Les villes et leurs principales caractéristiques urbanistiques

Sauf rares exemples, l'organisation urbaine des médinas tunisiennes était quasi-identique. Autour d'une grande mosquée occupant le centre de l'agglomération, s'établissaient les activités économiques suivant un emplacement préférentiel des différentes corporations artisanales par rapport au pôle religieux. Les lieux résidentiels se répartissaient autour de

cette aire centrale selon un tracé irrégulier. Les quartiers réservés aux non-musulmans, juifs et chrétiens, se situaient à la périphérie de l'espace traditionnel.

Avant l'établissement du protectorat, les beys réformistes de la Régence avaient tenté diverses réformes, inspirées des modèles européens, permettant l'aménagement de lotissements périphériques et la réalisation de nouvelles infrastructures de voirie en faisant appel au savoir-faire des occidentaux déjà présents dans le pays.

Sous le protectorat, l'organisation urbaine des médinas avait été respectée, alors que les extensions extra-muros subissaient de profondes mutations. D'importants chantiers conduits par des ingénieurs et des urbanistes dressaient, au fil des années, les nouveaux lotissements des villes coloniales selon des tracés tramés et réguliers. On assistait ainsi à la juxtaposition de deux noyaux complémentaires que différenciaient plusieurs aspects : le mode d'implantation, la morphologie du tissu urbain, la composition ethnique ou religieuse des résidents, leur fonction économique dominante.

Le lancement de nombreux projets d'aménagement et d'équipement des nouvelles villes coloniales contribuait, comme dans la capitale, au déplacement du centre politique et économique vers ces noyaux naissants et donc à la dévalorisation des quartiers traditionnels. De ce fait, de nouvelles vagues d'immigrés de diverses nationalités (juifs, français, italiens, maltais, siciliens ou anglais) affluaient et gonflaient les effectifs de la population étrangère du pays. Les villes de l'intérieur faisaient l'objet de planifications urbaines considérables en suivant le modèle d'aménagement de la capitale, considérée comme source d'inspiration pour le développement de toute la Tunisie. L'analyse de l'aménagement urbain des différentes villes révèle une extension urbaine selon un même modèle importé de traçage qui s'accompagne d'une perte des repères habituels chez les tunisiens.

Le début du programme constructif du Protectorat

Alors qu'une nouvelle ville se développait et se modernisait d'année en année, l'ancienne conservait sa forme héritée des siècles précédents et gardait son intégrité avec ses modèles architecturaux et décoratifs ainsi

LE THÉÂTRE MUNICIPAL DE TUNIS

Le Théâtre Municipal de Tunis, appelé familièrement «bonbonnière» en raison de la forme de son enveloppe extérieure, est l'un des plus célèbres édifices de la Tunisie coloniale.

Construit le long de l'avenue Jules Ferry, l'actuelle avenue Habib Bourguiba, et financé par la Municipalité de Tunis, il est inauguré le 20 novembre 1902 avec l'opéra de Jules Massenet «Manon». Pour cet événement exceptionnel, les tunisiens étaint représentés par quelques officiels, en l'absence du Souverain Hadi Bey.

Initialement réservé aux communautés européennes, il n'attirait guère les tunisiens peu familiers du théâtre et de l'opéra. Cette indifférence s'explique également par l'interdiction faite alors aux troupes de langue arabe de se produire sur la scène du Théâtre Municipal.

Le théâtre est l'œuvre de l'architecte français Jean-Emile Resplandy qui l'a conçu dans le style Art Nouveau. Le célèbre architecte, Grand prix de l'Exposition Coloniale de Marseille en 1906, est l'auteur de nombreux autres édifices de différents styles à Tunis, notamment l'hôtel de ville sur l'avenue de Carthage vers 1900, le Palais de Justice au boulevard Bab Benat et le Casino du Belvédère, considérés comme les exemples le plus intéressants qui mêlent Art Nouveau à des éléments néo-mauresques.

Le chantier de construction était retardé à plusieurs reprises, en dépit de l'approbation du Conseil, en raison du sol marécageux. De longs travaux d'assainissement, d'excavation et de terrassement étaient nécessaires pour construire le bâtiment et assurer sa solidité. De grandes entreprises italiennes et françaises se partageaient la tâche durant environ deux années. Resplandy avait supervisé soigneusement tous les détails d'exécution et fait appel à des artistes étrangers tels Michele Corteggiani pour décorer l'intérieur, la loggia et le rideau de scène et le sculpteur Belloc pour exécuter les bas-reliefs du fronton et de la façade.

Les autres édifices du complexe municipal ont été construits sur le même périmètre et achevés en 1904 : le Casino-Palmarium et Y'nbiëi 1 uriisia-Tdlace, tous deux sur l'avenue de Carthage.

L'ensemble architectural, occupant un emplacement à grande visibilité, présentait de pures lignes Art Nouveau et se distinguait des autres constructions de même style dans la capitale.

La première version architecturale du théâtre datant de 1902 offrait environ 856 places. Mais la salle ne répondait pas aux exigences du public et suscitait les polémiques : exiguïté, insuffisance des places, absence de sécurité, étroitesse des escaliers des galeries, manque de confort, présence de courants d'air, etc. Le théâtre fut donc fermé pour un aménagement plus fonctionnel et mieux adapté. En 1909, un projet de rénovation et d'extension était approuvé par la Municipalité et le théâtre fut donc démoli en préservant sa façade extérieure. Transformé et agrandi par l'architecte français Woog, architecte des théâtres et du casino de Vichy, il offre désormais une capacité d'accueil de 1 351 sièges sur quatre niveaux (orchestre, balcon, mezzanine et galerie).

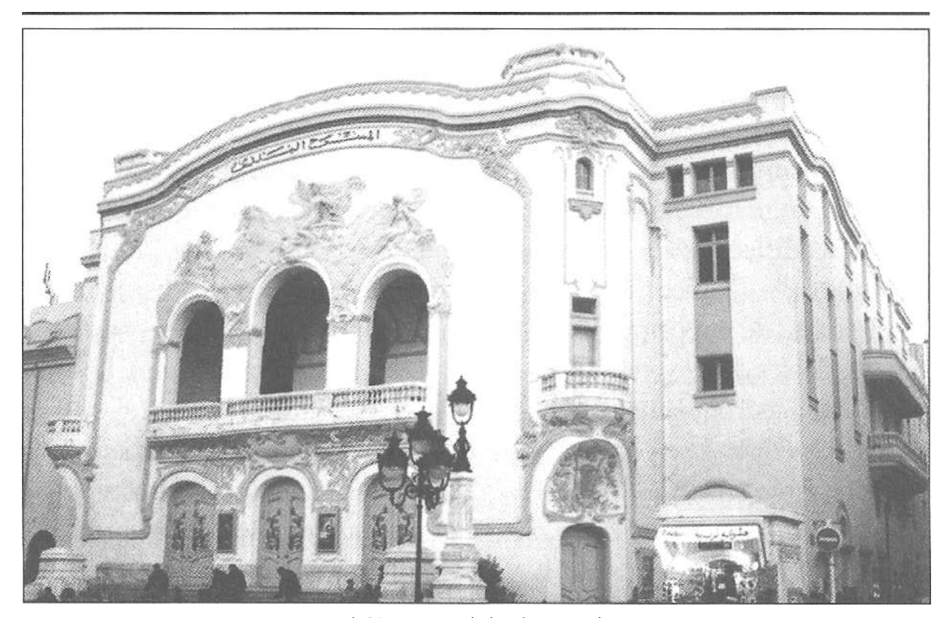
Woog a gardé la façade du théâtre, les trois baies de la loggia, les trois portes de l'entrée principale, le vestibule d'honneur et le grand escalier, tous de style Art Nouveau reflétant le goût et le souci du détail de Resplandy. Certaines tâches étaient confiées à deux artistes parisiens : Seguin pour les sculptures et les staffs et Wesbecker pour l'aménagement intérieur. Les travaux étaient exécutés rapidement et l'inauguration du nouveau théâtre a lieu le 4 janvier 1911. Dans l'intervalle, les spectacles étaient délocalisés provisoirement dans la salle voisine du théâtre italien Politeama Rossini construit en 1903.

Durant la deuxième guerre mondiale, les activités théâtrales étaient suspendues et, miraculeusement, le théâtre n 'avait pas été touché par les bombardements alors que le complexe Casino-Palmarium et l'hôtel avaient été démolis. En 1943, le théâtre reprenait normalement ses activités avec une soirée prestigieuse.

Le bâtiment a failli disparaître aux débuts des années 1980 suite à une décision du Conseil de la Municipalité de Tunis pour être remplacé par un nouvel aménagement de la zone. En définitive, le bâtiment fut classé patrimoine national par le Décret N° 92.1815 du 19 octobre 1992 et une rénovation totale des locaux a été effectuée à l'occasion de son centenaire.

Cent ans plus tard, le théâtre est le seul témoin du complexe municipal du début du XXe siècle ayant marqué pendant quelques

années le croisement des deux principaux axes de la ville européenne de Tunis, l'avenue de la Marine et l'avenue de Carthage. Il accueille, depuis plus d'un siècle, une grande variété d'activités culturelles et rencontres faisant appel à des personnalités politiques, religieuses et artistiques prestigieuses. Il est toujours considéré comme le lieu privilégié pour les spectacles importants à Tunis. Il a accueilli de grands noms de la scène tunisienne et internationale : Sarah Bernhardt, Louis Jouvet, Gérard Philippe, Jean Marais, Salama Higazi, Youssef Wahbi, Amina Rizk, Farid Atrach, Laure Daccache, Othman Kaâk, Hassen Zmerli, Abderrazak Karabaka, Habiba Msika, Chajïa Rochdi, Aly Ben Ayed, Jalila Baccar, Mohamed Driss, Hichem Rostom et l'ensemble de la Rachidia



Théâtre municipal - Tunis

L'imposant complexe architectural formé par le Théâtre Municipal, le Casino-Palmarium et l'Hôtel-Tunisia-Palace a été construit par Jean-Emile Resplandy entre 1901 et 1904 dans le style Art Nouveau. De l'ensemble municipal, il ne reste aujourd'hui que le Théâtre alors que le Casino-Palmarium et l'Hôtel étaient démolis pendant les bombardements de la deuxième guerre mondiale (Cliché de l'auteur).

que ses trames de ruelles et d'impasses. Le gouvernement colonial s'attachait à en conserver l'ordonnance et les parties constituantes (Médina, Kasbah, faubourg nord et faubourg sud), et veillait à ce que les réfections ou constructions nouvelles se fassent, le cas échéant, dans l'esprit de simplicité extérieure des anciens édifices de la ville arabe. Même si la vieille ville perdait un grand nombre de ses occupants attirés par le modernisme et le confort de la ville coloniale, elle gardait sa spécificité architecturale et décorative. C'était toujours dans ce périmètre que se concentraient les lieux de prière (mosquées à prône et oratoires), les lieux d'études (kuttab-s et medersas), les lieux de loisir (hammams et cafés maures), les lieux de commerce traditionnel (souks), ainsi que les anciennes administrations de la Régence ayant poursuivi leurs activités sous le protectorat (Direction des Caïdats, juridictions tunisiennes)[20].

L'administration française tirait parti des anciennes constructions non utilisées ou tombant en ruine en les affectant à de nouveaux usages. Elle ne tardait donc pas à occuper casernes, demeures, souks, en leur faisant subir quelques modifications ou restaurations.

Par ailleurs, le Gouvernement du protectorat lançait, avec l'accord du bey, un programme d'équipement dans certains secteurs. De nouveaux types d'édifices s'élevaient, inconnus jusqu'alors dans la société traditionnelle (édifices de culte et gouvernementaux, espaces culturels, immeubles de rapport, hôtels, casinos, banques, hôpitaux, casernes, postes, écoles, lycées, cafés, restaurants, etc.), pour répondre aux besoins de la ville européenne et couvrir progressivement ses terrains. Les nouveaux édifices se concentraient le long des nouveaux quartiers de la ville naissante (entre la Porte de la Mer à l'ouest et le lac à l'est, d'un côté, et entre le cimetière du Jellaz au Sud et le parc du Belvédère au Nord, de l'autre) et aux abords de la ville traditionnelle, essentiellement à la Kasbah qui hébergeait les principales administrations.

L'Etat lançait, sous le contrôle de la direction générale des travaux publics, un important programme de constructions, certaines présentant une monumentalité architecturale ou ornementale, d'autres étant assez modestes.

Pour la réalisation de ses projets, le gouvernement faisait appel à une main-d'œuvre qualifiée de nationalités diverses (essentiellement

européenne et juive) ayant parfois travaillé en coordination avec les tunisiens, préservant ainsi une certaine homogénéité avec le bâti traditionnel de la capitale. Le gouvernement fournissait les matériaux de construction aux différents chantiers.

La direction générale des travaux publics

Le gouvernement du protectorat met en place, par le décret du 3 septembre 1882, la direction générale des travaux publics, réorganisée par le décret du 25 juillet 1883. Dans l'essentiel de ses attributions figuraient le développement urbain de la capitale ainsi que l'étude et l'exécution des travaux de construction d'édifices publics, privés, religieux et militaires répondant aux multiples besoins de la nouvelle société. La direction est également chargée du suivi de l'entretien et des travaux de restauration d'anciens bâtiments réaménagés et affectés aux différentes administrations et institutions nouvellement établies.

La direction générale des travaux publics s'inspire de l'organisation française et a pour vocation d'assurer la sécurité des transactions, délimiter les propriétés respectives de l'Etat et des particuliers, astreindre la construction à des normes clairement définies et, enfin, mettre en place un réseau régulier de voies à travers le tissu urbain [21]. Logée sur les hauteurs de la Kasbah, à l'emplacement actuel du Secrétariat général du Premier ministère, elle dote le pays d'une législation, d'une réglementation et d'un budget spécifique. Elle fait appel à des ingénieurs et architectes pour élever des bâtiments utilitaires sur l'ensemble du territoire. Pour des contraintes d'économie et de rapidité d'exécution, certains projets urgents sont réalisés avec l'aide des administrations qui les sollicitent ou de quelques sociétés privées faisant appel aux services d'architectes indépendants.

Les grands courants de l'architecture

Dans le domaine constructif, les débuts de l'influence occidentale, essentiellement italienne, remontent au tournant du XVIe et du XVIIe avec l'introduction progressive de nouveaux éléments dans divers quartiers occupés par la haute bourgeoisie tunisienne et par la communauté chrétienne : façades monumentales richement décorées, nouvelles

distributions spatiales, matériaux de construction, motifs ornementaux, revêtements au sol, mobilier, etc.

La ville européenne illustre d'un côté une continuité avec l'art local et, de l'autre, l'inspiration d'un répertoire artistique occidental particulièrement français et italien, rompant avec l'héritage ancien de la Tunisie. Des trajectoires artistiques inhabituelles commencent ainsi à se mettre en place le long des artères de certaines villes (éclectique, art nouveau, art déco, néo-mauresque et moderniste) et apparaissent au niveau des façades, largement ouvertes sur l'espace public, touchant rarement les espaces intérieurs. Ces tendances et influences confèrent néanmoins aux villes nouvelles de la Tunisie, malgré la grande variété stylistique, une certaine cohérence volumétrique. Le respect de strictes contraintes pour l'alignement, le traitement des façades, le volume et l'élévation des constructions accordent un équilibre visuel au paysage urbain général.

L'œuvre constructive reflète l'importance du patrimoine artistique de la Tunisie coloniale. Plusieurs styles architecturaux et décoratifs manifestent différentes expressions de l'art de concevoir l'espace, d'organiser le cadre bâti et de mettre en évidence le décor. Cinq courants architecturaux se distinguent : le style éclectique (1881-1900), le style art nouveau (1900-1920), le style art déco (1925-1940), le style néo-mauresque (1900-1930) enfin le style moderniste (1943-1947).

Le style éclectique

L'œuvre constructive témoigne, à partir de 1881, de l'émergence en Tunisie d'un style éclectique, appelé « style du vainqueur »[72], se référant à un assemblage d'éléments architectoniques et modèles décoratifs du répertoire d'anciennes tendances artistiques (grecque, romaine, byzantine, romane, gothique, renaissance, baroque, classique, etc.). Ce style se traduit par l'implantation de modèles d'édifices ayant leurs analogues en France, modèles ' marqués essentiellement par la monumentalité et la richesse ornementale des façades, symbolisant la supériorité de l'autorité coloniale.

Le style art nouveau

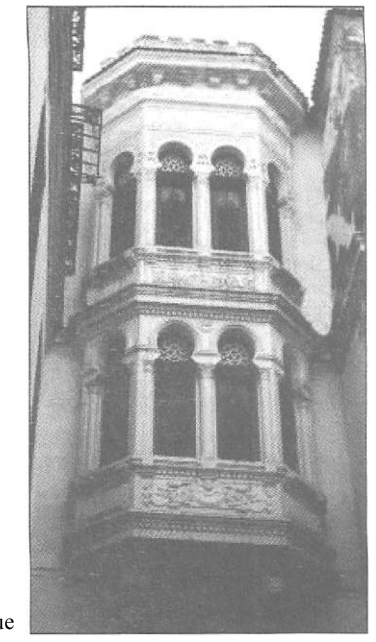
La rupture avec l'éclectisme a connu ses débuts en Tunisie avec l'arrivée, vers l'année 1900, de l'art nouveau caractérisé par ses

Les styles d'architecture



La Place du Cardinal Lavigerie autour de laquelle se structure le quartier franc réservé à la communauté chrétienne. De nouvelles constructions -à l'initiative de certains riches italiens, français ou juifs livournais- rappellent certaines bâtisses des villes italiennes ou françaises, comme le Consulat de France sur la Promenade de la Marine, l'Hôtel Eymon à l'entrée de la Médina, le Palais Cardoso à la rue de l'Eglise (1819) et le Palais Gnecco (1815) à la rue de la Commission -connu sous le nom de dar Garibaldi- (Carte postale).

Loggia de Dar Romdhane Dey à la médina de Tunis, enrichie d'éléments et matériaux décoratifs d'origine européenne (loggia, frontons, décor floral, carreaux de faïence, marbre blanc ou polychrome d'importation utilisé pour les chapiteaux et les colonnes, etc.). Une telle ornementation est fréquente dans quelques bâtiments de la période précoloniale (mosquées, medersas, tourbas, demeures) (Source : Cliché de l'auteur).

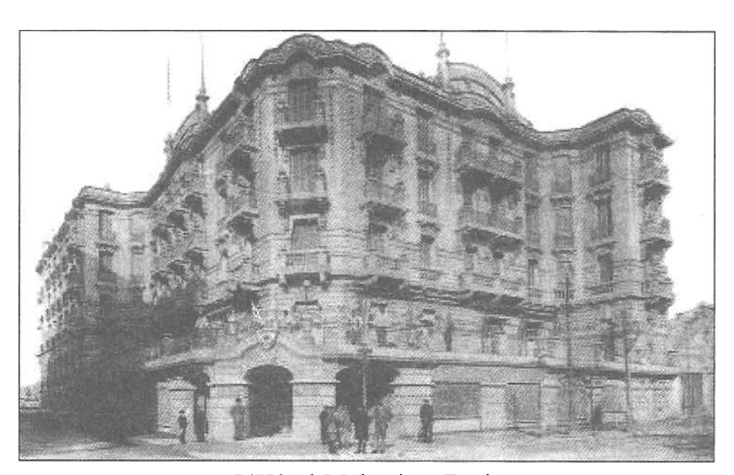


Dar Romdhan Dey de style éclectique



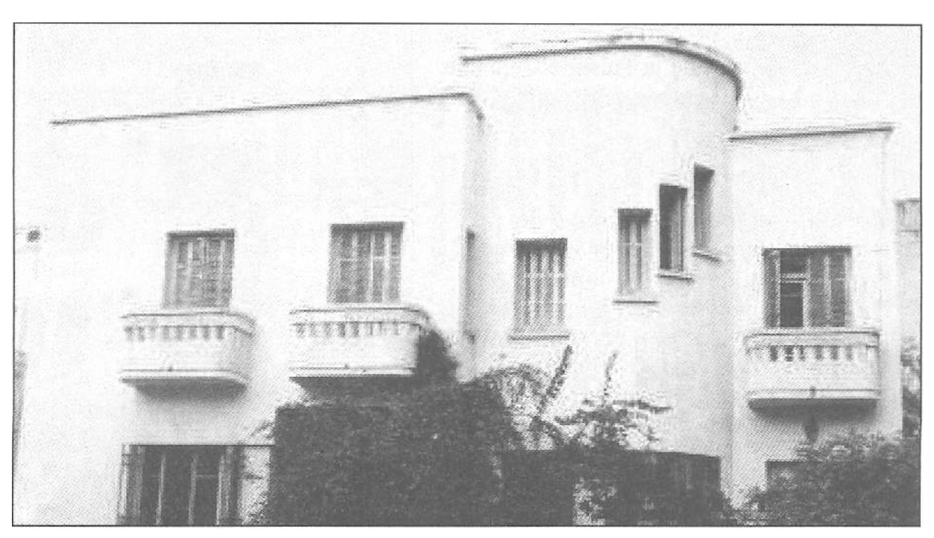
Immeuble Azerm - Tunis

Les décors Art Nouveau de l'immeuble Azerm au n°53 de l'avenue de Carthage s'inspirent de la végétation et des éléments naturels. Il est caractérisé par ses fenêtres en forme de poisson. L'immeuble, construit vers 1905, a été protégé par un arrêté de protection datant du 1 septembre 2000 (Cliché de l'auteur).



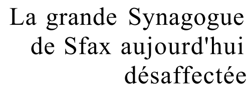
L'Hôtel Majestic - Tunis

L'Hôtel Majestic, sur l'avenue de Paris, a été construit en 1919 par l'architecte Paul Baron qui est aussi l'auteur du théâtre italien Politeama Rossini construit sur l'avenue Jules Ferry. De style haussmannien d'une monumentalité remarquable, il a été tour à tour pendant la deuxième guerre mondiale le siège de l'armée allemande puis des forces alliées. C'est au Majestic que le Président Bourguiba recevait les invités officiels et les chefs d'Etat étrangers jusqu'au début des années 1960.



Villa Art Déco

Une villa authentiquement Art Déco caractérisée par la simplicité des formes au niveau de la composition conceptuelle de son enveloppe architecturale. Elle fait partie d'un ensemble de trois villas du même style datant des années 30 et se trouvant à Tunis le long de la rue Paul Doumer, actuelle avenue Hédi Chaker (Cliché de l'auteur).



La grande Synagogue de Sfax aujourd'hui désaffectée

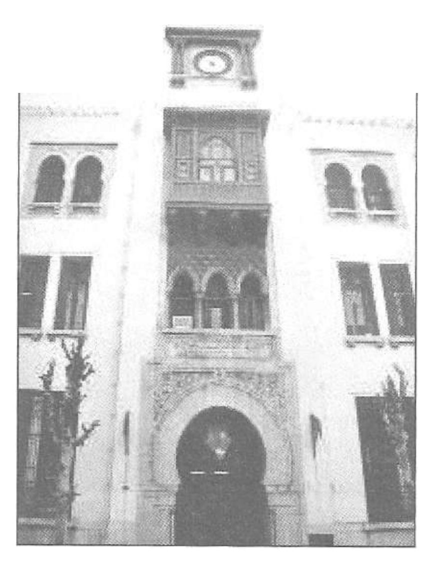


Bâtiments Art Déco



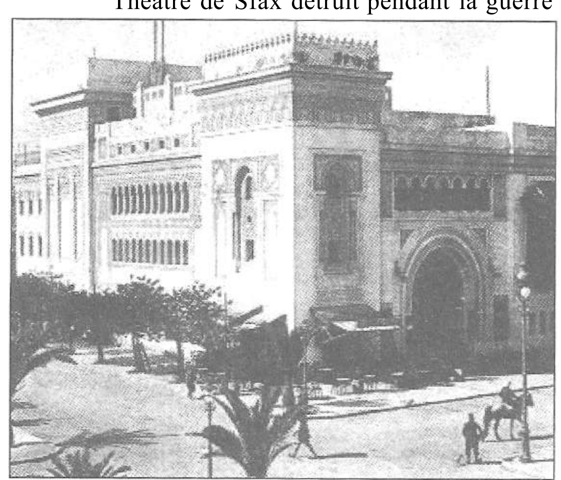
Deux édifices Art Déco des années 30 avec des conceptions géométriques simples et des décors sobres. Le premier est la grande Synagogue de Sfax, aujourd'hui désaffectée. Le second est un immeuble d'habitation à Sousse dont l'étage semble n'avoir aucun rapport avec le rez-de-chaussée. (Clichés de l'auteur).

Bâtiment néo-mauresque
de la Trésorie Générale.
Tunis



Edifice néo-mauresque s'inspirant des éléments conceptuels et décoratifs locaux (moucharabiehs, auvents en bois, carreaux de céramiques, bois ouvragés, moulures en pierre, fer forgé, arcatures outrepassées, tuiles vertes, patio, etc.). La Trésorerie Générale, sur Vavenue Roustan, actuelle avenue Habib Thameur,rappelle les allures architecturales des ministères de même style du Boulevard Bab Benat.
(Cliché de l'auteur).

Théâtre de Sfax détruit pendant la guerre



Le centre de la ville de Sfax, de style néo-mauresque (grande municipalité sur la droite, le palais Ben Romdhane au milieu et l'ancien théâtre sur la gauche), est un exemple remarquable d'urbanisme dans une ville de province. La municipalité, construite vers le début du X)C"" siècle par l'architecte Raphaël Guy, est caractérisée par son pseudo-minaret, sa coupole, ses arcatures outrepassées et ses encadrements en pierre de couleur rose.

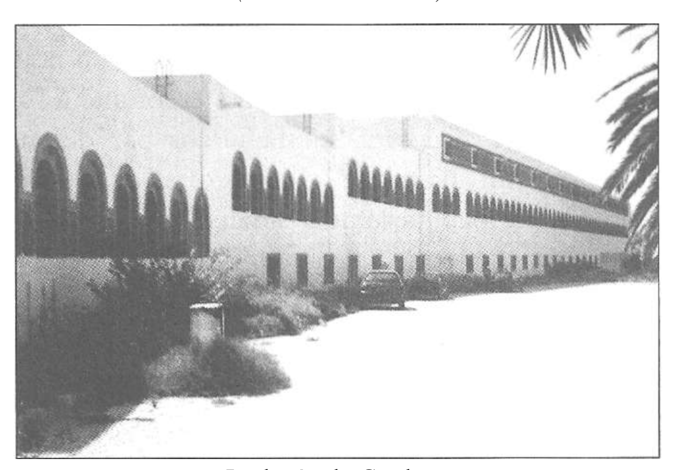
Vue panoramique de l'ensemble urbain du centre Sfax





Ancienne Eglise Notre-Dame de France à Bizerte

*L'ancienne Eglise Notre-Dame de France à Bizerte, aujourd'hui Maison de la Culture, a été construite en 1946 par l'architecte français Lecouteur. Elle a remplacé une autre construction de même fonction construite vers le début du **XX** siècle dans un autre style, et détruite par les bombardements de 1943 (Cliché de l'auteur).*



Le lycée de Carthage

Un édifice moderniste faisant recours à quelques éléments constructifs et décoratifs locaux (telles les arcatures et les briques rouges). Le lycée de Carthage, construit vers 1948 par Jacques Marmey, a été classé par un décret du 15 janvier 2001 (Cliché de l'auteur).

ondulations inspirées de la végétation et des éléments naturels offrant une autre allure décorative du paysage urbain. De nouvelles formes, marquées par un élan de modernisme et de fantaisie, se traduisent par un déploiement de lignes souples, sinueuses et torsadées, presque toujours en courbes. Les nouvelles constructions affichent timidement le nouveau langage de cette tendance artistique en touchant différents matériaux (fer forgé, céramique, bois, verre, etc.).

Le style art déco

A partir de 1925, l'art déco — un contre-courant austère, sobre et dépouillé - émerge en Tunisie privilégiant la stylisation et l'épuration des conceptions architecturales et décoratives. Il accorde plus d'importance à la structure et à la fonctionnalité qu'au décor et aux fantaisies, en exigeant une harmonisation rationnelle dans le traitement des façades et des espaces intérieurs. Aux ondulations linéaires se substituent des combinaisons de formes géométriques qui tendent vers l'abstraction et qui excluent les entrelacs et les lignes courbes des deux styles précédents.

Le style néo-mauresque

Dans une autre perspective et à partir de 1900, l'autorité coloniale entame la revalorisation du patrimoine local, longtemps négligé. Ce retour aux traditions constructives du pays aboutit à un nouveau style, appelé néo-mauresque ou « arabisance », qui emprunte à l'architecture tunisienne son registre décoratif se traduisant par des applications mécanistes et par un habillage ostentatoire des façades d'une ornementation variée, habituellement limitée aux espaces intérieurs, pour donner une touche locale à l'édifice (Planches 23 et 24). Mais cet emprunt se limite au décor des façades puisque les spécificités spatiales des édifices traditionnels sont quasiment absentes dans les nouvelles constructions (ouverture sur le dedans et répartition des espaces autour d'une cour centrale).

Le style moderniste

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la période de reconstruction du pays a favorisé l'avènement de la tendance moderniste sous les signes de l'économie et de la rapidité dans l'exécution. Elle se fonde sur les

principes de l'architecture moderne tout en tenant compte des traditions architecturales et constructives du pays et des disponibilités en matériaux (systèmes constructifs sans béton, couvertures en voûtes, murs blancs sans décors, etc.). Cette tendance est ainsi partagée entre une utilisation rationnelle de l'architecture vernaculaire et une adoption des concepts du fonctionnalisme, en excluant le pastiche et la reproduction à l'identique.

La propagation des nouvelles tendances artistiques marque fortement le paysage urbain de certaines villes tunisiennes comme Tunis, Bizerte, Sousse ou Sfax auxquelles se réfère la majorité de la population fortunée (locale ou étrangère) en rejetant le cadre de vie traditionnel, déprécié et inadapté aux nouveaux modes de vie.

La naissance et les spécificités du style néo-mauresque

Au début du XXe siècle, l'autorité coloniale, dans un esprit « protecteur »[23], a entrepris des travaux de sauvegarde et de mise en valeur de l'architecture et de la décoration traditionnelles du pays [24]. Un nombre important de bâtiments reflètent les signes d'une arabisation officielle renvoyant de manière explicite au vocabulaire local et excluant l'austérité néo-classique qui dominait, au début du protectorat, les quartiers des nouvelles villes européennes. L'intérêt pour l'héritage architectural et décoratif local constitue une manifestation de la tendance orientaliste [25] et de l'architecture régionaliste. Le principe général était de s'inspirer des traditions artistiques locales dans la conception et l'ornementation d'édifices modernes pour une meilleure homogénéité du paysage urbain.

L'architecture arabisante s'approprie certains éléments décoratifs appartenant au répertoire de l'architecture musulmane en les intégrant au niveau des façades qui seules assemblent les signes du néo-mauresque puisque l'organisation spatiale des intérieurs demeurait bien celle d'un édifice occidental. Cependant, quelques aménagements intérieurs caractéristiques de l'architecture traditionnelle se reproduisent dans les conceptions des bâtiments d'époque coloniale, telles l'architecture introvertie ou l'organisation centralisée autour d'un patio de certains ministères de la capitale.

Les nouvelles constructions opèrent donc un véritable renversement stylistique avec un habillage excessif des façades extérieures — habituellement

dépourvues d'ornementation — de décors arabisants jusque-là confinés dans les intérieurs des espaces arabes traditionnels (arcs outrepassés, tuiles vertes, carreaux de céramique, coupoles, encadrement en pierre, portes cloutées, moucharabiehs, plafonds en bois peint, auvents en bois, tourelles d'angle en formes de minarets, etc.). La nouvelle tendance semble ainsi vouloir identifier un répertoire d'éléments décoratifs et stylistiques et les réduire à l'état de stéréotypes aisément utilisables. Par la suite, ce répertoire décoratif, dégagé de ses fonctions initiales, se greffait plus ou moins superficiellement sur des typologies et des modèles spatiaux occidentaux.

La responsabilité essentielle dans la propagation du style néo-mauresque en Tunisie, durant les trente premières années du XXE siècle, revient incontestablement à de grands architectes français (tels Raphaël GUY, Victor VALENSI, Jean-Emile RESPLANDY, GIROUD, GUESNIER, QUEYREL et bien d'autres) qui participaient à l'époque à ce changement conceptuel ayant ouvert les édifices sur l'espace extérieur public en couvrant leurs façades d'éléments habituellement cachés et intériorisés. C'est donc sous l'influence d'architectes européens, formés pour la plupart à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, qu'une proposition de nouvelles conceptions formelles et techniques s'adaptant au mode de vie d'une population, pour la plupart aisée, de l'époque coloniale, fait son apparition en Tunisie pour engendrer un style en harmonie avec les traditions locales.

L'espace tunisien affiche, dans sa quasi totalité, une allure européenne malgré les tentatives d'adaptation aux tendances modernes de l'époque coloniale. Le style arabisant, apprécié par certains chercheurs, est vivement critiqué par d'autres. Quelques édifices sont considérés comme de véritables réussites alors que de nombreux autres ne font que traduire sans harmonie des applications lourdement agencées d'éléments architectoniques ou décoratifs simplement dérivés de l'architecture traditionnelle.

Notes

1. Taux d'accroissement naturel supérieur à 2,5% par an.
2. Le rythme de croissance de la population active est au contraire très lent : évalué à 688.107 en 1936, le nombre de la population active ne s'élève qu'à 711.670 en 1946.
3. 0-19 ans : 500‰ ; 20-60 ans : 430‰ ; +60 ans : 7‰.

4. R. Montagne : « Naissance et développement du prolétariat marocain », in « Industrialisation de l'Afrique du Nord », Paris 1952.
5. Jean Vibert : Tableau de l'Economie Tunisienne in Bull. Econ. et Social de la Tunisie. Oct. Nov. Déc. 1952.
6. A. Nouschi : « De quelques erreurs utiles ». Cahiers de Tunisie 1960. p. 63.
7. Littéralement les « gens de l'extérieur ».
8. Le Souk El Bey ; la rue de la Kasbah par exemple.
9. H. Attia. « L'urbanisation de la Tunisie » in IIe Colloque de Géographie maghrébine, Alger, 1970.
10. J. Despois, « La Tunisie Orientale. Sahel et Basse Steppes » PUF 1955.
11. H. Attia, art. cité.
12. SEBAG, Paul. *Tunis, histoire d'une ville*, p. 338.
13. Le Consul français Léon Roches avait démoli *Bâb B'har* pour le reconstruire dans le prolongement du nouvel axe de développent de la ville, celui de la Promenade de la Marine. ABDELKAFI, Jallel. *La Médina de Tunis, espace historique,* p. 56.
14. L'axe majeur de la Promenade de la Marine se partageait en deux sous le Protectorat français : l'Avenue de la Marine (dénommée Avenue Jules Ferry à partir de 1900 et actuelle Avenue *Habib Bourguiba)* et l'Avenue de France. L'Avenue de France s'élargissait à sa fin et débouchait sur la Place de la Résidence, actuelle Place de l'Indépendance. Au-delà de la Place commençait l'Avenue Jules Ferry présentant la même largeur que celle de la Place.
15. Ce mot est le pluriel de *Gorni,* une déformation de *Legorno,* de *Legorna :* Livourne en arabe. BAHRLMEDDEB, Achraf. « De la *hâra* à la *Hafsia* : Histoire urbaine d'un quartier de la Médina de Tunis », *Architecture Méditerranéenne - Tunisie,* p. 89.
16. En Tunisie, le mot *hâra* (synonyme de *hûmà)* signifie *quartier* et désigne le quartier juif (équivalent du marocain *mellaB).* SEBAG, Paul. *L'évolution d'un ghetto nord-africain : la hâra de Tunis*, p. 7.
17. Les Juifs avaient d'abord occupé le village de *Mélassine* (à l'Ouest de la ville arabe), connu sous le nom de *Blâd al-Yahûd* (ville des Juifs), puis s'établissaient dans la *hâra. Idem,* p. 9.
18. SEBAG, Paul. *op. cit.,* p. 22 ; BAHRI-MEDDEB, Achraf. *op. cit.,* p. 92.
19. GANIAGE, Jean. *La population européenne de Tunis au milieu du XIX "" siècle,* p. 18, 21 et 25.
20. SEBAG, Paul. *Tunis, histoire d'une ville*, p. 351.
21. *Idem,* p. 341, 342, 343 et 344.
22. Selon l'expression du Général DOLOT (reprise, par la suite, par François BEGUIN) et par opposition au « style du protecteur » pour désigner le style néo-mauresque du début du xxème siècle. Général DOLOT. « L'architecture moderne à Tunis », *Revue Tunisienne*, n°138, p. 90 ; BEGUIN, François. *Arabisances, limites et grands tracés,* p. 19.
23. Selon l'expression de Fr. BEGUIN in Arabisances, limites et grands tracés, p. 26.
24. Les édifices néo-mauresques construits à Tunis avant 1900 servaient de modèles pour les divers bâtiments du début du XXème siècle.
25. Dès le xvnr siècle, les consuls étrangers en Tunisie étaient séduits par le pittoresque des proches banlieues de la capitale.

CHAPITRE VI

L'Enseignement et l'évolution intellectuelle

Les écoles modernes et l'organisation nouvelle de l'enseignement

La diversité des formes et des types d'enseignement reflète la pluralité des juridictions existant dans la Régence. Au début du Protectorat, chaque groupe ethnique et linguistique a ses écoles, son ou ses types d'enseignement. Les musulmans ont leur enseignement traditionnel - dispensé dans les *Kouttab* et les écoles coraniques - et leur enseignement moderne : écoles franco-arabes, Collège Sadiki, Khaldounia. Les israélites ont deux formes d'enseignement : la première organisée en langue talmudique par les rabbins, la deuxième dans les écoles nouvelles de l'Alliance israélite. Les européens ont de leur côté introduit leur enseignement propre : les italiens dispensent leur enseignement presque exclusivement à leurs enfants et à quelques israélites ; les français, à tous les élèves de nationalité française et secondairement aux ressortissants italiens et anglais (essentiellement maltais). Dans les établissements destinés aux européens, l'élément musulman est très peu nombreux.

L'enseignement français est organisé soit par la Direction de l'Enseignement Public, soit par des institutions privées de caractère le plus souvent religieux.

En 1881, il y avait deux écoles italiennes créées par la colonie. En 1888, le Ministre Crispi réorganise l'institution des écoles italiennes à l'étranger et soumet les écoles italiennes de Tunisie à l'autorité effective du gouvernement italien. Ce sont de véritables établissements d'Etat entretenus par le gouvernement italien. Placés sous l'autorité directe du Consul Général d'Italie, administrés sur place par un comité de patronage local et contrôlés par un inspecteur attaché officiellement au Consulat d'Italie, ils échappent entièrement à l'administration française.

L'accord franco-italien de 1896 légalise la situation de fait : « En ce qui concerne les écoles italiennes actuellement ouvertes en Tunisie, le statut sera maintenu sans préjudice des droits supérieurs appartenant à l'administration locale en matière d'hygiène et d'ordre public, pour l'application de lois de police et de sûreté ». Dans le temps, le nombre des établissements italiens ne cesse d'augmenter : une dizaine à Tunis, trois à la Goulette et à Sousse, deux à Sfax. Chaque année, des cours de langue italienne sont créés dans les écoles publiques des agglomérations dépourvues d'établissements scolaires italiens : c'est ainsi que des cours existent à Bouficha, Rey-ville, Kélibia, Grombalia et Mateur où vit une importante minorité italienne. Mais les privilèges scolaires italiens s'amenuisent peu à peu, au fur et à mesure que se développe la réaction contre le « péril italien » entre les deux guerres. Ils leur sont presque complètement retirés après 1945.

L'enseignement du français préexistait au protectorat. En 1883, il y avait outre le Collège Sadiki, 20 écoles congréganistes et 3 établissements de l'Alliance israélite. Les autorités françaises organisent aussitôt l'enseignement de langue française : instituée en 1883 et organisée par le décret du 6 avril 1884, la « Direction de l'Enseignement Public » est appelée à assurer l'éducation des fils de colons et doit aussi veiller à l'expansion de la langue et de la culture françaises dans les milieux musulmans, maltais et italiens.

La population musulmane des villes est traditionnellement ouverte aux influences culturelles de l'étranger, en particulier de la France qui a

déjà envoyé dans la Régence, sous le règne des beys réformateurs, nombre d'ingénieurs, instructeurs et conseillers. D'EstourneËes de Constant relevait que les tunisiens étaient « aussi piètres guerriers que curieux d'études [1] » ; et Leroy-Beaulieu parlait avec admiration de cette population « policée et affinée chez laquelle l'enseignement était en honneur » [2]. L'influence culturelle de la France allait donc trouver en Tunisie un milieu particulièrement réceptif en rapport avec l'enseignement du Collège Sadiki.

Les milieux européens, en particulier les colons, n'avaient guère au départ de préventions particulières contre la diffusion de la langue et de la culture françaises en Tunisie. De Carnières regrette dans le numéro du 10 juin 1899 de la « Tunisie Française » cet état d'esprit. « A Paris, dans les milieux coloniaux et même au Ministère des Affaires Etrangères, la diffusion de la langue française a pris les proportions d'un article de foi : c'est la panacée universelle à l'aide de laquelle on prétend « assimiler » les indigènes les plus rebelles à nos idées, à nos mœurs, à l'esprit de notre race... et pourquoi ne l'avouerai-je pas ? la plupart des colons, à leur arrivée dans la Régence, ont cru eux aussi qu'il était bon d'apprendre le français aux arabes... ».

De 1885 à 1890, le budget de la Direction de l'Enseignement Public passe de 120 mille francs à 530 mille francs. Le nombre des écoles où le français est la langue principale passe de 24 à 83 dont 4 établissements d'enseignement secondaire. La population scolaire qui était au nombre de 4.390 élèves en 1885 compte 10.900 élèves en 1891 dont :

Français.......................	1.494
Italiens	1.730
Maltais	.1.394
Tunisiens musulmans	2.471
Tunisiens israélites ...	3.733

En 1897, le nombre des élèves musulmans recevant un enseignement moderne est de 4.656 (contre 2.683 français, 4.241 israélites et 2.832 italiens). Il est donc important par rapport à l'effectif scolaire total. Cependant, il est à peine plus élevé que celui des élèves israélites qui vont bientôt fournir un nombre important de médecins, juristes, experts-

comptables, architectes profondément francisés, issus en général des catégories sociales les plus aisées.

Chez les tunisiens musulmans, les premières promotions ayant reçu une partie de leur formation en français commencent à apparaître au début du siècle, grâce au Collège Sadiki et à la Khaldounia, fondée en 1896 dans le but de donner un complément d'enseignement moderne aux tunisiens de culture arabe.

La langue française devient un instrument de promotion pour les tunisiens désireux d'embrasser la carrière administrative. Elle leur permet de participer au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs ou de briguer des postes dans l'administration beylicale où le français s'impose de plus en plus à la suite d'une inflation de textes rédigés en langue française. Pour mettre ces textes à la portée des tunisiens et pour permettre aux autorités françaises de prendre connaissance de tout ce qui s'écrit en arabe, on crée un corps d'interprètes recruté dans cette nouvelle élite formée au Collège Sadiki ou à la Khaldounia et à l'Ecole Supérieure de langue et de littérature arabes. Agents d'exécution, les fonctionnaires musulmans accèdent très rarement à des postes de responsabilité détenus presque toujours par des français.

Cependant, dans le contexte économique de la période 1881-1920 où l'agriculture et l'artisanat ressentent déjà les effets de la politique coloniale, l'accès à la fonction enseignante ou à l'administration représente pour le lettré tunisien une véritable promotion ; pour certaines familles de notables dont les assises sociales étaient ébranlées par les confiscations des terres et le déclin des activités traditionnelles, l'accès de leurs enfants à la culture bivalente, et par la suite aux postes administratifs, constitue une chance de résurrection. La connaissance de la langue française permet aussi à l'intelligentsia montante de mieux comprendre la civilisation occidentale et, en particulier, la civilisation française, de s'ouvrir au monde extérieur et d'« appréhender certaines de ses idées... C'était ce que les colons français de Tunisie ne pouvaient supporter. En 1889, une violente campagne demandant la réduction ou même la suppression de l'enseignement du français aux indigènes était déclenchée »[3]. Cet état d'esprit est reflété par le journal « La Tunisie Française » qui publie le 27 mai 1889 un article où on relève notamment : « Oui, l'agitation que nous

signalons dans le monde musulman est, en grande partie, le résultat de l'instruction que nous donnons à nos protégés. En leur apprenant l'histoire des peuples civilisés, en les mettant à même, par la connaissance de notre langue, de lire les publications françaises, livres et journaux, nous faisons brusquement surgir dans leurs âmes des idées de liberté et d'égalité auxquelles ils ne sont prédisposés ni par l'éducation de la famille, ni par les traditions du milieu ambiant et qui, éclatant tout à coup dans leurs cerveaux mal préparés à les recevoir, se traduisent par un redoublement d'orgueil et par des aspirations à un idéal vague dont leurs pères n'avaient jamais éprouvé le besoin ».

En avril 1901, la Conférence Consultative où les tunisiens n'étaient pas encore représentés invite l'administration à donner à l'enseignement dans tous les établissements scolaires publics et privés un caractère exclusivement professionnel et agricole. Les Autorités du Protectorat ne tardent pas à diminuer les effectifs des élèves musulmans dans les écoles franco-arabes et dans les établissements français. En 1899, le rapport au Président de la République souligne le danger que représenterait pour les musulmans l'enseignement du français dont il ferait des « déclassés ».

De 4.656 en 1897, les élèves musulmans des écoles bilingues ne sont plus que 3.820 en 1899, contre 3.157 français, 3.754 israélites et 3.526 italiens. En 1902, leur nombre tombe à 3.061 contre 4.301 français, 3.526 italiens et 3.368 israélites. La sélection trahit les axes de la politique d'assimilation systématique.

On se préoccupe particulièrement, en 1899, de la « Medersa Asfouria », Ecole Normale pour les instituteurs des écoles coraniques. On encourage la prolifération de ce type d'écoles que l'on présente comme la formule moderne des *Kouttab.* A partir de 1903, on préconise pour les enfants musulmans un enseignement de caractère pratique essentiellement orienté vers la formation d'une main-d'œuvre habile. « Dans un pays comme la Régence, qui a besoin avant tout d'une main-d'œuvre abondante, lit-on dans le Rapport au Président de la République de 1906, l'instruction en général et l'instruction primaire en particulier doivent avoir un caractère pratique et mettre à la disposition de l'industrie et de la colonisation des travailleurs instruits et expérimentés. Tous les efforts de la Direction de l'Enseignement ont été et sont dirigés dans ce sens ».

Cette politique provoque les protestations des réformistes tunisiens qui la dénoncent dans leur journal de langue française « Le Tunisien » qui paraît dès 1907. Béchir Sfar et Ali Bach Hamba rejettent à la fois la politique de l'enseignement pratiquée par les Autorités du Protectorat et la formule des écoles coraniques modernes préconisée par Khayrallah Ben Mustapha. Les responsables français passent outre aux protestations des réformateurs et, dès 1908, un Service de l'Enseignement professionnel est créé à la Direction de l'Instruction Publique. Des écoles d'apprentissage agricole et industriel recrutant à la fois des élèves européens et des élèves musulmans sont créées à Tunis, Sousse, Sfax et Gabès.

La politique de l'enseignement pratique trouve sa parfaite expression dans l'organisation de l'instruction des filles musulmanes, limitée à l'échelon primaire. Tous les établissements ouverts pour les filles sont des écoles pratiques. Les premiers, datant de 1908, comprennent un enseignement dit général, réduit à quelques heures par semaine de morale, de lecture, de récitation, de calcul... et un enseignement pratique essentiel, occupant la majeure partie du temps et comportant des séances de travaux ménagers, de puériculture, de broderie, de couture, etc. Ces écoles contribuent néanmoins à déclencher un processus d'émancipation féminine dont les conséquences apparaîtront plus tard. Elles permettent aux quelques dizaines de jeunes filles qui les fréquentent de mieux utiliser leurs dons et leurs talents, de prendre contact avec des camarades d'origines sociales diverses et de découvrir des horizons insoupçonnés. En 1920, il y avait à peine un millier de filles à l'école dont 200 environ à l'école Louise-René-Millet de la rue du Pacha qui reçoit spécialement les enfants de la bourgeoisie de Tunis. Le conservatisme des parents musulmans n'est pas le moindre obstacle à l'extension de l'enseignement féminin : certains pères de famille pensent que l'école altère chez les filles la conscience religieuse et morale. Dans "La Tunisie Martyre", Thaâlbi lui-même déclare péremptoirement : « Nous engager dans cette voie serait nous suicider de nos propres mains. La femme est la gardienne de la famille, la conservatrice de la société ; la pousser dans la voie des écoles gouvernementales serait précipiter dans l'abîme ce qui reste de notre génie »[4].

Cette politique qui tend à orienter les enfants tunisiens vers les écoles professionnelles devait conduire les Autorités du Protectorat à laisser péricliter les établissements tunisiens où l'on dispense un enseignement classique rénové. C'est ainsi que le Collège Sadiki voit ses ressources diminuer d'année en année et, par voie de conséquence, le nombre de ses élèves s'amenuiser. Une partie des terres qui lui appartiennent lui sont enlevées d'autorité par les services de la Direction de l'Agriculture et distribuées à des colons ; une part importante de ses biens fonciers est convertie par voie d'*en^el* et d'échange (*mouaoudha*) en immeubles à Tunis. En outre, les Autorités du Protectorat détournent ses ressources pour procéder à l'acquisition de locaux qui relèvent normalement du budget de l'Etat. C'est ainsi que « du patrimoine de ce Collège, près de 800.000 francs ont servi au rachat au profit de l'Etat du Lycée de Tunis, 500.000 francs à édifier le Lycée de Jeunes Filles françaises, 60.000 francs à construire une villa au Directeur de l'Enseignement, 200.000 francs à la construction de l'école primaire des filles musulmanes de Tunis avec une subvention annuelle de 60.000 francs à la construction de la Direction de l'Enseignement Public ».[5]

Dès les premières années du Protectorat, les langues étrangères sont supprimées du programme des études. Les boursiers tunisiens sont rappelés de France où l'on craint l'influence de l'esprit libéral ; quelques uns sont placés pendant une période transitoire au Collège Saint- Charles de Tunis (devenu Lycée Carnot) tenu par les Pères Blancs ; puis on cesse d'encourager les sadikiens à poursuivre leurs études au delà du Diplôme de fin d'Etudes.

L'enseignement de l'arabe lui-même est enlevé peu à peu aux professeurs tunisiens (au nombre de 7 en 1910) et confié à des instituteurs puis à des professeurs français. Le nombre des élèves tombe à 75 en 1907 alors qu'il s'élevait à 150 au début du Protectorat.

Le Collège Sadiki se trouve au lendemain de la première Guerre Mondiale au bord de la faillite. Pour le renflouer, il a fallu lui allouer une subvention inscrite au budget général de la Régence. Mais le nombre des élèves en section secondaire recrutés par un concours très sévère dépasse à peine la centaine vers 1920. Les programmes des six années d'études sont démentiels : des cours et des exercices de langue arabe, de

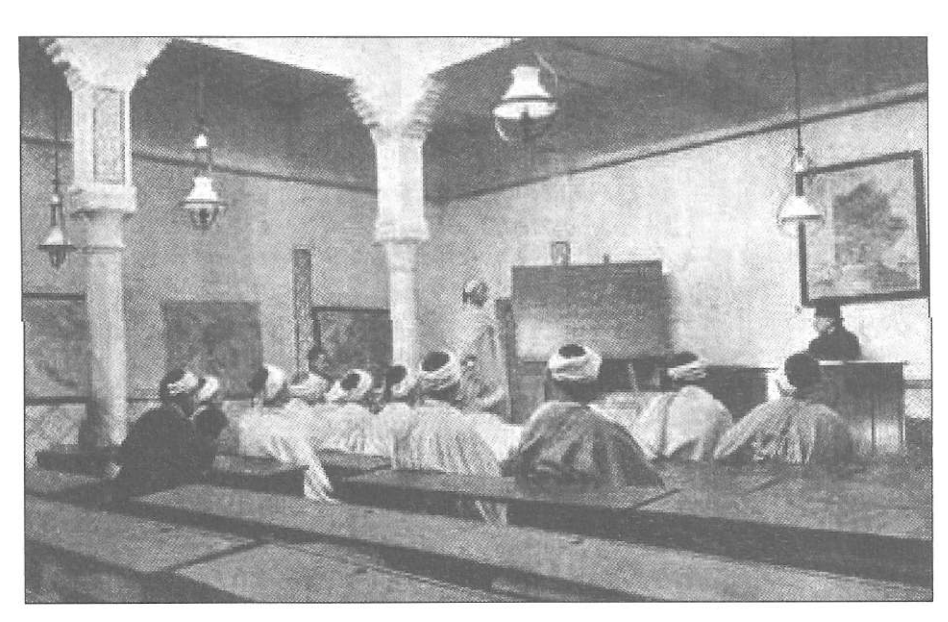
L'enseignement

L'enseignement représente l'atout majeur de l'émancipation et de la modernisation de la Tunisie. L'exigence de réformes radicales de l'enseignement, dans ses méthodes et dans son contenu, s'est d'abord affirmée au sein de l'Université Zitouna. Si les promotions issues du Collège Sadiki, fondé en 1875, forment la base du Mouvement Jeune Tunisien, moteur de la politique de réformes, de grands réformateurs sont issus de la Zitouna, tels Cheikh Salem Bouhajeb, Cheikh Tahar Ben Achour, Cheikh Fadhel Ben Achour ainsi que Abdelaziz Thaalbi et Tahar Haddad. Au tournant du XIX" siècle, l'école moderne s'ouvre devant les premières élèves musulmanes.



Siège de la Direction de l'Instruction Publique

La Direction de l'Enseignement Public, instituée en 1883, est installée dans un vieil établissement de la place Al-Murkadh. Placée sous la direction de Louis Machuel (1848-1921), la Direction veille surtout à l'éducation des fils de colons et à l'expansion de la langue et de la culture françaises.



Cours à la Khaldounia

L'ECOLE LOUISE RENÉ MILLET

Lors de sa création en mai 1900 par Louise René Millet, épouse du Résident général, cette première « Ecole de jeunes filles musulmanes » était destinée à initier les jeunes tunisiennes à l'arabe et au français et à les familiariser avec les travaux manuels. Les programmes sont orientés vers les connaissances pratiques, les broderies d'art, les leçons de choses, la puériculture. Mais ses programmes, sa structure, ses effectifs et son emplacement ont évolué au fil du siècle. Vouée à l'esprit du modernisme, l'école s'est adaptée aux évolutions sociales et politiques de son temps.

La première directrice, Charlotte Eigenschenck, veuve d'un sous-secrétaire général du gouvernement, établit l'école dans un modeste local au n° 17 de la Rue Ben Nejma, près de la place Romdhane Bey, avec seulement cinq fillettes. Un an plus tard, l'école est installée au 20 de la rue Monastiri dans un vieux palais arabe. Un vénérable cheikh enseigne le Coran et une heure est spécialement réservée aux soins d'hygiène. En 1904, Béchir Sfar, Directeur des Habous, inscrit sa propre fille ainsi que deux nièces. Dès lors, les familles musulmanes prennent confiance et se résolvent à inscrire leurs filles. Une première annexe est ainsi créée rue Sidi Sourdou et, plus tard, une deuxième au 9 rue Monastiri, actuellement Dar Monastiri. Enfin, en 1910, Béchir Sfar alloue à la future école un ancien palais rue du Pacha : le palais Ben Ismaïl qui appartenait à l'ancien ministre de Sadok Bey, Mustapha Ben Ismaïl, avant son exil en 1882. Les plans, dressés par l'architecte Guesnier, sont rapidement approuvés ; la construction démarre le 14 janvier 1911. Le bâtiment, inauguré en janvier 1912, est baptisé «Ecole Louise René Millet ».
Dès lors, les familles confient leurs filles de plus en plus au nouvel établissement. Au bout de trois ans, elles étaient 30 et l'année suivante 500. Un réfectoire est ouvert aux élèves qui arrivent accompagnées de leurs chaperons portant leurs paniers avec leur déjeuner, afin d'éviter quatre déplacements par jour dans les rues ! A l'intérieur de l'école, les fillettes déposent leur voile au vestiaire, découvrant leurs uniformes sombres égayés par des collerettes blanches agrémentées de broderies.

L'évolution rapide de l'école est rendue possible grâce au dévouement et à la compétence du personnel qui y préside. Succédant à Charlotte Eigenschenck qui a dirigé l'établissement de 1900 à 1941, Mlle Martin prend la direction de l'Ecole pendant la période

particulièrement difficile de l'occupation germano italienne où il ne restait plus que trois élèves. Germaine Choulant lui succède en 1944. En août 1945, un arrêté transforme l'école en « Collège Louise René Millet » et Germaine Choulant fonde la première classe du cycle secondaire. La nomination de Zubaïda Amira en tant qu'enseignante d'arabe en octobre 1945 marque le début des classes secondaires. Les programmes officiels des études sont dès lors strictement appliqués. La nouvelle directrice Annie Gérardin, transforme en 1948 les salles de couture en Centre de Formation Professionnelle préparant aux examens du Certificat de fin d'Apprentissage (CAP). L'accroissement du nombre des élèves dicte d'entreprendre des agrandissements. Le dispensaire est démoli au printemps 1948 et, sur l'emplacement qu 'il occupait, s'élève le bâtiment destiné à l'enseignement secondaire, achevé en juin 1949.

En 1950, le Néo-Destour et le syndicat tunisien des enseignants exhortent Zubaïda Amira à présenter sa candidature pour diriger l'établissement. La Direction de l'Instruction Publique nomme enfin en 1952 une directrice tunisienne à la tête du Collège.



Une classe de l'école de filles musulmanes. On reconnaît Mme Charlotte Eigenschenk, en robe foncée, la première directrice de l'établissement.

langue française, de traduction (thèmes et versions), histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et naturelles, rhétorique arabe, droit musulman, cours d'administration et de législation tunisienne ; la langue anglaise est introduite après la 1ère Guerre Mondiale. Quant à l'esprit qui préside à l'organisation de l'examen du Diplôme de fin d'Etudes Secondaires du Collège, institué en 1911, il témoigne du même malthusianisme que celui du concours d'entrée. Sur 69 candidats, 34 seulement sont admis en 11 ans, soit 3 par an. Le Diplôme lui-même offre peu de débouchés en dehors de l'administration et, depuis 1921, la magistrature musulmane. Il ne permet point à son titulaire de poursuivre des études supérieures. Les Sadikiens qui voulaient pousser leurs études au delà du Diplôme doivent préparer l'indispensable Baccalauréat.

On imagine ainsi les innombrables difficultés que rencontre le jeune tunisien pour suivre des études secondaires modernes. Après une scolarité primaire de huit ans, il devait sauter le barrage du concours d'entrée à l'unique établissement secondaire musulman, supporter pendant six ans le poids d'un enseignement encyclopédique, briller dans toutes les matières car « une sélection rigoureuse est opérée à chaque examen de passage » [6], subir enfin les épreuves multiples (7 épreuves écrites et 8 interrogations orales) d'un examen destiné non point à contrôler les connaissances, mais à éliminer le maximum de postulants. Les débouchés du diplôme sont limités à l'administration tunisienne où l'on est à la merci des Autorités du Protectorat. « Ceux qui sont pauvres, ceux qui n'ont pas d'aptitudes pour les sciences et les mathématiques se contentent souvent du Brevet d'arabe pour occuper une place d'interprète »[7].

L'œuvre scolaire des Autorités du Protectorat s'est ralentie au cours de la guerre 14-18 faute de personnel et de crédits. Elle prend un nouveau départ après 1920.

En dehors du Collège Sadiki, l'enseignement public financé par le budget tunisien est destiné à dispenser un enseignement moderne à la minorité étrangère et israélite de la Régence. Il permet grâce à l'obtention de diplômes français d'embrasser les carrières les plus variées et les plus lucratives : carrières libérales, techniques, administratives, etc. Son

organisation implique l'existence d'une hiérarchie d'établissements destinés à pourvoir à tous les besoins de cette population privilégiée :

- des écoles primaires dans toutes les villes et agglomérations où se trouvent des européens, y compris des internats destinés aux enfants de colons habitant loin des centres. Un corps d'inspecteurs contrôle la marche et l'organisation de cet enseignement ;
- Un enseignement professionnel dispensé dans les établissements de la capitale : Ecole Professionnelle Emile Loubet (1898) réservée aux garçons et comportant différentes sections d'enseignement technique de niveau élevé ; Ecole Paul Cambon réservée aux jeunes filles et divisée elle aussi en plusieurs sections spécialisées ;
- Des écoles d'apprentissage agricole et industriel dans les agglomérations importantes de l'intérieur (Bizerte, Ferryville, Sousse et Sfax) ;
- Des cours complémentaires à Tunis, mais aussi à la Goulette, Kairouan, le Kef, Nabeul, Radès, Béjà et Gabès ;
- Une Ecole Normale d'Instituteurs, fondée en 1884 à Tunis, composée d'une Ecole Normale de type métropolitain, mais avec un cycle de 4 ans, d'une Section Spéciale pour les candidats instituteurs venus de France accomplir un stage de quelques mois ou d'une année scolaire, pour enseigner dans les écoles franco-arabes ; et d'une section réservée aux futurs instituteurs musulmans enseignant en langue arabe. Pendant la guerre et après, la pénurie d'instituteurs entraîne la suppression de la Section spéciale, et les deux autres sections voient leur cycle d'étude réduit à 3 ans ;
- Une Ecole Normale d'Institutrices fondée en 1911 dont l'organisation et les programmes sont identiques à ceux des Ecoles similaires de France ; elle comporte trois sections correspondant aux trois années d'enseignement auxquelles on peut ajouter une 4eme section d'élèves-maîtresses qui font l'apprentissage pendant une 4ème année de l'enseignement spécial adapté aux écoles de filles musulmanes. L'Ecole Normale d'Institutrices compte en 1920 une trentaine d'élèves exclusivement françaises. Elle reçoit depuis la 2ème guerre un petit nombre de jeunes filles tunisiennes ;
- Des établissements d'études secondaires à Tunis, le lycée Carnot (1889) pour les garçons ; le petit lycée Jules Ferry (1914) et le lycée

Armand Fallières (1915) pour les jeunes filles. Des lycées sont créés entre les deux guerres à Bizerte, Sousse et Sfax. Les programmes de ces établissements ne diffèrent en rien de ceux des Lycées et Collèges de France ; ils préparent aux mêmes examens pour l'obtention des mêmes diplômes. Les effectifs sont constitués presque exclusivement d'européens ou d'israélites. En 1914, le Lycée Carnot comptait 65 tunisiens musulmans sur 1950 élèves ;

- Des Ecoles Primaires Supérieures de garçons et de filles à Tunis, Sousse et Sfax. A Tunis, le Collège Alaoui est un établissement Primaire Supérieur original avec une organisation souple : une section générale pour élèves désirant compléter leur instruction et destinés aux emplois moyens des administrations tunisiennes (enseignement, postes, finances, travaux publics) ; une section des études arabes préparant au Brevet d'arabe et au concours pour les emplois d'interprètes (les jeunes musulmans y sont de plus en plus nombreux) ; une section commerciale prépare au Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur (section Commerciale) et au concours d'entrée à la Banque d'Algérie ; enfin une section agricole qui prépare au concours d'entrée à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis réservée aux seuls français.

Ainsi l'infrastructure scolaire établie pour les besoins de la population européenne et israélite est-elle déjà importante vers 1920. Les quelques élèves musulmans qui y accèdent parviennent rarement au terme des études : ils les abandonnent le plus souvent en cours de scolarité pour gagner leur vie et aider leurs familles. Ceux qui, par chance, obtiennent des diplômes, voient rarement leur compétence justement utilisée car, à titre égal, on préférait dans les entreprises ou les services publics les étrangers aux autochtones.

Les chiffres éclairent la politique scolaire du Protectorat jusqu'en 1920 ; à cette date, sur un effectif de 44.000 élèves qui fréquentent les écoles de l'instruction publique, on compte 1.900 filles et 10.700 garçons musulmans.

Après 1920, l'effort de scolarisation est plus important. Le nombre des élèves tunisiens passe en 1930 à 35.000. La grande crise économique de 1932-36 et la politique du Résident Général Peyrouton ralentissent

ces progrès qui, cependant, reprennent après 1934 et se poursuivent lentement jusqu'à la 2ème guerre mondiale (47.000 en 1940).

La période de la guerre est marquée par un grand recul. Les effectifs de 1943 sont les mêmes que ceux de 1933 (33.000). Mais la reprise est nette après la guerre : en 1954, les effectifs avoisinent 200.000. Si l'élément féminin reste relativement faible, le nombre des filles scolarisées s'accroît très rapidement, passant de 6.500 en 1943 à 49.500 en 1954.

Le coefficient de scolarisation reste peu élevé chez les tunisiens ; les efforts consentis par le budget sont orientés vers la création et l'entretien d'établissements fréquentés essentiellement par les européens et les israélites.

Parallèlement à l'accroissement du nombre des élèves tunisiens musulmans des écoles primaires [8] et secondaires, celui des étudiants qui poursuivent leurs études en France ou en Tunisie s'élève d'année en année. Le Collège Sadiki prépare depuis 1927 à la première partie du Baccalauréat, puis en 1938 à la deuxième partie ; le nombre des élèves qu'il admet, toujours par concours, s'accroît sensiblement depuis la 2ème guerre mondiale.

En 1922 est créé le Centre d'Etudes de droit et, au lendemain de la guerre, on organise à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis (qui absorbe le Centre d'Etudes de Droit), un Enseignement Supérieur d'arabe ainsi que des cours de Sciences Naturelles, Mathématiques, Histoire et Géographie, Physique et Chimie.

L'élite tunisienne occidentalisée s'accroît en nombre : ingénieurs sortis des grandes écoles [9], médecins, pharmaciens, professeurs [10] de toutes disciplines, avocats et juristes musulmans reviennent de France après des études menées souvent dans des conditions matérielles difficiles pour servir dans tous les domaines. Leur nombre est encore très insuffisant pour les besoins du pays mais leur rôle dans l'évolution politique, sociale, économique et intellectuelle est primordial.

La Zitouna

La presque totalité des intellectuels de culture exclusivement arabe est formée à l'Université Zitouna où la théologie constitue l'essentiel d'un enseignement demeuré archaïque malgré la réforme du régime des

études introduite par Khayreddine. Quelques grandes familles fournissent des dynasties de professeurs (*moudarrés*) es-théologie et grammaire qui forment les futurs *cadis* et *muftis* recrutés eux aussi, le plus souvent, dans les mêmes classes sociales, et la cohorte des notaires et « *meddebs* » d'extraction plus modeste.

L'enseignement de caractère scolasrique ne se renouvelle guère. Il se limite à la formation de rhétoriqueurs, commentateurs, scribes, etc. habiles à manier les mots mais privés de connaissances scientifiques. L'enseignement traditionnel n'est surtout pas orienté vers la diffusion des langues étrangères et des disciplines scientifiques qui ont pris en Europe un essor considérable et qui ont contribué grandement à hâter les transformations économiques et intellectuelles de cette partie du monde.

La création de la Khaldounia et le dynamisme des réformateurs ne tardent point à provoquer des remous dans le bastion du conservatisme musulman qu'est la Zitouna. Un nombre important d'étudiants et quelques cheikhs de tendance réformatrice réclament la modernisation de l'enseignement et l'introduction dans les programmes des matières scientifiques telles que les mathématiques et la physique. Des journaux de langue arabe font campagne pour soutenir les efforts des novateurs. Béchir Sfar et Salem Bouhajeb entreprennent, du haut de leur chaire, de convaincre leurs auditeurs à la Khaldounia de la nécessité de modifier les structures de l'enseignement zitounien. L'ampleur du mouvement réformateur amène le Directeur de l'Instruction Publique Machuel à proposer la constitution d'une Commission chargée d'examiner le problème. Il suggère une nouvelle organisation des différents degrés de l'enseignement, la nomination de professeurs spécialisés, l'introduction des méthodes pratiques et la création de locaux séparés de la Grande Mosquée pour y dispenser l'enseignement des nouvelles disciplines.

La Commission se réunit en mai 1898 sous la présidence du Premier Ministre Aziz Bouattour. Elle est constituée des deux Cheikhs al Islam (malikite et hanafite) ; du Censeur et de sept Professeurs dont Salem Bouhajeb et Béchir Sfar ; les membres français sont le Secrétaire Général du Gouvernement tunisien et le Directeur de l'Instruction Publique. La Commission décide de détacher la Grande Mosquée de l'Instruction Publique et de la placer sous l'autorité du Premier Ministre et d'établir

une nouvelle organisation des examens, avec l'obligation de subir les épreuves dans les disciplines nouvellement introduites et enseignées à la Khaldounia (mathématiques, histoire, géographie, etc.).

La réforme n'apporte aucun changement profond dans les vieilles structures universitaires mais elle a cependant une portée considérable car elle permet aux zitouniens de s'imprégner, grâce à la fréquentation obligatoire de la Khaldounia, des idées réformatrices, des méthodes nouvelles d'enseignement et des nouveaux courants de pensée inconnus encore dans la vieille Université.

La réforme rencontre cependant l'opposition véhémente des cheikhs conservateurs hostiles à toutes les formes de modernisme et jaloux du rôle croissant de la Khaldounia dans la formation des zitouniens. Ils attaquent Salem Bouhajeb, Béchir Sfar et leurs amis et les traitent d'impies.

Leur hargne trouve dans le jeune Abdelaziz Thaaibi, ancien élève de la Zitouna et de la Khaldounia, une cible de choix. Thaaibi avait fondé en 1901 le journal « Sahib ar-Rachad » (qui cesse de paraître quand il part pour l'Egypte où il fréquente les milieux réformateurs d'al-Azhar). La parole et les idées de Thaaibi lui valent, après son retour d'Egypte, une autorité considérable auprès des milieux intellectuels de la capitale, mais déchaînent contre lui l'hostilité des cheikhs réactionnaires. Ses idées et son influence n'en atteignent pas moins une importante élite. Elles continuent à gagner un nombre de plus en plus grand de zitouniens lecteurs assidus du journal « Al Manar », fondé en Egypte en 1898 par Mohamed Rachid Ridha, et qui fait campagne non seulement pour une réforme profonde de l'enseignement mais aussi pour un changement radical des mentalités religieuses. Les journaux tunisiens dont le nombre s'accroît après la suppression du cautionnement en 1901 militent presque tous en faveur des idées réformatrices de Mohamed Abdou.

Abdou refait d'ailleurs le voyage en Tunisie en août 1903 et est reçu par les hommes de la Khaldounia et du journal « Al Hadhira ». Il a ainsi l'occasion de proclamer son soutien total à l'entreprise de modernisation de l'enseignement tunisien dans une conférence qu'il donne à la Khaldounia sous le titre « La Science et les méthodes de l'Enseignement ».

LA KHALDOUNIA
1897-1958

En 1896, un groupe de jeunes diplômés du collège Sadiki réclame l'ouverture de l'enseignement traditionnel dispensé dans la Grande Mosquée de la Zitouna aux disciplines profanes et propose, à cet effet, la création d'une institution moderne dirigée par des tunisiens, capable de rénover les méthodes d'enseignement et d'enrichir les programmes en vigueur dans la vieille institution. Le résident général René Millet approuve et cautionne le projet. Béchir Sfar, le chef de file du groupe tente alors de regrouper les zitouniens et les sadikiens, fidèles à l'esprit de réforme du ministre Khayreddine. Le Cheikh Salem Bouhajeb répond à son appel. Malgré la puissante et persistante résistance des conservateurs, ils réussissent à fonder l'association à laquelle ils donnent le nom de Khaldounia en hommage au grand historien tunisien Ibn Khaldoun.

La Khaldounia est officiellement inaugurée le 15 mai 1897. Placée sous la protection de Louis Machuel, le directeur de la Direction de l'Enseignement Public, elle est dirigée par un Comité de douze membres, tous élus. Elle insuffle ainsi un nouvel esprit en introduisant, pour la première fois en Tunisie, le système du vote.

Installée d'abord au local des Archives générales du gouvernement, la Khaldounia a commencé à dispenser ses cours dans les écoles publiques. En 1900, la Direction de l'Enseignement lui attribue la médersa Asfouria, bâtiment spacieux proche de la Zitouna et qui avait été la demeure de l'imam Abdussalam, savant de l'époque Hafside. C'est dans ce local qu'elle installe sa bibliothèque et organise désormais ses cours et ses activités.

Après une période de tâtonnements, et grâce à l'énergie de son deuxième président Béchir Sfar et de son successeur Mohamed Lasram — le premier, l'amiral Mohamed Karoui, n'étant resté qu'un an à la tête de l'institution - la Khadounia voit croître le nombre de ses auditeurs. Les étudiants suivent avec zèle les cours de sciences, d'histoire, de géographie et de mathématiques et réclament bientôt l'introduction de l'enseignement de la langue française et de la rédaction arabe, matière qui n 'est pas enseignée à la Grande Mosquée.

Devenue ainsi une sorte d'université libre, la Khadounia crée un diplôme assurant aux élèves les plus méritants des débouchés dans l'Administration tunisienne. Les cours se scindent en deux

catégories : à côté des cours pratiques destinés aux seuls étudiants, sont organisés des cours de vulgarisation et des activités culturelles destinés au grand public.

Même si pendant la période de la première guerre, on note un certain relâchement dans la cadence des exposés et des causeries, vers 1930 se développe, sous la présidence de Abderrahman Kaak, un nouveau cycle de conférences, d'hommages à des célébrités du monde arabe et de congrès sur la langue arabe. La Khaldounia s'ouvre aux autres associations : elle abrite le congrès de l'AEMNA et collabore avec l'Association des Anciens Elèves du collège Sadiki à la promotion de jeunes talents, comme Aboul-Kacem Chabbi.

En 1945, à la suite du décès de Abderrahman Kaak, c'est Fadhel Ben Achour qui devient le président de la Khaldounia jusqu 'en 1958, date de la réforme générale de l'enseignement introduite par le ministre Mahmoud Messadi. Pendant cet épisode, le nouveau comité de la Khaldounia maintient et consolide les activités pédagogiques et culturelles et crée un baccalauréat arabe - dont la première session a lieu le 21 juin 1947 - ainsi que des institutions nouvelles qui, par leur qualité, sont formellement reconnues. C'est ainsi que sont fondés l'Institut d'études islamiques (décembre 1945), l'Institut de droit arabe (1946) et l'Institut de philosophie (janvier 1946).

Si, en dépit de la faiblesse de ses ressources financières, la Khaldounia a joué un rôle majeur dans l'évolution de la Zitouna et dans l'animation de la vie culturelle en Tunisie, elle s'est distinguée également par son aptitude à s'adapter à la conjoncture politique. Elle a notamment pris en charge les élèves renvoyés des lycées et des collèges lors des événements de 1952-1955 et les a préparés aux examens de passage comme aux examens officiels.

Premier Comité directeur élu (année 1897)

Président

1. *Mohamed Karoui (archiviste au gouvernement tunisien)*

Vice-présidents

2. *Mohamed Lasram (Directeur de la Ghaba)*
3. *Khélil Bouhajeb (chef de bureau des affaires pénales à la Direction des Services judiciaires)*

Secrétaires

4. *Mohamed Radhouane (Professeur de 1ere classe à la Grande Mosquée, Secrétaire interprète à la Direction des Finances).*

5. *Ahmed Ghattas (Secrétaire à la Direction de l'enseignement public).*

Trésorier

6. *Mohamed Aziz Hayouni (Interprète à la Direction de l'Agriculture et du Commerce) Bibliothécaire-archiviste*
7. *Mohamed Salah Sellami (Professeur au collège Alaoui)*

Membres

8. *Ali Ben Ahmed (Interprète judiciaire).*
9. *Béchir Sfar (Délégué du gouvernement tunisien à /'Administration des habous)*
10. *Younès Hajjouj (Interprète-traducteur au gouvernement tunisien).*
11. *Arbi Ben Amor (Gouverneur de la banlieue de Tunis)*
12. *Khayrallah Ben Mustapha (Interprète-traducteur auprès du tribunal mixte).*



Comité de la Khaldounia en 1905

On reconnaît, au premier rang, de gauche à droite, Cheikh Tahar Ben Achour, Mohamed Lasram, Président de la Khaldounia, Béchir Sfar et Ali Bouchoucha. Debout au deuxième rang, Rachid Ben Mustapha, Abdeljalil Zaouche, Mhamed Belkhodja, Aziz. Hayouni et Ahmed Ghattas.

La réforme de 1898 est considérée dans les milieux réformateurs et les étudiants de l'Université comme nettement insuffisante ; les revendications des partisans du renouvellement complet des anciennes structures universitaires trouvent leur écho dans la plupart des journaux arabes. Le journal « Sawab » invite les zitouniens à constituer une association pour faire aboutir leurs revendications. De fait, une « Association des Etudiants de la Zitouna » voit le jour en janvier 1907 à laquelle les professeurs sont conviés à adhérer.

Mais les divergences ne tardent pas à apparaître entre les maîtres partisans des méthodes traditionnelles et de tempérament autoritaire et les étudiants qui veulent des changements profonds et une organisation démocratique. Les uns et les autres veulent constituer des associations indépendantes mais n'y parviennent point à cause de l'opposition des autorités officielles.

Les accrochages entre étudiants et professeurs se multiplient jusqu'à ce qu'une assemblée générale groupant les seuls étudiants se tienne en mars 1910 à la Grande Mosquée. A l'issue de la réunion, une commission chargée d'étudier les modalités de la réforme de l'enseignement et des programmes est constituée et une délégation d'étudiants est envoyée au Secrétaire Général pour lui soumettre les vœux des zitouniens. Une commission de réforme est nommée par les autorités en mars 1910. Mais la commission ne donne, au bout d'un mois, aucune preuve de son activité. Constatant cette carence, voulue d'ailleurs par le gouvernement, les étudiants déclenchent une grève générale des cours le 16 avril 1910 et manifestent devant l'Ouzara à la Kasbah. Une autre manifestation se tient devant l'administration de la Médina pour exiger la libération des étudiants arrêtés. La grève dure jusqu'au 28 avril et ne se termine qu'après l'entrevue accordée par le Ministre de la Plume aux représentants des étudiants et la promesse faite par les Autorités de cesser toute poursuite à l'égard des étudiants inculpés.

Mais la réforme voulue par les étudiants et les cheikhs réformateurs n'en est pas pour autant réalisée et les structures universitaires restent presque intactes. En 1930, une nouvelle commission est constituée pour proposer une réforme de l'enseignement zitounien. Au sein de cette commission, les idées réformatrices du Cheikh Tahar Ben Achour se

heurtent au mur du conservatisme des représentants de l'Administration et de la Grande Mosquée. Les divergences entre les tendances opposées à l'intérieur de la commission ont leur écho dans l'opinion et les journaux. Le journal « Nahdha » prend parti pour le Cheikh Tahar Ben Achour et son programme rénovateur, tandis que « Zohra » exprime les tendances des cheikhs conservateurs et appuie la position du Ministre Khalil Bouhajeb favorable au maintien des anciennes structures. Destouriens et « réformistes » avec Chadli Khayrallah, Directeur de la « Voix du Tunisien », prennent parti pour Tahar Ben Achour, tandis que les étudiants zitouniens cherchent à forcer la main des conservateurs par des grèves et des manifestations. La crise paraît se dénouer avec la démission du Premier Ministre et du Cheikh al Islam Ahmed Bayram en septembre 1932 ; les « censeurs de la Science », groupe de cheikhs qui avaient la haute main sur l'administration et l'organisation de la Zitouna, perdent toute autorité, mais on ne touche point, pour autant, à la vieille organisation des études et de l'enseignement.

Douze ans plus tard, en octobre 1944, un congrès des *Moudarrès* de la Zitouna élabore le plan détaillé d'une réforme de l'enseignement. Comme à son habitude, le gouvernement nomme une commission pour étudier les modalités d'application de ce plan mais, malgré le soutien unanime de ses membres pour ce plan, les travaux de la commission n'aboutissent à aucun résultat.

Pour calmer l'agitation, le gouvernement consent en février 1945 à la nomination du Cheikh Tahar Ben Achour, connu pour ses tendances réformatrices, à la tête de la Zitouna. Tahar Ben Achour multiplie les établissements annexes de la Grande Mosquée à Tunis et à l'intérieur de la Régence. Leur nombre qui est alors de 6 (un à Tunis et cinq dans les villes principales) est porté à 25 en 1947. En outre, il supprime l'autonomie des établissements annexes de l'intérieur et les soumet au contrôle de l'administration centrale de la Zitouna. Des chaires d'enseignement des disciplines scientifiques sont créées dans tous les établissements secondaires ; elles sont confiées à d'anciens élèves de la Khaldounia recrutés sur concours ; enfin des étudiants sont envoyés dans les Universités des pays arabes d'Orient (Egypte, Syrie, Irak) pour y obtenir des licences d'enseignement dans les matières scientifiques nouvellement créées dans les établissements secondaires de la Zitouna.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE SADIKI

La politique de réforme entreprise par Khayreddine Pacha s'est notamment illustrée par la création du Collège Sadiki en 1875. Tout en assurant l'enseignement de la langue et de la civilisation arabes, les programmes incluent les matières scientifiques et les langues étrangères. Les premières promotions du Collège Sadiki participent activement, dix ans plus tard, à la création de l'Association Khaldounia (1897), appelée à étendre à la grande mosquée Zitouna l'enseignement des matières scientifiques et de la langue française. L'année suivante, Vidée de créer une association des anciens élèves du Collège Sadiki se fait jour.

Chadli Khayrallah, lui-même ancien élève du Collège Sadiki, révèle dans son ouvrage « Le Mouvement Jeunes Tunisiens » que ce projet est né en mars 1887 et qu'un comité provisoire a achevé dans ce but la préparation du statut. Cependant, les initiateurs du projet donnent la priorité à la création de l'hebdomadaire « Al Hadhira », fondé le 28 août 1888, et pour lequel ils recueillent le soutien de plusieurs cheikhs zitouniens ainsi que les encouragements des autorités du protectorat. Le succès du journal qui a assuré un large rayonnement des idées modernistes est immédiat.

Le projet d'Association des anciens élèves du Collège Sadiki est repris en 1905 : une assemblée constitutive se tient le dimanche 3 décembre avec la participation de près de soixante dix anciens Sadikiens. Ali Bach Hamba, Administrateur des biens du Collège Sadiki, expose les buts et le programme d'action de l'Association et fait adopter ses statuts :

« Art. 1. Il est fondé à Tunis une association amicale entre les anciens élèves du Collège Sadiki dans le but de :

a. créer des liens de bonne camaraderie et d'affectueuse solidarité entre tous ceux qui ont fréquenté cet établissement ;

b. leur permettre de s'entraider et de se conseiller mutuellement ;

c. encourager les élèves du Collège Sadiki et les aider, à leur sortie, dans la recherche d'une situation ;

d. répandre et vulgariser dans le monde indigène les notions indispensables des sciences modernes.»

« Art. 2. Pour l'union et le rapprochement de ses membres,

l'Association aura un local où tous les sociétaires pourront se voir, se connaître et s'estimer ; pour l'aide mutuelle, elle accordera des secours en espèces ou un appui moral à tous les membres se trouvant dans une situation difficile ; pour l'encouragement, elle distribuera des récompenses aux meilleurs élèves. Elle pourra fonder des bourses pour permettre à leurs élites de compléter leurs études. Pour la vulgarisation, elle créera une bibliothèque, des cours, des conférences et un bulletin.» Par décret beylical daté 24 décembre 1905, l'autorisation est accordée pour la création de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki.

Le premier Bureau Directeur est formé de Khayrallah Ben Mustapha (Président), Ahmed Ghattas (vice Président), Hédi Lakhoua (Secrétaire général), Houcine Bouhajeb (Secrétaire général adjoint), Mohamed Chaabani (Trésorier) et, en tant que membres, Mohamed Lasram, Mohamed Belkhodja, Amor Bouhajeb, Mohamed Jounaïdi, Rachid Ben Mustapha, Taïeb Radhouane et Mohamed Ben Ouda. Au cours de VAssemblée annuelle qui s'est tenue quelques mois plus tard, se sont joints au comité Ali Bach Hamba, Béchir Sfar, Abdelaziz Hayouni et Hédi Ben Tahar.

Dès que l'Association inaugure son local, au 39 rue Bab Benat, les anciens élèves de Sadiki affluent pour se retrouver, pour suivre des cours ou écouter une conférence et participer aux discussions qui s'en suivent.

Les premières conférences sont données en langue française, mais bientôt les professeurs de l'Université Zitouna sont sollicités pour contribuer à leur tour à des conférences constamment suivies et commentées par la presse. Le 31 mars 1906, Cheikh Mohamed Nakhli donne la première conférence en langue arabe sur « La civilisation islamique », suivi en mai 1906 par Cheikh Tahar Ben Achour sur « Les fondements de la civilisation islamique », puis par Cheikh Ahmed Nayfar qui présente « L'exégèse d'un verset du Coran ». Enfin Cheikh Khidher Ben Hassine conclut en juin 1906 la première saison par une conférence sur « La liberté en Islam » qui fut publiée à Tunis en 1909.

Les événements sanglants du Jellaz en 1911 suivis du boycott du tramway en 1912 affectent durement l'Association dont les leaders, également membres du mouvement « Jeunes Tunisiens », sont exilés. Après le déclenchement de la Grande Guerre, le siège de

l'Association est fermé et sa bibliothèque confiée à la Khaldounia. L'Association reprend ses activités en 1919 par l'élection d'un nouveau Bureau présidé par le savant Hassan Husni Abdelwahab qui fonde en 1920 « La Revue Sadikienne » à vocation littéraire, scientifique et économique mais dont trois numéros seulement sont parus entre avril et juillet 1920.

En 1924, le local de l'Association est transféré au 37 rue Saida Ajoula, puis à nouveau en 1926 au 13 rue Dar el Jeld, son siège permanent. Elle crée en son sein plusieurs clubs : littéraire, philosophique, économique, juridique... qui animent la vie culturelle par l'organisation de conférences données en arabe ou en français par des anciens sadikiens et par des zitouniens. Parmi ces conférences, celle d'Aboul-Kacem Chabbi sur « L'imaginaire poétique chez les Arabes » donnée sous l'égide de l'Association en novembre 1929. L'Association développe en outre une activité de soutien aux étudiants tunisiens à l'étranger.

Les habitués de l'Association ne se limitent pas aux anciens Sadikiens communément appelés « Qoudama » (les anciens), mais s'étendent aux autres lycéens, aux étudiants de l'Université Zitouna, aux professeurs, intellectuels, journalistes... et aux indicateurs de la police française qui ont laissé une documentation intéressante à la fois sur les conférences et les débats, mais aussi sur les contacts entre les leaders nationalistes. En effet, les dirigeants des différents courants politiques, en majorité anciens Sadikiens, font du siège de l'Association une " arrière-cour " du mouvement national.

Cet aspect s'est intensifié au cours des années trente quand l'Association a pris sous son aile une nouvelle organisation qui n'a pu obtenir son visa : « La Jeunesse Scolaire » qui regroupe les élèves des collèges et lycées de la capitale dans le but d'animer des activités culturelles (conférences, expositions et excursions à l'intérieur du pays). Cet apport a élargi la base de l'Association et renforcé la cohésion entre collégiens et zitouniens. Au lendemain des événements du 9 avril 1938 et malgré le rôle prépondérant joué alors par les Sadikiens, l'Association n'a pas été interdite à l'instar des partis politiques ; c'est elle qui a comblé le vide consécutif à l'état de siège décrété le 9 avril 1938 et aux bouleversements de la deuxième guerre mondiale. Elle a bénéficié de l'accession au trône du souverain populaire Moncef Bey en 1942 pour développer ses activités. A la fin de la deuxième guerre

mondiale, elle devient un des cercles de la résistance contre Tordre colonial.
Au lendemain de l'indépendance, la revue littéraire « Al Fikr » a occupé les locaux de l'Association entre 1957 et 1987.
L'Association a repris depuis lors son activité et accordé notamment son soutien aux élèves du Collège Sadiki en leur offrant un espace d'études, en organisant des conférences culturelles, scientifiques et littéraires et en relançant en 1995 la publication de « La revue Sadikienne » qui a atteint en 2010 son 53e numéro. Enfin, à la fin de chaque saison scolaire, VAssociation honore en une cérémonie solennelle les jeunes Sadikiens méritants et les lauréats du baccalauréat et accorde des distinctions aux vétérans des « qoudama ».

Les présidents de l'Association

1.Khayrallah Ben Mustapha : 1906 - 1914
Hiatus 1914 -1918 Première guerre mondiale
2. Hassan Husni Abdelwahab : 1919 - 1923
3. Mohamed Lasram : 1923
4. Mustapha Kaak : 1924 - 1931
5. Tahar Sfar : 1931 - 1932
6. Mohamed Bourguiba : 1932 - 1933
7. Mohamed Malki : 1933 - 1934
8. Mhamed Ali Annabi : 1934 - 1954
9. Taïeb Sahbani : 1954 -1957
Taïeb Sahbani : 1987 - 1994
10. Fouad Mebazaa : 1994.

CHAPITRE VII

L'Evolution culturelle

Lorsque le Protectorat s'installe en Tunisie, la vie intellectuelle avait déjà pris son essor. Etant annoncée et appréhendée, depuis la conquête de l'Algérie, comme un processus inéluctable et dévastateur de toute une tradition culturelle et religieuse, la colonisation donne naissance, bien avant son établissement effectif, à de nouveaux courants de pensée et à une nouvelle perception de soi et de son environnement.

Avec la perspective de l'occupation, se dessinent deux tendances intellectuelles, nées de la même volonté de se prémunir contre les effets d'une conquête étrangère : le premier courant, constitué par les enseignants de la Grande mosquée de la Zitouna, résiste aux réformes entreprises par Khayreddine [11] en se protégeant derrière une tradition séculaire ; le second mouvement, qui prône le progrès, opte pour le modèle européen. Cette dernière tendance, tout en étant moderniste, demeure fondamentalement attachée à la religion musulmane et à la culture arabe. Ainsi, par exemple, les réformes mises en œuvre par Ahmed bey (1837-1855), qui appellent à l'acquisition des langues mais aussi de la science et de la technique

et qui projettent de former des ingénieurs, visent aussi à sauvegarder et à enrichir le patrimoine linguistique et culturel national.

La nomination du cheikh Mahmoud Kabadou[12], à l'école polytech-nique du Bardo[13], témoigne de la volonté du souverain de rénover les institutions tout en conservant un lien avec les structures traditionnelles. Cette double posture, qui marque l'histoire des idées politiques et intellectuelles de la Tunisie sous le Protectorat, transparaît à travers la personnalité même de ses initiateurs.

On attribue habituellement le mérite de l'esprit d'innovation au ministre Khayreddine, à l'homme politique, au mamelouk qui, grâce à sa double appartenance, bénéficie d'une certaine liberté d'être et de penser, mais on n'accorde pas l'importance qu'il mérite au cheikh Mahmoud Kabadou qui lui avait inculqué ses idées réformistes. Bien qu'élevé dans la stricte orthodoxie sunnite, le cheikh Mahmoud Kabadou témoigne d'une curiosité sans préjugés. Poète s'adonnant à la pratique du mysticisme, il s'intéresse aussi à la science et explique le retard du monde arabe et musulman par l'absence de rationalité scientifique. Ses idées font des adeptes, tant à l'Ecole polytechnique du Bardo qu'à la Grande mosquée de la Zitouna, et fondent une élite intellectuelle dont les généraux Hussein[14] et Rostom[15] ainsi que les cheikhs Salem Bouhajeb[16] et Mohamed Bayram [17] constituent les figures de proue. Grâce à l'œuvre du cheikh Kabadou et à son influence sur ses disciples, le relais est assuré. Mais, si la tendance moderniste n'atteint que timidement le conservatisme des professeurs de la Grande mosquée, elle trouve une certaine audience dans le milieu gouvernemental, en particulier auprès d'Ahmed Ibn Abi Dhiaf[18] qui a été, lui-même, formé à la Zitouna.

Fidèle aux enseignements de son professeur Kabadou, Khayreddine est le maître d'œuvre d'une véritable renaissance non seulement de la vie intellectuelle mais aussi culturelle. En effet, s'il crée la célèbre institution d'enseignement qu'est le collège Sadiki (1875) et réorganise le système zitounien[19] comme la bibliothèque Abdelliya[20], il encourage le développement de la presse de langue arabe et l'édition. Ainsi, les idées réformistes se répandent hors des enceintes scolaires. Le journal officiel *Ar-Raïdat-Tounusi,* par exemple, qui est créé en 1860, paraît de façon plus régulière et compte, outre les informations relatives à l'administration,

des articles qui mettent à la portée du public tant les idées des réformistes tunisiens que le courant réformateur oriental de la *Nahdha.*

La vie culturelle, déjà à l'époque précoloniale, s'organise donc selon deux pôles : l'Orient arabe et l'Europe. Quand bien même elle se définit en s'opposant au futur colonisateur, elle œuvre à la valorisation d'elle-même et vise au progrès en adoptant les techniques et le mode de pensée européens, et en s'enracinant dans l'ère culturelle arabe et musulmane.

Ainsi, la vie intellectuelle dans la Tunisie précoloniale ne puise pas ses sources dans son seul patrimoine culturel, les regards, à cette époque, se tournant essentiellement vers l'Egypte et la France. Les premières années du Protectorat, régime colonial bicéphale, qui vise l'annexion, qui croit aux valeurs de la République [21] et dont les initiateurs mêmes ont vanté « l'élasticité et l'adaptabilité » [22], raffermit à dessein cette double orientation. De fait, si les autorités coloniales favorisent le développement de la langue et de la culture arabe classique, certains intellectuels tunisiens modernistes pensent que les cultures arabe et européenne peuvent coexister sans s'annihiler.

Mais avec la consolidation du Protectorat et la naissance du mouvement national, la conscience d'appartenir à l'empire colonial se substitue, au sein de la communauté française, à la conscience d'appartenir à la République. Le déploiement des signes ostentatoires d'une présence française conquérante s'accentuant autour des années trente, la revendication nationaliste s'oriente pour sa part vers l'affirmation d'une identité arabo-musulmane et engage la vie culturelle dans la recherche de la tunisianité.

L'évolution de la situation politique

Jusqu'en 1911, date qui marque le premier soulèvement populaire tunisien[23], la présence française ne suscite dans la Régence que quelques timides revendications du mouvement « Jeunes Tunisiens » [24]. L'agitation, qui éclate à Tunis en novembre et se poursuit jusqu'en février 1912, se solde par une lourde répression. Alors qu'un calme relatif se maintient durant près d'une décennie, à partir de 1920, date de la fondation du Destour, le mouvement national s'organise, les sanctions s'aggravent, révélant la fragilité du régime du Protectorat et ses contradictions. Pour suppléer à la faiblesse numérique de la colonie

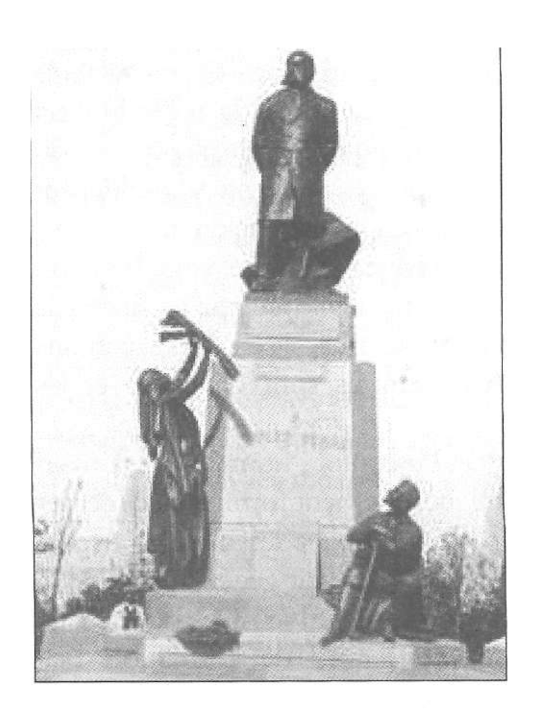
française, les autorités coloniales tentent de neutraliser les divergences qui opposent les différentes communautés européennes.

De fait, la colonisation française soutenait le projet de conquête militaire et économique par une action qui se disait civilisatrice. Or cette prétention, même si elle s'assignait théoriquement la mission de valoriser le colonisé en l'élevant à son niveau, ne faisait en fait que dévaluer sa culture et sa civilisation, et donc le nier. Par ailleurs, le discours colonial ne pouvait prendre en compte les valeurs de la République sans les subvertir, et ne pouvait prôner la laïcité et la démocratie qui reconnaissent et respectent les diversités. La colonisation française qui se devait d'affirmer une idéologie capable de juguler les différences d'intérêts économiques opposant les communautés d'origine européenne, en vient à ignorer les valeurs de la République et à souscrire à un discours religieux catholique. Le catholicisme pouvait seul unir les italiens, alors majoritaires, les maltais et les français et créer un ciment entre les communautés européennes.

Les signes les plus voyants de la collaboration de l'Administration coloniale et de l'Eglise se déploient avec ostentation dans la période de l'entre-deux-guerres : la première manifestation de cette alliance s'est produite en 1925, lors de l'érection à l'entrée même de la Médina de la statue du Cardinal Lavigerie brandissant l'Evangile et la croix ; la seconde révélation de la vanité de l'anti-cléricalisme métropolitain dans les colonies s'exprime, en 1930, lors de la tenue du congrès eucharistique de Carthage. Même s'il s'inscrit dans des rencontres périodiques importantes, le Congrès eucharistique acquiert un retentissement considérable car il prend, au-delà du caractère religieux, une portée politique et symbolique particulière.

Les griefs des musulmans tunisiens sont nombreux : ils dénoncent, comme autant de signes d'agression contre l'islam, l'arrivée massive des pèlerins catholiques, leurs activités et leurs propos et s'insurgent contre la collusion de l'Eglise et de l'Administration coloniale, contre la violation du principe de neutralité de l'Administration laïque et contre les dépenses fastueuses engagées au moyen de la subvention budgétaire locale. En permettant la tenue du congrès eucharistique et l'érection de la statue du cardinal Lavigerie à la porte de la Médina, l'Administration française offre au parti du Destour, dont les activités accusaient depuis

Trois symboles du protectorat



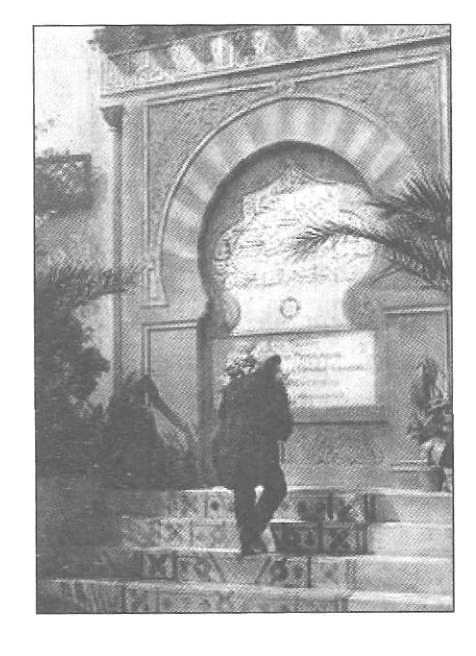
1- Le monument à la gloire de Jules Ferry, inauguré le 4 avril 1899, sur l'avenue qui porte son nom ;

2- *La statue du Cardinal Lavigerie, brandissant l'évangile et la croix, inaugurée le 22 novembre 1925 sur la place Bab Bhar rebaptisée place Lavigerie, à la jonction de la médina et du quartier moderne, dans l'axe de l'avenue de France et de l'avenue Jules Ferry ;*

3- *Le monument élevé à la place de la Kasbah au lendemain de la première guerre mondiale, à la mémoire des soldats tunisiens morts pour la France.*

2





1925 un certain fléchissement, des arguments mobilisateurs, ceux de la sauvegarde de l'identité musulmane.

La crise économique internationale et, plus encore, la crise politique nationale engendrée par la question de l'inhumation des musulmans tunisiens[25] naturalisés français ne font que renforcer la revendication identitaire. En effet, l'agitation des étudiants de la Grande mosquée et du collège Sadiki devient incessante, les campagnes de presse se multiplient et dénoncent la naturalisation comme une atteinte à la religion musulmane, comme une volonté d'anéantir la personnalité tunisienne, voire la nation tunisienne. Malgré la force de la répression déployée par les autorités coloniales, la contestation nationaliste se radicalise : des réunions clandestines se tiennent, les produits français sont boycottés et les dockers se mettent en grève.

La nomination, en 1933, de Marcel Peyrouton, homme « à la main de fer », ne réduit pas la tension politique, que vient fortifier et alimenter la crise économique et sociale. Voulant exploiter les dissensions qui divisent alors les membres du Destour, le Résident général participe, à son insu, à la scission du parti et à la naissance du Néo-Destour.

Malgré les oppositions et les différences de formation des nationalistes tunisiens, la religion marque de la même façon le langage destourien et néo-destourien. Excepté le discours des communistes, qui se réclame de l'internationalisme et auquel ont adhéré surtout des juifs tunisiens anticolonialistes, la religion demeure le mot d'ordre mobilisateur. Aussi peut-on se demander, comme l'écrit Raouf Hamza, « si l'on n'a pas exagéré les différences d'ordre culturel et intellectuel entre dirigeants néo et vieux destouriens ». Ces militants, rappelle-t-il, présentent le même profil intellectuel, ils ont fréquenté les mêmes écoles, les mêmes facultés, ils ont partagé la même fascination pour l'humanisme, le même engouement pour la littérature française, ils disposent tous d'une vaste culture arabe et se placent « dans le même corpus idéologique qui renvoie, tout à la fois, à la philosophie des lumières, au juridisme de la IIIe République, à la *Nahdha* arabo-musulmane, au réformisme de Khayreddine et au "proto-nationalisme" de Bach-Hamba » [26]. Les différences d'appartenance sociale sont donc minimes et « il est quelque peu excessif de tenir les éléments Zitouniens, qui étaient les plus nombreux et les plus influents dans le vieux Destour, pour des ardents

adeptes d'un traditionalisme de tout crin et de ne voir en eux que des conservateurs forcenés d'un ordre révolu »[27]

La scission, que le congrès de Ksar Hellal vient consacrer, trouve son explication dans la transformation de la société tunisienne elle-même, dans la pensée et la créativité des jeunes écrivains, dans le dynamisme de la presse, dans la multiplication des cercles littéraires, dans le brassage, vieux de plusieurs décennies, des deux cultures française et tunisienne. Si les néo-destouriens ont un ancrage plus populaire, une propension à l'activisme, ils ont recours aux mêmes méthodes d'action que le Vieux Destour et sont l'objet, tout comme d'ailleurs les communistes, des mêmes sanctions lors de la répression de septembre 1934. La scission du parti destourien serait donc due au rajeunissement de la population, aux nouveaux problèmes liés à la croissance des villes et de la classe ouvrière, au changement des mœurs mais aussi et surtout à l'affranchissement de la pensée et du mode d'expression.

Tournée essentiellement, jusqu'aux années trente, vers l'Egypte de la *Nahdha* et vers l'Europe occidentale, l'élite intellectuelle tunisienne puise dès lors son inspiration dans le patrimoine culturel national, dans l'observation et la connaissance d'elle-même et de cet européen auquel elle est sans cesse confrontée et dont certains de ses membres ont emprunté cependant la langue et la culture. Tiraillée entre l'attrait de l'autre et la quête de soi, oscillant dans un mouvement constant entre les cultures française, orientale et nationale, l'élite intellectuelle tunisienne, qui regroupe des ingénieurs, des médecins, des professeurs, des avocats formés dans les universités françaises et des Zitouniens, se voit contrainte d'effectuer les plus étranges synthèses et de se mouvoir dans un espace balisé dont l'islam constitue le pivot. Aussi les activités culturelles des sociétés savantes, des associations littéraires, théâtrales, musicales ne favoriseront-elles le contact entre les élites des différentes communautés que de façon ponctuelle.

Si la double menace de la revendication nationaliste et du dynamisme des italiens contraint les autorités coloniales à s'immiscer dans la vie culturelle tunisienne et à tenter d'en orchestrer les activités, les contacts demeurent individuels et épisodiques. Certains intellectuels tunisiens, musulmans ou juifs, férus de culture française et ayant foi en ses valeurs,

adhèrent certes aux associations culturelles françaises mais ils perçoivent leur francisation non comme une fin en soi, mais comme un moyen d'améliorer leur statut et d'émanciper leur pays. Ni Mahmoud Aslan [28] qui fonde, en 1936, *Le Cénacle littéraire*, ni Mohamed Noômane [29], ni Tahar Essafi [30], qui adhèrent à la Société des écrivains d'Afrique du Nord [31], ni les membres de l'Alliance israélite universelle [32] ne s'identifient aux français. Mais si leur assimilation est impossible, chacun se définissant par son appartenance religieuse ou communautaire, des passerelles s'établissent entre deux mondes qui se côtoient, s'observent et se rejettent mutuellement, des modèles se reproduisent et donnent à la vie culturelle des français et des tunisiens une évidente proximité. Plus que la naturalisation qui, somme toute, ne trouve que peu de répondant auprès des tunisiens et dont les autorités coloniales s'appliquent à limiter l'expansion, c'est l'usage de plus en plus répandu de la langue française auprès des autochtones, voire des étrangers, italiens, maltais, espagnols, russes, et l'occidentalisation des tunisiens, en particulier des israélites [33], qui ouvrent les voies de passage.

L'histoire culturelle de la Tunisie ne peut être étudiée, de toute évidence, sans tenir compte à la fois de la double influence de la France métropolitaine et de l'Orient arabe, et de ce mouvement interne de va et vient entre les idées et les hommes. Les activités culturelles des tunisiens, des français et des italiens, dont la finalité est pourtant politique ou idéologique, produisent une dynamique culturelle que le bilinguisme de toute une élite intellectuelle avait déjà générée. L'interpénétration culturelle, que dispense l'école, que revendiquent ouvertement les nationalistes et que diffusent largement les associations culturelles ainsi que la presse de langues française et arabe, constitue le fondement même de la culture tunisienne.

L'évolution de la vie culturelle de l'instauration du Protectorat à la veille de la deuxième guerre mondiale

Créés à la fin du XIXe siècle, quelques décennies avant l'occupation, les organes de la culture française, qui exercent leur influence par l'intermédiaire des religieux [34] et des savants [35], œuvrent à répandre la langue et la civilisation françaises, à atténuer l'influence italienne et à développer la langue et la culture arabes.

En 1883, les autorités coloniales instaurent la Direction de l'enseignement public. C'est Louis Machuel [36] qui en est le premier directeur (1883-1908). Il instaure une politique de francisation des communautés européennes et des tunisiens, tout en encourageant les études arabes et islamiques.

La même année est fondée l'Alliance française. « [Elle] se proposait [...] de faire connaître et aimer la langue et les écrivains français et de rendre plus faciles les relations entre Français et Tunisiens. »[37] Faisant pendant à la politique scolaire de la France, cette première association culturelle française, dont l'objectif principal est l'expansion de sa propre langue, prône aussi un rapprochement entre les divers groupes qui coexistent en Tunisie.

La même politique de francisation mais aussi de sauvegarde, voire de développement de la culture arabe se poursuit et se renforce avec le résident général René Millet[38]- Arrivé dans la Régence en 1896, il tente de réformer les institutions en optant pour une politique qui repose sur une rencontre avec l'élite réformiste indigène et va jusqu'à soutenir les Jeunes Tunisiens dans leur projet de créer une société musulmane d'enseignement moderne, la Khaldounia [39]. Il s'entoure à cet effet de collaborateurs qui connaissent le monde indigène comme Louis Machuel et François Rebillet[40].

René Millet est favorable aux idées de quelques jeunes diplômés du collège Sadiki — certains d'entre eux ont fréquenté les universités françaises — qui réclament sans violence ni agressivité une formation moderne susceptible de régénérer l'enseignement dispensé au sein de la Zitouna. L'association Khaldounia, dont le rôle consistait à compléter l'enseignement dispensé par la Grande Mosquée et à y introduire les disciplines profanes et les langues étrangères, ne comptait que peu de Zitouniens. Même si sous l'impulsion du cheikh réformiste Salem Bouhajeb ce projet fait quelques adeptes, la majeure partie des professeurs de la Grande mosquée demeurent encore hostiles à tout esprit de réforme. De même qu'ils avaient résisté aux réformes de Khayreddine qui, de guerre lasse, avait adopté la solution de la création du collège Sadiki en 1875, les enseignants de la Grande mosquée se protègent derrière une tradition séculaire, comme s'ils craignaient de se

L'INSTITUT DE CARTHAGE
1893-1956

En 1885, le poète Ferdinand Huard fonde, avec un groupe d'écrivains, la Revue tunisienne. Trois ans plus tard, faute de fonds, le périodique cesse de paraître. D'autres revues comme La Diffa, Le Carillon tunisien, Le Caveau tunisien, parues à la fin du XIX[e] siècle, ont une existence tout aussi éphémère. Malgré le peu d'intérêt qu'elles suscitent, elles témoignent du besoin de l'élite intellectuelle française de développer une dynamique culturelle au sein de la colonie.

Dans le souci d'attirer les compétences littéraires et scientifiques, le lieutenant de vaisseau Servonnet, le docteur Bertholon et Auguste Pavy constituent, en 1893, la Société de géographie. Ne pouvant obtenir les résultats escomptés, en raison de dissensions intérieures, ils démissionnent tous les trois et créent, la même année, l'Institut de Carthage ou Association tunisienne des lettres, sciences et arts. L'objectif principal de l'association est de faire connaître la Tunisie par la création d'une bibliothèque et de collections diverses, la publication d'une revue et l'organisation de conférences ; elle se propose également de soumettre au public des questions spéciales et de récompenser les meilleurs travaux.

L'institut de Carthage, dont le siège est installé en ville, rue de Russie, comptait trois sections regroupant respectivement les études historiques et géographiques, les sciences physiques et naturelles, les lettres et les arts. Plus tard, s'y joignent des associations musicale, artistique, orientaliste, astronomique et espérantiste. Jusqu'en 1914, l'Institut connaît un succès éclatant. Mais au lendemain de la guerre, seule survit l'entité artistique, le Salon Tunisien, qui tient ses sessions annuelles depuis mai 1894. Devenu presque totalement autonome, le Salon, ouvert aux peintres de toutes les communautés, compte parmi ses membres Yahia Turki et Hatem El Mekki.

De même, en dépit d'un parcours cahotant, la revue continue de paraître. Fondée en 1894 et intitulée La Revue Tunisienne, à l'instar du périodique de Ferdinand Huard, dont elle est d'une

certaine façon Vhéritière, la revue contribue, grâce à la publication d'études historiques, géographiques, de contes et de poèmes, à Vépanouissement de l'Institut de Carthage. Malgré les efforts soutenus de Charles Saumagne et de Maurice David, elle connaît un certain déclin. A la fin des années mille neuf cent trente, cependant, bénéficiant de l'aide des autorités françaises, elle retrouve, grâce aux efforts conjugués de Robert Brunschvig et de Charles Saumagne, une bonne qualité littéraire et scientifique.

Si la Revue tunisienne a conquis un large public, ce sont surtout les conférences, qui semblent mieux répondre à l'attente du public tunisien du début du XXe siècle, qui confèrent à l'Institut son rayonnement et sa notoriété.

L'Institut de Carthage cesse ses activités au lendemain de l'indépendance en 1956.



Charles Saumagne (1890-1972). Archéologue et historien, il a fait carrière en Tunisie où il est né en 1890. Après le lycée Carnot, il poursuit des études de droit et de lettres à Paris. Entré jeune dans l'administration du Protectorat à la Direction Générale de l'Intérieur, il entreprend parallèlement des recherches archéologiques en utilisant pour la première fois la photographie aérienne. Il découvre en 1952, avec Pierre Cintas, le site de Kerkouane et publie plusieurs études sur Carthage (punique, romaine et chrétienne). Eloigné par le régime de Vichy, il réintègre en 1943 l'Administration du Protectorat jusqu'en 1956. Il occupe notamment les fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement et préside l'Institut de Carthage. Apprécié par l'élite tunisienne en tant que savant et humaniste, il a favorisé en 1955 les négociations menant à l'autonomie interne puis à l'indépendance.

perdre en repensant l'islam et ses méthodes d'enseignement. Le conflit entre traditionalistes et réformistes persistera jusqu'aux années trente. Il prendra parfois le caractère d'une véritable cabale [41].

On peut alors se demander pourquoi le mouvement réformiste qui n'était pas zitounien visait à moderniser la Grande mosquée. Est-ce parce qu'elle comptait trois fois plus d'effectifs que la Direction de l'Instruction publique et que cette réalité ne pouvait être occultée par une politique de modernisation ? Est-ce que le mouvement nationaliste, dont on percevait les premiers signes, sentait que la Grande mosquée deviendrait un centre d'agitation politique ? Il est difficile de répondre à ces questions, mais il est possible d'affirmer que les modernistes avaient compris qu'ils ne pouvaient entreprendre une action quelconque sans le soutien de la Zitouna, et qu'en réformant les programmes d'enseignement de la vieille institution, ils parviendraient à faire évoluer les mentalités, à marquer l'entrée de la Tunisie dans la modernité, tout en conservant les armes que leur fournissaient la langue arabe et la religion musulmane pour s'opposer aux colonisateurs.

Si le mouvement réformiste, qui avait déjà fait son chemin en Egypte avec le Cheikh Abdou[42], n'a pas manqué d'influencer fortement certains oulémas de la Zitouna comme le cheikh Bouhajeb, l'expérience de la Khaldounia a donné une impulsion à la modernisation des enseignements au sein de la Grande mosquée.

Initiée par une élite sortant du collège Sadiki, dont le chef de file est Béchir Sfar [43], la Khaldounia tient, de façon paradoxale, les conditions réelles de sa création et de son évolution du choc introduit par la colonisation mais aussi de l'existence même de la Grande mosquée, dernier bastion de résistance culturelle à l'influence française. En effet, si les méthodes d'enseignement pratiquées par la Zitouna se caractérisaient par leur sclérose, il n'en demeure pas moins que cette institution était la protectrice de la langue arabe et de la religion musulmane, les deux pôles constitutifs d'une identité nationale sur laquelle le Vieux Destour comme le Néo-Destour construiront leurs revendications et leurs discours.

Mais, si le clan des jeunes Sadikiens reste le plus actif, il faut noter qu'en dépit du nombre restreint de ses sympathisants, le cheikh Salem Bouhajeb parvient à introduire, dans le milieu zitounien, une réflexion

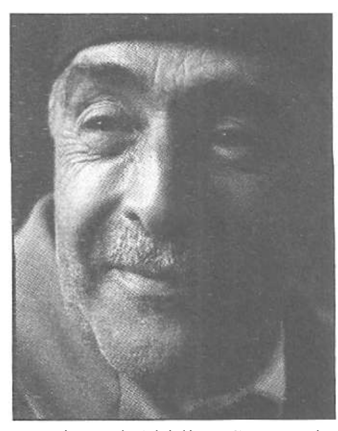
Le journalisme militant

* Al Hâdhira *(28 août 1888-1910) fondé par Ali Bouchoucha (1859-1917) : organe d'expression de l'élite sadikienne acquise à l'esprit moderniste de la Khaldounia (fondée en 1896) contre les réactions des conservateurs de la Zitouna. Contrôlé par Béchir Sfar, ce journal est la véritable pépinière des Jeunes Tunisiens qui se sont exprimés d'abord en langue arabe ;*

* Le Tunisien *(7 février 1907-13 mars 1912) premier organe de langue française fondé par des tunisiens musulmans ; en l'absence d'institutions constitutionnelles, cet hebdomadaire est le journal officiel du parti Jeune Tunisien qui exprime la prise de conscience nationale de l'élite montante et son exigence de participation à la vie sociale et politique ; autour de Ali Bach Hamba, directeur politique, Ahmed Essafi, Mohamed Noamane, Ali Khazmi et Sadok Zmerli ; le cheikh Thaalbi en assure l'édition en arabe à partir du 8 novembre 1909. Après les événements du Jellaz (1911) et le boycott des tramways (février 1912), le journal est interdit et ses principaux dirigeants sont exilés ;*

* La Voix du Tunisien *(1930-1950), journal fondé par Chadli Khayrallah (1898-1972), poursuit l'œuvre critique et moderniste de Ali Bach Hamba et accueille les jeunes élites de la seconde génération (Dr Mahmoud Materi, Habib Bourguiba, Tahar Sfar et Bahri Guiga) qui formeront bientôt le Néo Destour ;*

* Al 'Alam al Adabi *[Le Monde Littéraire] 1930-1936, fondé par Zine al Abidine Senoussi (1888-1965), encourage l'esprit novateur, ouvre la littérature tunisienne au-delà de l'Orient arabe et du nationalisme étroit et favorise les nouvelles formes d'expression en poésie et le renouveau de la littérature ; il est fidèlement soutenu par Mohamed Helioui (1907-1978), ami personnel de Chabbi.*



Zine El Abidine Senoussi

nouvelle qui rompt une léthargie devenue séculaire. Son discours réformiste, qui suscite les réactions violentes des conservateurs, accélère le processus de la modernisation de l'enseignement zitounien. Le débat prend une telle ampleur que la nécessité de fonder un journal de langue arabe se fait sentir assez vite.

Un hebdomadaire intitulé *al Hadhira* est publié. Le premier numéro paraît en août 1888. Dirigé par le sadikien Ali Bouchoucha le journal fait l'objet d'un travail acharné de Béchir Sfar, des cheikhs Salem Bouhajeb et Mohamed Senoussi [45] et de l'amiral Mohamed Karoui, ancien élève de l'école du Bardo. Soutenu à la fois par le zitounien cheikh Salem Bouhajeb et par le directeur de l'instruction publique Louis Machuel, l'hebdomadaire connaît une grande diffusion et jouit d'une certaine crédibilité tant auprès des lecteurs de langue arabe, essentiellement de la Zitouna, que des hauts fonctionnaires de l'administration française qui le soutenaient et l'animaient, tel que le Secrétaire général du gouvernement tunisien, Eugène Regnault. Al-Hadhira, dont l'orientation politique était modérée, appelle au progrès et à l'adoption du modèle européen.

Si le ton conciliant du journal convient à l'administration française et aux modérés, sa pondération suscite progressivement la critique des nationalistes [46]. Après de nombreuses tentatives, ceux-ci créent à leur tour un journal intitulé *Zohra* dont les critiques sont plus virulentes. Dirigé par Abderrahman Snadli, le journal prend son essor, l'article critique s'y développe. La publication de ce journal conduit les rédacteurs d'*al-Hadhira* à prendre conscience de leurs insuffisances, à concrétiser leur programme et à défendre l'idée d'introduire les sciences profanes dans la culture islamique.

Tout comme son prédécesseur, évitant de se heurter aux autorités coloniales et à la censure, *Zohra* choisit de composer avec l'Administration afin de survivre. En effet, fondé en 1890, il continue de paraître jusqu'après l'indépendance du pays. Frappé par la censure en 1897, à la suite du rétablissement du cautionnement[47], puis en 1904 pour-avoir dénoncé le mauvais traitement infligé aux détenus tunisiens au pénitencier du Jougar, *Zohra* adopte, à partir de 1908, un ton modéré et évite les positions politiques qui pouvaient lui nuire. A ses débuts,

journal moderne d'informations rapides, il comptait de grands journalistes ainsi que des hommes de lettres. Jugé conservateur et proche de la Résidence générale, il est critiqué par les nationalistes. Abderrahmane Snadli a certes opté pour la longévité au détriment d'un engagement politique clair, mais il a fondé une presse arabe moderne où coexistent communiqués, informations rapides et articles critiques.

Malgré les attaques dont ils ont été l'objet, *Al-Hadhira* et *Zohra* ont fondé le journalisme de langue arabe et contribué à la renaissance intellectuelle en Tunisie. De 1860, date de la parution du journal *ar-Raïd at-tounusi* jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, cinquante neuf périodiques ont vu le jour. Malgré l'irrégularité de leur périodicité et la brièveté de leur existence, ils ont mis à la portée du public les débats qui animaient alors l'institution de la Khaldounia et contribué à asseoir la mission pédagogique qu'elle s'est assignée.

Quoique destinée à compléter la formation des étudiants zitouniens, la Khaldounia s'assigne en effet la mission d'éduquer un public de plus en plus large. Des conférences portant sur l'hygiène, la médecine, la géographie, l'histoire et même sur l'agriculture sont organisées. Sans se départir de son rôle pédagogique, l'association s'ouvre autour des années vingt aux sciences humaines et à la littérature, à l'éclosion et à l'épanouissement desquels la presse arabe et française avait dès les premières années du protectorat largement contribué. En 1893, la *Revue Tunisienne* est créée par l'Institut de Carthage. Grâce aux activités de cet organe culturel français, qui embrasse des domaines aussi divers que la littérature, l'histoire, la géographie, l'ethnographie, l'archéologie, la linguistique, l'orientalisme, un large public découvre les ressources culturelles de la Tunisie.

Même si les associations culturelles françaises ne semblent s'adresser qu'à un public français, le travail éditorial et l'exploration du patrimoine culturel tunisien effectués par les français, les activités des cercles littéraires et des associations, tels que l'Essor[48] et la Société des écrivains d'Afrique du Nord, les débats qui s'y déroulent et que la presse diffuse, parviennent au public tunisien, tout au moins à un public francophone, et contribuent en conséquence à modifier sa perception de lui-même et de l'européen.

L'INSTITUT DES BELLES LETTRES ARABES - IBLA

En 1868, l'Archevêque Charles Lavigerie fonde en Algérie le premier noviciat des Missionnaires d'Afrique, appelés aussi Pères Blancs. Mais, n'ayant pu fonder une maison d'études à Ghardaïa, en Algérie, il décide d'envoyer en Tunisie, en 1875, des prêtres qui avaient pour consigne de s'habiller, de manger et de parler comme les autochtones. Outre les œuvres prosélytes et sociales, les Pères Blancs se sont intéressés à la formation des leurs dans la langue et la culture arabes et ont fondé, le 18 novembre 1926, un Centre d'Etudes Arabes, installé d'abord à la ferme Boukhriss, à proximité de La Marsa, sous le nom de Maison d'études. Les cours sont dirigés par deux arabisants, Robert Foca et Joseph Sallam, qui initient leurs élèves à l'apprentissage de la langue littéraire comme du dialectal. Le 18 mai 1928, ce centre déménage à Tunis, rue des Glacières. Le 30 mars 1931, il prend le nom d'Institut des Belles Lettres Arabes. Le 15 février 1932, IBLA s'établit enfin dans une maison arabe rue Jamâa al-Haoua. Le Père Demeersman, qui dirige l'Institut, en modifie progressivement l'esprit. Il y crée le Centre Lavigerie qui devient en 1934 le Cercle des amitiés tunisiennes. Les conférences, causeries, soirées littéraires et artistiques qui y sont programmées drainent un large public de lettrés arabophones et francophones. L'Institut ayant orienté ses activités essentiellement vers le domaine culturel, une des sections qu'il comportait, la section « Etudes de la langue et de l'islamologie » s'en détache pour s'installer, en 1948, à la Manouba. En 1964, elle est transférée à Rome où est créé l'Institut pontifical des études arabes, l'actuel Pontificio istituto di studi arabi e d'islamistica (PISAI).

L'effort d'ouverture tenté par l'Institut s'illustre de façon plus nette dans l'évolution de la revue qu'il fonde en 1928 et qui paraît d'abord sous deux séries : Les Cahiers tunisiens et Les Documents tunisiens, qui présentent des contes, des poésies et des essais. En avril 1937, naît la revue IBLA avec des contributions françaises et tunisiennes. Devenu trimestriel à partir de 1938, le périodique s'efforce d'élargir son lectorat et s'assigne la tâche d'étudier tant « le cadre de la vie sociale tunisienne, citadine et campagnarde » que « les grands courants de pensée qui traversent l'islam tout entier ». Si les articles, jusqu'en 1942, ne sont pas dénués de

stéréotypes, à partir de 1942, date à laquelle IBLA se présente comme une revue culturelle, s'esquisse une nouvelle démarche. L'analyse ethnographique qui constitue l'essentiel des différentes rubriques, « Etudes », « Folklore », « Questions féminines », est sous-tendue par la volonté d'appréhender les tunisiens de l'intérieur.

Rédigée essentiellement par des Pères Blancs, IBLA ouvre progressivement ses colonnes aux intellectuels tunisiens. Si la revue offre désormais aux chercheurs et aux enseignants un précieux instrument de travail, la Bibliothèque, qui compte 32 000 volume, met à leur disposition des monographies et des périodiques minutieusement traités et dépouillés.

En plus de son orientation culturelle, IBLA poursuit une mission caritative : des manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves, des cours de soutien leur sont dispensés.

Créé dans le contexte colonial, l'Institut a survécu à l'indépendance de la Tunisie et continue de paraître sous la direction du père Jean Fontaine. Grâce à l'ouverture d'esprit de ses fondateurs, du Père Demeersman en particulier, IBLA s'est adapté à la conjoncture politique et a modifié sa propre perception des hommes et des religions. Aussi IBLA, reflet de sa propre évolution, est-elle la revue tunisienne qui compte la meilleure longévité.



Deux figures du monde des lettres : Hassan Husni Abdelwahab (1883-1968), érudit, historien et ancien ministre, et André Demeerseman (1901-1993), membre de la communauté des Pères Blancs, directeur de l'Institut des Belles Lettres Arabes et de la Revue IBLA.

Corrélées à la consolidation de la colonisation et en conséquence à l'évolution du sentiment national, les métamorphoses de la production intellectuelle des communautés tunisienne et française connaissent des destins parallèles : 1920, par exemple, date de la fondation du Destour et de la levée de huit années d'état de siège [49], marque l'éveil de l'action nationaliste mais aussi des organes de la vie culturelle.

En effet, l'Association des Anciens de Sadiki se redresse. Soucieuse de repenser la langue et la culture nationales, elle donne des conférences, publie une revue intitulée *alMajalla as-Sadikia*[50] et fait montre d'un esprit critique. La même année la Société des Ecrivains d'Afrique du Nord, qui vient d'être créée, fait paraître un bulletin trimestriel intitulé *Les Nord-Africains,* puis, en 1929, *La Kahéna* [51], revue autour de laquelle se rassemblent ceux qui écrivent en français. Ces évolutions simultanées et cependant divergentes sont certes tributaires de la situation politique internationale, métropolitaine et nationale, mais elles révèlent une indéniable interpénétration culturelle. De même que les organes culturels français modifient l'organisation même de la vie intellectuelle et les moyens de sa diffusion, la publication de la *Tunisie martyre* par le cheikh Thaâlbi[52] et l'effervescence de la presse arabe engendrent au sein de la communauté française une indéniable crispation qui, pour être négative, n'en est pas moins une reconnaissance de l'homme tunisien.

Si la presse entérine les polémiques qui opposent les différents groupes sociaux, ethniques, religieux et politiques, elle rend compte aussi des controverses qui séparent les écrivains et les artistes mais les revêt d'un sens politique. Ainsi, les conflits intellectuels entre les conservateurs et les modernistes vont dépasser le cadre de la vie littéraire et bouleverser la société tunisienne toute entière.

Vers la deuxième moitié des années vingt, l'action nationaliste ne détenant plus la direction de la vie intellectuelle, certains écrivains parviennent à se libérer des limites où les enfermait le discours politique et à s'exprimer contre un certain formalisme intellectuel et esthétique. En 1925, l'association sadikienne crée un cercle littéraire dont les réunions, hebdomadaires dans un premier temps, deviendront quotidiennes à partir de 1928. Les débats qui s'y

déroulent sur des thèmes pédagogiques, littéraires et philosophiques révèlent une réelle effervescence intellectuelle.

Malgré le ralentissement des activités du Destour à la fin des années vingt, les activités intellectuelles et artistiques subissent les effets d'une politisation qui encadre et canalise la vie culturelle. Si bon nombre d'écrivains comme Tahar Haddad, Aboul-Kacem Chabbi, Ali Douaji, Mohamed Bachrouch, Mohamed Bayram, Zine al-Abidine Senoussi, Mustapha Khraïef appellent à l'innovation de l'écriture, s'ils créent des genres littéraires nouveaux comme la nouvelle, le théâtre et la critique littéraire, ils ne peuvent, sans se renier, du fait même du contexte politique, exprimer une pensée réellement libre : Tahar Haddad même, dont les écrits créent un remous sans précédent au sein de la Grande mosquée, et qui remet en question certains préceptes explicites de la *chariâa* quant au statut de la femme, ne prône pas plus qu'une réforme. Bien que sa lecture des préceptes religieux soit révolutionnaire, elle n'est pas celle d'un mécréant.

Ainsi, une certaine ambivalence, faisant pendant à la duplicité du discours colonial et imposée par le contexte politique et social, marque donc la production intellectuelle et littéraire et lui donne sa richesse, son originalité et en conséquence sa tunisianité.

Les années trente marquent un regain de l'action politique et une radicalisation du mouvement national. La presse tout comme les cercles littéraires et les associations des Anciens de Sadiki et de la Khaldounia, qui offrent un espace de rencontres et de dialogues, œuvrent à la propagation des idées nationalistes et à la consolidation de l'identité nationale.

En 1932, sont célébrés en grandes pompes le onzième centenaire de l'historien kairouanais Abul-Arab Tamimi, le treizième centenaire de la fondation de Kairouan et le sixième centenaire de la naissance d'Ibn Khaldoun. Ces conférences avaient une solide réputation. Elles abordaient divers sujets et des personnalités aussi différentes que les cheikhs 'Arbi Kabadi[53] et Mohamed Fadhel Ben Achour[54], les docteurs Bachir Denguizli[55] et Mahmoud Materi[56] ainsi que Tahar Sfar[57] les prenaient en charge.

Afin de donner plus de retentissement à leurs activités, la Khaldounia et l'Association des Anciens de Sadiki, dont les objectifs culturels et politiques sont similaires, s'associent. Constituée en 1905, l'Association des Anciens de Sadiki a elle aussi pour objectif, tout comme la Khaldounia, le relèvement intellectuel et matériel des tunisiens. Bien que sa finalité soit pédagogique, son œuvre a cette particularité de vouloir quitter le cercle scolaire pour atteindre les milieux populaires et modifier leur mentalité qui, ainsi que l'énonce Ali Bach Hamba [58], « porte l'empreinte de la longue période d'ignorance qui a suivi notre décadence. [...] Si nous voulons vivre au milieu des races diverses venues dans notre pays, c'est à cette mentalité qu'il faudra nous attaquer. » [59] Un travail de vulgarisation se développe, des causeries s'organisent dans les quartiers populaires.

Alors que l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki lutte contre l'ignorance et mène en réalité une action essentiellement politique, l'université libre qu'est devenue la Khaldounia révèle tant par l'accroissement constant de ses activités que par la diversité des sujets abordés dans les conférences ou les causeries que la réflexion s'oriente non pas seulement vers le passé mais surtout vers le présent de la Tunisie et vers les problèmes auxquels est confrontée la jeunesse : le mariage mixte, le rôle de la jeunesse, les difficultés de l'adolescence, la participation des jeunes aux projets nationaux, le conflit entre les conservateurs et les modernes.

Si les thèmes des conférences dévoilent la mutation de la société sous l'effet de l'occupation, les congrès témoignent de l'évolution de l'association elle-même, de sa politisation et du soutien qu'elle apporte aux revendications nationalistes. De fait, en 1931, la Khaldounia abrite dans ses locaux le congrès de l'AEMNA[60], révélant ainsi le changement de l'état d'esprit des adhérents et leur volonté de s'opposer à la présence française.

Le congrès de langue et de littérature arabes organisé la même année, le 10 décembre, est bien le signe que la défense de la langue arabe et de l'islam est aussi un moyen de lutte. Le groupe des nationalistes n'hésite pas à regrouper dans ce congrès, dont la présidence est assurée par William Marçais [61], des oulémas venus de tous les pays du Maghreb. La presse arabe et même l'intelligentsia

francophone s'élèvent contre la présence de l'orientaliste et plus encore contre ses affirmations relatives à l'incapacité de l'arabe à s'adapter à la vie moderne. Le remous est grand et, cinq jours plus tard, se tient un autre congrès, présidé par le cheikh Mohamed Tahar Ben Achour [62] qui affirme l'indépendance et l'essor de la Tunisie dans le domaine littéraire et l'aptitude de l'arabe à s'adapter à la modernité.

La présence active d'oulémas, dont les idées pourtant sont fort éloignées de celles de la jeunesse nationaliste, témoigne qu'une plate-forme unit les diverses tendances et que la revendication nationaliste se cristallise sur la religion musulmane et sur la langue arabe. Si le discours identitaire sous-tend les travaux de la Khaldounia, s'il valorise le passé et veille à l'amélioration du présent, il s'inscrit aussi dans le prolongement du mouvement intellectuel et artistique moderniste égyptien.

Les efforts conjugués que les institutions scolaires et les organes culturels ont déployés pendant près d'un demi-siècle ont raffermi le mouvement de réforme comme ils ont développé le sentiment national et la revendication identitaire dans le pays. Malgré son apparente univocité et son insertion dans l'aire arabo-musulmane, le discours nationaliste n'est pas dénué de contradictions. L'idée même de réforme ne puise-t-elle pas ses référents dans la culture européenne ? L'influence de la culture française que combattent les nationalistes mais que l'école, les institutions culturelles françaises et la renaissance égyptienne même inculquent, a pénétré, jusqu'au sein de la Grande Mosquée, modifiant les comportements comme la vision de soi et de l'autre. Malgré l'autocensure que ne manque pas de nourrir la revendication identitaire, certains écrivains, comme Aboul-Kacem Chabbi, Tahar Haddad, tentent, à l'orée des années trente, de se débarrasser des oripeaux d'une littérature galvaudée et d'en créer une nouvelle qui, tout en revendiquant la tunisianité, vise à l'universalité.

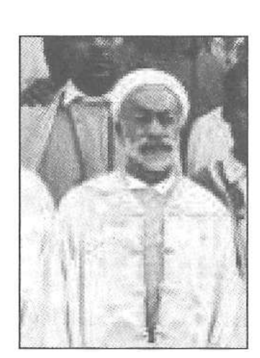
La nouvelle littérature tunisienne

Le 1er février 1929, le Cercle littéraire des Anciens du collège Sadiki invite Aboul-Kacem Chabbi à présenter, à la Khaidounia, une conférence sur « l'imaginaire poétique chez les Arabes ». Le jeune poète y développe l'idée selon laquelle la littérature arabe, à l'inverse de la

Les grands cheikhs modernistes

Disciples et continuateurs de Mahmoud Qabadou (1814-1871), Salem Bouhajeb (1828-1924), Tahar Ben Achour (1879-1973) et Fadhel Ben Achour (1909-1970) ont réussi à réformer l'Université Zitouna et à renouveler les méthodes et la consistance de renseignement zitounien.


Salem Bouhajeb


Tahar Ben Achour


Fadel Ben Achour

Le monde des lettres

Mustapha Agha (1877-1946), Chadli Khaznadar (1881-1954), Sa'id Khalsi (1898-1962), Mahmoud Bayram Tounsi (1883-1961), Arbi Kabadi (1880-1961), Abderrazak Karabaka (1901-1945), Mohamed Habib (1902-1980), Ahmed Khayreddine (1905-1967), Mohamed Helioui (1907-1978), Hasan Zmerli (1907-1983), Béchir Khraïef (1917-1983), Ahmed Mokhtar al-Wazir (1912-1983), Mohamed Bachrouch (1911-1944), et les poètes Tahar Kassar et Jalaleddine Naccache.


'Arbi Kabadi
(1880-1961)


Abderrazak Karabaka
(1901-1945)

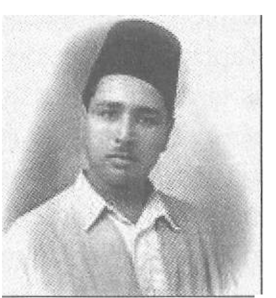

Mohamed Helioui
(1907-1978)

Taht-as-Sour

Un cercle de jeunes bohémiens, lettrés et non-conformistes (poètes, nouvellistes, auteurs dramatiques, journalistes), a animé un courant de rénovation puissant aussi bien dans les idées que dans l'expression littéraire et dans les mœurs. Par les articles, les conférences, les nouvelles et les pièces dramatiques jouées à la radio, les membres du cercle, baptisés Taht-as-Sour du nom du café où ils se retrouvent à la périphérie de la médina, s'attaquent aux tabous, secouent les traditions, expriment les préoccupations du petit peuple et valorisent la portée de la langue, dialectale et classique. Ils ont ainsi imposé, dans toutes les catégories sociales, un nouveau registre de réflexion et d'intérêts qui a résolument hissé les préoccupations du monde ouvrier, la condition de la femme et l'aspiration à l'égalité. Ce cercle a représenté dans les années 1930 un foyer de rénovation d'une portée exceptionnelle. Autour d'un noyau de fidèles, Ali Douaji, Mustapha et Béchir Kheraïef Tahar Haddad, Mohamed Laribi, Abderrazak Karabaka, gravitent plusieurs autres jeunes de toutes conditions - révoltés, marginaux, esthètes ou philosophes, tels Mahmoud Bayram Tounsi, Hédi Labidi, Aboul-Kacem Chabbi, Abdelaziz al'Iroui, Khemaïs Ternane, Hédi Jouini, Hatem Mekki, Jalal Ben Abdallah et Mahmoud Messadi. Par leur talent, leur humour ou leur tempérament dramatique, tous ont marqué leur temps : ce sont les novateurs.

Les novateurs

Tahar Haddad (1899-1935) pose le problème de la condition ouvrière et de la condition de la femme ; Aboul-Kacem Chabbi (1909-1934), le poète des lendemains qui chantent ; Ali Douaji (1909-1949) renouvelle l'esthétique de l'existence ; Béchir Kheraïef (1917-1983) allie au raffinement citadin l'imaginaire frondeur du Sud ; Mahmoud Messadi (1911-2004) médite sur la condition de l'existence terrestre.


Tahar Haddad


Aboul-Kacem Chabbi


Ali Douaji


Béchir Kheraïef


Mahmoud Messadi

littérature occidentale, est pur formalisme et qu'elle est dénuée de créativité. Cet exposé témoigne non seulement de l'esprit critique de son auteur, mais aussi de l'éclosion d'un nouvel état d'esprit et d'une nouvelle conception de la littérature, qui, renonçant à glorifier le passé, essaie d'entrer dans une véritable modernité. L'affranchissement intellectuel du poète ébranle les objectifs politiques des militants nationalistes attachés à défendre l'arabité et devient l'objet de virulentes controverses, dont la presse donne de larges échos.

Publiée par l'imprimerie Al Arab, la conférence du jeune poète déclenche un tollé dans les cercles littéraires et dans la presse. Les journaux destouriens qui, dans un dessein politique, valorisent la personnalité arabe, s'attaquent à l'écrivain. Zine al-Abdine Senoussi [63] prend son parti et défend le groupe des modernistes dont il partage les idées, révélant par là même que son engagement politique n'affecte pas sa liberté de jugement. « Ils ont découvert, écrit-il au sujet des innovateurs, dans les littératures étrangères, de nouvelles sources d'enrichissement que les Arabes ne pouvaient négliger, sauf s'ils s'obstinaient à se tourner vers les dromadaires au lieu des voitures et vers les mulets des postes d'antan à la place du télégraphe ou des avions. »[64]

Quelques mois plus tard, en 1930, Tahar Haddad publie son livre *Imra'atounafi chariâa walmoujtamâa, [Notrefemme dans la loi et dans la société[.* La réaction dans le milieu des oulémas est immédiate. L'anathème est prononcé et les sanctions sont lourdes : l'écrivain est privé de son diplôme de la Zitouna. Deux livres condamnant son ouvrage paraissent : *Al Hidad 'ala imra'atou al-Haddad*[65] *[Le deuil sur la femme d'al-Haddad]* du cheikh Mohamed Salah Ben M'rad et *SayfalHak*[66] *[L'épée de lavérité]* du cheikh Omar al-Birri al-Madani. Voulant défier cette condamnation, les partisans de l'écrivain, dont Zine al-Abidine Senoussi, Mahmoud Materi et Hédi Laâbidi[67], organisent alors une cérémonie en son honneur, mais tous les orateurs subissent les attaques des écrivains destouriens. Une polémique s'organise, opposant à travers les revues, les partisans de Haddad à ses détracteurs : autour de la revue *Al, Alam al Adabi* et du journal *Zamân* [68] s'unissent les défenseurs de Haddad ; autour de *Zohra* et de *Murchid al Umma* [69] s'unissent ses adversaires. Malgré la double contestation que suscite l'essai, sa valeur littéraire est reconnue, appréciée

par les adversaires mêmes de l'écrivain, « Malgré toutes les critiques, remarque le cheikh Fadhel Ben Achour, les dénonciations, les altérations, les insuffisances et les contrevérités qui accueillirent la partie juridique de l'ouvrage, les gens compétents dans l'art de l'énonciation sont unanimes pour apprécier la précision des descriptions et l'originalité de l'élocution que contient la partie sociale. J'ai même entendu le plus grand de nos professeurs de rhétorique arabe, le plus conservateur et celui qui a le plus dénoncé la partie juridique, cheikh al islam Mohamed Ben Youssef, [...] répéter qu'il était rare d'atteindre la rhétorique de Tahar Haddad et la précision de son style. » [70]

La controverse qui agite les revues, ainsi que la liberté de ton et l'indépendance que certaines d'entre elles, comme *Al Alam al Adabi,* prennent par rapport à la ligne de conduite du Destour, témoignent d'une diversité de la réflexion et parallèlement de l'épanouissement d'une nouvelle expression critique : l'article d'auteur et l'article satirique.

En effet, dans les années trente, le monde des lettres et le monde du journalisme interfèrent : les écrivains, poètes, essayistes, nouvellistes, sont aussi les rédacteurs d'articles littéraires, politiques ou sociaux. Engagés dans la lutte contre le colonialisme et contre la misère sociale de leurs compatriotes, les intellectuels et les artistes, encore peu nombreux dans les années trente, se saisissent de tous les organes culturels qui s'offrent à eux, franchissant les barrières qui séparent le monde scolaire de celui des médias, des loisirs, de l'édition, de la littérature et de l'art. Critiques littéraires, poètes ou théologiens dirigent des revues, animant ainsi une renaissance culturelle et un renouvellement des pratiques d'écriture.

Grâce à l'ouverture d'esprit de son fondateur, qui est aussi le propriétaire de l'imprimerie al Arab, *Al Alam al Adabi* ouvre ses colonnes à des écrivains comme Aboul-Kacem Chabbi, Mohamed Hlioui [71], Tahar Haddad et bien d'autres intellectuels novateurs et leur a permis de se faire connaître en Tunisie et en Orient. Se voulant au diapason du progrès, la revue rend compte des découvertes scientifiques, des livres les plus récents publiés dans diverses langues, ainsi que de la critique littéraire occidentale et orientale. *Al Alam al Adabi,* à l'instar des écrivains dont il publie les textes, s'intéresse tant aux littératures occidentales qu'à la littérature orientale contemporaine.

A la fin des années trente, *Al Majallahaz-Zaytounia* voit le jour. Le cheikh Chadli Belcadhi[72] en est le directeur et le cheikh Mohamed Mokhtar Ben Mahmoud[73] le rédacteur. L'esprit de la revue est de préserver l'islam et la langue arabe, de renforcer le sentiment d'appartenance à cette culture et de la considérer comme la base de l'identité tunisienne. Cette revue regroupe des oulémas de renom qui traitent certes de religion, d'histoire arabe, musulmane et tunisienne, mais aussi de littérature. Bien ancrée dans la réalité politique du pays, elle ne fait que renforcer le débat et la polémique qui animent la vie intellectuelle tout au début de la décennie.

Les journaux et les revues sont innombrables et si les journaux politiques, soucieux d'unifier les mots d'ordre mobilisateurs, présentent des articles en conformité avec leurs lignes éditoriales, si les revues littéraires, plus libres, révèlent des talents et entretiennent un débat d'idées, la presse humoristique, moins élitiste, s'adresse à un public plus large dont elle utilise la langue et les référents.

A l'inverse des périodiques littéraires, dont l'importance du nombre reflète la diversité des opinions et des styles, la presse satirique et humoristique présente une « identité » stable, que ne viennent bouleverser ni les problèmes linguistiques ni les controverses entre les modernistes et les conservateurs. Enracinée dans une culture populaire, dont elle emprunte la langue, elle n'est pas tiraillée par les dilemmes auxquels est confrontée la presse littéraire. La simple observation des titres révèle cette absence d'ambiguïté. *J'ha, Karakuz, Kul Chay bil makchouf, An-Nasnas, An-Nims, Az-Zahou, Es-Sardouk, Sabra*, pour ne citer que ceux-là, se réfèrent à des personnages de légende, à des symboles ou à des métaphores que tout tunisien peut identifier. Quoique les variations du ton, la violence ou la modération, soient liées à la conjoncture historique et à la tendance politique du journal, la presse satirique reproduit au fil du temps les mêmes thèmes et les mêmes modes d'expression. De fait, le regard fureteur du premier hebdomadaire satirique *Abu Guecha* [74], qui observait la société et ses mœurs, les princes et leur complaisante passivité, l'arrogance des colonisateurs, les injustices et la misère, est aussi celui des journaux humoristiques et satiriques qui fleurissent, à partir de 1920, après la levée de l'état de siège.

La presse satirique et humoristique dénonce les travers de la société et de ceux qui la gouvernent, mais elle s'investit aussi du pouvoir de corriger. Se voulant tout à la fois didactique, légère et amusante, mais efficace et accessible à tous, elle opte pour la formule, l'épigramme, le proverbe, la narration, la prose rythmée, la poésie populaire, le dessin et, fait nouveau, la caricature.

Souvent irrévérencieux envers l'autorité, les journaux satiriques et humoristiques subissent des sanctions qui ne font qu'aggraver leurs difficultés financières. Certains périodiques, comme *Jha,* se redressent en changeant de titre et parfois même d'orientation politique. Paru, par exemple, pour la première fois le 22 juillet 1909, *Jha, jarida hazliya fukahiya,adabiya, usbu'iya* est suspendu le 19 octobre 1910. Le journal continue à paraître pourtant sous le nom similaire de *Jahjuh.* A partir du 26 janvier 1911, il prend le titre de *adh-Dhuhk,jarida fukahiya intiqadiya 'adabiya,'usbu'iya, /Le Rire].* En 1920, il reprend le titre de *Jha, jarida fukahiya intiqadiya 'adabiya,'usbu'iya* et devient l'organe du parti de A. Thaâlbi. Suspendu, le 7 avril 1921, pour avoir attaqué la famille beylicale, il s'octroie le nom de *jahjuh* et poursuit sa publication. Interdit en 1925, il réapparaît en 1936. Trois années plus tard, il s'oriente franchement vers le communisme. Aussi adopte-t-il une nouvelle étiquette : *jarida 'usbu'iya tansuru al 'amil.* De 1949 à 1950, il adopte le titre de *Shihab jahjuh.*[75]

Ce parcours sinueux, fait de ruses et de travestissements, dévoile la résistance à l'occupant mais aussi la fortune de la presse humoristique et sa modernité. Ancrée dès sa naissance dans la réalité sociale du pays, à une époque où les débats intellectuels étaient ceux d'une élite qui cherchait sa voie, usant d'un langage et d'une langue populaires, elle a assurément influencé les écrivains des années trente et contribué au rajeunissement de la littérature de cette époque.

La renaissance littéraire est tributaire, à bien des égards, du dynamisme des revues et de ses promoteurs. L'appui apporté par Zine al-Abidine Senoussi à des écrivains jeunes, méconnus et affranchis des normes littéraires traditionnelles comme des pesanteurs sociales et religieuses, révèle tout à la fois sa témérité et son engagement intellectuel. S'il ouvre les colonnes de sa revue *AlAlam alAdabi* aux écrivains les plus originaux, tels Aboul-Kacem Chabbi, Mohamed Bachrouch, Tahar

Haddad, Ali Douaji, etc., il ne cesse d'appeler les écrivains à se libérer des tutelles et à produire des textes ancrés dans la réalité tunisienne, avec ses goûts et ses couleurs, révélant ainsi les destins parallèles de la littérature et de la presse.

En effet, sept ans après la publication du livre de Tahar Haddad, *Imra'atouna,* paraît *Leïla, revue illustrée de la femme*[76]*périodique social, littérair artistique.* La question de l'émancipation de la femme faisant partie du projet colonial, les militants nationalistes qui en appelaient à la consolidation de l'identité nationale n'encourageaient pas la libération de la femme et prônaient, par exemple, le maintien du voile. Certains militants nationalistes cependant, comme Tahar Sfar et Mohamed Noômane, écrivent dans la revue. Si certains articles sont signés des noms de leurs auteurs, la plupart des collaborateurs, les femmes en particulier, recourent à l'usage du pseudonyme. Excepté Jamila Malki et Saïda Sahli, élèves du lycée Armand Fallières, dont on peut lire la signature et voir même les photographies, les correspondantes de *Leïla* se contentent de noter leurs prénoms, Radhia, Zeïneb, Aida. Si elles n'osent révéler leurs identités, elles peuvent du moins exprimer un besoin d'émancipation.

Dans les années trente, le désir de s'exprimer et d'affirmer sa personnalité semble emporter la société tunisienne toute entière. Certaines voix, celles des femmes et des travailleurs, contraintes jusqu'alors au silence, bruissent :, poètes, essayistes, nouvellistes s'attachent à les amplifier et à les faire entendre. Si la littérature a renouvelé ses thèmes et si elle s'est investie d'une mission sociale, elle cherche aussi à créer de nouvelles formes.

La poésie, riche d'un passé glorieux mais quelque peu désuet, se libère lentement d'un classicisme qui s'essouffle. Le romantisme, pendant de l'émergence de la conscience individuelle et sociale, s'épanouit, libérant tant le langage des sentiments, le lyrisme en l'occurrence, que celui de la critique politique et sociale. Bien qu'enraciné dans une réalité sociale qu'il déplore, le poète recherche aussi un apaisement dans la nature et dans une écriture nouvelle capable d'exprimer son mal-être.

« Nous sommes, écrit Aboul-Kacem Chabbi, en quête d'une littérature vigoureuse et profonde qui s'accorde avec nos inclinations et convienne à

nos goûts dans notre vie présente, avec ce qu'elle recèle comme passion et espoir. C'est ce que nous ne *retrouvons* pas dans la littérature *arabe, car* elle n'a pas été créée pour nous, enfants de ce siècle, mais elle a été créée pour des cœurs que le silence de la mort a figé. »[77]

Avec Chabbi, la poésie a franchi le seuil de l'imitation et si elle s'inspire de la littérature occidentale, essentiellement du romantisme, elle se place dans le prolongement de la poésie égyptienne de Mahmoud Abbas al Akkad, d'Ibrahim Abdelkader Mazni, et de la poésie de l'exil de Mikhaïl Nouaïma et de Gibran Khalil Gibran. Aboul-Kacem Chabbi ne critique la littérature arabe que pour mieux la retrouver. N'affirme-t-il pas que ce sont les poètes orientaux contemporains qui l'ont conduit vers al Maârri et Ibn ar-Roumi ?

Né du contact entre les cultures et du malaise où se trouve une génération cultivée mais humiliée par le fait de la colonisation, le lyrisme se développe en même temps que le réalisme. En effet, qu'il soit poète, essayiste ou nouvelliste, l'écrivain est investi de la mission de dépoussiérer la littérature et de dévoiler les souffrances de la société et de l'individu.

Comme la poésie, le théâtre essaie de se débarrasser des tutelles étrangères en s'inscrivant dans un contexte tunisien. Aussi a-t-il dû s'affranchir de la traduction des pièces européennes et même de l'influence égyptienne, qui lui avait pourtant donné son impulsion. En effet, de même que la présence fortuite de la troupe égyptienne d'Abdelkader al Misri (1908), puis de Qardahi (1908) donne naissance au théâtre tunisien[78], l'existence des associations théâtrales françaises et des innombrables théâtres que compte la ville de Tunis ont offert des modèles et incité les tunisiens à créer leur propre théâtre.

En 1930, après une éclipse de près de six ans, la troupe as-Saâda reprend ses activités. Mohamed Habib[79], qui en est le directeur, compose des pièces inspirées de l'histoire tunisienne comme *A.I Wathiq billah al-Hafsi* ou de la vie tunisienne comme *Gil alyawm* et *Az.Zaouja Ath-thaira.*

Les troupes se multipliant et la menace de la dispersion se faisant sentir, Mustapha Sfar, Cheikh al Madina et Président du conseil municipal, les rassemble en 1936 en une seule baptisée *al-Ittihad al Masrahi.* C'est sous son auspice que sont données des représentations

inspirées des *Maqamat* d'al-Haiiri. En 1938, Mohamed Habib crée la Société *al Kawkab at-Tamthili.* Elle produit *An Nacerli din illah, Yawm Gharnata., Wallada wa Ibn Zaydoun* de Abderrazak Karabaka[80], des pièces de Khalifa Stanbouli et d'Ahmed Mokhtar Louzir.

Malgré la proximité qu'il maintient avec les troupes égyptiennes, le théâtre se tunisifie donc. Usant généralement de la langue littéraire, il introduit timidement le dialecte, qui semble apte à traduire seulement des situations comiques.

C'est avec Ali Douaji, « Le père de la nouvelle en Tunisie », pour reprendre une expression de Taoufik Baccar, que la langue populaire acquiert le nouveau statut de langue de culture. Le choix du dialecte est d'autant plus délicat qu'il peut être perçu comme une volonté de rejet de la tutelle arabe orientale et comme une cooptation des options linguistiques des autorités coloniales. En effet, dans le dessein d'éloigner les tunisiens de l'influence égyptienne et de la sphère arabe, le gouvernement du protectorat a favorisé le choix du dialecte tunisien. Cette quête identitaire, qui sous-tend toute activité intellectuelle dans le pays, caractérise aussi le discours littéraire colonial. Se sentant contestés, indésirables dans un pays, voire dans une région qu'ils se sont appropriés, les écrivains français revendiquent eux aussi leur ancrage dans la culture locale. Alléguant l'idée que l'Afrique du Nord romaine constitue historiquement un patrimoine culturel européen que vient ressusciter et mettre en évidence la colonisation, la littérature coloniale tente de se détacher de la Métropole, pour s'inscrire dans le contexte régional. Dans son manifeste littéraire, l'écrivain Arthur Pellegrin[81] écrit : « Par littérature nord-africaine, j'entends une littérature qui tire son inspiration et sa raison d'être de tout ce qui est nord-africain, une littérature qui ne demande à la Métropole que la langue française pour exprimer l'Afrique du Nord. »[82]

Dans les années trente, la revendication nationaliste engendre donc chez les français comme chez les tunisiens le même besoin d'enracinement « dans un ici et dans un maintenant ». Mais alors que les écrivains français demandent à la langue française d'exprimer l'Afrique du Nord, les tunisiens, sans rejeter la langue française, essaient grâce au théâtre, à la nouvelle et à la radiodiffusion, de préserver et d'enrichir les différents registres de la langue arabe.

Comme la plupart des écrivains qui visent à renouveler l'expression littéraire et la langue en conséquence, Ali Douaji fait paraître ses nouvelles dans la revue *Al Alam Al Adabi.* Il y fait éditer en feuilleton *Jawla bayna Hanat al bahr al moutawassat* [Périple autour des bars de la Méditerranée]. Caricaturiste pour la revue, il s'y fait aussi remarquer par son ironie et par son humour. Ali Douaji relate les veillées nocturnes, défiant les puritains. Sa production est immense, elle compte 163 pièces radiophoniques et 500 chansons, outre les nouvelles et tableaux, qui campent ses compagnons, écrivains et artistes, familiers du café *Taht as-Sour.*

« L'isolement des jeunes écrivains - le mouvement d'innovation littéraire, qui prend ses distances avec la religion, n'ayant pas fait que des adeptes — engendre un nouveau mode de vie des intellectuels et des artistes.

« Marginalisés comme l'était la littérature de l'époque, écrit Taoufik Baccar, ces journalistes, hommes de théâtre, peintres, écrivains et poètes constituent selon la définition de l'un d'eux, « un club de fous » où l'anticonformisme libertaire se doublait d'une fantaisie débridée et d'une pointe de dandysme. Du lot se détachent, en ce qui concerne le récit, les figures de Mahmoud Bayram Tounsi, Mohamed Laâribi et Ali Douaji [...] Ils avaient en commun le rire [...] Un rire irrévérencieux et qui prenait les couleurs sombres, dont un Lâaribi se suicidera très tôt et dont Douaji, jusqu'à sa mort précoce, ne finira jamais de se guérir par la drogue. Transfuge égyptien d'origine tunisienne, Bayram Tounsi apporta beaucoup à l'art de la satire. Personne n'échappait à l'ironie de cet auteur qui tournait tout en mascarade. »[83]

L'inertie de la vie politique - ou le retrait stratégique du Destour - permet l'émergence d'une vie intellectuelle aussi brillante que brève. Le regain d'activité politique, engendré par la scission du Destour, freine de nouveau la vie intellectuelle. Les affrontements entre les tunisiens et les forces de l'ordre, les répressions qui s'ensuivent et qui vont crescendo depuis septembre 1934 jusqu'en avril 1938, orientent toutes les énergies vers la politique. La presse est muselée, de nombreux journaux sont suspendus, comme *Al Irada*[M], par exemple. Bref, la vie intellectuelle est réduite à néant, seul le théâtre subsiste.

Dans le vide intellectuel provoqué par l'absence de moyens de diffusion et par la nécessité de l'engagement politique, se profile une nouvelle voie. En 1938, la radio pénètre dans les cafés et dans les foyers tunisiens. « A cette époque, écrit Habib Bélaid, Radio-Tunis est essentiellement un instrument de divertissement. Les auditeurs tunisiens pouvaient écouter Hassiba Rochdi, Mohamed Jamoussi, Cheikh al Ifrit, Gaston Bsiri. Le soir, le chansonnier Kaddour Ben Nitram, « le roi des sabirs » présente son quart d'heure humoristique et fait en quelque sorte la jonction entre les communautés. »[85]

La Section arabe de Radio-Tunis, qui se constitue en 1938 et que dirigent Othman Kaâk[86] et Ahmed Khayreddine[87], permet la transmission de pièces de théâtre radiophoniques et crée des occasions de rencontre et de collaboration entre les écrivains, les hommes de lettres, les metteurs en scène et les musiciens. En ces années de misère morale, la radio prend le relais de la vie intellectuelle : elle maintient et prolonge une culture littéraire que menacent le contexte politique et la répression.

En définitive, l'effervescence intellectuelle se caractérise par sa brièveté et son isolement. Tributaire d'un contexte politique national nécessitant un ancrage dans la tradition religieuse et sociale, se heurtant sans cesse aux conservateurs comme aux nationalistes et devant par ailleurs faire face à la censure exercée par les autorités coloniales, elle voit son élan brisé et son avenir compromis par l'éclatement de la deuxième guerre.

Si la littérature tunisienne s'est affranchie, dans les années trente, des normes où l'enserrait toute une tradition littéraire, religieuse et sociale, elle doit son émancipation au mouvement réformiste, qui depuis le XIXe siècle et sous l'impulsion de Khayreddine, a bouleversé les institutions scolaires.

Malgré sa vigueur et les liens ténus qu'elle a établis entre les différentes associations culturelles, la vie intellectuelle tunisienne demeure communautaire. En effet, les écrivains musulmans lisent, traduisent et imitent les écrivains français métropolitains, ils semblent peu intéressés par la production des écrivains juifs ou les français de Tunisie. De la même façon, les écrivains coloniaux qui revendiquent leur ancrage en Afrique du Nord visent un lectorat métropolitain.

Si le protectorat, malgré ses allégations, sépare les communautés, les forçant à se ranger dans un camp ou dans l'autre — même si cela n'est parfois ni ouvertement déclaré ni même conscient — l'art franchit les barrières, s'enrichit de la rencontre avec l'autre et de l'opposition à l'autre. Alors que la littérature, forme d'expression dont l'outil est la langue, ne peut, dans le contexte colonial, qu'opposer les écrivains, d'autres formes d'expression artistique, peu connues des tunisiens, sans histoire et sans entraves, comme la peinture, moins marqués par la politique et les idéologies, permettront la rencontre des arabes, des juifs et des français : il s'agit de l'Ecole de Tunis.

L'activité intellectuelle et artistique en Tunisie est née de cette confrontation systématique avec l'autre. Si le colonialisme a dominé la culture nationale et tenté de l'annexer, elle lui a naturellement emprunté ses modèles littéraires, ses clubs, ses cafés, ses cercles littéraires, ses associations, sa presse, son théâtre, ses nouvelles, sa radio pour mieux se poser et pour promouvoir sa langue et sa spécificité tunisienne.

Chabbi et Haddad représentent la révolte contre les vieilles structures, l'un dans le domaine littéraire, l'autre dans le domaine social. Dans une société où le conformisme est roi et où les traditions règlent dans les moindres détails l'action des individus, la prise de position de ces deux hommes représente un événement d'une grande portée. Il coïncide avec l'entrée en scène des jeunes intellectuels occidentalisés (Bourguiba, Materi, Guiga ...etc.) qui vont prendre en main le destin du mouvement national.

1934, l'année de la mort de Chabbi, est aussi l'année du Congrès de Ksar-Helal et de la fondation du Néo-Destour. Les plus importants courants de la pensée politique, littéraire, sociale, etc. sont parcourus par le même souffle, celui de la liberté.

Au cours de cette période, les meilleurs talents sont voués à la lutte pour la libération nationale. Or, comme les idées s'expriment surtout par le canal des journaux et des revues, l'expression des différents courants de pensée connaît le sort mouvementé de la presse. Les alternances de répression et de libéralisation liées aux fluctuations de la politique coloniale de la France se reflètent dans le

volume et le caractère de la production intellectuelle. Après les sombres années de répression de 1934-36, l'avènement du Front Populaire en France et le remplacement de Peyrouton par Armand Guillon en Tunisie, la presse et la production littéraire prennent un nouvel essor.

Deux groupes littéraires se distinguent : le groupe dit « Taht as-Sour » qui se réunit au café de la place de la « Biga » (au carrefour de la me Bab Souika et de la rue de l'Alfa) ; il est formé d'hommes dont l'esprit contestataire s'affirme par le rejet de la morale traditionnelle et du conformisme social. Ecrivains menant une vie de bohème, fréquentant les peintres (Jalal Ben Abdallah), les professionnels et les amateurs de chant (la Rachidia) du théâtre et de la danse, ils s'expriment aussi bien en arabe classique qu'en arabe dialectal.

La contestation s'exprime aussi par un faisceau de journaux humoristiques servis par le brillant caricaturiste Amor Gheraïri. « As-Sourour » de Douaji, « Ach-Chabab » de Bayram Tounsi, « As-Sardouk » de Hédi Labidi, « Sabra » dirigé par Zarrouk mais animé par Mohamed Aribi.

La plupart du groupe « Taht as-Sour » publient dans le journal « Az-Zaman » (1929-1940) dirigé par Hamadi Badra, puis Bayram Tounsi et participent aux émissions littéraires et artistiques de la station radiophonique de Tunis : les écrivains du groupe composent dans le dialectal et le classique des pièces de théâtre, des chansons, des causeries … etc. sur des thèmes et dans une langue accessibles à la majorité des auditeurs.

Les membres du groupe est formé par des personnalités moins bohèmes, moins excentriques ; ce sont essentiellement des enseignants : sadikiens comme Ali Balhaouane, zitouniens comme Mohamed Belhassine, normaliens comme Mohamed Helioui. Leurs rapports avec le Destour sont étroits et leurs essais publiés dans les deux revues « Al Jamiaa » et « Al Afkar » expriment les revendications nationalistes dans le domaine culturel.

La deuxième guerre interrompt la parution de la plupart des journaux et des revues littéraires et c'est la radio qui prend le relai de la presse : des causeries littéraires, des pièces de théâtre, des chansons dont la plupart, composées par les poètes du groupe « Taht as-Sour », connaissent une

large diffusion grâce à la T.S.F. La possession d'un appareil de radiodiffusion n'est pas à la portée de toutes les bourses, mais dans chaque quartier de la médina, les cafés pullulent. La plupart ont leur poste qui met à la portée des plus humbles les divers programmes de la station radiophonique de Tunis.

La guerre n'empêche cependant pas l'humour de se manifester dans les savoureuses « *malzoumate* » écrites en arabe dialectal par Othman Gharbi et Abdelaziz al-'Iroui (Laroui).

Après le retour de la paix, la production littéraire s'organise autour de deux revues : « Thouraya », alimentée par le courant culturel traditionnel avec les cheikhs Fadhel Ben Achour, Chadli Belkadhi, Chadli Nayfar, l'historien Hassan Husni Abdelwahab. La matière de la revue est fournie par les articles de ces auteurs et les œuvres composées par les animateurs des émissions radiophoniques ; et la revue « *Mabaheth »* fondée en 1938 par Mohamed Abdelkader Bachrouch, associant en une même équipe des auteurs de formation zitounienne et des sadikiens fortement imprégnés de culture occidentale : Mahmoud Messadi, Ali Balhaouane, Mahjoub Ben Milad, Mohamed Souissi.. .etc.

Après la mort de Bachrouch en 1944, Messadi prend en main la revue et lui donne la marque de sa forte personnalité. Il s'entoure de collaborateurs qui ont la même formation que lui et fait de la revue une arme de combat contre les ennemis de la langue arabe et de l'islam. Les éditoriaux signés « *Mabaheth* », rédigés par Messadi, traitent essentiellement des problèmes à l'ordre du jour (développement de l'enseignement et de la langue arabe, création d'une Université tunisienne, revendication de responsabilité dans les différents secteurs de la vie intellectuelle du pays, etc.)

La revue publie les poèmes et les contes d'Ali Douaji, les œuvres de Messadi « *Mawlid an-nisiane* », essai métaphysique sur l'immortalité de l'âme, « *Haddatha Abu Houraïra* » contes philosophiques traitant des relations de l'individu avec la société, de la pureté, de l'engagement … etc. dans un style et une langue d'une facture exceptionnelle. Ces œuvres révèlent l'influence des idées des grands penseurs européens et en particulier de Nietzche et J. P. Sartre. Elles donnent à la littérature arabe un nouveau souffle et une nouvelle dimension. « *Mabaheth »* entreprend aussi de faire connaître les œuvres maîtresses des grands noms de la littérature classique et moderne de l'Occident par de

nombreuses traductions. « Prométhée enchaîné » d'Eschyle, « Zadig » de Voltaire, des pages de Buffon sur le style, etc.

Enfin, elle joue un rôle non négligeable dans la vulgarisation des idées et des connaissances scientifiques grâce à la collaboration de spécialistes formés dans les universités françaises (Souissi, Fani, Ben Soltane).

la contribution intellectuelle des français

Les français qui ont vécu en Tunisie ont accompli en quelques décennies une œuvre considérable, avant tout scientifique. Dans le domaine littéraire, la Tunisie a inspiré peu de grands poètes ou prosateurs français. Les mœurs, le folklore, l'artisanat ont intéressé un certain nombre de chercheurs, en particulier l'équipe de la revue « Ibla », mais il n'y eut point d'œuvres littéraires françaises importantes (roman, théâtre, poésie) inspirées par la société, le passé ou le milieu tunisien que les européens en général connaissent peu malgré un long séjour dans le pays. Pendant une soixantaine d'années, la « Revue Tunisienne » a permis à des spécialistes en majorité français de publier les résultats de leurs recherches dans les domaines de l'histoire, de la géographie et de la sociologie, mais c'est surtout dans le domaine de l'Agronomie, des Sciences Naturelles et de l'Archéologie qu'un grand travail est accompli.

Il est naturel que **les sciences agronomiques** connaissent un développement remarquable puisque l'essor et l'accroissement de la production agricole coloniale sont liés au développement de ces sciences. A cet égard, la contribution des savants et chercheurs du « Service Botanique et Agronomique de Tunis » a été capitale. Les résultats des recherches régulièrement publiés dans des ouvrages ou des revues portent sur tous les aspects de l'activité agricole du pays.

Les travaux de Boeuf et de son équipe sur le blé tunisien sont à l'origine de la « Révolution du blé tendre » dont on a vu l'importance dans l'économie agricole de la Tunisie entre les deux-guerres. En 1905, Boeuf publie en collaboration avec A. J. Tourmeroux dans le « Bulletin de la Direction de l'Agriculture de Tunisie », son étude sur « l'humidité du sol agricole, contribution à la connaissance des possibilités hydriques du sol tunisien ». Dès 1922, Boeuf s'intéresse aux formes et aux conditions de « l'intensification de la production du blé en Tunisie » ; il est bientôt attiré par la génétique du blé, science encore jeune à l'époque mais où Boeuf connaîtra des succès spectaculaires. En 1922, son article

Arthur Pellegrin (1891-1956)

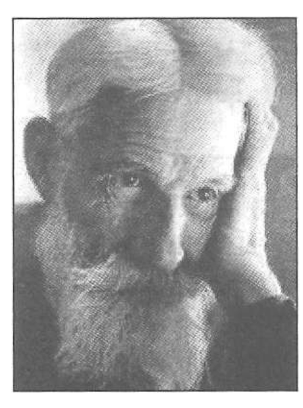
Fondateur en 1920 de la "Société des écrivains de l'Afrique du Nord" et partisan d'un régionalisme littéraire nord-africain de langue française. Ecrivain prolifique, auteur d'une dizaine d'ouvrages qui exaltent son sentiment d'appartenance à la terre tunisienne, dont une "Histoire de la Tunisie depuis les origines jusqu'à nos jours" (1944) et une "Histoire illustrée de Tunis et de sa banlieue (1955).

Charles Nicolle (1866-1936)



Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis (1903 à 1936), il conduit avec Ernest Conseil et Charles Comte des recherches sur l'agent transmetteur du typhus. Prix Nobel de Médecine 1928, membre de l'Académie des Sciences de Paris en 1929. Il est enterré, comme son successeur Etienne Burnet, dans le parc de l'Institut à Tunis. La Tunisie indépendante a donné son nom à l'hôpital civil français de Tunis qui était, jusqu'en 1955, réservé à la colonie française.

William Marçais (1872-1956)



Orientaliste de vocation, il soutient à Paris un doctorat en droit musulman puis succède en 1898 à Gaudefroy-Demombynes à la direction de la médersa de Tlemcen où il entreprend la traduction de grands textes classiques (Taqrib de Nawawi et Sahih de Boukhari). En 1904, il prend la direction de la médersa d'Alger où il favorise la constitution d'un courant réformiste. Il poursuit des recherches de linguistique à Tlemcen (1902) et à Tanger (1911) puis se rend en Tunisie où il collecte avec Abderrahman Guiga les Textes arabes de Takrouna (1925) et poursuit le même effort avec Jallouli Farès à al-Hamma de Gabès (1931). Ces textes lui permettent, d'une part, de distinguer les groupes de parlers citadins, villageois et bédouins et, d'autre part, d'élaborer le Glossaire du parler de Takrouna, achevé et publié par son fils Philippe en 1958-1961. En 1913, il prend à Tunis la tête de la nouvelle Ecole de langue et de littérature arabe où il se lie avec Vérudit Hassan Husni Abdelwahab. En 1920, il est Professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales à Paris qu'il quitte en 1927 pour une chaire au Collège de France. Il conclut sa carrière en contribuant en 1945-1946 à l'établissement de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis.

sur « Deux cas de fécondation croisée chez le blé dur (Tr. durum) et chez le blé tendre (Tr. vulgare) dans les « Annales du Service Botanique de Tunisie » annonce ses importantes découvertes dans le domaine du blé tendre.

Ses recherches touchent à d'autres aspects de la céréaliculture tunisienne : « Choix des semences sur le rendement des céréales » (1922), « Amélioration de la culture du blé en Tunisie » (1926), « Influence probable de l'état hétérozygote sur la production du blé tendre » (1928), « Valeur meunière et boulangère des blés » (1928), « l'action de la gelée sur les céréales à l'époque de l'épiaison » (1930). Son ouvrage sur « Le blé en Tunisie » (1932) est une somme des connaissances considérables sur les variétés de blé tunisien et les conditions naturelles de leur développement.

L'œuvre de Boeuf en agronomie est multiple et imposante. Ses disciples et collaborateurs au service botanique et agronomique sont aussi de remarquables chercheurs. Matweef et Seguala ont continué les travaux de Boeuf sur le blé tendre et poursuivi les recherches sur les blés durs tunisiens et hybrides. V. Agafonoff et L. Yankovitch établissent la « carte pédologique provisoire de la Tunisie ».

L. Gullochon porte ses efforts sur les cultures fruitières et V. A. Novikoff sur les légumineuses, les engrais et les cultures maraîchères. A. Petit étudie les parasites des céréales (rouilles du blé) et vulgarise les produits destinés au traitement des semences (1930-1940). N. Poletaëf s'attache à l'étude des différents types d'assolement et des méthodes de travail du sol. G. Valdeyron poursuit des recherches sur l'arboriculture fruitière (1944) et le blé dur. Enfin, L. Yankovith analyse et expérimente les divers moyens de fertilisation du sol par les engrais.

Les zootechniciens de l'« Institut Arloing » font de fructueuses recherches sur les endémies propres au milieu animal tunisien. Les résultats les plus probants sont obtenus par les Frères du Domaine de Thibar qui obtiennent après plusieurs années de recherches fondées sur diverses expériences de croisement et de sélection, le « mouton noir de Thibar » immunisé contre le millepertuis et un type de bovin offrant une grande résistance à la piroplasmose.

La recherche médicale et biologique s'est faite en particulier au sein de l'Institut Pasteur de Tunis où Charles Nicolle (Prix Nobel de Médecine 1928) s'illustre par ses travaux sur le mode de transmission du typhus exanthématique.

Dans le domaine des **Sciences Naturelles,** le travail des hommes de sciences français est aussi très fécond.

Si les recherches géologiques qui devaient servir à déterminer les sites minéraux exploitables ont commencé par une reconnaissance assez rapide des strates qui constituent le sous sol tunisien, ils ont donné lieu ensuite à l'élaboration de travaux importants. A. Pomel commence dès 1884 à faire connaître la « Géologie de la côte orientale de la Tunisie et de la petite Syrte ». G. Rolland porte en 1866 ses investigations sur la Tunisie centrale. Entre 1887 et 1891, trois missions géologiques dirigées par G. Le Mesle explorent le sous-sol tunisien. En 1892 F. Aubert établit une « Explication de la carte géologique provisoire de la Tunisie ».

Mais la première œuvre maîtresse fut la thèse de L. Pervinquière « Etude géologique de la Tunisie Centrale » (1903) ; puis ce fut celle de M. Solignac, « la géologie de la Tunisie septentrionale » (1927). Directeur des Travaux Publics, Solignac préside à l'élaboration de la nouvelle carte géologique de la Tunisie au 1.500.000^{e}.

Philippe Thomas est non seulement l'homme qui découvrit les phosphates du sud tunisien, mais aussi l'auteur d'un « Essai de description géologique de la Tunisie (1909) ». Les études de A. Joleaud permettent de connaître « la Géologie du Sahel et de l'Extrême-sud tunisien » (1918) ; celles de L. Gentil « la structure de la dorsale tunisienne et les grandes zones tectoniques de la Tunisie » (1924), celles de A. Robaux et G. Choubert (1924), de R. Laffite (1939-1949), de P. Sainfeld (1949) et surtout de G. Castany, auteur de la remarquable « Etude Géologique de l'Atlas tunisien oriental » (1957) et d'un nombre impressionnant de monographies régionales, contribuent à la connaissance du sous-sol tunisien.

L'hydrogéologie doit à E. Berkaloff d'importantes découvertes. Les travaux de J. Archambault et J. H. Schoeller restent à ce jour la base de la recherche hydrogéologique en Tunisie.

La Tunisie est en outre couverte par des cartes topographiques au 1,500.000^{e} et des cartes géologiques de valeur inégale et d'échelle souvent très réduite. Les recherches dans les autres domaines des Sciences Naturelles sont moins systématiquement poussées qu'en géologie ; faune et flore sont assez superficiellement inventoriées et les travaux de détail ne sont menés qu'après la 2ème guerre mondiale.

INSTITUT PASTEUR DE TUNIS

En 1893, le Résident général René Millet demande à l'Institut Pasteur de Paris l'envoi d'un biologiste pour étudier les moyens d'améliorer la vinification. Le décret beylical du 7 septembre 1893 (26 Safar 1311) crée à Tunis un laboratoire de vinification. Le docteur Adrien Loir, neveu de Mme Pasteur, est désigné pour le diriger. A ce laboratoire furent adjoints un service de traitement antirabique en 1894, un centre vaccinogène en 1895 et un laboratoire d'analyse. Le décret beylical du 14 février 1900 (14 Chawal 1317) donne à cet ensemble le nom d'« Institut Pasteur de Tunis ». C'est le 3e Institut Pasteur après Paris et Saigon.

Etablissement national tunisien, l'Institut Pasteur de Tunis est placé jusqu'au 31 décembre 1920 sous la tutelle de la Direction générale de l'Agriculture. Le 1er janvier 1921, il est rattaché à la Direction générale de l'Intérieur et, à partir de 1942, à la Direction Générale de la Santé publique. En 1946, suite à une proposition des autorités coloniales de rattacher l'Institut Pasteur de Tunis à l'Institut Pasteur de Paris, une pétition des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et vétérinaires tunisiens était adressée au Résident Général. En réponse à une consultation officielle, Louis Pasteur Vallery-Radot, président du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Paris, précise que l'Institut Pasteur de Tunis était une institution tunisienne.

La loi du 15 mars 1958 fixe le statut de l'Institut comme établissement public jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière, rattaché au budget de l'Etat. Il est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de la Santé et comprenant des représentants des ministères des Finances, de l'Education nationale et de l'Agriculture. Le Directeur de l'Institut Pasteur est chargé par délégation du Président du Conseil d'Administration de la gestion de l'Etablissement.

Ayant fonctionné d'abord dans deux laboratoires en ville, l'Institut est installé en 1904 dans le bâtiment qui lui est dédié Place Pasteur. De nouveaux pavillons ont été construits en 1928 et 1954 (laboratoires, bibliothèque et salle de lecture) ; en 1984 et

en 2004, un amphithéâtre et d'autres pavillons de laboratoires sont encore ajoutés. En 1965, il acquiert une animalerie de 5 ha à la Soukra. Des annexes provisoires ont été créées dans le cadre de la décentralisation à Jerba (Ajim) en 1907, à Gafsa en 1908 et à Gabès en 1960.

Activités- *Recherches épidémiologiques et expérimentales sur les maladies humaines et animales en Tunisie et en Afrique du Nord ; intervention dans la lutte contre les pandémies et les épidémies ; centre vaccinogène ; préparation des vaccins à usage humain et vétérinaire ; préparation de sérums thérapeutiques et de produits biologiques ; analyses de référence dans tous les secteurs de la biologie ; de 1974 à 1985, adjonction d'un enseignement annuel post-gradué d'immunologie et d'allergologie sanctionné par un Certificat d'Etudes Spéciales (CES).*

Publications- *L'Institut publie depuis 1906 une revue trimestrielle Les Archives de l'Institut Pasteur de Tunis. Interrompue pendant la première guerre mondiale, la revue est remplacée en 1921 - 1922 par Les Archives des Instituts Pasteur d'Afrique du Nord parues alternativement à Tunis et à Alger. En 1923, la revue reprend jusqu'en 1997, avec une nouvelle interruption entre 1943 et 1955. En 1978, elle est indexée dans l'Index medicus.*

Direction- *L'Institut Pasteur de Tunis était dirigé par Dr Adrien Loir (1893-1901) ; Dr Charles Nicolle, prix Nobel de médecine 1928 (1903-1936) ; Dr Etienne Burnet (1936-1942) ; Dr Paul Durand (1949-1954) ; Pr agrégé Gérard Renoux (1955-1960) ; Dr JC Levaditi (1960-1962) ; Pr agrégé Amor Chadli (1962-1988) ; Pr agrégé Koussay Dellagi (1988-2005) ; Pr agrégé Abdeladhim Abdeladhim (2005-2007) ; Pr agrégé Hechmi Louzir (2007).*

Les français s'attachent particulièrement à faire revivre le passé romain de la Tunisie. Les recherches en matière **d'histoire et d'archéologie** sont systématiquement organisées par la « Direction des Antiquités et des Arts » qui crée plusieurs musées dont le Musée Aloui installé dans le palais du Bardo et le Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage. A la suite de découvertes de mosaïques faites par les officiers du 4e Tirailleur, un musée municipal est créé en 1898 à Sousse et un autre à Sfax en 1908.

De nombreuses publications de la Direction des Antiquités font connaître le passé de la Tunisie, la « Collection du Musée Aloui », les « Monuments historiques de la Tunisie », « l'Enquête sur les installations hydrauliques en Tunisie », les « Catalogues des Musées de Tunisie » sont quelques uns de ces nombreux ouvrages.

Des fouilles menées par d'éminents spécialistes permettent de dégager et de reconstituer partiellement quelques-unes des grandes cités de l'Afrique romaine : Carthage, Dougga, Thuburbo Majus, Bulla Regia. Une quantité impressionnante de mosaïques est exhumée, tandis que les fameuses centuriations romaines reconnues par Ch. Saumagne sont minutieusement cartographiées. Les recherches de P. Cintas sur l'époque punique, tardivement abordée, inaugurent une ère de fouilles et de travaux sur la civilisation carthaginoise.

La Tunisie préhistorique est explorée par le Dr. G. Gobert dont les travaux contribuent à la connaissance et la détermination des différents âges de la préhistoire tunisienne. Amateurs ou spécialistes contribuent à la connaissance du passé tunisien. La « Revue Tunisienne » devenue en 1950 « Les Cahiers de Tunisie », « Revue Africaine », « Ibla » contiennent d'innombrables analyses historiques de français qui ont porté à l'histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine de la Tunisie un vif intérêt.

Enfin, la **Science géographique** est illustrée par deux noms : Ch. Monchicourt, auteur d'une solide étude sur le Haut-Tell tunisien (1913) et surtout J. Despois, ancien professeur au Collège Sadiki qui, depuis sa magistrale « Tunisie orientale, Sahel et Basse Steppe » (1940) est devenu le plus grand spécialiste de la géographie tunisienne.

Notes

1. P.H.X. *op. cité* p. 448.
2. P. Leroy-Beaulieu « *L'Algérie et la Tunisie* » Paris 1887, pp. 478-480.
3. H. Chérif *op. cité p.* 233.
4. A. Thaalbi *op. cité p.* 47.
5. Thaalbi *op. cité.*
6. « *L'œuvre scolaire de la France en Tunisie* » (1883-1930). Publication de la Direction Générale de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, p. 69.
7. *Ibid. op. cité.* p. 69.
8. C'est la formule des écoles franco-arabes qui s'est généralisée.
9. La Direction des Travaux Publics cherchait par tous les moyens à se passer de leurs services.
10. Certains pouvaient continuer leurs études grâce à des bourses accordées au compte gouttes sous forme de « Prêts d'Honneur » par la Direction de l'Instruction Publique.
11. En 1867, paraît *Aqwam al-massalk fi ma 'rifiat ahwalal-mamalik,* traité politique, dans lequel le futur ministre Khaïreddine prône des réformes susceptibles de conduire la civilisation islamique au progrès. Signalons que le cheikh Salem Bouhajeb contribue à la rédaction de cet ouvrage sous la direction de son auteur. Aussi faut-il souligner que si la majeure partie des enseignants de la Grande Mosquée est réfractaire à toute réforme, certains professeurs, adeptes du Cheikh Bouhajeb, en sont les pionniers.
12. Grand savant et poète tunisien, il est nommé pour enseigner l'arabe et l'instruction religieuse à l'école polytechnique du Bardo. Il est chargé par ailleurs, avec la collaboration du directeur Calligaris, orientaliste et militaire italien ayant servi dans l'armée turque, et d'une élite parmi les étudiants de l'école, de traduire des ouvrages européens portant sur les arts militaires. Dans la préface au livre du général Jomini sur la mobilisation française, il expose sa théorie de l'ouverture sur le monde occidental.
13 .Créée par Ahmed Bey en 1838, l'école polytechnique du Bardo prend son essor en 1840 sous la direction de Calligaris. Cet établissement qui vise à dispenser un enseignement moderne tel qu'il se pratique en Europe introduit dans les programmes l'enseignement des matières scientifiques mais aussi de l'arabe et des sciences religieuses islamiques. Un travail de traduction des ouvrages militaires est élaboré sous la direction du cheikh Mahmoud Kabadou, de Calligaris et de Mohammed Ben Hadj Amor. En 1852, Calligaris est remplacé par un officier de l'état major français, le capitaine Campenon. En 1862, l'officier tunisien Mohammed Ben Hadj Amor, ancien élève du cheikh Mahmoud Kabadou, est nommé à la tête de l'institution. « [Cet enseignement] est à l'origine d'une nouvelle élite tunisienne formée pour un enseignement bilingue ouverte aux idées occidentales tout en préservant sa culture d'origine, et qui va constituer une collaboration avec le groupe réformiste de la Zaytouna, dont Mahmoud Kabadou, Salem Bouhajeb, Mohamed Senoussi, Mohamed Bayram V, ce nouveau bloc historique que l'on retrouvera par la suite. » Noureddine Sraïeb, *Le collège Sadiki de Tunis, 1875-1956, enseignement et nationalisme,* Paris, CNRS éditions, 1995, p. 15.
14. Le général Hussein est un mamelouk d'origine circassienne. Ancien élève de l'école polytechnique du Bardo et compagnon de Khaïreddine, il est nommé Président de la

municipalité de Tunis et Directeur des Affaires étrangères jusqu'en 1860. Président du Tribunal civil et criminel jusqu'en 1863, il part pour l'Europe en 1867 et ne revient à Tunis qu'en 1870. Il est nommé Conseiller et Ministre d'Etat à cette date et Ministre de l'Instruction et des Travaux publics (1874-1881). Il meurt à Florence en 1887.

15. Le général Rostom est un mamelouk d'origine circassienne. Ancien élève de l'école polytechnique du Bardo, il est Commandant de la garde beylicale. Directeur du Ministère de l'Intérieur en 1860, puis des Affaires étrangères en 1862, il devient Ministre de la guerre de 1870 à 1878. Il meurt en 1886.

16. Né à Bembla, village du Sahel, le Cheikh Salem Bouhajeb est admis à la Grande Mosquée de la Zitouna en 1841 où il se distingue par son intelligence et son esprit critique. Malgré son appartenance à un milieu rural, qui ne pouvait lui fournir aucune protection au sein de l'université de la Zitouna, il gagne, grâce à sa compétence, l'estime des Cheikhs el Khaddar, Ben Melouka, Ibrahim Riahi, Mohamed Ennayfar et Mohamed Bayram. Une sincère et solide amitié le lie en particulier au cheikh Mahmoud Kabadou. Devenu à son tour professeur à la Grande Mosquée, en 1849, il parvient à créer autour de lui un cercle sans cesse grandissant d'auditeurs. Le ministre Khaïreddine lui confie le soin de rédiger sous sa direction, et avec la collaboration du cheikh Mohamed Bayram, *Aqwam eltnassalik.* Il est nommé dans différentes commissions dont les prérogatives sont de créer la Municipalité de Tunis (1858), le collège Sadiki (1875) et l'Administration des habous. Il contribue au rayonnement de la Khaldounia grâce à ses conférences, qui appellent à l'introduction des sciences profanes dans les programmes d'enseignement au sein de la Grande Mosquée. Des voyages en France, en Italie et en Turquie lui permettent de s'initier à la civilisation occidentale. Les idées réformistes du cheikh déclenchent l'hostilité des cheikhs de la Grande mosquée. Aussi, en dépit de son incontestable compétence, et malgré l'appui de certains adeptes, n'accède-t-il à la haute magistrature en qualité de Mufti malikite qu'en 1906. Ce n'est qu'en 1919 qu'il a la charge de Bach Mufti du même rite. Le cheikh meurt en 1924, non sans avoir transmis à bon nombre de ses étudiants le désir de moderniser l'enseignement. Informations recueillies dans les ouvrages de : Sadok Zmerli, *Figures tunisiennes*, textes réunis et établis par Hamadi Sahli, Beyrouth, Dar al-Gharb al-islami, 1993, p. 169-174 et de Mohammed Fadhel Ben Achour, *Tarajem al-a'lam*, Tunis, MTE, 1970, p. 219-257.

17. Mohamed Bayram V appartient à une famille de dignitaires religieux hanafites. Il poursuit ses études à la Grande mosquée de la Zitouna. Disciple du cheikh Bouhajeb, il fait montre d'une grande ouverture d'esprit qui le pousse vers l'étude de l'histoire. Le ministre Khaïreddine lui confie la direction de l'Imprimerie officielle, qui publie *ar-Raïd at-tounsi,* le journal officiel, et le charge de réorganiser l'administration des habous, de diriger la bibliothèque Abdellya et de collaborer à l'élaboration des programmes d'enseignement du collège Sadiki. En 1876, il se rend en France et en Italie pour des soins. A son retour, il organise l'hôpital Sadiki sur le modèle occidental. Accablé par les campagnes contre son action réformiste et par l'instauration du protectorat français, il quitte la Tunisie. Il se rend à la Mecque, y accomplit le pèlerinage, puis il poursuit son voyage au Liban et en Syrie. Il tente de s'installer à Istanbul après un long périple qui le conduira à Vienne, Bucarest, Belgrade, Varna puis enfin à Istanbul où il comptait

s'installer avec sa famille. Mais là encore, ses ennemis s'acharnent contre lui. Lorsqu'il quitte la Turquie pour se rendre en Egypte, il aura achevé la rédaction du deuxième tome de son livre *Safwat al ïtibar.* Au Caire, il fonde le journal *AlAlam.* En 1887, il se rend à Paris où se tient l'exposition universelle, puis à Florence. De retour au Caire, il achève *Safwat al ïtibar.* Il meurt en décembre 1889 et est inhumé au Caire. Outre *Safwat al ïtibar,* Mohamed Bayram V publie des mémoires où il exprime sa pensée politique. Il suggère dans un article paru en mai 1888, dans la revue égyptienne *Al Moktataf,* la nécessité d'adapter le système des démocraties constitutionnelles européennes aux pays arabo-musulmans, sans toutefois omettre de tenir compte des réalités culturelles spécifiques au monde arabe.

18. Ahmed Ibn Abi Dhiaf (180*4-1874). Sa famille, originaire de la tribu des Beni Aoun, vit dans la région de Siliana. Son père s'attache à lui donner une bonne éducation. Elève de Sidi Brahim Riahi, de Mohamed Bayram III et d'Ahmed Belkhodja, il jouit d'une excellente formation. Très tôt, il est appelé à accomplir des charges administratives. Nommé greffier au tribunal de Tunis par le bey Hussein II, il occupe le poste de Bach Kateb. Ministre de la plume dans le gouvernement de Chaker Saheb Ettabâa, poste qu'il conservera longtemps après sa chute, le cheikh Ibn Abi Dhiaf élabore par ailleurs le décret d'émancipation des esclaves promulgué par le bey Ahmed I en 1846 et collabore à la rédaction des constitutions de 1857 et 1861. Sa principale œuvre, ouvrage d'historiographie intitulé *Ithaf ahl az-zamanbi akhbar moulouk tounis wa ahd al aman,* est une chronique ayant pour contexte le grand mouvement de réforme qui se développe en Tunisie. Il rédige, dans une épître, une réflexion de facture traditionnelle, sur la place qu'occupe la femme dans la société tunisienne.

19. Le décret du 26 décembre 1875 modernise l'enseignement de la Zitouna en y introduisant de nouvelles disciplines. Outre les enseignements traditionnels, sont dispensés la littérature, l'écriture, le dessin linéaire, la prosodie, la logique, l'arithmétique, la géométrie, l'astrologie. Trois cycles d'études sont introduits : le primaire, le secondaire et le supérieur. La réforme tente d'imposer une organisation rationnelle des enseignements en soumettant les maîtres à un contrôle administratif et pédagogique.

20. Bibliothèque fondée par Abou Abdallah Mohamed à la fin du XVe siècle et située dans l'aile nord-est de la mosquée de la Zitouna. Enrichi au fil du temps, le fonds, riche en manuscrits, est transféré à la Bibliothèque nationale, en 1968.

21. Le protectorat ne nécessitant, d'après Jules Ferry, ni force ni argent, il offre le bénéfice de nouvelles richesses et de nouveaux débouchés, tout en étant porteur d'une mission civilisatrice. Le régime du protectorat ne contredit nullement les valeurs de la République puisqu'il est source de progrès pour la nation protectrice et pour le pays protégé. Ainsi, bien que fondée sur « un contresens sémantique », pour emprunter une formule de Daniel Rivet, et sur la théorie de la hiérarchie des races, l'aventure coloniale n'est pas en contradiction avec les valeurs républicaines, les critiques faites d'ailleurs, à l'époque, demeurent marginales. Bien que dénuée de tout utopisme, la colonisation est fondée sur un projet qui se dit humaniste. Le régime du protectorat offre la possibilité de réaliser cet idéal. En effet, il ne s'agit pas d'annexion, le peuple protégé garde son identité et ses institutions. La France peut donc exploiter le pays puisqu'elle lui inculque

l'hygiène, la science, le progrès et la modernité, mais aussi les droits humains et la culture française. La colonisation s'octroie la mission de sauver les indigènes d'eux-mêmes et de la tyrannie où les maintient une décadence sans cesse grandissante.

22. Formulation empruntée à Daniel Rivet dans son ouvrage, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette littérature, 2003, « Pluriel », p.212.
23. La municipalité de Tunis décide, conformément à la loi de 1885, d'immatriculer le cimetière musulman du Djellaz. Cet acte juridique est perçu par la population musulmane comme une profanation. Le 7 novembre 1911, une violente émeute éclate. Quelques mois plus tard, le 8 février 1912, la mort d'un enfant, écrasé par un conducteur italien, provoque un regain de l'agitation et le boycott du tramway. Le mouvement s'intensifie, des revendications sont formulées par le groupe Jeunes Tunisiens qui demande le renvoi des conducteurs italiens et l'augmentation des salaires du personnel indigène. La situation s'aggravant, les autorités coloniales suspendent le journal *Le Tunisien*, expulsent du pays Ali Bach Hamba, Mohamed Noômane, Abdelaziz Thaâlbi et Hassan Guellati. De lourdes condamnations sont infligées à près de 35 émeutiers.
24. Mouvement réformiste tunisien fondé par Béchir Sfar, Ali Bach-Hamba et Abdeljalil Zaouche, revendiquant essentiellement le développement de l'enseignement et l'accès des indigènes à la fonction publique. En 1907, les Jeunes Tunisiens lancent un journal de langue française, *Le Tunisien,* dont Ali Bach-Hamba est le directeur. Malgré la modération du ton du périodique, le groupe se heurte à l'opposition des colons, les Jeunes Tunisiens proclamant leur attachement à l'islam et leur appartenance au monde arabe. Si les revendications du mouvement demeurent pondérées, son implication dans l'affaire du Djellaz et du boycott des tramways, comme les sanctions qui se sont abattues sur ses membres, témoignent de la naissance du mouvement national.
25. En 1933, à Bizerte, à la mort d'un musulman naturalisé français, la question de son inhumation se pose avec acuité et provoque des incidents aux innombrables péripéties. A peine la nouvelle de sa mort se répand-elle qu'une foule grandissant d'heure en heure bloque l'entrée du cimetière. La famille du défunt met un terme au problème : le corps est enseveli au cimetière serbe de la ville. Mais la contestation ne s'apaise pas. Les Destouriens exploitent la sensibilité patriotique des tunisiens en usant de l'argument religieux qui ne distingue pas lois religieuses et lois civiles. La campagne atteint une telle ampleur que le Résident général Manceron s'en remet au Premier Ministre Lakhoua, qui propose de provoquer une consultation juridique,*fatoua,* des magistrats du charaâ des rites malikite et hanafite. La *fatoua* n'était pas encore publiée quand commence une violente campagne de presse. *L'Action tunisienne, La Voix du peuple* et *La Voix du Tunisien* présentent la naturalisation comme une atteinte à la religion et comme une menace à l'identité tunisienne. L'agitation atteint son point culminant avant même que ne paraisse une première réponse hanafite. Lorsqu'elle arrive enfin, mais tardive et tronquée du point de vue malikite, elle est inefficace. Le gouvernement recourt alors à la force, intensifiant le mouvement de protestation. Les nationalistes jettent cependant l'anathème sur les Oulémas du Charâa, en particulier sur le cheikh al-islam Mohamed Tahar Ben Achour dont ils décrient le soutien apporté au colonisateur.

26. « Eléments pour une réflexion sur l'histoire du mouvement national pendant l'entre-deux guerres : la scission du Destour de mars 1934 », *Les Mouvements politiques et sociaux des années trente : actes du 3'eme séminaire sur l'histoire du mouvement national (17, 18 et 19 mai 1985,* Tunis, M.E.E.R.S. et C.N.U.D.S.T, 1987, p.64.
27. *Ibid.*
28. Ecrivain musulman d'expression française naturalisé français, Mahmoud Aslan est né à Tunis d'un père d'origine turque et d'une mère d'origine égyptienne. Il obtient le brevet d'arabe puis le baccalauréat et mène une grande activité littéraire : il fonde, en 1934, *Tunis littéraire et artistique* ainsi que *Le Petit Tunisois* et, en 1936, *Le Cénacle littéraire,* cercle littéraire où sont donnés des conférences, des galas musicaux et théâtraux, dans le but de développer l'entente entre les français et les tunisiens. Mahmoud Aslan donne des conférences, collabore à des revues, comme *La Kahéna.* Outre une pièce de théâtre, intitulée *Entre deux mondes,* dont le caractère autobiographique est évident, il publie en 1933 *Scènes de la vie du bled* et, en 1934, *Pages africaines.*
29. Mohamed Nôomane (1875-1962) fait partie de la première promotion des diplômés du collège Alaoui. Instituteur dans une école primaire, il entreprend des études de droit et devient avocat stagiaire en 1908. Il participe au mouvement jeunes Tunisiens et est exilé en France en 1912, à la suite des événements du tramway. Il adhère au Parti Destour et soutient, en 1924, l'action de la Confédération des Travailleurs Tunisiens, fondée par Mhamed Ali Hammi. Mohamed Nôomane collabore à plusieurs revues. Il écrit une nouvelle en arabe, puis la traduit en français sous le titre *Derrière le rideau* et la fait paraître, en 1923, dans *La V tunisienne illustrée.*
30. Né à Tunis, Tahar Essafi, fréquente le collège Alaoui, le collège Sadiki puis le lycée Carnot. Il obtient le baccalauréat, le brevet et le diplôme supérieur d'arabe à Tunis ; la licence et le doctorat en droit à Bordeaux. Il s'installe au Maroc où il exerce successivement les fonctions d'interprète auprès des Services civils du Protectorat français, de professeur au lycée de Casablanca, d'avocat aux barreaux de Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, et enfin de Secrétaire général du Syndicat d'initiative et du tourisme à Fès. Il collabore aux revues : *La Tunisie illustrée, La Kahéna, Errihla, l'Afrique du Nord illustrée, les Annales marocaines, les Annales tangéroises, Lès-Tanger, La Presse marocaine, Le Soir marocain, L'Echo du Maroc, Le Sud marocain* et *La l'érité marocaine.* De retour à Tunis, il est avocat au barreau de Tunis. Ses activités littéraires se poursuivent : Secrétaire général adjoint et Directeur des conférences de la Société des écrivains d'Afrique du Nord, il est membre de l'Institut de Carthage et correspondant délégué pour la Tunisie au Cercle national français et à la revue *Rénovation de Paris.* Vice-président du Cercle des amitiés tunisiennes et du comité directeur de la Ligue des droits de l'homme, il est aussi membre du Conseil général du tourisme de Tunisie. Il fonde trois journaux : un quotidien *Tunis-soir et* deux hebdomadaires *Le Phare de Tunis* et *La Jeunesse littéraire.* Il publie deux recueils de contes marocains : en 1931 est édité *Le Toit d'émeraude* — il obtient le prix de la littérature coloniale — en 1932 paraît *La Sorcière d'émeraude.* En 1935, il écrit *La Marocaine*, essai dans lequel il déplore la situation de la femme musulmane et appelle à l'amélioration de son éducation.
31. En 1919, Arthur Pellegrin, le fondateur de la S.E.A.N., publie un manifeste littéraire

intitulé *La littérature nord-africaine (Fonds, ressources, principes, enquêtes)* dans lequel, partant des résultats d'une enquête qu'il avait menée auprès de personnalités du monde littéraire nord-africain, il présente les principes fondateurs d'un nouveau mouvement littéraire strictement nord-africain qui ne serait rattaché à la Métropole que par l'usage de la langue française. Malgré les tensions politiques qui sévissent dans le pays, la S.E.A.N., qui se déclare strictement littéraire, proclame sa volonté de consolider par le livre l'œuvre civilisatrice de la France coloniale. Ainsi, taisant les divisions et les agitations, elle prône une union dont la colonisation française constitue le ciment. La S.E.A.N., qui veut regrouper tous les écrivains nord-africains, demeure tunisienne. En même temps qu'elle se définit par son appartenance à une région d'adoption, l'Afrique du Nord en l'occurrence, la littérature nord-africaine affirme son autonomie par rapport à la littérature métropolitaine. Mais si les écrivains envisagent de faire de l'Afrique du Nord la matière même de leurs œuvres, ils proclament par ailleurs leur attachement à la langue française.

32. Fondée en 1860, l'Alliance israélite universelle s'est attachée au développement de l'enseignement. Une école de garçons est ouverte en 1878. Moins de deux mois après la signature du traité du Bardo, David Cazès, directeur de l'école de Tunis, établit un programme d'élargissement et de consolidation de l'enseignement. Le projet se réalise : l'association développe un réseau scolaire, qui fait du français la principale langue d'enseignement, sans pour autant négliger l'apprentissage de l'hébreu et de l'histoire juive. Des écoles de filles sont ouvertes, des formations professionnelles sont instituées. L'Alliance israélite universelle a joué un rôle fondamental dans la formation de la jeunesse juive car outre l'éducation, elle a apporté une aide matérielle réelle aux élèves nécessiteux. A Tunis, l'association constitue également un centre d'études qui, depuis 1906, organise des cours et des conférences. Informations recueillies dans l'ouvrage de Paul Sebag, *Histoire des juifs de Tunisie, des origines à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 1991, « Histoire et perspectives méditerranéennes », p. 192.
33. « Pour de nombreux Israélites tunisiens, écrit Paul Sebag, le français devient l'une des langues maternelles, voire la langue maternelle », *ibid.*
34. En 1883, la Tunisie comptait vingt écoles congréganistes.
35. De nombreuses recherches archéologiques sont entreprises dès 1881 par des savants français. Les cités romaines de Dougga, Bulla Regia, Thuburbo Majus, Sufetula, Thysdrus sont exhumées. Aussi des études historiques sont-elles entreprises sur la période romaine. Les chercheurs s'intéressent aussi aux études ethnographiques, géologiques, biologiques et linguistiques. Des ouvrages arabes sont traduits par P. Bercher et A. Gateau. *La 'Revue IBLA* fait paraître des études de linguistiques et de sociologie. Bref, tout un travail d'exploration des ressources culturelles du pays se développe. Informations recueillies dans l'ouvrage d'Arthur Pellegrin, *Histoire de la Tunisie, depuis les origines*, Tunis, Editions Bouslama, [s.d.]
36. Louis Machuel (1848-1921). Il reçoit une instruction bilingue et apprend le Coran au *kouttab*. Il fréquente le lycée d'Alger et perfectionne sa connaissance de l'arabe auprès de l'orientaliste Bresnier et à la grande mosquée. Il enseigne au collège impérial de Constantine, puis en 1867 au lycée d'Alger. Il publie une série d'ouvrages scolaires :

Voyages de Sindebad le marin, Méthode pour l'étude de l'arabe parlé algérois et *Première année d'arabe.* Secrétaire de la société historique algérienne, puis à la Société asiatique, il est nommé à la chaire publique d'Oran. Il publie *Le Manuel de l'arabisant,* puis *Le guide pour l'interprète* et enfin *La grammaire de l'arabe régulier.* En 1883, il est choisi par Paul Cambon pour organiser l'enseignement en Tunisie. Il travaille alors à moderniser les méthodes traditionnelles d'enseignement et contribue à la création de la Khaldounia. Il élabore un manuel intitulé : *Méthode de lecture de l'arabe parlé à l'usage des étrangers dans nos colonies.* Membre fondateur de l'Institut de Carthage (1894), il en dirige la section orientaliste et publie une édition révisée de la grammaire de Silvestre de Sacy en plus de quelques *maqamat* pour la *Revue tunisienne.* En 1912, paraît son *Anthologie des auteurs arabes* chez A. Colin. Il donne un exposé sur « L'enseignement de l'arabe aux Français de lAfrique mineure, ce qu'il est, ce qu'il devrait être », où il regrette l'échec de son projet de généralisation de l'enseignement de l'arabe parlé dans l'enseignement primaire européen. En 1920, il publie *Tasadite,* un roman à caractère autobiographique. Arrivé à l'âge de la retraite, il se retire à Radès où il meurt et est enterré. Une calligraphie arabe décore sa tombe. Informations recueillies dans la notice établie par Alain Mesaoudi, dans le *Dictionnaire des orientalistes de langue française,* Paris, ISMM-Karthala, 2008.

37. Yves Châtelain, *La Vie littéraire et intellectuelle en Tunisie de 1900 à 1937,* Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1937, p.33.

38. René Millet arrive dans la Régence en 1896 avec l'intention de faire de la France une puissance capable de dépasser l'Angleterre et son action en Egypte. Proche de Jules Ferry, de Léon Gambetta et de Barthélémy de Saint-Hilaire, dont il partage les idées de l'expansion coloniale, républicain convaincu comme eux, il crée la Chambre d'agriculture du nord, ainsi qu'une ferme école et l'école coloniale d'agriculture. Il élargit le recrutement de la Conférence consultative et édifie en 1897 l'Hôpital civil français. Il préside au développement des phosphates de Gafsa, découverts en 1885. René Millet tente de réformer les institutions scolaires en optant pour une politique originale qui repose sur une rencontre avec l'élite réformiste tunisienne. Le soutien qu'il apporte aux « Jeunes Tunisiens » dans leur projet de créer la Khaldounia lui vaut sa réputation d'arabophile. Il institue aussi des écoles franco-arabes et son épouse, Louise-Renée Millet, fonde en 1900 une école de filles musulmanes dans la médina de Tunis. La politique scolaire du Résident général est d'autant plus audacieuse qu'elle est soumise à la contestation des tunisiens traditionalistes et des prépondérants, qui craignent l'éducation des indigènes, et du Secrétaire au gouvernement, Bernard Roy. Isolé, le Résident général « indigénophile » est violemment critiqué par la presse. Millet pourtant, comme tous ceux qui avaient rejoint la colonie, croyait tant au progrès moral qu'apporteraient les valeurs de la République, qu'au développement matériel que produirait le travail rationnel de la terre. Le projet colonial ne pouvait avoir un sens, à un moment où les valeurs républicaines étaient bien admises en France, que si l'on partait du principe que l'indigène, immature et irrationnel, avait besoin d'un guide capable de lui montrer le chemin de la modernité. René Millet se targuait d'apporter à l'agriculture les méthodes d'exploitation modernes comme il voulait apporter à l'enseignement une nouvelle méthode pédagogique et un nouveau contenu. Dans un cas comme dans l'autre, il œuvrait pour le bien de la République. René Millet

avait une sympathie sincère pour la culture arabe et musulmane qu'il découvrait, mais ses actes, mêmes les plus audacieux, étaient conditionnés par sa croyance en la supériorité de sa culture et par l'idée que l'inertie indigène trouvait ses sources dans le pouvoir de la religion musulmane.

39. Nom choisi en hommage à Ibn Khaldoun et témoignant du caractère national de l'institution.

40. Arabisant et spécialiste de l'Egypte et de l'islam, le lieutenant-colonel François Rebillet devient le conseiller de René Millet en 1895. S'étant intéressé au mouvement d'enseignement musulman, qui s'était manifesté en Egypte, il estime que les jeunes tunisiens formés à l'école française pouvaient propager les nouvelles méthodes adoptées en Orient et essayer de réformer l'Université musulmane.

41. La seconde visite du Cheikh Abdou effectuée en Tunisie en 1931 — la première ayant eu lieu en août 1903 — est suivie d'une grande agitation. Le conflit n'est que la propagation d'une polémique qui avait commencé en Egypte et qui avait opposé le cheikh Abdou aux ennemis de la réforme. A Tunis, le débat prend le caractère d'une cabale et le Cheikh Mohamed Tahar Ben Achour, qui prend fait et cause pour la pensée réformiste du Cheikh Abdou, devient la cible des attaques des conservateurs.

42. Le réformisme du cheikh Mohamed Abdou (1849-1905) voyait dans l'exercice de l'*ijtihad,* une voie susceptible de fournir une réponse à la situation nouvelle introduite par l'expansion européenne et sa mainmise sur le monde arabe.

43. Après avoir obtenu le diplôme de fin d'étude du collège Sadiki, Béchir Sfar se rend en France pour y poursuivre des études, au lycée Saint-Louis. Il est encore en cours d'étude lorsqu'il est rappelé en Tunisie par l'administration française qui avait besoin de fonctionnaires bilingues. A son retour dans son pays, où la présence française se consolide, où les journaux colonialistes nombreux et puissants s'imposent, allant jusqu'à s'élever contre le comportement conciliant de la Résidence avec les tunisiens, il tente d'éveiller les consciences en défendant avec acharnement les principes de Khayreddine et en attirant vers lui les adeptes de ce même réformiste. Le Cheikh Salem Bouhajeb répond à son appel mais lui-même est, en dépit de son aura, peu entendu dans le milieu zitounien.

44. Ali Bouchoucha professeur au collège Sadiki, où il a été lui-même élève, quitte son poste d'enseignant pour se consacrer à la direction du journal *AlHadhira.* « Il rédigeait des articles concernant la vie politique courante en s'appuyant sur une revue de la presse européenne, française, anglaise, italienne. », Mohamed Fadhel Ben Achour, *Le Mouvement littéraire et intellectuel en Tunisie au XIV s. de l'Hégire-XIX' et XX', op . cit.,* p. 54.

45. Pendant la période précoloniale, Mohamed Senoussi, qui partage les idées réformistes de Khayreddine et dont il est le collaborateur, est désigné directeur du *Raid at-tounsi.* Hostile à l'établissement du Protectorat, il est relevé de ses fonctions de rédacteur par les autorités coloniales. Il devient membre de l'association secrète internationale *Urwa al Wuthqa*, dont Jamaleddine Afghani est le fondateur et le cheikh Abdou un des membres influents. Il" s'insurge contre la promulgation du décret du 2 avril 1885 portant sur l'organisation des communes de la Régence et sur l'alimentation en eau de Tunis et de sa banlieue, et mène avec les membres tunisiens de l'association, quelques mois après la visite du cheikh Abdou à Tunis, une manifestation qui, partant de Tunis, se dirige vers

la Marsa, où réside le Bey. L'administration obtempère mais les initiateurs du mouvement de protestation sont révoqués. Mohamed Senoussi participe à la rédaction du journal *al-Hadhira* (1888). Ses idées réformistes s'expriment dans le périodique mais aussi dans la relation de voyage intitulée *Al-Rihla al-hijazya* qu'il compose entre 1883 et 1886 et où se révèle sa modernité tant par sa réceptivité à la culture occidentale que par son écriture sans fioritures.

46. Dans une intervention qu'il formule, suite à l'exposé présenté par Noureddine Sraieb « Les Sadikiens dans le mouvement national », lors du colloque *'Réactions à l'occupation française de la Tunisie en 1881,* MoncefChenoufï soutient que le journal *alHadhira* recevait des subventions des autorités coloniales. « J'ai eu l'occasion, quand je m'occupais de recherche, de compulser quelques dossiers d'archives déposés à la Sûreté, au Ministère de l'intérieur; je me suis demandé comment *alHâdhira* avait pu continuer à paraître de 1888 à 1911, contrairement à ses frères indigènes qui se trouvaient condamnés à disparaître lors du rétablissement du cautionnement en 1897. Je suis parti sur une hypothèse de travail, j'ai scrupuleusement compulsé le dossier. A ma grande surprise, je trouvais des documents accablants et troublants, tant écrits que financiers. Des papiers avec en-tête du journal *al Hâdhira,* signés Ali Bouchoucha, prouvaient que les responsables étaient subventionnés. », *Actes du premier séminaire sur l'histoire du Mouvement national,* Sidi Bou Saïd, 29, 30 et 31 mai 1981 Tunis, MESRS, CNUDST, 1983, p. 267. Les subventions que recevait le journal ne pouvaient ternir son image dans la mesure où les rédacteurs n'étaient pas encore hostiles à la présence française en Tunisie. Ils voyaient, semble-t-il, la civilisation occidentale comme un modèle à suivre. Les revendications nationalistes étaient identitaires, elles avaient seulement, comme l'a signalé N. Sraièb, dans son ouvrage *le Collège Sadiki de Tunis,* un caractère culturel.

47. « Le 14 octobre 1884, Paul Cambon signait un décret visant à réglementer la publication des revues et des journaux. Ce décret imposait aux journalistes de déposer un cautionnement de 6000 francs pour les organes politiques, et de 3000 francs pour les non politiques paraissant au moins un fois par semaine. Les publications littéraires étaient assujetties au versement d'un cautionnement de 3000 francs, mais la loi contenait cette réserve que pour être astreints à ce versement, ces périodiques devaient paraître au moins une fois par semaine. C'est-à-dire qu'une revue mensuelle, ou même bimensuelle, comme *La Revue tunisienne*, qui devait paraître quinze mois plus tard, pouvait être publiée librement. Lors du rétablissement du cautionnement, supprimé par M. Massicault, cette dernière clause devait être abrogée par M. Millet qui s'était montré, en la circonstance, moins libéral que M Cambon. », Albert Canal, *La Littérature et la presse tunisiennes de l'Occupation à 1900,* préf. Louis Bertrand, Paris, La Renaissance du livre, 1923, p. 140.

48. Fondée en 1910 par Alexandre Fichet, professeur de dessin au collège Alaoui, l'Essor est une association culturelle qui a joué un rôle fondamental dans le développement du théâtre en Tunisie. Outre les représentations et les formations théâtrales, l'association organise des causeries et des conférences sur la littérature et la musique.

49. L'état d'exception est décrété en 1912 à la suite des incidents du Djellaz en 1911 et du boycott du tramway en 1912.

50. C'est avec la reprise des activités de l'association des Anciens du collège Sadiki, en 1920, et de la constitution d'un nouveau Conseil d'Administration présidé par Hassan Husni

Abdelwaheb que paraît la revue *Al Majallah as-Sadikya,* dont Mohamed Saïd Khalsi est le rédacteur en chef. Mais trois numéros seulement paraissent. Suspendue par les autorités coloniales, la revue ne renaîtra qu'en 1995.

51. Jean Fontaine, *Histoire de la littérature tunisienne par les textes,* Tunis, Sahar, 1994, p. 121.

52. Brochure, publiée à Paris, que Abdelaziz Thaalbi réalise grâce à l'aide de Ahmed Sakka et dans laquelle sont formulées les revendications nationalistes, telles que l'octroi d'une constitution, la création d'un conseil législatif élu et d'un pouvoir judiciaire indépendant des pouvoirs exécutif et législatif, le développement de l'enseignement, la reconnaissance à tous les citoyens du droit de former des associations professionnelles et une législation sociale.

53. Poète, célèbre en son temps, et enseignant à la Grande mosquée de la Zitouna, Mohamed Arbi Kabadi est professeur à la Zitouna de 1903 à 1913 et rédacteur de l'hebdomadaire *Nahdha,* il profère des critiques contre certains enseignants de la Grande Mosquée. Aussi est-il révoqué. Il dispense un enseignement de littérature et de fikh à l'Ecole supérieure de langue et littérature arabe de 1925 à 1950 et à la Khaldounia de 1930 à 1935. Brillant orateur, il donne de nombreuses conférences et donne plusieurs centaines d'émissions radiophoniques. Malgré sa modernité, le cheikh Kabadi produit un recueil de poèmes de facture classique.

54. Mohamed Fadhel Ben Achour (1909-1970) reçoit sa première éducation au sein de sa famille. Très jeune, il apprend le Coran dans son intégralité. A l'âge de dix ans, il est instruit au français par un précepteur. Il entre à la Zitouna en 1922 et obtient le diplôme du *tatwi'* en 1928. En 1929, il rejoint la Khaldounia et deux ans plus tard l'Ecole supérieure de langue et de littérature arabes. Il participe, en 1931, au congrès de l'AEMNA, qu'abritait la Khaldounia, et s'y fait remarquer par ses interventions qui appelaient à l'union des pays du Maghreb. Nommé professeur de première classe en 1935, il enseigne à la Zitouna et au collège Sadiki. En 1945, il préside à l'association de la Khaldounia et fonde l'Institut de recherches islamiques et l'Institut arabe de droit. Il crée aussi le baccalauréat arabe qui devait permettre aux titulaires de ce diplôme de poursuivre des études supérieures dans les universités arabes du Moyen-Orient. Il donne de nombreuses conférences et causeries à la Khaldounia et à la radio tunisienne sur des thèmes variés sous-tendus par un souci majeur : la défense de la civilisation musulmane et de l'unité arabe. Cette volonté de promouvoir sa culture s'est manifestée lors du deuxième anniversaire de la Ligue arabe et du Congrès de la culture islamique. Il s'investit également dans des activités politiques. Président d'honneur de l'UGTT, il sillonne le pays, appelant à une solidarité fondée sur l'identité arabo-musulmane. Il participe en août 1946 au congrès organisé par tous les mouvements nationalistes et connu sous le nom de Congrès de la nuit du Destin, au cours duquel l'indépendance est réclamée. Il est arrêté avec d'autres leaders politiques par la police française. A sa sortie de prison, il est coopté pour faire partie du Bureau politique du Néo-Destour. Il quitte la scène politique en 1950. Nommé Cadhi malikite puis magistrat à la Cour de Cassation en 1958, il cumule jusqu'à sa mort, survenue en 1970, les charges de Mufti de la République et de Doyen de la Faculté de théologie. Membre de l'Académie du Caire, en 1961, il poursuit ses activités intellectuelles en Tunisie mais aussi au Maroc, en Egypte, en Syrie, en Turquie, etc. Beaucoup de ses conférences ont été regroupées et publiées dans des recueils : *AlHaraka alfikrija wal adabija fi tunis ; Tarajim al a'iam, Wamadhat fikr, Mouhadharat.*

55. Formé à la Faculté de médecine à Montpellier, Béchir Denguizli (Tunis 1870-Paris 1934) se consacre à l'hygiène publique et donne plusieurs conférences sur ce sujet, à la Khaidounia essentiellement. Il rédige un article sur Avicenne et devient membre correspondant de l'Académie de Médecine. Il effectue des missions dans certains pays arabes et est chargé de la santé publique pour la banlieue de Tunis.

Mahmoud Materi (1897-1972) est formé au collège Sadiki où il rencontre Habib Bourguiba. Après l'obtention du baccalauréat, il se rend à Dijon puis à Paris pour y entreprendre des études de médecine. Orphelin, ne bénéficiant ni d'aides familiales ni de bourse, il est contraint de gagner sa vie tout en poursuivant ses études. Attiré par la politique, il milite tour à tour au sein des Parti communiste et socialiste français, puis pour la Ligue des droits de l'homme et l'Etoile Nord-africaine, dont il est un des membres fondateurs. En 1924, il entame, avec Habib Bourguiba, qu'il retrouve à Paris, une action militante au sein des associations estudiantines. De retour à Tunis, ne pouvant obtenir le poste de médecin en raison de son engagement politique, il est assistant bénévole à l'hôpital Sadiki. Sans renoncer au volontariat, il ouvre en 1927 un cabinet au quartier de Bab Menara. En 1932, il fonde avec Habib et M'hamed Bourguiba, Bahri Guiga et Ali Bouhajeb le journal *L'Action* et adhère au Destour. Mais de nombreux désaccords avec le parti le conduisent à démissionner en septembre 1933. Lors du congrès de Ksar Helal, le 2 mars 1934, il fonde le Néo-Destour et en devient le Président. Cette même année, suite à la répression qui s'abat sur la Tunisie, il est exilé en même temps que les autres militants nationalistes à Bordj Le Bœuf, dans le sud tunisien. C'est en 1938 que commencent ses différends avec Habib Bourguiba et qu'il démissionne de la présidence du Néo Destour. Malgré ces démêlés avec le Bureau politique, il tente de désamorcer la crise qui secoue le pays au cours du mois d'avril. Proche de Moncef bey, il est nommé en 1942 Ministre de l'Intérieur. Il occupe ce même poste de 1950 à 1952 dans le gouvernement Chenik et est déporté pour la seconde fois avec M. Chenik, M. Ben Salem et M.S. Mzali. Après l'indépendance, il est nommé Ministre de la santé publique, dans le premier gouvernement Bourguiba. Suite à un nouveau désaccord avec Habib Bourguiba en 1957, il démissionne.

56. Tahar Sfar (Mahdia, 1903-1942) effectue des études au collège Sadiki puis au lycée Carnot. Après avoir obtenu le baccalauréat, il se rend à Paris, en 1925, pour y entreprendre des études supérieures. Il y retrouve certains de ses camarades de Sadiki dont Habib Bourguiba, Mahmoud Materi, Bahri Guiga et fait la connaissance du futur président du Conseil Edgar Faure. Tahar Sfar participe en 1927 à la création de l'AEMNA (voir note 59) et en devient le premier président. De retour à Tunis, il collabore aux journ *La Voix du Tunisien* et *L'Action tunisienne.* Arrêté le 2 janvier 1935, il est exilé d'abord à Zarzis puis Borj-Le Boeuf avec Bourguiba et ses autres compagnons ; il est libéré en 1935. En 1938, il est de nouveau arrêté et assigné à résidence à Zarzis où il rédige son *Journal d'un exilé.* Libéré en avril 1939, il écrit pour la revue *Leïla* des articles qui témoignent d'une grande lucidité politique. Il dénonce en effet avec vigueur le nazisme mais sa foi dans le progrès demeure inébranlable comme le révèle son article intitulé « Qu'est-ce qu'une civilisation ? » *(Leïla,* janvier 1941.) Homme politique mais aussi humaniste, aimant les lettres et la philosophie, Tahar Sfar participe aux activités de la Khaidounia en y donnant des cours d'économie politique.

57. Après avoir étudié au collège Sadiki, Ali Bach-Hamba entreprend des études de droit à Aix-en Provence et se destine au barreau. Membre de l'Association des Anciens de Sadiki, il fonde avec Béchir Sfar le mouvement Jeunes Tunisiens. Croyant en la vertu du

dialogue avec la France, il découvre, à la suite des événements du Djellaz et du boycott du tramway, la violence de l'occupant. Accusé d'être un des instigateurs des manifestations, il est arrêté et exilé. Il s'installe à Istanbul en 1913 et crée le Comité de libération du Maghreb. Jusqu'en 1918, année de sa mort, il occupe des fonctions importantes dans le gouvernement ottoman. Il est enterré en Turquie. En 1962, sa dépouille est rapatriée.

58. Objectifs de l'Association des Anciens du Collège Sadiki, repris cinq ans après la conception du projet et présentés par Ali Bach-Hamba en 1905.

59. Le 28 décembre 1927, est fondée à Paris l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du nord dont le programme consistait à promouvoir la vie culturelle des étudiants nord-africains en France grâce à la création d'une bibliothèque, d'une revue et de réunions périodiques, et à faciliter leurs conditions de vie matérielle. Loin de se conformer aux objectifs qu'elle s'était assignés, l'AEMNA se livre à des activités politiques qui, dès 1929, inquiètent les autorités françaises. Malgré sa dissolution et le relâchement qui s'ensuit, l'AEMNA maintient ses réunions et l'élection de ses bureaux dans les commissions d'Alger, de Tétouan et de Tunis. Ses activités connaissent un regain en 1930, en particulier à Tunis, où se tient le Congrès eucharistique et où le Protectorat fête son cinquantième anniversaire. Au cours de cette même année, l'AEMNA décide la tenue d'un congrès annuel dans chacun des trois pays d'Afrique du Nord. Si le premier congrès qui se déroule à Tunis, en août 1931, dans les locaux de la Khaldounia, se limite à des revendications scolaires, son caractère politique demeure indéniable. Les congrès suivants (Alger, août 1932 ; Paris 1933 et Tunis 1934) prennent une orientation franchement contestataire.

60. Juriste et arabisant, docteur en droit musulman, William Marçais dirige successivement les médersas de Tlemcen et d'Alger. Après avoir été inspecteur de l'enseignement primaire des indigènes en Algérie, il dirige à Tunis la nouvelle école de langue et de littérature arabes. Affecté à Bordeaux pendant la guerre, il est nommé professeur d'arabe à l'Ecole des Langues orientales en 1920. Reconnu comme le maître des études arabes en France, il est élu au Collège de France et préside le nouvel institut des études islamiques à l'Université de Paris comme le jury du concours d'agrégation d'arabe. Les travaux de Marçais ont porté sur le droit musulman, les traditions du prophète Mohamed, les parlers arabes de Tlemcen, de Takrouna (avec Abderrahman Guiga) d'el Hamma (avec Jallouli Farès). W. Marçais compose aussi un texte descriptif de la vie sociale indigène. Malgré la sympathie qu'il a témoignée aux Arabes et la critique formulée à l'égard des autorités quant à leur comportement, W. Marçais « affirme la diglossie de la langue arabe et son caractère « incurable» » et dénie aux Berbères tout sens social et toute individualité créatrice » Informations et citations recueillies dans le *Dictionnaire des orientalistes de langue française,* éd. François Pouillon, Paris, IISMM et Karthala, 2008 ;

61. Mohamed Tahar Ben Achour (1879-1973). Disciple des cheikhs réformistes Salem Bouhajeb, Mohamed Nakhli et Mohamed Najjar, il s'engage à moderniser l'enseignement zitounien. Lorsque éclate l'affaire de la naturalisation des musulmans, il occupait, depuis 1932, la double fonction de Cheikh al-islam, au sein du Conseil charaïque, et de Cheikh Directeur de la Zitouna. Ecarté de la direction de l'institution après les troubles politiques qui ont bouleversé le déroulement des cours, il est rappelé en 1945. En 1956, il est désigné Doyen de l'Université de la Zitouna. Il œuvre au

rayonnement de la langue arabe et de l'islam en écrivant des articles dans les revues tunisiennes, égyptiennes et maghrébines et en donnant des conférences à l'Association des anciens du collège Sadiki, où il enseignait, et à la Khadounia. Il participe en 1951 au congrès des orientalistes à Istanbul. Ses écrits sont nombreux et variés : outre les articles littéraires, juridiques ou théologiques, il rédige une vingtaine d'ouvrages, dont nous citerons *At-tahrir wa at-tanwir,* une exégèse du Coran en 30 volumes, *Makasid al-sharia, Usul an-nidham al ijtimai* ainsi qu'un essai sur la réforme de l'enseignement zitounien, *A-laysa as-subhu bi karib.* Il quitte la scène publique à cause d'un différend qui l'oppose au Président Bourguiba, dans les années soixante, à la suite de son refus de prononcer une fatoua dispensant les tunisiens d'accomplir le jeûne afin d'oeuvrer à la construction du pays, mais il poursuit son activité intellectuelle jusqu'au jour de sa mort.

62. Initié au journalisme et à l'édition par son père Mohamed Senoussi, Zine el Abdine Senoussi (Sidi Bou Saïd 1901-1965) poursuit ses études au collège Sadiki puis à la Grande mosquée de la Zitouna. Membre du mouvement jeunes Tunisiens, il rejoint le Destour et fonde, en 1922, l'imprimerie Dar Al Arab, qui devient un véritable cercle littéraire. En 1932, il crée *Al Alam al Adabi* et parvient, en dépit de la censure, des sanctions (amendes, arrestation) et de la contestation des conservateurs et des nationalistes, à éditer livres, revues et journaux et à contribuer ainsi à la création d'une dynamique culturelle. Notons qu'à cette époque, toute production littéraire est publiée par la presse. Le mérite du journaliste est d'autant plus grand que l'édition demeure tributaire de la volonté personnelle de ses initiateurs, qu'elle est source de soucis matériels et qu'elle exige une totale disponibilité.

63. Préface de Zine al-Abdine Senoussi, Aboul Kacem Chabbi, *L'Imaginaire poétique chez les Arabes,* Tunis, MTE, 1984, trad. de l'arabe.

64. Imprimerie tunisienne, 1932.

65. Imprimerie al-Ahliya, 1939.

66. Journaliste (1911-1985), Mohamed Laâbidi fonde avec Bayram at-Tunsi, le journal satirique *as-Sardouk.* Membre du groupe Taht as-Sour, il écrit des chansons, traduit des romans, adapte des textes du théâtre étranger.

67. Hebdomadaire moderniste fondé en 1930 et dirigé par Mohamed Bennis.

68. Hebdomadaire, fondé en 1909, par Slimane Al-Ghadoui et auquel ont collaboré des leaders nationalistes dont la critique visait essentiellement *Le Tunisien,* périodique de langue française dirigé par Ali Bach-Hamba.

69. *Le mouvement littéraire et intellectuel en Tunisie, op.cit.,* p.162.

70. Mohamed Hlioui (1907-1978) est né à Kairouan. Il reçoit une formation d'instituteur à l'Ecole normale des instituteurs à Tunis. Titulaire du brevet d'arabe et du diplôme supérieur d'arabe, il collabore à plusieurs revues et y publie sa poésie et ses articles de critique littéraire. Sa maîtrise des langues arabe et française lui permet d'effectuer des traductions.

71. Enseignant à la Grande mosquée, le chcik Chadli Belcadhi s'est distingué par sa défense de la culture arabe et islamique et par son action militante pour l'indépendance de la Palestine.

72. Enseignant à la Grande mosquée, le cheikh Mokhtar Ben Mahmoud occupe la charge de Mufti hanafite. Membre de l'Académie du Caire, il milite contre le colonialisme.

73. Hebdomadaire humoristique fondé par Hachmi Makki en mars 1908 et suspendu par les autorités coloniales en janvier 1909.

74. Informations recueillies dans l'ouvrage de Azaïez Gliouïz, *L'Humour, miroir caché de la société,* Tunis, L'Or du temps, 1995, p.279.

75. Revue à périodicité irrégulière, fondée par Mahmoud Zarrouk en 1937, elle continue à paraître jusqu'en 1941.
76. *L'imaginaire poétique chez les Arabes, op. cit.*
77. En 1908, un groupe de jeunes tunisiens tente de monter une troupe de théâtre, l'Etoile, et de donner *Othello.* Mais son projet échoue. La même année, la troupe égyptienne de Abdelkader al-Misri se produit à Tunis, marquant ainsi l'entrée du théâtre arabe sur la scène française. C'est la première fois qu'une pièce de langue arabe est donnée dans un théâtre français Quelques mois plus tard, la troupe de Soulayman Qardahi présente à Sousse puis à Sfax *Salah-ed-dine alAyoubi.* Ce n'est qu'en janvier 1909, qu'elle se produit à Tunis. Qardahi meurt à Tunis et une partie de sa troupe y demeure et fonde la troupe égypto-tunisienne, premier embryon du futur théâtre tunisien.
78. Connu pour ses activités théâtrales et musicales, Mohamed Habib est aussi écrivain. Il compose et monte des pièces. Il fonde et dirige L'Avenir Théâtral et al-Kawkab at-Tamthili. Membre de l'Institut de la Rachidia, il enseigne la musique et le théâtre à l'Institut national de musique, de théâtre et de danse. Il écrit un ouvrage sur *L'histoire du théâtre arabe.*
79. Journaliste, fondateur de la revue *Az-Zaman,* Abderrazak Karabaka (1901-1035), a étudié à la Zitouna. Il écrit de la poésie et compose des pièces radiophoniques.
80. Afin de mettre en relief la figure d'Arthur Pellegrin, telle qu'elle était perçue par ses contemporains, nous citerons le portrait qu'en fait Yves Châtelain : « A. Pellegrin, né en 1891 à Souk el Khémis, est le type du véritable écrivain tunisien. Il a vécu 20 ans en plein bled (difficultés de communications et de ravitaillement, insalubrité, insécurité). A cette dure école, il acquit beaucoup de choses qu'on ne trouve pas dans les livres : une vision exacte des hommes et de la nature et une grande énergie. Il compléta lui-même une instruction assez décousue, et sachant l'arabe et l'italien, approfondit sa connaissance des types du pays. Nul mieux que lui n'était donc qualifié pour bien voir et proclamer ce que doit être une littérature nord-africaine. [...] A. Pellegrin composa un livre *La littérature nord-africaine* qui parut en novembre 1920 [...] Après avoir étudié le fonds sur lequel peut reposer [la littérature nord-africaine], c'est-à-dire le pays lui-même, il montre que l'ambiance est favorable à la formation d'une littérature locale [...]. Il explique ensuite que la langue capable d'exprimer le mieux cette sensibilité nord-africaine qui se forme est le français [...]. Puis, après une revue des efforts déjà réalisés dans le domaine littéraire en Algérie et en Tunisie jusqu'en 1914, il indique les conditions essentielles qui permettront à la littérature nord-africaine de s'épanouir : fuir le genre faux mis à la mode par les écrivains de la Métropole, l'exotisme de pacotille et de bazar, ne pas écrire des œuvres africaines en les accommodant au goût métropolitain, mais être vrai avant tout, étudier, observer, exprimer réellement l'Afrique par le dedans et non plus par le dehors. La plus éclatante conclusion de ce livre fut la fondation, en 1920, de la Société des Ecrivains d'Afrique du Nord (S.E.A.N.) par Pellegrin, Albert Canal, Marius Scalési, Abderrahman Guiga. » *La Vie littéraire et intellectuelle en Tunisie, de 1900 à 1937,* Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1937, p. 39-40.
81. *La littérature nord-africaine, ressources, principes, enquête*, Tunis, Bibliothèque nord-africaine, 1920.
82. *La littérature nord-africaine, ressources, principes, enquête, ibid.*
83. *Ecrivains de Tunisie, anthologie de textes et de poèmes,* traduits de l'arabe par Taoufik Baccar et Salah Garmadi, Paris, Sindbad, 1881, p. 22.
84. Hebdomadaire politique, organe du Parti libéral constitutionnel tunisien, Le Destour.

Fondé par Mohamed Moncef al-Mestiri en janvier 1934, il est suspendu au mois d'octobre de la même année et reparaît en 1937.

85. « Les débuts de la radiodiffusion en Tunisie », *Revue tunisienne de communication,* n°31, janv-juin 1997, p. 45-64.

86. Formé à l'école française, puis au collège Sadiki, Othman Kaâk (1903-1980) se rend en France, en 1926, où il entreprend des études de lettres à la Sorbonne, à l'Ecole des langues orientales puis à l'Ecole pratique des hautes études. En 1928, il est nommé professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole supérieure de langue et de littérature arabes. De 1938 à 1945, il occupe le poste de Secrétaire général des programmes de langue arabe à la radiodiffusion. En 1956, il est désigné Conservateur de la Bibliothèque nationale.

87. Enseignant, durant quinze ans, à la Zitouna où il a étudié, Ahmed Khayreddine occupe le poste de secrétaire dans la même institution, puis de surveillant au collège Ibn Khaldoun. Il se consacre à l'élaboration des programmes de langue arabe pour la radiodiffusion dès sa création en 1938. Il fréquente le groupe Taht as-Sour et écrit dans *Mabahith.* Auteur de poèmes, de chansons (regroupées dans un volume intitulé *Aghani Ahmed Khayreddine*, MTE, 2eme éd., 1981), il compose des pièces de théâtre en arabe littéraire, *AI Kahina, et Thaman al afaf* (adaptation de Mesure pour Mesure de Shakespeare), et en dialecte dont la plus célèbre est *Haj klouf.*

88. Conférences données le soir.

89. Les cheikhs malikites, plus que les hanafites, sont de violents détracteurs de Haddad. Le cheikh hanafite Mohamed Salah Ben Mrad se distingue néanmoins par sa réfutation « al Hidad ala imra'at al Haddad », « Deuil sur la femme de Haddad », 1931.

CHAPITRE VIII

L'Evolution de la tradition musicale

Une présence musicale millénaire

La statuette de la déesse Astarté jouant du tympanon (tambour sur cadre grec), datant du VI^E^ siècle av. J.C. et le Bronze figurant Eros jouant de la cithare (Trésor de Mahdia, IIE siècle av. J.-C.) témoignent d'une vie musicale millénaire en Tunisie.

Cette vie musicale aurait commencé avant l'épipaléolithique (12000 av. J-C. à 4500 av. J.-C.) connu notamment avec le Capsien. Elle serait alors en rapport avec l'utilisation de quelques instruments ou pratiques parmi les plus anciens dont l'apparition n'est pas définie, comme les battements (rythmes frappés avec les pieds, les mains, les jambes, les bâtons, etc.), les « bruisseurs » (faits de pierres, de morceaux de bois, etc.), les tambours (troncs creux) les flûtes (en roseau), les trompes (en corne d'animaux, ou encore les arcs (à l'origine des instruments à cordes), etc.

Pendant le Néolithique (4500 av. J.-C. à 2500 av. J.-C), caractérisé par l'arrivée en masse sur la terre tunisienne des Berbères probablement issus de la migration de population libyque, la vie musicale aurait connu de nouvelles pratiques en rapport avec l'utilisation d'instruments comme

les tambours en poterie ou les hochets d'argile, attestés déjà au 3[e] millénaire avant J.-C.

L'arrivée des Phéniciens (à partir de 814 av. J.-C.) aura certainement élargi les limites de la pratique musicale. Ces derniers passent pour avoir inventé quelques instruments comme le double aulos (double chalumeau) et peut-être même le psaltérion. L'importance de la pratique musicale pour eux se traduit par l'existence de « l'orchestre » typique phénicien, formé du trio chalumeau, lyre et tambourin. En terre tunisienne, le système musical originel (inconnu) usité chez les Berbères cohabite désormais avec le pentatonisme (échelles musicales à cinq degrés) et/ou l'heptatonisme (échelles musicales à sept degrés) probablement introduits) par les Phéniciens. En effet, ces deux systèmes semblent correspondre au nombre de trous (instruments à vent) ou de cordes (instruments à cordes) de leurs instruments.

La période romaine (146 av. J.-C. — 439) a davantage affermi les liens musique-société. L'importance de la musique des Romains est attestée dans le culte, dans la vie sociale, à table, lors des danses, au travail, dans l'armée, etc. En outre, le fait d'assimiler la musique de haute culture de la Grèce tardive prouve un sens de la qualité et un goût musical certain. Il y avait une musique spécialement prévue pour les grands combats et autres manifestations organisées dans les amphithéâtres. Près de trente théâtres datant de l'âge d'or romain dans la province Africa témoignent de la passion des habitants pour le spectacle. Thysdrus (El Jem), Carthage, Uthina (Oudhna), Dougga, Bulla Regia, Sufetula (Sbeïtla), Cillium (Kasserine), Utique comportent autant de monuments témoins du faste des spectacles qui s'y tenaient.

La période arabo-musulmane, à partir de 670, est déterminante dans l'instauration progressive mais définitive des systèmes mélodique et rythmique, trouvant déjà en l'actuelle Tunisie un terrain propice (musique instrumentale et vocale, système essentiellement heptatonique, reposant probablement déjà - du moins pour ce qui est d'une partie du répertoire — sur l'enchaînement de tétracordes). La même période a aussi permis d'élargir l'instrumentarium et graduellement dressé les contours de l'intonation musicale tunisienne. Cette intonation n'est que le résultat de la fusion progressive de langues et dialectes mais aussi de techniques de pratique musicale millénaires avec d'autres nouvelles en provenance de tous les coins de l'Empire arabo-musulman. Pour le rappeler, avec les

conquêtes enregistrées tout au long de cette période, la Tunisie a connu des populations originaires de la péninsule arabique, mais aussi d'Irak (Abbassides), Egyptiens (Hilaliens), Marocains (Almohades), Andalous (Maures musulmans et Juifs), Espagnols, Ottomans (Corsaires puis Empire), outre les habitants originels du pays.

Le paysage musical vers la fin du XIX siècle

A la fin du XIX[e] siècle, la Tunisie connaît une vie musicale aussi diversifiée qu'effervescente. Les musiques patrimoniales dominent la pratique musicale et permettent de définir les systèmes mélodique et rythmique, ainsi que de dégager une intonation musicale tunisienne propre.

Le système mélodique

Le système mélodique repose sur le *tab'* ou mode, plus connu sous le terme de *maqâm* dans la majeure partie des pays arabes et chez la communauté scientifique internationale.

Les innombrables définitions du *maqâm* données par les théoriciens et musicologues se rejoignent pour l'assimiler au mode. Pour le rappeler, les quatre propriétés essentielles de tout système modal sont les suivantes :

- La présence d'une échelle modale organisée d'une manière précise ;
- Une organisation hiérarchique des degrés (ou notes) de l'échelle ;
- L'existence de formules mélodiques spécifiques à chaque mode ;
- L'existence d'une sensation modale propre à chaque mode.

L'échelle du *maqâm* est essentiellement heptatonique (formée de sept notes). Elle est organisée selon une succession de secondes mineures, médianes, majeures ou augmentées. Toute combinaison de ces quatre intervalles de seconde aboutit à une nouvelle succession de degrés qui donne lieu à une nouvelle échelle.

Le plus petit intervalle, approchant le quart de ton, ne peut pas être pris en considération, car son apparition comme intervalle constituant dans une échelle de *maqâm* reste extrêmement rare. En effet, la présence de cet intervalle est plutôt liée à des phénomènes d'attraction comme l'apparition d'une sensible d'une note de base.

Dans des cas isolés relatifs à la musique populaire, ou encore à quelques *maqamât* (pluriel de *maqâm)* de musique classique comme le *raçd 'ubaydî,* l'échelle est pentatonique (formée de cinq notes). Toutefois, sous

sa forme habituelle, heptatonique, ou sous sa forme pentatonique, l'échelle du *maqâm* reste non tempérée. Les intervalles qui la constituent sont donc fluctuants, non fixes.

L'organisation hiérarchique des degrés de l'échelle est fondamentale. Dans son développement, le *maqâm* repose sur des degrés clefs dont le plus important reste la tonique.

Le rapport degrés importants — formules mélodiques spécifiques — est organique. Ces formules, véritables cartes de visite du *maqâm,* permettent de faire davantage plonger musiciens et auditeurs dans son ambiance. Il est donc d'usage d'en insérer une ou plusieurs lors de toute exécution liée à un *maqâm* donné. Sur un autre plan, dans un système d'apprentissage qui repose essentiellement sur la tradition orale, les maîtres font systématiquement appel à ces formules pour affermir l'image d'un *maqâm* dans l'esprit des disciples. Dans plusieurs cas, ces formules mélodiques deviennent d'une importance capitale dans la spécification même du *maqâm* qu'elles traduisent.

Tout développement mélodique dans un *maqâm* donné traduit donc les quatre constituants principaux du *maqâm*, qui sont les degrés de l'échelle, les notes clefs ainsi que les formules spécifiques. Comme deux *maqamât* différents ne peuvent posséder, au plus, que deux de ces constituants en commun, toute combinaison de trois constituants devient unique et propre au *maqâm* utilisé. C'est cette combinaison unique qui donne naissance à la "sensation modale" propre à chaque mode.

La sensation modale, en rapport avec des caractéristiques purement techniques, reste généralement quasi immuable et ne varie que très peu d'une exécution à l'autre dans le même *maqâm.* Cette sensation permet aux mélomanes non initiés de reconnaître le *maqâm*, quelles que soient la valeur du musicien et la nature de la forme musicale exécutée.

Si, dans la plupart des études, la notion de sensation modale se trouve généralement confondue avec celle de « contenu affectif », la confusion s'explique par le fait que les auteurs des études relient à tort le contenu affectif aux constituants du *maqâm.* Or, le contenu affectif lié à une exécution donnée dans un *maqâm* s'explique soit par la présence d'une tradition entretenue qui limite son utilisation à un contexte précis, soit par les caractéristiques de l'exécution même. En Tunisie, où le *maqâm* est appelé *tba"* (caractère ou tempérament), chaque *maqâm* était utilisé à un moment précis de la journée. Certains *tbu* (pluriel de *tba")* ne se jouaient

pas à l'intérieur des foyers, par crainte d'attirer la malédiction. Mais ces traditions ont fini par se perdre et tous les *tbû"* se jouent aujourd'hui indifféremment en n'importe quel lieu et à n'importe quelle heure. Le contenu affectif n'est pas lié à la nature proprement dite du *maqâm.* C'est à travers l'improvisation dans l'interprétation de la mélodie principale que l'artiste peut éventuellement exprimer son état d'âme, les auditeurs peuvent alors en percevoir les variations ou la dynamique.

Le contenu affectif reste essentiellement en rapport avec l'interprétation du chanteur ou de l'instrumentiste, elle-même tributaire de son bagage musical, de son état d'âme et de son brio. A l'inverse de la sensation modale, le contenu affectif varie en nature et en dynamique, même d'une exécution à l'autre au sein d'un seul *maqâm.*

Le système rythmique

Malgré le recours fréquent à l'interprétation instrumentale ou vocale sur rythme libre, le système rythmique repose essentiellement sur le

Wazn dérive du verbe *wa^ana,* qui signifie peser. Le *wa^n* peut s'assimiler à la mesure et désigner une manière d'être du rythme, à savoir l'organisation selon des proportions rationnelles de ses durées constitutives. Le rôle du wa^n consiste donc "à fournir un cadre formel régularisant le débit du rythme". Cette régularisation passe par la répétition continuelle de la formule lythmique propre du wasçn, décomposant l'espace temporel en des intervalles successifs de durée constante.

Chaque wazn est donc avant tout une formule rythmique. L'emplacement des accents (forts ou faibles), la durée des temps accentués ainsi que l'emplacement et la durée des silences, permettent de différencier les formules rythmiques et par conséquent de distinguer les *awzân* (pluriel de *wazn).* Cependant, il faut souligner que le *wazn* est aussi la «concrétisation sonore» de la formule rythmique qui le spécifie. Cet aspect «palpable» ou plutôt «audible» du wazn, traduit par les instruments de musique adéquats, est appelé *dharb* (battement ou frappe) ou *naqr* (clappement ou claquement). La formule rythmique jaillit alors à travers le *dharb* ornementée, répétitive et constante.

L'importance de l'aspect sonore dans la définition du wazn explique la façon dont les musiciens retiennent les innombrables formules rythmiques. En effet, chaque formule représente pour eux une

combinaison précise de deux onomatopées principales : le *dum* et le *tâk.* Le *dum*, frappé au centre de la peau des instruments à percussion traditionnels tels les dérivés du tambour, traduit les accents forts du *wazn.* Quant au *tâk*, frappé sur les bords de la peau de ces instruments, il en rend les accents faibles. Les deux notions d'accent et de frappe, pourtant distinctes, se trouvent donc confondues — ou presque — au sein de la définition du wazn.

L'interprétation

Sur un autre plan, l'interprétation musicale reposant sur la tradition orale, laisse un libre recours à l'improvisation instantanée partielle ou totale. Dans l'improvisation partielle, chaque musicien personnalise soit consciemment soit instinctivement la monodie, en agissant à la fois sur le facteur temps et sur le facteur espace, c'est à dire simultanément sur la durée et sur la construction mélodique de chaque phrase. Il reprend la ligne mélodique selon ses propres capacités auditives, son propre temps de réaction, sa propre capacité de mémorisation et enfin son propre bagage musical, notamment technique. Reprendre une monodie revient à improviser sur le thème de cette monodie. De ce fait, l'exécution se présente sous la forme de plusieurs improvisations instantanées simultanées, chacune d'elles émanant d'un interprète différent. Elle est alors de caractère hétérophonique. Dans l'improvisation totale, l'interprète crée instantanément la mélodie afin de mieux habituer les auditeurs à l'atmosphère du *tba' (maqâm*), ou encore pour montrer sa maîtrise vocale ou instrumentale. Nous sommes alors dans le'*rûbî* (mawwal improvisation vocale) ou l'*istikhbâr {taqcim* improvisation instrumentale).

Uintonation musicale tunisienne

L'intonation musicale tunisienne (en arabe *lahja mûsîqiya tûnisiyà)* peut être définie comme une résultante d'éléments techniques caractéristiques du langage musical traditionnel tunisien, lesquels sont en rapport et avec la composition et avec l'interprétation. De ce fait, ce concept intègre et dépasse le *maqâm* ou le *tba* pour englober tous les éléments techniques caractéristiques des musiques traditionnelles du pays.

L'intonation musicale tunisienne ressort plus facilement si les éléments techniques constitutifs de la mélodie et de son interprétation sont puisés dans la musique traditionnelle tunisienne avec ses différentes

composantes. A titre d'exemple, le recours à un univers rythmique en rapport avec la rythmicité intérieure (et donc les accents et autres spécificités) d'un dialecte local paraît presque aussi déterminant que l'univers mélodique modal local avec ses échelles caractéristiques, ses degrés mobiles et ses intervalles spécifiques. Aussi, l'utilisation d'instruments mélodiques à sons non fixes (pour rendre avec justesse les degrés musicaux) et même le recours à certaines couleurs instrumentales caractéristiques (timbres ou combinaisons de timbres) constituent-ils des éléments aussi importants pour l'intonation musicale locale.

Principales expressions musicales

Mâlûf

Mâlûf (littéralement : habituel) désigne un genre musical traditionnel.

Il résulte de la rencontre de traditions et d'éléments techniques étroitement liés à la pratique de l'art musical en Andalousie, dont notamment la forme poétique *muwashshah* et la forme musicale *nûba,* avec l'intonation musicale et verbale tunisienne et les tournures mélodico-rythmiques caractéristiques qui en découlent.

La *nûba,* véritable pilier du *mâlûf,* se présente comme une suite de pièces vocales composées dans un *tba* (mode musical) unique et interprétées du plus lent vers le plus rapide. Ces pièces reposent sur une succession de rythmes propres à la Tunisie ; chaque nouveau rythme étant introduit par un intermède instrumental spécifique.

La forme poétique dominante, le *muwashshah*, apparaît systématiquement au sein de la nûba, indépendamment du support linguistique qui peut être l'arabe littéraire ou encore l'arabe littéraire avec une nette intonation dialectale (donnant lieu au *zajal).*

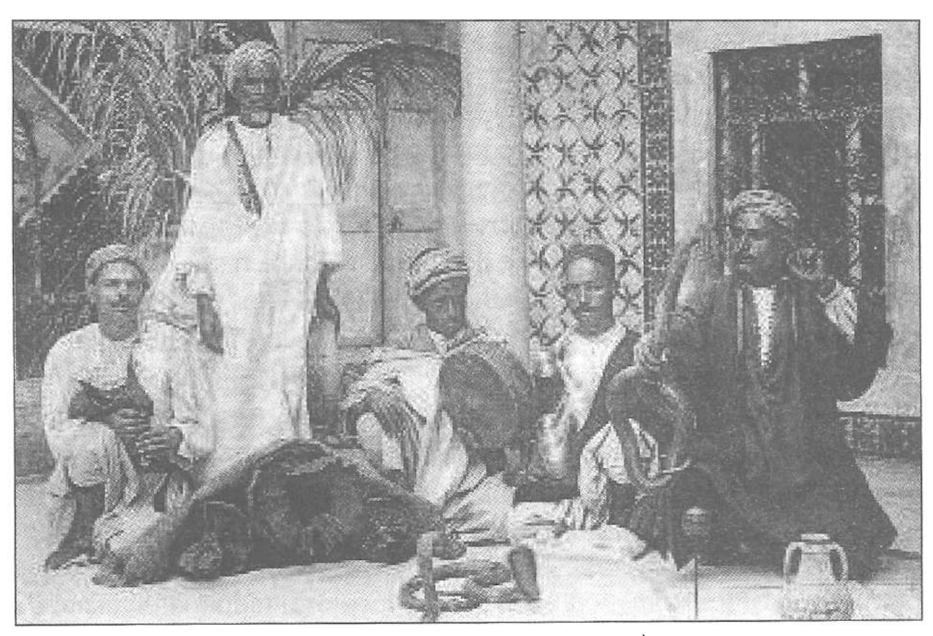
Considéré comme la principale facette musicale de l'art arabo-andalou en Tunisie, le *mâlûf* incarne le classicisme en matière d'expression musicale tunisienne et constitue l'un des genres les plus représentatifs de la tradition musicale du pays.

Reposant sur une approche modale très élaborée, le *mâlûf* qui s'est perpétué grâce à la tradition orale, s'est continuellement nourri de contributions anonymes. Aujourd'hui, le corpus *mâlûf* ne se limite pas aux treize *nûbât* (pluriel de *nûba*), mais compte aussi un grand nombre de pièces n'en faisant pas partie. Aussi, l'existence de versions diverses de

Musique ethnique



Le duo Tabbal et Zakkar (joueur de tbal et de zokra), une formation typique de l'expression musicale ethnique



Le Mizwid. Carte postale du début du XXème" siècle

mêmes pièces témoigne-t-elle de l'importance du *mâlûf* et de son essor dans différentes régions du pays depuis plusieurs siècles.

La musique confrérique

S'il n'existe pas de musique religieuse proprement dite en Tunisie, une expression musicale confrérique aussi riche que diversifiée s'y est développée au fil des siècles. Rattachée au culte des saints, cette expression musicale constitue toujours un support de taille dans la célébration de fêtes religieuses ou profanes.

La musique confrérique est essentiellement vocale. Elle repose sur des textes en arabe littéraire en en dialecte tunisien où les louanges de Dieu et du Prophète de l'Islam ainsi que la vénération de différents saints et du Maître historique de la confrérie constituent la règle.

En fonction de la phase du déroulement du rite, le chant peut être a capella ou accompagné d'instruments rythmiques à percussion, l'instrument par excellence étant le *bandir.* Dans la musique de certaines confréries, la présence d'un instrument mélodique, en l'occurrence la *zokra,* est systématique.

Sur le plan strictement mélodique, la musique confrérique reste en étroite relation avec le *mâlûf,* pour en récupérer la forme de la *nûba,* certains rythmes et un certain nombre de *tbû*^s^ (pluriel de tba" ou mode). Dans certains cas, on retrouve dans la musique confrérique des mélodies entières empruntées à des pièces du répertoire *mâlûf* sur lesquelles viennent se greffer de nouveaux textes poétiques. Le répertoire populaire et ethnique est également fortement présent dans la musique confrérique.

Il est cependant utile de noter que le répertoire du *Stambali* ou encore de la *Banga,* Hé à certaines confréries rattachées à la communauté noire de Tunisie comme *Sidi Sûdani,* se démarque aussi bien par des éléments mélodiques et rythmiques spécifiques que par un instrumentarium propre autour du *gombri.*

Qu'il s'agisse de *issawiya*, de *shâdliya*, de *qâdriya,* de *sûlâmiya*, de *taybiya,* de *tïjâniya* , la musique confrérique en Tunisie constitue une manifestation supplémentaire de l'intonation musicale du pays et une autre preuve de la richesse et de la diversité du langage musical tunisien.

La musique ethnique

Communément classée sous le terme générique de « musique populaire », une expression ethnique multicolore traduit la diversité de la Tunisie musicale.

Cette expression musicale ethnique, perpétuée grâce à la tradition orale et transmise de génération en génération, ponctue la vie sociale des tunisiens et l'accompagne aussi bien dans ses manifestations quotidiennes (travail, tâches ménagères, éducation de l'enfant,etc.) que lors d'événements (mariage, circoncision,etc.).

La musique populaire — ou ethnique — peut se présenter sous la forme de pièces vocales ou instrumentales.

En ce qui concerne les pièces vocales, des traits caractéristiques se distinguent qu'il s'agisse de chants ruraux ou citadins. Nous pouvons en citer le caractère mono thème de la mélodie et la forte intonation locale au niveau du texte littéraire. Les formes poétiques principales, en l'occurrence le *gsîm*, la *makçûma,* le *msaddas* et le *mûguef,* donnent lieu à de multiples formes secondaires.

Souvent interprétés a capella, les pièces vocales peuvent, selon les styles et les régions, enregistrer la présence d'instruments rythmiques à percussion (dont notamment le *tbal* et le *bandit)* et /ou mélodiques (dont particulièrement la *gasba* et la *zokrà).*

Ce sont ces mêmes instruments qui constituent l'ossature des pièces instrumentales de musique populaire ou ethnique à travers le pays, ces pièces qui sont souvent de grande complexité rythmique et même mélodico-rythmique.

Une carte ethnomusicologique de la Tunisie pourrait diviser le pays en plusieurs régions : le Nord-Ouest, le Grand Sud et le Jerid, le Nord-Est, le Sahel, et les îles. En effet, malgré des ressemblances manifestes, chacune de ces régions présente une version musicale propre du répertoire populaire ou ethnique.

Autres expressions musicales

La musique classique européenne

Outre les genres musicaux patrimoniaux dominants qui dressent les contours du système mélodique et du système rythmique et qui mettent en exergue l'intonation musicale tunisienne, le paysage musical connaît à la fin du XIXe siècle une présence notable de la musique européenne grâce, notamment, à la communauté italienne. Le théâtre Tapia, d'une capacité de près de 300 places et créé en 1826, présente au public des spectacles lyriques avec des interprètes solistes venant d'Europe pour la saison ; le chœur et l'orchestre étant formés d'Italiens de Tunisie. A titre

d'exemple, « La Traviata » y est donnée en 1856. D'autres lieux de concert vont apparaître, comme le théâtre de la rue Sidi al Banna, ou encore le théâtre nouveau réservé à la musique classique et le grand théâtre dela rue *al-Jazira*construit dans des locaux offerts par le Bey à la communauté italienne et réservé à la musique symphonique. La création, en 1872, du « Philharmonique de Tunis » constitue un témoignage supplémentaire d'une vie musicale effervescente liée à la communauté européenne de Tunisie, notamment dans la capitale. Mais cette musique est aussi portée par les harmonies et autres fanfares rattachées aux associations musicales européennes, dont le rôle de vulgarisation auprès du large public, notamment tunisien cette fois-ci, reste primordial. En effet, ces harmonies jouaient souvent dans les artères principales et autres places publiques de la capitale ou d'autres villes comme Sfax.

Désormais, une tradition musicale nouvelle avec son répertoire, mais aussi ses instruments et ses musiciens-enseignants, est tangible.

Faits saillants de la période 1881-1956

De nouvelles formes d'expression musicale

Outre les formes d'expression musicale mentionnées, en rapport avec le patrimoine musical tunisien d'un côté et les musiques européennes de l'autre, d'autres formes vont apparaître dans le paysage musical tunisien. Cependant, ces formes nouvelles ne vont pas toutes avoir le même impact sur la vie musicale.

la chanson

L'apparition de ce genre musical vers la fin du XIXe siècle puis son affirmation graduelle pendant les décennies suivantes peut être considérée comme le fait musical majeur de la période 1881-1955.

En effet, *al-ughniya* (la chanson) monopolise rapidement et presque totalement le champ de la production nouvelle. Elle met alors en exergue aussi bien des contextes que des réflexes de pratique et de consommation musicale jusque là pas ou peu connus, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles tendances esthétiques.

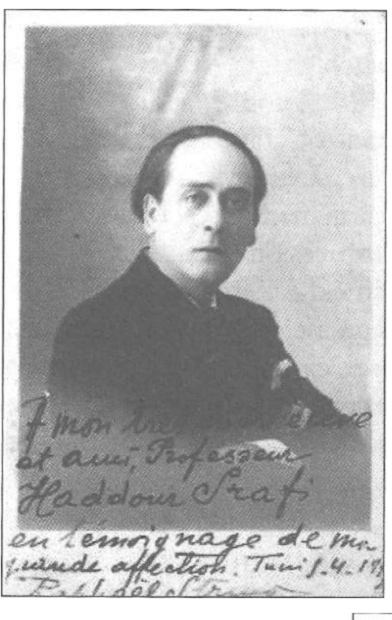
La chanson est un genre vocal populaire savant et profane, d'origine citadine. Ses premières manifestations s'apparentent aussi bien à l'interprétation « modernisée » de chants populaires ruraux ou citadins, incluant notamment des instruments nouveaux, qu'à l'élaboration de pièces vocales selon une approche modale qui rappelle le *mâlûf* La forme

musicale en refrain et couplets constitue très rapidement la structure principale et caractéristique de la chanson, bien que d'autres formes restent fréquentes.

La chanson constitue le reflet permanent et continuel de l'univers sonore et de la pratique musicale en Tunisie. Elle puise sans cesse ses éléments techniques constitutifs dans le patrimoine musical tunisien sous ses différentes facettes, mais aussi dans des expressions musicales proche-orientales, maghrébines, européennes et même d'Amérique Latine. Ainsi, on retrouve dans la chanson tunisienne l'empreinte de plusieurs traditions ou courants musicaux, pouvant être répartis en cinq catégories principales : celle de la musique populaire tunisienne, celle de la musique classique tunisienne (mâlûf, celle de la musique proche-orientale (notamment égyptienne), celle des musique d'autres régions du monde arabe et, enfin, celle de la musique occidentale ou sud-américaine.

L'empreinte de la musique populaire tunisienne apparaît dans la chanson à travers le dialecte bédouin, le dialecte urbain citadin, le dialecte urbain bédouin, certaines formes du discours caractéristiques (comme la *malzûma mthannât bourjîlà*), des *awzân* et des *tbu* ou des *açwât* spécifiques, le recours à un cycle rythmique unique, à un *tba* ou *çawl* unique et, aussi, à travers l'utilisation d'un thème principal. En effet, les « cris » de rue et les chants populaires traditionnels se présentent, généralement, sous la forme d'une seule mélodie à thème unique, reprise plusieurs fois de suite. Par ailleurs, l'empreinte de la musique populaire tunisienne se manifeste à travers certains instruments comme la *darbûka*, les différentes sortes de *tbal,* le *mizwid,* le *bandîr,* la *zokra,* etc. Elle apparaît, aussi, à travers l'orchestre de mizwid et, enfin, à travers les chansons courtes et facilement mémorisables.

L'empreinte de la musique classique tunisienne ressort dans l'arabe littéraire, le mélange du dialecte tunisien avec l'arabe littéraire, certaines formes du discours relatives au *muwashshah* andalou, les *tbû*[v] classiques, quelques awzan de la nûba, le rythme mesuré, le rythme libre, le recours au *tba"* unique, quelques traits de la structure formelle (comme l'idée d'un thème principal, l'introduction improvisée ou sous forme d'ad libitum, la variation mélodique dans les couplets à l'image du *t?la"* dans une pièce de la *nûba).* Elle apparaît, aussi, à travers l'emploi d'instruments traditionnellement rattachés à la musique classique, à travers l'utilisation du *jawq* traditionnel de *malûf,*



Figures de la vie musicale

Raphaël Strino, un des porte-drapeaux de la musique classique européenne en Tunisie. Violoniste, chef d'orchestre et enseignant. Photo offerte par Strino à l'un de ses meilleurs élèves tunisiens Kaddour Srarfi.

Quelques artistes tunisiens produits par la maison de disques Pathé à partir des années 1920 ; au centre la vedette Habiba Msika





Cheikh al 'Afrit (1897-1939) de son vrai nom Israël Rosio. L'une des principales vedettes de la chanson pendant les années 1920 et 1930.



Habiba Msika *(1903-1930). Née dans une famille pauvre du quartier juif de Tunis, elle s'initie à la chanson auprès de sa tante l'artiste Leila Sfez et. se perfectionne en chant, en solfège et en arabe classique auprès du maître Khemaïs Ternane. Elle se lance à vingt ans dans la chanson arabe et dans le théâtre où elle joue Majnoun Leila, Lucrèce Borgia... et tient le rôle de Roméo dans Roméo et Juliette. En avance sur son temps, elle est à la fois l'étoile qui brille sur la scène et sur les planches et la femme libre, adulée et courtisée par les poètes et les puissants de la haute société tunisoise. Sa fin tragique en février 1930, brûlée dans sa villa par un compatriote, follement épris mais éconduit, a été pleurée par les artistes et les poètes, notamment Saïd Khalsi.*



Chafîa Rochdi *(1910-1989). Née à Sfax, orpheline dès son jeune âge, elle s'initie au chant, au piano et au théâtre auprès de Hédi Chanoufi et de Mohamed Chabchoub. Installée à Tunis en 1929, elle se lance dans le milieu artistique du théâtre et de la chanson et recueille un succès immédiat. Douée d'une voix profonde et charmeuse, elle est la vedette des cafés-concerts, des soirées artistiques de Ramadan et des pièces de théâtre populaires. Elle règne sur les années trente et quarante comme une tunisienne libre, maîtresse de son destin, réputée pour ses œuvres de bienfaisance et pour conduire sa voiture décapotable tout en étant voilée dans son sefsari.*



Fathia Khaïri *(X-1986) Plus étroitement mêlée à l'Institut Rachidia et au milieu des hommes de lettres, Fathia Khaïri a enrichi le patrimoine musical tunisien à partir des années trente par les plus grandes compositions qui lui étaient dédiées par 'Arbi Kabadi, Abderrazak Karabaka, Saïd Khalsi, Mahmoud Bourguiba et Mohamed Laribi, mises en musique par Khemaïs Ternane, Sayed Chatta et Mohamed Triki qui, par ailleurs, dirigeait son orchestre. Familière du Palais Beylical sous les règnes d'Ahmed Bey et de Moncef Bey, elle est à l'origine de l'ouverture en 1942 de la Salle Al Fath de Bab Souika qui a longtemps animé la vie artistique de Tunis*

à travers la conception orchestrale pour voix chantée soutenue et à travers l'exécution libre, caractéristique de la musique classique tunisienne avant la création de l'Institut de la Rachidia. Enfin, on retrouve l'empreinte de cette musique à travers les chansons «artistiques», dont la durée et la lenteur du tempo rappelle certaines pièces de la *nûba.*

L'empreinte de la musique proche-orientale (notamment égyptienne) ressort dans le mélange du dialecte tunisien avec l'égyptien, dans les innombrables formes du discours empruntées aux chansons égyptiennes. Elle est aussi palpable à travers une multitude de *awzân* et de *maqamât*, l'apparition de la succession de *maqamât* au sein d'une même chanson, l'autonomie de tous les éléments de base par rapport à la mélodie du refrain et l'apparition d'interventions instrumentales d'enjolivement composées au niveau de la structure formelle et, également, l'utilisation d'instruments de musique orientaux. L'empreinte de cette musique ressort, aussi, à travers l'exécution « cloisonnée » homophonique au niveau de l'interprétation, où le rôle de l'instrumentiste se limite à jouer la partition sans aucune forme d'improvisation instantanée (rajout de fioritures ou autre). Par ailleurs, certaines compositions tunisiennes se caractérisent par des parties instrumentales longues, comme c'est le cas de la plupart des chansons appartenant aux chanteurs égyptiens les plus célèbres.

On retrouve aussi dans la chanson l'empreinte des musiques de plusieurs pays arabes autres que ceux du Proche-Orient, comme le Maroc, la Libye ou l'Algérie. Cependant, cette empreinte se limite à des mélanges du dialecte tunisien avec les dialectes de ces pays, ou bien à l'utilisation de quelques awzân spécifiques.

Enfin, certains awzân sont inspirés de rythmes de danses utilisés dans les musiques occidentales ou sud-américaines. D'autre part, un nombre important d'instruments de musique est emprunté à ces régions.

Pour témoigner de l'ouverture continuelle de la chanson sur tous les types de musique composant l'environnement sonore, on peut citer une chanson tunisienne phare de Hédi Jouini, *taht el-yasmîna fil-lîl.* En effet, cette chanson écrite en dialecte tunisien citadin est composée dans un *maqâm* (mode) proche-oriental (le *kordï)* sur un rythme de musique européenne (la valse).

Les harmonies

Il s'agit d'orchestres composés d'instruments à vent, bois et cuivres, et d'instruments à percussion appelés aussi « fanfares » et communément, en Tunisie, « *mûsîka* ».

Bien que des formes antérieures apparentées aux harmonies aient existé dans l'actuelle Tunisie depuis le règne des Hafsides, l'apparition de ce type d'orchestres ainsi constitués et « arabisés » remonterait aux dernières décennies du XIX[e] siècle, dans le sillage des activités de l'Ecole Militaire du Bardo créée en 1872, mais aussi en reflet des activités des associations musicales européennes.

La première décade du XX[e] siècle enregistre la création de deux harmonies, rattachées respectivement à *al-Hilâliya* et à *al-Husayniya,* deux associations qui vont rapidement fusionner pour donner lieu à *an-Nâsriya.* Le succès de l'harmonie *d'an-Nâsriya* aide à la création d'orchestres semblables à Sfax, à Sousse et à Nabeul, avant que ce type d'ensembles musicaux ne gagne plusieurs autres villes du pays.

Appelé communément « *mûsika* », l'harmonie accompagne dans beaucoup de régions et chez plusieurs familles le déroulement de certains rites liés notamment aux fêtes de circoncision et de mariage.

Bien que le répertoire originel des harmonies, exclusivement instrumental, ne comporte que des marches militaires européennes et l'hymne beylical, il se trouvera graduellement étoffé par un nombre de pièces puisées dans le *mâlûf* ou autres traditions et genres musicaux tunisiens et arabes à l'instar de la chanson.

Les Rbaybijja

A l'origine, le terme de *Rbâybiya* désignait les formations féminines qui pratiquaient dans les zawiyas une forme de liturgie populaire consacrée au culte des saints. Ces chants de dévotion étaient accompagnés de percussions et d'un instrument mélodique unique, le *rbab* (d'où l'appellation de *Rbâybiya).*

Au fil du temps, les formations de *Rbâybiya* se sont masculinisées et le cadre de leur pratique s'est élargi pour sortir des zawiyas. La communauté juive de Tunis a joué un rôle important dans la diffusion de ce style.

Le *mizwid,* instrument à vent, s'est substitué au *rbab,* récupérant ainsi la fonction d'instrument principal de soutien, de réponse et de transition ; le *Mzâwdî* (joueur de mizwid) étant chef d'attaque.

La *silsila* (littéralement chaîne) des *Rbaybiya se* présente comme une suite de pièces vocales appelée aussi *nûba,* qui rappelle, de par son appellation mais aussi son évolution du plus lent vers le plus rapide ou plus vif la suite de *mâlûf*ou musique classique. La *silsila* puise ses éléments techniques constitutifs dans les genres musicaux traditionnels tunisiens citadins ou populaires, d'où la particularité de faire plonger l'auditeur à chaque nouvelle pièce vocale dans un univers différent. Une seule *silsila* peut, de ce fait, rappeler le *mâlûf,* la *Isawiya* puis le *stambâlî,* puis constituer un véritable voyage dans différentes facettes de l'intonation musicale tunisienne.

Ltf théâtre musical arabe

Les premières manifestations de théâtre musical arabe en Tunisie sont égyptiennes. On peut citer la tournée de la troupe du maître Souleyman Qardabi en 1909 qui présente, entre autres spectacles, « Aida », premier opéra arabe joué en Tunisie, avec un livret de Selim Naccache et une musique de Verdi adaptée par Mahmoud Rahmi. En 1914, Cheikh Salama Hijazi présente «Salaheddine al Ayoubi», précédé par un « Salam » (Salut) chanté, et par la suite « Carmen », « Marie Tudor» , « Roméo et Juliette », « Hamlet » et « Aida » avec la musique de Salama Hijazi lui-même. Le succès de Qardahi et de Salama Hijazi incite les compagnies tunisiennes à tenter le théâtre musical, à l'instar de la troupe « Chahama » qui présente en 1914 l'opéra de Abou Khalil Qabbani, « Majnoun Leïla ». La troupe « Mostakbal », malgré la disparition de sa principale vedette Habiba Msika décédée en 1930, continue de plus belle et présente « Majnoun Leïla » et « Cléopâtre » du prince des poètes Ahmed Chawki avec la musique de Sayed Darouiche, avec deux nouvelles révélations théâtrales et lyriques, Chafia Rochdi et Fadhila Khitini.

Cette nouvelle forme d'expression artistique, sans être vraiment répandue, suscite l'intérêt du public, notamment grâce à des représentations fréquentes.

Instruments nouveaux et mélanges de timbres

Le *mâlûf* semble l'unique genre musical patrimonial à connaître de nouveaux instruments de musique, notamment dans le contexte d'interprétation lié à l'orchestre de l'Institut de la Rachidia. En effet, sous l'influence du courant d'innovation porté par la chanson, le nombre

d'instruments passe de quatre *(ûd tunsi, rbâb, târ et naghgharât)* en 1932 dans le *jawq* traditionnel ayant représenté la Tunisie au premier congrès de musique arabe au Caire, à quinze dans l'orchestre ayant donné le premier concert de la Rachidia en 1935, formé de quatre *'ûd tunsi,* de deux *rbâb, d'un târ, d'un naghgharât,* de six violons et d'un *qânûn.* L'introduction de deux instruments nouveaux — le violon et le *qânûn* — qui donne lieu à une nouvelle combinaison de timbres, s'accompagne d'une nouvelle philosophie d'interprétation où on passe de l'association d'instruments solistes au dédoublement d'instruments et, surtout, de l'esprit hétérophonique à une exécution homophonique.

Cependant, c'est la chanson qui incarne le plus l'innovation pour ce qui est du mélange d'instruments, de l'amalgame de timbres et du changement d'esprit d'exécution, en raison de son recours à de nouvelles formations orchestrales. Ces formations peuvent être réparties en trois catégories principales en fonction de la nature des instruments mélodiques utilisés : la catégorie des instruments mélodiques à sons non fixes, la catégorie des instruments mélodiques à sons fixes et enfin celle des orchestres présentant les deux types d'instruments mélodiques. Cette catégorisation paraît importante car elle traduit des possibilités différentes de rendre avec justesse les degrés changeants et fluctuants des échelles modales utilisées.

Formations orchestrales avec instruments mélodiques à sons non fixes

Le mizwid

Le terme de *mizwid* désigne à la fois un instrument de musique et l'orchestre rattaché à cet instrument. Dans sa version traditionnelle, connue depuis le début du XX[E] siècle, cet orchestre se compose de trois instrumentistes solistes qui jouent respectivement d'un *mizwid,* d'une *darbûka* et d'une *tabla.* Dans d'autres versions de cet orchestre, l'effectif comprend un troisième instrument de percussion, le *bandîr.*

1a firqa classique

La *firqa* classique est une formation orchestrale apparue dès la première décennie du XX[E] siècle. Elle résulte d'une combinaison variable de quelques instruments : le *'ûd tunsi,* le *'ûd sharqi,* le *rbâb,* le violon, le *nâj,* la *gasba,* la *kurnîta,* le *târ,* les *naghgharât,* la *darbûka,* le *bandîr.* Les instruments fondamentaux de la *firqa* classique restent, néanmoins, la darbûka et le violon (seul instrument susceptible d'être dédoublé). Les

instrumentistes de la *firqa* classique, dont le nombre peut se limiter à trois, forment, par ailleurs, le chœur. Vers la fin des années 1930, la disparition définitive de quelques instruments dans l'univers citadin lié à la chanson, comme la *gasba* et la *kumîta,* engendrera la disparition de la *Firqa* classique. Cet orchestre cède alors la place à la *firqa* moderne.

La firqa moderne

Elle se compose d'un nombre de musiciens qui peut aller de quatre ou cinq jusqu'à près de quarante. Elle peut englober un à dix violons, un ou deux violoncelles, un *târ* et une *darbûka,* outre la possibilité d'utilisation d'un *'ûd tûnsi,* d'un *rbâb,* d'un *'ûd sharqi,* d'un *nay,* d'un *naghgharât,* d'un bongo et d'une contrebasse. La présence d'un chœur qui peut englober jusqu'à quinze ou seize membres est également possible. Dans le cas d'un effectif important (à partir de douze à quatorze musiciens), la *firqa* moderne peut être dirigée par un chef d'orchestre debout, à la manière occidentale.

Formations orchestrales avec instruments mélodiques à sons fixes

L'orchestre de l'harmonium

Cet instrument est présent dans une bonne partie des premières chansons enregistrées. Jusqu'aux années 1930, plusieurs chanteurs se produisent en public ou enregistrent leurs chansons accompagnés seulement d'un harmonium et d'une darbûka. Le public appréciait beaucoup ce type de formation, bien que pour les oreilles averties, la fausseté des sons soit manifeste. L'harmonium disparaîtra des orchestres vers la fin des années 1940.

L'orchestre de mandoline

Cet orchestre, répandu dans la capitale durant les premières décennies du XXe siècle, est formé d'une mandoline et d'une darbûka. L'orchestre de mandoline n'accompagne jamais les chanteurs connus, puisque le répertoire joué ne comporte pas de chansons interprétées pour la première fois. Il s'agit surtout d'une reprise de compositions en vogue, généralement de mélodies et de rythmes faciles à retenir. Le chant revient alors au joueur de mandoline. Ce type de formation musicale disparaît définitivement vers les années 1940 et malheureusement, on n'en possède aujourd'hui aucune trace sonore.

Les seuls témoins de l'existence de cet orchestre restent quelques documents écrits, comme le livre al-Aghâni at-tûnisyia écrit par Sadok Rezgui.

F omations orchestrales hétérogènes avec instruments mélodiques des deux types

Lejawq nouveau

Apparu à la fin du XIXe siècle, il domine l'exécution des chansons tunisiennes jusqu'aux années 1940. Malgré l'apparition d'autres formes orchestrales, le recours au *jawq* nouveau reste très fréquent. Le *jawq* nouveau se compose d'un effectif assez réduit (de trois à huit instrumentistes), qui jouent d'une combinaison d'instruments à sons fixes et d'instruments pour échelle indéfinie. Généralement, tous les instrumentistes sont solistes. L'unique instrument susceptible de dédoublement reste le violon. L'histoire de ce type de *jawq* peut se résumer en deux phases essentielles, chaque phase se caractérisant par un effectif différent. La première phase concerne la période d'avant les années 1940, le *jawq* nouveau englobe alors un harmonium ou un pianoforte (la présence de l'un ou de l'autre de ces deux instruments est indispensable), une *darbuka*, un ou plusieurs violons, outre la possibilité d'utiliser le *Târ.*; le *naghgharât,* le ud *tûnsi,* le *(ûd sharqi* (très fréquemment utilisé à partir des années 1920 en remplacement du *'ûd tûnsi*), la *gasba* (utilisée occasionnellement avant l'introduction du *nây),* le *nây* (fréquemment utilisé depuis la fin des années 1920), le *rbab* (utilisé dans certaines occasions, notamment en l'absence de violon) et le *qanûn* (utilisé à partir de la fin des années 1920).

La deuxième phase concerne la période 1940-1955. Durant cette période, le *jawq* nouveau englobe une *darbûka,* un *qanûn,* un ou deux violons et un *Lûd sharqi,* outre la possibilité d'utiliser un *târ,* un accordéon, un violoncelle, une contrebasse et un *nây.* On remarque dans cette configuration la disparition de l'harmonium, du pianoforte, de la *gasba,* des *nagjogharât,* du *rbâb* et du *'ûd tûnsi,* contre l'apparition du violoncelle et de la contrebasse. L'utilisation de quelques instruments pour la première fois dans l'exécution d'une musique tunisienne explique l'appellation de *jawq* nouveau choisie pour qualifier cet orchestre. La «tunisification» d'instruments de musique d'origines diverses est une spécificité du *jawq* nouveau depuis la fin du XIXe siècle, comme le montre l'introduction de l'harmonium et du pianoforte.

Cette introduction est d'ailleurs considérée comme une véritable révolution dans l'interprétation de la musique tunisienne en général. En effet, c'est pour la première fois qu'un instrument à sons fixes est utilisé pour exécuter des pièces musicales tunisiennes.

L'ensemble moderne

L'ensemble moderne représente, à travers ses innombrables formes, l'orchestre le plus répandu et le plus utilisé dans l'interprétation de la chanson depuis les années 1930. Son effectif, qui varie de 25 à 50 musiciens environ, peut englober tous les instruments de tous les orchestres présentés plus haut, sauf le *mizwid,* la mandoline et le banjo. Quelques instruments peuvent également y figurer, mais seulement occasionnellement, comme le saxophone. L'ensemble moderne est dirigé par un chef d'orchestre debout face aux musiciens. La caractéristique essentielle de cet orchestre hétérogène reste le nombre important de choristes (variant de 10 à 20) et également de violons (entre 8 et 18). Tout comme le violon, le violoncelle est dédoublé. On en compte systématiquement deux ou trois au sein de l'ensemble moderne. L'ensemble moderne accompagne un chanteur attitré et reconnu. Il constitue l'orchestre type de quelques institutions, comme la Radio Nationale.

Toutes ces formations orchestrales nouvelles cohabitent désormais avec de plus anciennes, liées aux expressions musicales antérieures à 1881 mais toujours vivantes, décrites plus haut[91].

Autres faits saillants

Présence marquée de la musique classique européenne

L'établissement du protectorat français aura comme répercussion tangible un rééquilibrage continuel des activités musicales rattachées à la communauté européenne de Tunisie entre français et italiens (ces derniers, six fois supérieurs en nombre jusqu'en 1930, étaient beaucoup plus actifs).

Une certaine « rivalité » entre ces deux communautés s'installe et aboutit, pendant la première décade du XX[e] siècle, à l'apparition de deux théâtres importants dans l'histoire musicale de la Tunisie. Le Rossini (privé, géré par Trionfo et Palomba) inauguré en 1903 et le Municipal (géré par la commune), inauguré en 1902. Ce dernier, jumelé pendant des années avec l'Opéra de Paris, permet au public de découvrir les

meilleurs interprètes de l'époque en matière de chant lyrique et de musique symphonique, outre les performances du Philharmonique de Tunis créé en 1872 et dont Giuseppe Verdi compte parmi les invités les plus importants dès août 1898. Cette expression musicale européenne étant de plus en plus ancrée dans le paysage tunisois et même d'autres villes (notamment Sfax) en cette période, un enseignement musical théorique, vocal et instrumental est alors instauré ça et là, dans un cadre institutionnalisé (conservatoires, écoles, associations) ou privé. Les tunisiens s'intéressent de plus en plus à ces cours comme en témoignent ceux du chef d'orchestre et violoniste italien Strino dont Ridha Kalaï et Kaddour Srarfi comptent parmi les élèves les plus illustres. Le commerce de partitions musicales classiques mais aussi d'instruments de musique européens est alors florissant, à l'image des célèbres magasins de vente et de réparation de pianos Scotto ou des éditions Bembaron.

L'usage de la partition musicale

L'usage de la partition musicale pour ce qui est de la notation des musiques tunisiennes, arabes en général ou arabo-turques en Tunisie est un fait nouveau. La présence, plus influente, des traditions liées à la pratique de la musique classique européenne, mais aussi et surtout les activités de l'Ecole Militaire du Bardo (créée en 1872), vont graduellement asseoir des habitudes nouvelles en rapport avec la pratique de la musique, dont l'usage de la notation musicale européenne aussi bien pour l'enseignement que pour la conservation et l'archivage. Plus tard, l'usage de la notation musicale européenne est généralisé, du moins dans toute l'activité de l'institut de la Rachidia et de la Radio Tunisienne, aussi bien pour le *mâlûf* que pour la chanson.

L'usage de la partition musicale peut être considéré comme d'une importance capitale non seulement pour les possibilités de conservation et d'archivage offertes, mais également en raison de son influence dans la mise en place de nouveaux réflexes et comportements d'exécution musicale chez les instrumentistes au niveau de l'interprétation.

Les travaux de l'équipe du Baron Rodolphe d'Erlanger

Un regain d'intérêt pour le patrimoine musical tunisien et arabe est assurément à mettre à l'actif du Baron Rodolphe François d'Erlanger.

Né à Boulogne sur Seine en France le 7 juin 1872, ce peintre d'inspiration orientaliste d'origine allemande et de citoyenneté

britannique, fils de banquier, s'installe définitivement à Sidi Bou Said en 1910. Très rapidement, il s'entoure de maîtres incontestés de musique, de théoriciens musicologues et d'hommes de lettres, tels Ahmed Wafi, Mohamed Ghanem, Mridekh Slama, Khemaïs Ternane, Ali Darwiche, Saïd Khalsi, Manoubi Snoussi, Carra de Vaux, Henri Georges Farmer... Son objectif est clair : redorer le blason de l'art musical tunisien et arabe en général à travers la collecte, la transcription musicale, la présentation et l'explication théoriques.

Une activité musicale et musicologique intense menée depuis sa résidence à Sidi Bou Said et poursuivie après sa disparition en octobre 1932 grâce à son collaborateur Manoubi Snoussi, aboutit à l'édition de six tomes sur « La Musique Arabe » chez Geuthner.

Le nom du Baron d'Erlanger se lie étroitement à la musique arabe et ses travaux prennent une ampleur considérable. Il joue alors un rôle clé dans la préparation du premier congrès de musique arabe qui se tient au Caire du 28 mars au 3 avril 1932, mais auquel il ne participe pas pour cause de maladie.

La dynamique créée par Le Baron d'Erlanger autour du patrimoine musical tunisien, dont témoignent les conditions de travail exceptionnelles mises par ses soins à la disposition des plus grands maîtres de l'époque (dont certains choisissent de collaborer à plein temps), rappellent l'importance de ce patrimoine et donnent un souffle nouveau pour sa survivance et sa pérennité. Les deux mille neuf cents manuscrits musicaux retrouvés dans son palais Najma az-Zahra, aujourd'hui siège du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, prouvent l'ampleur du travail historique accompli par le Baron d'Erlanger et son équipe.

La création de l'Institut de la Rachidia

L'institut de la Rachidia est une association fondée en 1934 sous l'impulsion de figures importantes de l'intelligentsia et de maîtres incontestés du *mâlûf* et de la musique confrérique. La réunion constitutive se tient en novembre 1934 avec la participation de près de soixante-dix personnes dont notamment Mustapha Sfar, Mustapha Kaak, Bahi Ladgham, Belhassen Ben Chaabane, Belhassen Lasram, Jalaleddine Naccache, Tahar Zaouche, Tahar Kassar, Arbi Kabadi, Chadli Khaznadar, Mohamed Badra, Mohamed Tlatli, Lalou Bechichi, Mohamed Ghanem, Mohamed Belhassine, Ernest Cohen,

Mohamed Lasram, Mustapha Agha, Abdelaziz Jemaïl, Abderrahmane Kaak, Othmane Gharbi, Sadok Rezgui et Khemaïs Ternane.

Créée pour sauver la musique tunisienne de la médiocrité et de la décadence où elle a plongé, la Rachidia apparaît comme une conséquence de l'engouement suscité par le Baron d'Erlanger en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine musical tunisien et arabe, et de la dynamique créée chez les musiciens et l'intelligentsia. Sa création est aussi une conséquence indirecte des recommandations du Premier Congrès de Musique Arabe du Caire en mars 1932, et qui appelle à sauvegarder les musiques traditionnelles.

Le premier Comité Directeur, présidé par Mustapha Sfar (1892-1941) secondé par Mustapha Kaak, Tahar Mehiri, Belhassen Lasram, Moncef Okbi, Ahmed Ben Ammar et Abdelkader Belkhoja, met en place une commission musicale, une commission littéraire et une commission de la communication chargée de faire connaître l'association, ses objectifs et ses activités. Ces activités vont s'articuler autour de trois axes : sauvegarder et mettre en valeur le *mâlûf,* produire un nouveau répertoire de chansons et dispenser un enseignement musical théorique et pratique.

L'orchestre de la Rachidia donne son premier concert au printemps 1935, composé d'une pléiade de musiciens confirmés dont Khemaïs Ternane, Mohamed Ghanem et Khemaïs El Ati (qui avaient participé au Congrès du Caire), Mohamed Triki, Mohamed Lasram et Chafia Rochdi.

Une activité musicale régulière est désormais instaurée, dont l'impact est de plus en plus important dans les milieux intellectuels et artistiques. La Rachidia continue sur cette lancée après la disparition de son président Mustapha Sfar en 1941 ; la présidence échoit alors pour plus de vingt ans à Mustapha Kaak (1893 - 1984).

Pendant plusieurs décennies et jusqu'à l'indépendance, la Rachidia assure la sauvegarde du *mâlûf* et la création musicale. Ses porte-drapeaux sont des musiciens reconnus et appréciés qui occupent une place de choix dans l'histoire de la musique tunisienne : Mohamed Triki, Khemaïs Ternane, Kaddour Srarfi, Salah Mehdi, Mohamed Saada, Saliha, Fathia Khaïri, Chafia Rochdi, Tahar Gharsa.

La fondation de la Radio Tunisienne

La Radio Tunisienne est créée en 1938. Dans un premier temps, elle

La Rachidia



Une partie de l'équipe de recherche et de sauvegarde du patrimoine musical arabe formée par le Baron Rodolphe d'Erlanger ; au premier plan Manoubi Senoussi et le joueur de nây syrien Ali Darwiche al-Halabi. Photo prise dans les jardins du palais Najma az-Zahra à Sidi Bou Saïd.



Le Jawq de mâlûf choisi par le Baron Rodolphe d'Erlanger pour représenter la Tunisie au Premier Congrès de Musique Arabe au Caire en mars 1932 lors d'une répétition, avant le départ, au palais Najma az-Zahra à Sidi Bou Said. On reconnaît (2^{ime} à droite) Khemaïs Tarnane.



Le Comité actif de l'Institut Rachidia, au lendemain du premier concert public au printemps 1935. On reconnaît (assis de droite à gauche) Ahmed Dhahak, les artistes Mohamed Ghanem et Manoubi Bou Hajila, puis Mustapha Kaak, vice Président, et le grand maître Kliemaïs Ternane. Debout, de droite à gauche, Brahirn Mahdi, X, Habib Amri, Mohamed Triki, X, Hassouna Ben Ammar. Les deux personnages à l'extrême gauche, assis et debout, ne sont pas identifiés.



La vedette de la chanson Saliha, qui doit sa carrière en grande partie à l'Institut de la Rachidia, lors d'un concert public.

diffuse les concerts de musique en direct, sans possibilité d'enregistrement. Elle est alors l'écho de la Rachidia, non seulement pour la perpétuation du *mâlûf,* mais aussi dans l'activité intense de cet Institut dans le domaine de la production nouvelle axée sur la chanson.

Progressivement, la Radio prend le relais de la Rachidia pour la production nouvelle, grâce à ses studios d'enregistrement et à son propre orchestre. Elle permet alors aux mélomanes de découvrir continuellement de nouvelles compositions qui traduisent une activité musicale intense. Les principales figures de cette période sont les poètes Arbi Kabadi, Jalaleddine Naccache, Mhamed Marzouqi, Tahar Qassar, Mahmoud Bourguiba, Ahmed Khayreddine et les artistes Khemaïs Ternane, Mohamed Triki, Salah Mehdi, Kaddour Srarfi, Ali Sriti, Mohamed Jamoussi, Hédi Jouini, Ali Riahi, Sayed Chatta, Saliha, Fathia Khaïri, Chafia Rochdi. La chanson est installée comme le genre musical principal dans un univers musical multicolore où l'intérêt pour la musique connaît une grande ampleur.

De nouveaux contextes de consommation musicale

Outre les contextes traditionnels de consommation musicale, la période 1881-1955 a enregistré le développement de nouveaux contextes liés aux lieux, aux supports et aux genres musicaux présentés.

D'abord le café-chantant, un lieu de prestations musicales en direct qui contribue à faire connaître les vedettes de la chanson pendant les premières décennies du XX[e] siècle. Avec l'apparition du café-chantant, et plus tard des salles de fêtes et des spectacles musicaux dans les théâtres, la prestation musicale se détache de ses fonctions premières liées à l'accompagnement des événements de la vie quotidienne et acquiert, en plus, de nouvelles fonctions sociales plus en rapport avec son essence-même, de nature artistique ou esthétique.

Cette période enregistre pour la première fois un concurrent à la prestation en live : la musique enregistrée. La prolifération de phonographes et de disques 78 tours qui circulent dans les principaux cafés et chez les familles aisées dans les années 1920 et 1930 habituent un large public de mélomanes à de nouvelles traditions ou réflexes d'écoute, avant que la radio n'accentue le phénomène. La mode grandissante de consommation musicale « indirecte » par le biais du phonographe engendre un commerce florissant. Plusieurs compagnies internationales sont ainsi représentées en Tunisie : Gramophone, Pathé

frères, Odéon et notamment Baidaphone, dont le représentant en Tunisie, Bachir Rsaïssi, va créer sa propre compagnie Um al-Hassan et permettre à son tour à plusieurs musiciens tunisiens d'être enregistrés dès la fin des années 1920. D'autres entreprises se spécialisent dans la vente et le montage de phonographes et la vente de disques, à l'image de l'entreprise Naracci à Tunis.

Enfin, l'apparition de nouvelles formes d'expression musicale, comme les opéras ou opérettes dans le cadre du théâtre musical a largement contribué à développer des réflexes nouveaux de consommation musicale.

Hégémonie culturelle et orientalisme musical

L'apparition du théâtre musical arabe, grâce aux différentes compagnies égyptiennes, mais aussi et surtout la prolifération des disques 78 tours, ont pour conséquence l'instauration de traditions d'écoute liées à la musique proche-orientale, notamment égyptienne. Les *adwâr* (pluriel de *dam),* les *qaçaïd* (pluriel de *qacid),*et autres *taqâtiq* (pluriel de *taqtûqa*) connaissent un vif succès chez les mélomanes qui apprécient de plus en plus leurs interprètes. Cette nouvelle mode musicale incite les vedettes tunisiennes à insérer souvent des chansons ou autres pièces égyptiennes dans les programmes de leurs concerts, à l'instar de Habiba Msika. Mais cette fascination va rapidement se transformer en véritable phénomène d'acculturation, notamment dans le domaine de la production musicale nouvelle que traduit la chanson. En effet, le succès grandissant des vedettes de la musique égyptienne auprès du public, suscité aussi par le cinéma au milieu du XXe siècle, va contribuer à asseoir une véritable hégémonie culturelle. Désormais, l'intonation musicale égyptienne, avec ses différents éléments musicaux constitutifs (comme les modes ou les rythmes), est un moyen d'expression presque naturel chez les compositeurs et les chanteurs tunisiens ; elle tend à se substituer d'une manière très palpable à l'intonation musicale tunisienne.

Conclusion

En guise de conclusion, on peut souligner la vie musicale intense et diversifiée enregistrée pendant la période 1881-1955, dans un contexte où pratique musicale et vie sociale sont intimement liées. En effet, si la musique ponctue toujours les fêtes familiales et autres célébrations ou

traditions liées à la vie quotidienne (jeux d'enfants, cris de marchands, etc.), continuant ainsi à assurer pleinement sa fonction rituelle, elle traduit désormais plus nettement l'intérêt de la société pour la musique dans son essence même et ses dimensions artistiques ou esthétiques, comme le prouvent la prolifération des salles de concert et l'engouement pour le phonographe. Ses fonctions de loisir et de divertissement se trouvent alors renforcées.

Pendant cette période, le paysage musical se compose d'expressions musicales antérieures à 1881 et toujours vivantes, comme les différents genres de musique patrimoniale (mâlûf, musiques confrériques et autres musiques ethniques ou populaires) ou encore certaines formes liées à la musique européenne dont la musique classique. Outre ces formes « anciennes », de nouvelles expressions musicales sont apparues, allant jusqu'à occuper une place prépondérante dans ce paysage à l'image de la chanson. Ces nouvelles expressions ont engendré des formes d'interprétation nouvelles, reposant sur de nouvelles formations orchestrales et de nouveaux mélanges de timbres, et présentant un esprit d'exécution nouveau dans la musique tunisienne.

Outre l'ouverture grandissante sur certains courants de musique européenne, la même période enregistre la naissance d'un engouement pour l'expression musicale égyptienne, un engouement transformé en véritable fascination. En effet, la musique égyptienne va subjuguer les mélomanes et les musiciens au point qu'une substitution de l'intonation musicale tunisienne par l'égyptienne devient souvent palpable dans la nouvelle production musicale à partir des années 1940.

Dans un espace sonore où la diffusion de la musique repose désormais également sur le phonographe et sur la radio, la période 1881-1955 constitue une phase décisive de l'abandon quasi-total des éléments constitutifs de la musique patrimoniale au profit d'éléments nouveaux caractéristiques des traditions musicales non tunisiennes.

CHAPITRE IX

La peinture de chevalet 1894-1957

La pratique par les premiers tunisiens des arts plastiques selon les conceptions européennes, essentiellement la peinture de chevalet, correspond à l'émergence d'une conscience nouvelle née des mutations de la société tunisienne dans le courant de la seconde moitié du XIXE siècle. Alors que la peinture sous-verre, pourtant technique d'introduction récente, avait réussi à s'intégrer à l'univers esthétique du décor ornemental musulman, expression de valeurs spirituelles collectives, la peinture d'origine européenne traduisait une vision subjective et individualiste de l'artiste regardant, interprétant la réalité à travers le tableau, ouvert comme une fenêtre sur le spectacle du monde. Ainsi, l'adhésion de l'artiste anonyme aux valeurs communautaires, sa célébration de l'héritage épique et hagiographique, font place, chez l'artiste moderne, à une interprétation personnelle du réel, sous-tendue par le désir de reconstruire, pour son propre compte et en y apposant sa signature, l'image du monde. Ahmed Osman, fils d'un officier supérieur de l'armée beylicale, fut le premier tunisien à avoir adopté ces nouvelles

conceptions et pratiqué la peinture de chevalet après avoir été formé dans une académie italienne. Sa carrière menée dans un esprit imitant les portraitistes européens qui travaillaient pour la cour beylicale, aurait débuté dès avant les premières manifestations de l'art colonial et s'était poursuivie en marge d'elles.

La première de ces manifestations, qui bientôt recevra le nom de « Salon Tunisien », aura une exceptionnelle longévité - de 1894 à 1984 — et sera le principal espace où se succéderont les diverses étapes de ce qu'il est convenu d'appeler l'art colonial, ainsi que les expériences de la plupart des premiers artistes autochtones qui tenteront de donner à la peinture de chevalet des spécificités locales avec l'intention de la réconcilier avec l'univers culturel traditionnel.

Le salon tunisien

Treize ans après l'établissement du Protectorat, le salon tunisien ouvre ses portes à Tunis le 11 mai 1894 dans les locaux de l'Association Ouvrière Maltaise, rue de Grèce, en présence de Charles Rouvier, Résident Général de France. Cette exposition saluée comme un événement culturel majeur dans la vie de la colonie française, est constituée d'envois d'artistes de la Métropole, d'œuvres d'amateurs locaux et de tableaux prêtés par des particuliers pour étoffer l'ensemble. Les styles ne sont pas moins disparates et l'on remarque, à côté des rares travaux vaguement influencés par les nouvelles tendances de l'art moderne triomphant, alors, en France, la prédominance de l'académisme représenté par de nombreuses œuvres d'un élève de Gérôme, Louis Chalon qui, dans la plus pure tradition de l'Ecole et des Salons français officiels, montre des *Sardanapale*, des *Circé* et autres *Salomè.*, thèmes mythologiques et historiques ressassés de l'académisme.

De cette manifestation devenue annuelle et parrainée à ses débuts par l'Institut de Carthage, naîtra un esprit provincial et étriqué, insensible aux courants novateurs extérieurs. L'art colonial se prétend le défenseur de l'héritage artistique « classique », méconnu, voire trahi par les mouvements de l'art moderne. Il fut, jusqu'à la Première Guerre Mondiale, incapable de saisir la réalité locale autrement qu'à travers les stéréotypes de l'orientalisme déclinant érigé par les idéologues de la colonie en véritable doctrine épaulant, exaltant, justifiant l'entreprise

coloniale, tel ce Me Goin, avocat et critique d'art à ses heures, qui, dans une chronique consacrée au premier Salon et publiée dans *ha Tunisie Française,* écrivait : « *Cette terre stérilisée depuis des siècles, qui semblait vouée à jamais à de rudimentaires opérations commerciales, dont l'horizon semblait borné par d'étroites conceptions de l'esprit sémite (la spéculation et l'agio), s'est subitement réveillée, sous l'influence fécondante du pur génie aiyen venu de France. » (sic)*

Les peintres orientalistes dont la plupart n'avaient pas résisté à la poussée triomphante des nouveaux styles dans la Métropole, réorganisent leurs rangs sous la houlette de Léonce Bénédite, président de la « Société des Peintres Orientalistes Français» et conservateur du Musée du Luxembourg et tournent leur regard vers l'Afrique du nord française, bien disposée à recevoir tous les poncifs de l'exotisme. Leurs œuvres et celles des peintres orientalistes d'Algérie constituent le gros des envois au quatrième Salon Tunisien de 1897. Cette production quitte rarement ses thèmes de prédilection : paysages au fade pittoresque, souks, ruelles, bédouines lascives, indigènes déguenillés, mendiants, aveugles ; iconographie à la récurrence obsessionnelle s'étalant sur les livres, les cartes postales coloniales et jusque dans les réclames des « comités d'hivernage ».

Après la guerre, la pratique picturale connut de timides changements : à côté de l'imagerie orientaliste, l'on remarque dans des scènes de genre, paysages, portraits, la recherche d'une certaine expressivité des lignes et des couleurs, dans une matière moins « léchée ». Toutefois, les styles pratiqués, notamment l'impressionnisme, devenu depuis longtemps un académisme en Europe, réussissent rarement à se dégager des vieilles recettes.

Ce double isolement de l'esprit colonial par rapport à la réalité tunisienne et à celle de la Métropole marquera durablement la peinture européenne en Tunisie, et si au lendemain de la Première Guerre Mondiale, le Salon Tunisien commence à recevoir de temps à autre des envois d'artistes de l'avant-garde française et européenne comme Marquet (1875-1947), Vlaminck (1876-1958), Van Dongen (1877-1968), Metzinger (1883-1956), Mainssieux (1885-1958), Gleizes (1881-1953), Masereel (1889-1972), Lhote (1885-1962), Tal Coat (1905-1985), Gromaire (1892-1971), Brianchon (1899-1979), Oudot (1897-1981), il le doit surtout

à la diligence et aux choix personnels d'Alexandre Fichet (1881-1967), peintre, homme de théâtre et journaliste qui prit la direction du Salon en 1913, mais ne suffit pas à établir de réels échanges avec l'extérieur de nature à dynamiser la vie artistique. Par ailleurs, les brefs séjours en Tunisie, au début du siècle dernier, de Kandinsky (1866-1944), Matisse (1869-1954) ou Klee (1879-1940), grands ténors de l'art moderne, séduits par la lumière africaine, n'ont pas d'influence sur la production locale.

Malgré la forte personnalité et la remarquable ouverture d'esprit de Fichet qui demeure à la tête du Salon jusqu'à sa mort en 1968, la vie artistique locale n'a pas connu de mouvement d'idées comparable à ceux qui prospéraient dans le monde occidental. Les rendez-vous annuels du Salon Tunisien (disparu après sa session de 1984) ont conservé une remarquable régularité (seulement perturbée pendant les années de la Première Guerre Mondiale et par la tenue à Tunis en 1928,1932,1941 et 1946 de « L'Exposition artistique de l'Afrique Française »). Cette longue histoire est ponctuée de querelles et de polémiques opposant des personnes plutôt que des conceptions artistiques, tel le différent entre Fichet et Alexandre Delacroix ayant abouti à la dissidence d'un groupe d'artistes qui, sous la direction du second, créent en 1924 leur propre salon (la Société du Salon des Artistes Tunisiens, disparue en 1934); telles, encore, les frictions entre le même Fichet et Le Monnier au lendemain de la Seconde Guerre, au sujet du « Syndicat des Artistes Professionnels » fondé par ce dernier en l'absence du président du Salon déporté en 1943-1944 par les Allemands en Silésie.

Les divers changements des années 40, notamment la création du « Syndicat des Artistes Professionnels », l'ouverture de nouvelles galeries marchandes, la formation de groupes d'artistes comme le « Groupe des Dix » (1947), celui de « L'Ecole de Tunis » en 1949 (?) par Pierre Boucherie, casse le quasi monopole du Salon Tunisien et ébranle sérieusement l'autorité de son président. Enfin, le départ pour l'Europe dans les premières années de l'indépendance de vieux routiers du Salon comme Boucherie, Lellouche et de jeunes peintres novateurs comme Victor Journo (1917-1994), Edgar Naccache (1917-2006), Gilbert Zitoun (né en 1924) et d'autres, achève d'appauvrir le Salon Tunisien qui, à la mort d'Alexandre Fichet en 1968 et jusqu'à sa dernière session en 1984, devient exclusivement ou presque, le rendez-vous annuel des artistes amateurs.

Un des intérêts de l'étude de l'histoire du Salon Tunisien réside incontestablement dans le fait qu'il a accueilli les premières expériences de deux générations d'artistes tunisiens. Le Salon fut la matrice d'un mouvement qui, en s'amplifiant après l'indépendance, devait préciser les caractéristiques de la peinture tunisienne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Peintres orientalistes

Parmi les peintres de la période coloniale ayant résidé durablement ou pour un certain temps en Tunisie, Emile-Auguste Pinchart (1842-1924), Albert Aublet (1851-1838) et Eugène Jules Delahogue (1867-1934) représentent la plus pure tradition de l'orientalisme nord-africain. Le Baron Rodolphe d'Erlanger (1872-1932), ancien élève de l'Académie Julian et célèbre musicologue, évolue d'un orientalisme d'atelier vers une palette plus lumineuse dans ses paysages tunisiens exécutés en plein air. Citons encore Pierre Gourdault (1880-1915), ancien Prix de Rome, peintre parisien ayant résidé deux années à Tunis et peint, à l'occasion, des sujets orientalistes ; Alexandre Roubtzoff (1884-1949) d'origine russe, oscillant entre thèmes au traitement académique et une manière plus libre dans ses paysages influencés par l'impressionnisme ; Armand Vergeaud (1875-1949), ancien directeur de l'Ecole des Beaux-arts de Tunis, dont la manière éclectique explore divers genres et styles : portraits d'une facture méticuleuse, scènes colorées à la composition un peu rigide ou paysages avec personnages d'une facture plus enlevée.

Le groupe formé en 1924 autour d'Alexandre Delacroix au sein de la « Société du Salon des Artistes Tunisiens », défend plus radicalement la tradition d'avant-guerre respectueuse du métier académique et du thème orientaliste. Parmi eux, Georges Lemare (1866-1942) décorateur de la coupole de la Cathédrale de Tunis ; Max Moreau (né en 1902) portraitiste et peintre de scènes « indigènes » typiques ; Gaston-Louis Le Monnier (1907-1950) peintre de marines et décorateur de théâtre; Gustave-Henri (devenu Abdel Karim) Jossot (1866-1951), troquant le mordant de l'humoriste parisien qu'il fut contre le rêve du mystique interprété en couleurs intenses et contrastées sur des thèmes exotiques. Citons encore, parmi cette génération de peintres orientalistes : Pierre Demoutier, peintre et poète (1866-1942) ; Henri Dabadie (1867-1949) ; Léo Nardus

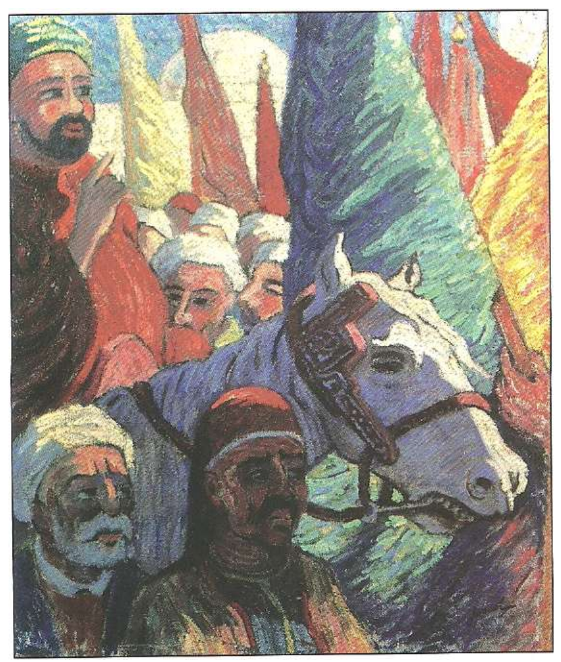
(1868-1955) ; Jean Cros (aquarelliste) ; David Junès (1871-1938) ; Jules Louis Desmettre (1874-1950) ; Félix Guyot Guillain (1878-1960) ; Maurice Bismouth (1891-1965), etc.

Peintres « modernistes »

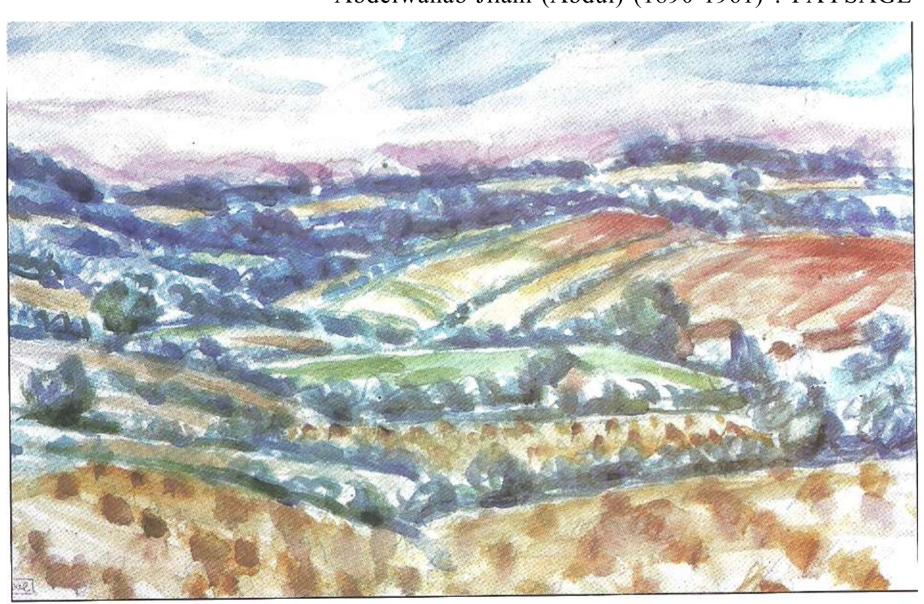
L'absence d'un véritable débat sur l'art, ainsi que le retard qu'accuse la pratique artistique locale, dans son ensemble, par rapport aux mouvements européens, n'exclut pas l'existence de peintres soucieux d'innovation et désireux de se mettre - autant que faire se peut — au diapason de l'art européen, tels ces peintres du fameux « Groupe des Quatre » créé en 1936 : Mosés-Levy (1885-1968), peintre des atmosphères tunisiennes juives et musulmanes dans une matière richement colorée ; Pierre Boucherie (1895-1988), familier des salons parisiens et peintre de solides compositions (Nus, paysages, portraits...) aux formes épurées et au chromatisme puissant ; Antonio Corpora (1909-2004), mêlé dès les débuts des années 30 à l'avant-garde italienne, ayant pratiqué l'abstraction géométrique, le néo-cubisme, l'informel ; Jules Lellouche (1903-1963) habitué des divers salons parisiens, dont la peinture, en revisitant les thèmes orientalistes, leur apporte la sensibilité d'une matière personnelle. Ces artistes impatients de voir évoluer la pratique vers des conceptions plus actuelles, exposent à l'occasion dans les quelques espaces privés qui commencent à ouvrir à Tunis dès les années 30. On assiste aussi en 1947 à la formation d'un « Groupe des Dix », mais la plupart de ces artistes rejoignent, entre deux révoltes, la foule des rapins et des peintres du dimanche qui hantent le Salon Tunisien.

La peinture tunisienne

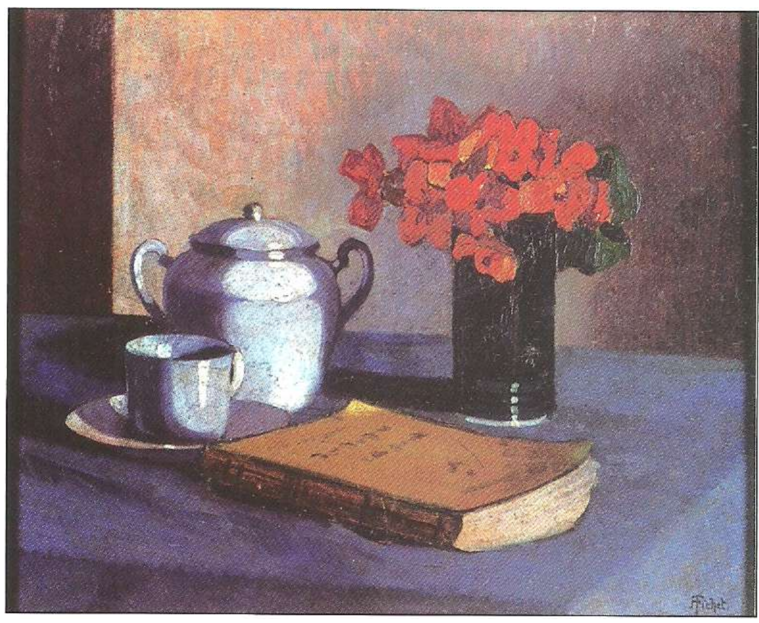
Les premiers artistes tunisiens ayant découvert la peinture européenne de chevalet au sein ou en marge des institutions de l'art colonial évoluent diversement (et intuitivement, pour ainsi dire) vers des conceptions de plus en plus proches de l'univers culturel traditionnel. Les œuvres à thème populaire de Hédi Larnaout, Hédi Khayachi, Yahia Turki, Abdelaziz Berraïes, Aly Ben Salem et Ammar Farhat constituent une première tentative d'intégration à leur peinture, de la vie sociale et de l'environnement traditionnel, perçus de l'intérieur et en rupture, par conséquent, avec l'image superficielle qu'en donne l'orientalisme local.


Abdelkarim Jossot (dit Abdelkader) (1866-1951)
La KHARJA

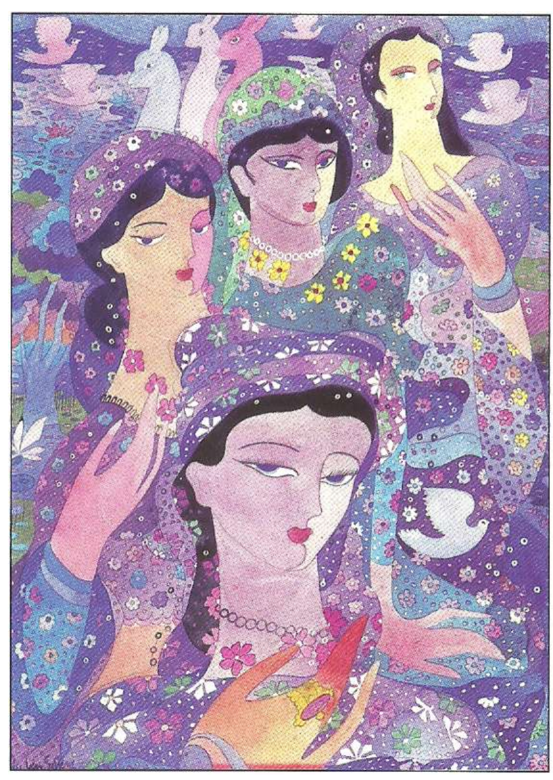
Abdelwahab Jilani (Abdul) (1890-1961) : PAYSAGE



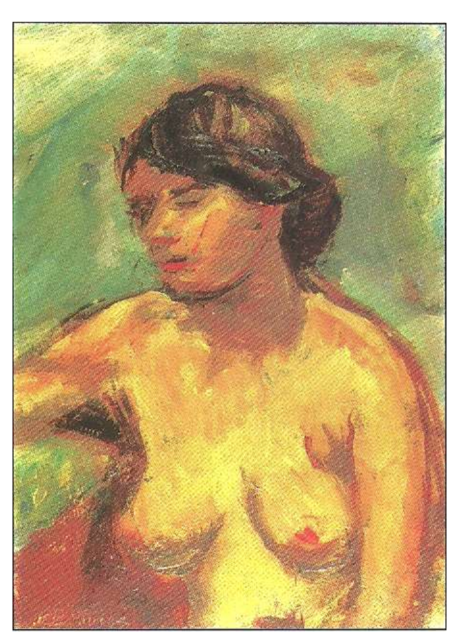
Abdelaziz Berraies (1903-1962)
FONTAINE DE LA RUE DU DIWAN



Alexandre Fichet (1881-1966): INTIMITE



Ali Ben Salem (1910-2001)
LA HENNE
Aquarelle



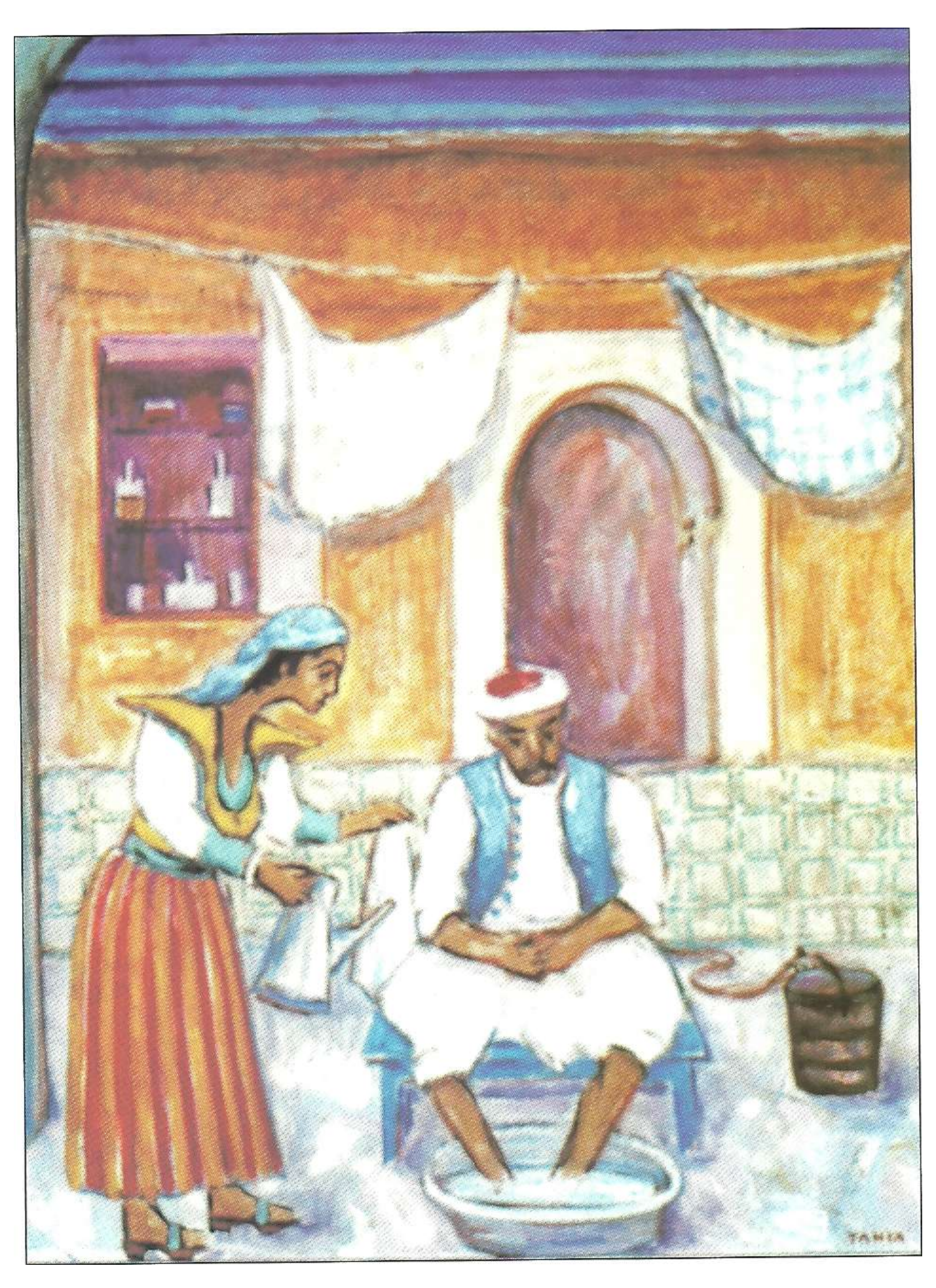
Jules Lellouche (1903-1963)
NU
Huile sur Toile



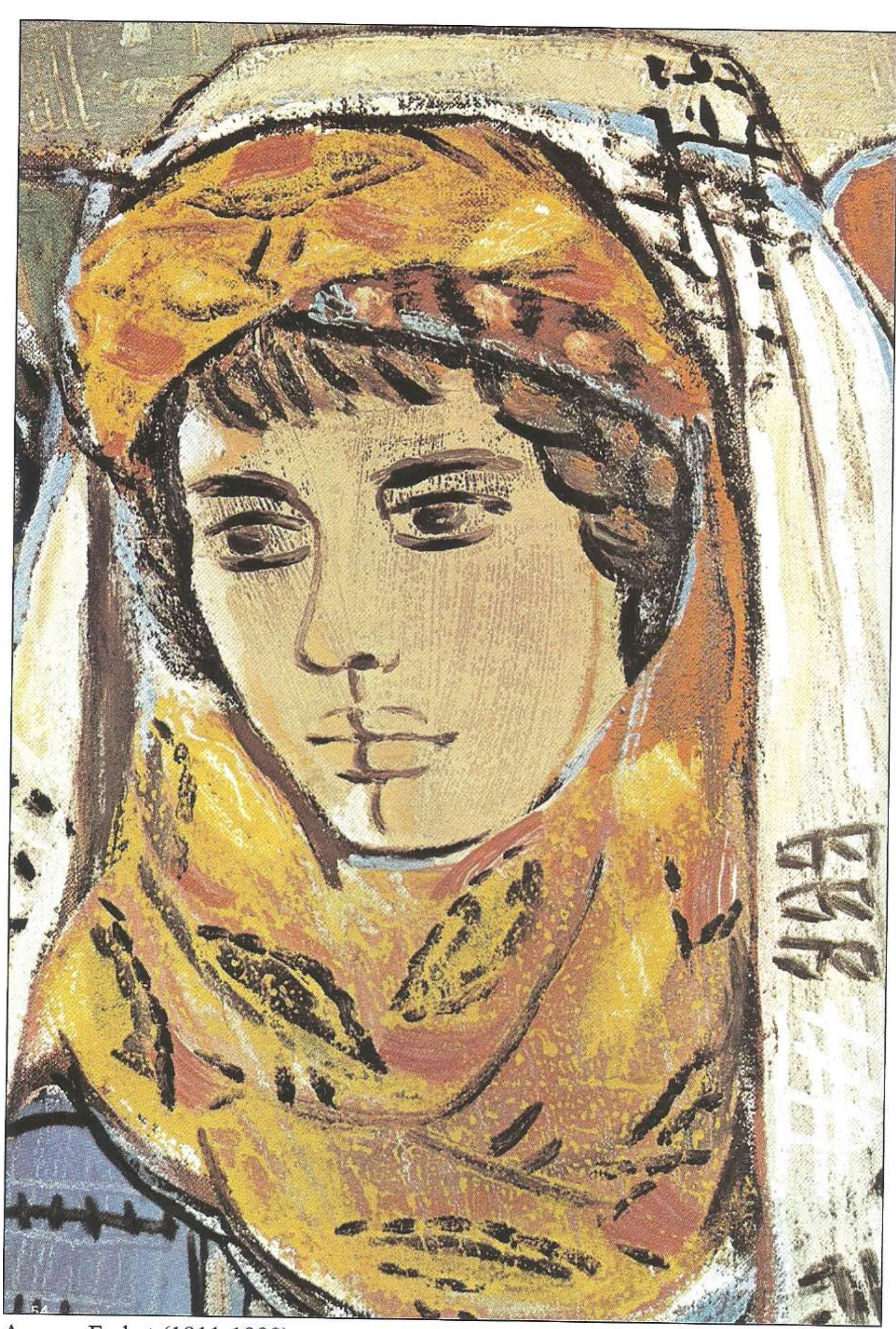
Hatem El Mekki (1918-2003)
LE SUICIDE



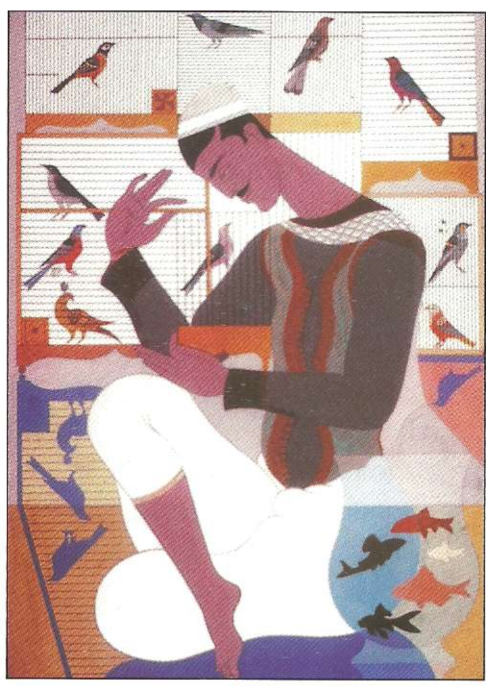
Combat de Ali Ibn Abi Taleb avec Ras al-Ghoul. Peinture populaire.
Peinture sous verre



Yahia Turki (1903-1967)
SCENE DOMESTIQUE



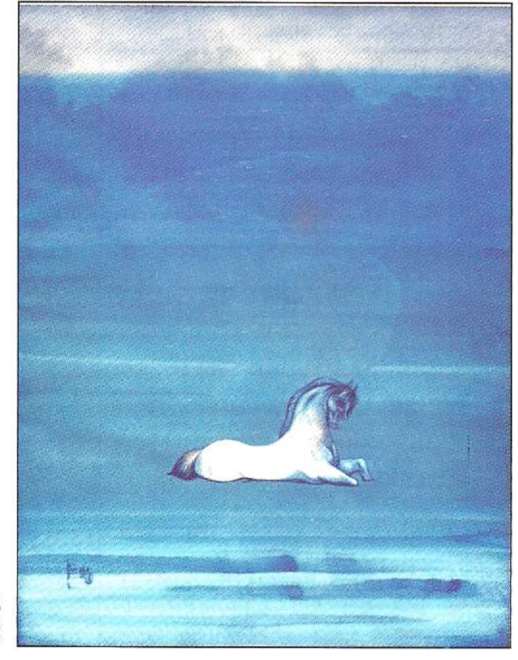
Ammar Farhat (1911-1988)
BEDOUINE *(détail de trois bédouines assises)*



Abdelaziz Gorgi (1928-2007) : L'OISEAU
Miniature

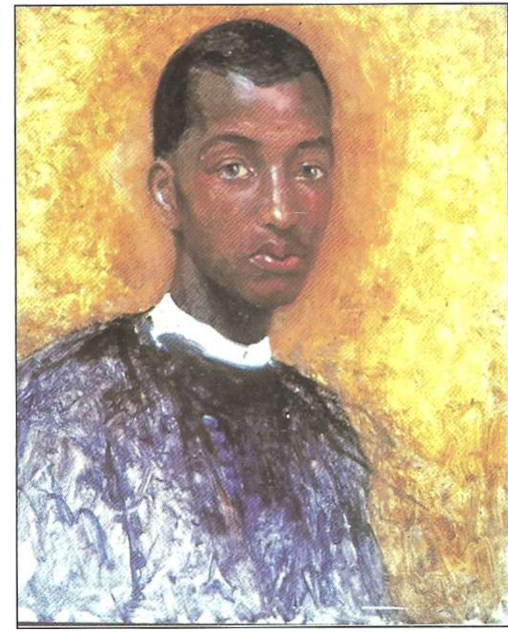


Zoubeïr Turki (1924-2009)
MUFTI



Jalel Ben Abdallah (Né en 1921)
CHEVAL BLANC

Pierre Boucherle 1895-1988)
MAUSOLEE DE SIDI ALI
AL-HATTAB



Rodolphe d'Erlanger (1872-1932)
PORTRAIT
Huile sur toile

Ces pionniers de l'art moderne tunisien, qui ont adopté une technique et une esthétique étrangères, ne tardent pas à sentir le besoin de communiquer avec leur environnement immédiat. Le regard subjectif et indépendant qu'ils acquirent n'implique pas, pour la plupart d'entre eux, une rupture avec leur culture originelle, il leur permet tout au plus d'avoir un point de vue nouveau, un rapport inédit à la réalité. La vision « impersonnelle » de l'artiste anonyme dans l'art traditionnel cède le pas à une vision active, volontariste, soumettant le réel à une lecture éminemment subjective. Devant le fossé qui va se creusant entre un monde vieilli et un autre en gestation, avec ce qu'il implique comme déchirement et perte de repères, l'artiste tunisien se réfugie dans la nostalgie. Il est impérieux de conjurer le désarroi de la conscience culturelle par la fixation de certains traits du monde traditionnel qui s'effritent à travers un art de la louange et de la célébration. Deux générations d'artistes — les « pionniers » et les peintres de « l'Ecole de Tunis » — devaient s'y consacrer, quitte à proposer de la réalité une image faussement harmonieuse et par trop « arrangée », en marge des profondes mutations que vivait la société.

Les pionniers

Sur Ahmed Osman, le premier peintre tunisien, nous disposons de peu d'informations. Les quelques œuvres qui nous sont parvenues de lui montrent un attachement à l'enseignement académique, notamment une copie à l'huile d'une gravure *(Laban cherche ses idoles)* de Pietro da Cortone (1596-1669). Mais il pratique surtout la peinture des solennités officielles (*Mohamed Sadok Bey avec sa suite sur le perron du Bardo)* ainsi que le portrait (*Portrait de Mohamed Hadi Bey),* genres en faveur à la cour beylicale dont son père était un des dignitaires. Son style accuse une certaine raideur « naïve » du trait, compensée par une palette lumineuse assez rare à l'époque dans le genre traditionnel du portrait. L'expérience d'Ahmed Osman ouvre la voie à d'autres artistes qui tentent, après lui, d'enraciner le nouvel art dans le contexte culturel tunisien.

Hédi Khayachi (1882-1948) suit l'exemple d'Ahmed Osman et, comme lui, est surtout un portraitiste au service de dignitaires et de bourgeois auxquels il propose, également, des scènes de la vie traditionnelle. Il s'initie à la peinture dans l'atelier Pinchart à Tunis, qui

dispense au début du siècle un enseignement académique libre, en l'absence, à l'époque, d'institutions publiques spécialisées.

Sur la vie et l'œuvre de Hédi Larnaout, nous savons peu de choses. Une émission philatélique de 1985 reproduit une de ses compositions, intitulée « *1a cour des parfumeurs* » ; une autre, « *Mariée Tunisienne* » a figuré tardivement dans une vente à la salle Drouot à Paris. Nous savons également qu'un certain Hédi Larnaout, employé au Consulat d'Italie, fut en 1908 parmi les tout premiers hommes de théâtre tunisiens. Serait-ce notre peintre ou simplement un homonyme ? Toujours est-il que les deux œuvres susmentionnées montrent une certaine maturité et indiquent une longue pratique de la peinture.

Avec la création du Salon Tunisien en 1894, un rapport nouveau à l'art s'instaure. La peinture n'est plus une commande que le prince ou le notable passe à l'artiste, mais un produit proposé aux amateurs dans le cadre d'expositions artistiques. D'un art de palais, la peinture bascule du côté du large public et, ce faisant, attire vers elle des vocations nouvelles tentées par ce mode « moderne » d'expression qui, pour les premiers peintres tunisiens, fut aussi un métier. Et c'est au sein du Salon Tunisien, que s'est développée l'expérience de la plupart des artistes tunisiens.

Les activités d'Ahmed Osman, Hédi Khayachi, Hédi Larnaout ont évolué en dehors du Salon Tunisien, et c'est Jilani Abdelwahab dit Abdul (1890-1961), un autre élève de l'atelier Pinchart, qui fut le premier tunisien musulman à exposer au Salon dès 1912. A la veille de la Première Guerre Mondiale, il quitte la Tunisie pour la France où il devait passer toute sa vie. Il y fréquente Soutine, Chagall, Modigliani, Zadkine, Marquet, artistes de la fameuse Ecole de Paris. D'après les rares travaux que nous connaissons de lui, Abdul est un bon paysagiste. Néanmoins, ayant passé toute sa vie à l'étranger, il n'eut pas d'influence sur le mouvement artistique tunisien.

Yahia Turki (1901-1969) est considéré à juste raison comme le premier peintre tunisien ayant eu une carrière professionnelle bâtie dans le cadre d'un rapport suivi avec le public, à travers expositions personnelles et participations au Salon Tunisien et à d'autres manifestations. Le titre de « père de la peinture tunisienne » dont on le gratifie exprime une déférence que les milieux culturels tunisiens lui vouent depuis les années 20. Lors de l'effervescence intellectuelle et

artistique ayant accompagné l'éveil nationaliste, on le considère déjà comme une sorte d'artiste national et on déplore qu'il ne soit pas assez reconnu et encouragé par les autorités coloniales. Cette aura, il la doit à la simplicité et à la spontanéité d'une facture personnelle, à une sensibilité enracinée dans le terreau culturel tunisien et ouverte sur la modernité par sa verve ingénue et le traitement libre du graphisme et de la couleur. Peintre de la vie populaire et des paysages tunisiens, Yahia Turki est aussi le chantre des atmosphères de la Médina, campant une humanité simple, absorbée par ses occupations quotidiennes dans les rues, les souks, les cafés, dans une manière simplifiée, aux tons purs et gais, largement émancipée des recettes de l'académisme et traduisant un rapport serein et heureux à la vie.

La démarche de Abdelaziz Berraïes (1903-1962) restée plus fidèle à l'enseignement du Centre d'art, devenu l'Ecole des Beaux-Arts de Tunis, où il fut l'élève d'Armand Vergeaud, trahit une âme mélancolique pour laquelle la peinture est le moyen de surmonter le handicap d'une surdité précoce survenue accidentellement. Les paysages et les scènes traditionnelles de Berraïes, peints avec probité et respect des belles matières, dans des tons sobres et précieux, constituent un œuvre plus tournée vers l'univers propre de la peinture que vers la réalité visible du monde.

Ancien élève comme Berraïes de l'Ecole des Beaux-Arts, Aly Ben Salem (1910-2001) eut assez tôt le désir, au-delà de l'enseignement académique et de l'espace perspectif de la Renaissance, de redécouvrir la bidimensionnalité de l'espace esthétique musulman et ses caractéristiques graphiques et chromatiques. Dans une série d'aquarelles datant des années 30, consacrées aux métiers, aux coutumes et à d'autres aspects de la vie traditionnelle, il s'attache moins à fixer une image documentaire de la réalité qu'à célébrer une vision idéalisée d'une culture menacée par la modernité, dans un style simplifié s'inspirant tour à tour de l'imagerie populaire et de la miniature musulmane. Dès avant les années quarante, son œuvre quitte la description des us et coutumes pour un formalisme décoratif dédié à la célébration de la beauté féminine, dans un cadre paradisiaque ; rêve inlassablement repris, avec les mêmes motifs et par les mêmes procédés de réalisation, évoquant le statisme de l'imagerie populaire.

Hatim Elmekki (1918-2003) suit, quant à lui, la voie de la recherche et de l'expérimentation. Dessinateur à la verve impatiente et changeante, il cultive tous les styles et cherche inspiration tant dans la réalité locale que dans les thèmes universaux. Les sujets populaires l'intéressent autant que les thèmes mythologiques. Après l'indépendance, il est un moment séduit par l'iconographie de l'engagement et, plus tard, se fait un nom dans la pratique des divers arts publicitaires (affiches, timbres-poste, maquettes pour la monnaie métallique et de papier, etc.). Particulièrement attentif aux divers courants de l'art international, sa peinture fraye avec l'expressionnisme, le dadaïsme, le surréalisme. Chemin faisant, il devient de plus en plus attentif au métier et à la propre expressivité du trait, ce qui le pousse naturellement vers les prouesses de la technique ; c'est ainsi qu'il fut, à la fin de sa vie, séduit par l'hyper-réalisme des images analytiques mis à la mode par la nouvelle figuration.

Une exposition de Amara Debbèche (1918-1977), tenue en 1967, révèle la richesse de l'œuvre d'un pionnier qui, depuis 1937 et jusqu'à l'après-guerre, expose ses travaux au Salon Tunisien. Expatrié depuis en France, il y mène une carrière de peintre et d'illustrateur. Rentré en Tunisie au début des années 60, il prend part à la vie artistique locale et réalise en 1964 une décoration murale au Centre des P.T.T. de la localité de Mégrine, proche de Tunis. Amara Debbèche s'illustre surtout comme dessinateur au trait libre et allusif qui trahit une âme indépendante et angoissée.

Ammar Farhat (1911-1987), un homme du peuple, est l'une des personnalités marquantes du mouvement artistique tunisien. Peintre autodidacte, ayant connu une jeunesse difficile et pratiqué divers petits métiers, il commence sa carrière en dessinant au fusain les portraits des vedettes de la chanson égyptienne d'alors : Abdelhay Hilmi, Salama Hijazi et d'autres, qu'il proposait aux tenanciers des cafés où se pressent les amoureux du chant oriental. Il fut séduit par la peinture au contact d'artistes comme Mosés-Lévy et Pierre Boucherie. Alexandre Fichet l'accueille en 1938 au Salon Tunisien et l'aide à monter sa première exposition personnelle en 1940 dans le hall du journal Le *Petit Matin.* L'art de Ammar Farhat reflète sa personnalité franche et simple et raconte aussi bien ses visions d'une beauté idéalisée que des scènes d'un réalisme mélancolique campant une humanité défavorisée : ouvriers,

marchands de quatre saisons, dockers, musiciens noirs, aux prises avec les difficultés de la vie.

L'Ecole de Tunis

Dans les années d'après-guerre, Pierre Boucherie réunissant autour de lui quelques artistes français et tunisiens fonde « Le Groupe des Dix » dont certains membres forment ensuite « LTJ cole de Tunis ». La date de création de celle-ci demeure incertaine compte tenu des contradictions entre les témoignages de ses membres et de la rareté de traces écrites (1943 ? 1946? 1947?) Le noyau du groupe est formé par Boucherie, son premier président, Moses-Lévy, Jules Lellouche, Antonio Corpora, Ammar Farhat, Abdelaziz Gorgi, Jelal Ben Abdallah, Hédi Turki. Sans orientation esthétique précise, l'Ecole de Tunis se donne comme objectif de défendre les intérêts des artistes « professionnels », par opposition aux « amateurs » dont les œuvres envahissent les expositions du Salon Tunisien.

En 1956, Pierre Boucherie cède la présidence à Yahia Turki, et une nouvelle ère commencent pour 1D cole de Tunis. Ses membres affichent la volonté de construire une « personnalité nationale » en peinture. Sans pour autant proposer un programme de groupe de tendance aux orientations précises, la plupart de ses artistes prônent la célébration du milieu traditionnel, à travers des thèmes « tunisiens », ce que contestera plus tard une autre génération d'artistes, comme Mahmoud Sehili (né en 1931), Néjib Belkhodja (1933-2007), Abderrahman Medjaouli (né en 1936), Ridha Bettaïeb (1939-1993), Lotfi Larnaout (né en 1944) et d'autres, qui y verront un appauvrissement du concept de l'art et une « dérive folkloriste » et dénonceront une véritable mainmise de certains membres du groupe sur le marché de l'art.

Au plan strictement artistique, des peintres comme Yahia Turki, Ammar Farhat, Abdelaziz Gorgi, Jelal Ben Abdallah, Hédi Turki, Safia Farhat, Brahim Dhahak, Ali Bellagha et Zoubeir Turki, qui les rejoindra en 1958 à son retour de Suède, veulent marquer de leur empreinte la pratique picturale et la vie culturelle dans son ensemble. Au lendemain de l'indépendance, les traits essentiels de la personnalité de la plupart des membres du groupe sont fixés. A l'exception de Hédi Turki (qui évoluera, dès 1959, vers l'expressionnisme abstrait après un séjour de

trois mois aux Etats-Unis), leurs démarches s'appuient sur une attitude affective valorisant le patrimoine artistique traditionnel, célébrant la mémoire de la Médina, et affectionnant le pittoresque de la vie populaire. Ils continuent, en la précisant, la tendance des pionniers de la précédente génération vers une réconciliation de l'art moderne avec une certaine conception de la réalité locale.

L'œuvre de Jelal Ben Abdallah (né en 1921) est un espace imaginaire où des beautés de rêve sont absorbées dans une profonde méditation à côté d'une fenêtre ouverte sur une mer se confondant à l'horizon avec un ciel vaporeux où semble flotter la silhouette légère duyMBoukornine. De la miniature de ses débuts, il passera plus tard aux grands formats qu'il peuplera de belles créatures nues ou en habits chamarrés, au profil grec et aux yeux de gazelle, dans des décors envahis d'éléments décoratifs : architectures, objets finement ouvragés, meubles anciens, bijoux, tissus... véritable univers né du croisement de la réalité et du mythe.

Plus formaliste, Gorgi (1928-2008) fait revivre les traditions de la miniature musulmane, à la fois dans son concept esthétique (abandon de l'espace perspectif de la Renaissance pour l'espace esthétique musulman), et dans ses procédés de réalisation (irréalisme du graphisme et de la couleur). A la fin des années soixante, il explore, sur un mode gouailleur et cocasse, le subconscient populaire avec ses fantasmes, ses obsessions, dans un style proche de l'art brut.

Après le matiérisme de ses débuts, Ali Bellagha (1924-2006) remet en honneur une esthétique et des procédés inspirés de la création populaire : imagerie empruntée à la peinture sous verre, bois gravé et peint, calligraphie, etc.

Ces artistes seront bientôt rejoints par d'autres qui renforceront, chacun à sa manière, la tendance vers cette « tunisification » de l'art. Zoubeir Turki, Safia Farhat et Brahim Dhahak seront les premières recrues du groupe au lendemain de l'indépendance.

Lors de son séjour en Suède de 1952 à 1958, Zoubeir Turki (1924-2009) se remémore l'univers de son enfance et de sa jeunesse et annonce, déjà, ce que serait son art : un art du souvenir restituant par un trait souple et alerte un monde grouillant de types, de caractères, de portraits d'une humanité qu'il connue et aimée et qu'il raconte sur un ton amusé et complice. Nullement concerné par le souci du pittoresque et du

documentaire, Zoubeïr Turki s'amuse avec ses souvenirs et a l'étonnante capacité de communiquer sa bonne humeur aux autres, ce qui lui vaut une popularité inégalée, jamais démentie pour un peintre, et fera de lui une figure profondément enracinée dans l'être collectif à l'exemple d'un Abdelaziz al-'Iroui (Laroui).

Safia Farhat (1924-2003), peintre, céramiste, tapissière et seule femme du groupe, affectionne les compositions fortement charpentées et traite, par un graphisme puissant et des tons généralement restreints, divers thèmes de la vie traditionnelle.

Brahim Dhahak, artiste du sud au style puissant et brut, est adopté par le groupe sans que cela ait une quelconque influence sur sa manière et sa sensibilité restées éloignées des atmosphères de la Médina. Il l'exprimera plus tard pleinement au moyen de la gravure sur bois, dans un porte folio consacré à la *Geste Hilalienne.*

Sans faire partie de l'Ecole de Tunis, Mahmoud Ezzeddine (dit Noureddine) Khayachi (1918-1987) en cultive l'esprit et les thèmes. Fils de Hédi Khayachi et ancien élève des académies italiennes, il s'applique à faire revivre avec un luxe de détails et dans une facture minutieuse, des scènes coutumières de la vie d'autrefois d'où le souci documentaire n'est pas absent.

Ce désir de s'enraciner dans la réalité locale, exprimé tant par les artistes pionniers que par ceux de l'école de Tunis, révèle à travers divers styles et expériences une recherche souvent inconsciente de conceptions nouvelles qui dépasseraient l'anecdotique et le narratif pour se rapprocher de l'espace esthétique musulman. Ce sera le projet conscient d'une troisième génération d'artistes (Néjib Belkhoja, Lotfi Larnaout, Nja Mahdaoui) arrivés à maturité au milieu des années soixante, qui tenteront de fécondes expériences liées au lettrisme et à une sorte de constructivisme inspiré du décor géométrique musulman et de la calligraphie arabe, tandis que d'autres, éludant les considérations d'appartenance culturelle, préféreront s'inscrire dans le contexte de l'art international.

CHAPITRE X

L'organisation administrative de la Régence

Le régime du Protectorat implique le maintien des institutions tunisiennes préexistantes Mais la France en créa d'autres, les unes ayant pour mission de contrôler les actes des ministres et des fonctionnaires tunisiens, les autres étant chargées d'assumer directement les différents secteurs de l'activité politique, économique, judiciaire, administrative et culturelle.

Le régime du Protectorat hérite en outre de l'absolutisme des Beys et de la concentration excessive de l'administration ; les autorités françaises se gardent de mettre en place de véritables institutions représentatives et évitent de tomber sous le contrôle du Parlement français. La Tunisie relève du Ministère des Affaires Etrangères à Paris et est en fait gouvernée par les Autorités locales du Protectorat, en étant contrôlée de près seulement dans le domaine financier par le gouvernement français qui garantit la dette tunisienne.

Par ailleurs, les structures sociales sont maintenues et les « grandes familles » que la faveur des beys avait dotées d'apanages conservent en général leur place dans l'administration, la Grande Mosquée et les

tribunaux charaïques. Les Autorités du Protectorat comptent sur ces familles qui inspirent aux tunisiens respect et obéissance pour maintenir les structures de la société. Elles utilisent sans appréhension leurs services, sachant que les fils des grandes familles sont habitués, pour mieux profiter des faveurs du prince, à la docilité et à la souplesse et à fermer les yeux sur les excès et les injustices du maître. Ils devaient être, dès lors, un instrument aisément maniable entre les mains des nouvelles Autorités.

La nouvelle organisation administrative répond certes à de nouveaux besoins, à une conception plus moderne de la gestion des affaires, mais la plupart des services techniques sont des créations du protectorat en ce sens où ils ne sont pas le fruit d'une évolution *suigeneris* et qu'ils restent fermés aux tunisiens musulmans. Œuvres du Protectorat, ces services seront les instruments de sa politique propre. Leur personnel formé presque exclusivement d'européens, ne cessera au fil des ans de s'accroître, et la charge qu'il constitue pour le budget tunisien de s'alourdir.

LE POUVOIR CENTRAL TUNISIEN

Le Bey

Le Bey garde en principe toutes les marques extérieures de la souveraineté. Il est considéré comme un chef d'Etat avec emblème, cour, protocole et garde de parade. Lors de l'établissement du Protectorat, la France admet les droits héréditaires des Beys : la succession se fait par ordre d'âge entre les princes de la famille Husseinite. L'héritier du trône porte le nom de Bey du Camp.

Par le traité du 12 mai 1881, la France s'est engagée à soutenir le souverain tunisien et sa dynastie et à lui prêter son appui contre tout danger qui le menacerait. Mais lors de son avènement, il doit recevoir l'investiture du Résident Général au nom de la France. Cette tradition s'est établie avec Paul Cambon qui assista le 29 octobre 1882 à l'intronisation d'Ali Bey au Palais de Kassar Saïd.

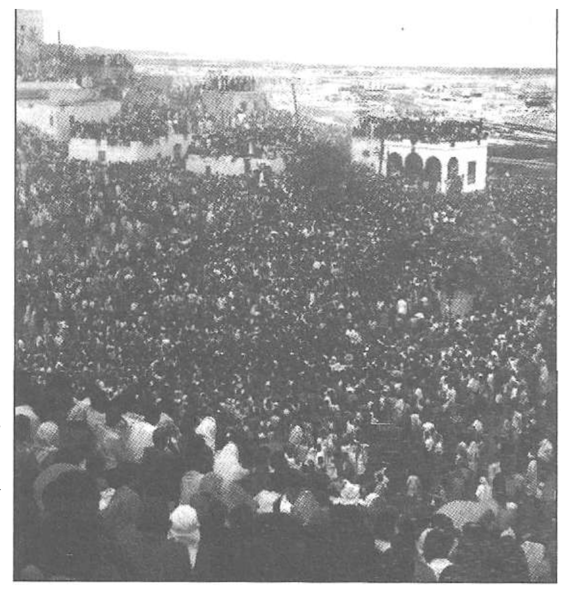
Le Bey est le chef de la Maison Husseinite. Les princes et princesses doivent obtenir son autorisation pour tous les actes privés ou publics.

Un administrateur français de la liste civile, nommé par le décret du 11 juin 1902, gère les biens meubles et immeubles du domaine privé du Bey et contrôle les dépenses afférentes à la liste.

Moncef Bey



Palais du Bardo, 14 octobre 1942. Moncef Bey, au centre, à l'issue de la cérémonie desvœux de l'Aïd. On reconnaît à sa droite son cousin Lamine, Bey du Camp et, à sa gauche, Hédi Lakhoua, Premier Ministre. Au premier rang, à l'extrême droite, Sadok Zmerli Directeur du Protocole et, à sa droite, Aziz Jallouli, Cheikh al-Madina. Moncef Bey, intronisé le 19 juin 1942, est le Bey le plus populaire de la dynastie. Il fut destitué le 14 mai 1943, après l'entrée des armées Alliées à Tunis, par ordonnance du Général Giraud. Il meurt en exil à Pau le 1er septembre 1948 et est inhumé le 5 septembre à Tunis au cimetière du Jellaz.



Les funérailles de Moncef Bey *le dimanche 5 septembre 1948, représentent un grand moment de cohésion nationale et de ferveur populaire.*

Le dernier souverain de la dynastie Husseinite



Lamine Bey, *à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de l'Aïd, octobre 1943. On reconnaît à sa gauche Slaheddine Baccouche, Premier Ministre et Hassan Husni Abdelwahab, Ministre de la Plume. A la droite de Baccouche, légèrement en retrait, Mohamed Salah Mzali, Ministre des Habous. Au premier rang, à gauche, Habib Jallouli Ministre de la Justice et, premier à droite, Sadok Zmerli, Directeur du Protocole. 19e et dernier souverain de la dynastie Husseinite, Lamine Bey cède au régime de la République, proclamé le 25 juillet 1957 par l'Assemblée Nationale Constituante. Décédé à Tunis le 30 septembre 1962, il est inhumé au cimetière Sidi Abdelaziz à la Marsa.*



Naceur Bey (1906-1922) père du futur souverain Moncef Bey (1942-1943), a volontiers avalisé les revendications du nouveau Parti Destour. A la droite de Naceur, son cousin Habib, Bey du camp, qui lui succédera (1922-1929) et qui est le père de Lamine Bey, le dernier souverain. A la gauche de Naceur Bey, Aziz Bouattour Premier Ministre.

Tous les princes et princesses de la famille beylicale reçoivent dès leur naissance une dotation prélevée sur le budget tunisien. Mais l'article 3 du décret du 11 juin 1902 prévoit que « toute dépense, toute obligation quelconque susceptible d'engager la personne ou les biens personnels d'un membre de la famille beylicale ne sera valable à l'égard des tiers et ne pourra être opposée, même ordonnée ou signée par lui, si elle n'a pas été visée par l'administrateur du Bey ».

Ainsi, tout acte d'un membre de la famille beylicale ne peut avoir d'effet que s'il est autorisé par l'Administrateur de la liste Civile. « Les Membres de la famille beylicale ne peuvent en aucun cas engager leur personne, ni leurs biens »[2]. Ils ont donc le statut de mineurs toute leur vie. La situation qui leur est faite s'explique par la méfiance des Autorités du Protectorat à l'égard des princes. La plupart d'entre-eux étaient en effet des jouisseurs oisifs et dépensiers rarement attirés par le travail ou l'instruction.

Le Bey, enfin, détient les pouvoirs qu'il exerçait avant le Protectorat sauf ceux qui lui ont été enlevés par les traités de Kassar-saïd et de la Marsa. En fait, son rôle se limite à sceller les décrets que les Autorités du Protectorat lui présentent et à incarner une souveraineté confisquée.

Il n'y avait au début du Protectorat que deux Ministres : le Premier Ministre et le Ministre de la Plume.

Le Premier ministre

Créée après la promulgation du Pacte Fondamental par le décret du 25 juillet 1860, la charge de Grand Vizir dont Mustapha Khaznadar fut le premier titulaire comporte des attributions multiples. C'est le Grand Vizir, aidé par quelques collaborateurs (le « Moustachar » à l'intérieur par exemple) qui dirige toutes les affaires du pays dans un grand ministère « Ouzara Kobra » : les départements des Finances, des Affaires Etrangères, de la Guerre, etc. relevaient en fait exclusivement de lui.

Après l'établissement du Protectorat, l'omnipotence et le cumul de responsabilités disparaissent. Les ministres tunisiens n'ont plus, après les traités de 1881 et 1882, à s'occuper ni des Affaires Etrangères, ni des Finances, ni de la Guerre ni de la Marine. Le Grand Vizir devient comme le Bey un personnage décoratif sans pouvoir réel. Il conserve

théoriquement certaines prérogatives : il est le représentant du Bey, dépositaire de ses pouvoirs, l'intermédiaire entre le souverain et l'administration générale, entre le Bey et ses sujets. Les fonctionnaires de l'Administration caïdale, ceux de la Jamiaa des Habous, les magistrats du Charaa, etc. correspondent avec le Bey par son entremise ; il est en relation directe avec les membres de la famille beylicale pour toutes les affaires qui les concernent. Il exerce son contrôle sur la Grande Mosquée, ses professeurs, ses surveillants et s'assure de l'application des règlements qui régissent l'Université de la Zitouna.

Enfin, tous les décrets sont pris, en principe, sur sa proposition. Progressivement, ses pouvoirs administratifs et judiciaires sont limités et tous ses actes soumis au contrôle du Secrétaire Général du gouvernement tunisien.

Les services qui restent sous l'autorité du Premier Ministre (et sous le contrôle naturellement du Secrétaire Général) sont groupés en un ministère d'Etat, dont les attributions sont limitées à l'organisation administrative et territoriale, essentiellement l'administration caïdale, le personnel administratif musulman, les Habous, les Tribunaux religieux, le notariat musulman, les affaires israélites, le protocole, les affaires de la famille beylicale.

Tous ces services sont en fait dirigés par le Ministre de la Plume jusqu'en 1945.

Les réformes d'août 1947 placent l'administration générale de la Régence sous l'autorité du Premier Ministre, flanqué toujours du Secrétaire Général du gouvernement tunisien. Ainsi, le Premier Ministre devient le Chef des 6 ministères tunisiens et des 5 Directions techniques. Il dirige en même temps une sorte de ministère de l'Intérieur qui comprend l'administration générale et les communes. Désormais, il est seul qualifié pour proposer au bey les décrets et textes soumis au sceau du Souverain, dont il surveille l'exécution. Enfin, il coordonne l'action des ministres tunisiens et des directeurs français et préside le Conseil de Cabinet.

En fait, l'autorité du Premier Ministre reste plus apparente que réelle car tous les pouvoirs que lui confèrent les décrets sont « exercés avec l'assistance ou sous le visa du Secrétaire Général du gouvernement tunisien »[3].

Les réformes de 1951 donnent pour la première fois depuis 1881 la présidence du Conseil des Ministres au Premier Ministre et non plus au Résident général. Le Premier Ministre devient le seul chef de l'administration générale ; le Secrétaire général devient son assistant et perd le droit de viser les arrêtés ministériels qui sont dès lors soumis sous forme de projets au Résident Général.

Le Ministre de la Plume

A l'origine, le premier Secrétaire du Bey était le Bach Kateb dont la charge fut créée par Ali Bey. En 1873, Aziz Bouattour est investi de cette fonction sous le nom de Ministre de la Plume (Ouazir al Kalam). Ses fonctions sont variées, mais il n'a en fait aucun pouvoir de décision. Il dirige sous l'autorité du Premier ministre les services du Ministère d'Etat. Il assure l'intérim du Premier ministre en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, donne lecture au souverain des documents soumis à son sceau, les vise au préalable et lit les discours du Bey en certaines circonstances.

Le décret du 17 février 1945 donne au Ministre de la Plume le titre de Ministre d'Etat dont les services sont au nombre de deux : Section d'Etat et Service des Communes.

En 1921 est créé le Ministère de la Justice et en 1943 le Ministère des Habous qui fut supprimé en 1945.

L'ère des réformes dans l'exécutif tunisien

Les réformes de février 1945 instituent un ministère des Affaires Sociales. En 1947, les réformes de Jean Mons introduisent des changements dans le nombre et la nature des fonctions des Ministres. Il y eut désormais 6 ministres tunisiens : le Premier Ministre, les Ministres de la Justice ; du Commerce et de l'Artisanat ; de la Santé Publique ; du Travail et de la Prévoyance Sociale et de l'Agriculture. Les réformes de février 1951 créent un 7e ministère : le Ministère d'Etat.

Mais les ministres tunisiens ont auprès d'eux, jusqu'à la réforme du 9 août 1947, des fonctionnaires français appelés « délégués » et rebaptisés conseillers depuis lors. Les conseillers sont chargés en principe de contrôler au nom du Secrétaire Général du gouvernement tunisien le

fonctionnement des différents services. Le Délégué au Ministère de la Justice a aussi le pouvoir réglementaire, donc un pouvoir de gestion et d'administration. Au Ministère des Affaires Sociales, il y avait deux délégués, l'un pour la Santé Publique, l'autre pour le Travail et la Prévoyance. Ces deux délégués nommés parmi les hauts fonctionnaires français et placés sous les ordres du Ministre sont en même temps ses contrôleurs.

Les conseillers créés par le décret du 9 août 1947 donnent leur avis ou font des suggestions aux Ministres. Ils visent tous les actes et tous les textes communiqués par les Ministres au Secrétaire Général du Gouvernement. Les Conseillers sont supprimés en septembre 1950.

Les Directions techniques

Jusqu'aux réformes de mars 1947, les Directions techniques sont au nombre de cinq : Finances, Travaux Publics, Instruction Publique, Commerce et Colonisation, Office Tunisien des P. T. T. et Agriculture. Depuis lors, le Département de l'Agriculture a été attribué à un ministre tunisien. Après la guerre, on crée un commissariat à la Reconstruction et au Logement.

Les membres du Conseil des Ministres[4] ont toujours été en majorité français jusqu'en 1951 (Réforme Périllier). Outre les Ministres tunisiens et les Directeurs des départements techniques, il y avait aussi le Résident Général, Président, le Chef d'Etat Major de l'armée et le Vice-Amiral.

Avec les réformes de 1947, le Vice-Amiral quitte le Conseil des Ministres et, à partir de 1951, la parité est établie. Le Résident et le Général Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie ne font plus partie du Conseil. Sur les 14 membres, il y eut alors les 7 ministres tunisiens, les 5 Directeurs, le Secrétaire Général ou son adjoint et le Commissaire à la Reconstruction et au Logement.

Tous les membres du Conseil sont soumis à l'investiture du Bey. Celui-ci approuve et scelle sans discussion les textes approuvés par les membres du Conseil. Les réformes de 1957 prévoient aussi la mise sur pied d'un Haut-comité groupant le Résident et le Gouvernement tunisien. Il devait être réuni sur l'initiative du Résident et sous sa présidence « en cas d'événements graves susceptibles de mettre en cause

les hautes obligations dérivant des traités et de compromettre l'administration générale du royaume ».

En fait, les événements de 1950-54 en Tunisie n'ont pas permis à cet organisme de voir le jour.

Enfin les réformes de mars 1954 (Voizard) donnent au sein du Conseil des Ministres la majorité aux membres tunisiens.

LES ORGANES CENTRAUX DU PROTECTORAT

Le Résident général

Le Ministre résident a des pouvoirs étendus. Il représente le gouvernement français auprès du Bey. Il veille à l'exécution des traités établis entre la France et la Régence. Il est « l'intermédiaire dans les rapports de la France avec les autorités tunisiennes » (art. 5 du traité de Kassar-Saïd).

Le Résident général est, depuis le décret beylical du 9 juin 1881, chargé des fonctions de Ministre des affaires étrangères du gouvernement tunisien, « intermédiaire officiel et unique dans les rapports du Bey avec les autres puissances »[5].

Le décret du Président de la République française du 22 avril 1882 qui fixe les pouvoirs du Ministre Résident et organise le fonctionnement du protectorat prévoit que :

1) « Les divers services ou établissements fonctionnant en Tunisie sous l'action du gouvernement français seront, dans les limites où s'exerce cette action, placés dans la dépendance du département ministériel correspondant de la République ;

2) « Toutefois, le Ministre Résident à Tunis sera le représentant de tous les services et, à ce titre, correspondra avec les ministres français desquels il recevra ses instructions.

3) « Les communications échangées entre le Ministre Résident et les membres du gouvernement français passeront par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Etrangères qui les examinera au point de vue spécial diplomatique et des intérêts internationaux et indiquera, s'il y a lieu, les observations que suggérera cet examen ;

4) « Les projets d'organisation et les demandes de crédits y afférents que les divers services pourraient entraîner seront soumis à l'avis du

LES MINISTRES RESIDENTS ET RESIDENTS GENERAUX EN TUNISIE 1881 -1955

THÉODORE ROUSTAN, Consul général et chargé d'Affaires à Tunis le 17 décembre 1874, ministre plénipotentiaire le 23 janvier 1880, présent lors de la signature du traité du Bardo le 12 mai 1881, Ministre résident à Tunis le 13 mai 1881 jusqu'en février 1882 (Ministre de France à Washington en février 1882 puis Ambassadeur à Madrid en 1890)

PAUL CAMBON, Ministre résident le 12 février 1882-novembre 1886

JUSTIN MASSICAULT : Résident Général, novembre 1886-novembre 1892 (meurt à Tunis en 1892)

CHARLES ROUVIER : novembre 1892-novembre 1894

RENÉ MILLET : novembre1894-novembre 1900

STEPHEN PICHON : décembre 1901-janvier 1907

GABRIEL ALAPETITE : janvier 1907-novembre 1918

PIERRE ETIENNE FLANDIN : novembre 1918-décembre 1920

LUCIEN SAINT : décembre 1920-janvier 1929 (Résident Général au Maroc en janvier 1929)

FRANÇOIS MANCERON[1] *: janvier 1929-juillet 1933*

MARCEL PEYROUTON : 29 juillet 1933-mars 1936

ARMAND GUILLON (21 mars 1936-octobre 1938

EIRIK LABONNE : 22 novembre 1938-juin 1940 (nommé Ambassadeur à Moscou en juin 1940)

MARCEL PEYROUTON : 3 juin-23 juillet 1940 (juillet 1940 ministre de l'Intérieur du Maréchal Pétain)

AMIRAL JEAN-PIERRE ESTÉVA : juillet 1940-mai 1943

GÉNÉRAL ALPHONSE JUIN : mai-juin 1943

GÉNÉRAL CHARLES MAST : 25 juin 1943-janvier 1947

JEAN MONS : 21 février 1947-mars 1950

LOUIS PÉRILLIER : 9 avril 1950-25 décembre 1951

JEAN DE HAUTECLOCQUE : 13 janvier 1952-25 août 1953

PIERRE VOIZARD : 23 septembre 1953-28 juillet 1954

GÉNÉRAL JEAN BOYER DE LATOUR : 30 juillet 1954-30 août 1955

ROGER SEYDOUX PREMIER Haut Commissaire de France : 13 septembre 1955 (il présente ses Lettres de Créance au Bey le 19 septembre 1955)

PIERRE DE LEUSSE, premier Ambassadeur de France (1956)

Ministre des Affaires Etrangères qui les contresignera de concert avec les ministres compétents ».

Ces dispositions sont modifiées en 1885 en ce qui concerne seulement les pouvoirs du Ministre-Résident. L'article 1er du décret présidentiel du 23 juin 1885 stipule que le Représentant de la République française en Tunisie portera le titre de Résident général et qu'il relève du Ministre français des Affaires Etrangères.

Ses attributions sont précisées par les articles 2, 3 et 4 ci-après :

« Art 2- Le Résident Général est dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence. Il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les Services Administratifs concernant les Européens et les indigènes.

« Art 3 - Il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement français. Exception est faite pour les affaires d'un caractère purement technique et d'ordre intérieur dans chaque administration française.

Ces affaires pourront être traitées directement avec les ministres compétents par les chefs des différents services institués en Tunisie.

« Art. 4 - Le Résident général communique avec les divers membres du gouvernement par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Etrangères.

Il les saisit sans délai de toutes les questions qui intéressent le département ».

Le Résident général exerce tous les attributs souverains du Bey que les traités transfèrent à la France.

Il dirige en sa double qualité de Représentant du Gouvernement français et de Ministre des Affaires Etrangères du Bey, toutes les relations extérieures de la Régence.

En sa qualité de chef de la colonie française, il a le droit de prendre, par voie d'arrêtés, les dispositions réglementaires qui la concernent exclusivement. Le décret français du 1er mai 1912 confère au Résident général de France à Tunis ou à son délégué le pouvoir de prendre des arrêtés d'interdiction de séjour contre toutes les personnes condamnées dans la Régence.

Par décret du 10 novembre 1884, le Président de la République française avait déjà délégué au Ministre résident le pouvoir d'approuver

au nom de la France la promulgation et la mise à exécution de tous les décrets beylicaux. Pour devenir obligatoires, ces décrets doivent être visés pour approbation par le Ministre Résident. Après visa, ils sont publiés dans les deux éditions, française et arabe, du Journal Officiel Tunisien.

L'action du Résident général n'est pas moins étendue dans le domaine de la souveraineté interne. Il a la haute main sur l'administration intérieure de la Tunisie. M. Pillet[6] reconnaît à cet égard trois droits distincts du Résident général :

1) « Il a le droit de surveiller l'administration de l'Etat protégé, d'être informé de tous les actes auxquels elle donne lieu, d'être consulté sur toutes les innovations projetées ;

2) « Il a le droit d'opposer son veto à tous les actes du souverain local, s'il juge ces actes incompatibles avec les obligations internationales qui lui incombent. Par là même, toute manifestation de l'autorité du protégé n'est régulière vis-à-vis du protecteur qu'autant qu'elle a reçu l'approbation de son représentant ;

3) « En cas d'inaction du protégé, il a le droit d'agir lui-même et de prendre les mesures qui lui paraissent commandées par la considération des devoirs internationaux de son pupille »[1].

Ainsi, à l'échelon tunisien, le Résident avait un pouvoir quasi absolu dans tous les domaines.

Son pouvoir a été au début contesté par le Général Commandant les troupes françaises en Tunisie, d'où le conflit Boulanger-Cambon et Leclerc-Rouvier. Au début du XXe siècle, l'opposition venait plutôt de la colonie française dont le nombre ne cessait d'augmenter. Dès qu'un Résident tentait de diminuer ses privilèges ou de tenir la balance égale entre elle et les tunisiens, la colonie se dressait vigoureusement contre lui. C'est ainsi que Millet, Résident de 1894 à 1900, provoqua la colère des européens lorsqu'il voulut leur imposer certaines taxes (droits de timbre et d'enregistrement, prestation en argent) pour augmenter les recettes du budget. On le traita d'« arabophile » parce que, curieux pour les choses de l'islam et désireux de collaborer à sa renaissance par la science moderne, il contribua en 1896 à la fondation de la Khaldounia.

« ... Et comment croire, écrit la « Tunisie Française », dans son numéro du 20 mai 1899, que M. Millet cesse du jour au lendemain d'être

l'autoritaire, le prodigue et l'arabophile que l'on sait... ». Armand Guillon, Mons, Périllier essuyèrent eux aussi les insultes et les menaces de la colonie chaque fois que des réformes étaient annoncées.

Les Résidents Généraux accroissent la centralisation administrative en accordant aux contrôleurs civils, leurs agents directs, des pouvoirs très étendus, et en les invitant à les renseigner immédiatement sur tout ce qui se passe dans leurs régions « Je crois devoir vous rappeler, écrit René Millet dans une note au Secrétaire général Roy, que les contrôleurs civils doivent être autant que possible les intermédiaires entre les particuliers et les services, car il est indispensable qu'ils soient tenus au courant de tout ce qui se passe dans leur circonscription »[8].

Le Secrétariat général du gouvernement tunisien

C'est un organisme de contrôle de tous les actes émanant de l'administration tunisienne. Le décret du 4 février 1883 complété par celui du 24 octobre 1884 précise les attributions du Secrétaire général. Celui-ci est le Chef du personnel de l'administration centrale ; il contrôle la correspondance du Premier ministre, présente et promulgue les lois, décrets et règlements, garde les archives de l'Etat.

« Par la direction du personnel de l'administration centrale, le Secrétaire général s'assure que l'administration générale ne comprend que des agents dévoués à la ligne de conduite du gouvernement du Protectorat.

« Le visa de la correspondance du Premier Ministre est le véritable signe de contrôle. Toutes les lettres adressées au Premier Ministre sont visées par le Secrétaire général. Toutes les lettres soumises à la signature doivent porter son visa préalable.

« De cette manière, aucune affaire ne peut parvenir à l'Administration beylicale ou être traitée par elle sans que le Service de contrôle n'en ait eu connaissance et par suite, ne puisse y faire telle observation qu'il juge convenable.

« Enfin, la présentation et la promulgation des lois, décrets et règlements se fait par l'intermédiaire du Secrétaire général qui peut aussi s'assurer qu'aucune mesure n'est prise qui ne réponde aux vues générales du gouvernement du Protectorat »[9].

Certains services comme celui de la Sûreté Publique sont placés sous l'autorité directe du Secrétaire général. La prolifération des nouveaux services dirigés par des fonctionnaires français accroissant considérablement la correspondance rédigée en langue française, le Premier Ministre en délègue la signature au Secrétaire général ; celui-ci assume encore directement un nombre sans cesse croissant de responsabilités qui incombent normalement au Premier Ministre.

Le gonflement des services et des attributions du Secrétariat général amène en 1910 le Résident général Alapetite à le dédoubler, créant un Secrétariat pour l'Administration et un « Secrétariat général pour la Justice » dirigés tous les deux par des français.

Le décret beylical du 5 juin 1919 supprime le Secrétariat général du gouvernement tunisien pour la Justice. Ses services sont rattachés au Secrétariat général du gouvernement tunisien pour l'Administration. En avril 1921, tous les services concernant la Justice tunisienne sont détachés du Secrétariat général et groupés sous l'autorité d'un Ministre de la Justice.

Les décrets du 26 avril 1921 créent, auprès du Secrétariat général, une Direction de l'Intérieur qui comprend les services s'occupant de la Sûreté, des communes, etc. et une Inspection générale des Services Administratifs qui contrôle les services relevant du Secrétariat général.

Le Résident général Lucien Saint qui entra en conflit avec le Secrétaire général Gabriel Puaux, supprima la fonction par le décret beylical du 14 juillet 1922. Les attributions du Secrétaire général du gouvernement tunisien sont alors réparties entre deux nouveaux chefs d'administration : le Directeur général de l'Intérieur et de Directeur de la Justice Tunisienne.

Les services qui constituent la Direction générale de l'Intérieur sont : les caidats, les habous, la sûreté, les services pénitentiaires, les cultes, l'hygiène, l'assistance. Le Directeur général de l'Intérieur détient en fait les mêmes pouvoirs que le Secrétaire général du gouvernement puisqu'il vise les actes du Premier Ministre, présente et promulgue les lois, décrets, règlements « en collaboration avec le Premier Ministre » et exerce avec celui-ci le pouvoir réglementaire.

Le Résident général Marcel Peyrouton rétablit le Secrétariat général du gouvernement tunisien (décrets beylicaux des 10 et 30 octobre 1933)

qui groupe les services de l'Inspection générale des services administratifs, du contrôle des Affaires Indigènes, de la Sûreté Publique, du service juridique et de législation, du contrôle des dépenses engagées. Les fonctions du Secrétaire général furent, de nouveau, précisées.

- Il vise tous les décrets présentés au sceau du Bey, ainsi que les décisions et arrêtés du Premier Ministre ;
- Il contrôle le fonctionnement de toute l'Administration tunisienne y compris les administrations techniques ;
- Il donne son visa à toutes les nominations de personnel soumises à l'accord du Résident général.

Le Secrétaire général du gouvernement tunisien est assisté dans ses fonctions par 4 services : l'Inspection générale des services administratifs qui assure le contrôle du personnel de l'ensemble des administrations publiques, l'Inspection générale des contrôles civils pour le contrôle des caïdats et de la police, le Service Juridique et de Législation pour la préparation et la rédaction des textes législatifs, le contrôle des dépenses publiques.

En 1935, un décret beylical détache du Secrétariat général les services des Caïdats et de la Sûreté. Ces deux services sont regroupés sous l'appellation d'« Administration tunisienne » dirigée par un « Délégué à l'administration tunisienne » placé sous le contrôle direct du Secrétaire général du Gouvernement tunisien et l'autorité théorique du Premier Ministre. Cette « administration tunisienne » est supprimée en 1937 et les services de la Sûreté sont groupés en une direction ; les services des caïdats forment avec le Service des Communes la « Direction de l'administration générale et communale » qui fut supprimée en 1940, ses services étant incorporés au Secrétariat général.

Ainsi « pendant la période de 1933 à 1943, le Secrétariat général du gouvernement tunisien a été à la fois l'organe de gestion de certains services traditionnels de l'administration générale, suivant la formule du Secrétariat général originel de 1883 et l'organe d'impulsion, de centralisation et de coordination de l'ensemble des affaires civiles et administratives ressortissant à la compétence de toutes les administrations [10].

Au lendemain de l'évacuation de la Tunisie par les troupes de l'axe, le Comité français de Libération nationale basé à Alger décide une

réorganisation de l'Administration du Protectorat : par le décret du 21 juillet 1943, le Secrétaire général du Gouvernement (on supprime le terme de tunisien) est désormais nommé par le pouvoir central français. Il « coordonne l'action des directions tunisiennes établies par décret beylical. Il représente le Résident général dans l'exercice du contrôle français sur ces services et directions ». Le même décret nomme un Conseiller de la Régence qui assure la liaison entre la Résidence générale d'une part, le Bey et les Ministres tunisiens d'autre part, et un Directeur des Affaires Politiques qui « oriente et coordonne l'activité politique des services du Protectorat, centralise le contrôle français et assure le maintien de l'ordre ».

Le décret du 27 mars 1944 supprime ces deux institutions. Les attributions du Conseiller de la Régence passent au Secrétariat général du Gouvernement ; et la Direction des Affaires Politiques est remplacée par une Direction des Contrôles qui ne s'occupe plus de la Sûreté dont les services sont groupés en une « Direction des Services de Sécurité » rattachée à la Résidence générale.

La décision de faire nommer le Secrétaire général par le gouvernement français témoignait, de la part des hommes du CFLN d'Alger, d'une méconnaissance des principes sur lesquels reposaient les Institutions politiques du Protectorat et de l'esprit des textes qui régissaient le fonctionnement de ces institutions. Le Secrétaire général qui était jusqu'alors un haut fonctionnaire de l'administration de la Régence, nommé par le Bey, représentant de la souveraineté tunisienne, est devenu un organe hybride qui détient des pouvoirs émanant à la fois de la souveraineté française et de la souveraineté tunisienne : les pouvoirs qui lui sont confiés par la souveraineté française lui donnent le droit d'exercer son contrôle sur tous les services tunisiens érigés en Ministères ou en Directions. Ceux qu'il détenait de la souveraineté tunisienne lui permettaient, en vertu des décrets beylicaux du 15 juillet 1943 et du 20 avril 1944 d'assurer la coordination de l'activité des services du Secrétariat général (Inspection générale des services administratifs, Service juridique et de législation, Service du contrôle du personnel, Service de l'interprétariat) ainsi que la coordination des cinq directions placées sous son autorité (finances, travaux publics, Economie générale, Instruction Publique, Office Tunisien des Postes et

des Télégraphes). Par ailleurs, selon les termes du décret du 15 juillet 1943, tous les décrets signés par le Bey et les arrêtés des Ministres tunisiens restent soumis au visa du Secrétaire général du Gouvernement.

La violation faite à la souveraineté tunisienne par les décrets français du 21 juin 1943 et du 27 mars 1944 provoque une vive émotion dans divers milieux politiques. « Cette affirmation brutale de la part de l'exercice du contrôle français, contenue dans les pouvoirs du Secrétaire général du Gouvernement, n'a pas été sans causer, dans l'opinion publique tunisienne, une réaction sensible contre une institution qui était généralement admise... » admise évidemment par ceux qui contestent le moins l'existence du Protectorat.

En 1947, le gouvernement français comprend la nécessité de revenir à une conception plus réaliste de la nature du Secrétariat général ; le décret français du 29 juillet 1947 abroge les décrets du 21 juin 1943 et du 27 mars 1944, tandis que le décret beylical du 9 août 1947 redonne au Secrétariat général du Gouvernement tunisien son caractère d'institution tunisienne dont les prérogatives sont fixées par décrets beylicaux.

Le Secrétaire général du gouvernement tunisien est de nouveau nommé par le Bey sur proposition du Résident général. Un Secrétaire général Adjoint nommé aussi par le Bey sur proposition du Résident général remplace le Secrétaire général en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci ; il peut assumer aussi certaines responsabilités qui lui sont déléguées par le Secrétaire général. Les réformes de 1951 enlèvent au Secrétaire général le pouvoir de visa, mais lui laissent l'essentiel des prérogatives qu'il détenait auparavant.

Le délégué à la résidence générale

Il a existé depuis les premiers temps du Protectorat, mais ses pouvoirs n'ont été nettement définis qu'en 1922 (décret du Président de la République française du 10 février 1922). Les pouvoirs du Délégué à la Résidence générale sont multiples :

- Il est d'abord le suppléant légal du Résident général. Il le remplace chaque fois qu'il est empêché ou absent ;
- Il assure le contrôle des Services de la Régence et des services de la Résidence générale ;
- Il est vice-Président du Conseil des Ministres du Gouvernement tunisien et Inspecteur général des Contrôles Civils.

Les pouvoirs du Délégué à la Résidence sont accrus par Marcel Peyrouton. Celui-ci fait prendre par le Président de la République française le décret du 1er octobre 1933 qui donne au délégué le droit de diriger les Services du Secrétariat général du Gouvernement tunisien rétabli la même année après sa suppression en 1922. C'est ainsi que le Délégué à la Résidence générale est devenu aussi Secrétaire général du Gouvernement Tunisien.

Mais le Délégué n'a plus les pouvoirs d'Inspecteur général des Contrôles Civils qui sont confiés à un haut fonctionnaire soumis néanmoins à l'autorité du Délégué à la Résidence.

Le cumul des fonctions de Délégué et de Secrétaire général du Gouvernement Tunisien dure jusqu'en 1943, date à laquelle le poste de Délégué à la Résidence générale est supprimé par le décret du 23 juin du Comité Français de Libération Nationale. Ce décret confie à trois hauts fonctionnaires l'administration supérieure de la Régence :

— Le Secrétaire général du Gouvernement ;

— Le Conseiller de la Régence ;

— Le Directeur des Affaires Politiques.

Le Conseiller de la Régence assure la liaison entre le Résident général d'une part, le Bey et les Ministres de l'autre. Il est assisté auprès des Ministres tunisiens par des délégués.

Le Directeur des Affaires Politiques « était chargé d'orienter et de coordonner l'activité politique des organes de Contrôle Civil » ; il dirigeait aussi les Services de Sécurité. En 1944, un décret du Comité Français de Libération Nationale supprime le poste de Conseiller de la Régence et celui des Affaires Politiques.

Les Contrôles Civils relèvent alors d'une Direction des Contrôles, et les Services de Police d'une direction autonome relevant du Résident général.

Légiférant de son propre chef, le Gouvernement Provisoire de la République Française rétablit, en 1946, le poste de Délégué à la Résidence et lui attribue les mêmes prérogatives que le décret du 10 février 1922, sans la Vice-présidence du Conseil des Ministres ni l'Inspection générale des Contrôles Civils, redonnant en 1947 les Services des Contrôles Civils au Délégué à la Résidence générale.

L'organisation de l'administration provinciale

En 1881, la Tunisie était divisée en quelques 80 circonscriptions administratives. Chacune d'elles était gouvernée par un Caïd, représentant du pouvoir central dans sa circonscription et suppléé par un certain nombre de cheikhs. Le territoire d'un caïdat était généralement assez étendu et ses limites assez imprécises. Il correspond soit au territoire d'une tribu comme dans les régions du Centre et du Sud peuplées surtout par des éleveurs semi-nomades, soit à une région urbaine dans les régions de population sédentaire du Tell, du cap-Bon, du Sahel et de la région de Sfax.

Les cheikhats correspondent généralement à l'espace occupé par des fractions de tribus ou le terroir d'un village dans les zones de population stabilisée. La superficie de ces circonscriptions était par ailleurs très inégale. Les Caïds étaient des personnages importants choisis par le Bey, soit parmi ses mamelouks soit parmi les grandes notabilités des tribus. Dans ce dernier cas, les liens entre administrés et Caïds étaient étroits et les actes de ceux-ci devaient tenir compte de l'opinion de ceux-là. Emanation du pouvoir central, ils exerçaient à l'intérieur de leur circonscription tous les pouvoirs mais leur rôle essentiel était d'assurer l'ordre et de lever les impôts. Les Khalifats dont l'existence n'était point officielle jusqu'au décret du 28 novembre 1889 étaient les auxiliaires du Caïd ; ils remplaçaient celui-ci en cas d'empêchement. Rétribués par leur maître, ils dépendaient uniquement de lui. Le recrutement des Cheikhs différait totalement de celui des Caïds ; ils étaient choisis par les notables de la tribu « qui se portaient ainsi garants de leur gestion financière ; de par leur mode de désignation, ils étaient chargés de défendre les membres de la fraction contre les empiétements du pouvoir »[12]. Le Caïd n'assurant pas par lui-même la perception des impôts, c'étaient les cheikhs en contact permanent avec la population qui recouvraient les sommes perçues et les remettaient aux Caïds.

L'évolution de l'administration provinciale

Les Autorités du Protectorat n'introduisent que des réformes de détail dans cette organisation qu'ils considéraient comme adaptée au pays. Les réformes introduites sont de 2 ordres :

1) A partir de 1887, les circonscriptions ethniques sont remplacées par des circonscriptions territoriales et leur nombre est réduit afin de bien tenir le pays et d'assurer plus aisément la levée des impôts. La création des nouvelles circonscriptions est décidée par le Résident général, le Secrétaire général et le Directeur des Finances avec l'accord du Général-Commandant les troupes françaises en Tunisie ; un décret beylical entérine la décision de ces Autorités. La mauvaise gestion donne parfois prétexte à la destitution du Caïd et la suppression pure et simple du Caïdat.

2) De nouveaux critères président au choix des représentants du Bey à l'intérieur. Jadis, le choix des Caïds impliquait le respect des aspirations des populations « ne fut-ce que par crainte des soulèvements que le régime débile des Beys n'était pas en mesure de réprimer énergiquement »[13]. La force ayant assis fermement le pouvoir des occupants dans le pays, cette crainte n'existait plus. Les Caïds sont choisis par le Résident ou le Secrétaire général avec l'accord du Général Commandant de la Division d'occupation parmi les notabilités de la Capitale ou des villes de l'Intérieur. Ils perdent peu à peu tout contact avec la population.

Le recrutement des Cheikhs connaît la même évolution. Leur « élection » est suggérée par les Autorités du Protectorat et leur fonction essentielle est de « seconder les vues du gouvernement » [u]. Bientôt les notables n'ont plus l'occasion d'élire le cheikh mais seulement de le « cautionner » et finalement la désignation par le Caïd sera l'unique mode de recrutement des cheikhs.

Les événements qui suivent la signature du traité de Kassar-Saïd entraînent d'ailleurs la fuite ou la destitution d'un nombre important de Caïds. Il était dès lors loisible aux autorités françaises d'installer aux postes vacants les hommes de leur choix ; mais ce choix est guidé par certains principes. L'auteur du « Rapport au Président de la République » affirme en 1890 : « Nous étions décidés à réprimer les abus mais nous étions décidés à ne pas nous aliéner la classe dirigeante à cause de l'action qu'elle exerce sur les populations que nous voulons nous gagner... L'administration du Protectorat s'est faite une règle dès l'origine de maintenir ou d'attirer aux affaires, que ce soit dans l'ordre civil ou dans l'ordre religieux, les grands propriétaires fonciers, les représentants des

familles anciennes et respectées, que les indigènes sont habitués à voir à leur tête. Elle est persuadée que les personnes qui ont les plus grands intérêts en Tunisie sont aussi celles qui sont les plus disposées à accepter un ordre de choses garantissant la sécurité des personnes et des biens.

Les candidats indigènes aux fonctions publiques que le Premier Ministre désigne au Bey sont donc de préférence choisis dans cette classe que nous voulons voir marcher d'accord avec nous, à la suite d'une enquête dirigée par les agents du Protectorat ».

Le principal critère pour le choix d'un haut fonctionnaire de l'administration caidale n'est donc ni la compétence, ni l'instruction, mais la notoriété familiale. L'autre condition essentielle est la loyauté du candidat à l'égard des Autorités du protectorat et de la Puissance protectrice. Les renseignements sont fournis, jusqu'à une date tardive, par les autorités militaires qui ont un service de renseignements établissant la biographie des candidats.

Enfin, dernières conditions exigées des candidats : la fermeté, l'autorité, même si elles devaient entraîner des abus flagrants de pouvoir. « Pour faire payer les indigènes, écrivait d'Estournelles de Constant, il n'est pas nécessaire d'être un bon comptable, mais d'avoir de l'autorité sur eux ».

L'autorité des Caïds se manifeste à l'égard des administrés par d'interminables exactions. « Sueurs de burnous » invétérés, la plupart des caïds ne s'embarrassent d'aucun scrupule pour faire lever les impôts établis par les autorités centrales et pour s'enrichir démesurément.

Les attributions des Caïds

36 circonscriptions administratives ou *Caïdats* existaient à la veille de l'indépendance, chacune étant administrée par un caïd. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un Khalifat le supplée. Mais depuis 1912, on crée des cadres intermédiaires entre le Caïd et le Khalifat : le Kahia ou son équivalent, le khalifat de classe exceptionnelle, assurent les fonctions du Caïd dans une sous-circonscription du Caïdat.

Le caïd a des attributions administratives, judiciaires et financières. Mais en pratique, il reste étroitement encadré par le contrôleur civil.

Les attributions administratives

Le caïd intermédiaire entre les sujets du Bey et le pouvoir central veille à l'exécution de la loi dans tous les domaines de la vie économique et sociale de sa circonscription. Une de ses fonctions essentielles est le maintien de la sécurité : la police générale de la région lui incombe et, surtout, il est l'agent d'information du gouvernement.

Le caid préside les municipalités et tient les registres de l'Etat Civil tunisien.

Les attributions judiciaires

Les caïds exerçant dans une ville non pourvue d'un tribunal tunisien sont compétents en matière civile (personnelle ou mobilière) dans les affaires mettant en présence exclusivement des tunisiens et dont l'importance ne dépasse pas 500 francs, et en matière pénale pour les délits qui n'entraînent pas un emprisonnement d'une durée supérieure à 15 jours, ni une amende de plus de 20 francs.

Le caïd fait parvenir les citations aux justiciables de nationalité tunisienne, il a le pouvoir de juge d'instruction en cas de flagrant délit ; mais avant d'instruire en ce cas, il doit aviser le Directeur des Services judiciaires ou le Commissaire du Gouvernement. S'il n'y a point flagrance, il ne peut faire acte d'instruction sans recevoir pour cela délégation.

« Il reçoit les dénonciations relatives à toutes infractions, crimes, délits, contraventions commis dans le lieu où il exerce ses fonctions. Il transmet ces dénonciations au commissaire du Gouvernement dans le ressort duquel se trouve son caïdat. Il lui transmet tous renseignements, procès-verbaux et actes relatifs et fait exécuter les décisions des tribunaux tunisiens, arrête les coupables, procède à la vente des biens et à la perception des amendes »[15].

Les caïds doivent aider les magistrats français à rechercher crimes et délits qui sont du ressort des tribunaux français et sont chargés d'exécuter à l'encontre des sujets tunisiens les condamnations civiles prononcées par la justice française.

Les attributions financières

Le caïd perçoit tous les impôts directs et autres contributions payés par les sujets tunisiens. Ces impôts sont recouvrés par lui-même ou par

les cheikhs qui sont sous ses ordres. Ils connaissent en général de toutes les affaires financières du Caïdat concernant les sujets tunisiens. Dès lors ils peuvent, et la majorité des caïds ne s'en sont point privés, profiter de leur omnipotence en cette matière pour accroître leur fortune : Kahias, Khalifats et Cheikhs assistent les caïds dans cette tâche.

L'organisation des territoires du sud

limités au Nord par les contrôles civils de Gabès et de Gafsa, les territoires du Sud confinent à la Tripolitaine ottomane jusqu'en 1911, puis italienne depuis cette date jusqu'en 1945, et à l'Algérie à l'Ouest. Ils sont placés constamment sous le contrôle direct de l'armée française. Plusieurs raisons expliquent cette situation particulière des régions présahariennes : la proximité de la Tripolitaine d'où armes et munitions peuvent parvenir aux tribus résistantes ; la présence dans ces régions de populations qui ont reflué des régions voisines (Hautes et Basses Steppes) et refusé dès 1881 d'accepter l'occupation française ; la perméabilité des confins algéro-tunisiens et les possibilités d'infiltration des tunisiens armés en territoire algérien. En outre, la grande dispersion des populations en dehors des oasis, la difficulté des communications et l'éloignement de la capitale exigent la présence sur place d'autorités aguerries et d'un pouvoir fort et coercitif, en l'occurence l'armée. L'armée contrôle un personnel administratif indigène (Caïds, Khalifats, Cheikhs) choisi suivant les seuls critères de la fermeté et de l'autorité. En outre, à cause de l'immensité des territoires administrés, les Khalifats jouent un rôle très important dans ces régions en particulier pour la police du territoire. Certains se distinguent comme Belgacem Ben Rachid, Khalifat des Mrazigs, par leurs exactions à l'égard des populations, leur prévarication et leur tendance effrénée à s'enrichir illicitement.

La résistance à l'occupation ne perd son mordant que vers 1889 après l'installation de garnisons à Metameur, Douirat, Zarzis et Douz. La délimitation de la frontière tuniso-libyenne n'est établie qu'après l'accord franco-ottoman de 1910 qui permet à la France d'organiser les régions entre Jenayen et Ghadames jusqu'à 265 kilomètres au Sud de Dhehibat. Des forts sont construits à Bir Kecira, Dhehibat, Jenayen, Fort Previnquier et Fort-Saint (1923-1924).

Après la 1ère guerre mondiale, les autorités du Protectorat s'entendent avec celles d'Alger pour exercer en commun la police du Sahara. Un système de communications radio-télégraphiques permet aux forts de communiquer entre-eux et avec toutes les autres régions du pays, en particulier avec la capitale. Par la suite, des pistes, des routes, des terrains d'atterrisage pour les avions sont aménagés.

Au point de vue administratif, les territoires du Sud et de l'extrême Sud sont divisés en 4 caïdats : Caïdat des Ouerghemmas (Médenine) comprenant les khalifaliks des Touazines (Ben Gardane), des Akkaras (Zarzis) et des Khezours ; le Caïdat de Matmata, le Caïdat de Nefzaoua (Kébili) comprenant le Khalifalik des Mrazigs (Douz) et le Caïdat des Oudernas (Tataouine).

Un bureau des Affaires indigènes est établi dans le chef lieu de chacun des territoires de Médenine, Tataouine, Matmata et Kébili. Il est dirigé par un capitaine ou un lieutenant chargé de contrôler l'administration du caïd.

Le territoire de Médenine comprend aussi deux annexes : Zarzis et Ben Gardane sont placés sous l'autorité de chefs d'annexes qui relèvent du chef de bureau de Médenine. Le goum saharien chargé de l'occupation et de la surveillance du Sahara tunisien est attaché au bureau de Kébili. Il reçoit les ordres du commandant militaire du Sud tunisien pour ce qui concerne le personnel et les questions politiques.

Tout le personnel des officiers qui administrent les territoires du Sud relève du service central des Affaires Indigènes à Tunis placé en 1906 sous les ordres directs du Résident général. Celui-ci reçoit toute la correspondance par l'intermédiaire du Général-Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie qui est d'ailleurs le délégué du Résident général et qui assure le contrôle de l'administration des territoires du Sud et de l'extrême Sud. Il est le principal responsable du Service des Affaires Indigènes du Sud. Son autorité s'exerce dans tous les domaines. Il est évidemment chargé de la sécurité mais possède aussi des pouvoirs disciplinaires. Il reçoit et connaît toute la correspondance des Bureaux, étudie les questions concernant l'administration des territoires du Sud.

Les Chefs de bureau et d'annexe ont sur place des pouvoirs considérables. Ils assurent la surveillance politique et le contrôle

administratif des territoires où ils se trouvent, renseignent le Résident général sur la situation politique et économique de leur territoire, sur les questions de fiscalité, de justice, etc. sauf en matière de police judiciaire [16].

Toute la correspondance des caïds et des khalifats est visée par eux. Ils contrôlent l'administration indigène locale, en particulier en matière de police et d'impôts. Il va de soi qu'ils ont constamment à cœur de s'assurer de la loyauté des chefs autochtones. Ils ont tous les pouvoirs en matière de police judiciaire, de travaux publics, etc.

Pour maintenir l'ordre et la sécurité, ils sont aidés par les chefs locaux et par le corps des cavaliers du Makhzen (250 cavaliers répartis en sept groupes) recrutés parmi les tribus locales et établis dans les différents postes.

Les contrôleurs civils

Pendant les trois premières années du Protectorat, l'autorité française s'exerce dans le pays par l'intermédiaire de l'armée : le décret beylical du 10 juin 1882 donne aux officiers français les pouvoirs nécessaires à la surveillance du territoire et au maintien de l'ordre. Partout dans le pays sont institués des bureaux de renseignements dirigés par le « Service des Renseignements » qui prend en 1900 le nom de « Service des Affaires indigènes » constitué par des officiers pris, au début, dans les « Bureaux Arabes » d'Algérie parce qu'ils parlaient la langue du pays puis, ultérieurement, dans les corps de troupes. Mais des divergences ne tardent pas à apparaître entre les pouvoirs civils représentés par le Ministre Résident et les autorités militaires placées sous les ordres du Général-Commandant en Chef les Troupes Françaises. La crise entre les deux pouvoirs atteint son paroxysme lorsque le Général Boulanger, officier supérieur mais d'une intelligence médiocre entre en conflit avec l'astucieux Paul Cambon. Celui-ci fut sacrifié à l'autorité militaire. Rappelé en France, il est remplacé par Massicault en 1886.

L'armée se voit enlever néanmoins tout pouvoir administratif dans la Régence en dehors des Territoires du Sud. Un corps de Contrôleurs Civils est créé par le décret du Président de la République française du 4 octobre 1884.

Les attributions des contrôleurs civils

« Dans leurs circonscriptions, les contrôleurs civils sont les délégués du Résident général de la République Française à Tunis vis-à-vis des services du Gouvernement tunisien. Ils relèvent exclusivement du Résident général et ne correspondent qu'avec lui.

« Ils renseignent le Résident général et le gouvernement tunisien sur ce qui intéresse l'état du pays, l'organisation administrative et judiciaire, le personnel administratif indigène, la statistique générale, le rendement des impôts de toute nature, l'influence des principales personnalités de la circonscription, leur rôle passé et leur attitude actuelle, le personnel religieux et enseignant, les ordres religieux : les zawias et leur importance, les revenus dont elles disposent, leur emploi, la viabilité, les voies de communication de toute nature, les conditions et produits de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ».

Comme on le voit, les pouvoirs du contrôleur civil sont pratiquement illimités, son rôle est naturellement de contrôler et de renseigner le Résident général sur tout ce qui se passe dans sa circonscription. Mais il a aussi un énorme pouvoir de décision.

La surveillance politique est une de ses principales attributions : il doit communiquer à la Résidence tous les « renseignements qui peuvent lui être adressés au sujet d'affaires indigènes ». Il contrôle l'administration des « chefs indigènes » ; toute la correspondance des Caïds, Kahias, Khalifats est visée par lui. Il donne son avis sur la nomination de tous les fonctionnaires tunisiens nommés dans sa circonscription : les fonctionnaires de l'administration caïdale (les Caïds, Kahias et Khalifats) mais aussi les muftis, cadis, imams, aminés, etc.

Il exerce sur les municipalités une surveillance étroite : il est consulté sur la formation des municipalités, sur la désignation des conseillers municipaux dans les huit jours qui suivent les délibérations des conseils municipaux ou des commissions municipales ; un compte rendu détaillé des séances lui est envoyé et il adresse au Résident, quand il le juge utile, ses avis sur les délibérations des conseils ou des commissions. Il tient aussi les registres de l'état civil français.

Le contrôleur civil peut requérir à tout moment l'armée et la gendarmerie dont la création remonte au décret du 20 mai 1903. « La gendarmerie, dit l'article 1er de ce décret, est une force instituée pour veiller à la sécurité publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

« Une surveillance continue et répressive constitue l'essentiel de son service. Son action s'exerce sur toute l'étendue du territoire... ainsi qu'aux armées ».

« Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communications ».

Son action s'étend aussi aux opérations de police judiciaire dans tout le pays.

La gendarmerie met au courant le contrôleur civil de tous les délits commis et des arrestations effectuées.

Des pouvoirs de police sont attribués aux contrôleurs civils « par délégation spéciale du gouvernement tunisien ».

La police locale et tous les cavaliers du l'Oudjak employés dans sa circonscription sont placés sous son autorité. Un rapport du commissaire de police du lieu de résidence du contrôleur civil lui est quotidiennement adressé.

Les autres commissaires de police de la circonscription correspondent avec le contrôleur civil selon les instructions qu'il leur donne et ils lui rendent compte immédiatement en cas d'événements graves. C'est lui qui accorde les permis de voyage pour l'Algérie, les visas pour l'étranger, etc.

Ses pouvoirs en matière financière sont aussi importants. Il assiste aux opérations des commissions de recensement de l'impôt, donne les indications qu'il juge utiles aux inspecteurs des Finances qui arrivent dans sa circonscription et leur accorde son concours s'ils le demandent.

Son contrôle s'étend aux opérations des agents de l'administration des Habous et de l'administration caïdale.

Le contrôleur civil informe le Résident sur « tout ce qui intéresse le développement économique de sa circonscription » et attire constamment son attention sur les besoins et les vœux de la colonisation, sur le mouvement de la propriété. Il préside les commissions de création de centres de colonisation, préside les commissions scolaires de sa

circonscription et renseigne le Résident général « sur le service et la conduite des maîtres et des maîtresses laïcs et congrégationalistes » [17] ; il peut visiter à tout moment les écoles.

Il remplit les fonctions notariales, fait fonction de consul, veille à la conservation des forêts, donne son avis sur les projets de Travaux Publics (routes, chemin de fer, adduction d'eau).

Un contrôleur suppléant remplace le contrôleur civil en cas d'absence ou d'empêchement, et des contrôleurs stagiaires et des secrétaires l'aident dans sa tâche.

Les contrôleurs régionaux

En juin 1943, un décret du Comité français de libération nationale crée six régions (Bizerte, Tunis, le Kef, Sousse, Sfax et Gabès). Le contrôle civil reste la circonscription de base, mais au dessus d'elle est créée la Région avec à sa tête un Chef de région.

Le décret résidentiel du 5 juillet 1943 donne au Chef de région tous les pouvoirs de contrôle sur les différentes administrations tunisiennes. Il dirige en outre les services administratifs des Autorités de contrôle.

Le Chef de Région est le responsable du maintien de l'ordre et il peut à tout moment disposer des services régionaux de sécurité.

Enfin, il reçoit délégation des pouvoirs du Secrétaire général du Gouvernement pour contrôler l'activité de tous les services régionaux rattachés au Secrétariat général du Gouvernement.

L'institution des Contrôleurs régionaux aggrave le régime de l'administration directe car elle place sous l'autorité et le contrôle du Chef de Région les services régionaux qui relèvent des administrations techniques tunisiennes.

Les Contrôleurs régionaux sont supprimés en partie en 1947 (Bizerte, Tunis, le Kef, Sousse et Sfax) et totalement en 1950 (Gabès).

Notes

1. Institutions de caractère sommaire adaptées à l'état économique et social du pays.
2. R*odière, op. cité* p. 3.
3. Silvéra « *Réforme gouvernementale* » 1948 p. 188.

4. Doublé d'un Conseil de Cabinet de 1947 à 1951.
5. A. Benazet et E. Fitoussi op. cité p. 172.
6. « Des droits de la Puissance protectrice sur l'administration intérieure de l'Etat protégé ».
7. *Ibid.* pp 172-175.
8. Archives de Tunis : Note de Millet au Secrétaire général en date du 19-11-1898.
9. In « *Rodière : Conférences sur les Administrations tunisiennes* » , pp. 82-83.
10. Rodière : *Cours cité* p. 23.
11. Rodière *op. cité* p. 25.
12. M. Cherif *op. cité* **p.** 217.
13. M. Chérif. *op cité* p. 31.
14. Padoux : Le Secrétariat général in « *Conférences* », pp. 111-112.
15. *Ibid.* p. 410.
16. La correspondance est dans ce cas adressée directement soit au Procureur de la République, soit au Commissaire du Gouvernement près le tribunal régional.
17. *Ibid.* p. 213.

CHAPITRE XI

Les institutions représentatives

La Conférence Consultative

La première institution représentative de la colonie étrangère est la Chambre de Commerce française créée le 23 juin 1885.

La lettre du 24 octobre 1890 du Ministère des Affaires Etrangères autorise le Résident Général Massicault à tenir avec les notabilités françaises de la Régence des « Conférences » destinées à « continuer entre le Résident Général et la Colonie Française des relations qui ne peuvent que profiter à la bonne préparation des affaires ».

Désormais le Résident Général peut convoquer, quand il le juge utile, les membres de la Chambre de Commerce française de Tunis, certains vice-présidents des Municipalités et des représentants des groupements agricoles pour recevoir leur avis sur certaines affaires et en particulier sur des questions budgétaires.

L'arrêté du Résident Général du 22 février 1896 fixe les attributions de la « Conférence Consultative » et modifie sa composition. Elle comprend désormais non seulement les représentants des commerçants, agriculteurs et municipalités, mais aussi les délégués élus des français non agriculteurs et non commerçants. Seuls les intérêts français sont ainsi

représentés à l'exclusion de la population tunisienne.

En 1907, un décret beylical institue à l'intérieur de la « Conférence Consultative » une section indigène dont les 16 membres sont nommés par le Résident Général.

Les deux sections, française et tunisienne, délibèrent en commun jusqu'en 1910, date à laquelle un décret beylical institue la délibération séparée des deux sections.

Le même décret crée le « Conseil Supérieur de Gouvernement » organisme arbitral chargé de départager les deux sections au cas où leurs avis divergent. Cet organisme comprend tous les membres du Conseil des Ministres et Chefs de Service du gouvernement tunisien et trois délégués élus par chacune des deux sections.

Le Grand Conseil

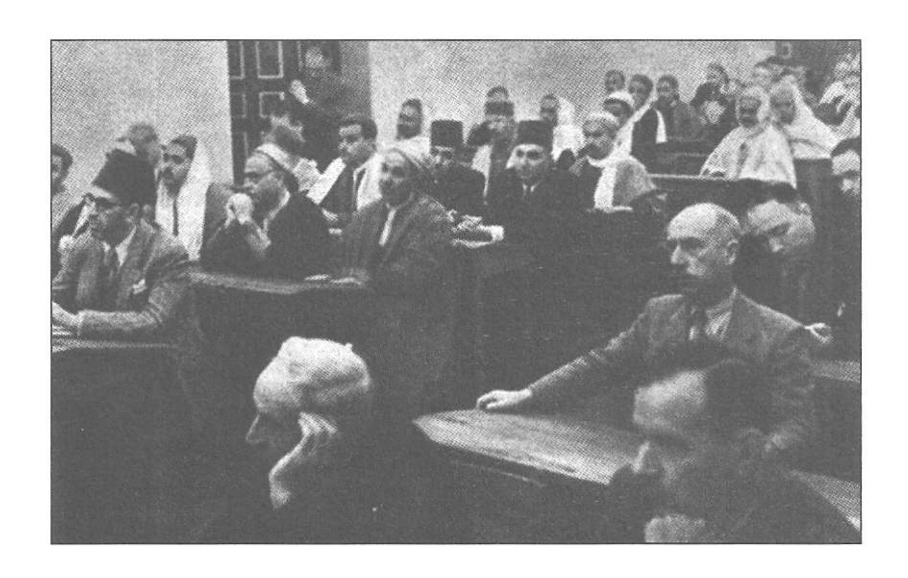
Le Grand Conseil, assemblée représentative instituée par le décret beylical du 13 juillet 1922 remplace la « Conférence Consultative »pour « représenter les intérêts économiques de la Régence ». De 1922 à 1945, il comporte deux sections d'importance inégale : l'une française comprenant 56 membres et l'autre tunisienne comportant 41 délégués.

La Section française comprend 22 représentants des agriculteurs, industriels et commerçants et 34 représentants de la colonie française désignés au suffrage universel.

Les membres de la « Section indigène » sont choisis parmi les membres des Conseils de Région et de Caïdat et parmi les Chambres économiques. Il n'y avait par conséquent à l'origine aucune représentation de la bourgeoisie urbaine tunisienne puisque les périmètres communaux étaient exclus des conseils des caïdats.

Les réformes de 1928 qui réorganisent les Chambres économiques tunisiennes assouplissent les modalités d'accès à ces Chambres et par conséquent au Grand Conseil ; les tunisiens titulaires de diplômes et résidant dans les grandes villes peuvent être élus, mais par les commerçants et les agriculteurs des « Sections d'économie générale et d'économie rurale » créées au sein des Chambres d'Agriculture et de Commerce tunisiennes. C'est le décret beylical du 6 janvier 1934 qui permet pour la première fois la représentation des populations tunisiennes des villes.

Le Grand Conseil



Succédant à la Conférence Consultative instituée par arrêté du Résident Général le 22 février 1896, le Grand Conseil institué par le décret beylical du 13 juillet 1922 comporte au départ deux sections de composition inégale (56 membres français et 41 tunisiens) ; la réforme du 15 septembre 1945 institue une représentation en nombre égal de 53 membres pour chaque section. Les deux sections siègent séparément mais, pour une « discussion particulière, les deux sections peuvent être appelées à délibérer en commun » sous présidence française.

La photo représente une session commune où les délégués siègent en deux rangées séparées. On reconnaît, le premier à gauche, Tahar Ben Ammar, Président de la section tunisienne.

La Section tunisienne du Grand Conseil comprend désormais 34 tunisiens musulmans et 4 israélites choisis parmi :

— les membres des Chambres d'intérêts économiques (Chambre de Commerce Tunisienne du Nord, Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord) et ceux des Conseils de Région, des Conseils municipaux, par un collège électoral comprenant les délégués élus par les notables âgés de 25 ans au moins, les titulaires de certains diplômes, les notaires, les membres des Conseils de caïdat.

Les 4 représentants de la Médina de Tunis et du Caïdat de la banlieue dont un israélite sont désignés par un collège électoral qui comprend les délégués élus au 1er degré de certaines catégories d'électeurs (diplômés, fonctionnaires, membres des carrières libérales, commerçants et industriels) et les membres du Conseil de caïdat de la banlieue de Tunis ;

— Enfin, les deux représentants des territoires militaires du Sud sont désignés par le Premier Ministre avec l'approbation du Résident Général.

Ainsi, la section tunisienne du Grand Conseil ne représente aucunement la population tunisienne dans son ensemble. C'est un groupement de notabilités triées sur le volet, incapables dans leur grande majorité d'opposer la moindre résistance à l'action des Autorités du Protectorat.

En outre, pour une population musulmane de plus de 3 millions et demi en 1945, il y avait 38 délégués, alors que la population française, dont le nombre atteignait à peine 250.000 à la même époque, en avait 56. Le régime du Protectorat érige l'inégalité et le privilège en un système permanent de gouvernement.

Le Grand Conseil n'a qu'un rôle consultatif. Il se borne à examiner le budget au cours d'une session annuelle qui dure 20 jours. Il ne peut qu'émettre des avis que le Gouvernement est libre d'accepter ou de rejeter. Cependant, « il ne pouvait être passé outre à un avis conforme exprimé par les deux sections du Grand Conseil en matière budgétaire, dans les limites des pouvoirs attribués au Conseil »... sauf « pour des raisons concernant l'ordre public ou les intérêts moraux de la France et sous réserve, en tout état de cause, de l'homologation du budget par le gouvernement français ».

L'arbitrage, au cas où les avis des deux Sections divergent, est confié de 1922 à 1934 à la Commission arbitrale du Grand Conseil puis, de 1934 à 1945, au Conseil Supérieur de la Tunisie.

Le Grand Conseil après les réformes de 1945

Le décret beylical du 15 septembre 1945 modifie la composition du Grand Conseil sans toucher à ses caractères essentiels : il reste une assemblée élue pour 6 ans avec deux sections délibérant séparément. Son rôle strictement consultatif consiste à émettre des avis qui ne lient pas le Gouvernement. Désormais, section tunisienne et section française ont le même nombre de délégués — 53 chacune — la section tunisienne devant comporter cependant 3 israélites.

Tous les membres sont désormais élus au suffrage universel. La représentation des intérêts économiques est supprimée.

Le nombre de conseillers délégués pour chaque région est en rapport direct avec l'importance numérique de la population française qui y réside. C'est ainsi qu'il y eut 20 représentants pour la région de Tunis, 10 pour la région de Bizerte, 2 pour la région de Gabès, etc. L'unique innovation introduite dans les conditions de l'élection et de l'éligibilité est la reconnaissance du droit de vote aux femmes françaises.

Une disposition curieuse qui avait sans doute pour but d'encourager la natalité française prévoyait qu'« en outre de son droit personnel, le chef de famille exerce un droit de suffrage supplémentaire pour les enfants mineurs si leur nombre est au moins égal à trois ».

La Section tunisienne est désormais élue par un collège électoral comprenant des notabilités des campagnes et des villes. La représentation des intérêts est supprimée, mais la capacité électorale reste très restreinte : seuls sont électeurs les tunisiens de sexe masculin qui jouissent de leurs droits civiques et qui répondent à l'une des conditions suivantes : • être contribuable, ou ancien combattant, ou titulaire d'un diplôme de fin d'études supérieures ou secondaires ou au titre de l'enseignement professionnel ou traditionnel.

Ne peuvent être électeurs les personnes condamnées à plus de trois mois de prison, ou celles qui ont fait d'objet d'une mesure d'internement. Pour être éligible, il faut être électeur, avoir 30 ans et ne point exercer les

fonctions de magistrat, fonctionnaire ou employé de l'Etat, des établissements publics et des municipalités.

Le mode de scrutin est aussi inégalitaire : à un degré pour les israélites, il est à deux degrés pour les musulmans. Les listes électorales sont dressées annuellement dans chaque région par le caïd assisté de 4 membres du Conseil de caïdat ; l'inscription sur les listes se fait naturellement selon les critères établis par les Autorités françaises et tunisiennes. Puis les électeurs se réunissent dans chaque cheikhat, dans les secteurs déterminés par arrêté du Premier Ministre, pour élire à des dates fixées par arrêtés, cinq délégués. « Les délégués de tous les cheikhats d'une circonscription électorale déterminée se réunissent au chef-lieu de cette circonscription pour élire le représentant au Grand Conseil » (art. 19 du décret du 15 septembre 1945).

Les Attributions du Grand Conseil

Le Grand Conseil examine le budget de l'Etat préparé par le Gouvernement « avant d'être soumis à l'approbation du Gouvernement français » (art. 30 du décret du 15 sept. 1945).

Chacune des deux Sections a le droit de donner des avis sur les recettes, les dépenses, les impôts, les emprunts de l'Etat, etc. Cependant, sont exclus de toute délibération du Conseil les dépenses de la liste civile, les dotations des membres de la famille beylicale, « les dépenses du personnel... du domaine de la Couronne et celles de la garde beylicale ; les services de la Dette tunisienne... le traitement et les indemnités du Résident Général, les dépenses de son cabinet, ainsi que celles d'entretien des Résidences Générales ; le traitement et les indemnités du Secrétaire Général du Gouvernement et les dépenses de son Cabinet ; les dépenses de la Justice française, les dépenses intéressant la Sûreté de l'Etat, les dépenses des Contrôles Civils » (art. 30). Bref, un important domaine réservé, en matière budgétaire, échappe aux attributions du Grand Conseil.

Chaque Section a l'initiative en matière budgétaire, mais toute proposition de dépense, toute diminution ou abandon d'une taxe ou d'un impôt doit être accompagnée « de l'indication soit d'une taxe de remplacement, soit d'une économie égale dans le budget des dépenses »

(Art. 32). D'autres dispositions limitent l'initiative des conseillers : impossibilité de proposer des augmentations de traitements, d'indemnités, des créations d'emplois, etc. sous forme d'amendement ou d'article additionnel.

Attributions législatives

Le Grand Conseil n'a aucun pouvoir réglementaire. Il peut émettre des vœux « tendant à modifier des textes réglementaires en vigueur » (art. 39) ; il peut discuter des motions d'ordre financier, économique et social, mais cette discussion ne peut s'établir « pendant la session ordinaire avant la discussion complète du budget » (art. 39).

L'article 40 du décret de septembre 1945 donne une idée précise des limites imposées à la compétence du Grand Conseil : « La discussion de tout vœu d'ordre politique ou constitutionnel est interdite ». En outre « les membres du Grand Conseil ont le droit de poser des questions au gouvernement, à la condition qu'elles se rapportent directement à des matières rentrant dans les attributions du Conseil » (Art. 41). Comme les attributions du Conseil se limitent à quelques avis émis sur le budget, les questions essentielles d'ordre politique et social restent définitivement exclues des débats. Néanmoins, l'Assemblée sera bon gré mal gré entraînée à prendre des positions de caractère politique imposées par les événements qui ont marqué les étapes de la lutte pour la libération nationale \

Le fonctionnement du Grand Conseil

Le Grand Conseil est convoqué chaque année, au cours du 4ème trimestre, à une date fixée par décret. La session ordinaire dure 20 jours. Une session extraordinaire peut être convoquée.

Chaque Section nomme au début de la session ordinaire 6 commissions [2] chargées d'examiner les projets de décret d'ordre financier, économique, social, culturel, soumis au Grand Conseil. Les sections française et tunisienne délibèrent séparément. Mais « pour la discussion particulière, les deux Sections peuvent être appelées à délibérer en commun, soit sur la demande du Résident Général, soit sur la demande écrite, signée par au moins dix membres d'une des deux sections » (Art. 44).

Un commissaire du Gouvernement désigné par le Résident Général assiste aux séances de chaque Section. « Toute délibération prise hors de sa présence, même en comité secret, est nulle de droit » (Art 46).

Enfin, l'article 47 stipule que « le Résident Général, les membres du Conseil des Ministres et les Chefs d'Administration ou assimilés peuvent assister ou se faire représenter à toutes les séances du Grand Conseil » (Art. 47).

Des dispositions très sévères sont prévues contre tout représentant coupable de provoquer « la violation des traités ou décrets régulièrement promulgués... de s'être rendu coupable d'outrages envers S. A. le Bey, le Président de la République, le Résident Général ou le gouvernement français (Art 67).

Si une section refuse de « délibérer sur une question soumise à son examen, elle pourrait être dissoute... » (Art. 69).

Le refus d'un ou plusieurs Conseillers de prendre part aux délibérations peut entraîner leur déchéance.

Le Résident Général qui a le droit de censure sur les procès-verbaux des séances peut s'opposer à toute publication qu'il juge nuisible à l'ordre public, à la sécurité extérieure ou intérieure de la Tunisie.

Une « Commission Arbitrale » composée de 7 membres français et 7 membres tunisiens délibère sur les propositions, vœux ou motions qui n'ont pas donné lieu à des avis identiques dans les deux Sections.

Ainsi, le Grand Conseil n'a, dans aucun domaine, l'initiative de la loi. Celle-ci est réservée au gouvernement. Il ne fait que donner un avis que les Autorités du Protectorat sont libres d'accepter ou de rejeter. Si l'Assemblée discute la loi dans les domaines financier, économique et social, elle ne la vote pas dans des conditions lui permettant sa promulgation immédiate. La loi est promulguée après avoir reçu l'approbation du Résident Général et le sceau beylical dans les formes que les Autorités du Protectorat lui donnent quels que soient les amendements suggérés par l'Assemblée.

Le Gouvernement peut prendre toutes les mesures qui lui paraissent « commandées par l'urgence sans l'avis préalable du Grand Conseil... » (Art. 38) et surtout aucune des deux Sections n'a le droit de connaître des questions politiques, judiciaires ou d'organisation générale de l'Administration.

Les Municipalités

La composition du Conseil Municipal de Tunis, vieille institution qui *date de 1858, est modifiée en 1883 pour permettre aux français d'y* siéger. Il y eut 8 membres tunisiens élus et 8 européens (français ou étrangers) désignés par décret et un israélite choisi parmi les notables de la communauté israélite.

De nouvelles municipalités sont instituées par décret dans les principales villes de la Régence : Sfax, Sousse et Bizerte. Depuis 1885, tous les conseillers municipaux, y compris les membres tunisiens du Conseil Municipal de Tunis sont nommés par le gouvernement et dans tous les Conseils, la majorité des membres étaient français. Ce n'est qu'en 1945 que Tunis est dotée d'un Conseil élu, formé par un nombre égal de tunisiens et de français. La réforme du 20 décembre 1952 substitue partout l'élection à la nomination. Les conseillers municipaux devaient être désormais élus au suffrage direct par deux collèges distincts désignant respectivement les conseillers tunisiens et les conseillers français.

Sur 64 Conseils municipaux en 1953,15 seulement étaient composés entièrement de tunisiens.

Le droit de vote est reconnu aux français des deux sexes âgés de 21 ans ; pour les tunisiens, seuls les sujets du Bey de sexe masculin pouvaient être électeurs.

En outre, il fallait pour avoir le droit de vote « avoir acquitté pour la cinquième année consécutive de l'année de l'élection, un impôt pour des biens situés, ou pour une activité exercée sur le territoire de la commune ».

Le Président de la Municipalité n'est pas élu ; il est nommé par décret beylical parmi les membres du corps caïdal autres que le caïd. Le Vice-président et les adjoints sont élus parmi les conseillers.

La Commune de Tunis a cependant un régime particulier.

Le cheikh al Médina est toujours Président de la municipalité de Tunis. En outre, les élections municipales de Tunis sont soumises au régime électoral du Grand Conseil.

Le Collège électoral français comprend les personnes des deux sexes âgées de 21 ans, votant au suffrage universel ; mais le Collège électoral

tunisien de la capitale ne comprend que des personnes du sexe masculin ; et le suffrage est restreint : censitaire ou capacitaire. Seuls, ont le droit de vote les personnes qui paient un impôt sur les revenus ou un impôt foncier, ou celles qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire, supérieur ou professionnel.

En outre, un nombre considérable de cas d'inéligibilité (magistrat, agents de la force publique, fonctionnaires d'autorité ou de tutelle, employés de contrôle civil) limite l'accès à la fonction de Conseiller municipal.

Le décret du 20 décembre 1952 prévoit le scrutin de liste majoritaire à deux tours ; mais ce scrutin ne fut jamais appliqué, on lui substitua en mars 1953 le scrutin de liste majoritaire à un tour qui a fait long feu lui aussi.

Les Conseils de caïdat et de Région

Les décrets de 1922 créent deux Assemblées : les Conseils de Caïdat et de Région, réorganisés par le décret du 27 mars 1928.

Les Conseils de Caïdat

Ces Conseils sont des assemblées de notables instituées dans les circonscriptions qui ne jouissent pas du régime communal. Chaque cheikhat est en principe représenté par deux délégués. Le Résident Général peut désigner un ou plusieurs français pour faire partie du Conseil Caïdal.

Les critères de la notabilité sont d'abord la situation sociale, la piété, le grand âge, l'instruction, les services rendus à la France « dont témoignent certaines distinctions honorifiques telle que la Légion d'Honneur, la Médaille Militaire, la Croix de Guerre et le Nichan-Iftikhar à partir de la 3e classe d'Officier (Art. 2 de l'arrêté du Premier Ministre du 1er avril 1928).

Le décret de 1928 exclut de la liste des notabilités les fonctionnaires de l'Etat et des Etablissements publics. Mais l'arrêté du 17 février 1945 les y inclut avec les anciens combattants, les membres du Grand Conseil des Chambres de Commerce, des Conseils de Région, les Conseillers Prud'hommes, etc.

Les Conseils de Caïdat se réunissent une fois par semestre, au chef lieu de Caïdat pendant deux jours, et la durée du mandat est de 6 ans.

La réforme du 20 décembre 1952 institue des Conseils de Caïdats dans toute la Tunisie, y compris dans les territoires du Sud. Pour Tunis, le Conseil Municipal tient lieu de Conseil de Caïdat.

Les Conseils de Caïdat deviennent des assemblées élues à raison d'un membre par cheikhat. Seuls les cheikhats ayant plus de 10.000 habitants élisent deux conseillers. Le Conseil de Caïdat comprend aussi des *délégués* des Conseils municipaux des centres de Caïdats érigés en communes. Ces délégués sont élus par les Conseils Municipaux parmi leurs membres, à raison d'un délégué pour les villes dont la population ne dépasse pas 10.000 habitants, de deux pour les villes dont la population excède 10.000 habitants et de quatre pour les agglomérations qui ont plus de 25.000 habitants.

Lorsque le territoire d'un ou de plusieurs cheikhats coïncide avec les limites de la commune, Conseil Municipal et Conseil Caïdal forment une seule assemblée.

Les français peuvent faire partie des Conseils de Caïdat : ils y sont représentés par leurs conseillers municipaux.

Comme pour le Grand Conseil, l'élection des délégués tunisiens des cheikhats au Conseil de Caïdat se fait au suffrage restreint, censitaire et capacitaire : être contribuable ou ancien combattant, ou titulaire d'un diplôme ou d'une distinction honorifique reconnue par la France.

Le mode de scrutin est le scrutin uninominal à un tour. Pour être éligible, il faut avoir 25 ans révolus, n'avoir subi aucune condamnation et ne point faire partie du corps des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités publiques.

Les Conseils de Caïdats sont des assemblées délibérantes ayant un rôle consultatif et soumis à une tutelle administrative très sévère, assurée par le Caïd sur le plan local et le Premier Ministre à l'échelon central. Toutes les délibérations, sauf celles qui concernent les questions budgétaires, peuvent être annulées par le Premier Ministre.

Les Conseils de région

La création de la Région en 1922 avait un but précis : se passer de l'autorisation préalable du Parlement français en matière d'emprunts de

l'Etat tunisien. Les Autorités du Protectorat ont pu ainsi, par ce biais, faire contracter par des collectivités publiques distinctes de l'Etat des emprunts nécessaires à l'équipement de la Tunisie.

Chaque région groupant un certain nombre de contrôles civils est dotée d'un Conseil chargé en particulier de discuter le budget régional. Ce Conseil est composé de membres français et tunisiens qui délibèrent en commun sous la présidence du Contrôleur Civil qui ne participe pas au vote. Il est assisté de deux Vice-présidents, l'un français, l'autre tunisien.

Les membres des Conseils sont choisis parmi les représentants des Conseils de Caïdat, ceux des Conseils Municipaux, des Chambres économiques et les membres du Grand Conseil qui représentent la Région.

Le décret du 30 décembre 1947 supprime la région et les Conseils de Région.

COMMUNE RURALES ET CONSEILS DE CHEIKHATS

Les Communes rurales

L'institution date du 29 décembre 1934. La Commune rurale s'étend à tout le territoire non compris dans le périmètre des Communes urbaines. « Ce territoire peut être subdivisé en sections de communes » (Art. 1).

Elle est placée sous la présidence du caïd dont relève le territoire de la commune ou « si ce territoire relève de plusieurs mandats, de l'un des caïds intéressés » (Art. 2, complété par le décret du 11 janvier 1945). Le caïd peut déléguer, à titre provisoire, ses fonctions à un Vice-président qui peut être soit un membre du Conseil Municipal, soit le kahia ou le khalifat de la circonscription.

Le Conseil Municipal qui siège au chef lieu de la commune se compose des délégués des cheikhats au Conseil de Caïdat (un délégué par cheikhat inclus dans le territoire de la commune), de conseillers nommés pour 3 ans et du caïd.

Le Contrôleur Civil assiste aux séances et peut s'opposer à la discussion de toute question qui ne figure pas à l'ordre du jour. Comme toutes les autres assemblées, les communes rurales sont soumises à la tutelle administrative du Premier Ministre et surtout du Secrétaire Général du Gouvernement tunisien.

Les Conseils de cheikhat

Les Conseils de cheikhat datent de 1945. Ils sont composés des délégués du cheikhat au Conseil de Caidat, membres de droit, et de quelques notabilités désignées pour 6 ans.

Comme les autres Conseils, celui-ci délibère et donne des avis pour les questions d'ordre économique ou social qui intéressent le cheikhat. Mais il a aussi un certain pouvoir de police puisqu'il assume les fonctions du « Conseil de Surveillance de l'Association de Sécurité du Cheikhat » (chortia), chargé d'appliquer les dispositions de l'arrêté du 5 septembre 1939 qui établit la responsabilité collective des habitants du cheikhat.

Les institutions représentatives des intérêts économiques

Des Chambres représentent les différents secteurs de l'activité du pays. Les unes sont formées uniquement de représentants français (Chambre de Commerce française de Tunis, Chambre d'Agriculture française du Nord) ; les autres sont constituées uniquement de notabilités tunisiennes (Chambre de Commerce tunisienne du Nord, Chambre des métiers traditionnels). Il y a aussi des Chambres Mixtes dans les régions où le peuplement européen est faible (Chambres mixtes du centre et du sud).

LES CHAMBRES FRANCAISES

La Chambre de Commerce Française de Tunis

Cette Chambre est la plus ancienne des assemblées élues du Protectorat. Elle date de 1885. Elle représentait à l'origine les intérêts commerciaux, industriels et agricoles des français sur tout le territoire de la Régence.

Sa compétence est limitée à partir de 1892 aux régions septentrionales du pays (régions de Tunis, Zaghouan, Grombalia, Medjez El Bab, le Kef, Téboursouk et Maktar).

Elle comprend 24 membres élus par tous les français commerçants, industriels, banquiers, fondés de pouvoirs, etc. pour 6 ans renouvelables par tiers tous les deux ans.

Elle est pourvue d'un bureau élu composé d'un Président, assisté de deux Vice-présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Mais le Résident

Général est président de droit ; le Directeur puis le Ministre du Commerce et le Contrôleur Civil de Tunis peuvent assister aux séances et y intervenir.

Elle a des attributions consultatives et des attributions de gestion. Elle donne au Résident Général des avis ainsi que les renseignements qui lui sont demandés sur les questions commerciales et industrielles ; elle gère les établissements qu'elle peut créer pour l'usage du commerce (magasins de courtage, entrepôts, etc.).

La Chambre de Commerce Française de Bizerte

Créée en 1906, elle est composée de 14 membres représentant les villes de Bizerte (7) ; de Ferryville (2) et de Mateur (2) et les contrôles civils de Béja, Tabarka et Souk El Arba (un représentant chacun). Elle a le même recrutement et les mêmes attributions que la Chambre de Commerce française de Tunis.

La Chambre d'Agriculture française du Nord

Créée en 1895, elle représente les intérêts des agriculteurs français des régions telliennes, celles où la colonisation agricole est la plus dense. Elle a la même organisation que les Chambres de Commerce et son rôle se limite théoriquement à donner des avis et émettre des vœux sur toutes les questions agricoles. En fait, son influence est considérable dans l'évolution de la politique coloniale.

LES CHAMBRES TUNISIENNES

La Chambre de Commerce Tunisienne du Nord

Elle est la seule Chambre de Commerce entièrement formée de tunisiens. Elle est créée en 1920 sous le nom de « Chambre Consultative des intérêts commerciaux et industriels indigènes du Nord ». En 1928, elle prend le nom de « Chambre de Commerce Indigène du Nord » (décret beylical du 25 mars 1928) et en 1934 l'appellation de « Chambre de Commerce Tunisienne du Nord ». Son rayon d'action se limite aux régions de Bizerte, Tunis et le Kef. Les 22 membres de la Chambre de Commerce Tunisienne du Nord sont jusqu'en 1938 nommés par décret pour 6 ans, et renouvelables par tiers tous les 2 ans, parmi les candidats désignés à l'élection - par

la suite directement élus ; pour être électeur, il fallait soit exercer la profession de commerçant, rangé dans la 2e catégorie au moins de la patente, soit celle d'amine ou de patron de corporation, et être âgé de 25 ans. Pour être éligible, il fallait avoir 30 ans, ne pas avoir d'antécédents judiciaires et être instruit.

Jusqu'en 1936, les fonctions de Secrétaire et de Trésorier sont confiées à un fonctionnaire de l'administration désigné par les Autorités du Protectorat. L'intervention de l'Administration dans le fonctionnement de la Chambre de Commerce Tunisienne du Nord demeure par la suite assurée par le « Chef du Service du commerce qui remplit auprès de la Chambre le rôle de conseiller technique et assiste, à ce titre, aux réunions de la Chambre, ou s'y fait représenter ». (Art. 15 du décret beylical du 25 mars 1928).

La Chambre de Commerce Tunisienne du Nord n'a qu'un rôle consultatif, le même que celui de la Chambre de Commerce française. Elle doit aussi aider le gouvernement à vulgariser les méthodes professionnelles modernes parmi les opérateurs tunisiens et servir d'intermédiaire entre les commerçants tunisiens et leurs collègues français et étrangers pour développer les relations commerciales de la Tunisie avec les pays étrangers.

La Chambre d'Agriculture tunisienne

Créée elle aussi en 1920, son appellation connut les mêmes changements que ceux de la Chambre de Commerce Tunisienne.

Composée de 21 membres, elle représentait essentiellement les gros agriculteurs tunisiens du Nord, élus selon un scrutin à deux degrés favorisant les notabilités locales : les électeurs âgés de 25 ans au moins désignent au sein de chaque cheikhat cinq délégués. Les délégués des différents cheikhats d'un même caidat choisissent le ou les représentants du caidat à la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord.

Jusqu'en 1938, les membres de la Chambre d'Agriculture Tunisienne étaient, eux aussi, nommés par décrets parmi les candidats désignés à l'élection. Depuis cette date, l'élection devient le seul mode de désignation à la Chambre d'Agriculture Tunisienne qui, elle aussi, n'a qu'un rôle consultatif en matière agricole.

Elle aide en principe le Gouvernement à vulgariser parmi les agriculteurs tunisiens les méthodes modernes de l'agriculture et sert d'intermédiaire entre agriculteurs tunisiens et français pour accroître la production agricole de la Régence.

Les règles de son fonctionnement sont les mêmes que celles de la Chambre de Commerce. La tutelle de l'Administration exercée jusqu'en 1936 par l'intermédiaire d'un fonctionnaire qui assume les tâches de Trésorier et de Secrétaire est assurée par la suite par un chef de service de l'Agriculture qui joue le rôle de conseiller technique de la Chambre et assiste de droit aux séances.

Les Chambres mixtes

Elles représentent dans les régions du Centre et du Sud à la fois les agriculteurs, les commerçants et les industriels. Les arrêtés résidentiels de 1905 et 1906 qui les ont créées ne prévoyaient qu'une représentation française. En 1928, des sections tunisiennes sont créées au sein des deux chambres mixtes du Centre et du Sud. La composition est d'abord inégale : 12 membres français contre 7 tunisiens (5 musulmans et 2 israélites). Puis les membres sont à égalité : 16 membres chacune (8 commerçants et 8 agriculteurs) élus dans les mêmes conditions que les délégués des Chambres tunisiennes d'agriculture et de commerce.

Les territoires militaires soumis toujours à un régime d'exception ne sont pas représentés au sein de la Chambre Mixte du Sud.

Le fonctionnement et les attributions des Chambres mixtes sont les mêmes que ceux de la Chambre de commerce française de Tunis. Les Présidents des deux Chambres mixtes ont toujours été de nationalité française même après l'établissement de la parité entre section tunisienne et section française.

La Chambre des intérêts miniers

Cette chambre est créée en juillet 1922. Son ressort s'étend à toute la Régence. Elle comprend 12 membres élus représentant les compagnies minières exploitant les phosphates, le fer et les carrières tunisiennes. En principe, les tunisiens ont le droit d'élire des délégués à cette Chambre. En fait, celle-ci comporte presque exclusivement des français. Son rôle

reste d'ailleurs purement consultatif, mais étant donné le rôle que joue l'industrie d'extraction dans l'économie tunisienne, les avis de cette chambre sont souvent écoutés par les Autorités du Protectorat.

La Chambre des métiers traditionnels

Constituée en mars 1945, elle devait en principe donner des avis sur les questions intéressant la production artisanale et comprendre donc des représentants des corporations et des métiers désignés par les Conseils et les aminés des corporations ou les notables du Caidat. Mais, depuis sa création, elle n'a pu tenir aucune réunion.

Les institutions « représentatives » réservées aux tunisiens ne représentent en fait qu'une poignée de notables sans grande autorité morale. Elles permettent à l'Administration du Protectorat de présenter la façade d'une Tunisie « démocratique » dotée d'organes représentatifs, tandis que les Autorités du Protectorat omnipotentes dirigent le pays selon les intérêts propres des européens, dans l'ignorance délibérée des besoins élémentaires des autochtones. En revanche, les organes représentatifs français ont joué leur véritable rôle de défense des intérêts européens. Leurs vœux, leurs doléances, leurs injonctions sont pris en considération et contribuent à infléchir l'action gouvernementale au profit de la minorité étrangère.

Notes

1. Voir chapitre : « Le mouvement national ».
2. Commission de Législation, des Finances, des Grands Travaux et des Transports, des Affaires Economiques, des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles.

CHAPITRE XII

Les grands services publics

Les Finances

Dans les traités établis entre la France et la Régence à deux ans d'intervalle, les clauses financières occupent une place essentielle. Le Bey réduit à la banqueroute n'avait-il pas déjà abdiqué en 1896 ses pouvoirs en matière financière à la « Commission financière internationale » ? Et la France devenue puissance prépondérante dans la Régence ne devait-elle pas assumer vis-à-vis des puissances et de ses citoyens la tâche de rembourser les créanciers européens du Bey ?

La France s'engageait par l'article 7 du traité de Kassar-Saïd à mettre sur pied, en accord avec le Bey, une « organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie ».

La Convention de Kassar-Saïd illustre l'importance que la France attache aux questions financières puisque trois clauses en particulier ont trait aux problèmes financiers. Dès 1881, les Autorités du Protectorat assument toutes les responsabilités en matière financière, organisent et dirigent les finances du pays.

Pour permettre à la France seule d'exercer ces responsabilités, Paul Cambon s'efforce d'obtenir rapidement la suppression de la Commission

Financière internationale qui fut dissoute le 2 octobre 1884 laissant la place à une institution spécifiquement française : la Direction générale des finances. Créée par le décret du 4 novembre 1882, la Direction n'a commencé à fonctionner véritablement qu'à partir du 13 octobre 1884. L'Inspecteur des finances français qui la dirige, nommé par décret beylical, a le titre de Directeur Général des Finances et assure les fonctions de Ministre des finances du Bey. Un Directeur général adjoint le seconde.

Depuis sa création, « La Direction des Finances » centralise tous les services financiers existants y compris ceux que détenait le « Syndicat des créanciers »[1] Elle comprenait d'abord deux directions : la Direction des contributions diverses et celle des douanes (1884), puis en 1898 sont créées la Direction des monopoles et en 1918 la Direction de l'enregistrement et du timbre. Les services de la Trésorerie sont dirigés par un Trésorier Général qui centralise toutes les recettes et les dépenses.

Les Inspecteurs des services financiers assurent le contrôle et « la Cour des Comptes française juge les comptes des recettes et des dépenses qui lui sont présentés chaque année, depuis et y compris l'exercice 1905, par le Trésorier général de la Tunisie, le Conservateur de la propriété foncière, les Receveurs Principaux de l'Enregistrement, des Contributions indirectes et des Douanes, les Garde Magasins et le Receveur Principal des Postes et des Télégraphes »[2].

L*a dette publique*

La « Commission Financière » avait procédé dès 1869 à la vérification de la dette du Gouvernement beylical. Celle-ci était arrêtée le 20 février 1870 à la somme de 160.176.000 francs représentant la dette consolidée. La dette fut couverte par un emprunt de 125 millions émis en 1870 et produisant un intérêt de 5%. Ce taux fut réduit à 4% grâce à la garantie de la France. La dette flottante qui s'est constituée entre 1870 et 1884 était consolidée par un emprunt de 17.550.000 à 4%.

En 1889, la réorganisation des finances et les rentrées fiscales permettaient de transformer la dette perpétuelle de 4% en dette amortissable et de ramener le taux de l'intérêt à 3,5% « qui sera abaissé en 1892 à 3% grâce à une nouvelle conversion. Indépendamment des

avantages directs de ces opérations successives, le Trésor tunisien bénéficiait de deux soultes dont le total atteignait 20.410.810 francs »[3].

Pour financer l'infrastructure routière et ferroviaire, trois emprunts étaient contractés par le Gouvernement tunisien successivement en 1902 (dette amortissable de 40 millions de Francs à 3%), en 1907 (dette amortissable de 75 millions de francs à 3%) et en 1912 (emprunt amortissable de 90.500.000 francs à 4%). En 1920 fut émis un nouvel emprunt de 255 millions de francs destiné à poursuivre l'équipement économique de la Tunisie et à financer la colonisation[4].

La réforme monétaire décidée par le décret du 1er juillet 1891 est réalisée en 1892 : elle substitue le franc à la piastre comme unité monétaire dans la Régence et institue un régime monétaire calqué sur celui de la Métropole. Le Trésor possède une monnaie d'or et des monnaies divisionnaires et d'appoint qui lui sont propres, mais qui « ne différaient de la monnaie française qu'en ce qu'elles comportaient un cours spécial ».

Les billets de la Banque dt France et de la Banque d'Algérie avaient cours en Tunisie sans perte au change. Depuis 1904, la Banque d'Algér e a le privilège de l'émission des billets de banque ; elle ouvre des bureaux auxiliaires et d'encaissement dans les différentes villes de la Régence.

Le budget

Le budget est régulièrement établi depuis l'institution du protectorat : il se divise en trois parties qui comprennent « les recettes et dépenses ordinaires de l'Etat, des recettes sur les ressources exceptionnelles et spéciales et dépenses correspondantes, les recettes affectées au paiement des dépenses ordinaires, exceptionnelles ou spéciales appartenant aux exercices clos et permis et paiement de ces dépenses ; chacun des 3 titres du budget des recettes est divisé en chapitres correspondant aux diverses sortes d'impôt, de revenus et de produits ; chaque chapitre est divisé en articles selon la nature ou l'objet de l'impôt, du revenu et du produit... Chacun des 3 titres du budget des dépenses est divisé en chapitres correspondant à l'un des grands services publics »[5].

L'équilibre budgétaire et l'orthodoxie financière sont la « règle d'or du Protectorat »[6].

L'organisation complexe des rouages financiers de l'Etat, le nombre et la rigueur des lois qui régissent la gestion et le contrôle des Finances Publiques, témoignent du souci des Autorités du Protectorat de ne point faire retomber la Tunisie dans la situation où elle se trouvait sous le règne de Sadok Bey. « Toute proposition tendant à relever une dépense doit être accompagnée de l'indication soit d'une ressource nouvelle, soit d'une économie égale dans les autres articles de dépenses » [7], c'est la formule qui résume la politique financière de la Tunisie jusqu'à la 2ème guerre mondiale.

Cette rigueur et cette discipline en matière financière, jointes à l'application des méthodes modernes d'administration, à une meilleure connaissance de la situation du pays et au zèle des autorités provinciales, permettaient non seulement l'équilibre dépenses-recettes, mais d'avoir des excédents de 10 à 15%, quelquefois davantage ; l'Etat faisait rarement des emprunts ; ceux qu'il contractait avaient une finalité économique et une rentabilité certaine. Grâce à une meilleure assiette des impôts et à l'accroissement de l'activité économique, l'argent rentrait régulièrement dans les caisses de l'Etat. Au cours des année 1933-34-36, les déficits budgétaires sont dus à la grande crise économique qui a provoqué une chute des exportations et une diminution des recettes fiscales, et qui ont nécessité une aide massive de l'Etat aux différents secteurs de l'activité économique. Ce n'est qu'après 1947 que les dépenses commencent à dépasser régulièrement les recettes ordinaires de l'Etat.

Les chefs des Services Publics préparent chaque année le budget de leur département. Les projets sont centralisés par le Directeur Général des Finances qui y ajoute le budget des recettes pour compléter le projet de budget général de l'Etat.

Ce projet est ensuite examiné en Conseil des Ministres sous la présidence du Résident Général, soumis au Ministre des Affaires Etrangères puis présenté à l'examen du Grand Conseil de Tunisie. Le budget fait ensuite l'objet d'un décret de promulgation au « Journal Officiel » tunisien. A dater de cette promulgation, il devient définitif et ne peut être modifié pendant le cours de l'exercice que dans les formes admises par son établissement. Depuis le décret du 16 décembre 1890,

l'année budgétaire commence au 1er janvier et porte le nom de l'année grégorienne.

Les ressources budgétaires de l'Etat proviennent des impôts directs et taxes assimilées et surtout des impôts indirects, des produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat, des produits et revenus des Douanes, etc.

D'une façon générale, la part des impôts indirects dans le volume total des recettes ne cesse d'augmenter ; la population tunisienne supporte l'essentiel du poids des recettes.

Les taxes sur les produits exportés sont supprimées et, depuis l'Union Douanière, celles qui frappent les marchandises importées de France sont considérablement abaissées ou supprimées. Cette politique favorise la production destinée à satisfaire les besoins de la Métropole en denrées alimentaires et produits miniers ainsi que la production agricole des colons et des concessionnaires de mines.

A l'exception de quelques chapitres de dépenses qui varient peu : liste civile, intérêt de la dette publique, dépenses imprévues, tous les autres chapitres du budget ont vu augmenter régulièrement les sommes qui leur sont destinées. Les trois grands secteurs « budgétivores » jusqu'en 1920 étaient : les Travaux Publics, la Colonisation et les Services Publics qui ont vu leur personnel augmenter d'une façon continue. « Le nombre des fonctionnaires, écrit Leroy Beaulieu en 1897, s'accroît démesurément. Après avoir été pendant 10 ou 12 ans exempte du vice bureaucratique, la Tunisie est en train de devenir le paradis des fonctionnaires et un paradis très peuplé de cette catégorie, d'ailleurs respectable, de personnes[8]. Le traitement de ces fonctionnaires est évidemment élevé « en général moitié plus, parfois double qu'en France »[9].

Après la Première Guerre mondiale, les Travaux Publics et l'Administration absorbent près des trois quarts du Budget. C'est après 1945 que l'Enseignement mobilise les plus gros crédits : 27% en 1953-54, contre 13% pour l'Administration générale et 19% pour les Services d'Autorité.

La gestion de la Régence fut du début jusqu'à la fin du Protectorat fort onéreuse, « le régime politique ayant conduit à superposer une administration indigène qu'on a gardé intacte, à une administration

française de contrôle qui s'est compliquée à l'infini. Dans ce pays qui, comme population et comme valeur économique, se rapproche du moins favorisé des départements algériens, celui de Constantine, aux rouages d'administration locale, s'ajoutent les rouages coûteux d'une administration d'Etat »[10].

Les Travaux Publics

La création de la Direction des Travaux Publics par le décret beylical du 3 septembre 1882 s'intègre dans l'effort de mise en valeur du pays au profit de la minorité étrangère. « Il ne suffit pas, déclare Flandin, au développement d'une colonie qu'elle se peuple et qu'elle produise, il faut qu'elle puisse transporter ses produits" ».

L'établissement des chemins de fer, la construction des ports, l'exploitation des mines obéissent à l'origine au système de la concession qui permet aux capitaux des sociétés métropolitaines de trouver de fructueux placements en Tunisie. Ces compagnies concessionnaires jouissent d'avantages considérables : la Compagnie « Bône-Guelma » qui construit le réseau du Nord obtient du gouvernement français me garantie annuelle d'intérêts de 2 millions de francs, transférée à la charge du gouvernement français en 1902.

A la Compagnie de Phosphates de Gafsa on concède, outre les gisements de phosphates, 30.000 hectares de terres entre Sfax et Gafsa à titre de propriété exclusive. Cette compagnie aurait reçu en outre du gouvernement une subvention de 55.000 francs par kilomètre de voie ferrée, et elle en aurait cédé la construction à raison de 45.000 francs le kilomètre à la « Compagnie des Ports », un de ses plus gros actionnaires. Pour les phosphates, la compagnie devait verser à l'Etat une redevance de 1,50 franc par tonne de phosphate exporté, alors que le prix de cette tonne était de 20 francs en 1900. Enfin, elle a le droit de préférence pour toute adjudication future (convention du 15 août 1896). Elle fait jouer cette clause en 1905 pour obtenir la concession de phosphates d'Ain Moularès [12].

Le premier souci de la Direction des Travaux Publics est d'établir des voies de communication pour ouvrir le pays à la colonisation et assurer l'écoulement de la production coloniale vers les grandes villes et les ports.

Jusqu'en 1890, les disponibilités financières de la Régence sont limitées, la colonisation agricole et le peuplement rural français peu importants, et le Parlement français peu convaincu de la nécessité de faciliter l'implantation en Tunisie d'une importante colonie française. La Direction des Travaux Publics organise d'abord la construction de routes et de ponts et l'aménagement des ports. Les travaux de construction du port de Tunis — concédés à la « Société de Construction des Batignoles » — s'achèvent en 1897, ceux des ports de Sousse et de Sfax entrepris par la « Société Duparchy et Préaut » se terminent vers 1900. Routes et ponts sont établis au moyen de crédits fournis par le budget de l'Etat (en 1887, sur un budget de 18 millions de francs, 4.500.000 francs sont consacrés aux Travaux Publics), et de « prestations » ou corvées, imposées à la population par les Autorités du Protectorat, quoique explicitement condamnées par la Commission du budget du parlement français. En 1897, un décret étend la corvée à tous les tunisiens, excepté ceux des cinq grandes villes. Les Européens, exempts de la corvée, sont cependant imposés en espèces. Progressivement, les prestations sont transformées en une taxe en argent (décret du 14 juin 1902) payée exclusivement par les tunisiens.

1. Le réseau ferré

Les premières lignes ont tin but stratégique : dès 1884 la Tunisie est reliée à l'Algérie par la ligne Tunis-Ghardimaou ; puis on construit la ligne qui joint Tunis à Sousse avec des embranchements vers le Cap-Bon (Nabeul, Menzel-Bou-Zelfa), la plaine du Fahs, celle de Kairouan et, à travers le Sahel, vers Moknine. Une ligne joignant Tunis à Bizerte où le peuplement européen commence à être important est achevée en 1898. En 1899 est terminée la ligne qui relie Sfax à Gafsa et aux gisements de phosphates.

De 1905 à 1922, l'extension du réseau est liée à l'exploitation des divers gisements mis en exploitation : gisements de phosphates de Kalaat Jerda, Kalaat Senam ; minerais de fer de Djerissa, Slata, Nebeur, Hmamma ; minerais de fer, zinc et plomb de Tamera, Douaria-Nefza. Les concessionnaires des mines s'engagent vis-à-vis du gouvernement à alimenter le trafic des voies nouvelles et à l'augmenter progressivement.

La loi française du 30 avril 1902 autorise l'Etat Tunisien à lancer un emprunt de 40 millions pour la construction des nouvelles lignes du

réseau ; un autre emprunt de 75 millions autorisé en 1907 doit servir au même but. Entre 1905 et 1909 est construite la ligne de Sousse à Henchir Souatir qui permet aux phosphates d'Aïn Moularès d'arriver jusqu'à Sousse. La ligne de Sousse à Sfax, commencée en 1908, est achevée en 1911 ; elle est prolongée en 1916 jusqu'à Gabès.

La ligne de Kalaa-Djerda est reliée en 1906 à celle de Tunis-Pont du Fahs. Elle permet le transport vers le port de la capitale des phosphates et du fer du Centre Ouest tunisien. La ligne Kalaa-Djerda-le Kef est réalisée en 1927-1930 pour permettre de joindre Tunis à Tebessa. Les lignes des Nefza et de Nebeur à voie normale sont destinées à diriger directement sur Bizerte le fer, les minerais non ferreux de la région du Mellègue et des zones montagneuses du Nord ; la ligne Mateur-Béja-Nebeur entreprise en 1908 est terminée en juin 1914 ; celle des Nefzas commencée en 1908 n'est achevée qu'en 1912 ; elle est prolongée en 1922 jusqu'à Tabarka.

Le trafic des lignes de Nebeur et de Nefza est peu important à cause des faibles tonnages extraits des mines de ces régions. En 1939, la ligne des Nefzas transportait à peine 25.000 T.

Après 1922, l'effort de construction des voies ferrées se ralentit : entre les deux guerres mondiales, la longueur du réseau s'accroît d'à peine 300 km ; à partir de cette date, la route fait une concurrence très vive au chemin de fer dont le trafic diminue.

Le trafic voyageur s'accroît régulièrement jusqu'en 1920, année au cours de laquelle le nombre des personnes transportées sur l'ensemble du réseau atteint 5.000.000 ; mais depuis, il n'a cessé de décroître : en 1935, il tombe à 3.000.000. La mise en service d'autorails dont la vitesse est nettement supérieure à celle des locomotives provoque une légère reprise (3.800.000 en 1938), mais la guerre aggrave la situation : manque de combustibles, destruction d'une partie du matériel provoquent un net ralentissement de la circulation par le rail. Après la guerre, la reprise est lente car le souci des compagnies de tirer le maximum de profits de l'équipement existant et de limiter les investissements empêche le renouvellement du matériel roulant et l'élargissement des voies qui restent en majeure partie à voie étroite (1.500 km).

Le trafic de marchandises qui augmente jusqu'en 1900 (14.000 T. en 1880, 250.000 T. en 1900) s'accroît très rapidement avec l'exploitation

des mines. En 1910, le trafic atteint 2.500.000 T. et en 1929, il dépasse 5.000.000 T. La grande crise économique provoque une chute sensible : 3.000.000 T. en 1935. Le recul des phosphates ne permet pas au trafic d'atteindre de nouveau le chiffre record de 1935 ; il se maintiendra entre 3.250.000 et 3.500.000 T.

Sur ces 3.250.000 T., il y a 2.640.000 T. de minerais dont 1.800.000 T. de phosphates, 800.000 T. de fer et 50.000 T. de minerais divers. Le reste est constitué par 200.000 T. de céréales, 80.000 T. d'alfa et 300.000 T. de marchandises diverses (huiles, liège, bois, etc.)

L'importance du trafic marchandise est liée à l'activité des mines. Le trafic se fait pour les 3/4 sur les lignes à voie étroite. Entre 1934 et 1938, le réseau à voie normale n'a transporté que 350.000 T. essentiellement des céréales, denrée des régions traversées par cette voie ; le réseau à voie étroite desservant les régions minières est rapidement surexploité ; dès avant la 2e guerre mondiale, il donne des signes inquiétants de vétusté.

Tel qu'il est en 1950, le réseau manque d'homogénéité (deux types d'écartement de voies) et sa densité est très faible au Sud de la Dorsale. Il a été établi d'abord pour les besoins de la stratégie militaire, puis ceux de l'exploitation minière. Le matériel vétusté et surexploité est d'une faible rentabilité : constamment déficitaire, son déficit sans cesse comblé par le budget tunisien, la C.F.T. se contente de distribuer à ses actionnaires des dividendes sans se soucier d'investissement.

2. Le réseau routier

De 1883 à 1890, la Tunisie se dote d'un réseau de 550 km de routes empressées établies sur deux lignes Nord-Sud : Tabarka - le Kef et Bizerte - Sfax et sur deux lignes Est-Ouest : Tunis — le Kef et Sousse — Kairouan. Plus de deux cents ouvrages d'art sont construits. Le réseau routier s'étend rapidement. En 1896, il atteint déjà 1.400 kms et la longueur du réseau de pistes aménagées dépasse 1.000 kilomètres. En 1901, près de 2.200 kms de routes sont achevés « parfois illogiquement car pour suppléer à l'absence de voies ferrées trop lentes à venir, on établit des routes sur l'emplacement naturel de ces voies ferrées »[13].

C'est en 1907 que la construction des routes prend un grand essor. Auparavant, c'est la grande période des chemins de fer. De 1881 à 1907, on construit 3.100 kms de routes empressées autour des agglomérations

dans la partie Nord du pays, celle où le peuplement européen est relativement important ; elles servent surtout au transport des produits agricoles vers les gares. De bonnes pistes sont aussi régulièrement entretenues et améliorées.

A partir de 1907, des emprunts lancés par le gouvernement tunisien permettent l'établissement d'un véritable réseau. Pour faciliter l'installation des colons (c'est l'époque de la « colonisation officielle »), rompre leur isolement, accélérer l'écoulement des produits agricoles vers les marchés de consommation et les ports d'exportation, 1.000 kms de routes macadamisées sont construites entre 1907 et 1914 dans les régions telliennes où les colons sont les plus nombreux.

Grâce à de nouveaux emprunts, un vaste programme de « routes d'Etat » (2.080 kms) et de « routes vicinales » (900 kms) est entrepris entre 1920 et 1940. Tous les ports sont reliés entre eux par ces nouvelles voies d'où partent des routes de pénétration qui assurent la liaison avec l'Algérie.

Dans le temps, les techniques de construction sont perfectionnées et les routes élargies. De nombreux ponts et viaducs sont construits dans le Nord du pays, mais la plupart sont étroits et ne sont point améliorés. Au sud de la Dorsale, on n'ose point construire des ponts que les crues menacent constamment. Les routes traversent les lits des oueds et lorsque les orages surgissent, les eaux torrentielles entraînent périodiquement hommes, bêtes et véhicules.

En 1950, il y avait 9.154 kms de routes bitumées et 5.000 kms de pistes qui s'enfoncent jusqu'au cœur du Sahara tunisien. Les trois quarts des bonnes routes se trouvent au nord de la Dorsale où les européens sont les plus nombreux.

Pour la réfection et la modernisation des routes principales, une série d'emprunts gagés sur les recettes des impôts sur les véhicules automobiles, l'essence, les pneus, sont contractés par le gouvernement tunisien.

A la veille de l'indépendance, le réseau routier répond largement aux besoins de la circulation automobile. C'est l'un des plus importants réseaux routiers du Tiers-Monde, mais il est utilisé essentiellement par les européens : sur les 25.000 voitures utilitaires ou de tourisme qui, en 1950, roulaient en Tunisie, 6.000 appartiennent à des tunisiens musulmans.

3. L'équipement hydraulique

Les premiers efforts de mobilisation des ressources hydrauliques sont réalisés dans les régions arides du Sud. Des forages artésiens sont entrepris dès 1890 dans la région de Zarzis, en 1893 à Djerba, puis à Aïn Zerig (1897), Ghannouch 1901, Bou Chemma (1903) autour de Gabès, de Kébili et de Douz (1906-1908). Autour de ces points d'eau, les Autorité militaires installent entre les deux guerres des populations qui s'adonnent avec succès aux cultures irriguées. Les travaux d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux constituent l'essentiel des réalisations hydrauliques au Nord de la Dorsale. Mais les travaux de forage continuent dans le Sud permettant l'accroissement du débit des eaux du Djeiid, de Gabès, de Gafsa et la création de 1.000 ha de nouvelles oasis.

Au lendemain de la 2e guerre mondiale, les travaux d'hydraulique prennent un grand développement. Grâce à des investissements d'origine métropolitaine dérivés du plan Marshall, on construit le barrage réservoir de l'Oued Mellègue près de Nebeur (1947), le barrage au fil de l'eau d'El Aroussa permet l'irrigation de 50.000 ha dans les plaines de la Basse Medjerda, le barrage de Beni-Mtir sur l'Oued Ellil près d'Aïn Draham sert essentiellement à l'alimentation en eau de Tunis. Après la guerre, les travaux de l'OMVVM (Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda) se poursuivent activement gagnant à la culture plusieurs dizaines d'hectares.

Les travaux de recherches et de prospection hydrogéologique se multiplient grâce à l'importante équipe d'hydrogéologie de la Direction des Travaux Publics qui étend ses investigations à toute la Tunisie et publie régulièrement les résultats de ses travaux dans les revues spécialisées tunisiennes et françaises.

L'utilisation d'une partie des ressources hydrauliques du pays permet l'extension, au Nord de la Dorsale et à quelques secteurs des Steppes (Kasserine), des cultures irriguées (légumes et arbres fruitiers) dont la superficie passe de 7.500 ha en 1930 à 17.500 ha en 1946. Elle permet aussi la satisfaction des besoins en eau de l'industrie (qui se développe) et de la ville de Tunis dont la population est en accroissement continu.

La Santé Publique

Les efforts de l'Administration du Protectorat étaient jusqu'en 1920 dérisoires dans le domaine de la Santé Publique. Il y avait au début du Protectorat quelques établissements hospitaliers, l'Hôpital Sadiki, l'Asile des malades, une infirmerie italo-maltaise dite Sainte Marguerite, transformée en « Hôpital Colonial Italien » en 1885, et des dispensaires à Sousse et à Sfax. L'assistance médicale était quasi inexistante, l'Administration n'intervenant presque pas dans ce domaine. Vers 1890, l'accroissement de la population européenne dans la Régence et la nécessité d'organiser pour elle une assistance médicale financée par l'Etat, amène la Conférence Consultative à s'intéresser aux problèmes de Santé Publique. En 1897, elle décide de « rechercher les moyens les plus efficaces pour assurer le fonctionnement de l'assistance publique dans la Régence ». Un projet élaboré par une commission spéciale de la Conférence est présenté au Résident Général et la création de l'Assistance Publique est décidée par le décret beylical du 1er avril 1900 ; en 1908, on crée au Secrétariat Général du Gouvernement un Bureau de l'Assistance publique.

Les premiers efforts consistent à assurer les moyens de la défense contre les grandes épidémies. C'était l'œuvre de l'Institut Pasteur créé par le décret beylical du 7 septembre 1893 et spécialisé dans la production des vaccins, sérums, levures, etc. En 1910, la Régence est divisée par le Secrétariat Général du Gouvernement en circonscriptions médicales. A la tête de chacune d'elles, on place un médecin dit "de colonisation".

En février 1920, est créée une Direction de l'Hygiène à laquelle est rattaché le Bureau d'Assistance. Cette direction a pour tâche de constituer à Tunis, Sousse et Sfax des centres sanitaires groupant un ou plusieurs hôpitaux régionaux, un laboratoire régional, un centre de désinfection, créer un Hôpital pour maladies mentales, lutter contre les maladies contagieuses, entreprendre une œuvre d'assainissement rural.

En 1956 et après soixante quinze ans de Protectorat, la ville de Tunis qui comptait plus de 500.000 habitants comptait un seul grand hôpital musulman : l'hôpital Sadiki, fondation d'Aziza Othmana, et son annexe l'hôpital Ernest Conseil[14] réservé aux contagieux. Les autres hôpitaux,

essentiellement l'hôpital civil français et l'hôpital Italien devenu après 1945, l'hôpital de la libération, étaient réservés aux non-musulmans.

A l'intérieur de la Tunisie, il y avait de petits hôpitaux (hôpitaux régionaux et hôpitaux auxiliaires) dans les villes d'une certaine importance (Sfax, Bizerte, Sousse, Béjà) et des infirmeries dispensaires dirigées par des médecins de la colonisation dans les agglomérations rurales.

L'assistance aux vieillards est dérisoire pour les tunisiens : la Tekia de Tunis et l'hospice des Vieillards de Kassar-Saïd hébergent dans des conditions précaires quelques 250 à 300 personnes âgées. Enfin des secours en nature ou en espèces sont distribués très irrégulièrement aux pauvres à l'occasion de fêtes par les « Sociétés Musulmanes de Bienfaisance ».

L'équipement sanitaire et hospitalier de la Tunisie à la veille de l'indépendance est particulièrement sommaire. En 1956, pour une population de 3.800.000 habitants environ, il y avait à peine 7.000 lits, soit un lit pour 540 personnes.

La Police

L'organisation des forces de police et de la gendarmerie et l'accroissement progressif de leurs effectifs répondent à une situation nouvelle dans les campagnes et les villes tunisiennes.

Les multiples formes d'expropriation qui ont eu pour effet de déposséder un nombre considérable de fellahs tunisiens de leurs terres ont créé un sentiment d'hostilité à l'égard du colon spoliateur et souvent brutal. Ce sentiment ne se manifestera pas par des actions de masse ou de groupes organisés, mais par des actes isolés et individuels (assassinats, incendies de récolte, vols, etc.) « forme primitive de résistance et indice, à coup sûr, d'un certain malaise... » [1S]. Ce malaise, le gouvernement commençait à s'en inquiéter vers 1897, seize ans après l'établissement du Protectorat, c'est-à-dire au moment où la propriété coloniale prenait dans le Tell une extension considérable. Le premier document officiel qui se préoccupe de l'aggravation de l'insécurité est le « Rapport au Président de la République » de 1897 où on lit : « Il est toujours à craindre dans les années de disette qu'une population généralement douce et paisible mais moins pénétrée que les Européens du caractère

sacré de la propriété, ne cherche à vivre aux dépens des colons ». En outre, ajoute le Rapport, la misère provoque chaque fois une recrudescence des délits dans les agglomérations urbaines.

La « Direction générale de la Sûreté » est créée en 1897, placée sous le contrôle du Résident Général et confiée à un fonctionnaire français. La même année sont créés une police rurale et des postes de garde champêtre pour protéger les propriétés européennes. En 1898, un certain nombre de décrets sont promulgués pour réprimer les délits : décrets sur les logeurs, les délits de boisson, le séjour des étrangers, etc.

Vers 1900, on étend les moyens d'action et la compétence des services de Sécurité. Pour défendre « le caractère sacré de la propriété », des instructions précises ne cessent d'inviter caïds, khalifats et cheikhs à la vigilance et à exercer en collaboration avec la police et la gendarmerie une surveillance étroite sur la population.

D'autre part, les effectifs de la police s'accroissent sans cesse : 352 agents en 1898, 460 en 1900 dont 285 français ; plus d'un millier en 1920 et, à la veille de l'indépendance, plus de 5.000. Les dépenses de Sécurité augmentent au même rythme : en 1896, elles s'élevaient à 537 000 francs et, en 1902, elles atteignaient 1.300.000 francs. A la veille de l'indépendance, les crédits affectés à la Sécurité représentent plus de 15% du budget.

La mise sur pied d'un appareil répressif imposant n'empêche point la colère du peuple de se manifester à maintes occasions [16]. La réaction de la police est alors aussi rapide que brutale mais si elle parvient à rétablir souvent avec l'aide de la gendarmerie et de l'armée, un calme relatif sur le moment, elle laisse, dans le cœur des tunisiens, rancune et amertume.

Appareil de répression entre les mains des Autorités françaises, la police représente avec l'armée un des soutiens les plus importants du régime. Elle comprend :

- une police judiciaire qui recherche les malfaiteurs et les met à la disposition de la Justice ;
- une police municipale qui assure la répression des délits sur la voie publique et l'exécution des arrêtés municipaux ;
- une police administrative qui s'occupe de la surveillance du territoire et des mesures destinées à prévenir crimes et délits.

L'organisation de la police comporte :

1) Une administration Centrale avec le Chef de service de la Sûreté Publique qui est naturellement un français ;

2) Un commissaire central dont dépendent les commissariats d'arrondissement, les services administratifs et le service de la circulation ;

3) Un commissariat divisionnaire de la Sûreté avec, à sa tête, un commissaire divisionnaire et des commissaires de police adjoints. Le commissaire divisionnaire est chargé de rechercher sur tout le territoire de la Régence crimes, délits et contraventions ;

4) Le service anthropométrique et de l'identité judiciaire ;

5) La police municipale de Tunis. Le périmètre de Tunis est divisé en arrondissements, chacun ayant à sa tête un commissaire de police ;

6) Le commissaire divisionnaire des Renseignements Généraux créé en 1930 ;

7) L'intérieur de la Tunisie est divisé en grandes régions de police, comportant chacune une hiérarchie complexe de commissaires et de policiers.

L'Armée

Dès le début de l'occupation, l'armée beylicale est réduite à un corps de parade symbolique. C'est l'armée française qui assure la "défense" du trône et de la Régence ainsi que le maintien de l'ordre. Elle a en outre la tâche de contrôler l'administration tunisienne dans les territoires du Sud et de l'extrême Sud. Les troupes sont placées sous le commandement d'un Général de Division ayant le titre de « Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie » assurant aussi les fonctions de Ministre de la Guerre du Bey.

Les troupes de Tunisie comprennent outre des corps français (zouaves, chasseurs d'Afrique, cavaleries), des corps mixtes (français et tunisiens), des corps spécifiquement tunisiens (tirailleurs, spahis), des corps coloniaux (tirailleurs, sénégalais, goums), la Légion Etrangère de cavalerie et la gendarmerie. La Régence est divisée en trois commandements territoriaux : subdivision de Tunis-Bizerte à Bizerte, celle de Sousse-Kairouan à Sousse et les territoires militaires du Sud à Médenine.

Pour éviter de faire appel à un nombre élevé de soldats métropolitains, Forgemol se réfère à la loi beylicale sur le recrutement de 1860 pour incorporer à l'armée d'occupation les jeunes tunisiens. Dès le mois de juin 1883, un recensement général est entrepris. Puis le recrutement se fait par voie de tirage au sort : chaque année, tout tunisien âgé de 18 à 26 ans passe devant la commission de recrutement. Le service militaire dure 2 ans. On peut se faire remplacer, mais le taux du « prix de remplacement » est suffisamment élevé pour réserver aux seuls fortunés la faculté d'échapper au service militaire.

Il y a aussi de nombreux cas d'exception : les juges, les prêtres, les cheikhs de la Grande Mosquée, les fonctionnaires, les israélites, les noirs, les habitants de Tunis, Sousse, Monastir, Kairouan et Sfax. Par la suite, le territoire de recrutement s'est étendu à tout le pays, à l'exception de la ville de Tunis et des Territoires du Sud. Les principaux cas d'exemption intéressent les conscrits qui ont leur père ou un de leurs frères mort au cours d'une campagne militaire et ceux qui sont titulaires d'un diplôme (certificat d'études primaires ou d'études agricoles, tatoui', etc.) Tout tunisien peut s'engager volontairement dans l'armée française.

Dans le Sud, les populations sont soumises à l'obligation de la garde de la frontière et fournissent les contingents du Makhzen du Sud, auxiliaire de l'armée française.

En principe, l'armée française est entretenue par le budget métropolitain, mais le budget de la Régence supporte aussi une part des dépenses : soldes et indemnités des cavaliers du Makhzen du Sud, frais de casernement, de fortifications, solde de la gendarmerie indigène (oudjak).

L'oudjak est une force de police à cheval qui existait en Tunisie avant 1881. Elle est rattachée en 1914 à la Résidence et placée sous les ordres du chef du cabinet du Résident Général. Sa fonction essentielle est d'assurer pour les tunisiens seulement l'exercice de la police judiciaire et administrative. Elle contribue au maintien de l'ordre, veille à la sécurité publique, assiste les autorités chargées du recouvrement de l'impôt, prête main-forte aux agents de l'Administration ou de la force publique.

LA JUSTICE

La justice militaire

Dans les premières années du Protectorat, la justice militaire était rendue par le Conseil de guerre de l'armée d'occupation, puis par le Conseil de guerre du Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie.

En 1928 sont institués les tribunaux militaires composés de magistrats militaires choisis parmi les officiers qui connaissent le droit. Ces tribunaux ont souvent à connaître des activités des patriotes tunisiens au cours de la lutte pour la libération. Leurs jugements sans appel sont toujours sévères.

La justice tunisienne

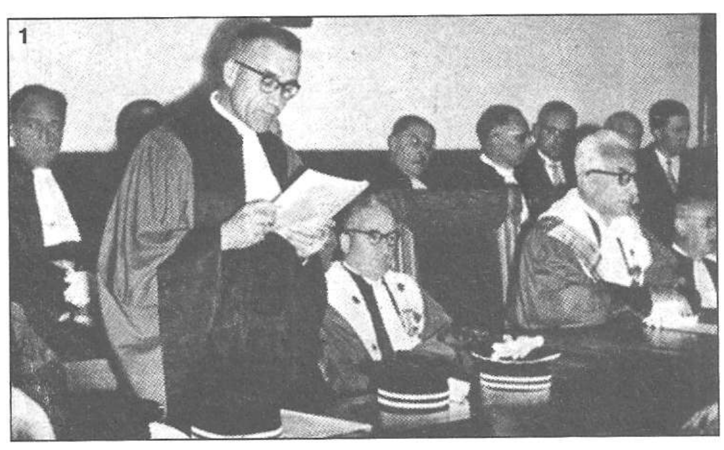
L'absolutisme des Beys se définissait avant tout par la concentration entre leurs mains de tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et aussi le pouvoir judiciaire. Ce pouvoir était délégué aux tribunaux du *charâa* qui connaissaient des affaires religieuses et, à Tunis, aux bureaux du Dar-El-Bey pour la justice séculière. Si la justice charaïque n'a connu après l'établissement du Protectorat qu'une évolution insensible, la justice séculière a été en revanche profondément réorganisée.

Les Autorités du Protectorat, héritant de l'absolutisme beylical, rattachent la justice séculière tunisienne aux services du Secrétariat Général ; celui-ci, dès les premières années de sa création, comportait une Section d'Etat comprenant une Section des Affaires Civiles et une Section des Affaires Pénales, placées sous le contrôle du Ministre de la Plume. Les fonctionnaires des deux sections instruisent les plaintes et rédigent les projets de sentences soumis par le Premier Ministre au Bey.

Cette organisation qui conserve l'archaïsme et l'inefficacité de l'ancien système a de multiples inconvénients, entre autres les retards démesurés mis pour trancher les litiges. Les Autorités du Protectorat procédaient en 1896 à la réunion des deux sections (civile et pénale) et créaient une Direction des Services Judiciaires placée sous les ordres d'un juge français et rattachée au Secrétariat Général du Gouvernement tunisien.

Le décret beylical du 18 mars 1896 crée les tribunaux régionaux de première instance et institue l'appel. Le tribunal de l'Ouzara est érigé en juridiction d'appel en matière criminelle. La Chambre des Requêtes de

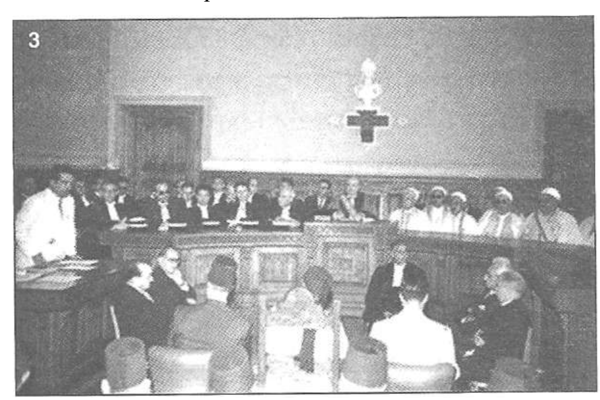
Le rituel de l'ouverture de l'année judiciaire



Magistrats des Tribunaux français lors de l'inauguration solennelle de l'année judiciaire



Tribunaux charaïques



Cérémonie mixte

Le rituel de l'ouverture de l'année judiciaire est marqué, sous le protectorat, par des cérémonies typiques : les magistrats français d'une part (1) et les autorités charaïques d'autre part **(2) ;** *ensuite la cérémonie mixte sous la présidence française et sous l'emblème de la République* (3).

l'Ouzara joue le rôle de tribunal de cassation qui est présidé de 1926 à 1947 par un magistrat français.

Les lois applicables par les tribunaux séculiers sont codifiées : Code Civil des obligations (1906) ; code de Procédure Civile (1910); Code Pénal (1913) ; Code de procédure pénale (1921).

Le Tribunal Mixte Immobilier créé par le décret beylical du 1er juillet 1885 est compétent en matière d'immatriculation immobilière. Il « ordonne seul l'immatriculation, ou décide des exclusions ou des rejets ». Ce Tribunal est composé depuis le décret beylical du 30 avril 1903 de cinq magistrats : trois français dont le Président et deux tunisiens. Lorsque le tribunal connaît des affaires intéressant exclusivement les justiciables français, les magistrats tunisiens n'ont qu'un rôle consultatif. Les décisions du Tribunal Mixte ne sont « susceptibles d'aucune opposition, appel ou recours quelconque » (article 38 de la loi foncière de 1885).

Le charâa

Le tribunal du charaâ juge les affaires qui concernent le statut personnel ou successoral des tunisiens musulmans. Sa compétence s'étend aussi aux Affaires immobilières où sont en cause des propriétés non immatriculées intéressant les musulmans, même si des européens ou des israélites sont concernés.

Le tribunal du charaâ comprend le divan de Tunis formé de deux Chambres, l'une malikite présidée par le Bach Mufti malikite, l'autre hanafite présidée par le Cheikh al Islam hanafite. Le défenseur peut choisir entre les 2 rites. La juridiction du charaâ s'étend à tout le territoire de la Régence. Elle connaît des affaires « soit directement, soit par voie d'évocation ou de renvoi, soit encore comme tribunaux d'appel » Si les avis exprimés par les deux chambres sont divergents, ils sont communiqués au gouvernement sous forme de rapport au Ministre de la Justice. Un « maâroudh » beylical statue en dernier lieu. Les deux chambres réunies siègent parfois comme tribunal des conflits. Mais en dehors de ces sessions plénières, les deux cadhis malikite et hanafite siègent comme juges uniques. Il en est de même des deux Bach-Muftis, le samedi seulement.

A l'intérieur de la Régence, la justice charaïque est exercée par un cadhi assisté d'un mufti, formant un majlis ou jugeant seul. Les majlis tiennent leurs assises dans les villes d'une certaine importance comme Bizerte, Nabeul, le Kef, Kairouan, Sousse. Dans les petites agglomérations, le cadhi toujours de rite malikite rend seul la justice.

Les questions d'enzel ou d'échange de habous sont réservées exclusivement aux cadhis de Tunis. En 1948 étaient instituées deux chambres de Cassation, l'une malikite, l'autre hanafite. Chacune de ces chambres est composée de deux muftis du même rite et présidée par le Cheikh al Islam du rite.

Le caractère dominant de cette justice est son extrême lenteur.

Le tribunal rabbinique

Le tribunal rabbinique siège à Tunis et forme une juridiction unique pour toute la Régence. Il connaît toutes les affaires concernant le statut personnel ou les successions des tunisiens israélites. Il est composé de trois rabbins (un président et deux juges) et d'un greffier.

La compétence du tribunal en matière de statut personnel n'est totale que si les parties en cause sont tunisiennes. « Pour les successions, la compétence est déterminée exclusivement par la nationalité du « de cujus »[18].

La Justice française

Le régime des « Capitulations » donnait aux Consuls étrangers le droit de juger leurs ressortissants, les soustrayant ainsi à la justice du Bey. A la veille du Protectorat, il y avait autant de juridictions que de consuls étrangers à Tunis. La France a dû, après 1881, négocier avec les puissances pour supprimer les juridictions consulaires et transférer leurs attributions à la justice française. Celle-ci est instituée par la loi organique française du 27 mai 1883 « qui apparaît comme le texte fondamental de l'appareil judiciaire français en Tunisie »[19].

La hiérarchie des tribunaux est calquée sur celle de la France. A la base, la justice de paix puis le Tribunal Civil de 1ère Instance, la Cour d'Appel et, au sommet, la Cour de Cassation.

Les justices de paix étaient au nombre de quinze : six rattachées au Tribunal Civil de Tunis, deux à Tunis-Canton-Nord et Canton-Sud

(Grombalia, le Kef, Medjez El Bab et Souk-El-Arbâa) ; deux rattachées au Tribunal Civil de Bizerte (Bizerte et Béjà) ; quatre au Tribunal Civil de Sousse (Sousse, Mahdia, Kairouan et Thala) et trois au Tribunal Civil de Sfax (Sfax, Gabès et Gafsa). Ces justices de paix connaissaient des contraventions, mais leur compétence était étendue aux affaires correctionnelles.

A l'origine, il n'y avait qu'un seul Tribunal Civil compétent pour toute la Tunisie. En 1887 est créé le Tribunal Civil de Sousse et en 1942, Sfax et Bizerte sont dotées chacune d'un Tribunal Civil. Ces tribunaux connaissaient essentiellement des délits. Tout appel était interjeté à la Cour d'Appel d'Alger. Ce n'est qu'en 1941 que fut instituée la Cour d'Appel de Tunis. Jusqu'à l'Indépendance, la Cour de Cassation d'Alger restait compétente pour les affaires déjà connues par la Cour d'Appel de Tunis.

Les tribunaux français ont compétence en matière civile, commerciale, pénale et administrative pour toute affaire mettant en présence des européens ou assimilés ou des tunisiens et des européens.

En matière immobilière, les tribunaux français ont compétence pour les immeubles immatriculés quelle que soit la nationalité des parties en présence et, pour les immeubles non immatriculés, lorsque les parties en cause ne sont pas tunisiennes.

En outre, la justice française est seule compétente en matière de répression des délits politiques (décret beylical du 29 janvier 1926).

Les crimes sont jugés par le Tribunal Criminel. C'est le Tribunal Civil correctionnel auquel on ajoute six assesseurs qui ont voix délibérative et qui sont tirés au sort sur une liste dressée chaque année selon un règlement établi par le décret français du 29 novembre 1893. Les 6 assesseurs adjoints qui ont voix délibérative au tribunal criminel sont tirés au sort le jour de l'audience ; ils peuvent être français, étrangers ou tunisiens. Mais si l'accusé ou l'un des accusés est français ou protégé français, les 6 assesseurs doivent être tous français.

Notes

1. Fitoussi E. et Benazet A. L'Etat tunisien et le Protectorat français, Paris 1931, Rousseau, 2 vol., p. 710.
2. *Ibid.* p. 726.
3. *Ibid.* p. 730.
4. D'autres emprunts seront lancés entre 1920 et 1940 pour parachever l'œuvre de colonisation agricole et assurer l'entretien du réseau routier.
5. *Ibid. p.* 736.
6. Vibert : « *Tableau de l'Economie de la Tunisie » 1955.*
7. Art. 32 du décret du 15 septembre 1945 réorganisant le Grand Conseil.
8. Leroy Beaulieu pp. 524-525.
9. *Ibid.* p. 535.
10. G. Guenée : « *Les Finances Tunisiennes* », Tunis. Namura 1932, p. 212.
11. Rapport Flandin p. 44.
12. Les abus entraînés par le système de la concession amenèrent le Parlement français à le supprimer par la loi du 30 avril 1902.
13. M. Cherif *op. cité* p. 208.
14. Ernest Conseil fut Directeur du Bureau d'Hygiène de la ville de Tunis.
15. M. Cherif *op. cité* p. 239.
16. Chapitre : « Le Mouvement National ».
17. *Ibid.* p. 353.
18. *Ibid.* p. 355.
19. Silvera *op. cité* p. 181.

CHAPITRE XI

Le mouvement national et l'intermède germano-italien

De 1881 à 1920

L'essoufflement de la résistance dans le Sud tunisien semble avoir mis fin aux difficultés des Autorités du Protectorat avec la résistance patriotique. L'armée française, la gendarmerie, la police, tiennent désormais solidement le pays.

Les nouvelles structures administratives sont peu à peu mises en place, vidant de sa substance l'appareil de l'administration beylicale. Aucune institution politique ne permet aux tunisiens de participer aux décisions qui engagent le destin du pays.

La colonisation qui s'est emparée de milliers d'hectares de bonnes terres s'étend et s'organise. La production industrielle française afflue vers la Régence, ruinant toutes les formes de l'activité artisanale.

Les autorités civiles et religieuses traditionnelles, réduites au silence ou à la complicité, sont incapables d'assumer la moindre initiative politique. La Tunisie semble condamnée pour longtemps à l'acceptation passive du nouvel ordre des choses.

Mais la démobilisation populaire consécutive à la pacification du Sud n'a pas entraîné, peu s'en faut, une démobilisation morale. L'occupation militaire et la perte de l'indépendance provoquent un choc profond dans les esprits. L'hostilité au principe même de l'occupation, le sentiment très vif d'une nécessaire union des esprits et des coeurs, se manifestent d'abord par un renouveau du sentiment religieux. Les malheurs qui se sont abattus sur le pays sont perçus comme étant la sanction du relâchement religieux, de l'ignorance ou du mépris des préceptes coraniques qui avaient fait la force des peuples musulmans au temps de leur puissance. Il apparaît à tous les tunisiens que, pour se ressaisir et sauver la nation de la domination étrangère, il fallait s'unir en bloc dans un islam actif, militant, quelquefois passionné.

A Tunis, la Zitouna s'affirme comme le dépositaire et le défenseur incontesté de la foi et de l'orthodoxie. Elle incarne la pérennité de la Tunisie musulmane et perpétue par son enseignement et les cadres qu'elle forme le fond spirituel et national indestructible.

Ainsi, dès les premières années de l'occupation, la religion apparaît comme une donnée essentielle de la conscience nationale. C'est le pilier qui soutient tout l'édifice de la nation. Mais dans cette nation, le rôle des intellectuels réformateurs inspirés de l'Orient ou influencés par l'Occident apparaîtra à son tour entre 1881 et 1920 comme un facteur d'évolution déterminant. L'intelligentsia tunisienne formée d'une part à l'école des réformateurs orientaux (Cheikh Mohamed Abdou, Jamal ad-Dine Afghani), de l'autre au Collège Sadiki puis dans les universités françaises, jouera le rôle de « cerveau directeur » du mouvement de rénovation et de libération.

Ayant pris conscience de l'état de dégradation auquel est parvenue la nation soumise à la domination étrangère, elle exprime dès 1895-96 tour à tour l'angoisse, la protestation, les revendications du peuple tunisien. On a vu le rôle de la presse réformatrice, de la Khaldounia et de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki dans l'œuvre de rénovation et de modernisation des structures intellectuelles du pays. Malgré le nombre relativement faible de ces intellectuels - jusqu'à la première guerre mondiale, le nombre des diplômés de Sadiki et des Universités françaises atteint à peine une vingtaine - et malgré l'emprise

policière, administrative et militaire exercée par l'appareil du protectorat, un certain nombre d'entre eux eurent le courage de poser les problèmes économiques, culturels et moraux, aussi bien que les problèmes politiques.

Ces problèmes sont abordés de front par les intellectuels tunisiens à partir de 1906, alors que se faisaient déjà sentir dans le pays les conséquences de la colonisation agricole, de la ruine de l'artisanat, de l'éviction de l'élément autochtone de tous les rouages administratifs du pays, de la politique obscurantiste du Protectorat qui condamnait à l'analphabétisme les 9/10 des enfants tunisiens.

C'est un ancien élève du Collège Sadiki, issu d'une famille bourgeoise de Tunis, devenu Président de la Jam'ia des Habous, qui, le premier, osa poser le problème de la condition du peuple tunisien après 25 ans de présence française. Le 24 mars 1906, à l'occasion de l'inauguration de la *Tekia* de Tunis (asile de vieillards), Béchir Sfar prononce en présence du Résident Général Stephen Pichon un discours où il demande, dans le cadre des institutions du Protectorat, des réformes sérieuses en faveur des tunisiens lésés dans tous les domaines. Le discours, bien que modéré dans le ton, provoque la colère des journaux français, en particulier le « Colon Français » et « la Tunisie Française » où se distinguait Victor Carnières, président de l'Association des Colons français et porte-parole des éléments les plus réactionnaires de la colonie.

Déchargé de ses fonctions de président des Habous, Béchir Sfar est alors éloigné de Tunis et nommé caïd de Sousse. Mais en 1908, il récidive. Invité au Congrès de l'Afrique du Nord organisé du 6 au 8 octobre 1908 par l'Union Coloniale Française, il présente un rapport sur les habous où il pose le problème de la colonisation agricole et affirme la nécessité pour la France d'associer les tunisiens « à l'œuvre civilisatrice » entreprise en Tunisie. « L'état économique des indigènes, déclare-t-il, devient de plus en plus précaire, et aucun effort sérieux n'a été tenté pour réagir contre cette triste et dangereuse situation. On parle d'instruction, on parle d'écoles professionnelles, on parle d'assistance. Certes tout cela, nous l'espérons, améliorera la situation morale d'une partie des indigènes, mais quoiqu'on fasse, les réformes de cette nature ne profiteront qu'à une fraction, à une faible fraction de la population.

Ce qu'il aurait fallu, et ce qu'il faudrait encore réaliser sans retard, c'est la consolidation, c'est l'encouragement de la vraie ressource vitale des tunisiens : l'agriculture. J'ai exposé dans ce rapport l'opinion des indigènes sur la situation qui leur est faite par suite de l'extension, disproportionnée avec le nombre des colons, de la propriété européenne ; sur l'incompréhensible et impolitique exclusion des tunisiens des meilleures terres appartenant à la collectivité ou léguées par leurs ancêtres, ainsi que l'inquiétude des indigènes de se voir exclure aussi des seules bonnes terres encore accessibles : les habous privés. Messieurs, ne voyez dans ce langage et dans les idées tunisiennes que je viens d'exprimer sans arrière-pensée, aucune hostilité contre la colonisation française.

« Il n'y a pas un seul tunisien intelligent qui ne comprenne les avantages d'une colonisation sérieuse, laborieuse et honnête... mais, Messieurs, si la colonisation est utile même pour les tunisiens, l'accaparement des bonnes terres est un acheminement vers leur ruine.

« Nous appartenons à une race, à une religion et à une civilisation qui valent, en gloire historique et en force d'assimilation, n'importe quelle civilisation *des* peuples anciens et modernes. Or, si nous sommes tombés en décadence, comme tant d'autres peuples célèbres et puissants, cela ne veut pas dire que nous soyons des dégénérés. Il ne saurait donc, en bonne politique, être question de nous appliquer la fameuse théorie des races supérieures et des races inférieures, on devrait plutôt s'attacher de plus en plus à faire des indigènes des amis et des associés.

«… Sans cela, que deviendrait la colonie dans quelques dizaines d'années, avec une masse prolétarienne dont le nombre grâce aux mesures de sécurité et d'hygiène, sera cinquante fois au moins supérieur à l'élément colonisateur, et dont la misère, mauvaise conseillère, sera en raison directe de la rareté des terres qui faisaient vivre cette masse ? »

La réaction des colons ne se fait pas attendre. La Chambre d'Agriculture - constituée exclusivement de colons - adresse le vœu suivant au Résident Général René Millet : « Considérant que ce factum est hostile à la Colonisation Française et semble rédigé pour exciter contre elle la défiance et la haine des indigènes, que de telles insinuations

négligeables en elles-mêmes, empruntent à la qualité de haut fonctionnaire de leur auteur, une portée exceptionnelle et qu'elles peuvent même être considérées dans certains milieux comme engageant le Gouvernement, qu'il paraît impossible en effet qu'un caïd se soit permis de faire une telle publication sans l'autorisation de ses chefs.

Prie Monsieur le Résident Général de prendre la défense de la colonisation française et de désavouer le caid de Sousse ».

Le mouvement « Jeunes Tunisiens »

Les intellectuels réformistes et modernistes s'organisent. Béchir Sfar et l'avocat Ali Bach Hamba fondent le 7 février 1907 un journal hebdomadaire en langue française, « Le Tunisien », dans le but de défendre les intérêts du peuple tunisien. Ils y dénoncent, sur un ton mesuré, le sort fait aux musulmans par les autorités françaises dans tous les domaines : les injustices, les inégalités, les privilèges. Ils réclament le droit des autochtones à l'instruction, à l'exercice de toutes les charges administratives et à la participation aux décisions gouvernementales par l'intermédiaire d'un Conseil élu.

Abdelaziz Thaalbi se joint à eux dès 1909 et assure l'édition en langue arabe du « Tunisien ». Les trois hommes constituent le noyau principal d'un véritable parti « évolutionniste » dont le programme politique, s'inspirant de celui des Jeunes Turcs, a pour but d'amener, par le dialogue, les autorités du Protectorat à permettre aux tunisiens d'assumer les responsabilités politiques que leur reconnaissent les traités en vigueur.

En 1911, l'invasion de la Tripolitaine par l'Italie donne l'occasion au « Tunisien » d'exprimer la solidarité du peuple tunisien avec le peuple frère. L'hostilité aux européens considérés comme les ennemis de l'islam tourne à l'émeute le 7 novembre 1911 lorsque la Municipalité de Tunis (où l'élément français était prépondérant) décide l'immatriculation du cimetière du Jellaz pour y faire passer la voie ferrée. Les manifestants venus exprimer leur réprobation devant le cimetière se heurtent à la troupe. « Ce fut au prix d'une véritable bataille que zouaves et chasseurs d'Afrique reconquirent le cimetière et le quartier avoisinant » S'il y eut huit morts du côté français et italien, le nombre de morts tunisiens ne fut jamais officiellement établi mais il était certainement très élevé.

Les Jeunes Tunisiens



Ali Bach Hamba
(1876-1918)



Béchir Sfar
(1863-1917)



Ali Bouchoucha (1859-1917)
Directeur d'Al Hadhira



Mohamed Lasram (1858-1925)
Directeur de la Ghaba



Addeljalil Zaouche
(1873-1947)



Khayrallah Ben Mustapha
(1867-1965)

Aussi, pour la première fois après la fin de la résistance dans le Sud tunisien, l'armée française et le peuple tunisien s'affrontent-ils dans un combat bref mais lourd de conséquences : la protestation contre toutes les formes de spoliation n'est plus confinée au plaidoyer des intellectuels, elle éclate spontanément dans le peuple.

Les esprits n'étaient pas encore calmés lorsque le 9 février 1912 un conducteur de tramway de nationalité italienne écrasait un enfant musulman. On était encore sous le coup des événements du Jellaz et des nouvelles qui arrivaient de Libye : la population voit dans cet incident, somme toute fortuit, une manifestation supplémentaire de la haine des européens pour les musulmans. Ils décident d'y répondre par le boycott des tramways, tandis que les employés tunisiens de la compagnie exigent l'alignement de leurs salaires, à travail égal, sur ceux des collègues italiens. Cette action ouvrière, la première en son genre, inquiète la colonie française et les Autorités du Protectorat qui décident de réagir.

Le mouvement de revendication des ouvriers de la Compagnie est liquidé par la force. Puis, accusant les dirigeants du mouvement évolutionniste de complot contre l'administration française, les Autorités du Protectorat établissent un régime d'exception dans la Régence ; les journaux nationalistes sont suspendus, la loi martiale proclamée, Ali Bach Hamba, Abdelaziz Thaalbi, Hassan Guellati, Mohamed Noâmane expulsés. Il ne restait d'autre alternative à ceux qui ont échappé à la répression que l'action clandestine.

Néanmoins, rien n'est entrepris contre la France tout le long de la guerre 1914-18. Les troubles du Sud en 1915-1916 ne sont en rien le fait des nationalistes. Au contraire, les tunisiens payent un lourd tribut à la défense de la France en guerre. La contribution de la Tunisie à la défense de la Métropole atteignait 80.000 hommes. Les soldats tunisiens sont de toutes les batailles meurtrières. 10.723 sont tués, soit 13% de l'effectif tunisien engagé [2] dans le conflit. De nombreux tunisiens partent en Métropole travailler dans les usines (près de 10.000) et sur les champs (20.000) à la place des ouvriers et des paysans français mobilisés. La France victorieuse en 1918 se devait de redonner aux peuples qu'elle dominait la liberté qu'ils ont payée un prix très lourd pendant 4 années de guerre totale.

Les nationalistes mettent tous leurs espoirs dans les principes que les Alliés proclamaient au cours de la guerre, en particulier dans la fameuse déclaration en 14 points du Président des Etats-Unis, Wilson, qui affirme « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Par ailleurs, les autres peuples musulmans étaient en train de secouer le joug colonial : le 18 novembre 1918, deux jours à peine après l'armistice, Saad Zaghloul demandait au Résident Général britannique l'autorisation d'aller négocier à Londres les modalités d'accession de l'Egypte à l'indépendance. Sur les frontières tunisiennes, la Tripolitaine obtient le 1er juin 1919 le « *statuto* » qui institue un parlement libyen élu au suffrage universel et un Gouvernement à majorité musulmane (8 membres sur 10). Enfin dans la nouvelle Russie, les bolcheviks semblaient décidés à soutenir la lutte de tous les peuples opprimés. Devant ces évolutions, les tunisiens ne pouvaient rester indifférents.

Mais en 1919, ils ne pouvaient certes envisager d'entrer en lutte ouverte contre la France auréolée de sa victoire toute récente. Le Parti Tunisien essaie de tirer profit des intentions du Président Wilson et des bonnes dispositions de certains secteurs de l'opinion publique française, notamment des parlementaires de gauche. Aussi les patriotes s'empressent-ils d'adresser un mémoire sur la question tunisienne au Président Wilson lors de son séjour à Rome en avril 1919 en étant convaincus que les Alliés ne pouvaient négliger les aspirations d'un peuple qui a versé son sang pour leur cause.

Le Parti Tunisien doit vite déchanter : le mémoire resta lettre-morte et la France n'entendait nullement réaliser, dans son empire, les idées généreuses contenues dans la déclaration wilsonienne.

Les tunisiens reportent leurs espoirs sur le ralliement de l'aile gauche du Parlement français à leur cause. Un mémoire conçu dans le même esprit que celui adressé au Président Wilson est lu à la tribune du Congrès du Parti Socialiste Français en 1919. D'autre part, Cheikh Thaalbi, principal dirigeant du Parti Tunisien s'installe à Paris à partir du 10 juillet 1919 pour essayer d'intéresser à la cause tunisienne les milieux libéraux français. Comme il ne parlait pas la langue du pays, il était secondé dans sa tâche par les étudiants tunisiens qui, par ailleurs, ne manquaient pas de relations dans la capitale française.

L'ESPERANCE SPORTIVE DE TUNIS 1919

Jusqu 'à la fin de la première guerre mondiale, la Tunisie ne comptait aucune équipe sportive composée intégralement de tunisiens musulmans. Les premiers clubs nés au début du siècle (français, italiens, anglais ou israélite s) animaient des compétitions sportives devenues très populaires : Racing Club de Tunis (créé en 1906), Football Club de Tunis et Sporting Club (créés en 1907). Le Collège Alaoui et le Lycée Carnot formaient la même année des équipes scolaires qui se joignaient aux équipes civiles pour participer au premier championnat en novembre et décembre 1907. Certaines villes de l'intérieur créent à leur tour des associations sportives (Bizerte, Sousse, Sfax, Kairouan, Gabès), de sorte qu'en 1919, la Tunisie comptait 20 associations affiliées à l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques. Les rares joueurs tunisiens recrutés par les divers clubs proviennent des équipes des établissements scolaires.

Un tournant survient au printemps 1918. A la fin de la guerre, à l'occasion du retour du front des soldats tunisiens, un tournoi de football était organisé en leur honneur. La finale du tournoi opposait à Tunis le Stade Tunisois, club composé uniquement d'israélites, au Stade Africain, club à majorité française et qui comptait quelques joueurs tunisiens musulmans. La rencontre, émaillée d'incidents, se termine par une brutale agression commise par un joueur israélite contre un adversaire musulman. La réaction du public est violente : des bagarres éclatent aussitôt dans le stade et se propagent dans divers quartiers de la ville où les foules révoltées saccagent des magasins tenus par des Israélites. Alarmé, le ministre de la guerre décide la suspension de toutes les compétitions de football en Tunisie. Au cours de l'été, des notables tunisiens des deux confessions envisagent, pour tenter de surmonter l'interdiction, de fusionner les deux associations sportives ; c'est ainsi qu'est née en octobre 1918 l'Union Sportive de Tunis (UST).

L'initiative, cependant, n'est pas approuvée par tous les supporters du Stade Africain. Mohamed Zouaoui, Hédi Kallal et Mohamed Ben Saïdane, rejoints par Otliman Ben Soltane, décident de constituer un club composé uniquement de joueurs tunisiens



Chadli Zouiten (1901-1963)

musulmans. Ils se constituent en Comité Provisoire et adoptent le statut du club qu 'ils baptisent Espérance Sportive de Tunis, du nom du café de Bab Souika où ils tiennent leurs réunions. Leurs démarches aboutissent en novembre 1918 à la promesse d'un accord formel ouvran t au nouveau club la possibilité de participer aux compétions qui allaient reprendre incessamment. Le Comité, toutefois, devait compter obligatoirement une personnalité de nationalité française. Sur cette base, un nouveau Bureau s'est constitué comprenant : Montessier, Président ; Mohamed Hentati, vice-président ; Allala Reguig, Secrétaire Général ; Laroussi Ben Osman, Trésorier ; Hédi Kallal, Trésorier adjoint ; Mohamed Karoui et Manoubi Nouri, assesseurs.

L'autorisation officielle est enfin délivrée par Taïeb Jallouli, Premier Ministre et le club est enregistré le 15 janvier 1919. Le bureau est remanié, confiant la présidence à Mohamed Malki (1919-1923). L'Espérance Sportive de Tunis participe aux compétitions du championnat de la saison 1918-1919.

En 1924, Chadli Zouiten succède à Mohamed Malki à la présidence du club puis, à son départ pour ses études en France, Mohamed Zouaoui (1925) et Mustapha Kaak (1926-1930) prennent la suite. A soit retour à Tunis, Chadli Zouiten reprend la présidence en 1930 jusqu'en 1963.

En célébrant son 90e anniversaire en 2009, l'Espérance Sportive de Tunis se prévaut de 14 coupes de Tunisie (dont la première en 1938-1939) et de 24 titres de championnat dont le premier en 1941-1942.

Quelques mois après son installation à Paris, Abdelaziz Thaalbi fait publier son livre « La Tunisie martyre. Ses revendications » qu'il réalise grâce au concours d'Ahmed Sakka, du moins pour sa rédaction française. Sakka, alors stagiaire, était le Secrétaire particulier de Me Berthon (député socialiste) et délégué du Parti Tunisien à Paris. L'ouvrage de Thaalbi eut un grand retentissement. Interdit et saisi par les autorités, il circule sous le manteau. L'auteur y oppose à la Tunisie du Protectorat, tyrannique et rétrograde, le régime libéral de la Tunisie pré-coloniale, surtout celui des Beys réformateurs défini par le Pacte Fondamental de 1857 et la Constitution de 1861.

Thaalbi présente comme remède essentiel au mal tunisien l'octroi d'une Constitution, d'un « Destour ». Le mot fatidique est lancé. Thaalbi réclame la création d'un Conseil de soixante membres élus, qui détiendrait le pouvoir législatif et devant lequel les Beys seraient responsables ; des assemblées dans les Caïdats et les agglomérations rurales qui auraient à connaître des affaires locales, un pouvoir judiciaire indépendant des pouvoirs exécutif et législatif, l'octroi de la nationalité tunisienne à tout étranger né en Tunisie et qui y a séjourné pendant 10 ans, le développement de l'enseignement à tous les degrés, la reconnaissance à tous les citoyens du droit de former des associations professionnelles, enfin une législation sociale.

Au moment où Cheikh Thaalbi et Ahmed Sakka se démenaient à Paris pour rallier les libéraux français à la cause tunisienne, les nationalistes restés à Tunis se regroupent peu à peu, multiplient les réunions et les pétitions qui sont envoyées à Paris pour soutenir l'action de Cheikh Thaalbi. Le projet de l'Administration de tailler des lots de colonisation dans les habous privés soulève l'hostilité de tous les patriotes. Considérée comme une atteinte aux traditions essentielles de l'islam, la menace d'aliénation des habous eut l'heureuse conséquence de rallier dans la même lutte les « Jeunes Tunisiens », généralement frais diplômés des Universités françaises et les « vieux turbans », vénérables Cheikhs de la Zitouna. Dès que l'ouvrage la « Tunisie Martyre » fut parvenu à Tunis, les nationalistes reprennent à leur compte l'idée d'une Constitution (Destour) et en font le point central d'un programme de revendication qu'ils réussissent, après maintes réunions, à formuler en

huit points : élection au suffrage universel d'une Assemblée délibérante ; un gouvernement responsable devant cette Assemblée ; séparation des pouvoirs ; accès des tunisiens à tous les postes administratifs ; égalité des traitements des fonctionnaires ; élection des municipalités au suffrage universel ; participation des tunisiens à l'achat des lots d'agriculture ; respect des libertés publiques.

La demeure d'Ali Kahia, notable de Tunis, sise rue du Pacha, abrite le plus souvent ces réunions. Mis au courant, Cheikh Thaalbi approuve le programme. Ainsi est-il décidé de le présenter simultanément au Bey, au Résident Général et aux Présidents du Sénat et de la Chambre des Députés.

Le 15 juin 1920, le journal « *Sawab* » paraît avec un titre en première page " le Destour à Tunis ". Sous ce titre, le journal publie les revendications nationalistes. Le lendemain 16 juin se tient à la maison de France une réception officielle à l'occasion de l'arrivée de De Castillon Saint Victor, Résident Général par intérim, le titulaire du poste, Etienne Flandin, étant en congé de maladie en France. Or pendant la cérémonie, un *moudams* (professeur) de la grande mosquée, Sadok Nayfar, prend la parole et tient un discours en langue arabe. Après la traduction, le discours s'avère être non pas un propos de bienvenue mais une protestation énergique contre l'ingérence française dans les affaires religieuses du pays (la question des habous privés) et une prise de position en faveur des revendications nationalistes. Ainsi, devant les plus hauts responsables du Protectorat, Sadok Nayfar demande-t-il l'octroi d'une Constitution *(Destout).* Deux jours plus tard, le même *moudarrés* dirige la délégation qui présente les revendications destouriennes au Bey Mohamed Naceur. Introduite par le prince Moncef, fils du Bey, la délégation est reçue en l'absence du Premier Ministre. Selon la « Dépêche Tunisienne » du 23 juin, le Bey Naceur se serait contenté de répondre : « Je demande à Dieu — que son nom soit loué — le bien et le bonheur de la Régence et de ses habitants. Nous attendons de la France la justice et l'équité ». Au même moment, Thaalbi présentait aux Présidents de la Chambre et du Sénat à Paris le programme destourien en huit points.

Un parti politique est donc né dans la Régence, le « Parti Libéral Constitutionnel Tunisien » ou plus simplement le *Destour.* Sans

autorisation préalable, n'ayant même pas songé, du moins au début, à se fixer des statuts et un règlement intérieur, ce parti s'impose *defacto* par le dynamisme et l'activisme de ses fondateurs. Le 15 juin 1920 peut être considéré comme la date de sa naissance.

Les cadres du Parti, du moins à l'origine, sont en grande partie de vieille souche tunisoise. Les dirigeants de la première heure sont : Ali Kahia, Abdelaziz Thaalbi (Président), Ahmed Essafi (Secrétaire Général), Mohamed Noâmane, Chadli Kastalli, Hadj Tahar Mehiri, Sadok Zmerli, Hassan Guellati, Ahmed Sakka, Salah Farhat, Taïeb Jemaïel, Chadli Khaznadar, Mohieddine Klibi.

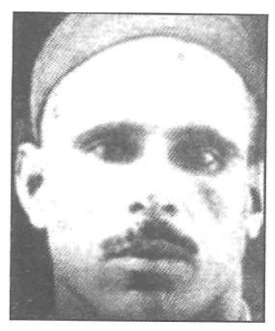
Parmi cette pléiade de dirigeants, un seul vient de l'intérieur, Ahmed Sakka, né à Monastir en 1891. Les autres appartiennent à des familles aisées de Tunis ; quelques-uns sont d'origine algérienne (Hassine Jaziri, Hassan Guellati, Thaalbi) ou même turque (Sadok Zmerli). Ils forment une élite d'avocats (Sakka, Noâmane, Farhat, Guellati, Essafi, Jemaïel) et d'anciens étudiants de la Grande Mosquée (Thaalbi, Kastalli, Hadj Tahar Mehiri). Les premiers, imprégnés de culture juridique, « impriment à l'action du nouveau Parti ses principales caractéristiques : la tendance a i formalisme juridique, la confiance dans les méthodes diplomatiques, dans la plaidoirie convaincante étayée par un dossier soigneusement préparé, de préférence à l'action des masses et aux démonstrations de force »[3]. Quant aux seconds, leur formation zitounienne ne leur permet pas d'aborder les problèmes politiques, économiques et sociaux de l'heure sous un angle entièrement nouveau.

Ces catégories d'intellectuels répugnent à aller au peuple et à se mêler à lui. Foncièrement conservateurs, ils n'imaginent pas un ordre social différent de celui où ils ont toujours vécu. Si les tunisiens dans leur ensemble ont spontanément apporté au programme du Destour leur adhésion, la base essentielle du Parti est constituée par les éléments citadins et traditionalistes : *moudarrès*, cheikhs et étudiants de la Grande Mosquée, artisans, commerçants, propriétaires fonciers. Au cours des différentes péripéties de la lutte, ni les chefs ni les proches du Parti n'apprécient particulièrement les heurts et les épreuves de force.

Les premiers pas du Destour sur la scène politique sont prudents. « Dans la légalité la plus stricte, fondant son action uniquement sur le

Les fondateurs du syndicalisme tunisien


Mhamed Ali Hammi (1894-1928)


Belgacem Gnaoui (1907-1987)


Farhat Hached (1914-1952)

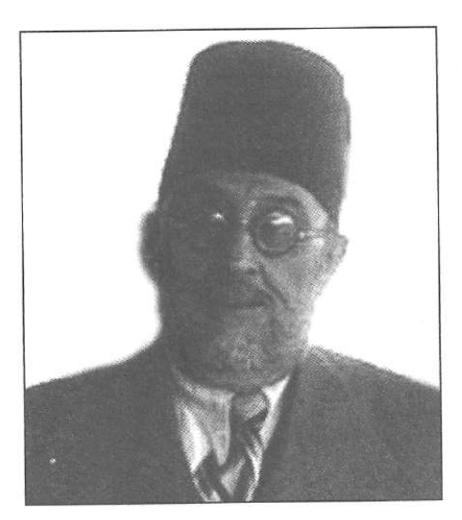

Habib Achour (1913-1999)


Ahmed Tlili (1916-1967)


Ahmed Ben Salah

Le premier Destour

Abdelaziz Thaalbi (1874-1944), premier président du parti Destour ; Ahmed Essafi (1881-1935), Secrétaire Général, Ali Kahia (1879-1956), Mohieddine Klibi(1900-1954), Moncef Mestiri (1901-1971), Salah Farhat (1894-1979), Hassan Guellati (1880-1966).



Abdelaziz Thaalbi



Ahmed Essafi



Sadok Zmerli, Naceur Bey et Ali Kahia



Hassan Guellati

droit et la justice », le Destour procède par contact avec les hautes autorités du Protectorat et par l'envoi de délégations revendicatives auprès des autorités métropolitaines. La première délégation rejoint Abdelaziz Thaalbi dans la capitale française le 8 juin 1920, quelques jours à peine avant la présentation du programme destourien au Bey le 15 juin. Cette délégation est dirigée par Ahmed Essafi, deux autres avocats (Salah Belajouza et Bachir Akacha), deux notables tunisois (Bachir et Mustapha Bahri) ainsi que Cheikh Thaalbi, déjà à Paris. Les autorités françaises, en la personne d'Alexandre Millerand, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, encore sous le coup de l'émotion créée par la publication de la « Tunisie Martyre » et par l'apparition du « *Destour »,* ne veulent rien entendre. La délégation est partout éconduite. Pire encore : Cheikh Thaalbi est arrêté à Paris, débarqué à Bizerte sous escorte le 22 juillet et écroué à Tunis sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Les prépondérants commencent à se manifester et exigent des mesures de répression.

Le Destour ne se décourage pas. Une deuxième délégation est dépêchée à Paris le 22 décembre de la même année, présidée par Tahar Ben Ammar qui avait un adjoint en la personne d'un tunisien de confession israélite, Elie Zerah ; Hassouna Ayachi est le Secrétaire de la délégation qui comprend en outre un délégué à la Conférence Consultative Abderrahman Lazzam et un notable Hamouda Mestiri. Un autre personnage non membre officiel de la délégation jouera un rôle très important : Farhat Ben Ayed. Tunisien établi à Paris, Farhat Ben Ayed s'avère être un manœuvrier de premier ordre. Connaissant des personnages influents dans la capitale française, notamment des parlementaires, il sut en tant que guide de la délégation destourienne frapper aux bonnes portes et au bon moment. Le départ de cette délégation coïncide avec le remplacement d'Etienne Flandin [4], survenu le 24 novembre 1920, par un nouveau Résident Général, l'ancien préfet de l'Aisne, Lucien Saint. Les Destouriens veulent lui présenter leurs doléances avant qu'il n'entre en contact avec les « prépondérants » à Tunis. Adroitement pilotée par Farhat Ben Ayed, la délégation obtient des résultats tangibles. Elle est successivement reçue par le nouveau Résident Général, encore à Paris, par Georges Leygues, Ministre des

Affaires Etrangères et par le Président du Conseil Aristide Briand. Au mois de mars 1921, les destouriens obtiennent la levée de l'état de siège qui durait dans la Régence depuis l'affaire du Jellaz ; ils obtiennent d'autre part la libération du Cheikh Abdelaziz Thaalbi, intervenue le 1er mai, un non-lieu du juge d'instruction sanctionnant cette libération [5].

La délégation marque un plus grand succès lorsque Farhat Ben Ayed réussit à infléchir en faveur du Destour les deux députés Pierre Taittinger et Maurice Barrés. Il était question à Tunis, de mettre en application la loi du 30 juillet 1920 qui autorisait le Gouvernement tunisien à émettre dans la Régence un emprunt de 274.500.000 Francs. La délégation tunisienne parvient à décider les deux députés à déposer sur le Bureau du Président de la Chambre des Députés une proposition de résolution ainsi libellée : « Le Gouvernement est invité à prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit sursis à l'émission de l'emprunt tunisien jusqu'au jour où le Gouvernement Français, d'accord avec le Bey de Tunis, souverain régnant, accordera au peuple tunisien une Charte Constitutionnelle basée sur le principe de la séparation des pouvoirs avec une assemblée délibérante élue au Suffrage Universel, à compétence budgétaire étendue et devant laquelle le Gouvernement local sera responsable de sa gestion, sans que cette responsabilité puisse excéder les limites des questions d'intérêt purement local ».

Ce projet de résolution portait la signature de 25 parlementaires français. La délégation destourienne faisait donc adopter ses propres revendications par des membres modérés de la « Chambre bleu horizon ». Elle était en voie d'aboutir à des résultats importants lorsque se produisit à Tunis l'affaire du 5 avril 1922 qui remit tout en question.

Lucien Saint et le Destour

A peine débarqué dans la Régence le 21 janvier 1921, le nouveau Résident Général reçoit une quarantaine de notables tunisiens dirigés par Ahmed Essafi qui présente les revendications destouriennes en y ajoutant un 9e point : l'instruction primaire obligatoire. Evitant de s'engager d'une façon précise, Lucien Saint remercie les Destouriens pour le loyalisme qu'ils ont exprimé et, tout en reprenant la thèse officielle selon laquelle une Constitution serait incompatible avec l'esprit

des traités, promet cependant des réformes susceptibles d'apporter une solution au malaise tunisien.

Au même moment, à Paris, la délégation du Destour poursuivait ses démarches jusqu'à la mi-février. Le 30 janvier, dans le journal « le Temps », Tahar Ben Ammar exposait les revendications tunisiennes, favorablement commentées dans le même journal par l'éditorial du 2 février[6].

Or, des signes de division commencent à apparaître dans les rangs du Destour. Dès la fin de 1920, Hassan Guellati est invité à se joindre à la délégation de Tahar Ben Ammar. Il décline l'offre sous prétexte qu'il n'était pas d'accord sur les deux premiers points des revendications. L'argument est jugé inacceptable et les journaux du Destour ne manquent pas de s'en prendre violemment à Hassan Guellati. En fait, la querelle a pour origine des divergences de méthode. Hassan Guellati ne voulait pas le choc avec le Protectorat, surtout avec les milieux parlementaires de Paris ; il préconisait une plus grande prudence : se contenter de réformes progressives tout en collaborant loyalement avec le régime et, les réformes se succédant, améliorer matériellement la situation des tunisiens. Il n'était pas seul à penser de la sorte et, ulcéré par les attaques de ses anciens camarades qui le traitaient de mou, voire de traître « et de vendu », il n'hésita pas, avec quelques-uns de ses amis, à fonder le 16 avril 1921 un nouveau groupement : le Parti Réformiste.

Ceux qui le soutiennent au départ sont les avocats Mohamed Noâmane, Béchir Akacha et Hassouna Ayachi, les Oukils Ahmed Bennis et Mohamed Bourguiba, l'officier de l'armée beylicaie Rachid Hayder, son propre clerc Sadok Zmerli, le commerçant Tahar Mehiri, le notable Mohamed Mohsen et le journaliste Chadli Kastalli. Une délégation du Parti Réformiste rend visite au Résident Général, témoigne son attachement au régime du Protectorat et expose le programme du Parti qui ne diffère de celui du Destour que sur les deux premiers points. On ne parle plus de suffrage universel mais de suffrage tout court et la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée devient la responsabilité des chefs de service quant à la gestion de leurs budgets respectifs.

La querelle ne fait que s'aggraver entre les nationalistes. Tandis que les destouriens traitent leurs anciens camarades devenus réformistes de

tous les noms, Guellati s'attaque à Abdelaziz Thaalbi et Ahmed Essafi dans « Tunis Socialiste » du 28 août 1921. En même temps, Mohamed Noâmane signe contre les destouriens une brochure de 10 pages rédigée en arabe intitulée : « Kelmat Haq ach-Chaâb [7] ». Le 10 septembre, le même Noâmane ridiculise Thaalbi dans le « Courrier de Tunisie ».

En réalité, beaucoup de tapage mais rien de dangereux pour le Destour. Le Parti Réformiste est davantage un club qu'un véritable parti : les adeptes sont rares et la campagne contre les réformistes si savamment orchestrée que même les marchands de journaux refusent de vendre le premier numéro de leur journal « *Al Borhane* » (mi-septembre 1921). Après avoir vivoté quelques mois, « *Al Borhane* » est rebaptisé du nom de « *Nahdha* ».

Cette scission au sein du Destour, la première, est présentée par Lucien Saint, dans une déclaration à Marseille, comme une victoire personnelle. En réalité, la scission ne porte pas grand préjudice au Destour dans la mesure où les dissidents, qualifiés de mauvais musulmans et de traîtres, ne réussissent à mobiliser ni troupes ni journaux.

Le Destour continue de mener la lutte en espérant que le projet de résolution inspiré par Farhat Ben Ayed et déposé le 2 février 1922 sur le Bureau de la Chambre par les députés modérés soit voté. Mais les événements survenus à Tunis en avril 1922 font tout avorter.

La crise d'avril 1922

Sous l'influence du Commandant de la Cour Beylicale Chadli Khaznadar, l'un des fondateurs du Destour et parent du Bey régnant, Mohamed Naceur, l'entourage du Bey s'est en grande partie rallié aux thèses du Destour et le soutient assez ouvertement. Les Princes Moncef, Hassine, Hachemi et Mohamed notamment, encouragent et aident les destouriens dans la préparation d'une grande manifestation prévue pour le jour de l'arrivée à Tunis d'Alexandre Millerand, Président de la République Française.

Or, la Résidence Générale voulait à tout prix dissocier le souverain et la Cour du mouvement nationaliste. C'est ainsi que de Maizières, l'attaché de presse à la Résidence, accompagne le correspondant du « Petit Journal » auprès du Bey qui, après avoir flétri la propagande

communiste, aurait mis en garde ses sujets contre l'activité destourienne : les ministres Taïeb Jallouli, Tahar Khayreddine, Mustapha Dinguinzli et le Chef du Protocole Khayrallah Ben Mustapha assistent à l'entretien. Les propos du souverain, dénaturés par de Maizières, sont publiés sous la forme d'une déclaration officielle qui eut pour résultat d'énerver aussi bien les destouriens que les communistes, et de mettre le Bey hors de lui.

Le 3 avril, Mohamed Naceur remet lui-même au Résident Général un programme en 18 points qui, tout en reprenant les revendications du Destour, exige aussi la restitution des biens affectés à la colonisation ainsi que le droit exclusif de choisir et de révoquer les ministres. 11 menace d'abdiquer s'il n'obtient pas satisfaction dans les délais les plus brefs, délais fixés d'ailleurs à quatre jours par Ahmed Essafi dans une déclaration communiquée aux journaux. La note prend l'allure d'un ultimatum.

D'autre part, tous les princes prêtent serment qu'en cas d'abdication du souverain, personne n'accepterait la succession sur le trône. L'affaire est donc grave. Elle l'est d'autant plus que le Président de la République devait débarquer au Maroc le 5 avril pour un périple à travers tout le Maghreb, et qu'il risquait fort de trouver une Tunisie sans souverain, ce qui ne manquerait pas de mettre la France dans une situation délicate, les Traités d'établissement du Protectorat ayant été signés avec un Bey. Or, dans la matinée du 5 avril précisément, la nouvelle de l'abdication de Mohamed Naceur (annoncée par « Sawab » et le « Courrier de Tunisie ») se propage rapidement dans la capitale. La ville se met spontanément en grève et une masse imposante de manifestants se dirige vers la Marsa pour le dissuader selon les uns, pour le féliciter de son courage selon d'autres. De toute façon, pour le soutenir moralement dans son appui au Destour, une délégation de manifestants conduite par Cheikh Sadok Nayfar est reçue par le souverain. A leur sortie, tous déclarent que le Bey n'a pas réellement abdiqué et annoncent qu'il leur a solennellement promis de soutenir le Destour.

Dans l'après-midi, Lucien-Saint se rend à son tour chez le Bey à la tête d'un escadron de chasseurs d'Afrique qui se déploie autour du Palais : visite d'intimidation, probablement de menaces. La visite est brève. Très

vieux et facilement impressionnable, ne sachant plus comment s'en sortir, Mohamed Naceur décide de tout nier. Il n'aurait jamais eu, semble-t-il, l'intention d'abdiquer. Lucien Saint prend acte, propose des sanctions contre les princes d'après lui responsables de la crise et repart.

A la suite de l'affaire du 5 avril, les fonctionnaires ayant participé à la manifestation (essentiellement les Cheikhs de la Zitouna) sont suspendus pendant six mois de leur fonction, et Chadli Khaznadar est destitué de ses responsabilités à la cour beylicale. « Sawab », considéré comme fauteur de troubles, est suspendu le 6 avril, au lendemain de la manifestation.

A son arrivée, Alexandre Millerand « convoque » le Bey à la Résidence de France à la Marsa et lui reproche son comportement. Ceux qui ont tenu tête au Destour ou simplement désapprouvé la manifestation sont récompensés. Taïeb Jallouli devient premier ministre honoraire et ses deux fils sont nommés caids, Hassine à Djerba et Abdelaziz à Gabès. KhayraJlah Ben Mustapha reçoit des mains d'Alexandre Millerand la rosette d'officier de la Légion d'Honneur, obtient le grade de Général de Division et est nommé Directeur des Habous, poste créé à son intention. En Tunisie, le mouvement du 5 avril se termine par un échec. Les Autorités du Protectorat s'achament par la suite contre le Destour, traquant ses membres et empêchant ses réunions.

A Paris, l'opinion d'extrême-gauche s'empare de l'événement du 5 avril pour critiquer violemment la politique coloniale[8] du Gouvernement. De là à accuser les destouriens de collusion avec les communistes, il n'y a qu'un pas, vite franchi par les modérés qui retirent au Destour leur appui sur le plan parlementaire. Les députés Taittinger et Barrés retirent le projet de résolution qu'ils avaient déposé le 2 février. Deux années d'activisme et d'efforts par Farhat Ben Ayed se terminent donc par un désastre politique. Le sursaut d'énergie du Bey Mohamed Naceur qui a essayé de soutenir les revendications de son peuple fait long feu[9]. Malade, Mohamed Naceur décédait le 10 juillet 1923 laissant le trône à son cousin Habib Bey, âgé de 65 ans, qui s'avéra un partenaire docile du Protectorat. Avec Mohamed Naceur s'évanouit l'un des espoirs du Destour de voir se réaliser ses revendications dans la légalité.

Dans la Régence, après le voyage d'Alexandre Millerand, le calme revient mais l'atmosphère reste tendue. Lucien Saint pensait pouvoir donner satisfaction à tout le monde sans trop engager la France et, jetant du lest, il promulgue ses fameuses réformes. Le décret du 13 juillet 1922 supprime l'ancienne Conférence Consultative et la remplace par une nouvelle institution : le Grand Conseil, conçu comme une émanation d'assemblées locales, les Conseils de Cheikhat, de Caïdat et de Région.

Les réactions aux réformes de 1922 sont mitigées. Hassan Guellati et le Parti Réformiste s'en réjouissent et les considèrent comme une étape positive et une preuve de bonne volonté de la part des Autorités du Protectorat. Le Destour, au contraire, les combat.

D'abord, le recrutement des Conseils de Caïdat n'a rien de démocratique puisque d'une part, les habitants des périmètres communaux ne participent pas au vote et que, d'autre part, les élections se font dans le cercle trop restreint des notables, dont la liste est d'ailleurs établie par le pouvoir exécutif, en l'occurrence le Cheikh du lieu. La formation des Conseils de Régions est encore plus contestable. En effet, chacun de ces Conseils (au nombre de cinq) se compose des délégués de trois institutions différentes : les Conseils de Cheikhat, les Conseils municipaux et les intérêts agricoles régionaux. Or, seuls les délégués des Conseils de Cheikhat sont validés par un simulacre de vote, les autres étant désignés par l'administration ; et comme le décret de juillet passe sous silence le nombre total des délégués au Conseil de Région, l'administration pourrait changer à son gré la majorité, en nommant autant de représentants nouveaux qu'elle voudrait. Enfin, les critiques les plus acerbes portent sur le Grand Conseil. Pourquoi la colonie française (71.000) est-elle représentée par 44 délégués, alors que la population tunisienne (2.100.000) n'a que 18 membres à la Section indigène ? D'autre part, les Sections tant indigène que française ne représentent pas réellement les populations considérées. En effet, sur les 18 membres tunisiens, 10 seulement sont élus par les Conseils de Région, les autres étant plus ou moins directement choisis par les autorités ; et sur les 44 délégués français, 23 seulement sont élus au suffrage universel, le reste représentant les intérêts de groupements économiques. Du reste, que pouvait-on attendre de cette assemblée sans âme à laquelle le pouvoir n'accorde aucune compétence législative ?

Les réformes de Lucien Saint n'ont pas mis fin au malaise politique de la Régence. Elles ne donnent guère satisfaction au Destour dont les revendications restent lettre morte. Le Résident Général pouvait du moins se vanter d'avoir ainsi contribué à élargir le fossé entre les Réformistes et les Destouriens.

Le Destour poursuit ses activités, créant des cellules en nombre de plus en plus grand, multipliant les réunions, intensifiant sa propagande. A la fin de 1923, il porte la bataille sur le front des naturalisations. En effet, une année à peine après son intronisation, Habib Bey, docile et aisément manœuvrable, consent à sceller la loi du 20 décembre 1923 en vertu de laquelle serait considéré comme de nationalité française tout « étranger » né en Tunisie dont l'un des parents serait aussi natif de la Régence. Cette naturalisation se ferait donc d'une façon automatique à la troisième génération, sauf au cas où l'intéressé devenant majeur demande lui-même à garder la nationalité de celui de ses parents qui lui donnait son nom. Mais la quatrième génération ne pourrait plus bénéficier de ce genre de sursis, ses natifs seraient obligatoirement français.

On pouvait considérer que cette loi ne concernait pas les tunisiens. Ce n'était pas le point de vue du Destour qui envisageait non sans raison le moment où la Régence appartiendrait à peu près à tout le monde, sauf aux tunisiens. En effet, la population d'origine italienne ou maltaise deviendrait française de plein droit, avec tous les avantages que lui conférerait sa nouvelle situation juridique. Ils entreraient dans la catégorie des privilégiés, des prépondérants, au détriment des tunisiens. La loi du 20 décembre et ses promoteurs étaient donc violemment combattus par la presse du Destour.

Au cours de l'année 1924, le Destour intensifie son activité auprès des masses tunisiennes, essentiellement auprès des ouvriers, des commerçants et du petit peuple. Jusque là, les masses laborieuses du pays, prolétariat rural et urbain, étaient négligées. En revanche, elles sont l'objet d'une action politique et syndicale assidue du mouvement ouvrier qui se développait dans la Régence, sous obédience communiste, par la CGTU animée par Finidori. Le Destour, sentant le danger, jugeait qu'il était temps de s'en mêler ; il réagissait par le biais des syndicats ouvriers.

Le syndicalisme en Tunisie était resté affilié à la centrale française C.GT. jusqu'au moment où Mhamed Ali Hammi essaya de l'en détacher. Ancien chauffeur ayant fait un long séjour à l'étranger, Mhamed Ali rentra dans la Régence en 1924 en étant titulaire d'un diplôme allemand d'Economie Politique. C'était un syndicaliste révolté, aussi bien contre les maîtres artisans que contre le patronat moderne, révolté contre la passivité des ouvriers, révolté contre le monopole de la C.G.T. Il voulait insuffler l'esprit revendicatif aux masses ouvrières pour les sortir de leur passivité et rompre avec le syndicalisme patronné par les français pour créer un mouvement spécifiquement tunisien. Tandis que les communistes le soutenaient dans son action, notamment Finidori, il a dû lutter âprement contre les chefs traditionnels des syndicats, notamment Joachim Durel. Le Destour, parti politique, ne l'intéressait que dans la mesure où il l'aiderait à améliorer le sort des ouvriers et à secouer leur léthargie. Voulant de son côté gagner du terrain sur les communistes, le Destour engageait une propagande active auprès des travailleurs. Dans cette campagne, lutte syndicale et action politique sont intimement liées. En même temps qu'on demandait aux ouvriers de se mettre en grève pour mieux se faire entendre des Autorités, on leur suggère aussi de s'affilier au Destour et de se joindre par conséquent au mouvement national.

Le résultat de toute cette activité de la part des destouriens, des communistes et de Mhamed Ali, était le déclenchement de plusieurs grèves dans la Régence, accompagnées quelquefois d'incidents et suivies toujours de sanctions administratives et de condamnations : ainsi les grèves de Bizerte (juillet 1924), de Tunis (11 octobre) et de Sfax (15 octobre). D'autre part, le Destour ne manquait pas de participer avec Mhamed Ali à la création de la Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens le 31 octobre 1924. Première manifestation d'un syndicalisme purement tunisien, la C.G.T.T. ne groupait à ses débuts que quelques syndicats de la région de Bizerte. D'autres syndicats de Tunis et de l'intérieur se joignent bientôt au mouvement et, pour ses premiers actes, la C.G.T.T unit dans une même série de grèves (décembre 1924 — janvier 1925) le prolétariat rural du Cap-Bon et de Potinville et les ouvriers des industries de Tunis et de Hammam-Lif.

Au même moment, une délégation destourienne gagne la métropole le 29 novembre 1924 pour tenter de renouer avec l'appui parlementaire qui lui faisait défaut depuis le 5 avril 1922. Les discussions sont prometteuses car les élections françaises du 11 mai 1924 ont porté au pouvoir le « Cartel des Gauches » associant les Radicaux, les socialistes indépendants et les socialistes unifiés : le Destour avait en principe toutes chances d'être entendu par la nouvelle majorité. Une délégation comprenant Ahmed Essafi, Taïeb Jemaïel, Salah Farhat et Ahmed Tawfik Madani est chargée de diffuser parmi les parlementaires français un mémoire intitulé : « La Question Tunisienne ». Dans ce mémoire, la délégation rappelle que 132.000 tunisiens (sur une population totale de 2 millions seulement) avaient participé à la défense de la République pendant la Grande Guerre, que 45.000 parmi eux furent tués ou blessés, et que la Régence mérite par conséquent un sort meilleur. Les Destouriens se défendent dans le mémoire d'être les alliés des communistes ou d'avoir des visées nationalistes. Ils critiquent sévèrement les réformes de 1922 et exposent en détail les 9 points de leurs revendi-cations, en insistant sur leur caractère conforme aux traités d'établis-sement du Protectorat. Peine perdue. La délégation est partout éconduite. Le Président du Conseil Edouard Herriot, jugeant sans doute sa majorité peu sûre, étant par ailleurs engagé dans une politique anti-cléricale épineuse, ne voulait guère s'encombrer de la question tunisienne : il charge une commission d'aller enquêter dans la Régence sur les problèmes de l'agriculture. Le Chef de Gouvernement Herriot de 1924 n'est plus le radical de 1920, celui qui présidait le comité franco-musulman et qui recevait à bras ouverts la première délégation du Destour.

Dans la Régence, les Autorités du Protectorat, émues par les grèves de l'automne 1924, décident de mettre fin à cette agitation en arrêtant les « meneurs », les « fauteurs de troubles » et en les inculpant « d'atteinte à la sûreté de l'Etat et appel à la haine des races ». On met sur le même banc d'accusation le leader communiste Jean-Paul Finidori, le chef syndicaliste Mhamed Ali et quatre secrétaires généraux de syndicats : Mokhtar Ayari pour les traminots, Mohamed Ghannouchi pour les portefaix de la Halle aux Grains,

Mohmoud Kabadi pour les fabricants de chéchias et Ali Karoui pour les revendeurs du Marché Central de Tunis. L'affaire, baptisée « Complot Destouro-Communiste » eut un grand retentissement. Le jour de l'ouverture du procès, le 12 novembre 1925, des grèves dont la plus importante est celle des dockers de Tunis sont déclenchées en signe de protestation. Le procès dure cinq séances devant le Tribunal Criminel de Tunis. Il tourne au procès politique par le caractère même des inculpés et surtout des défenseurs. Me Berthon, député communiste de Paris, assiste Finidori et Mhamed Ali, tandis qu'Ahmed Essafi, Salah Farhat et Taïeb Jemaïl défendent les autres détenus tunisiens. Berthon termine sa plaidoirie par une déclaration retentissante : « En vertu des traités de la Marsa, la France n'a qu'un droit en Tunisie, celui de s'en aller ». Lui-même n'a rien à craindre en parlant ainsi, mais les avocats tunisiens, tous chefs du Destour, sont prudents. Ils s'évertuent à montrer qu'il n'existe aucune collusion entre le Destour et le Parti Communiste. Ils saisissent l'occasion pour reparler des revendications destouriennes et pour mettre l'accent sur leur compatibilité avec l'esprit des traités. Ils affirment leur loyalisme par la bouche d'Ahmed Essafi : « Nous savons que, petit pays, la Tunisie ne peut pas être indépendante, qu'elle a au contraire tout intérêt à vivre sous le Protectorat Français ». Ils manifestent si bien leur loyalisme qu'ils vont jusqu'à se désolidariser du nouveau syndicalisme et de son promoteur Mhamed Ali. Reculade grave, qui permet au tribunal de prononcer un sévère verdict de bannissement contre tous les inculpés : 10 ans contre Finidori, Mhamed Ali et Ayari ; 5 ans contre Kabadi, Ghannouchi et Karoui.

Ainsi l'alliance avec les communistes ne donne-t-elle aucun résultat. Or, malgré les dénégations de principe, les destouriens s'étaient réellement alliés à Finidori sauf qu'au dernier moment, ils avaient pris peur d'une réaction brutale des autorités qui avaient la hantise du « péril rouge ». Déçus donc par cette courte alliance, et après avoir, somme toute, lâché Mhamed Ali, les destouriens continuent seuls la lutte.

Quelques jours après la fin du procès destouro-communiste, un incident met Tunis en effervescence. Le 23 novembre 1925, une manifestation solennelle dans laquelle Lucien Saint prenait la parole, est

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS MUSULMANS NORD AFRICAINS AEMNA

Eondée le 28 décembre 1927 à Paris par des étudiants maghrébins, en majorité tunisiens, dans le but d'encourager les étudiants nord-africains à entreprendre des études supérieures en France et de les soutenir par des bourses ou des prêts, l'AEMNA, qui se définit de par son statut comme une association culturelle, entretient des liens étroits avec l'Etoile Nord Africaine (fondée le 20 juin 1926par Messali Hadj) et s'oriente très vite vers la revendication politique. Le caractère apolitique consigné dans les textes est perçu par les autorités coloniales comme une couverture. De fait, la présence au sein de l'association du tunisien Chadli Khayrallah, président l'Etoile Nord Africaine, et de deux membres du Parti Communiste, le tunisien Ahmed Ben Milad et l'Algérien Ahmed Kessous, font craindre la menace communiste.

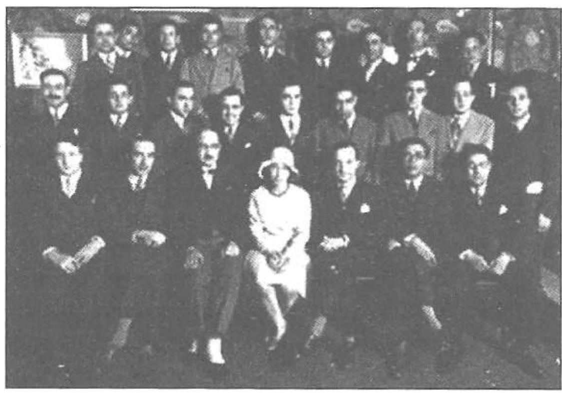
Le dessein politique de l'AEMNA se déclare ouvertement le 28 février 1930 quand l'assemblée générale présidée par le marocain Ahmed Balafrej vote, au nom de l'islam, l'exclusion des étudiants naturalisés français. L'engagement national et religieux de l'association, que la conjoncture politique aiguise, telle la promulgation du Dahir berbère au Maroc (16 mai 1930) et la tenue du congrès eucharistique à Carthage (mai 1930), s'affirme de façon claire lors des congrès.

Si le congrès de Tunis (août 1931) opte pour la modération et revendique la réforme du système scolaire, le congrès d'Alger (août 1932) adopte le mot d'ordre de l'unité culturelle et religieuse du Maghreb. Le congrès de Paris (décembre 1933), qui devait se tenir initialement au Maroc et qui a été interdit en raison de l'agitation qui sévissait dans le pays, hausse le ton : Messali Hadj prononce un discours enflammé face à un public diversifié qui comptait des étudiants, des ouvriers, des délégués de l'Etoile Nord Africaine, des représentants de offices tunisien, algérien et marocain...Le quatrième congrès, réuni à Tunis en octobre 1934 porte l'essentiel de ses revendications sur l'adoption de la langue arabe comme langue officielle. En septembre 1935, à Tlemcen, le cinquième congrès, auquel participe le cheikh Ibrahimi, prône aussi

la consécration de la langue arabe. Aussi Habib Thameur y prononce-î-il un discours dans cette langue. La réaction du gouvernement est immédiate, les congressistes sont chassés de la salle des fêtes où se tenait le congrès mais les travaux néanmoins se poursuivent. Depuis lors, les congrès de l'AEMNA sont interdits. Le congrès de Tétouan, dont les travaux débutent cependant le 21 octobre 1936, avorte en raison de la répression coloniale mais aussi, vraisemblablement, à cause de dissensions internes opposant les Algériens qui revendiquent la citoyenneté française et qui refusent de retenir l'arabe comme seule langue des congrès, et les Marocains et Tunisiens qui tiennent à l'usage de la seule langue arabe lors des congrès. Le congrès de Rabat, prévu pour septembre 1937, n'a pas lieu.

Malgré les divergences qui ont opposé ses membres et la répression qui a mis fin à ses activités au sein du Maghreb, l'AEMNA a poursuivi ses activités à Paris à son siège du 115 boulevard Saint Michel et a permis aux élites intellectuelles de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc de tisser des liens profonds et d'opposer une résistance culturelle farouche à la domination coloniale, dans l'esprit de la Khaldounia et de l'Association des Anciens de Sadiki.

Le groupe d'étudiants tunisiens à Paris en 1930 à l'occasion de la réception de Mhamed Ali Annabi au siège de l'AEMNA



*Assis, **1" rang,** de gauche à droite : Mhamed Ali Annabi (premier polytechnicien tunisien), Chadli Ben Romdhane (Médecine), le Dr Salem Esch-Chadely (président fondateur de l'AEMNA, premier psychiatre tunisien), Tawhida Ben Cheikh (Médecine), Tahar Zaouche (Médecine), Mohamed Sakka (Médecine), M. Mohamed Attia (Lettres, qui sera le premier agrégé d'arabe et futur directeur du Collège Sadiki). 2hm **rang** : Salah Aouij (Médecine), Sadok Mellouli (Médecine), Abderrahman Alloulou (droit), Rached Ladjimi (Médecine), Ahmed Alloulou (Médecine), Othman Sfar (Médecine), Mustapha Bajfoun (Médecine), Noureddine Zaouche (Pharmacie), Ahmed Ben Miled (Médecine) **3è"" rang : X - X** - Azzouz Boukhris (Médecine), Ahmed Somiâ (Médecine), - **X** - M. Mellouli, Seghir Ayari, (Médecine), Ta'ieb Ghachem (Droit).*

Les élèves internes du Collège Sadiki de la promotion 1920/21



*1er **rang** : Abdelhamid Nabli, Abdelkader Bâatoun, Mohamed Slim, Ahmed Somya, Ahmed Jerbi, Salem Bouguerra, Ali Kraïem ; 2°"" **rang** : Mohamed Ben Henda, Mustapha Khaznadar, Ahmed Sfar, MHamed Ali Annabi, Mohamed Khédhri, Mustapha Bajfoun, Mohamed Guermazi, Mohamed Mélika, Seghaier Ayari ; 3ime **rang** : M. Surdon, Sadok Khelil, Sadok Zammiti, Ali Kamoun, Idriss Maâmer, Jallouli Farès, Mohamed Salah Akef Abderrazak Khefacha, A. Béji, Béchir Maztouri, Z. Ayachi, x ; **4ème rang** : Baba Khelifa, Mokhtar Chakroun, Tahar Sfar, Abed Mzali, Manoubi Ben Béchir, Brahim Mechri, Slimane Ben Slimane, Sadok Boussofara, Abdesselam Mestiri, Tahar Ben Redjeb, **5ime rang** : Mohamed Ferchiou, Mahjoub Ben Redjeb, Mahmoud Abdelmoula, Kilani Jouida, Jalloul Ben Chérifa, Mahmoud Larabi, Bahri Guiga, Ahmed Melayah, Mohamed Meaoui.*

organisée pour commémorer le centenaire du Cardinal Lavigerie. A cette occasion, une statue du Cardinal brandissant la croix est offerte à la Municipalité de la Capitale qui décide de l'installer à l'entrée de la Médina. La commémoration de ce centenaire en Tunisie, pays d'islam, était déjà une manifestation intempestive : l'initiative de la Municipalité l'est encore davantage. Pour protester contre cette brimade, une manifestation groupant un millier d'étudiants de la Zitouna est organisée le 28 novembre. Les manifestants demandent au maire de Tunis, Khalil Bouhajeb, d'empêcher cet affront aux populations musulmanes, puis se portent devant la Résidence Générale où le service d'ordre arrête une dizaine de manifestants. Le projet d'installation de la statue est néanmoins maintenu.

Dès lors et jusqu'en 1931, le Destour abandonne l'action politique directe, cesse d'organiser des manifestations de rues. Il est probable que les décrets dits *scélérats* du 29 janvier 1926, promulgués par Lucien Saint, aient pesé sur leur décision. En effet, ces décrets dont l'un limitait la liberté de la presse et l'autre qualifiait les crimes et délits politiques, sont vainement combattus par la presse du Destour et par « Tunis Socialiste ». D'autre part, après cinq années d'existence plutôt tumultueuse, et n'ayant subi que des échecs, le Destour avait besoin de réviser ses méthodes et de réfléchir à des moyens d'action plus efficaces. D'autre part, la relative prospérité économique des années 1926-29 n'était pas étrangère au ramollissement du mouvement national. En effet, plusieurs années successives de bonnes récoltes, les faveurs accordées par le Résident Général à certains dirigeants destouriens émoussent le caractère revendicatif du Parti. Bref, le « Parti Libéral Constitutionnel Tunisien » décidait « de durer en attendant des jours meilleurs ». Il s'agit d'un repli tactique plus que d'un sommeil, puisque les nationalistes ne se retirent pas complètement de la scène politique.

Pendant cette période, on constate l'accroissement du nombre des cellules du Parti à l'intérieur de la Régence, l'extension du syndicalisme à toutes les corporations et le lancement, malgré les « décrets scélérats », de plusieurs journaux destouriens en langues française et arabe. Un grand nombre de sociétés de bienfaisance, de troupes théâtrales et artistiques purement tunisiennes voient le jour, ainsi que plusieurs clubs

sportifs tunisiens. L'extension du recrutement destourien, les activités culturelles, l'encadrement de la jeunesse dans les associations sportives, la solidarité entre tunisiens qui se manifeste dans les sociétés de bienfaisance, tout cela entretient le sentiment nationaliste et permet à la mystique destourienne de s'enraciner. Il n'y a donc pas de « sommeil » du Destour, surtout que le Parti continue pendant ces années à se manifester ponctuellement sur la scène politique. En 1927, Ahmed Essafi adresse une lettre au « Congrès Mondial des Peuples Opprimés » qui se tenait à Bruxelles à la fin janvier. Il y écrit notamment : « La Tunisie, frénétiquement exploitée, continuellement sous le joug, demeure toujours la Tunisie Martyre... On regrette le passé, on déplore le présent, l'avenir sera pire si le peuple tunisien ne poursuit pas à outrance la lutte qu'il entreprend aujourd'hui et qui est son unique voie de salut... ». En attendant donc des temps meilleurs, la tactique du Destour consiste à maintenir « la machine destourienne » sous pression, à ne réclamer que des réformes d'ordre intérieur, à afficher le plus de loyalisme possible et à ne procéder que par des moyens pacifiques : télégrammes au Résident Général, visites revendicatives à la Maison de France, sans plus.

Cette politique, en apparence sage, risque pourtant de devenir néfaste en s'étemisant. A la longue, il est à craindre que le caractère revendicatif du mouvement national ne s'émousse et que les dirigeants eux-mêmes ne finissent par perdre conscience des réalités. En effet, l'opposition systématique des destouriens au régime du Protectorat et leur attachement indéfectible à leur programme de 1920, qu'ils posent comme une condition « *sine qua non* » pour toute entente avec la France, n'est plus que prétexte à l'inaction.

Les mesures répressives semblent avoir aussi atteint leur but : le Destour réduit à l'action clandestine et à l'attentisme devient aux yeux des Autorités totalement inoffensif ; l'emprise française sur le pays paraît complète et la Tunisie semble condamnée à rester pour l'éternité une terre française. L'optimisme des prépondérants éclate par des manifestations qui ne ménagent ni l'honneur, ni la dignité, ni la conscience religieuse du peuple tunisien. On ne laisse passer aucune occasion pour l'humilier et lui faire sentir sa condition inférieure.

Du 7 au 11 mai 1930, se tient à Carthage, en terre musulmane, le Congrès Eucharistique qui affirme ostensiblement la présence chrétienne en Afrique et promet de la développer sur une grande échelle. La désislamisation du pays devient à l'ordre du jour et le christianisme triomphant, disposant de puissants moyens de persuasion, doit intégrer dans son giron les peuples jusqu'alors « égarés ».

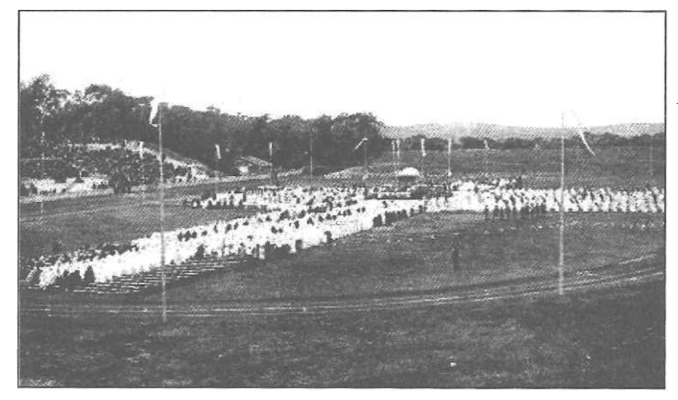
La même année, on célèbre avec éclat le centenaire de la prise d'Alger, prélude à la conquête de toute l'Afrique du Nord musulmane. L'année suivante, on fête, aux frais des tunisiens, le cinquantième anniversaire de l'établissement du Protectorat en exaltant, en termes idylliques, l'œuvre « civilisatrice » accomplie par la France en Tunisie. On affirme tout autant la pérennité des liens qui lient la Régence à la Métropole que la confiance dans l'avenir, avec « une naïveté présomptueuse ». Aux Prépondérants, en effet, l'avenir paraît chargé de promesses. La France puissance européenne de premier plan a pansé les plaies de la guerre et affirmé sa volonté de sauvegarder l'intégrité de l'Empire et de le protéger contre toute menace, qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur.

Dans la Régence, l'effort de colonisation se poursuit à un rythme rapide. La colonisation s'empare encore de milliers d'hectares ; elle mobilise les techniques les plus perfectionnées pour exploiter les terres et en tirer le maximum de profits. Grâce à l'Union Douanière (1928) le marché français procure aux industriels métropolitains et surtout aux commerçants européens et israélites des bénéfices considérables. L'administration étend de jour en jour son contrôle sur le pays et se peuple d'une masse de fonctionnaires qui dévorent la majeure partie du budget : il fallait franciser le pays, noyer la population dans une masse de français d'origine ou naturalisés.

Le Destour réagit donc contre cette tentative en identifiant la dénationalisation à la désislamisation. Il refuse d'admettre que les naturalisés soient inhumés dans les cimetières musulmans. A la fin de 1932, la population de Bizerte refuse à un naturalisé la sépulture et contraint sa famille à le faire inhumer dans un cimetière européen. Elle est approuvée et appuyée par le mufti de la ville dont la « fatoua » rejoint la thèse des Destouriens. Les Autorités du Protectorat réagissent et demandent au mufti Tahar Ben Achour une fatoua qui établit que la

Le congrès eucharistique de Carthage : apogée du protectorat (7-11 mai 1930)

36- Le congrès eucharistique de Carthage (7-11 mai 1930). Cette manifestation d'une envergure exceptionnelle, qui coïncide avec le cinquantenaire du Protectorat et avec le centenaire de la colonisation de l'Algérie, a mobilisé autour de l'église catholique les plus hautes autorités du protectorat et de l'administration beylicale. Mgr Alexis Lemaître, Archevêque de Carthage et Primat d'Afrique a persuadé le pape Pie XI d'organiser le congrès à Carthage, en signe de résurrection de l'Eglise d'Afrique. Dans le Comité d'Honneur du Congrès, Ahmed Pacha Bey était désigné Président d'Honneur, conjointement avec l'Archevêque lui même et le résident Général Manceron. Le Premier Ministre Khalil Bouhajeb et les autres ministres figurent parmi les nombreux Vice Présidents. Dix mille pèlerins de tout âge, venus d'Europe, se rendent à Tunis pour la circonstance. Cent évêques et quatre mille chanoines en uniforme complètent la foule des chrétiens qui occupent pendant quatre jours le devant de la scène. Une dotation du budget tunisien est allouée au congrès.



Parmi les manifestations, une procession de cinq mille jeunes catholiques revêtus d'uniformes de croisés traverse les rues de Tunis avant de défiler au stade du Belvédère et de former, au centre du stade, une croix gigantesque (1).

A Carthage, des centaines de croisés portant la palme défilent dans l'amphithéâtre devant 40.000 spectateurs(2). Les dirigeants nationalistes et les cheikhs de la Zitouna ont dénoncé cette "neuvième croisade en terre d'islam" qui relance la politique de prosélytisme et d'encouragement aux naturalisations. Parmi les français, quelques voix socialistes se sont élevées contre la violation de la politique laïque de la République française. Le congrès eucharistique a marqué l'apogée du Protectorat et, de ce fait, contribué à durcir dans le peuple le sentiment de rejet.



naturalisation d'un musulman n'entraîne pas l'abandon de sa foi ni son rejet de la communauté islamique.

Mais les tunisiens ne l'entendaient point de cette oreille : l'année 1933 est marquée par une agitation incessante des milieux étudiants zitouniens et sadikiens, une campagne de presse nationaliste stigmatise l'attitude du mufti complaisant et condamne sans rémission tout tunisien qui opte pour la nationalité française. Pour le Destour, la dénationalisation est une entreprise délibérée du Protectorat pour briser la nation tunisienne et réduire le pays à n'être plus qu'un appendice de la France.

La tension est telle qu'en avril 1933 on était au bord de l'émeute : un détachement de l'armée française a dû boucler les quartiers de Halfaouine et de Bab Souika pour venir à bout d'une manifestation géante. Les Autorités profitent de l'agitation créée par la question des naturalisations pour briser l'opposition.

Le 6 mai 1933, le Résident Général Manceron fait signer par le Bey deux décrets qui instaurent la mise sous surveillance administrative et imposent aux journaux tunisiens de langue française de sévères restrictions.

Malgré les faiblesses du Destour (dissensions internes, audience faible à l'intérieur du pays, contacts limités des chefs avec les masses populaires), les tunisiens dans leur immense majorité restent solidaires ; les tentatives de francisation, d'assimilation, de désislamisation ont abouti à un échec. Il ne reste plus aux Autorités du Protectorat qu'à déployer l'arsenal traditionnel des lois répressives et à mobiliser la force armée. Mais la répression a pour résultat de cimenter l'unité des Destouriens que séparaient pourtant des questions de méthode. Malgré la défection de Chadli Khayrallah, le parti « puisa même dans l'épreuve un surcroît de vigueur » [10]. Son dynamisme se manifeste non seulement par l'activité de ses cadres mais aussi par celle de ses 80 cellules réparties dans les villes les plus importantes et par une énorme manifestation tunisienne.

Le Congrès des 12 et 13 mai 1933 établit le programme d'action du Parti sur la base de la restauration de la souveraineté du peuple ; parlement tunisien élu au suffrage universel, séparation des pouvoirs, rétablissement des libertés publiques et instruction obligatoire en sont les

points essentiels. Manceron frappe alors plus fort : le 27 mai, il suspend tous les journaux nationalistes et, le 31, il dissout le Destour. La répression ne fait que raidir les positions nationalistes ; les destouriens qui tenaient réunions sur réunions malgré l'interdiction du parti, appellent les tunisiens à boycotter les produits français (thé, café et tabac en particulier) ; la Zitouna suspend ses cours et les Cheikhs nationalistes font l'objet de poursuites. Le 1er juin 1933, une grève des dockers paralyse le port de Tunis tandis que les commerçants tunisiens des principales villes cessent toute activité.

Manceron pratique alors la politique de la carotte et du bâton : d'une part, il place un certain nombre de destouriens en surveillance administrative, de l'autre, il décide la création de cimetières réservés aux naturalisés musulmans (23 mai) et permet aux tunisiens de concourir dans les mêmes conditions que les français aux fonctions publiques (3 juillet). La colonie française trouve insuffisantes les mesures répressives de Manceron et réclame un Résident plus énergique. Ses vœux sont exaucés par le gouvernement français qui, le 29 juillet 1933, envoie pour le remplacer un « homme à poigne », Marcel Peyrouton.

Le nouveau Résident Général arrive à un moment où la crise ébranle tous les secteurs de l'activité économique du pays. La chute des prix des principales denrées agricoles ruine un nombre considérable d'agriculteurs et de commerçants. En 1934, plus de 3.000 propriétaires sont acculés à vendre leurs biens à la barre du tribunal.

Si les colons profitent de subventions considérables et de mesures spéciales de renflouement, les fellahs tunisiens, livrés à eux-mêmes et sans accès au crédit, sont la victime toute désignée de la terrible conjoncture. Les artisans dont la situation était déjà précaire, voient leur clientèle rurale diminuer de jour en jour tandis que la concurrence des produits français, dont la crise avait considérablement abaissé le prix, achève de les ruiner. L'exode rural s'amplifie [11] et le chômage s'étend dans les villes, en particulier à Tunis dont la population gonfle à vue l'œil.

Dans ces conditions, l'action nationaliste prend des formes de plus en plus violentes ; les masses soutiennent les chefs qui parlent haut aux Autorités du Protectorat et qui ne reculent ni devant la force, ni devant le sacrifice.

Parmi ces *chefs, l'homme de l'heure sera Habib Bourguiba. Bourguiba est né le 3 août 1903 à Monastir (Sahel tunisien) dans une* famille modeste (son père était sous officier de l'armée beylicale) mais dans un terroir où l'assise économique (oléiculture, artisanat, petit commerce) de plus en plus étroite a créé une société laborieuse, assoiffée d'instruction, de promotion et de justice. Cette société s'est imprégnée de traditions citadines au cours des siècles de vie sédentaire et d'ouverture aux influences extérieures. Elle a sécrété une élite intellectuelle qui a fourni dès le début du Protectorat des hauts fonctionnaires, des avocats, des professeurs. Bourguiba est le représentant le plus typique de cette élite. Dernier né parmi ses cinq frères et ses deux sœurs, il comprend dès l'enfance la nécessité du travail, de l'effort, de la persévérance et du sacrifice.

Intelligent, il fait des études brillantes au Collège Sadiki et au Lycée Carnot (1917-1924) interrompues par un séjour au Kef chez son frère Mohamed à la suite d'une primo-infection (1919-20). Une adolescence studieuse lui permet de jeter les bases d'une formation intellectuelle solide et de s'imprégner profondément des deux cultures arabe et française.

La soif d'apprendre et de se cultiver ne l'empêchait pas de suivre les événements qui ont jalonné les débuts du mouvement national. En 1922, il adhère au Destour, le Parti Libéral Constitutionnel, et adresse un télégramme à la Résidence pour protester contre l'interdiction du journal nationaliste « Sawab ».

Après son succès au baccalauréat (série philosophie), il se trouve à la croisée des chemins. Quelle carrière choisir ? Son frère aîné insiste pour qu'il devienne médecin et s'assurer dans la vie une situation confortable, respectable et lucrative. Bourguiba opte pour les études de Droit.

De 1924 à 1927, il est à Paris où il poursuit ses études supérieures à la Faculté de Droit et à l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Il vit d'une petite bourse du Collège Sadiki et des subsides que son frère Mahmoud prélevait sur son traitement de petit fonctionnaire. Il a tout loisir de s'initier au fonctionnement des rouages politiques et sociaux de la France d'entre les deux guerres. Son séjour à Paris lui permet d'établir des contacts avec de jeunes français libéraux et aussi avec quelques représentants prestigieux du nationalisme arabe dont le syrien Chakib

Arslan. Il ne cesse de suivre de Paris l'activité du mouvement national en Tunisie et ses prolongements dans la capitale française.

En 1926, il épouse une française, MatMde Lorain, qui lui donne un fils en avril 1927. La même année, il rentre à Tunis en étant titulaire de la licence en Droit et du diplôme de l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Il s'inscrit au barreau de Tunis et pratique son métier d'avocat.

Le contact avec la réalité tunisienne est douloureux ; au fil des jours, se déroulent devant ses yeux les multiples aspects de la condition où est plongé le peuple tunisien. Et pendant trois ans, il s'imprègne de cette réalité, réfléchit tout en collaborant au journal de Chadli Khayrallah « La Voix du Tunisien », porte-parole de la Commission exécutive du Destour.

Avec un groupe de compagnons de même formation et qui partagent ses idées (Docteur Mahmoud Materi, Tahar Sfar, Bahri Guiga), il fonde en novembre 1932 le journal « L'Action Tunisienne », arme de combat d'une remarquable efficacité. Dans ses articles, la jeune équipe analyse les situations avec une perspicacité prodigieuse, appelant à l'union, stigmatisant la colonisation et ses valets tunisiens, répondant aux attaques que dirige contre les patriotes la presse des prépondérants, s'élevant contre toutes les formes de répression, prenant position sur la question de la naturalisation. Les militants du Destour réalisent la portée de cet engagement. Le Congrès extraordinaire du Parti décide le 12 mai 1933 d'adjoindre toute l'équipe de l'Action Tunisienne à la Commission Exécutive réélue.

Au moment où la lutte nationale allait prendre des proportions jamais atteintes jusqu'alors, le Destour allait trouver en Habib Bourguiba l'homme de la situation.

La naissance du néo-Destour

Peyrouton trouve en Tunisie une situation très tendue. Après son arrivée le 7 août 1933, la population de Monastir en colère refuse de laisser enterrer le fils d'un fonctionnaire naturalisé dans le cimetière de la ville. Le Contrôleur Civil voulant passer outre la volonté populaire, une émeute éclate. La troupe fait feu tuant et blessant un nombre élevé de manifestants.

Les Néo Destouriens

Dr Mahmoud Materi (1897-1972), Habib Bourguiba (1903-2000), Tahar Sfar (1903-1942), Bahri Guiga (1904-1998), Hédi Chaker (1908-1953), Dr Slimane Ben Slimane (1905-1986), Salah Ben Youssef (1907-1961), Allala Balahwane (1909-1958), Mongi Slim (1908-1969), Habib Thameur(1909-1949), Hédi Nouira (1911-1993), Bahi Ladgham (1913-1998), Taïeb Mehiri (1924-1965).



Dr Mahmoud Materi (1897-1972)



Habib Bourguiba (1903-2000)



Tahar Sfar (1903-1942)



Bahri Guiga (1904- 1998),



Hédi Chaker (1908-1953).



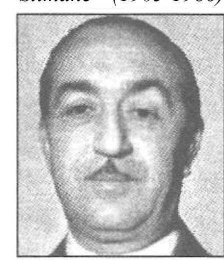
Dr Slimane Ben Slimane (1905-1986)



Salah Ben Youssef (1907-1961)



Allala Balahwane (1909-1958)



Mongi Slim (1908-1969)



Habib Thameur (1909-1949)



Hédi Nouira (1911-1993)



Bahi Ladgham (1913-1998)



Taïeb Mehiri (1924-1965)

Le Résident Général conscient de la gravité de la situation essaie de diviser la direction du Destour par des moyens détournés. Mis au courant des dissensions qui régnaient parmi les cadres du Parti, il voulut les aggraver en attirant par des mesures d'apaisement les plus modérés. Il institue une commission chargée de préparer des réformes, met à la tête de la Zitouna Tahar Ben Achour connu pour ses idées réformatrices, rétablit dans leurs fonctions les cheikhs destitués par Manceron, hâte la création des cimetières réservés aux naturalisés et annonce un élargissement de la section tunisienne du Grand Conseil par l'élection de délégués choisis parmi les diplômés tunisiens.

Les mesures de Peyrouton contribuent à faire éclater au grand jour les différences de conception dans les méthodes et les buts de la lutte politique qui existent entre l'équipe de l'Action Tunisienne et les dirigeants du Destour. Certains dirigeants de la Commission Exécutive (Ahmed Essafi et Salah Farhat) apaisés par la politique de Peyrouton, entrent en contact avec lui et n'hésitent pas à entrevoir une ère de collaboration avec les Autorités du Protectorat. La nouvelle ligne du Parti ne devait être publiquement définie qu'après une préparation méthodique de l'opinion tunisienne. Mais Bahri Guiga ne l'entend pas ainsi, il vend la mèche à ses amis de l'Action Tunisienne qui, avec Mhamed et Habib Bourguiba, Dr Mahmoud Materi et Tahar Sfar, désavouent la Commission Exécutive et démissionnent du Parti (fin 1933).

Dès lors, entre le Destour et l'équipe de l'Action Tunisienne qui met sur pied le « Parti de l'Action de la Jeunesse Destourienne », l'ère de la collaboration était révolue.

Mais il fallait que la base tranchât entre les anciens et les jeunes. Le 2 mars 1934 se tient à Ksar Hellal un congrès du Destour qui réunit les délégués des cellules des différentes régions de la Régence. Présidant les débats, les dirigeants de « l'Action Tunisienne » font aux congressistes l'historique de la crise, dénoncent la politique de collaboration des membres de la Commission Exécutive et préconisent l'intensification de la lutte jusqu'à à la victoire finale.

Le Congrès proclame la dissolution de la Commission Exécutive et approuve les nouveaux statuts élaborés par les cinq compagnons : Dr

Mahmoud Materi, Tahar Sfar, Bahti Guiga, Habib et Mohamed Bourguiba. Deux partis destouriens coexistent désormais : le « Néo-Destour » qui revendique la majorité des militants et le Vieux-Destour, replié sur lui-même et attendant son heure [12].

Le nouveau parti fait sienne la charte votée par le Congrès de mai 1933 et se dote d'un Bureau Politique et d'un Conseil National, avec des cellules territoriales. Des congrès périodiques permettent aux dirigeants de présenter aux délégués de la base le bilan de l'activité passée et de formuler en commun le programme de l'action future. Une discipline stricte fondée sur le principe de la démocratie intérieure doit être observée par chaque militant. Les membres du premier Bureau Politique sont : Dr Mahmoud Materi Président, Habib Bourguiba Secrétaire Général ; Tahar Sfar Secrétaire Général Adjoint ; Mohamed Bourguiba Trésorier et Bahti Guiga Trésorier adjoint.

Les chefs du Néo-Destour se lancent aussitôt dans l'action. Le soir même du 2 mars se tient une première réunion à Moknine en présence de Tahar Sfar. Convaincus de leur haute mission, ils doivent non seulement affirmer face à la domination française la souveraineté tunisienne et la pérennité de la nation tunisienne, mais aussi éduquer le peuple, secouer son indifférence, lui rendre sa fierté, lui insuffler l'enthousiasme, la conscience de ses droits et l'esprit d'abnégation. Le contact direct avec le peuple est la règle d'or de la nouvelle équipe. Aucune exclusive n'est jetée sur aucune catégorie sociale : le Néo-Destour se présente comme le parti du peuple dans sa totalité. L'organisation de l'action politique, fondée sur les principes définis par la Charte de 1933, mais régie par des méthodes souples adaptées aux circonstances et aux réalités de l'heure, devait maintenir le peuple en état de mobilisation permanente. Des meetings sont organisés périodiquement dans toutes les parties de la Régence. Au cours de ces réunions publiques, la parole des chefs éclaire l'action politique, galvanise les volontés et suscite l'enthousiasme. A la base, le travail politique se fait dans les cellules constituées dans les moindres bourgades et dans chaque quartier des villes.

La jeunesse, qui fut dès la création du parti l'un de ses soutiens les plus enthousiastes, lui apporte son concours par sa participation massive, par

ses organisations (associations étudiantes et scolaires, scouts, sportifs, etc.) qui contribuent à propager dans le pays la mystique néo-destourienne. Enfin la presse, « Al Amal » en particulier, et les publications du parti en langues arabe et française, constituent dans la lutte menée dans tous les domaines une arme d'une exceptionnelle efficacité.

Cependant, les dirigeants du parti eux-mêmes, en particulier Habib Bourguiba, ne négligent pas l'action à l'étranger et notamment en France. Les contacts avec les personnalités et les milieux politiques français intéressés par la question tunisienne permettent de présenter la cause tunisienne sous son vrai jour. La mobilisation de l'« Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains », fondée à Paris le 28 décembre 1927, et en particulier des étudiants tunisiens en France, prolonge en métropole l'action des cadres du Parti et prépare les étudiants à la grande lutte qui les attend à leur retour dans le pays.

Ainsi, dès l'origine, le Néo-Destour déploie-t-il son activité dans tous les domaines et sur tous les fronts. Son activité contraste avec l'apathie des dirigeants du vieux Destour immobilisés dans une attitude théorique d'intransigeance. « Peu à peu, ses activités se réduisirent à des réunions privées, tenues par des notables bien nés, bien élevés, bien pensants, mais sans grande audience ni beaucoup d'efficacité » [13]. Sans programme précis, ils réclament certes la souveraineté du peuple, une Constitution, mais « ils restèrent résolument panarabes, placèrent au premier plan les valeurs spirituelles et ethniques, repoussèrent les lois sociales qui attentaient à la hiérarchie et rêvèrent de restaurer une Tunisie religieuse et traditionaliste » [14]. Leur attitude contraste avec celle de l'intelligentsia néo-destourienne qui, tout en tenant compte du fait arabe et musulman, se tourne résolument vers les formes d'action modernes associant la mobilisation populaire et affirme avant toute chose l'idéal national et démocratique.

Peyrouton compte sur une désintégration des forces nationalistes après la scission de Ksar Hellal, estimant que le nouveau Parti allait bientôt faire long feu. Il autorise la parution de son journal en langue arabe « Al Amal », mais bientôt les faits donnent à ses supputations un démenti amer : le journal rencontre un succès considérable, l'activité de

Habib Bourguiba et de ses compagnons s'étend à l'ensemble du pays. Le Parti multiplie les réunions à Tunis, dans les villes et villages du Sahel et du Centre.

Dans les souks de la capitale, des grèves fréquentes paralysent toute activité. Pour obliger les Autorités du Protectorat à composer, le Néo-Destour préconise le boycott des produits français, voire le refus de l'impôt. Peyrouton décide alors d'agir fermement. Le 3 septembre 1934, il fait arrêter et déporter dans le Sud tunisien sept dirigeants destouriens dont Habib et Mohamed Bourguiba et le Docteur Materi. Bahri Guiga et Tahar Sfar, tous deux membres du Bureau Politique, sont épargnés. Peyrouton comptait sans doute les gagner à une conception plus « réaliste » du mouvement national. Pour « entretenir une confusion profitable »[15], on arrête aussi « six communistes de confession musulmane et israélite[16] ». Al Amal est suspendu, les réunions sur la voie publique interdites. Enfin, il décide que les mesures d'internement ne seraient plus prononcées par décision du Conseil des Ministres mais par arrêté résidentiel.

La réaction populaire est immédiate. Le 5 septembre, une émeute éclate à Moknine. La troupe fait usage de ses armes : il y eut des morts et des blessés. A Tunis, d'imposantes manifestations sont organisées et des délégations dépêchées auprès des Autorités, en particulier auprès du Bey, pour demander la libération des détenus.

Interné à Kébili, Bourguiba parvient à maintenir le contact avec le Parti et les libéraux français. Il exhorte les militants à la persévérance et à la cohésion. Afin d'empêcher toute forme de contact entre Bourguiba et les militants du Parti, Peyrouton décide de l'isoler à Bordj le Boeuf et le menace, ainsi que ses compagnons, d'une déportation à Madagascar ; cette mesure ne l'empêche pas de faire parvenir au Parti ses directives, insistant sur la nécessité de ne point relâcher la pression et de ne point céder, quelles que soient les difficultés.

De fait, le Parti mène à Peyrouton la vie dure : réunions, pétitions, tracts, manifestations ne laissent aux Autorités aucun répit. La veille du 27 Ramadan (1er janvier 1935) des militants du Parti rappellent bruyamment au Bey, dans la Grande Mosquée de Tunis, la promesse qu'il avait faite aux manifestants le 4 septembre 1934 à la Marsa

d'intervenir en faveur des détenus. L'incident donne l'occasion à Peyrouton de frapper plus fort : il fait arrêter Bahri Guiga et Tahar Sfar qui sont à leur tour exilés dans le Sud. Par ailleurs, il essaie de convaincre les Vieux-Destouriens et certains militants apeurés d'agir sur le peuple pour l'amener à accepter des solutions de « sagesse » et de mettre fin à « l'anarchie ».

Chadli Khayrallah qui fut recommandé par Guiga et Sfar pour accéder à la présidence du Parti, se prête au jeu du Résident Général mais il ne récolte que des déboires. Enfin, Peyrouton essaie de profiter de la baisse du moral des détenus de Borj le Boeuf pour les amener à désavouer leur action passée. Il leur envoie le Général Azan, Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie, qui réussit à les persuader d'ouvrir un dialogue qui déboucherait sur un *modus vivendi* profitable à tout le monde. Les détenus qui enduraient depuis des mois de cruelles privations rédigent en l'absence de Bourguiba une lettre où ils promettent de maintenir le contact avec le Général. Bourguiba, opposé à l'envoi de cette lettre, tente de dissuader ses compagnons mais, mis en minorité, il dut s'incliner pour sauvegarder la cohésion du Parti.

Peyrouton n'était cependant pas au bout de ses peines. Après l'arrestation des membres du quatrième bureau politique, l'agitation reprend de plus belle en 1936. Des militants valeureux comme Hédi Saïdi entretiennent le feu sacré, organisent des manifestations à Tunis (février 1936) qui se propagent dans les différentes villes de l'intérieur (Sfax, Sousse, Gabès, Kairouan, Ksar Hellal) interférant avec celles des zitouniens à Tunis.

Enferré dans ses convictions, Peyrouton se plaît à croire que la cause profonde du mal vient des intellectuels tunisiens qui ont reçu une culture française. Il projette d'interdire aux jeunes tunisiens de poursuivre leurs études ou de se présenter au baccalauréat dans un établissement scolaire de la Métropole, de limiter à vingt le nombre de candidats musulmans reçus chaque année au baccalauréat, et d'imposer aux étudiants tunisiens qui désirent poursuivre leurs études supérieures en France l'inscription aux Facultés où ils n'auraient aucun contact avec leurs homologues orientaux ou asiatiques.

Le Gouvernement français refuse de suivre son proconsul dans cette voie. Il est d'autant peu disposé à le soutenir que la répression, sous

toutes ses formes, débouche sur un échec. Les élections approchant, il décide de le remplacer à Tunis par Armand Guillon (21 mars 1936).

Le nouveau Résident Général arrive à Tunis animé de bonnes intentions. Tout en maintenant la dissolution du Néo Destour, il libère les déportés de Borj le Bœuf ainsi qu'une cinquantaine d'autres militants, amnistie les zitouniens condamnés, rétablit la liberté de la presse et de réunion (11 août 1936) et suspend l'application des « décrets scélérats ».

Après le retour des détenus qui sont reçus avec enthousiasme par la population, l'activité du Néo-Destour connaît une ampleur sans précédent : les cellules anciennes ouvrent leurs locaux tandis que de nouvelles se créent dans toutes les régions du pays, en particulier dans les régions céréalières du Nord, les zones minières de l'Ouest et les territoires militaires du Sud. Le nombre des cellules atteint ainsi en 1937 près de 400, tandis que celui des adhérents qui appartiennent à toutes les catégories sociales s'élève à 400.000 environ.

Parallèlement à l'accroissement des effectifs et des cellules, l'organisation interne du Parti se précise et s'étoffe. Pour resserrer les liens entre le sommet et la base, on crée les fédérations qui regroupent plusieurs cellules et qui doivent entretenir avec les militants un contact plus étroit. Le Néo Destour est toujours épaulé par un nombre important d'organisations de jeunes : Scouts, Jeunesses Destouriennes, Associations des Anciens Elèves du Collège Sadiki, etc. Dans les meetings, les militants de base reçoivent l'éducation politique nécessaire à toute action efficace. Journaux et brochures, qui n'atteignent que des milieux restreints, permettent néanmoins aux responsables de procéder à l'analyse des événements d'importance nationale, d'exposer leurs idées et d'établir le dialogue avec les partenaires tunisiens et français.

Ainsi, le Néo-Destour apparaît-il dans les années 36-37 comme un puissant parti de masse. Dès l'arrivée d'Armand Guillon en 1936, le Néo-Destour accorde au nouveau Résident et au Gouvernement du Front Populaire le « préjugé favorable ». Sa tactique consiste à éviter toute violence et à faire prévaloir le dialogue. Le nouveau Bureau Politique formé en juin 1936 met au point les revendications qui doivent être présentées au Résident Général. Bourguiba, Secrétaire Général, est chargé de porter à la connaissance des responsables français le

Les premiers diplômés des Universités

Béchir Denguizli (1870-1934)
Mécecin diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier (1897), membre de l'Académie de Médecine de Paris en 1924.





M'hamed Ali Annabi

Mhamed Ali Annabi *(1906-1962), sadikien, premier tunisien ayant accédé à l'Ecole Polytechnique (1929) après deux ans au Lycée Saint-Louis au cours desquelles il obtient parallèlement une licence ès lettres et une licence de mathématiques. Entré en 1933 à l'Ecole Supérieure des Mines de Paris, il obtient son diplôme d'ingénieur et, parallèlement, le diplôme de l'école libre de Sciences Politiques. Ayant regagné Tunis en 1937, il est admis à la Direction des Travaux Publics au rang d'ingénieur adjoint au service des mines. Il préside pendant vingt ans l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki*

Tawhida Ben Cheikh *(1909), première tunisienne bachelière en 1928, représentée ici avec sa mère, Hallouma Ben Ammar ainsi que le Dr Etienne Burnet, Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, et sa jeune sœur Zakya. Son père étant décédé, sa mère l'autorise à poursuivre des études de médecine en France contre l'avis des autorités religieuses qui avaient ejfectué une démarche auprès d'elle pour l'en dissuader. La modernité a résolument pénétré au sein des familles citadines 'baldi'. L'épouse du Dr Burnet, un ami de la famille, a accompagné la jeune bachelière en France et facilité son séjour à Paris et son inscription à la Faculté de Médecine. Diplômée en 1936, la jeune Tawhida Ben Cheikh, première femme médecin de son pays, rentre à Tunis où, les hôpitaux étant fermés aux tunisiens, elle exerce à titre privé en tant que médecin et gynécologue.*



De gauche à droite : Tawhida Ben Cheikh, sa mère Dr- Burnet et sa jeune soeur Zakya

programme des destouriens qui reprend les principaux points de la Charte de 1933 : établissement d'un régime parlementaire avec séparation des pouvoirs ; octroi des libertés publiques, réorganisation de la fonction publique en faveur des tunisiens, refonte de radministration caïdale, judiciaire et municipale, développement de l'instruction obligatoire et de l'enseignement en langue arabe ainsi que des mesures d'urgence dans le domaine économique et social.

Les Néo-Destouriens espèrent que le Gouvernement Blum, formée le 3 mai 1936, premier gouvernement véritablement de gauche que la France ait eu depuis la guerre, saura comprendre les aspirations du peuple tunisien et prendre en considération ses revendications. Mais l'année 1936 passe sans que le gouvernement Blum ait réalisé une partie des espoirs que les patriotes plaçaient en lui. En Tunisie, la colonie française se raidit dans une intransigeance absolue et en France, le Gouvernement en butte à d'énormes difficultés économiques et sociales, relègue au second plan les questions coloniales.

En 1937, la sécheresse engendre une situation économique catastrophique en Tunisie ; la famine fait des ravages parmi les populations rurales et les tensions sociales provoquent des heurts fréquents entre les grévistes et la troupe. La minorité européenne, terrifiée par la perspective d'une libéralisation du régime tunisien, multiplie les provocations et menace le Résident Général des pires catastrophes. « Si des mesures énergiques et immédiates ne sont pas prises, écrit Vénèque, Président de la Chambre Française d'Agriculture à Armand Guillon, le sang coulera. Je vous en tiendrai pour responsable ».

En février 1937, Habib Bourguiba se rend à Paris pour établir le dialogue avec les responsables français et présenter les revendications tunisiennes, tandis que Pierre Viénot, Secrétaire d'Etat aux Affaires Erangères, désireux de connaître sur place la situation avant de prendre des décisions, arrive à Tunis à la même période. Après un séjour d'une dizaine de jours dans la Régence, Viénot tire les conclusions de son enquête dans une allocution prononcée à Radio-Tunis le 1er mars 1937. Il esquisse d'abord un tableau assez sombre de la situation dans la Régence et préconise dans le cadre intangible du

Protectorat des réformes qui donnent aux tunisiens une part plus grande dans la conduite de leurs affaires : un contrôle plus strict dans l'exécution du budget ; l'enseignement dans toutes les régions du pays ; réserver une place plus importante aux « capacités tunisiennes » dans l'administration ; fixer le paysan au sol en lui donnant les moyens de travailler sa terre. Rejetant toute politique d'assimilation, il formule nettement sa préférence pour une politique d'association et de libre consentement. Les Destoutiens de tous bords font au discours de Viénot un accueil favorable, bien que les réformes envisagées leur paraissent insuffisantes. Ils évitent cependant toute surenchère et témoignent à la France de leur entière bonne volonté. Bourguiba déclare que « l'union indissoluble entre la France et la Tunisie constitue la base de toutes les revendications du Néo-Destour "», tandis que le Docteur Materi affirme que « la population tunisienne dans sa totalité est prête à apporter sa collaboration à la mise en pratique de la politique nouvelle [18] ».

Les prépondérants mobilisent tous leurs moyens (campagne de presse en Tunisie et en France, appel à l'action de l'armée et de la police) pour empêcher l'application du programme Viénot et paralyser l'action du Résident Général. Ils multiplient les provocations pour élargir le fossé entre tunisiens et français et entretiennent dans le pays une tension qui débouche sur une série d'actions menées contre les tunisiens par l'armée et la police. A Metlaoui, la grève des ouvriers des phosphates est brisée par l'armée qui tue cinq manifestants, à Djerissa les grévistes ont deux morts et aux chantiers de Metline il y en eut six. Le Néo-Destour dénonce énergiquement les massacres des ouvriers et la continuation de la politique de répression. La dégradation de la situation sociale coïncide avec l'agonie du Cabinet Blum qui est renversé le 21 juin 1937 : c'est la faillite du Front Populaire. Les espoirs placés dans une évolution pacifique du régime du Protectorat commencent à faiblir, l'avenir réapparaît chargé de menaces mais, jusqu'en novembre 1937, les ponts ne sont pas complètement coupés entre les chefs du Néo-Destour et le Gouvernement français.

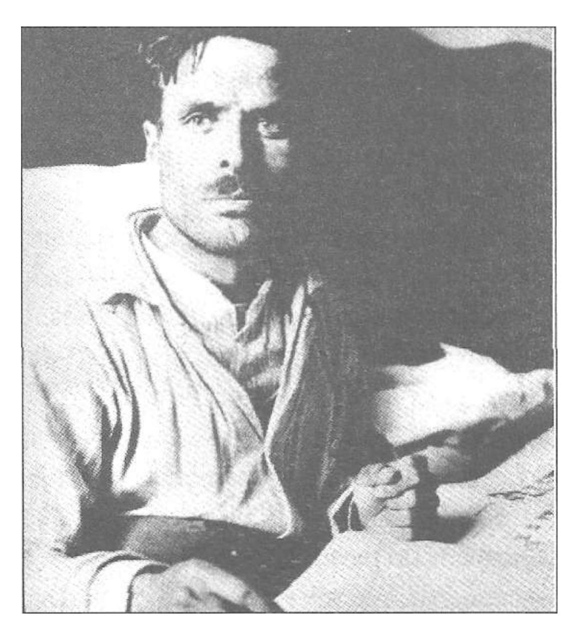
Le 9 avril 1938

La phase du Front Populaire n'était qu'une éclaircie dans le ciel perpétuellement assombri des relations franco-destouriennes. Les

8 et 9 avril 1938



La manifestation du vendredi 8 avril est formée de deux groupes, l'un partant de la place Halfaouine, dirigé par Mongi Slim et Allala Balahwane, l'autre partant de la Place aux Moutons et dirigé par Mahmoud Materi ; les deux groupes se rejoignent à Bab Bhar (Porte de France). A la tête du cortège, quelques dizaines de femmes et d'enfants. Le service d'ordre est assuré par les scouts et par des militants portant des brassards au croissant et à l'étoile rouge. La foule scande en chœur "Barlamane Tunusi" (Parlement tunisien). Autour de la Résidence Générale, des fils de fer barbelés sont tendus ; les forces de police sont déployées à l'avant et, derrière les fils barbelés, les militaires, zouaves et sénégalais, tiennent les armes braquées sur la foule. Mongi Slim, Allala Balahwane et Mahmoud Materi s'adressent tour à tour à la foule. Après un temps d'hésitation, la foule se retire dans le calme.
La manifestation du samedi 9 avril, devant le Palais de Justice du boulevard Bab Benat, a succombé aux provocations policières : ce fut un déchaînement de violence sanguinaire, suivi de l'arrestation et de l'inculpation des dirigeants du Néo Destour et de la proclamation de l'état de siège.



Bourguiba, cloué au lit par une angine, est arrêté le 10 avril 1938

gouvernements de droite qui ont succédé à celui de Léon Blum reprennent la politique impérialiste de leurs prédécesseurs et entreprennent d'en finir par la force avec tous les mouvements nationaux de l'Empire.

Le Cheikh Thaalbi rentre d'exil le 5 juillet 1937. Auréolé de son prestige de vieux combattant, il tente d'attirer vers le vieux Destour les masses tunisiennes. « Le Cheikh nourri des idéaux spirituels et unitaires de la renaissance arabe ne peut considérer avec faveur la conception fondamentalement nationaliste du Néo-Destour et sa technique laïque qui utilise les principes fondamentaux de la religion non comme des fins mais des moyens. Sa sympathie va spontanément au Vieux-Destour traditionaliste et religieux, dirigé au surplus par ses vieux amis de la Commission Exécutive. Il tâche à reconstituer l'unité des destours sous leur conduite... »[19].

Bourguiba oppose la volonté populaire aux prétentions de Thaalbi et aux manœuvres de l'archéo Destour. Une tournée dans le Sahel édifie Thaalbi sur les limites de sa popularité : il est partout hué et doit souvent repartir sans trop insister. Le Néo-Destour en revanche développe sensiblement son emprise sur l'ensemble du pays ; les jeunes se font plus ardents grâce à l'action de la « Jeunesse Destourienne » et aux associations des « Scouts musulmans » ; par ailleurs, rejetant les principes marxistes comme incompatibles avec l'islam, il cherche à convaincre les dirigeants ouvriers de fonder une Centrale spécifiquement tunisienne dégagée de l'obédience cégétiste et animée par les idéaux nationalistes.

Dans la région, la répression se fait déjà impitoyable en Algérie (arrestation et déportation de Messali Hadj le 27 août 1937) et au Maroc (manifestations sanglantes de Meknès le 1er septembre). Dans ce contexte, le Néo Destour ne craint pas de durcir ses positions.

Le IIe Congrès du Néo Destour qui se tient rue du Tribunal du 30 octobre au 2 novembre 1937, et auquel participent près de 700 délégués, tâche de mettre la France devant ses responsabilités. Des militants comme Dr Slimane Ben Slimane, qui sera désigné aux fonctions de contrôleur du parti, l'avocat Hédi Nouira et Habib Bougatfa, délégué de la section de Bizerte, préconisent la fermeté et l'intensification de la lutte.

Cependant, tenant compte des bonnes dispositions d'Armand Guillon, le congrès maintient au Résident Général le « préjugé favorable » tout en le retirant au Gouvernement Chautemps.

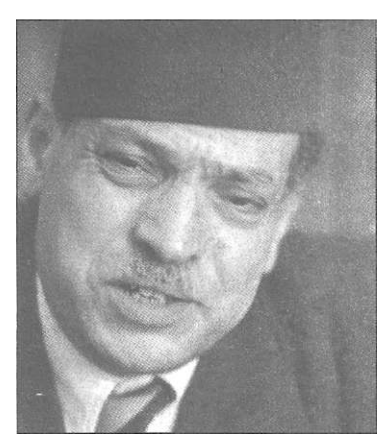
Le congrès à peine terminé, l'action nationaliste durcit sous l'impulsion de Bourguiba : mobilisation des masses ouvrières groupées dans la C.G.T.T. ; appel aux délégués tunisiens du Grand Conseil pour s'opposer aux décisions du Gouvernement et pour refuser le vote du budget, grève de solidarité avec les marocains et les algériens (20 novembre 1937). Ce durcissement provoque des tensions internes. L'option de l'intransigeance et la lutte à outrance amènent Dr Mahmoud Materi à démissionner de son poste de Président du Néo-Destour (27 décembre 1937). Bourguiba, cependant, maintient la tension : réunions et manifestations se succèdent pendant tout le mois de décembre 1937 et le début de janvier 1938. Le 8 janvier, la troupe tire sur les grévistes à Bizerte. La répression commence à s'abattre sur les dirigeants néo-destouriens dont un grand nombre fait l'objet de poursuites. Les 13 et 14 mars, le Conseil National du Néo-Destour met au point les mesures destinées à faire face à la répression et appelle le peuple à la lutte à outrance.

Dans les milieux sadikiens et zitouniens, la tension est très vive : en mars 1938, la Direction de l'Enseignement décide de suspendre Allala Balahwane de son poste de Professeur au Collège Sadiki. Les élèves prennent fait et cause pour Balahwane et décident de faire grève. Les autorités répondent par la fermeture de l'établissement et l'arrestation d'une vingtaine de dirigeants néo-destouriens.

Le Bureau Politique réplique en ordonnant la grève générale et une manifestation de protestation pour le 8 avril. La manifestation, conduite par Mongi Slim et Dr Materi, se déroule dans le calme. Le lendemain 9 avril, on apprend que Balahwane devait être conduit au Palais de justice pour comparaître devant le juge d'instruction. Dans l'après-midi, un rassemblement grandiose se tient devant le Palais de Justice par solidarité avec Allala Balahwane. Brutalement refoulés par le service d'ordre, les manifestants refluent vers les boulevards Bab Benat, Bab Djedid et la place Bab Souika. La colère éclate alors en une émeute d'une violence sans précédent ; la police et la troupe tirent dans la foule : il y eut plus

Radio Tunis

Radio Tunis émet depuis le 15 octobre 1938. Othman Kaak, Directeur des programmes arabes, favorise l'accueil des hommes de lettres, journalistes, artistes, et notamment l'orchestre de la Rachidia, qui conquièrent rapidement une audience nationale : Ahmed Khayreddine (1905-1967) auteur de théâtre, Mhamed Marzouqi (1916-1981), poète et conteur, Abdelaziz al'Iroui (Laroui) (1898-1971), chroniqueur et conteur.



Abdelaziz Laroui



La photo de groupe représente d'autres grands noms qui ont animé les programmes littéraires et artistiques : Noureddine Ben Mahmoud (secrétaire général de Radio Tunis et directeur de la revue mensuelle Thouraya), Ali Riahi (chanteur et compositeur), Cheikh 'Arbi Kabadi et Mustapha Khraïef (hommes de lettres) ; au second rang, Mahmoud Bourguiba (poète et parolier), Hédi 'Abidi (homme de lettres) et deux artistes, Sadok Theraya et Mohamed Sassi.

de 100 morts musulmans et un nombre considérable de blessés. En France, il n'y avait pas alors de gouvernement et les autorités à Tunis se sentaient les mains libres.

L'état de siège aussitôt proclamé, les Autorités procèdent à l'arrestation des chefs néo-destouriens dont Habib Bourguiba [2U], Tahar Sfar et de nombreux militants du Parti. Le Néo Destour est dissout et ses locaux fermés. Bourguiba et ses compagnons sont jetés en prison sous l'accusation d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

« Quant au Vieux Destour, il piétina sans pitié son rival abattu et se félicita du juste châtiment de sa trahison. Thaalbi fit même contre M. Bourguiba une déposition impitoyable. Les colons réclamaient leur revanche et l'obtinrent [21]».

Les décrets du 1er juillet 1938 bâillonnent la presse tunisienne, aggravent la législation sur les associations, les réunions publiques, les groupements politiques, etc.

En 1939, le nouveau Résident Général Erik Labonne lève l'état de siège et libère 150 détenus. Cependant la nouvelle direction du Néo-Destour (Habib Thameur et Taïeb Slim) accentue la pression et exige la libération des dirigeants déférés devant le Tribunal militaire.

Des réunions clandestines se tiennent chez les militants dans leurs demeures, tandis que pétitions, tracts, manifestations [22], voire sabotages témoignent de la vitalité du parti qui, quoique décapité, poursuit sa mission. En novembre 1939, les Autorités s'acharnent sur les cadres du Parti. Bahi Ladgham, Hédi Saïdi, Hédi Khefacha, Béchir Zargayoun sont arrêtés ; en janvier 1941, c'est le tour du Docteur Thameur et de Taïeb Slim pris au moment où ils allaient passer la frontière tripolitaine ; ils sont condamnés en février 1942 à vingt ans de travaux forcés. De ses prisons successives, Bourguiba réussit à déjouer les contrôles et à faire parvenir aux cadres ses directives. En 1942, il met en garde les tunisiens contre toute collaboration avec les forces de l'Axe.

La mort d'Ahmed Bey le 19 juin 1942 ouvre la voie à l'avènement de Moncef Bey, connu pour être proche des nationalistes. Son accession au trône soulève chez les tunisiens des espoirs considérables. Fils de Naceur Bey, il avait fait ses études au Collège Sadiki, pépinière des cadres et des dirigeants nationalistes. Foncièrement bon, pieux et courageux, il est un

ami sincère de plusieurs dirigeants destouriens, dont il partage les vues. Lorsqu'il arrive au pouvoir, il est décidé à agir comme un « bey destourien ». Simple d'allure, plein de spontanéité et de franchise, il se déplace sans apparat dans la capitale et dans sa banlieue, ne craignant pas de se mêler au peuple, de rehausser par sa présence les manifestations populaires où s'élèvent les appels à l'émancipation et où sont entonnés les hymnes nationaux. Dès lors, sa popularité ne connaît pas de bornes et de fait, il ne déçoit pas. Il voulut d'abord démocratiser les mœurs de la cour en supprimant le baise-main, en ramenant les princes à une conception plus modeste et plus digne de leur rôle dans la société.

Prenant en main l'administration caïdale, Moncef Bey invite les caïds à réformer leurs méthodes et la conception qu'ils se faisaient de leur mission, menaçant de les soumettre à un contrôle vigilant. Il leur recommande d'agir pour le bien du peuple sans craindre les réactions des contrôleurs civils.

Le 2 août 1942, il réclame dans un mémoire remis au Résident Général « l'institution d'un Conseil Consultatif de législation où l'élément tunisien serait dignement et largement représenté, l'accession des tunisiens à tous les emplois publics, l'égalité des traitements et salaires, la refonte de l'administration centrale et sa réorganisation dans le cadre tunisien, le retour des contrôleurs civils à leur statut initial, leur rôle devant se borner à leur mission de contrôle, l'instruction obligatoire pour tous les tunisiens avec l'enseignement de la langue arabe dans tous les établissements scolaires, l'expropriation au profit de l'Etat de toutes les grandes entreprises présentant un intérêt général (électricité, transports, etc.)

L'Amiral Esteva qui avait remplacé Erik Labonne en juillet 1940 n'apprécie pas l'attitude du Bey. Le 12 octobre 1942, au cours de la cérémonie de présentation des vœux de l'Aïd as-Saghir, au Palais de la Marsa, Moncef Bey exprime son étonnement de voir qu'aucun tunisien ne figurait parmi les chefs de l'administration qui accompagnaient le Résident. Le Résident Général réplique que « seuls les français étaient aptes aux postes de commande [23] ». La réaction du Bey est immédiate. Dans un télégramme au gouvernement de Vichy, il exige le rappel de l'Amiral Esteva ; le Maréchal Pétain répond par un message personnel à Moncef Bey pour lui donner tous apaisements.

La tension entre le Résident et Moncef Bey ne cesse de croître lorsque les troupes de l'Axe débarquent en Afrique du Nord le 9 novembre 1942.

La campagne de Tunisie (9 novembre 1942 - 12 mai 1943)

L'armistice de juin 1940 signé entre l'Allemagne et la France avait levé la menace d'intervention militaire des troupes de l'Axe en Tunisie. La France, gouvernée par le Maréchal Pétain, continue comme par le passé à exercer dans la Régence les prérogatives qui lui sont reconnues par les traités du Protectorat et, jusqu'en novembre 1942, les Alliés n'avaient dirigé aucune attaque contre la Tunisie.

Le débarquement des forces anglo-américaines le 8 novembre 1942 au Maroc et en Algérie transforme la Tunisie en un champ de bataille où s'affrontent les troupes alliées (anglaises, américaines et françaises) d'une part et les armées de l'Axe d'autre part.

A.) Tes opérations militaires

l^ère^ phase

Le 9 novembre, le terrain d'aviation d'El Aouina est occupé par une escadrille de chasse et une compagnie de défense du IIe corps aérien allemand. Le 10, ils sont suivis par un second groupe de chasse, un bataillon de parachutistes et le bataillon de garde du Maréchal Kesselring lui-même, commandant les troupes allemandes du théâtre méditerranéen. Cent vingt avions allemands s'y joignent le même jour. Le 12 et le 13, les forces allemandes, suivies des forces italiennes, débarquent à la Goulette et à Bizerte, refoulent le corps français des chasseurs d'Afrique sur le Borgel au Nord Est de Tunis et pénètrent dans la capitale sans tirer un seul coup de feu.

Réagissant avec une extrême rapidité au débarquement allié en Algérie et au Maroc, les forces allemandes s'emparent de toute la Tunisie orientale et étendent leur contrôle sur les ports, ce qui fortifie singulièrement leur position au centre de la Méditerranée et leur permet de paralyser le trafic allié vers l'Egypte, tout en écartant la menace qui pesait sur l'« Afrik a Korps » de Rommel qui, refluant d'Egypte en direction de la Libye et de la Tunisie, était harcelée par la viiième armée de Montgomery.

Les lignes de communication du Maréchal Kesselring sont courtes et relativement sûres ; celles des Alliés sont par contre longues et précaires, le matériel de guerre et les moyens de transport n'étant pas encore parvenus en quantités suffisantes.

Les forces françaises stationnées en Tunisie, peu importantes (9 bataillons et 3 groupes d'artillerie de 75) et sommairement équipées (moyens de transport essentiellement hippomobiles), sont dispersées dans les garnisons cochères sur plus de 500 kms.

Le Général Barré, commandant les troupes françaises en Tunisie, fait replier toutes les garnisons du littoral vers les montagnes de la Dorsale, organisant un « quadrilatère » gardé sur ses trois faces par les djebels et sur la face Est par la vallée de la Medjerda. Un millier d'hommes s'établissent autour de Medjez-El-Bab, le point stratégique qui contrôle la route de l'Algérie.

Le 21 novembre, la 78e division britannique, débarquée à Bône, s'établit sur le front Djebel Labiod - Sidi Nçir - Oued Zerga tandis que les formations blindées américaines « Blade Force » se rassemblent près de Béja.

L'affrontement s'étend à la majeure partie du territoire :

- Dans le Sud, Gafsa est occupée le 22 novembre par un groupement franco-américain sous les ordres du Général Welvert ;

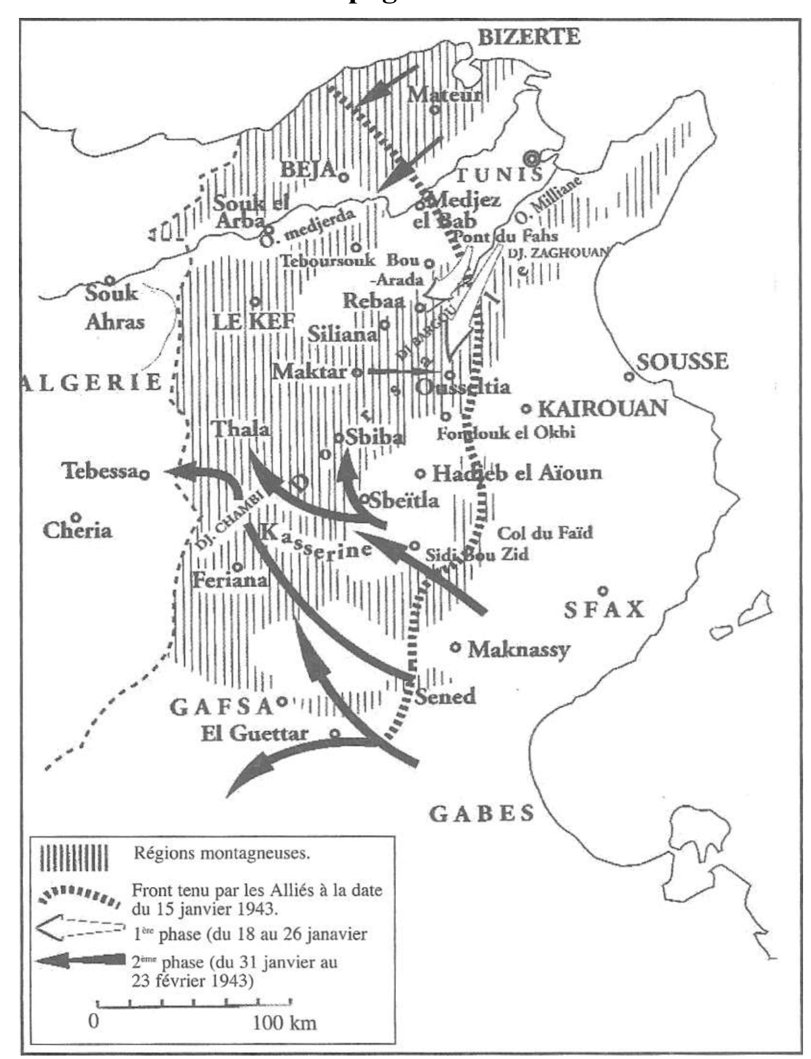
- Dans le Centre, les italiens sont chassés de Sbeïtla avec de lourdes pertes par un détachement de chasseurs d'Afrique et d'américains ;

- Dans le Nord, les britanniques et les américains passent à l'offensive. Leurs axes d'attaque sont d'une part Oued Zarga, Medjez el Bab, Tébourba et d'autre part Tunis. Le 29, les blindés atteignent le sud de Mateur et de Jedeida, tandis que les français occupent pont du Fahs. Mais les Allemands, dont la position s'est considérablement renforcée autour de Bizerte et de Tunis et qui disposent de nombreux chars [24] et avions stukas contre-attaquent le 24 novembre et les jours suivants et réussissent à stopper l'offensive alliée le 4 décembre devant Jefna et Tébourba.

IIe Phase

Les français reçoivent des renforts d'Algérie. Le Général Juin, commandant en chef des forces françaises en Afrique du Nord, les

La campagne de Tunisie



Du 17 novembre 1942 au 11 mai 1943, la Tunisie est un champ de bataille de la 2ème Guerre Mondiale. La ligne de front qui traverse la pays du Nord au Sud a été plusieurs fois percée tantôt par les forces allemandes du Maréchal Kesselring, débarquées à l'aéroport d'El Aouina (Tunis) les 9 et 10 novembre 1942, tantôt par l'Africa Korps du Maréchal Rommel remontant de Libye, et qui lançait le 30 janvier 1943 sa première attaque contre les forces françaises puis américaines à Sidi Bou Zid et à Sbeitla. C'est seulement en février 1943 que l'avance des forces alliées solidement approvisionnées à partir de l'Algérie, forçait les défenses allemandes concentrées sur le littoral oriental.

dirige vers la dorsale tunisienne pour déboucher ultérieurement dans la zone Sousse - Gafsa - Gabès.

La division de Tunisie, avec le Général Barré, reçoit l'ordre d'agir sur la ligne générale Siliana -Medjez-el-Bab.

Le 2 décembre, Bou-Arada, Siliana, Maktar et Sbiba sont pris par les français qui se portent progressivement vers l'Est. Le 10, ils franchissent la dorsale et s'établissent à Ousseltia, Hajeb El Aïoun et Fondouk El Okbi, pour contrôler les passages vers la plaine de Kairouan. Pichon[25] est occupé le 19 décembre. Dans le Sud, de petites unités françaises prennent place à El-Guettar, Tozeur, Nefta et Metlaoui (13 décembre).

Les français doivent s'assurer le contrôle des passages à travers les massifs orientaux de la Dorsale (djebel Fkirine et djebel Saïdane) car ils commandent au nord la plaine de Bou-Arada-Pont du Fahs, la route pont du Fahs à Enfidaville et au Sud, les débouchés des plaines Robaa-Siliana et celle de Ousseltia.

Le Général Barré occupe Robaa et le barrage de l'Oued El Kebir le 16 décembre. Malgré un équipement médiocre et une très vigoureuse résistance allemande, les français parviennent à s'emparer de tous les contreforts orientaux de la Dorsale.

IIIe Phase

Le lundi 18 janvier, à 8 heures, les Allemands passent à l'attaque sur un front qui va de Bou-Arada au barrage de l'Oued Kébir. Ils disposent d'un nombre important de chars et de canons automoteurs qui circulent sur les pistes. Submergeant la défense française, ils avancent rapidement vers la plaine d'Ousseltia.

Le Général Juin décide de s'établir sur la ligne Bou-Arada, Siliana, Robaa, Jebel Bargou, en s'accrochant au nord aux positions de la Dorsale orientale. Les forces allemandes qui attaquent en force atteignent le 21 le village d'Ousseltia.

Les blindés américains du Général Robinett, mis à la disposition du Général Juin, viennent alors épauler l'armée française. Ils attaquent dans la direction d'Ousseltia, Sidi Bou Khrit. De violents combats s'engagent du 22 au 26 janvier dans ce secteur.

Après le 26 janvier, l'intensité des combats diminue. Les allemands

établis sur les hauteurs Sud de la plaine du Fahs, le massif Fkirine, Ben Saïdane et les massifs est de la Dorsale, considèrent que leurs communications entre Tunis et Sousse sont suffisamment dégagées.

Le 24 janvier, au cours d'une conférence entre les généraux Eisenhower, Anderson et Juin, le commandement en Tunisie est réorganisé. Le théâtre d'opérations est divisé en 3 secteurs.

- au nord, le secteur anglais aux ordres du Général Onfray,

- au centre, le secteur franco-américain commandé par le général Koeltz ;

- au sud, le secteur américain aux ordres du général Fredendal.

L'Africa Korps, traversant la Libye, reflue vers la Tunisie. Le 26 janvier, il franchit la frontière tunisienne. Le 30, le maréchal Rommel attaque de toutes ses forces. Il anéantit le 2e bataillon du 2e tirailleur français au col de Faid, puis il pousse en direction de Jebel Lessouda-Sbeïtla. Les américains battus à Sidi-Bouzid évacuent aussi Gafsa et se replient sur Fetiana - Thelepte. Ils contre-attaquent vainement en direction de Sidi Saza.

Anderson donne alors l'ordre de repli sur les contreforts occidentaux de la Dorsale.

Les allemands semblent avoir atteint leur but : ils sont parvenus à protéger leurs lignes de communication et les arrières de Mareth. Profitant de leurs succès, ils portent leur action en direction de Sbiba et du col de Chambi qu'ils occupent le 20 février. Le 21 et le 22, ils progressent en direction de Thala et Tebessa, et étendent leur action vers Kessera et Sateur.

Les pertes alliées sont très lourdes et l'avance allemande vers l'Ouest considérable. Mais l'intervention massive de l'aviation alliée contre les blindés allemands permet de redresser la situation. Rommel, inquiet de la menace anglaise sur Mareth, stoppe l'offensive vers l'Ouest. Il se replie vers Gafsa et s'accroche aux massifs orientaux de la Dorsale.

Les Alliés passent alors à l'offensive. Ils réoccupent Kasserine et Fériana (27 février) et Sbeïtla le 1er mars.

Le 5 mars, les premiers éléments alliés parviennent à Pichon et à Sidi-Bouzid et arrivent à 20 kms au nord-ouest de Gafsa.

IVe Phase

Le dispositif militaire allemand comprend trois éléments essentiels :

- l'un au nord, protégeant Tunis et Bizerte, face au 5e corps d'armée britannique ;

- l'autre au sud constitué par la majeure partie de l'Afrika Korps de Rommel, sur la ligne de Mareth que menace la 8e armée anglaise commandée par Montgomery ;

- le 3e dans le centre protège la ligne Gafsa-Sfax. Dans le sud tunisien, où arrive la colonne Leclerc (3000 hommes) les allemands perdent complètement l'initiative. Le 17 mars, Gafsa est prise.

Le 28, la ligne Mareth est enlevée par Montgomery qui prend Gabès le 29. Les allemands qui parviennent à se rétablir sur la position d'Oudref battent en retraite à partir du 7 avril. Le 10, Sfax est occupée par la 8e Armée et le 12, c'est le tour de Sousse. Mais les allemands décident de s'opposer à l'avance de Montgomery qui s'arrête dans le secteur d'Enfidaville au Nord de Jebibina.

Pour la bataille finale, le dispositif militaire allié est remanié le 18 avril : le 2e corps d'armée américain tient le secteur du Cap Serrât à Béja, Heidous, Tébourba et Jedeïda ; le 5e corps britannique : le Sud d'Ebba-Ksour, Siliana, Bou-Arada et le 19e corps d'armée français, les massifs orientaux de la Dorsale, depuis El-Grechem au djebel Fkirine, Saidane et Bir Halima.

Quant à la 8e armée, arrêtée au Nord d'Enfidaville, elle établit ses liaisons avec le 9e corps britannique et manœuvre vers l'Est pour attaquer dans la plaine de Tunis.

Les Allemands organisent trois lignes de défense : la 1ère part du Cap Blanc et comprend Mateur, Tébourba, Jedeïda et aboutit à Hammam-Lif; la 2e englobe le djebel Ansarine, Goubellat et le djebel Zaghouan, enfin une 3e passe par le djebel Mansour, Jebibina et Enfidaville.

Recevant sans cesse des renforts et des chars en grand nombre, ils résistent et contre-attaquent avec vigueur. Le 19 avril, ils lancent une importante action au sud de Medjez El Bab, mais n'obtiennent aucun résultat. Ils ne parviennent pas à arrêter l'avance alliée dans la Vallée de la Medjerda où Grich El Oued est occupé le 23 avril.

Au nord, les troupes françaises arrivent le 5 mai à 16 kms de Bizerte

tandis que les américains prennent Mateur (3 mai) nœud ferroviaire essentiel sur la route de Tunis à Bizerte.

L'assaut final est lancé le 6 mai par toutes les troupes alliées. Le 7, le 9e corps britannique occupe Tunis et les français entrent à Bizerte.

Les troupes de l'Axe surprises par la rapidité de l'attaque alliée n'opposent aucune résistance à l'ouest de la ligne de Tunis, près du Fahs. Un abondant matériel intact tombe aux mains des Alliés, tandis que les prisonniers sont pris par milliers.

Des combats sporadiques continuent entre le 9 et le 12 mai près d'Hammam-Lif et dans le Cap-Bon. Les allemands veulent gagner du temps pour couvrir le rembarquement d'une partie de leurs troupes.

Le 13, le Général Von Arnim et l'état-major du groupe d'armée Afrika sont faits prisonniers à Sainte-Marie du Zit. Le Maréchal italien Messe se rend à son tour à la fin de la matinée.

B) -La Tunisie sous l'occupation allemande et italienne

Dès la première semaine de l'occupation, la Gestapo réquisitionne un vaste local au centre de Tunis et fait la chasse à tous ceux que le fascisme et le nazisme ont mis à l'index : socialistes, communistes et francs-maçons.

Des mesures racistes visant en particulier les israélites sont mises en application. Les juifs sont d'abord dépossédés de leurs appareils de T.S.F. [26] et d'une partie de leurs biens meubles. Le 9 décembre, les Autorités convoquent par voie d'affiche et de presse tous les israélites de 18 à 27 ans qui doivent constituer des équipes de travailleurs au service des armées d'occupation.

En butte à toutes sortes d'exactions (rafles, révocations de l'administration, perquisitions domiciliaires, pillage), les israélites échappent aux mesures extrêmes qu'ont connues leurs frères en Europe grâce à la protection vigilante du gouvernement tunisien avec M'Hamed Chenik et en particulier Moncef Bey qui intervient personnellement auprès des Autorités Allemandes pour qu'elles épargnent tous ses sujets, en particulier les israélites.

Une partie importante de la colonie italienne, par contre, jubilait ; dès le 4 décembre 1942, une manifestation italienne est organisée à Tunis, à la tombée de la nuit, sur l'avenue Jules Ferry au cri de « Tunisia nostra ».

Le 14 janvier 1943, les locaux des journaux « Petit-Matin » et « La Tunisie Française » sont réquisitionnés et on y installe le journal fasciste « Unione ».

Quant aux français, une minorité dirigée par des émissaires du gouvernement de Vichy (Georges Guilbaud, Scherb, Serdanne) collabore effectivement avec les allemands. De hauts fonctionnaires soupçonnés d'hostilité à l'égard de Vichy sont arrêtés (le Directeur Adjoint de l'Office Postal) ou expulsés (Lafont, délégué à la Résidence, Vimont, Directeur du Cabinet du Résident Général).

Le 20 avril 1943, un arrêté résidentiel pris sur injonction allemande institue le « service obligatoire du travail » qui permet de mobiliser les hommes de 18 à 48 ans pour les « nécessités de la guerre ». « L'armée allemande pourra faire connaître ses besoins en personnel militaire auxiliaire (chauffeurs, personnels divers, plantons, gardes auxiliaires, etc.) et demander aux chantiers du service obligatoire de lui fournir ce personnel.

« Il est certain que cette mobilisation sera impopulaire. Il est non moins certain qu'elle est réalisable, car la présence d'une armée d'occupation et l'annonce de sanctions sévères amèneront les hommes à se plier aux ordres qui seront donnés »[27]. Les besoins pressants en main d'œuvre poussent les allemands à pratiquer des rafles quotidiennes dans les cafés et les places publiques pour amener de force les hommes sur les chantiers de travail.

Dès leur arrivée, les Allemands organisent la mise en coupe réglée des ressources du pays. Ils installent un service économique dirigé par le colonel Aschoff, dont le rôle consiste à mettre à la disposition des occupants les denrées alimentaires et les matières premières disponibles dans le pays. Le 18 novembre, allemands et italiens commencent les réquisitions et les saisies de marchandises dans les dépôts et chez les commerçants de Tunis. Ils mettent la main sur les réserves de farine, d'huile, de sucre, de café et ne laissent aux populations civiles que le strict minimum.

On instaure très tôt le rationnement des produits alimentaires, du tabac, des tissus, des chaussures, etc. et l'on distribue des « bons » individuels qui donnent droit à l'achat des quantités strictement déterminées de denrées alimentaires ou autres produits de première nécessité. Il fallait avoir faim pour manger le « pain noir » mixture

innommable de son, de farine, d'avoine, d'orge et de déchets de toutes sortes.

Devant les boutiques et les magasins à peu près vides, s'instaurent matin et soir de longues files de femmes et d'hommes qui attendent pendant des heures leur tour de recevoir leur quota de sucre, d'œufs, de savon noir ou de tissus. La pénurie engendre un marché parallèle, le « marché noir » où l'on pouvait se procurer à peu près tout, mais à des prix exorbitants.

La sous-alimentation et le manque d'hygiène provoquent des épidémies de gale et surtout de typhus qui fait des ravages en particulier chez les populations rurales.

Les occupants font dès le mois de décembre une nouvelle frappe de la monnaie et mettent en circulation une masse énorme de billets de banque qui contribue à renchérir la vie, malgré le contrôle des prix, et à enrichir les spéculateurs. Dans leur frénésie de tout prendre, les forces d'occupation font disparaître les pièces métalliques, même celles d'un franc et les remplacent par du papier-monnaie dont la valeur ne cesse de se déprécier.

Le 16 avril, les allemands décident de mettre la main sur l'or et les métaux précieux qui se trouvent en Tunisie et de les diriger d'abord sur la France occupée. Une note interne du Secrétariat Général du Gouvernement tunisien révèle que : « les Autorités allemandes ont prescrit le 16 avril que soient exportés en France, à destination du Gouvernement français, les métaux précieux ci-après :

« Or - Tout l'or en lingots ou brisures et notamment :

- les 6 lingots d'or d'un poids net total de 79 kg, 258 cédés par la Banque de France au Gouvernement tunisien en juin-juillet 1942 ;
- Les 144 pièces d'or saisies dans une affaire contentieuse récente et déposées à la Trésorerie Générale ;
- L'or existant chez les orfèvres et les bijoutiers ;
- L'or dont il est fait commerce sur le marché noir.

« Argent : Les 42 caisses d'argent d'un poids net total de 2.814 kg 2855 déposées à la Banque de l'Algérie par la Société Penarroya à la suite de la mesure de blocage prise par le Résident-Général en 1942 ». Ainsi, les Autorités de l'Axe entreprennent pendant les 6 mois d'occupation le pillage systématique des richesses du pays.

LE CROISSANT ROUGE TUNISIEN

Pendant la deuxième guerre mondiale et sous l'occupation des troupes allemandes et italiennes, alors que la ville de Tunis subissait des bombardements dévastateurs, la Tunisie était dépourvue de tout moyen de secours, la Croix Rouge française ayant par ailleurs suspendu son activité. Un groupe de tunisiens animé par Dr Chadli Zouiten a recommandé à Aziz Jallouli, Maire de Tunis et Cheikh al Madina, de constituer un Comité de Secours pour assister et soigner les victimes des bombardements. Le 14 décembre 1942, Aziz Jallouli reçoit ce groupe en présence de Jean Binoche, Secrétaire général du gouvernement, et décide de constituer un Comité musulman de secours et d'assistance présidé par Dr Chadli Zouiten. Aussitôt rebaptisé Croissant Rouge Tunisien, le Comité est provisoirement installé au Collège Sadiki. Le 1er janvier 1943, il ouvre un centre d'hébergement pour les réfugiés et mobilise des volontaires pour assurer les secours dans les sites des bombardements : dégager les victimes, recueillir et soigner les blessés et s'efforcer de réunir les familles dispersées.

Le Dr Chadli Zouiten effectue le même mois une tournée dans les villes et les régions touchées par les bombardements (Sfax, Sousse, Monastir, Kairouan et Cap Bon) afin d'y constituer des sections locales.

Le 22 avril 1943, le Ministère de l'Intérieur approuve le statut du Croissant Rouge Tunisien et le déclare Association d'utilité publique. Au lendemain de l'entrée des troupes alliées en Tunisie, la Croix Rouge française est rétablie et, en vertu du principe de la Croix Rouge Internationale qu 'une seule organisation doit prévaloir par pays, le Croissant Rouge Tunisien est dissout le 3 août 1943 par Arrêté résidentiel signé du général Mast.

Comme suite aux Conventions d'autonomie interne du 3 juin 1955, le gouvernement tunisien rétablit le Croissant Rouge. Dr Sadok Mokaddem, ministre de la Santé, adresse le 10 février 1956 une lettre au Président de la Croix Rouge Internationale lui signifiant l'institution du Croissant Rouge Tunisien et le souhait d'assurer son affiliation au Mouvement International. Un Comité Provisoire est établi le 24 avril 1956 comprenant 16 personnalités :

Aziz Jallouli Président, Dr Chadli Zouiten et Dr Ali Fourati vice-présidents, Dr Touhami Ben Sassi Secrétaire général, Chadli Boulakbeche adjoint, Sadok Ben Yahmed trésorier, Ali Tritar et Abdelkader Babbou adjoints, ainsi que Dr Brahim Gharbi, Me Abderrahmane Abdennebi, Me Taïeb Miladi, Dr Mohamed Charfi, Dr Abderrahmane Jaziri, Dr Abdelwahab Menchari, Dr Naceur Haddad et Dr Abdesselam Khaled. Le siège est établi à l'Ecole Professionnelle d'assistance aux malades, boulevard Franchet d'Esperey.

Après l'adoption du statut du Croissant Rouge en octobre 1956 et l'adhésion de la Tunisie aux Conventions de Genève le 4 mai 1957, le Comité International de la Croix Rouge décide la reconnaissance officielle du Croissant Rouge Tunisien à sa session du 12 septembre 1957. Au cours de la conférence mondiale des Associations de la Croix Rouge à New Delhi, en octobre 1957, le Croissant Rouge Tunisien est admis solennellement comme membre de droit. Le 27 novembre 1957, le Président Bourguiba inaugure le siège du Croissant Rouge, établi avenue de Carthage au centre de Tunis.

Les Présidents successifs du Croissant Rouge : Dr Chadli Zouiten (1943), Aziz Jallouli (1956-1964), Dr Ali Fourati (1964-1985), Dr Sadok Mokaddem (1985-1989), Dr Brahim Gharbi (1989...)

Les populations tunisiennes subissent dans leur chair les effets de l'affrontement entre les puissances belligérantes. Dès le 12 novembre 1942, les escadrilles anglo-américaines pilonnent l'aérodrome d'El-Aouina. Les raids aériens, de jour et de nuit, qui témoignent d'une écrasante supériorité de l'aviation alliée, visent principalement les aérodromes, les ports (la Goulette, Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax) les voies de communications et les gares. Mais ils n'épargnent guère les civils. Malgré l'aménagement hâtif d'abris de fortune (tranchées, caves d'immeubles, abris en béton dans les rues) les bombes de toutes sortes (incendiaires, soufflantes, explosives) lâchées sans discernement par les appareils alliés visiblement déroutés par la très active D.C.A. allemande, tuent et blessent un nombre considérable de personnes (pilonnage le 6 janvier 1943 du quartier voisin du Majestic-Hôtel sur l'avenue de Paris, où se trouve l'Etat Major allemand, bombardement du 23 janvier d'El-Aouina qui fait des dizaines de morts parmi les travailleurs musulmans et israélites, intense et bref bombardement de l'aérodrome le 10 mars qui fait de nombreuses victimes). Les ports, Sousse et Bizerte en particulier, subissent des destructions considérables. Les habitants des villes, terrorisés, partent en grand nombre se réfugier dans les campagnes avoisinantes.

La Libération ramène les familles à leurs demeures et établit la sécurité. Les avions de l'Axe ne reparaissent plus dans le ciel tunisien. Mais il fallut longtemps pour que les équipes spécialisées débarrassent le pays des mines laissées par les Allemands.

Le rationnement des denrées alimentaires et des autres produits (tissus, chaussures, etc.) est peu à peu allégé, mais la sécheresse des années 43-47 vient atrocement aggraver les terribles séquelles de la guerre et de l'occupation germano-italienne.

La lutte nationale sous l'occupation germano-italienne

Moncef Bey, dès le premier jour, affirme sa neutralité vis-à-vis des deux camps, mais il n'en continue pas moins à exiger de la France le retour à l'esprit des traités du Protectorat. Le 31 décembre 1942, il congédie le ministre Hédi Lakhoua et forme, sans l'avis du Résident, un ministère présidé par Mhamed Chenik, avec le Docteur Mahmoud Materi à l'Intérieur, Salah Farhat à la Justice et Aziz Jallouli aux Habous,

tous hommes d'expérience et peu enclins à s'emballer. Es conseillent au Bey la prudence et maintiennent avec la Résidence des rapports corrects. Moncef Bey qui ne relâchait cependant pas sa pression sur les Autorités du Protectorat, obtient la libération des détenus politiques (décembre 1942), l'annulation du décret du 30 janvier 1898 qui permettait aux colons de s'emparer des biens habous par le procédé dit de « *mouaoudha* » — échange en nature ou en argent — (janvier 1943) et fait bénéficier les fonctionnaires tunisiens de l'indemnité de 28% accordée jusque-là exclusivement aux français (février 1943).

Habib Bourguiba et ses compagnons, incarcérés en France, sont libérés le 18 novembre 1943, remis aux Autorités italiennes et dirigés sur Rome. Le leader du Néo-Destour installé au Palais Fiorentini est l'objet d'une sollicitude particulière de la part des Autorités italiennes. Mais il ne se laisse ni griser, ni séduire. Il pose comme condition à toute entente avec Rome l'indépendance de la Tunisie. Le 6 août 1943, prenant la parole à Radio Bari, il appelle le peuple tunisien à s'unir autour de Moncef Bey et le met en garde contre « certaines convoitises étrangères ».

En Tunisie, le peuple tunisien, étouffé par la répression implacable qui s'est abattue depuis le 9 avril 1938, n'était pas mécontent de souffler et d'exprimer librement ses convictions nationalistes. « La Tunisie connut pendant quelques mois une atmosphère de kermesse : défilés, chants, emblèmes déployés un peu partout, manifestations enthousiastes... Dans certaines d'entre-elles, des membres des Jeunesses destouriennes, du Croissant Rouge ou de simples citoyens exaltés, s'en prirent aux gendarmes et aux policiers français : à Ksour Essaf, ceux-ci furent mis en état d'arrestation et la localité, pendant quelques jours, connut une liberté totale [28] ».

Certains éléments manifestent une germanophilie militante. Leur journal « Ach Chabab » exprime sans nuances des sentiments farouchement anti-français. En revanche, les dirigeants du Néo-Destour adoptent une attitude empreinte d'une prudence et d'un réalisme inspirés par les conseils de Habib Bourguiba. Dans une lettre adressée de Fort Saint Nicolas le 8 août 1942 à Habib Thameur, le leader écrivait : « La croyance naïve que la défaite de la France est un châtiment de Dieu, que sa domination est finie et que notre

LES TUNISIENS DANS LES DEUX GUERRES MONDIALES

Les effectifs tunisiens engagés dans les deux guerres mondiales sont évalués à 110.000 soldats et 30.000 ouvriers. Le nombre des victimes - tués, blessés et disparus - dépasse 25.000.

Au cours de la première guerre mondiale, les divers régiments tunisiens levés entre 1914 et 1917 ont totalisé 80.000 hommes. Ils ont été engagés dans les plus dures batailles : celles de la Marne (6-13 septembre 1914), de la Somme (juillet-novembre 1916) et de Verdun (février-décembre 1916), notamment au Fort Douaumont, ainsi que dans la bataille de Malmaison (23-25 octobre 1917). Les pertes s'élèvent à 10.700 soldats morts au combat auxquels s'ajoute un nombre indéterminé de morts victimes de maladies ou d'accidents.

Les tunisiens mobilisés pour la relève des ouvriers français dans les usines sont évalués à 10.000 hommes ; pour les travaux agricoles, leur nombre est de 20.000.

Au cours de la seconde guerre mondiale, trois régiments tunisiens ont d'abord participé à la brève bataille de France sur trois fronts. Le 20e régiment d'infanterie, débarqué à Marseille en mars 1940, était aussitôt engagé sur le front d'Harbonnières pour défendre le canal de la Somme ; après l'armistice, il était rapatrié le 28 août. Le 8e régiment d'infanterie, débarqué à Marseille le 27 mai 1940, était engagé plus au Nord sur le front de la Garenne-Colombes puis dans la campagne de Perray-les-Etangs et de la Voise, enfin dans les batailles d'Houville et de Franconville. Il était rapatrié le 9 septembre 1940. Le 4e régiment d'infanterie, débarqué à Marseille le 1er juin 1940, était d'abord engagé dans la défense des points de franchissement de l'Oise, puis dans les batailles d'Essarts et Ablis, enfin à Montvilliers. Il était rapatrié à Kairouan le 30 août 1940.

Au cours de la campagne de Tunisie, de novembre 1942 à juin 1943, des soldats tunisiens étaient engagés à nouveau sous le drapeau français dans les batailles de Medjez-el-Bab, Tébourba et Oum-al-Abwab en novembre-décembre 1942, puis à Pont-du-Fahs (janvier-mars 1943) enfin, en juin, sur la Dorsale tunisienne.

Au cours de la campagne d'Italie, le 4e régiment d'infanterie tunisienne, débarqué à Naples fin décembre 1943, était aussitôt

engagé sur le front de Monte Cassino et a contribué à la prise du Belvédère (23 janvier-23 février 1944). En mars, il participe aux batailles de Castiglione et de Garigliano. Poursuivant son avance, il enlève Castelforte en juin puis il entre à Rome le 5 juin et à Sienne le 3 juillet.

Dans la deuxième bataille de France, les soldats tunisiens étaient engagés dans la reconquête de Marseille et Toulon (27-28 août 1944) et, en décembre, dans les batailles des Vosges et de l'Alsace. Ils contribuent notamment aux victoires de Holnek (3-5 décembre), de Rocheson et d'Orbey (15-17 décembre). Le 15 mars 1945, ils enlèvent le bunker d'Orberhofen.

Le 4e régiment tunisien d'infanterie franchit le Rhin le 4 avril 1945 et participe à la campagne d'Allemagne. Du 5 au 7 avril, il occupe les villes de Khinzenberg, Nordheim, Norhaussen, Rohrbach, Lauffen, Nektar, Saulfeld et Harsbach. Le 22 avril, il parvient à Stuttgart qui tombe au bout de deux semaines. Le régiment est rapatrié en Tunisie le 30 juin 1946.

Le nombre total de tunisiens engagés dans la seconde guerre mondiale est évalué à 46.657 hommes. Le nombre des victimes - tués, blessés et disparus - s'élève à 13.612.

indépendance nous viendra d'une victoire de l'Axe considérée comme certaine est dans beaucoup d'esprits... et cela se comprend.

« Eh bien, je dis que c'est une erreur, une erreur grave, impardonnable qui nous coûtera, si nous la partageons et surtout si vous la partagez, non seulement le parti qui est arrivé jusqu'ici à survivre à toutes les répressions, mais le mouvement national tout entier, toute l'élite pensante et agissante de la nation.

« La vérité qui crève les yeux, c'est que l'Allemagne ne gagnera pas la guerre, qu'elle ne peut plus la gagner, que le temps travaille contre elle et qu'elle sera mathématiquement écrasée.

« Ce n'est donc plus qu'une question de temps. Cela étant, notre rôle, le vôtre, celui de tous ceux qui ont une certaine autorité sur la masse, est d'agir de telle sorte qu'à l'issue de la guerre, le peuple tunisien et plus particulièrement son aile marchante, le Néo-Destour ne se trouvera pas dans le camp des vaincus, c'est-à-dire, compromis avec les germano-italiens.

« Encore que mes préférences personnelles et ma sympathie en tant que leader d'un peuple qui lutte pour sa liberté vont nécessairement vers les démocraties, je vous répète que ce n'est pas seulement cela qui a emporté ma conviction...

« Dans ces conditions, voici comment vous devez procéder : donner aux militants l'ordre sous ma responsabilité et même sous ma signature s'il le faut d'entrer en relation avec les français gaullistes en Tunisie (il doit bien y avoir quelques uns : certains de nos socialistes par exemple), en vue de conjuguer si possible notre action clandestine avec la leur en laissant de côté, pour après la guerre, le problème de notre indépendance... Tâcher si possible, et par leur intermédiaire, d'entrer en contact avec les agents anglais ou américains qui doivent pulluler en Tunisie. On pourra les sonder sur les intentions de leurs pays à notre égard après la victoire. ..

« Notre soutien aux alliés doit être inconditionnel car l'essentiel pour nous, c'est qu'à la fin de la guerre qui maintenant ne saurait tarder beaucoup, nous nous trouvions dans le camp des vainqueurs, ayant contribué, si peu que ce soit, à la victoire commune... ».

Dès lors, il n'était point question pour les dirigeants du Néo-Destour d'envisager une quelconque « collaboration ». Leur principal souci était

de remettre sur pied le parti, de reconstituer les cellules, de tenir partout des réunions d'information, d'organiser et d'animer les « Jeunesses Destouriennes » et le « Croissant Rouge », et d'assurer la parution quotidienne du journal « *Ifriqya alFatat* » (fondé au début de 1943). Le 7 mai 1943, les troupes alliées font leur entrée à Tunis.

Le même jour, des officiers anglais font irruption dans le Palais beylical d'Hammam-Lif où se trouvait Moncef Bey et, sans ménagement, le conduisent sous escorte à Tunis. C'est le Secrétaire Général Binoche qui, apprenant l'incident, intervient pour permettre à Moncef Bey de regagner son palais de la Marsa. Le 13 mai, le général Juin vient lui demander de signer son abdication. Le Bey refuse. Le général Giraud, commandant en chef des troupes françaises en Afrique, signe alors une ordonnance destituant le souverain qui fut aussitôt déporté à Laghouat dans le Sud Algérien. Le 6 juillet, Moncef Bey envoie au Général Mast son abdication. Transféré à Tenès au nord de l'Algérie, puis à Pau en France, il mourut le 1er septembre 1948.

Moncef Bey fut enlevé à son peuple sur l'accusation de « collaboration » avec l'Axe. Des preuves irréfutables ont par la suite démontré l'inanité de l'accusation. En fait, son seul crime était d'avoir osé tenir tête aux Autorités du Protectorat et réclamé au nom de la nation tunisienne ses droits légitimes. Meurtri dans son affection pour son prince, le premier et le seul prince véritablement populaire de toute la dynastie husseinite, le peuple tunisien espéra son retour jusqu'à la fin.

Les dirigeants néo-destouriens n'ont jamais ménagé leur soutien à Moncef Bey et se sont constamment efforcés de dissiper l'équivoque. Après l'entrevue de Bourguiba avec le général Mourot le 9 juin 1943, les autorités françaises réalisent que leurs soupçons de collaboration avec l'Axe n'étaient pas fondés. Ni le Bey ni le Néo Destour n'ont cédé sur ce point. Bourguiba n'éprouva aucune difficulté à convaincre les représentants anglo-saxons de son entière adhésion à leur cause.

Les représailles cessent aussitôt et, en juin 1943, le général Juin fait des déclarations rassurantes. Il est vrai que la guerre battait encore son plein et que les Alliés ne dédaignaient pas de mobiliser, à la veille de la bataille pour la libération de l'Europe, toutes les ressources de la Tunisie et de l'Afrique du Nord.

Pour sa part, Bourguiba respecta jusqu'en 1945 la trêve imposée par la guerre.

mouvement national de 1945 à 1951

En février 1945, le Général Mast, Résident Général, présente un plan de réformes : création d'un Ministère tunisien des Affaires Sociales et suppression du Ministère des Habous... réforme dérisoire. Toutes les tendances politiques du pays s'unissent, à l'exclusion des communistes, pour mettre au point un « Manifeste du Front Tunisien » (22 février 1945) qui demande l'autonomie interne pour la Tunisie et l'établissement d'un régime de monarchie constitutionnelle. Des manifestations organisées à l'occasion de la mort de Roosevelt (15 avril 1945) et de la fête de la Victoire (8 mai 1945) témoignent du soutien de l'opinion publique aux revendications du « Front Tunisien ». Mais l'avènement capital est sans doute la création de I'U.G.T.T. (Union Générale de Travailleurs Tunisiens) qui groupe sous la direction de Farhat Hached la quasi totalité des travailleurs tunisiens et qui rejette toute obédience communiste. Or, l'action nationale en 1945 s'effrite en plusieurs courants indépendants les uns des autres. La Jeunesse zitounienne animée par Fadhel Ben Achour concentre son action sur ses revendications propres; les « fellaghas » de Zeramdine créent un climat d'insécurité dans le Sahel qui préoccupe l'autorité française, mais leur action ne s'insère dans aucune des organisations nationales. L'U.G.T.T., agissant essentiellement dans le cadre de ses préoccupations syndicales, organise de son propre chef les grèves de Tunis et de Sfax.

Le 10 août 1946, Néo-Destour, vieux-Destour, Moncéfistes, Zitouniens et cette fois-ci communistes décident d'unifier leur action dans un Front National Tunisien. Le ton de la presse se fait plus violent, les réunions dans tout le pays plus nombreuses et les manifestations organisées surtout par l'UGT.T. plus fréquentes.

Le 23 août 1945, la veille du 27 Ramadan ('*nuit du destin* dans la tradition islamique), se tient un congrès national qui réunit près de 300 personnes de tous les partis et de toutes les catégories sociales. Présidé par Laroussi Haddad, Président de la Chambre Criminelle de l'Ouzara, le Congrès entend d'abord Salah Farhat, président du Parti Destour, qui s'élève contre l'administration directe et la déportation de Moncef Bey et

demande « l'indépendance totale de la Tunisie ». La police fait irruption au moment où Salah Ben Youssef, Secrétaire Général du Néo-Destour, commence son discours. Il se hâte de poser la question : « Etes-vous d'accord pour proclamer l'indépendance de la Tunisie ? », l'assistance répond en chœur : « Indépendance ! Indépendance ! » La police interrompt le congrès et procède à une cinquantaine d'arrestations. Le lendemain, la grève générale est décidée pour trois jours. Lamine Bey, craignant des troubles, annule les cérémonies de l'Aïd as-Saghir.

Pour apaiser les esprits et mettre fin aux manifestations, le Général Mast, de retour d'un voyage à Paris, libère les prisonniers et, le 21 novembre, devant le Grand Conseil, annonce des réformes. Son discours est accueilli dans l'indifférence générale.

Le 16 janvier 1946, le Gouvernement français charge Jean Mons, ancien préfet socialiste, d'appliquer les réformes annoncées par Mast. Dès son arrivée, le nouveau Résident Général supprime la censure, rétablit les contacts avec les dirigeants destouriens et fait promulguer en juillet les réformes. Le gouvernement tunisien est élargi (6 ministres tunisiens au lieu de 4), le Premier Ministre reçoit des attributions plus importantes, le Conseil des Ministres voit ses attributions mieux définies ; quant au fond, seules des modifications de détail sont apportées à l'administration directe incarnée dans les prérogatives du Secrétaire Général du Gouvernement.

Les réformes rencontrent l'hostilité de la colonie française qui les trouve hardies et celle des nationalistes qui ne transigent pas sur le principe du rétablissement total de la souveraineté tunisienne. Le 19 juillet, Mustapha Kaak qui venait d'être élu bâtonnier de l'ordre des avocats est nommé Premier Ministre et chargé de constituer le gouvernement[29]. Mais Kaak n'est pas servi par la chance : à peine était-il désigné qu'une grève générale est décidée par l'U.G.T.T. pour l'amélioration des salaires.

A Sfax, la grève prend une tournure dramatique. Le 5 août, les autorités françaises ordonnent de dégager la gare et les ateliers de la Compagnie Sfax-Gafsa. Les manifestants se heurtent à la troupe. Les mitrailleuses et les blindés attaquent violemment les grévistes et font près de 30 morts et 150 blessés. Les tunisiens pardonnent difficilement à

Kaak sa passivité devant ce nouveau crime des forces coloniales. Accusé de faiblesse face à la prépondérance française, le Gouvernement Kaak est attaqué par les partis et par l'UGTT.

A son tour, le Bey Lamine n'était pas estimé des tunisiens qui le considéraient comme un usurpateur et un instrument entre les mains des français. Les campagnes inlassables en faveur de Moncef Bey ne cessent qu'après sa mort survenue à Pau le 1er septembre 1948. Le 6 septembre 1948, le peuple tunisien lui fait les obsèques les plus grandioses qu'un homme d'Etat tunisien ait jamais connues.

La mort de Moncef Bey survient au moment où les forces nationalistes de tous bords commençaient à explorer les concours extérieurs.

Le front extérieur

Bourguiba quittait le port de Sfax le 26 mars 1945 sur une petite barque qui « l'amena sur la frontière tripolitaine d'où il gagnait, tantôt à dos de chameaux, tantôt à pied à travers les déserts, la ville où battait le cœur de l'islam »[30], Le Caire. La ligue Arabe, proclamée au Caire le 22 mars, soulevait chez les peuples arabes des espoirs immenses. Le départ de Bourguiba en Orient avait deux buts : intéresser les responsables et les masses arabes à la libération de la Tunisie, et utiliser l'Orient comme base d'action pour faire connaître la cause tunisienne, en particulier aux Etats-Unis. En 1946, il est rejoint au Caire par Habib Thameur, Taïeb Slim et Rachid Driss. Bourguiba et ses compagnons déploient dans la capitale égyptienne et dans tout l'Orient arabe une intense activité de propagande et d'explication que reflétaient les nombreux bulletins du Comité de Libération du Maghreb Arabe fondé en 1947 et que reprenaient les journaux clandestins de Tunis « Al Hilal », « Al Kifah », « Al Infijar ».

Le séjour au Machrek permet en outre à Bourguiba d'acquérir une connaissance directe du potentiel politique arabe, d'apprécier à sa juste mesure l'aide que pouvait fournir le Moyen Orient, en particulier la Ligue Arabe. Le désastre des armées arabes face à Israël en 1948 a contribué à mieux cerner les axes d'intervention possibles et de mieux réaliser la spécificité du Maghreb pour lequel il fallait trouver des solutions particulières. « Chef de parti au départ, il devint homme d'Etat », un

homme décidé à mobiliser les forces en mesure de servir efficacement la cause nationale.

A son retour à Tunis en septembre 1949, le « Combattant Suprême » reçoit un accueil enthousiaste. Il se lance aussitôt dans l'action en reprenant le contact direct avec les militants du Parti dans toutes les régions de la Tunisie (septembre 1949 - avril 1950). Il leur parle de la nécessité de se préparer à la lutte finale et de s'unir autour du Parti et de ses chefs pour mieux affronter les forces qui cherchent à perpétuer l'ordre colonial.

Toutes les forces vives du pays sont appelées à s'apprêter au combat : U.G.T.T., U.T.A.C. (Union Tunisienne de l'Artisanat et du Commerce) fondée et dirigée par un militant néo-destourien Ferjani Bel Hadj Ammar, U.G.A.T. (Union Générale des Agriculteurs Tunisiens), Union des Femmes de Tunisie, Association des Anciens Combattants Tunisiens, Jeunesses Destouriennes, etc. Le Parti pouvait compter sur une base remarquablement organisée et profondément pénétrée par l'esprit du Néo-Destour.

Lamine Bey lui-même qui, après la mort de Moncef, a retrouvé sa légitimité aux yeux des tunisiens, s'intégrait peu à peu dans le courant général qui portait l'immense majorité du peuple à s'unir autour de Bourguiba. Le 27 juillet 1949, le jour de l'Aïd as-Saghir, le Bey demande au Résident Général « l'introduction de réformes substantielles et nécessaires, susceptibles de satisfaire les aspirations de tous les habitants de notre royaume », et le 11 avril 1950, il exprime au Président de la République française sa crainte que « les manifestations de lassitude du peuple tunisien ne dégénèrent en un désespoir susceptible de provoquer ce que nous désirons éviter ». Le Bey ne tarde pas alors à être « adopté » par son peuple qui lui fait un accueil chaleureux lors des visites qu'il fait à Kairouan et à Sousse en avril-mai 1950.

Le Bey étant le dépositaire officiel de la souveraineté tunisienne, son engagement dans le sens des revendications nationalistes allait avoir une portée considérable sur le plan national et surtout international.

De leur côté, les Communistes, tout en revendiquant l'indépendance, agitent des problèmes qui n'intéressent pas directement le pays [31]. Bourguiba refuse l'unité d'action avec eux et persuade Farhat Hached de rompre avec la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), d'obédience

communiste, et d'adhérer à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) où sont représentées les deux grandes centrales syndicales américaines : « American Fédération of Labor » et « Congress of Industrial Organisations ». Foncièrement réaliste, et voulant éviter au pays les convulsions dramatiques que connaissait alors le Vietnam, Bourguiba ne s'enferme dans aucune idéologie : son objectif étant la libération du pays, il cherche à mettre de son côté tous les « atouts » qui lui permettent d'atteindre, au moindre prix, l'objectif de l'indépendance.

Notes

1. Ch. A. Julien « L'Afrique du Nord en marche » Julliard, Paris 1953.
2. Chiffres avancés par A. Bernard : in « LAfrique du Nord pendant la guerre ».
3. Mohamed Cherif, Manuel 6e Année p. 296 STD 1967.
4. Etienne Flandin, dès son débarquement à Tunis en 1919, s'était aliéné les nationalistes par l'institution du tiers-colonial qui consistait à majorer de 33% le traitement de tous les fonctionnaires français, donc à grever lourdement le budget tunisien déjà fortement obéré et à creuser encore plus le fossé entre les tunisiens et les « prépondérants ». Cette mesure était certainement à l'origine du 5e point des revendications destouriennes.
5. En réalité, l'arrestation du Cheikh gênait les autorités du Protectorat qui ne savaient plus quoi faire de lui. Un procès d'opinion est toujours mal vu dans la Métropole. On se débarrassa de cette affaire en étendant à la Régence les mesures d'amnistie dictées par la loi française du 20 avril 1921. Thaalbi est libéré le 1er mai, le non-lieu du juge d'instruction militaire ne fut prononcé que par la suite. Thaalbi demeure trois jours dans la maison d'Ali Kahia, rue du Pacha. Il y reçoit les félicitations individuelles et collectives (délégation des cheminots et traminots tunisiens ; élèves du collège Sadiki, étudiants de la Grande Mosquée. De toutes les parties de la Régence viennent sinon des délégations, du moins des télégrammes, souvent accompagnés de mandats, résultat de souscriptions locales. Dans la presse de langue arabe, il est désigné par « Saadat ar-Raïs Cheikh Thaalbi » ou Son Excellence le Président Cheikh Thaalbi). Mais cette vague d'enthousiasme passe rapidement et, découragé par l'attitude hostile de certains de ses camarades et par la baisse de sa popularité, Thaalbi s'exile le 26 juillet 1923 au Caire.
6. *Tahar Ben Ammar* « La France nous a placés par la fatalité d'une loi historique en présence d'une situation nouvelle qui exige ou notre disparition ou la transformation de nos cerveaux et de nos cœurs. Qu'elle nous donne largement l'instruction littéraire, scientifique, professionnelle, sans laquelle nous sommes voués à un état perpétuel d'infériorité jusqu'aux derniers jours de notre race. Qu'elle prépare en nous un peuple d'adultes, un peuple majeur qui sera, comme dans une même famille, le frère du peuple français ». « Le Temps » : « Il est indispensable que l'on donne promptement, non pas au Parti dénommé « Jeune Tunisien », mais à la population indigène de la Régence, les satisfactions légitimes qu'elle est à peu près unanime à réclamer et qui, si elles doivent mettre fin à certains privilèges totalement injustifiés, auraient pour résultat incomparable d'intéresser tous les tunisiens au maintien du Protectorat. Le peuple

tunisien a du cœur. Il dépend de nous qu'il se sente attaché à la France par d'autres liens que ceux de la contrainte ».

7. Défense du droit du peuple.
8. « Il est infiniment plus facile, par le moyen d'un peloton de cavalerie, d'avoir raison d'un Bey, que de triompher... des revendications d'hommes opprimés ». (« L'Internationale, journal communiste » du 1er avril 1922).
9. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour voir un autre Bey faire front au Protectorat et tenir courageusement sans fléchir. Ce sera précisément le fils de Mohamed Naceur, Moncef Bey.
10. Ch. A.Julien : *op. cité* p. 79.
11. L'année 1933 qui fut une année sèche voit affluer vers Tunis une masse importante de ruraux affamés que les Autorités tentent de refouler vers leurs régions d'origine.
12. Ch. A.Julien *op. cité* p. 79.
13. M. Cherif *op. cité* p. 313.
14. Ch. A.Julien *op. cité* p. 81.
15. Ch. A.Julien *op. cité* p. 82.
16. « *Histoire du Mouvement National* ». Documents recueillis par le P.S.D.
17. Cité dans Ch. A. Julien *op. cité* p. 87.
18. *Ibid.*
19. Ch. A. Julien *op. cité* p. 88.
20. Il était, ce jour là, alité.
21. *Ibid. op. cité p.* 91.
22. En août 1940, 14 manifestants sont tués au Kef, en mai 1941 des troubles éclatent à Gabès et en 1942 dans le Jerid.
23. Cité par Ch. A. Julien en *op. cité.* p. 96.
24. En particulier les nouveaux chars « Tigre » qui surclassent les tanks alliés.
25. Actuellement Haffouz.
26. Les Allemands étaient hantés par la crainte des postes clandestins dont ils supposaient l'existence à Tunis. Régulièrement, un avion portant à sa base un cercle de détection volait longuement à basse altitude pour détecter ces postes.
27. Projet d'organisation du Service du Travail. Note du Lieutenant Colonel Christian du Jonchay.
28. M. Chérif *op. cit.* p. 323.
29. Le gouvernement Kaak comprend Mohamed Salah Mzali (Commerce et Artisanat), Dr Ladhari (Travail et Prévoyance Sociale), Ali Bouhajeb (Santé Publique), Abdelkader Belkhodja (Agriculture) et Abdelaziz Djaït (Justice).
30. *Ibid.* p. 179.
31. Opposition à la guerre du Vietnam ; mouvement de la Paix qui reçoit l'adhésion du Dr. Slimane Ben Sliman, ce qui lui valut son exclusion de Parti ; propagande anti-américaine ...etc.

CHAPITRE XIV

La lutte de libération nationale

Les bouleversements induits par la deuxième Guerre Mondiale ont ébranlé les empires coloniaux et levé des forces profondes qui, à leur tour, ont œuvré à précipiter la fin du système colonial. Les Etats vaincus et éliminés du front, la France et les Pays-Bas, ont subi l'humiliation de la défaite et de l'occupation et, parfois, la dépossession de leurs colonies asiatiques passées pour un temps sous l'empire des vainqueurs. Les perdants de la guerre, notamment l'Italie, perdent directement toutes leurs colonies qui, par décision des Nations Unies, acquièrent d'un coup leur indépendance. L'Angleterre qui a soutenu l'effort de guerre jusqu'à la victoire était à bout de force et ne pouvait guère supporter les charges des affrontements déclenchés, dès la chute du Japon, par les mouvements de libération dans les colonies asiatiques. Les deux grandes puissances qui ont émergé de l'épreuve, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, se déclarent hostiles au colonialisme et œuvrent ouvertement à y mettre fin. L'Organisation des Nations Unies introduit, dans la Charte et dans la pratique de la diplomatie multilatérale, un fait nouveau qui force les empires à hâter l'émancipation des peuples sous leur autorité et à rendre compte, d'ores et déjà, de leurs politiques et de leurs

pratiques dans les territoires qu'ils contrôlent. Le groupe des pays d'Amérique Latine se révèle réceptif à l'appel des peuples qui aspirent à l'indépendance ; ce groupe, imbu de l'esprit de liberté, conforte au sein des Nations Unies le noyau arabo asiatique qui, pour sa part, se mobilise ardemment pour la cause de la décolonisation.

Le déclin du système colonial en Asie

Ce nouveau contexte a d'abord profité aux mouvements de libération qui se sont préparés pour l'affrontement. Ces mouvements conçoivent la dynamique anticoloniale et réalisent tout le parti qu'ils peuvent tirer des ressources offertes par le nouveau relief régional et international. La scène asiatique avait été animée dès les années 1930 par des forces qui ont radicalement changé les équilibres politiques : nationalisme, communisme, révolution, lutte de libération... avaient déjà hissé de nouveaux acteurs et acculé les empires coloniaux à des efforts d'adaptation qui n'étaient en définitive que des manœuvres de retardement. L'immense révolution chinoise a commencé à changer le destin de l'Asie et du monde. L'entrée en guerre du Japon et sa prétention d'instituer une "sphère de coprospérité de la grande Asie orientale" englobant les territoires qu'il avait envahis et soumis à son autorité (Indochine, Birmanie, Malaisie, Singapour, Bornéo, Indonésie et Philippines) ont achevé d'ébranler les empires coloniaux et de rompre les liens d'autorité qui avaient fini par prévaloir jusqu'au début du siècle entre les métropoles occidentales et leurs lointaines conquêtes asiatiques.

Les peuples asiatiques mûrs pour l'affrontement ont déclenché dès 1945, avec des fortunes diverses, les guerres de libération qui ont marqué les lendemains de la chute du Japon le 15 août 1945. En Indonésie, Ahmed Sukarno et Mohamed Hatta, dont le pays était occupé par les forces japonaises depuis le 8 mars 1942, proclamaient d'emblée l'indépendance de l'Indonésie le 17 août 1945. Le Vietnam, partiellement envahi par le Japon en juillet 1940, était totalement occupé le 9 mars 1945 par les forces japonaises qui avaient mis hors combat les troupes coloniales françaises ; Hô Chi Minh, à la tête du Viêt-Minh depuis quatre ans, lance l'insurrection générale le 13 août 1945, forme un gouvernement provisoire et, le 2 septembre, avant même le retrait du

Japon et avant le débarquement attendu de nouvelles troupes françaises, proclamait l'indépendance du Vietnam. L'Indonésie et le Vietnam défiaient ainsi les anciennes Métropoles qui venaient tout juste de se libérer à leur tour de l'occupation allemande. Mais la France et les Pays-Bas avaient cru, en affrontant des guerres de reconquête coloniale, restaurer l'intégrité de leurs Empires et se donner à bon compte la possibilité d'une victoire. L'une et l'autre, en dépit d'une énorme disproportion des forces, ont fini par céder devant la résistance implacable des mouvements nationalistes et devant la détermination des nouvelles puissances asiatiques, notamment la Chine et l'URSS, d'en finir avec la domination occidentale.

Le 2 novembre 1949, l'Accord de La Haye reconnaît l'indépendance des "Etats-Unis d'Indonésie" et, le 27 décembre, la reine Juliana signe le transfert de la souveraineté. L'épreuve est plus dramatique pour le Vietnam où, depuis le 19 décembre 1945, date de le révolte militaire de Hanoi, deux armées inégales se livrent une guerre de maquis aux fronts indécis. Les forces françaises, de plus en plus nombreuses (passant de 87.000 hommes en 1948 à 400.000 hommes en 1954, en comptant l'appoint de l'Union Française et des armées nationales du Laos et du Cambodge) étaient irrésistiblement acculées à la défensive face au harcèlement de l'armée populaire vietnamienne de mieux en mieux aguerrie et fortement soutenue par la République Populaire de Chine. L'issue n'en est que plus significative de l'inéluctable déclin de l'appareil colonial. Le 7 mai 1954, la capitulation du camp renforcé de Dien Bien Phu devant les forces du général Vo Nguyen Giap scelle la fin de la présence militaire française au Vietnam. La victoire du Vietnam a déterminé la décolonisation accélérée de l'empire français, d'abord en Afrique du Nord.

Les royaumes du Cambodge et du Laos, dans le sillage du Vietnam, se voient reconnaître en 1949 leur indépendance assortie de liens avec la France sous le statut d'*Etats Associés* ; le 3 juillet 1953, la France proclame leur indépendance dans la libre association.

Les Etats-Unis, acquis à l'idéalisme anti colonial, s'empressent au lendemain de la guerre d'accorder leur indépendance aux Philippines le 4 juillet 1946, en vertu du *Philippine Independence Act* du 24 mars 1934 qui

prévoit l'accession de l'archipel à l'indépendance au terme d'une période probatoire de dix ans.

L'Angleterre, clairvoyante, anticipe le soulèvement du Congrès indien et de la Ligue Musulmane et enclenche le processus d'émancipation de l'Empire des Indes qu'elle s'est résolue à diviser en deux Etats, le Pakistan et l'Union Indienne, devenus les 14 et 15 août 1947 des Dominions indépendants, membres du Commonwealth. Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka) obtient pacifiquement le même statut le 4 février 1948. La Birmanie, occupée par les forces japonaises en janvier 1942, avait proclamé son indépendance le 1er août 1943 et élu un Président sous l'occupation japonaise. Le retour des forces britanniques en mai 1945 ouvre la voie à un processus d'émancipation qui, sous l'impulsion de Clement Attlee et du jeune leader Aung San, aboutit à l'Accord de Londres du 27 janvier 1947, première étape vers l'indépendance, proclamée le 4 janvier 1948. L'indépendance de la Malaisie est plus laborieuse en raison de son caractère multinational (trois communautés : malaise, chinoise et indienne) et d'une forte implantation communiste, qui fut très active dans la lutte contre l'occupation japonaise. Ces deux facteurs ont pesé sur le processus de libération qui n'a abouti à l'indépendance de la Fédération de Malaisie que le 31 août 1957.

Au Proche Orient, l'Angleterre avait reconnu graduellement, entre 1922 et 1936, l'indépendance de l'Egypte qui, cependant, restait dans l'orbite britannique par le biais du canal de Suez et par l'exercice du condominium anglo-égyptien sur le Soudan. En outre, l'Angleterre avait mené l'Irak et la Transjordanie à l'indépendance le 30 juin 1930 et le 22 mars 1946, tout en réservant le cas de la Palestine en raison de la promesse d'implantation d'un foyer national juif qui remonte à la déclaration Balfour du 2 novembre 1917. Elle ne cessait, depuis lors, d'agir pour hâter la fin du mandat de la France en Syrie et au Liban et de faire du Proche Orient sa zone d'influence exclusive.

Puissance mandataire, la France cédait d'abord aux recommandations de la SDN en accordant à la Syrie et au Liban des constitutions en 1926 et 1930. Puis, à l'exemple britannique, Pierre Viénot, Secrétaire d'Etat dans le gouvernement du Front Populaire, négociait et signait des traités franco-syrien et franco-libanais en septembre et novembre 1936, avec

des clauses identiques : l'indépendance serait reconnue au terme d'un délai de trois ans, assortie de garanties économiques et militaires. La France posait déjà le préalable d'un traité qui lui reconnaîtrait des droits particuliers dans ces deux pays, notamment une défense commune et des facilités militaires. La défaite de la France en 1940, l'extension du conflit au Levant et l'éclatement du pouvoir entre le Comité national de la France libre basé à Londres et le gouvernement de Vichy allié de l'Allemagne, plaçaient sur l'Angleterre des responsabilités supérieures sur ce théâtre. Cette conjonction allait indirectement hâter l'indépendance effective de la Syrie et du Liban.

Dans une première phase, le 2 mai 1941, l'armée irakienne attaquait les troupes britanniques stationnées près de Bagdad : fort de l'appui allemand, Rachid Ali Ghaylani, ex-premier ministre, reprenait le pouvoir à Bagdad et décrétait la guerre contre les Anglais. L'aviation allemande, couverte par l'autorité du gouvernement de Vichy, utilise l'aérodrome syrien d'Alep pour approvisionner les forces irakiennes. En représailles, les forces britanniques appuyées par les Forces Françaises Libres du général Catroux, attaquaient la Syrie le 8 juin et, au terme d'une campagne de cinq semaines, détruisaient les bases aériennes allemandes et écrasaient les troupes françaises de Vichy. Auparavant, le général Catroux annonçait le 8 juin que la France renoncerait au mandat et ferait de la Syrie et du Liban des Etats souverains et indépendants. A Londres, le général de Gaulle et Oliver Lyttleton, ministre d'Etat britannique, garantissent par un échange de lettres du 27 juillet 1941 l'indépendance des deux pays qui fut proclamée par le général Catroux le 27 septembre pour la Syrie et le 31 novembre pour le Liban, l'indépendance du Liban étant encore subordonnée à un traité définissant les relations franco-libanaises.

Mais les autorités de la France libre se montraient réticentes à transférer les pouvoirs aux deux nouveaux Etats qui, de concert, rejetaient les prétentions françaises à leur imposer une présence militaire prolongée. Une crise éclate en novembre 1943 : le parlement libanais unanime adopte le 8 novembre une réforme de la Constitution qui supprime les articles maintenant à la France une position privilégiée dans le pays. Le délégué général français à Beyrouth réagit brutalement : il

suspend la constitution, dissout la Chambre, fait arrêter le Président du Conseil Bichara Khoury et proclame la loi martiale. Des troubles éclatent aussitôt dans le pays. Les gouvernements britannique et américain interviennent pour forcer la France à rapporter ces mesures : le Comité Français de Libération Nationale (CFLN), basé à Alger et présidé par le général de Gaulle, charge le général Catroux de rétablir le gouvernement, de restaurer le parlement et de rappeler le délégué général. La crise aboutit à la conclusion d'un Accord signé le 22 décembre 1943 par le général Catroux et par les gouvernements syrien et libanais, et qui assure le transfert des pouvoirs exercés par les autorités françaises à dater du 1 er janvier 1944. En dépit de ces accords, de Gaulle maintient des troupes dans les deux pays et subordonne l'évacuation de ses forces à la signature de traités d'alliance qui garantiraient les intérêts économiques, culturels et militaires de la France. Le 8 mai 1945, jour de la capitulation allemande et des émeutes de Sétif, de violents incidents éclatent également à Damas et à Beyrouth, les deux pays réclamant l'évacuation des forces étrangères : la France réagit en bombardant Damas. Pendant trois semaines, à Damas, Alep, Homs, Hama, Deir-Zor, des affrontements sanglants opposent les forces françaises à la gendarmerie syrienne. Le 30 mai, un ultimatum de la Grande Bretagne, assorti d'une menace d'intervention militaire, aboutit au cessez le feu. La Syrie et le Liban ont dû, le 4 février 1946, recourir au Conseil de Sécurité pour hâter l'évacuation de toutes les troupes étrangères. La France se résigne encore une fois à négocier : l'accord du 14 mars 1946 prévoit l'évacuation simultanée des troupes françaises et britanniques et la confirmation de l'indépendance complète des deux anciens mandats.

Les colonies africaines de l'Italie, dont le sort dépend de l'Assemblée Générale des Nations Unies, sont promises à l'indépendance. La Libye en particulier, en vertu de la Résolution 289 (TV) adoptée le 21 novembre 1949, sera indépendante "au plus tard le 1er janvier 1952". Son indépendance est en effet proclamée à cette date.

Ainsi, cinq ans après la fin de la guerre, le système colonial est-il battu en brèche. Certes, l'Angleterre domine encore les côtes arabes du Golfe persique ; la Palestine, la Fédération de Malaisie et le Vietnam succombent à des guerres meurtrières ; mais les progrès de la décolonisation en Asie

et au Proche Orient sont réels ; ils sont le gage d'une fracture décisive de l'ordre colonial.

Avant même la chute du Japon, la scène asiatique entre en effervescence : l'émergence de l'enjeu communiste et l'idée de la Révolution développent une dynamique puissante, un nouveau *moteur de l'histoire.* A la faveur des contraintes dictées par ce nouvel enjeu, par la volonté des peuples et par la médiation ultérieure des Nations Unies, l'Asie prend en charge son destin et pose sur de nouvelles bases son rapport aux métropoles européennes. A son tour la proclamation de la République Populaire de Chine le 1er octobre 1949 ouvre des perspectives d'une ampleur incalculable. L'épuisement des puissances européennes, la fin des empires coloniaux, la fixation des armées françaises puis américaines dans les guerres d'Indochine et de Corée font partie intégrante du nouvel ordre international qui se fait jour et dont on perçoit les prémisses dans la composition et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, la lutte pour la décolonisation s'imprègne d'une charge idéologique, se mue en lutte pour la libération révolutionnaire et se donne pour objectif la fin de l'impérialisme occidental, à la fois politique et culturel. Sur ce fond, la scène asiatique se recompose sous trois grands axes : le noyau communiste ; le front occidental ; le rassemblement non aligné. Ces trois forces, projetées sur la scène mondiale, détermineront, en fonction de leurs rapports, de leurs alliances et de leur poids respectif, les grandes évolutions politiques.

Tandis que, dans les deux camps Est et Ouest, l'ordre de guerre se remet en place, la scène asiatique ne cesse d'enregistrer le recul des positions occidentales sous l'effet de la résistance armée d'une part et, d'autre part, sous l'effet d'un certain consensus asiatique. En réaction aux sursauts coloniaux de la Hollande en juillet 1947 contre les chefs nationalistes indonésiens, des démarches diplomatiques très fermes sont décidées par les pays nouvellement indépendants : Inde, Pakistan, Ceylan et Birmanie ; l'Inde et l'Australie font appel au Conseil de Sécurité des Nations Unies. A nouveau en décembre 1948, en réaction à la brutale répression hollandaise contre les chefs nationalistes indonésiens, une Conférence afro asiatique se tient à Delhi le 20 janvier

1949 réunissant l'Inde, Ceylan, l'Afghanistan, le Pakistan, mais aussi l'Iran, la Turquie, l'Egypte, l'Ethiopie, ainsi que l'Australie et la Nouvelle Zélande ; la conférence met en alerte les principales capitales occidentales et réclame la restauration de la République indonésienne et le retrait des forces néerlandaises ; le 23 janvier, l'Inde transmet à l'ONU une résolution en faveur de l'indépendance rapide de l'Indonésie. Les Etats-Unis et la Grande Bretagne d'une part, l'Australie et la Nouvelle Zélande d'autre part interviennent fermement auprès de la Hollande pour mettre fin à la répression et pour déterminer un processus de règlement négocié qui fut conduit au sein des Nations Unies et qui aboutit à la reconnaissance de l'indépendance totale de l'Indonésie le 27 décembre 1949. Cette large convergence inter asiatique a distingué la politique de décolonisation en Asie.

Pour les puissances occidentales, l'enjeu des nouveaux fronts asiatiques porte désormais non plus sur l'indépendance, mais sur la recherche d'un nouvel équilibre où la poussée des victoires communistes doit être neutralisée par le transfert des pouvoirs à des régimes nationalistes anti communistes. Cette tension, dominante en Asie, est aussi prégnante en Europe. En Grèce, la guerre civile éclate en octobre 1946 : le front communiste, adossé à l'URSS, tient ferme pendant trois longues années jusqu'en octobre 1949. Dans l'intervalle, les armées de Staline prennent le contrôle de pans entiers de l'Europe centrale et orientale où s'installent des gouvernements communistes. La doctrine Truman, solennellement proclamée le 12 mars 1947, se propose de stopper l'expansion communiste sur tous les fronts.

Pour les pays asiatiques nouvellement indépendants, les enseignements à tirer des grandes évolutions qui s'esquissent dictent une grande prudence : le brutal affrontement Est Ouest, l'éclatement de nouveaux fronts militaires en Indochine et en Corée prolongeant les désastres de la dernière guerre, la crainte de renouveler l'utilisation de la bombe atomique, l'ampleur des problèmes économiques et sociaux... tous ces facteurs les incitent à la recherche d'une troisième voie à laquelle les nouveaux dirigeants chinois apportent un crédit politique d'une portée qui dépasse la scène asiatique et qui aspire, sous la devise des cinq principes ', à promouvoir la paix et la coexistence pacifique dans le

monde. L'émergence en Asie d'un groupement politique indépendant des deux blocs militaires va connaître de plus grands développements : ce groupement est appelé à structurer durablement la scène asiatique, à constituer la plateforme de Bandung et à évoluer vers l'affirmation du Mouvement Non Aligné.

Ce tableau était-il perçu dans sa véritable portée par les mouvements de libération maghrébins représentés au Caire ? Vu du Caire, il est saisi essentiellement sous l'angle de la lutte pour la décolonisation, qui est un tout. La question centrale pour ces mouvements est que la dynamique de la libération ne devait pas s'arrêter aux limites de l'Asie : l'Afrique du Nord devait s'y insérer absolument.

L'effort de décolonisation en Afrique

Le déclin des empires coloniaux en Asie fait contraste avec la situation de l'Afrique dont le destin reste soumis à la politique étroitement coloniale des puissances européennes. Les tentatives de reconquête, contrariées en Asie, ne connaissent pas de limite dans le champ africain où se déploie dans sa plénitude la politique de domination absolue. La France en particulier semble lier son propre redressement national à la permanence de son empire africain. En réponse à la thèse américaine popularisée par la Charte de l'Atlantique [2] du "droit de chaque peuple de choisir sa propre forme de gouvernement", la conférence de Brazzaville[3] (30 janvier-7 février 1944) devait affirmer une stratégie de défense et de cohésion de l'Empire colonial, avec tout juste la promesse d'une évolution 'démocratique'[4]. La mention de l'Union Française (24 mars 1945) qui sera consacrée dans les deux projets de constitution de la IVe République ainsi que les lois sur l'abolition du travail forcé dans les colonies (11 avril 1946), se justifient tout autant, aux yeux de la classe politique française, que les répressions et les massacres de Sétif et de Madagascar.

La revendication de l'indépendance n'a été ouvertement affirmée que dans deux cas, au Maroc et à Madagascar, qui, curieusement, avaient connu des débarquements de forces militaires alliées hostiles à l'ordre colonial français. La répression déchaînée par l'administration coloniale contre les dirigeants nationalistes de ces deux pays se voulait exemplaire.

En Algérie, le fait de hisser le drapeau national à l'occasion d'une manifestation célébrant la victoire commune le 8 mai 1945 a suffi pour déclencher un massacre incommensurable. Ces faits manifestent clairement la doctrine coloniale de la France après sa propre "libération".

Au Maroc, une délégation du Parti Istiqlal [5] dirigée par Ahmed Balafrej remet le 11 janvier 1944 au sultan Mohamed V un Manifeste où le Parti affirme sa décision « de réclamer l'indépendance du Maroc dans son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Mohamed Ben Youssef ; de solliciter de Sa Majesté d'entreprendre avec les nations intéressées des négociations ayant pour objet la reconnaissance et la garantie de cette indépendance … ; de demander l'adhésion du Maroc à la charte de l'Atlantique et sa participation à la conférence de la paix… ». Le même Manifeste est remis au Résident Général Gabriel Puaux et aux représentants des puissances alliées. Le Résident général qui, au départ, croyait se voir « soumettre un programme de réformes » fut surpris de se trouver « en présence d'une pétition qui réclamait l'indépendance marocaine ». En réponse à cet acte téméraire qui, à ses yeux, se rattache à l'audience du 22 janvier 1943 entre Mohamed V et Roosevelt à Anfa [6], le Comité Français de Libération Nationale siégeant à Alger réagit en confiant au Commissaire aux Affaires Etrangères René Massigli la mission d'exposer au sultan que le Maroc était « indissolublement uni » à la France et que son statut était fixé une fois pour toutes dans le traité du Protectorat. Le lendemain de cette mise au point, le 29 janvier 1944, plusieurs dirigeants de l'Istiqlal étaient arrêtés sous l'accusation fallacieuse « d'intelligence avec l'ennemi ». Ahmed Balafrej est exilé en Corse. La nouvelle des arrestations provoque des manifestations populaires d'une ampleur insoupçonnée à Rabat, Salé et Casablanca, et une répression où gendarmes et soldats de la division Leclerc font un nombre indéterminé de victimes dans les rangs marocains. A Fès, le mouvement de protestation se prolonge du 31 janvier au 10 février. Selon les rapports, 30 à 65 marocains sont abattus, tandis que des milliers d'autres sont internés au camp d'Ifrane.

En Algérie, la journée du 8 mai 1945 a tourné au tragique. La manifestation organisée dans toutes les villes d'Algérie, à l'occasion de la capitulation de l'Allemagne, par le Parti du Peuple Algérien de Messali

Hadj (lui-même arrêté et exilé le 23 avril 1945), se voulait une expression de nationalisme et la célébration de la victoire à laquelle le peuple algérien a largement contribué. A Sétif, le drapeau algérien devait être hissé au milieu des drapeaux des Alliés, et les inscriptions sur les banderoles étaient 'Algérie libre' et 'Libérez Messali Hadj'. La manifestation musulmane commence à se former très tôt, avant 8 heures, aux abords de la ville algérienne, en comptant 7.000 à 8.000 personnes, dont un groupe important de lycéens ; elle devait évoluer en direction de la ville européenne jusqu'au monument aux morts où une gerbe devait être déposée. En tête, s'alignent les scouts musulmans, organisation légale animée par des militants du PPA. Le sous-préfet Butterlin convoque sur le champ le responsable scout et lui précise qu'il ne doit exhiber ni drapeau algérien ni banderoles. Le cortège s'ébranle et, parvenu au centre, hisse un drapeau algérien et des banderoles mêlés aux drapeaux des alliés. Le sous-préfet donne alors la consigne au commissaire Valère de les faire disparaître. Le porteur du drapeau algérien, Bouzid Saal, jeune peintre en bâtiment de vingt ans, refûse et dresse plus haut son drapeau. Un des policiers tire et l'abat. Aussitôt, des coups de feu éclatent, le cortège se divise. Dans sa fuite, la foule attaque les français rencontrés sur leur route en utilisant pierres, bouteilles, gourdins, couteaux... Une partie du cortège se reforme à l'appel du clairon d'un ancien combattant et parvient au monument aux morts où la gerbe est déposée. Dans l'intervalle, le sous-préfet fait appeler l'armée. Peu après 9 heures, armée, police et gendarmerie encadrent étroitement la ville. On déplore 21 victimes européennes et un nombre indéterminé de victimes parmi les musulmans. Au marché aux bestiaux, 4000 à 5000 algériens sont encore massés car c'était jour de marché ; ils sont fermement dispersés. Dans la soirée, l'ordre est rétabli à Sétif. Mais la nouvelle des événements se répand vers Bougie, Djidjelli, Périgotville, Kherrata, dans les villages et douars environnants où des foules se rassemblent, composées en majorité de paysans, s'emparent d'armes et de munitions et s'attaquent aux français qui se regroupent dans les gendarmeries. A l'aube du 9 mai, les gendarmeries sont assiégées et attaquées. L'insurrection s'étend le 10 mai aux localités du bord de mer : les Aokas, Mansouria, les Falaises.

A Guelma, le 8 mai, la manifestation se met en marche vers 17 heures, bien qu'elle ait été interdite par le sous-préfet Achiary dès le 4

mai. Les autorités officielles procèdent de leur côté, en l'absence des musulmans, aux cérémonies à la place Saint-Augustin, protégée par des mitrailleuses placées aux quatre angles. Achiary et les notables coloniaux s'en retournent après la cérémonie quand ils se trouvent face à la manifestation musulmane et du drapeau algérien mêlé aux drapeaux des alliés. Achiary leur crie de se disperser mais les manifestants, environ 2000 personnes, continuent à avancer, résolus à aller jusqu'au monument aux morts. Bousculé, le sous-préfet recule, les policiers tirent dans la foule, tuant d'abord le porte-drapeau. Vers 18 heures, la manifestation est dispersée, laissant trois autres victimes tombées sous les balles. Aucun européen n'est tué. Le sous-préfet établit aussitôt le couvre-feu et donne l'ordre d'armer la milice européenne, environ 150 hommes. Le soir même, les arrestations et les exécutions commencent et se poursuivent plusieurs jours. La première victime était le porteur du drapeau soviétique. Au cours de la nuit, les paysans des alentours, informés, se rassemblent autour de la ville et attaquent les fermes. Le 9 mai, c'est l'aviation qui vient les bombarder et les mitrailler : 18 bombes de 100 kg et 1000 cartouches, selon le compte-rendu de la Ve région aérienne. L'insurrection s'étend vers le Sud, à Villars, Gounod.. .etc. Dans d'autres villes, plusieurs incidents sanglants ont accompagné les manifestations musulmanes (à Bône, 15 morts algériens après de violentes bagarres aux abords de la sous-préfecture) mais sans suite insurrectionnelle.

Dans la zone de Sétif et Guelma, la révolte déclenche une effroyable répression. La riposte de l'armée est rapide : aviation, blindés, canons sont déployés dans toute la zone. Les insurgés gagnent la montagne. Le 16 mai, le général Henry Martin, commandant supérieur des troupes en Algérie, estime à 30.000 les « dissidents » en Petite Kabylie, et autant au sud de Guelma dans le djebel Mahouna. Les ratissages continuent jusqu'au 20 juin. Le bilan est de 45.000 morts. Les victimes françaises sont au nombre de 102, dont 14 militaires. Dans l'ordre colonial, la levée du drapeau algérien devait être noyée dans le sang[1].

L'Afrique noire semble encore assoupie sous une épaisse chape coloniale... à l'exception de Madagascar où la revendication de l'indépendance est formellement affirmée en février 1946. Rappelons

que la marine britannique avait, le 5 mai 1942, attaqué la base de Diégo Suarez, occupé l'ensemble de l'île et forcé le gouverneur français à lui céder tous les pouvoirs. C'est seulement le 14 décembre que le général de Gaulle obtenait le rétablissement de la souveraineté française à Madagascar, à l'exclusion du commandement militaire qui était exercé jusqu'à la fin de la guerre par un officier britannique. En février 1946, Joseph Raseta, Joseph Ravoahangy et Jacques Rabemananjara, députés siégeant à l'Assemblée Constituante française, fondent à Paris le Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM) et revendiquent l'indépendance de Madagascar. Le 21 mars, ils déposent à l'Assemblée Constituante un projet de loi portant abolition de la loi d'annexion et déclarant l'indépendance de Madagascar au sein de l'Union Française. Le Président de l'Assemblée, Vincent Auriol, renvoie le projet en Commission, de sorte qu'il n'ait aucune suite. Cependant, le MDRM poursuit son action dans le pays en formant une organisation de jeunesse (Jiny) et une formation paramilitaire (Patriotes Nationalistes Malgaches ou Panama) qui s'appuient sur le nationalisme malgache traditionnellement implanté dans les hauts plateaux de peuplement Mérina. En janvier 1947, il obtient un très large succès aux élections locales et annonce son congrès pour le mois d'avril.

Or, le découpage du pays en cinq provinces et les résultats inattendus du Parti des Déshérités (PADESM), ouvertement soutenu par radministration coloniale, discréditent tout le système et entretiennent une agitation politique à laquelle répondent divers actes de provocation fomentés par les colons, hostiles à la fois aux nationalistes et au gouverneur. Le 29 mars 1947 au soir, une série d'attaques coordonnées visent plusieurs cibles coloniales : le camp de la gendarmerie Tristani à Moramanga, entre Tananarive et Tamatave, les concessions du fleuve du Bas-Faraony et la ville de Manakara sur la côte est. Le lendemain, l'armée réagit brutalement faisant 2000 morts parmi la population civile. La guérilla s'installe dans la grande forêt de l'est, montagneuse et dense, et s'étend dans plusieurs villes de la côte est. Le 20 mai, les insurgés occupent Vehipeno dans le sud. La France décide le changement du gouverneur et envoie des renforts. Le MDRM est dissous, ses dirigeants arrêtés et ses trois députés Joseph Raseta, Joseph Ravoahangy et Jacques

Rabemananjara sont condamnés après la levée de leur immunité parlementaire. Leur procès, organisé à Tananarive de juillet à octobre 1948, n'a pas établi leur connivence avec les insurgés mais les deux premiers sont néanmoins condamnés à mort[8]. La reconquête militaire des zones soulevées s'étend sur près de vingt mois, jusqu'en décembre 1948. Placée sous les ordres du général Pierre Garbay, cette reconquête est lourde pour le peuple malgache : de 80.000 à 100.000 victimes, contre 140 victimes européennes (sur 35.000 résidents). Le général Garbay sera bientôt transféré à Tunis en qualité de commandant supérieur des troupes de Tunisie.

La spécificité Nord Africaine

Habib Bourguiba a longuement médité sur les événements tragiques du Maroc et de l'Algérie. Il a pris la mesure des audaces tactiques de Hô Chi Minh et suivi de près les péripéties dramatiques de la Syrie et du Liban aux prises avec la politique coloniale française ; tout en déplorant le caractère rétrograde de la politique arabe de la France comparée à la politique arabe de l'Angleterre et des Etats-Unis, il réalise la difficulté particulière du contexte Nord Africain, proche de la Métropole française, avec une nombreuse colonie implantée dans les trois pays, et loin de toute assistance directe par les nouvelles puissances asiatiques. Contrairement à l'Asie, l'Afrique du Nord — et l'Afrique en général — subissent un recentrage colonial où le rôle de l'Angleterre et du Commonwealth s'exercent dans un *sens* obstinément conservateur. En Afrique, les empires coloniaux français, britannique, portugais et espagnol s'enferment dans une logique coloniale possessive et outrancière en contraste total avec les évolutions en cours en Asie. Le 2 juillet 1954, Régis Blachère, un penseur éminent, fin connaisseur du monde arabe, lance à Pierre Mendès France un appel tardif mais pathétique [9] : « Par suite de l'enlisement dans la routine et le conformisme, par l'incapacité à reconnaître la fin du système colonialiste dans le monde, tout menace de s'écrouler en Afrique du Nord… Au terme de cette période [une période transitoire d'une appréciable durée], il n'existe qu'une issue et une seule, inévitable et logique : l'indépendance. »

La création de la Ligue des Etats Arabes, proclamée au Caire le 22 mars 1945, exprime la volonté des Etats arabes d'affirmer une politique commune et solidaire face aux puissances qui avaient transformé leurs pays en champs de bataille et qui ne cessaient de convoiter leurs ressources et leurs territoires au cours de cette phase de transition où tout l'ordre européen vacillait. L'annonce de la création de la Ligue, attendue depuis la Conférence préparatoire d'Alexandrie sous la présidence de Nahas Pacha, du 25 septembre au 10 octobre 1944, avait soulevé un immense espoir chez tous les peuples arabes, notamment au Maghreb. En toute logique, la Ligue devrait prendre en charge la décolonisation de l'Afrique du Nord.

Dès l'annonce de la création de la ligue, Habib Bourguiba décide de gagner le Caire. Sa traversée clandestine, au départ de l'île de Kerkennah, passe par le désert libyen jusqu'à la frontière égyptienne qu'il atteint au bout d'un mois. Parvenu au Caire le 26 avril 1945, il entreprend aussitôt une activité politique intense auprès de la Ligue, auprès des milieux arabes et asiatiques et des diplomates occidentaux, notamment français et américains. C'est au Caire qu'il a suivi les événements majeurs : les massacres de Sétif, la îeddition de l'Allemagne, l'ouverture de la Conférence de San Francisco pour élaborer la Charte des Nations Unies, le bombardement de Hiroshima et de Nagasaki, la reddition du Japon, les premières grandes vagues de réfugiés palestiniens fuyant les exactions juives en Palestine, les indépendances au sein du Commonweaith et l'indépendance de l'Indonésie...

Le 9 juin 1946, Habib Bourguiba est rejoint au Caire par des militants destouriens affluant de Berlin et de Madrid : Habib Thameur, Taïeb Slim, Rachid Driss, Hédi Saïdi et Hassine Triki. C'est lui qui intervient auprès des autorités irakiennes pour leur procurer des titres de voyage et les extraire d'Espagne où la police française risque de les atteindre. D'autres militants les rejoignent plus tard : Allala Laouiti, Mrad Boukhris, Azzeddine Azzouz, Tijani Ktari, Hédi Ben Amor...etc. Le groupe initial s'emploie dès juillet à installer un Bureau du Néo Destour qui devient un centre de ralliement des militants Maghrébins. Ce bureau, situé 10 Sharaa Dharih Saad, sera partagé l'année suivante, en février 1947, avec les représentations du Parti de l'Istiqlal (Maroc) et du Parti

PPA (Algérie) sous le nom de Bureau du Maghreb Arabe. Le 4 juillet 1946, le militant Youssef Rouissi parvient à son tour à Beyrouth, venant lui aussi de Berlin mais par d'autres voies : il est chargé d'ouvrir un bureau du Néo Destour à Damas qu'il décide de baptiser "Bureau du Maghreb Arabe" à l'image du bureau qu'il avait fondé à Berlin en octobre 1943 et qui avait fonctionné jusqu'en mars 1945. Le Néo Destour compte également trois bureaux en Europe : à Paris avec Mohamed Masmoudi, à Bruxelles avec Ahmed Ben Salah et à Stockholm avec Ali Ben Salem. Après le déclenchement de la résistance armée en Tunisie en janvier 1952, de nouveaux bureaux sont encore ouverts à New York, en avril 1952 - bureau dirigé par Bahi Ladgham - ainsi qu'à Bagdad, Jakarta et New Delhi en février, octobre et novembre 1952 — bureaux confiés respectivement à Allala Balahwane, Rachid Driss et Taïeb Slim. Au Caire, c'est Salah Ben Youssef et Mohamed Badra, respectivement ministre de la Justice et ministre des Affaires Sociales du Gouvernement Chenik qui prenaient alors la relève de Taïeb Slim et de Rachid Driss [10]. Leur qualité de ministres rejaillit sur le statut du Bureau tunisien qui se prévaut depuis lors de représenter le gouvernement du Bey. En juin 1953, un nouveau bureau tunisien est ouvert à Karachi, dirigé par Rachid Driss qui cédait la mission de Jakarta à Tahar Amira.

Pour les militants tunisiens, le Caire offre un champ d'action propice du fait de la Ligue Arabe certes, mais aussi en raison de l'interaction avec les missions asiatiques, notamment le Pakistan, l'Afghanistan et l'Indonésie, tous trois sensibles à la solidarité islamique, à l'impératif de la décolonisation et à la cause de la Palestine. Les missions de l'Irak et de la Syrie sont particulièrement réceptives aux démarches tunisiennes et maghrébines. Bourguiba multiplie les contacts avec Abderrahmane Azzam Pacha, le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, autant qu'avec l'Ambassade de France et le Consul américain Hooker Doolittle qui avait été en poste à Tunis lors de l'entrée des Alliés dans la capitale tunisienne en mai 1943. En août 1946, Habib Bourguiba effectue une première visite en Syrie et au Liban où il est partout reçu par les Présidents et les Premiers Ministres à qui il présente la question tunisienne. C'est à partir du Caire qu'il entreprend également son premier voyage aux Etats-Unis de décembre 1946 à mars 1947. Ayant

suivi alors les débats à l'Assemblée Générale des Nations Unies, il réalise l'interpénétration des problèmes du monde et la faculté pour les délégations arabes et asiatiques de se faire écouter par les puissances qui comptent. C'était aussi l'occasion de nouer des contacts avec le Département d'Etat.

Les missions des Partis politiques Nord Africains basés au Caire organisent, avec l'appui de la Ligue Arabe, un Congrès du Maghreb du 15 au 24 février 1947, inauguré par trois personnalités égyptiennes, Abderrahmane Azzam Pacha, Ahmed Aminé et Sayed Qutb. Les travaux du Congrès, poursuivis à huis clos, sont conclus par l'adoption de cinq résolutions portant sur : la lutte contre le colonialisme français et espagnol ; la coordination des mouvements nationaux de libération du Maghreb ; le Maghreb et la Ligue Arabe ; la présentation de la question du Maghreb arabe devant les instances internationales ; unification des efforts des Bureaux Maghrébins en Egypte. C'est sur cette base que le siège du bureau du Néo Destour est élargi aux représentations des partis Istiqlal et PPA sous le nom de Bureau du Maghreb Arabe.

L'année 1947 est encore marquée par l'installation au Caire du héros de la guerre du Rif Abdelkrim Khattabi. Le 13 février, les journaux rapportent la décision française de mettre fin à l'exil du leader marocain et de l'autoriser à s'établir en France avec sa famille. Les démarches entreprises aussitôt par les délégations du Maghreb auprès des autorités égyptiennes pour autoriser son admission en Egypte aboutissent rapidement à un accord officiel. Alors que le bateau qui ramenait Abdelkrim de l'île de la Réunion vers l'Europe faisait escale le 30 mai à Suez, une délégation du Bureau du Maghreb Arabe était dépêchée auprès de lui pour l'informer que le roi Farouk avait accepté de l'accueillir en Egypte et pour le persuader de renforcer ainsi le groupe du Maghreb au Caire. Abdelkrim hésitait. Une nouvelle délégation comprenant Habib Bourguiba, Allai Fassi et Abdelkhalek Torres se rendait le lendemain à l'escale suivante de Port Said et le persuadait d'accepter. Il fut donc accueilli en triomphe le 31 mai 1947 par les Maghrébins et les autorités officielles. Au bout d'un an, à l'issue d'une série de consultations entre maghrébins, un communiqué daté 21 juin

1948 annonçait la création du Comité de Libération du Maghreb Arabe, dont Abdelkrim était Président et Habib Bourguiba Secrétaire Général. Ce Comité, par la suite, n'a joué qu'un rôle symbolique.

En avril 1948, Habib Bourguiba entreprend une tournée de cinq pays arabes membres des Nations Unies : Arabie Saoudite, Syrie, Irak, Liban et Jordanie. Les dirigeants, préoccupés par les développements de la crise palestinienne, réalisent d'autant mieux la nécessité de hâter la libération de l'Afrique du Nord. Le roi Ibn Saoud offre à Bourguiba une aide substantielle qui fut réservée en partie au soutien des bureaux du Machrek et, plus substantiellement, à la préparation de la résistance armée.

La décolonisation de l'Afrique du Nord doit s'inscrire certes dans le contexte des grands bouleversements consécutifs à la guerre, mais elle doit être aussi fondée sur la juste perception des forces en présence et sur la spécificité de la scène Nord Africaine. Or, les délibérations entre les dirigeants en exil ne sont guère concluantes. Si tous s'accordent pour lancer le combat décisif, les dirigeants algériens et marocains s'en tiennent à la nécessité de déclencher une offensive armée générale qui combattrait contre les forces françaises jusqu'à l'indépendance des trois pays. Abdelkrim Khattabi et Allai Fassi abondent dans ce sens bien qu'ils réalisent l'ampleur des déséquilibres sur le terrain et la difficulté d'unifier et de mobiliser les forces nécessaires en Algérie, alors que les mouvements tunisien et marocain bénéficient d'une certaine avance aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Bourguiba estime que l'organisation d'un front de cette envergure prendrait trop de temps et serait politiquement ingérable ; les risques d'enlisement ou de faux départ seraient fatals pour les combattants. En outre, il faut insérer l'action militaire dans une véritable stratégie acceptable par les pays amis mais qui soit aussi recevable par les autres acteurs qui comptent sur la scène internationale afin de pouvoir surmonter le tête-à-tête avec la France, et gagner la compréhension et la confiance des puissances occidentales alliées de la France. Pour Habib Bourguiba, chaque partie doit pouvoir jouer sa partition suivant ses atouts et ses spécificités propres. La Tunisie n'a pas à se lier les mains ni attendre la planification d'une action commune difficilement maîtrisable. La résistance armée et

sa gestion sur le plan international ne sauraient être conduites que dans un contexte d'autonomie politique et tactique. Du reste, ni l'Algérie ni le Maroc n'ont l'équivalent du parti Néo Destour : la Tunisie dispose d'une avance qui doit être mise à profit pour lancer le combat. En toute hypothèse, les résultats respectifs profiteront à tous, créeront par le fait même une synergie et changeront nécessairement le contexte politique. Quant à la doctrine d'action, il n'exclut pas la résistance armée, mais il privilégie la voie politique assortie d'une capacité de frappe suffisante pour amener la France à préférer précisément le règlement politique.

A son retour à Tunis en septembre 1949, Habib Bourguiba laissait au Caire un bureau du Néo Destour en pleine activité, mais il avait d'ores et déjà tiré la conclusion que la Ligue Arabe, fixée sur la question palestinienne, ne saurait être le pivot de la décolonisation de l'Afrique du Nord. Il fallait d'autres entrées pour lancer le mouvement et surmonter le tête-à-tête avec la France. Dans l'ensemble, le Machrek pourrait soutenir et amplifier l'action du Maghreb, mais la stratégie même de la décolonisation du Maghreb lui échappe : la problématique devra être abordée autrement. Dans une longue lettre personnelle au leader algérien Farhat Abbas, datée du Caire le 29 juillet 1946, Habib Bourguiba esquisse une réflexion sur la démarche commune en vue de la libération de l'Afrique du Nord. Tout en mettant en garde Farhat Abbas contre une éventuelle adhésion au projet d'Union Française, il exprime la nécessité de conférer à la lutte des deux pays une même orientation, de les insérer dans une même stratégie et, autant que possible, d'adopter une même doctrine politique et une flexibilité tactique. Il attire son attention sur le rôle croissant des Etats-Unis dans la région après le débarquement allié en Afrique du Nord de novembre 1942 et après l'installation immédiate de bases américaines au Maroc. Le fait même que la libération de l'Europe ait dû passer par nos pays et que les Etats-Unis fassent de la lutte contre l'expansion du communisme en Asie et en Europe un axe de sa politique, nous invite à intégrer ces dimensions dans notre doctrine de libération et à accrocher ainsi l'intérêt des Etats-Unis à l'établissement d'une vaste zone Euro Méditerranéenne libérée et apaisée, et en mesure de jouer un rôle dans les enjeux de l'après guerre [12]. La France est redevable aux Etats-Unis de sa libération et des moyens

de son redressement économique et stratégique. Cette conjoncture peut changer la balance des forces et décider la France à accomplir le pas décisif, pour peu que nous sachions jouer nos atouts de manière judicieuse. Un tel raisonnement pouvait être compris par Farhat Abbas, homme de compromis, cultivé et fin connaisseur de l'opinion française ; il n'était pas recevable par les dirigeants algériens et marocains au Caire, ni même auprès des diplomates arabes qui gravitent autour de la Ligue.

Tandis que l'action du Néo Destour se déployait à l'extérieur, des développements importants déterminaient une évolution politique appréciable de la scène tunisienne. D'abord la constitution de la centrale syndicale nationale : le 20 janvier 1946, Farhat Hached tient à Tunis l'assemblée constitutive de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), dont il devient le Secrétaire Général et le Cheikh Fadhel Ben Achour, professeur prestigieux de la Zitouna et Président de l'Association Khaldounia, le Président d'honneur. La centrale lance aussitôt son propre journal *"Saoût al Amal"* (La Voix du Travailleur) ; deux congrès successifs en janvier et en décembre 1947 consolident les assises de PUGTT et apportent à l'appui du Néo Destour un réseau syndical étendu, centralisé et aisément mobilisable, en parfaite synergie avec les cellules du parti. D'autre part, deux congrès nationaux — le congrès du destin le 23 août 1946 et le congrès du Néo Destour à Dar Slim le 17 octobre 1948 - posaient les problèmes de fond et tranchaient les débats qui agitaient les militants en optant résolument pour le principe de l'indépendance, tout en ménageant la possibilité d'admettre des étapes. Enfin deux journaux du parti étaient lancés le 27 avril 1948 : *AlHorria* (La Liberté) de langue arabe *et Mission,* de langue française, qui ont vite acquis une audience respectable dans la masse et dans l'élite tunisienne.

Dès son retour à Tunis, en septembre 1949, Habib Bourguiba élabore en accord avec ses principaux compagnons, Mongi Slim et Hédi Nouira, une plateforme politique en sept points, centrée sur l'autonomie interne, dont il fait l'objectif immédiat de sa campagne politique. Par ailleurs, sa première entrevue avec Ahmed Tlili, syndicaliste et militant dëstôutiên solidement implanté dans le bassin minier de Gafsa, le persuade d'organiser d'ores et déjà les bases de la lutte armée qui pourrait s'avérer

indispensable dans l'avenir. De cette entrevue et de celles qui suivront au cours de l'année 1950 naîtra le Comité National de la Résistance : comité clandestin, avec dix responsables de région, ayant chacun la charge d'organiser des groupes armés ainsi que des dépôts d'armes [13]. C'était le noyau de la résistance qui fut déclenchée en janvier 1952. Parallèlement, Bourguiba reprend ses tournées à l'intérieur du pays, entretenant les militants des grandes évolutions qui concernent la cause de la décolonisation en Asie et dans le monde arabe, en vérifiant que la base populaire fait confiance au Néo Destour dans sa stratégie de libération nationale et dans sa politique des étapes.

L'année 1950 représente un épisode charnière où tout pouvait basculer. Lotis Périllier, nommé Résident Général à Tunis le 31 mars 1950, écrit dans son livre *La conquête de l'Indépendance tunisienne*[14] : « Jusqu'aux années 50, la France avait pu poursuivre, sur le plan économique notamment, une œuvre dont on ne doit pas sous-estimer l'importance et le mérite. Désormais, conclut-il, le problème politique était posé au premier plan. » En avril 1950, le Bey adresse au Président de la République un message insistant sur la nécessité de promouvoir des réformes substantielles : « Il est à craindre, conclut-il, que les manifestations de lassitude du peuple tunisien ne dégénèrent en désespoir. » A son tour, Habib Bourguiba se rend en France le 12 avril pour un long séjour de plus de trois mois, pour des contacts intensifs avec la presse et les milieux parlementaires ainsi qu'avec les étudiants tunisiens dans les grandes villes de France. Le 18 avril à Paris, il expose dans une conférence de presse, au nom du Néo Destour, un programme en sept points :

- Résurrection de l'exécutif tunisien, dépositaire de la souveraineté tunisienne ;

- Constitution d'un gouvernement tunisien homogène ;

- Suppression du Secrétaire Général « qui coiffe toutes les administrations tunisiennes et délient pratiquement toute l'autorité administrative du pays » ;

- Suppression des contrôleurs civils qui font de « l'administration directe » ;

- Institution de municipalités élues, avec représentation des intérêts français dans les agglomérations où existent des minorités françaises ;

- Création d'une assemblée nationale élue au suffrage universel ;
- Elaboration par cette assemblée d'une constitution démocratique qui fixera les rapports futurs franco-tunisiens sur la base du respect des intérêts légitimes de la France et dans le respect de la souveraineté tunisienne.

« Hors de ces solutions, conclut-il, je considère, pesant mes termes, que la Tunisie connaîtra une période dangereuse et chaotique... qui ne laissera pas indifférentes les puissances intéressées à une paix réelle dans cette partie du monde méditerranéen. »

A la même date, Tahar Ben Ammar, président de la section tunisienne du Grand Conseil et de la Chambre d'Agriculture tunisienne, présent à Paris, remettait aux autorités françaises un mémoire préconisant les mêmes mesures.

Avant son départ pour Tunis, Louis Périllier est reçu le 10 juin à un banquet à Thionville — en Moselle où il était Préfet — où Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, salue sa nomination en ces termes : « M. Périllier, dans ses nouvelles fonctions, aura pour mission de conduire la Tunisie vers le plein épanouissement de ses richesses et de l'amener vers l'indépendance. Il faut cependant les délais nécessaires et, si cette entreprise réussissait, la France au cours de son histoire si longue aura accompli une nouvelle fois sa mission civilisatrice. » La déclaration de Robert Schuman suscite dans les milieux tunisiens les plus grands espoirs : le terme magique de l'indépendance est lâché. A Paris, Bourguiba lui fait écho dans un communiqué publié dans la presse tunisienne du 13 juin :

« Le Néo Destour prend acte avec satisfaction de la déclaration de M. Robert Schuman affirmant que M. Périllier aura mission de conduire la Tunisie vers l'indépendance. La France conduisant elle-même la Tunisie vers l'indépendance réalisera une conquête des cœurs infiniment plus efficace que la possession du territoire tunisien.

« Mais il faut que cette déclaration soit suivie d'effet : il ne faut pas que ces questions de "délais nécessaires" permettent à certains cadres administratifs du Protectorat de faire du sabotage comme ce fut le cas en 1936. C'est pourquoi si M. Périllier veut réussir dans la mission qui lui a été confiée, il devra à mon sens :

1- fixer avec Son Altesse le Bey et les représentants réels du peuple tunisien le contenu et la durée des étapes à franchir ;

2- épurer la haute administration de tous les éléments réactionnaires qui feront tout pour contrecarrer son action, et s'entourer de collaborateurs sincères et acquis à la politique qui vient d'être définie.

« Nous avons quant à nous présenté un programme modéré et pratique en sept points qui ne lèse ni les colons français, ni les fonctionnaires français, ni les professions libérales françaises et qui, loyalement appliqué, permettrait à la Tunisie de franchir la première étape, soit la restauration d'un Etat tunisien jouissant de sa souveraineté interne. Toute autre procédure mènerait à une nouvelle déception et compliquerait un problème qui, dans ses données essentielles, est parfaitement clair.

« La France, par la bouche de M. Schuman, a dit ce qu'elle veut : il reste à M. Périllier à répondre à cette volonté. »

Le 13 juin, le nouveau Résident Général commence sa mission à Tunis dans un esprit d'ouverture, mais dans un contexte tendu. Il entreprend aussitôt, en accord avec le Bey, la formation d'un nouveau gouvernement dont il veut qu'il provoque un choc dans l'opinion et qui soit essentiellement chargé de négocier des réformes substantielles. Le 17 août, un nouveau gouvernement dirigé par Mhamed Chenik succède à celui de Mustapha Kaak et inclut pour la première fois des représentants du Néo Destour : Salah Ben Youssef et Mohamed Badra (respectivement Ministre de la Justice et Ministre des Affaires Sociales) ; il inclut également Mahmoud Materi (Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur), Mohamed Saadallah (Agriculture), Mohamed Salah Mzali (Industrie, Commerce et Artisanat) et Dr Mohamed Ben Salem, gendre du Bey (Santé). Dans un communiqué officiel du même jour, le ministère est chargé de "négocier au nom de S.A. le Bey les modifications institutionnelles qui, par étapes successives, doivent conduire la Tunisie vers l'autonomie interne. »

En octobre 1950, le sultan Mohamed V est reçu en visite officielle en France pour plus d'un mois par le Président Vincent Auriol. Au terme d'une première série d'entretiens avec René Pleven, Président du Conseil et Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, il soumet le 11 octobre un Mémorandum réclamant la révision d'ensemble des rapports

franco-marocains. La réponse du Quai d'Orsay est décevante : des aménagements de détail relatifs au droit syndical, au régime de la presse et à l'exercice de la justice. Dans un second Mémorandum remis le 1er novembre, Mohamed V déclare fermement que seule « une réforme de structure qui mettrait fin au régime de Protectorat peut donner aux rapports franco-marocains une base plus solide et plus saine. » A son retour à Rabat, le 5 novembre 1950, le roi n'avait toujours rien obtenu : le général Juin, Résident Général, veille à frustrer toute velléité d'ouverture.

A Tunis, les dix premiers mois du gouvernement Chenik sont employés à mettre en place un premier train de réformes concernant l'Exécutif : l'équilibre et le fonctionnement du Conseil des Ministres, les fonctions du Secrétaire Général, une plus grande ouverture de la fonction publique… Mais l'essentiel, le représentatif, devait suivre. A ce titre, deux documents marquent les revendications fondamentales : le discours du trône du 15 mai et le Mémorandum du 31 octobre remis à la délégation française par Mhamed Chenik dans le cadre des négociations officielles. Dans son discours du trône, Lamine Bey réclame ni plus ni moins qu'un régime constitutionnel avec une Assemblée Nationale élue et un gouvernement représentatif : « la réorganisation de l'Exécutif, son mode d'établissement sur la base d'une représentation de toutes les classes de notre peuple dans des corps élus et leur consultation obligatoire afin que nos sujets agréent et acceptent les lois auxquelles ils sont soumis. » Dans le Mémorandum [15] du 31 octobre, le gouvernement affirme « La nouvelle orientation à prendre ne saurait se manifester autrement que par le dégagement complet de la souveraineté tunisienne. L'autonomie interne doit être réalisée dans un temps minimum. Elle doit, d'ores et déjà, recevoir une consécration sur le triple plan gouvernemental, législatif et administratif. » La portée de ces réformes est de préserver la souveraineté de la Tunisie dans une Assemblée de caractère strictement national.

La partie française pour sa part omet l'idée d'une Assemblée élue et maintient le préalable d'une réforme municipale où les français de Tunisie auraient le droit de siéger et de participer aux décisions conjointement avec les élus tunisiens : c'est la voie la plus commode pour installer insidieusement la co-souveraineté. Jusqu'en juillet 1954, le

préalable de la réforme municipale dominera tous les plans de réforme soumis par la France.

Le 30 octobre 1951 s'ouvrent à Paris les vraies négociations, conduites par Mhamed Chenik, assisté de Salah Ben Youssef, Mohamed Saadallah et Mohamed Badra. Périllier, voulant soustraire cette phase à l'emprise des prépondérants qui assaillent la vie politique à Tunis, a persuadé Robert Schuman de tenir les négociations à Paris. Reçu en audience par le Président Vincent Auriol[16], Mhamed Chenik rappelle le discours de Thionville de Robert Schuman et le mandat de son propre gouvernement, insistant sur les espoirs des tunisiens et sur l'importance, tant que la Tunisie jouissait d'une paix totale, de tenir les promesses, d'autant que la Libye devait accéder à l'indépendance dans quelques mois. La France allait-elle honorer sa parole, saisir la main tendue par les nationalistes tunisiens ? A ce stade, l'espoir est permis, même si le précédent marocain a mis les tunisiens en alerte.

Peu auparavant, le 4 octobre 1951, six pays arabes (Egypte, Irak, Liban, Arabie Saoudite, Syrie et Yémen) demandaient l'inscription à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'un point intitulé "Violation par la France au Maroc des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des Droits de l'Homme". La France avait aussitôt mobilisé ses alliés pour rejeter un tel point. C'est le 13 décembre que la proposition arabe était débattue au sein de l'Assemblée Générale : l'inscription de la question était en définitive repoussée par 28 voix contre 23 et 7 abstentions.

Au cours de l'année 1951, Habib Bourguiba entreprend à nouveau des tournées pour faire connaître la cause tunisienne ; d'abord en Asie, du 2 février au 30 avril, en visitant le Pakistan, l'Inde, Ceylan (Sri Lanka) et l'Indonésie, où il est reçu par les hauts dirigeants (Liaqat Ali Khan, Jawaharlal Nehru et Ahmed Sukarno) et où il donne des conférences de presse au terme de chaque séjour. En juin, il effectue une nouvelle visite en Arabie Saoudite : le roi Abdelaziz Al Saoud le reçoit, l'écoute et lui prodigue ses encouragements, tout en attirant subtilement son attention sur la tactique à observer avec la France aussi bien au niveau politique que dans les opérations d'affrontements armés en cas de nécessité. Le roi lui offre une généreuse subvention qui fut réservée à monter des

camps d'entraînement en Libye pour former des commandos [17]. En juillet, il assiste à Milan au Congrès mondial de la CISL, en compagnie de Farhat Hached, Mahmoud Messadi, Nouri Boudali et Taïeb Slim ; les dirigeants de l'AFL l'invitent avec Farhat Hached à leur Congrès fixé en septembre à San Francisco. En août, il se rend à Stockholm puis à Londres (où il donne une longue interview à la BBC) puis rejoint les Etats-Unis. A Washington, il est reçu le 14 septembre, en compagnie de Farhat Hached, par des membres du Congrès puis il se rend le 24 septembre à San Francisco au Congrès AFL où Farhat Hached présente un discours au nom de la centrale tunisienne UGTT ; Habib Bourguiba repart enfin en octobre pour l'Espagne, l'Italie, Istanbul et le Caire. Le 15 décembre, il retourne à Paris où il renoue avec les milieux politiques français et la communauté des étudiants tunisiens.

Le 15 décembre 1951 est aussi la date à laquelle le ministre Robert Schuman remet à Mhamed Chenik la lettre qui rejette l'aspiration du gouvernement tunisien à l'autonomie interne. La lettre ne mentionne ni le principe de l'autonomie ni la souveraineté tunisienne, mais souligne le rôle des français de Tunisie dans la vie économique du pays, leur contribution au budget de l'Etat tunisien et rejette toute formule qui écarte « leur participation au fonctionnement des institutions politiques. » A ce titre, « la réforme municipale constitue, aux yeux du gouvernement français, une première mesure indispensable au développement de la démocratie tunisienne. » La lettre souligne la permanence des rapports entre la France et la Tunisie et « la reconnaissance du caractère définitif du lien qui les unit. » Cette réponse [18] a floué l'espoir de réforme et miné irrévocablement la haute mission de Louis Périllier. Le Quai d'Orsay, assiégé toute l'année 1951 par les délégations des prépondérants, avait cédé à leurs mises en garde et confié au jeune diplomate François Puaux, fils de Gabriel Puaux [19] la rédaction de la réponse au Mémorandum tunisien du 31 octobre.

Sans doute la France s'estimait-elle assez forte pour faire barrage en bloc aux aspirations de la Tunisie et du Maroc. Louis Périllier mesure la gravité du recul : le terme d'autonomie interne n'est même pas mentionné, pas plus que la reconnaissance de la souveraineté tunisienne ; pour lui, la France engage la bataille de la co-souveraineté, affirme le

caractère définitif du protectorat et consacre l'échec d'une expérience de règlement pacifique. Il estime que la lettre du 15 décembre met fin à sa mission. Mhamed Chenik réalise qu'une ère d'incertitude s'ouvre devant la Tunisie ; répondant à Robert Schuman le 9 janvier 1952, il rappelle fermement le principe de l'unité de la souveraineté tunisienne et rejette le principe de mixité des assemblées élues.

Pour le Néo Destour, l'épreuve de vérité a sonné pour sa stratégie politique et pour sa doctrine de libération nationale. Dans un télégramme daté 16 décembre adressé au gouvernement français et au Président de la République, les organisations nationales tunisiennes, notamment le Néo Destour et l'UGTT, « réaffirment la volonté du peuple tunisien de ne jamais acquiescer à la politique tendant à maintenir sous quelque forme que ce soit l'immixtion d'une colonie étrangère dans les affaires tunisiennes. »

Habib Bourguiba prend connaissance de la lettre de Schuman le jour même, à l'hôtel Ritz, siège de la délégation gouvernementale tunisienne. Dans un communiqué à la presse du 16 décembre, partiellement reproduit dans les journaux tunisiens, il déclare :

« La réponse du gouvernement français a pratiquement mis fin à l'expérience tunisienne que l'on peut définir comme une tentative de concilier dans la paix et l'amitié l'aspiration du peuple tunisien à l'indépendance et les intérêts généraux de la France en Tunisie.

Sur la foi de déclarations catégoriques de M. Robert Schuman, le Néo Destour a cru possible une entente directe. Il a tout fait pour faciliter son succès. Il l'a cautionnée auprès des masses tunisiennes et l'a défendue contre le scepticisme ou le fanatisme des autres.

Le dialogue qui s'est engagé constituait un test aux yeux du monde. La réponse de M. Schuman à la note des ministres tunisiens démontre la mauvaise volonté de la France ou son impuissance à résoudre les contradictions internes du protectorat. Elle démontre aussi son mépris de l'amitié du peuple tunisien qui eût pu constituer le plus sûr rempart de la présence française.

Aujourd'hui tout cela est dépassé. Une page de l'histoire tunisienne est tournée. Une autre commence. La réponse de M. Schuman ouvre une ère de répression et de résistance avec son cortège inévitable de

larmes, de deuils et de rancunes. L'amitié franco tunisienne est soumise à rude épreuve.

Pour la troisième fois depuis sa fondation, le Néo Destour doit faire face à une épreuve de force qui met en danger son existence et l'avenir de la nation. L'incompréhension butée de la colonie française a fait que cette épreuve était devenue nécessaire. Elle sera cette fois décisive. Le Néo Destour est décidé à mener la lutte avec la même résolution et le même courage qu'il a montrés dans le passé et qui lui ont assuré la victoire. Il sera d'autant plus ferme dans la lutte qu'il aura conscience d'avoir tout fait pour éviter la rupture.

Le peuple tunisien exaspéré, déçu, à bout de patience, saura administrer la preuve aux yeux du monde qu'il est mûr pour la liberté et que sa liberté est une condition nécessaire à la défense du monde libre en Méditerranée et, partant, à la paix.

Malheureusement, il n'est pas sûr qu'à l'issue de cette longue et dure épreuve, les données du problème tunisien ne se fussent pas modifiées au point de rendre impossible la reprise du dialogue sur les bases raisonnables que nous avions acceptées le 17 août 1950. »

La lettre du 15 décembre allait développer ses tragiques effets jusqu'au discours de Pierre Mendès France du 31 juillet 1954 qui met fin à la campagne outrancière de la co-souveraineté.

Dès janvier 1952, la réponse tunisienne prend corps. Mhamed Chenik se résout à saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies ; les organisations nationales, notamment le Néo Destour et l'UGTT, décident une "grève nationale générale" de trois jours ; un congrès extraordinaire du Néo Destour est convoqué pour le 18 janvier ; les cellules mises en place en vue de la résistance armée sont discrètement mises en alerte en prévision des décisions attendues du congrès. Rentré à Tunis le 4 janvier 1952, Habib Bourguiba reprend contact avec les dirigeants et les militants. C'est lui qui détermine Mhamed Chenik à adresser la plainte au Conseil de Sécurité. Dans un discours à Monastir, il déclare : « Le peuple tunisien doit déposer une plainte à l'ONU et la faire valider par le sang... » A Bizerte, le 13 janvier, il répète dans un meeting organisé par le Néo Destour le mot d'ordre de mobilisation et de lutte populaire : « Il faudra entreprendre des actions guerrières de

grande envergure. La révolte s'organisera, le sang coulera... les intérêts de la France seront peut-être perdus ! » A Béja, le 17, il appelle les tunisiens au sacrifice pour la cause de la liberté et de l'indépendance.

La lettre du gouvernement tunisien au Président du Conseil de Sécurité, signée le 12 janvier 1952 par Mhamed Chenik, porte sur le « différend qui oppose l'Etat tunisien à l'Etat français, en vue de donner à ce différend une solution conforme à l'équité et d'en assurer l'ajustement par les moyens les plus propres à garantir les bonnes relations entre nations ». La lettre est prudemment confiée au jeune Bahi Ladgham pour la convoyer discrètement à Paris où se tient, au Palais de Chaillot, l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les ministres Salah Ben Youssef et Mohamed Badra, chargés de la remettre au Secrétaire Général des Nations Unies, reprennent l'avion le 13 janvier pour Paris. Le 14 janvier, les deux ministres, accompagnés de Habib Bourguiba Jr, remettent formellement à Andrew Cordier, chef du Cabinet de Trygve lie, Secrétaire Général, la lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité.[20]

C'est le 13 janvier qu'arrive en Tunisie le nouveau Résident Général Jean de Hauteclocque, à bord d'un croiseur de la marine française[21] ; salué par un déploiement militaire exceptionnel, il se rend aussitôt au palais d'Hammam Lif où Lamine Bey le reçoit en présence du Premier Ministre et des autres membres du gouvernement. L'audience, sans discours, est glaciale. A l'issue de la cérémonie, les ministres Ben Youssef et Badra reprennent l'avion pour Paris. La démarche effectuée le lendemain auprès des Nations Unies jette la stupeur dans le gouvernement français. Le 15 janvier, de Hauteclocque revient devant le souverain avec une lettre du ministre des Affaires Etrangères qui l'invite à révoquer ses ministres. Le Bey ne répond pas. L'épreuve de force est engagée.

La résistance armée

Le 16 janvier, le Résident Général interdit le congrès du Néo Destour et fait arrêter 150 destouriens de Tunis et de l'intérieur, provoquant des manifestations de protestation dans plusieurs villes. A l'aube du 18 janvier, Habib Bourguiba et Mongi Slim sont arrêtés et éloignés à

Tabarka. Le congrès qui devait se tenir le 18 janvier à Hammam Lif se tient clandestinement, à la date prévue, dans la médina de Tunis, dans un local du parti rue Garmatou. Présidé par Hédi Chaker, il conclut que « seules l'abolition du protectorat, l'accession de la Tunisie au stade d'un Etat indépendant et souverain et la conclusion entre la Tunisie et la France d'un traité coordonnant sur un pied d'égalité l'action des deux nations sur les plans stratégique, économique et culturel et garantissant les intérêts légitimes de toutes les colonies étrangères, permettront une coopération amicale, féconde et durable entre les deux pays. » Les congressistes forment un Bureau Politique clandestin, lancent la résistance armée et décident la grève générale. Une page décisive est tournée. Rien ne sera plus comme avant.

En janvier 1952, le Néo Destour compte une forte implantation dans toute la Tunisie et se prévaut d'une solide tradition d'activité politique et de lutte populaire ; le parti est préparé à la résistance armée par une série d'initiatives confiées à des militants de l'extérieur et, à l'intérieur, aux dirigeants syndicalistes des zones minières du Centre et aux mouvements de la jeunesse destourienne et des Scouts de Tunisie. En outre, la centrale syndicale est encadrée par des destouriens mûrs et combatifs. Dès lors, la lutte politique prend une nouvelle forme au-delà des motions, des discours et des articles de presse, par une véritable "guerre des partisans".

Au lendemain du congrès, la grève générale plonge les grandes villes dans une atmosphère de deuil. A Tunis, la médina étant déserte et les boutiques fermées, la ville est sillonnée par des patrouilles de l'armée qui traversent en particulier les quartiers arabes et qui procèdent à des vérifications d'identité et à des arrestations de suspects. Un grand nombre de dirigeants et de sympathisants destouriens et communistes sont arrêtés, dont Hédi Chaker et Slimane Ben Slimane. Les premiers camps de détention s'ouvrent au Sud : Remada, Zaarour et Tataouine où sont déportés des centaines de tunisiens.

A la nouvelle de l'arrestation des dirigeants destouriens, des manifestations sont organisées dans plusieurs villes[22], défiant le dispositif militaire lourdement déployé dans les quartiers arabes et aux entrées des quartiers européens. La première victime tunisienne tombe à Bab Menara, non loin du quartier général du Commandant Supérieur des

Troupes de Tunisie, à la périphérie de la médina de Tunis. Le lendemain, on déplore à Mateur 8 morts et 56 blessés. Du 22 au 28 janvier, le bilan est encore plus lourd : à Sousse (où tombe la première victime française, le colonel Duran), à Beni Khalled (où tombe le lieutenant de gendarmerie Vacher) à Kelibia, Nabeul, Hammamet, Kairouan, Moknine, Sfax et Bizerte. Les obsèques des martyrs sont partout des occasions de rassemblements grandioses ; par leur fréquence, par leur envergure inhabituelle et par la grande dignité qu'elles inspirent, les obsèques produisent un impact puissant sur la colonie française. Les journaux s'enrichissent d'une rubrique quotidienne : accrochages, attaques, sabotages, attentats et "fellagas [23] mis hors de combat".

Le commandant supérieur des troupes de Tunisie, le général Garbay, lance une opération punitive dans le Cap Bon où des postes de police et de gendarmerie avaient été attaqués et occupés. Le 28 janvier, sous prétexte de récupérer les armes, il mobilise une unité d'infanterie, quatre unités de la Légion Etrangère et trois unités de parachutistes qu'il lance dans les bourgs et les villages de la presqu'île : incendies des douars, dynamitage des maisons, profanation des mosquées, destruction de corans et de livres arabes, pillages et viols, pénalités collectives de 80.000 Fr et 100.000 Fr frappant trois villages [24], des dizaines d'exécutions sommaires, y compris 4 nourrissons. Le "ratissage du Cap Bon" dure cinq jours. Les actes de pillage et de sauvagerie devaient être étouffés : ils ont été révélés par les agences Associated Press et United Press informées par des correspondants tunisiens. Ces agences ont aussitôt fait vérifier les informations et répercuté le scandale. Le record du général Pierre Garbay s'enrichit, après les massacres mémorables de Madagascar, par le sinistre ratissage du Cap Bon.

Le Premier Ministre Mhamed Chenik charge Dr Materi, Ministre d'Etat et Dr Ben Salem, Ministre de la Santé, d'une enquête sur cette opération. Le Résident Général, invité à désigner un représentant, s'en abstient. Le rapport accablant déposé par Dr Materi est rendu public. Il est par ailleurs confirmé dans ses conclusions par Tahar Ben Ammar, président de la Chambre d'Agriculture tunisienne et par deux Conseillers de l'Union Française, Pierre Corval et le pasteur de La Gravière, qui effectuent des missions indépendantes au Cap Bon. Dans

leur rapport, les Conseillers écrivent : « La destruction des maisons, les pillages, les exécutions mentionnées dans les rapports des ministres MM Materi et Ben Salem sont rigoureusement conformes à la vérité... Nous apprenons de source française, et militaire, que la répression exercée par les autorités françaises avait causé la mort de deux cents tunisiens sans parler des nombreux blessés.[25] » A son tour, Fonlupt-Esperaber, député du Haut-Rhin, au terme d'une enquête personnelle, confirme les faits. De son côté, Farhat Hached demande à la CISL une enquête sur la situation en Tunisie. En réaction à ce scandale, la grève générale est décrétée le 1er février par le Néo Destour et l'UGTT.

Fin janvier, les résistants déjà préparés se regroupent sous la conduite de chefs ayant acquis une expérience militaire dans les rangs de l'armée française, et forment des unités combattantes de trente à cent *moujahids,* qualifiés de *fellagas* par la propagande française. Retranchés dans les montagnes, ces groupes mènent une guérilla contre l'armée française et contre les centres de colonisation : embuscades dressées au passage d'unités militaires, attaques de fermes, sabotages de voies ferrées et de lignes téléphoniques, destruction de ponts et de bâtiments coloniaux, exécution d'officiers français et de traitres à la cause nationale. Opérant à partir des zones montagneuses, ils tiennent fermement les régions de Gafsa et Kasserine (Lazhar Chraïti), Maktar (Tahar Lassoued), Le Kef (Sassi Lassoued), Kroumirie (Taïeb Zellag), Bizerte (Mahjoub Ben Ali), tandis que dans les zones habitées, Hassan Ben Abdelaziz tient la région de Sousse et Abdellatif Zouhir le sud du Sahel. Tout en recevant des messages intermittents du Néo Destour, les groupes décident très librement de leur mouvement et de leurs opérations. A juste raison, les destouriens s'estiment eux-mêmes dépassés par les franc-tireurs : la violence entraîne la violence. En février, Farhat Hached déclare : « Nous ne pouvons pas condamner publiquement de tels actes car ils sont le résultat direct de la répression française. Quand toute négociation devient impossible, conclut-il, le peuple a recours aux armes.[26] »

Au cours des années 1953 et 1954, l'activité de la résistance s'intensifie, les groupes sont au nombre de treize, grâce à l'apport d'un millier de jeunes volontaires, entraînés dans les camps ouverts en Libye et équipés d'armes plus modernes [27]. Mieux répartis dans le Nord pour alléger la pression militaire sur le Sud et pour mieux cibler les gros

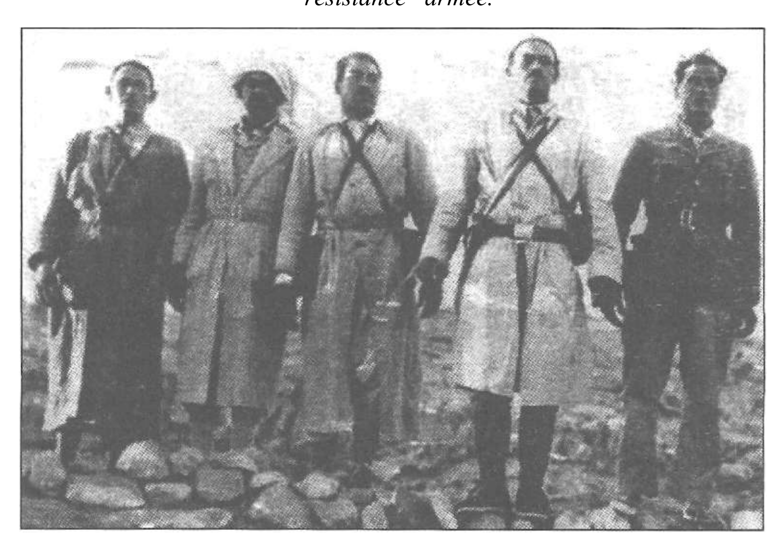
La Résistance armée


Ahmed Tlili


Lazhar Chraïti


Sassi Lassoued

Ahmed Tlili, en accord avec Habib Bourguiba, a veillé depuis septembre 1949 à implanter les premiers noyaux de groupes armés dans les régions. Il a institué un "Comité National de la Résistance" composé de dix responsables, un par région. La mise en place des groupes armés, strictement cloisonnés, et des dépôts d'armes, a pris toute Vannée 1950. Le mouvement scout a contribué parallèlement à la formation et à l'encadrement des volontaires. Certains soldats démobilisés ont rallié la lutte contre les forces françaises. En janvier 1952, h i premiers groupes entrent en action dans les villes et dans les maquis. Les armes, récupérées sur les champs de bataille du Sud après les affrontements de 1942 et 1943 entre les Alliés et les forces de l'Axe, et dissimulées par les tribus Hmamma et Beni Zid, sont suffisantes pour lancer les premières offensives. De nouvelles armes sont introduites à partir du milieu de l'année 1953, en provenance de Libye où un camp d'entraînement et d'approvisionnement, au Sud de Tripoli, est mis par le gouvernement libyen à la disposition du Néo Destour. Lazhar Chraïti et Sassi Lassoued sont les premiers et les plus prestigieux parmi les chefs de la résistance armée.



centres de colonisation, ils menacent directement la sécurité des colons qui, bien qu'armés et souvent encadrés par des détachements de troupes spécialement assignées aux zones sensibles, se sentent isolés, n'étant plus en mesure de conserver avec eux leurs familles, de compter sur leurs ouvriers tunisiens, ni même d'effectuer leurs moissons sans être étroitement protégés par des militaires à demeure. De mars à novembre 1954, de véritables batailles opposent les groupes de maquisards aux forces françaises : dans le Jebel Orbata en mars, juin et juillet, dans le Jebel Ichkeul en mai, dans le Jebel Gadhoum en août, dans le Jebel Melloussi en septembre et dans le Jebel Sidi Yaïch en octobre et novembre. Du côté français, la seule réaction sensible est l'accroissement des renforts militaires en provenance d'Algérie et de France.

Le gouvernement Pleven ayant été renversé le 7 janvier 1952, c'est Edgar Faure qui, le 17 janvier, obtient l'investiture de l'Assemblée. Interpellé sur la question tunisienne, il affirme sa volonté de réaliser des réformes par étapes, acheminant la Tunisie vers l'autonomie interne : « Nous ne réclamons pas, nous ne réclamerons jamais la co-souveraineté » affirme-t-il à la tribune de l'Assemblée. Il charge François Mitterrand, Ministre d'Etat, de préparer un plan pour la reprise du dialogue. Ce plan, fondé sur le principe d'un gouvernement tunisien homogène, aurait constitué une ouverture politique et offert une base sérieuse pour renverser la situation et reprendre la négociation si Edgar Faure n'était mis en minorité le 28 février. Son successeur, Antoine Pinay, investi le 6 mars, et davantage préoccupé par le maintien de l'ordre, lâche la bride au Résident Général qui pousse plus loin la politique de force : à l'aube du 26 mars, de Hauteclocque fait arrêter quatre ministres : Chenik, Materi, Ben Salem et M-S. Mzali qui sont déportés à Kébili dans le Djérid.

La semaine est particulièrement tendue à Paris. Le 20 mars 1952, le sultan Mohammed V fait parvenir au Président Auiiol un Mémorandum où il demande la révision du Protectorat, en proposant trois étapes : levée de l'état de siège et octroi du droit syndical aux marocains ; constitution d'un gouvernement représentatif ; ouverture de négociations entre Rabat et Paris pour définir sur de nouvelles bases les rapports entre les deux pays, soit « une définition nouvelle des rapports franco marocains garantissant au Maroc sa souveraineté et aux Français

leurs intérêts légitimes. » Le Quai d'Orsay fait traîner la réponse au sultan car, à New York, une échéance plus délicate menace : la plainte tunisienne au Conseil de Sécurité, déposée le 14 janvier, allait faire l'objet d'un débat à New York. En avril, en effet, la présidence du Conseil allait passer des Pays-Bas au Pakistan ; le 2 avril, les pays arabes et asiatiques déposent des lettres dans ce sens au Conseil de Sécurité. Redoutant que le débat ne s'engage pendant que le gouvernement Chenik, signataire de la plainte, serait encore en fonction, le Quai d'Orsay donne carte blanche au Résident Général pour destituer ce gouvernement et pour investir à la hâte un autre gouvernement qui soit en mesure de tenir, au nom du Bey, un discours conforme aux thèses françaises.

Le 25 mars, le Résident Général est reçu par le Bey entouré de ses ministres, alors qu'il avait demandé une audience en tête-à-tête. Il réclame d'autorité un changement de l'équipe ministérielle et, sans recevoir le moindre engagement, accorde au Bey un bref délai pour se décider. Le télégramme adressé aussitôt par Lamine Bey à Vincent Auriol pour protester contre le ton du représentant de la France n'a guère la moindre chance de changer le cours des événements. A l'aube du 26 mars, les ministres sont arrêtés à leurs domiciles et conduits par avion à Kébili tandis que Bourguiba est transféré de Tabarka à Remada[28]. De tels procédés, habituellement, révoltent Vincent Auriol qui, en outre, est conscient que le coup de force, à la veille du débat au Conseil de Sécurité, ne peut que trahir le désarroi de la France et desservir son crédit. Mais ce qui se prépare à l'ONU est peut-être plus grave : c'est donc lui qui, dans ces circonstances, vole au secours du Résident Général : dans sa lettre de réponse au télégramme de protestation du Bey, il plaide pour l'avènement à Tunis d'un "gouvernement d'union et d'apaisement afin que soit constituée la commission franco tunisienne chargée de mettre au point au plus tôt les réformes envisagées par le gouvernement" et qui permettront de conduire la Tunisie "dans le respect de sa souveraineté, de votre dynastie et des intérêts légitimes de la France et des français de Tunisie, vers l'autonomie intérieure." Le Président Auriol confie à Jean Forgeot, Secrétaire Général de l'Elysée et Jacques Kosczciusko-Morizet, son directeur de cabinet, la mission de présenter au Bey sa réponse. Ils sont reçus le 28 mars.

Au cours de la même audience, le Résident Général fait sceller par le Bey le décret nommant un nouveau Premier Ministre : celui qui avait été choisi par Lamine Bey à son avènement le 15 mai 1943, Slaheddine Baccouche. En principe, le nouveau titulaire devait se hâter de combler le vide : former un gouvernement et constituer la délégation tunisienne appelée à discuter, au sein d'une commission franco tunisienne, les réformes annoncées dans la lettre du Président Auriol. Mais Baccouche aura beaucoup de peine à tenir la gageure et à former un gouvernement dans les délais.

.L'internationalisation de la question tunisienne

La requête tunisienne auprès des Nations Unies est passée par deux étapes. Les premières démarches des ministres Ben Youssef et Badra aboutissent au dépôt, le 2 février 1952, d'une lettre signée par 15 pays arabes et asiatiques qui, s'adressant au Président du Conseil de Sécurité et au Président de l'Assemblée Générale, attirent leur attention sur « la gravité de la situation en Tunisie [29] ». Parallèlement, un Comité des Quatre comprenant le Pakistan, l'Inde, l'Indonésie et le Yémen est chargé d'étudier la procédure à suivre pour l'inscription effective de la question à l'ordre du jour du Conseil. En définitive, le groupe décide d'attendre la fin de la présidence hollandaise du Conseil au cours du mois de mars et l'avènement de la présidence pakistanaise début avril pour poser formellement la demande d'inscription. Le 2 avril, onze délégations arabes et asiatiques « attirent l'attention du Conseil de Sécurité sur la gravité de la situation qui règne actuellement en Tunisie » et demandent que « le Conseil se réunisse immédiatement pour l'examiner et prendre, en vue d'y mettre fin, les mesures prévues par la Charte. » Ce sont : l'Afghanistan, la Birmanie, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Pakistan, les Philippines, l'Arabie Saoudite et le Yémen. Le Liban et la Syrie, qui s'étaient d'abord abstenus, se joignent ultérieurement à la même démarche avec deux autres pays africains, l'Ethiopie et le Libéria. La requête est ainsi endossée par 15 pays. Ce fait même consacre l'internationalisation de la question tunisienne.

Une place à part revient au Pakistan dans la conduite et le suivi de la démarche. En recevant les ministres tunisiens à Paris, Sir Zafrullah

Khan, Ministre des Affaires Etrangères du Pakistan, les rassure d'abord sur son engagement en tant que membre du Conseil quant au débat attendu en avril, et les persuade surtout d'agir, au-delà de Paris, au siège même des Nations Unies à New York, afin d'établir un contact régulier avec les délégations permanentes des principaux pays membres, y compris les européens et les latino américains, ainsi qu'avec les services du Secrétariat Général. Sir Zafrullah insiste sur la nécessité pour la Tunisie d'ouvrir un bureau à New York et de maintenir la pression sur la France, quelle que soit l'issue du premier débat au Conseil de Sécurité, notamment à l'occasion des sessions périodiques de l'Assemblée Générale. A cette fin, il remet à la délégation tunisienne une somme conséquente pour entreprendre les préparatifs nécessaires avant l'échéance d'avril. Il recommande enfin de garder le contact avec Ahmed Boukhari, le Représentant Permanent du Pakistan auprès des Nations Unies.

Bahi Ladgham, présent à l'audience, est aussitôt chargé d'ouvrir le bureau tunisien auprès des Nations Unies. Après un bref passage au Caire, il arrive à New York à temps pour couvrir le débat au Conseil de Sécurité qui s'ouvre le 4 avril, sous la présidence pakistanaise. A cette date, le Conseil comprend onze membres : les cinq permanents (Etats-Unis, Chine [nationaliste], France, Royaume Uni et URSS) ainsi que Brésil, Chili, Grèce, Pakistan, Pays-Bas et Turquie. Comme la France s'oppose à l'examen de la question tunisienne par le Conseil, les premières délibérations portent sur l'inscription même de la question à l'ordre du jour du Conseil. Le débat étant ainsi formellement restreint à la procédure, seuls les membres du Conseil y participent à l'exclusion des pays non membres. En outre, le veto est sans effet : il suffit de la majorité de sept voix, quelles que soient les voix contre, pour que la décision soit effective.

En lui-même, ce débat inaugural du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la question tunisienne est un acquis politique considérable. En étant formellement un "débat de procédure", il ne permettait pas l'intervention des délégations non membres du Conseil qui auraient donné à la cause tunisienne une ampleur plus large, mais il n'a pas empêché le plaidoyer admirable du Pakistan, ni la dénonciation de la

politique coloniale de la France, ni l'affirmation de l'exigence de la décolonisation comme une force historique irréversible. C'était déjà un débat de fond, le premier questionnement international de la France sur sa politique coloniale en Tunisie [30].

Le délégué de la France, l'Ambassadeur Hoppenot, prend la parole en premier pour plaider la non compétence du Conseil et pour s'efforcer de justifier, quant au fond, la politique française en Tunisie. Il dénonce aussi les 'affirmations diffamatoires' des différentes délégations qui ont, dans les lettres adressées au Président du Conseil, demandé l'inscription de la question tunisienne. Succédant au représentant de la France, Sir Zafrullah Khan, au nom du Pakistan, introduit l'affaire tunisienne : c'était la première présentation de la question devant les Nations Unies. Il la situe d'abord dans son contexte juridique pour mieux dénoncer les violations des Conventions qui lient les deux pays ainsi que les mesures de répression qui ont porté la crise actuelle à un point tel qu'il menace la paix et la sécurité internationale. Ce plaidoyer éloquent, argumenté, accablant, a constitué un véritable réquisitoire contre la politique coloniale de la France en Tunisie et plus largement en Afrique du Nord. C'était aussi le premier duel au Conseil de Sécurité entre le groupe arabo asiatique et le bloc colonial dirigé par la France et le Royaume Uni : ce duel a inauguré l'histoire de la décolonisation du Maghreb au Conseil de Sécurité.

A la reprise des débats le jeudi 10 avril, les délégations des mêmes pays arabes et asiatiques (sauf le Pakistan) adressent au Président du Conseil de nouvelles lettres protestant contre les termes dont l'Ambassadeur de France avait qualifié leur démarche au cours de son intervention du 4 avril et demandent formellement que le Conseil leur donne "la possibilité de répondre en détail aux diverses accusations non fondées qui ont été portées par le représentant de la France."

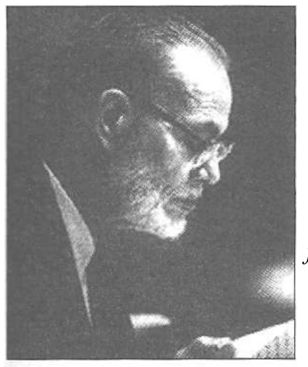
Après trois séances de débats les 4,10 et 14 avril, le vote donne cinq voix favorables à l'inscription de la question tunisienne à l'Ordre du Jour du Conseil (Brésil, Chili, Chine, Pakistan et URSS), contre deux voix (France et Angleterre) et quatre abstentions (Etats Unis, Grèce, Hollande et Turquie). Comme c'était un débat de procédure relativement à l'adoption de l'ordre du jour, le veto des deux membres permanents

n'entrait pas en ligne de compte : il aurait suffi d'une majorité de sept voix quelconques pour obtenir l'inscription. De ce fait, les abstentions ont pesé plus que les deux voix hostiles. L'abstention des Etats-Unis en particulier est interprétée comme une légitimation du recours aux Nations Unies : en fait, les Etats-Unis voteront en septembre en faveur de l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et voteront également le 17 décembre, le projet de Résolution Brésilien.

Dans la circonstance, le fait même du débat politique sur la question tunisienne, avec les interventions éloquentes des délégués pakistanais, chilien et brésilien est une grande victoire tunisienne. La sensibilité et la réceptivité du Brésil et du Chili ouvrent la perspective d'une coopération politique future avec le groupe latino américain dans toutes les questions touchant à la décolonisation. Le 20 juin, 13 pays afro-asiatiques demandent la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée Générale sur la question tunisienne. Les délais réglementaires et les réticences des occidentaux qui préfèrent renvoyer simplement la question à la prochaine session ordinaire, freinent l'initiative qui ne recueille que 23 réponses favorables alors qu'il en fallait 31. Le 30 juillet 1952, les 13 pays arabo-asiatiques présentent à nouveau un mémorandum justifiant l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de la septième session ordinaire de l'Assemblée Générale, tandis qu'une démarche similaire était effectuée le 8 août pour inscrire également la question marocaine. En dépit des objections de la France, les deux questions sont inscrites et débattues à chaque session jusqu'en 1956, date de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie.

Le sombre intermède du gouvernement Baccouche

Slaheddine Baccouche ne parvient pas à former une délégation représentative en mesure de discuter, au sein d'une commission franco tunisienne, les réformes projetées par le Quai d'Orsay. Il réussit tout juste à constituer son gouvernement le 12 avril 1952. Composé de caïds et de fonctionnaires, boycotté par le Néo Destour, ce gouvernement, selon le jugement de Lamine Bey, aura tout juste une fonction administrative.



Sir Zafrullah Khan (1893-1985) *Ministre des Affaires Etrangères du Pakistan, a d'emblée assumé la cause de la Tunisie au sein des Nations Unies. Après le dépôt de la plainte de la Tunisie auprès du Conseil de Sécurité (Paris, 14 janvier 1952), il reçoit les membres de la délégation et leur recommande d'ouvrir à New York, au siège des Nations Unies, un bureau de représentation qui devra agir directement auprès des Missions diplomatiques des pays membres. Au nom du Pakistan, il leur fournit une première dotation dans ce but. Président du Conseil de Sécurité en avril 1952, il ouvre le 4 avril le débat sur la question tunisienne et soutient le premier grand plaidoyer de la cause tunisienne aux Nations Unies. Ses interventions ultérieures devant VAssemblée Générale font date dans les annales de la décolonisation et marquent d'une manière décisive l'internationalisation des questions tunisienne et marocaine.*



Fadhel Jamali (1903-1997) *Ministre des Affaires Etrangères d'Irak, a fourni une assistance diplomatique décisive aux militants de la cause tunisienne en exil au Caire et aux Nations Unies. Il a constamment pris la tête du groupe arabe dans les débats de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la question tunisienne. Il a vigoureusement soutenu la cause de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie à la Conférence de Bandoung (17-24 avril 1955). Ayant été arrêté et condamné au lendemain de la révolution irakienne du 14 juillet 1958, il a été, grâce à l'intervention du Président Bourguiba, libéré en 1961 et accueilli à Tunis où il a séjourné avec sa famille.*



Hooker Doolittle (1889-1966), *Consul Général des Etats Unis à Tunis de 1941 à 1943, est témoin des efforts du gouvernement Chenik pour hâter l'émancipation de la Tunisie. Ayant établi des relations de confiance avec certains membres du Bureau Politique du Néo Destour, notamment Slaheddine Bouchoucha, il est averti des positions très fermes des principaux dirigeants nationalistes, en Tunisie et en exil, en faveur des Alliés. C'est lui qui s'oppose à l'accusation des dirigeants Néo Destouriens de collusion avec l'ennemi et qui intervient fermement auprès des services français pour faire cesser les poursuites contre Habib Bourguiba pour ce même grief. Il a fait l'objet d'une intervention officielle de Georges Bidault pour l'éloigner de Tunisie en raison de ses rapports étroits avec les dirigeants nationalistes. Pendant son séjour en Egypte, Habib Bourguiba renoue le contact avec Hooker Doolittle, en poste à Alexandrie dès 1947, et trouve auprès de lui un fervent soutien en vue du succès de ses missions aux Etats-Unis.*

Le nouveau projet de réformes se prévaut du respect de la souveraineté tunisienne. Or, tout en accordant pour la première fois l'accès "préférentiel" des tunisiens à la Fonction Publique, il introduit néanmoins la co-souveraineté dans le législatif : le conseil habilité à se prononcer sur les questions budgétaires est mixte et paritaire, associant les représentants élus des français de Tunisie à l'exercice de responsabilités politiques. Dans un Mémorandum rendu public, le Néo Destour réfute une à une ses dispositions et conclut à son rejet en bloc. Le débat ouvert sur ce projet du 5 au 19 juin au sein du Parlement français (Assemblée Nationale et Sénat), n'aboutit à aucune résolution cohérente. Le plus clair des débats est la mise en garde lancée par les députés d'Algérie et les sénateurs de Tunisie et du Maroc contre le danger de contagion des réformes, toute mesure introduite en Tunisie risquant de mettre en péril la présence française dans toute l'Afrique du Nord.

Résolu cependant à réaliser les réformes en prévision de la session de septembre de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Robert Schuman tient à faire admettre son plan par le gouvernement et, finalement, par le Bey. A son retour de Paris le 5 juillet, de Hauteclocque est porteur d'une lettre du Président du Conseil Antoine Pinay dans laquelle ce dernier insiste auprès du Bey pour qu'il approuve le plan de réformes arrêté par le gouvernement et « qui est entièrement conforme à l'esprit de la Convention de la Marsa. » Or, le Résident Général transmet les réformes non au Bey mais au Premier Ministre Baccouche. Une autre maladresse de la Résidence laissant entendre que le Bey aurait endossé la réforme provoque le 22 juillet un télégramme de protestation de Lamine Bey au Président Auriol. Reçu par le Bey le 28 juillet, le Résident Général lui présente enfin le plan de réforme[31] et, curieusement, le presse d'y apposer son sceau au cours même de l'audience. Mais il ne réussit même pas à lui arracher un engagement : le Bey demande un délai de deux à trois mois pour étudier le projet.

Le 1[er] août, le Bey convoque au palais de Carthage quarante représentants des principales collectivités civiles et religieuses, des corps élus et des organismes professionnels pour les consulter sur ce plan. L'initiative, bien accueillie par l'opinion tunisienne, prend de court le

Résident et le Premier Ministre qui se retrouvent encore davantage isolés. Le "Conseil des Quarante" comprend Farhat Hached (UGTT), Tahar Ben Ammar (Chambre dAgriculture), Dr Sadok Mokaddem (Néo Destour), Salah Farhat et Moncef Mestiri (Destour), Albert Bessis (Bâtonnier de l'Ordre des Avocats) ainsi que les autorités religieuses et plusieurs avocats, médecins et pharmaciens sympathisants du mouvement national. Dans son propos introductif, le Bey rappelle son discours du 15 mai 1951 et le Mémorandum déposé auprès du gouvernement français le 31 octobre dernier : « Le projet de réformes est-il conforme à nos aspirations ? » Le Conseil des Quarante est invité à donner son avis par écrit. Au terme d'un premier débat, sensiblement hostile au projet de réformes, les présents désignent une commission de douze membres qui entreprend de larges consultations et qui soumet son rapport au Bey le 1er septembre. C'est à l'unanimité que la commission conclut au rejet du projet "dont aucune disposition ne contribue à la restauration de la souveraineté tunisienne" ; bien au contraire, il consacre les empiétements successifs qui l'ont aliénée.[32]

Pressentant l'issue négative de la démarche, le gouvernement français dépêche auprès du Bey M. Binoche, Directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay et ancien Secrétaire Général du gouvernement tunisien, pour recommander l'adoption avant le 15 août du plan de réformes. Reçu courtoisement à Carthage le 7 août, M. Binoche réalise que la cause est perdue. Le 9 septembre, le Bey fait remettre à la Résidence, à l'attention du Président de la République, la lettre de rejet du plan de réformes tout en joignant le Rapport des douze [33]. Dans ce contexte, l'institution beylicale renforcée par la consultation démocratique oppose à la France l'affirmation d'une souveraineté tunisienne irréductible : le principe même du refus, la référence à la consultation de toutes les tendances de l'opinion publique, la fermeté du ton signifient la limite des pouvoirs de la puissance protectrice. Ce point de droit, joint à la réalité de la résistance populaire, sera dûment souligné dans les interventions des délégations arabes et asiatiques aux débats de l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre.

Le blocage paraît total. Deux événements graves contribuent à dégrader encore davantage la situation. D'abord la tentative

d'empoisonnement visant le palais beylical. Un sachet contenant du poison devait être remis à un cuisinier du palais par l'intermédiaire d'une princesse qui a pris la précaution d'en aviser à l'avance Dr Abderrahmane Mami, premier médecin du Bey. Le fournisseur du poison, un commerçant d'origine algérienne du nom de Mohamed Achouri, est rattrapé le 12 juin au domicile de la princesse à la Marsa, au moment où il se présentait avec le sachet. Connu pour être un indicateur de la police et détenteur d'un sauf conduit délivré par les services du général Garbay, cet agent a été longuement entendu sur place par Dr Mami et par le prince M'hamed, le fils du Bey. Sans nommer ses commanditaires, Achouri montre l'argent qu'il a reçu pour son entremise (775.000 Fr). Ne pouvant l'arrêter, Dr Mami ne peut qu'enregistrer une plainte auprès du Commissariat de police de La Goulette qui, depuis lors, n'a jamais pu mettre la main sur l'agent Achouri. Les analyses du contenu du sachet, réalisées à Tunis et à Paris, ne laissent guère de doute sur sa nature. Deux avocats commis par le Bey, Me Fathi Zouhir à Tunis et Me Georges Izard à Paris, n'ont guère réussi à faire avancer l'enquête.

L'autre événement est l'assassinat de Farhat Hached, Secrétaire Général de l'UGTT : alors qu'il se rendait en voiture à Tunis, Farhat Hached est attaqué le matin du 5 décembre 1952 sur la route de Radès par un commando armé qui tire plusieurs rafales sur sa voiture. Grièvement blessé, il est d'abord secouru par un camionneur qui s'est proposé de le conduire à l'hôpital à Tunis ; mais en route, il est pris en charge par une autre voiture dont les occupants se proposent de le conduire plus rapidement à l'hôpital. Son cadavre est retrouvé plus tard sur la route de Zaghouan. Son successeur à la tête de la centrale syndicale, le professeur Mahmoud Messadi, ainsi que de nombreux autres dirigeants syndicalistes, sont arrêtés et déportés dans des camps d'internement sans qu'aucune justification n'ait été fournie. Les organisations nationales qui avaient organisé le 3 décembre une grève générale en vue du débat sur la question tunisienne fixé pour le lendemain aux Nations Unies, décident à nouveau une grève générale de trois jours.

Ni l'affaire de la tentative d'empoisonnement du palais ni l'assassinat de Hached n'ont été élucidés. Le ciblage significatif des dirigeants

nationalistes et l'impunité des commandos et des agents qui opèrent librement sans être inquiétés par l'imposant appareil militaire et policier trahissent la complicité des services de la Résidence Générale au plus haut niveau. En France, la presse et les milieux parlementaires de gauche dénoncent ces faiblesses et posent le problème de la responsabilité politique du gouvernement français.

La dégradation de la situation n'en est pas à son terme. L'assassinat de Farhat Hached a provoqué des manifestations de protestation en France et dans le monde, portées par la solidarité internationale très puissante qui unit le monde syndical. Les réactions aux Etats-Unis de l'AFL et du CIO, amplifiées par la CISL, sont répercutées au sein des Nations Unies qui avaient, le 4 décembre, entamé le débat à la première Commission de l'Assemblée Générale sur la question tunisienne. Plus encore, les manifestations de protestation organisées à Casablanca les 7 et 8 décembre sont réprimées avec une extrême violence ; la complicité de la police avec la colonie française est là encore manifeste : tirs sans sommation, massacres et lynchages ont marqué ces manifestations qui, aussitôt suivies d'arrestations en masse des dirigeants de l'Istiqlal et des sympathisants du mouvement nationaliste, ont marqué en définitive le déclenchement de l'insurrection marocaine qui se maintiendra sans faille jusqu'à l'indépendance. Rejoignant la Tunisie dans la politique de résistance active, le Maroc relance la dynamique de la lutte armée en Afrique du Nord et élargit l'internationalisation de la question coloniale.

La connexion des questions tunisienne et marocaine est déjà une réalité aux Nations Unies où les deux questions sont inscrites le 15 octobre, grâce à l'appui arabe et asiatique et grâce à la majorité des pays d'Amérique latine ; l'objection de la France qui conteste la compétence des Nations Unies n'est plus qu'une clause de style. Les débats sur la Tunisie sont conclus le 17 décembre 1952 par une résolution soumise par le Brésil et adoptée par 44 voix, y compris la voix des Etats Unis. La résolution 611 (VII) demande aux deux parties de s'abstenir de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension et exprime l'espoir que les parties poursuivront sans retard leurs négociations en vue de l'accession des tunisiens à la capacité de s'administrer eux-mêmes. L'intérêt majeur de la résolution est d'avoir fait admettre, dans le différend qui oppose la

Tunisie à la France, un droit de regard des Nations Unies et une intervention politique des principaux alliés de la France. Une Note du Ministre Robert Schuman au Résident Général à Tunis, datée 24 décembre 1952, relève cet aspect : « La résolution votée consacre explicitement par une majorité massive la compétence des Nations Unies...Il est à remarquer, ajoute-t-il, que la résolution nous convie à poursuivre "sans retard" nos négociations... »

Le débat sur la question marocaine était opportunément soutenu par le discours du trône, prononcé par Mohamed V le 18 novembre, où il réclame l'émancipation immédiate du Maroc. Le débat est conclu le 19 décembre 1952 par l'adoption d'une résolution également brésilienne où l'Assemblée « exprime sa confiance que, se conformant à sa position déclarée, le gouvernement français s'efforcera de favoriser les libertés fondamentales du peuple marocain ».

L'année 1952 marque le rejet définitif du protectorat par les deux monarchies : à la fois le tournant politique et le passage à l'acte. En Tunisie, l'impact de la résistance armée change profondément la scène et manifeste l'unité de la stratégie de libération, à la fois par la force des idées, par le fait de l'action violente, par l'endurance et la combativité de la résistance et par le fait de l'internationalisation. La radicalisation des positions politiques, la distance qui sépare de plus en plus nettement les communautés française et tunisienne, les attentats qui secouent chaque jour les villes et les campagnes, la peur qui s'installe dans les centres de colonisation … fragilisent les équilibres élémentaires de la société coloniale ; les colons réalisent les premiers que l'environnement hostile où ils sont plongés prend un caractère irréversible et que la terre tunisienne, irrévocablement, leur échappe. Cette prise de conscience a profondément imprégné la communauté française et marqué le décrochage de l'ordre colonial ; à l'instar du Vietnam, l'atmosphère de guerre submerge le pays, isole l'élément européen et forme un nouveau destin pour la Tunisie et pour l'ensemble de l'Afrique du Nord.

En réponse à la lettre du Bey du 9 septembre, Robert Schuman propose, dans une lettre du 26 novembre, de surmonter l'impasse soit par « une conversation directe » soit par l'intermédiaire d'une « commission mixte » appelée à régler les difficultés. Au bout d'un mois, le Bey cède

aux pressions du Résident Général : il signe le 20 décembre 1952 deux décrets de réformes relatifs aux conseils de caïdat et aux municipalités où les français seraient représentés paritairement dans les grandes villes et, dans les autres communes, proportionnellement à leur nombre. Dès lors, une bataille politique s'engage autour des élections, fixées pour le 3 mai et, pour la capitale, le 10 mai 1953.

Boycottées par le Néo Destour, les élections municipales font l'objet d'une motion hostile approuvée le 19 mars par 17 personnalités tunisiennes représentant les chambres économiques et les organisations syndicales et patronales et qui condamne, au nom de l'unité de la souveraineté tunisienne, le maintien aux français du droit de représentation au sein des assemblées municipales. La motion est transmise au Bey et au Résident Général. D'autre part, les listes de candidature traînent à la recherche de tunisiens osant défier le boycott. Enfin, une trentaine d'attentats organisés entre mars et mai font 8 morts et 7 blessés : parmi les victimes, Taïeb Ghachem, frère du ministre de la Santé et Chadli Kastalli, directeur du journal Nahdha ; Dr Hédi Ben Raïs, ministre du Commerce, échappe de peu à la mort. En définitive, 18 communes sur 69 n'ont pu, faute de candidats, constituer leur conseil, notamment Kairouan et Sousse ; le taux de participation aux élections municipales est de 3 %. L'échec du Résident Général est patent. René Mayer, Président du Conseil, songe enfin à son remplacement.

Une ultime maladresse du Résident précipite la décision. Sur la présomption de "non-révélation de complot", il fait arrêter le 15 mai Hédi Nouira, contre l'avis du Secrétaire d'Etat Maurice Schumann, et fait également arrêter à Paris Mohamed Masmoudi, ramené à Tunis et incarcéré à la prison militaire. Tous deux sont libérés le mois suivant, sur ordre du Quai d'Orsay. Or, en juillet, le prince Azzedine, le Bey du camp, soupçonné d'entretenir des liens avec la Résidence, est assassiné ; le 8 août, Ahmed Belgaroui, récemment élu membre du conseil municipal de Sfax, est aussi assassiné. Dès lors, le sort du Résident Général est scellé : la chute du gouvernement Meyer retarde la décision que Bidault finit par émettre le 25 août. Le 3 septembre, Jean de Hauteclocque quitte la Tunisie. Son successeur Pierre Voizard [34] prend ses fonctions le 26 septembre.

La relève coïncide avec les remous provoqués par la déposition le 20 août, jour de l'Aïd el Kebir, du sultan Mohamed V, son éloignement en Corse et son remplacement par Moulay Mohamed Ben Arafa. Le coup de force entraîne un redoublement de violence au Maroc ; le nouveau sultan, aussitôt investi, échappe de justesse à un attentat. L'impasse politique paraît totale dans les deux protectorats : les échecs s'expliquent par la faiblesse des gouvernements successifs à Paris. François Mtterrand, Ministre d'Etat, est choqué par la destitution du sultan Mohamed V et par l'absence d'une politique claire et cohérente dans les protectorats ; il exige la définition d'une nouvelle politique relative à l'ensemble de l'Afrique du Nord et la formulation d'instructions précises au nouveau Résident Général en Tunisie avant qu'il ne rejoigne son poste. N'ayant pas été satisfait, Mitterrand démissionne du gouvernement.

Le nouveau Résident Général commence son mandat dans un climat de violence sous le signe de la Main Rouge. Deux semaines auparavant, le 12 septembre dans la nuit, le leader destourien Hédi Chaker, assigné à résidence à Nabeul et placé sous surveillance policière, était enlevé à son domicile ; son corps criblé de balles était retrouvé le lendemain sur la route de Grombalia, avec une inscription épinglée sur ses vêtements « tout acte de sabotage ou de terrorisme commis dans une localité entraînera la mort de trois grands chefs destouriens !» De toute évidence, la Main Rouge continuait à sévir et tenait à le signifier d'emblée au nouveau Résident.

Le 9 juillet 1953, la question tunisienne était à nouveau inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Aux treize pays arabes et asiatiques se sont joints la Thaïlande et le Libéria. Dans un Mémoire [35] explicatif déposé à l'appui de leur démarche, les quinze rappellent que la France n'avait pris aucune mesure pour mettre en œuvre la Résolution 611 du 17 décembre 1952 et que, de ce fait, la situation s'est dégradée, mentionnant les menaces exercées sur le Bey, l'extension des mesures de déportation et d'emprisonnement, les assassinats, les exécutions, les actes de torture… Le débat à la Première Commission de l'Assemblée, auquel ont pris part 12 orateurs, s'achève le 26 octobre par l'adoption d'une résolution qui recommande que

"toutes les mesures nécessaires soient prises afin de garantir la réalisation par le peuple tunisien de son droit à la souveraineté et à l'indépendance." Le vote de la résolution (A/2530) est acquis par 29 voix favorables contre 22 et 5 abstentions. L'adoption par la majorité du 'droit à la souveraineté et à l'indépendance' de la Tunisie est un grand bond en avant. Le 11 novembre, lors de l'examen du rapport de la Première Commission, l'Assemblée Générale était appelée à endosser la résolution par un vote des deux tiers, soit 40 voix, car la question était classée "question importante" au sens de l'article 84 du règlement intérieur. En définitive, la résolution obtenait une majorité de 31 voix contre 18, avec 10 abstentions. Ce score, bien qu'il soit majoritaire, n'a pas permis l'adoption formelle de la résolution ; cependant, il a été exploité favorablement par les deux parties qui estiment chacune avoir franchi un pas quant au fond.

En fait, la France réalise qu'au-delà de la pure forme, ce résultat est un coup de semonce et que les débats, d'année en année, enregistrent des majorités plus larges et des exigences croissantes et irréversibles en faveur de la Tunisie et du Maroc, et ne pouvaient donc que conforter la tendance vers la reconnaissance inéluctable de leur droit à la souveraineté et à l'indépendance. Il est important de noter le ralliement à la cause de la Tunisie de 4 pays scandinaves : Suède, Norvège, Danemark et Islande - les trois derniers étant membres de l'OTAN - et de 4 pays latino américains, en plus des pays arabes, asiatiques, africains et du bloc socialiste. Deux autres pays membres de l'OTAN se sont abstenus, le Canada et la Grèce.

Dans ce contexte, quelle politique promouvoir pour sortir les rapports franco tunisiens de l'impasse ? Pierre Voizard s'est d'abord attaché à prendre des mesures d'apaisement : suppression de la censure, levée du couvre-feu, rétablissement de la liberté de circulation dans l'intérieur, changement du général Pierre Garbay (commandant supérieur des troupes de Tunisie), libération de la majorité des détenus dans les camps, notamment Mongi Slim et Fathi Zouhir. Il aurait souhaité, avouait-il, transférer Bourguiba en France, mais Bidault qui avait approuvé l'exil de Mohamed V n'était pas porté à une mesure libérale. En fait, il n'était autorisé ni à surmonter le dilemme de la co-

souveraineté, ni à libérer Bourguiba, ni à associer le Néo Destour. Limité quant au fond par la portée de ses réformes et, quant au choix des ministres, par le tabou frappant les destouriens, il ne pouvait même pas aspirer à la plateforme politique de Louis Périllier en août 1950. Etant talonné par ailleurs par Antoine Colonna et Gabriel Puaux, sénateurs des français de Tunisie, et par les excès des tribunaux militaires qui distribuaient les condamnations les plus sévères contre les résistants et les nationalistes, il était en porte-à-faux et risquait de perdre le bénéfice des mesures d'apaisement sans réussir le tournant salutaire. Pris dans cette contradiction, Voizard a néanmoins réussi à réaliser une détente, à gagner le palais à sa démarche et à promettre une ouverture qui laisse espérer une sortie de crise.

Les cent jours du gouvernement M^ali

Bien accueilli à Carthage, Voizard rétablit le dialogue avec Lamine Bey. Le 18 janvier 1954, il obtient son consentement pour nommer Premier Ministre Mohamed Salah Mzali en remplacement de Slaheddine Baccouche. C'est avec Mzali qu'il met en chantier un plan de réformes qui sera promulgué au lendemain de la formation du nouveau gouvernement. La prouesse tactique consiste à reconstituer autour du palais et de la Résidence générale, enfin réconciliés, une formation qui récupère les ministres du gouvernement Chenik, tout en écartant les hommes du Néo Destour. A part Mzali lui-même, deux autres anciens ministres se rallient : Mohamed Saadallah (Habous et Institutions musulmanes) et Dr Mohamed Ben Salem (Santé). Le gouvernement M-S. Mzali, comprenant en tout huit ministres [36], est investi le 2 mars. Le 4 mars, le Bey signe six décrets qui constituent le nouveau plan de réformes. Avec ou sans l'aval du Néo Destour, ce plan en lui-même est-il véritablement porteur d'une nouvelle politique ? Qu'en est-il de la co-souveraineté ?

Les "réformes Voizard" comprennent deux volets. Au niveau de l'Exécutif, la majorité tunisienne prévaut au Conseil des Ministres avec 8 ministres tunisiens et 4 directeurs français (le gouvernement Chenik comptait 7 + 7 avec présidence tunisienne). En outre, le Premier Ministre, Président du Conseil, devient Chef du gouvernement, chargé

de coordonner l'action de l'ensemble des ministères et directions, et de présider les commissions interministérielles. Le Secrétaire Général est subordonné au Premier Ministre en qualité de Secrétaire Général de la Présidence du Conseil. Les visas et assentiments sont abolis : il revient désormais au seul Premier Ministre de viser les actes des ministres tunisiens et des directeurs français. Cependant, le Résident Général conserve le contrôle des décrets beylicaux, qu'il vise pour promulgation. Au niveau du Représentatif, est créée une Assemblée tunisienne élue pour neuf ans, renouvelable par tiers tous les trois ans, et compétente en matière législative ; d'abord consultative, elle deviendra délibérative dans une deuxième étape. Pour la discussion du budget, l'Assemblée devient mixte et paritaire — des élus français y siègent en nombre égal. Dans les municipalités, les conseillers élus pour neuf ans sont renouvelables par tiers tous les trois ans ; le maire élu peut être français ou tunisien : la présidence de droit par l'un ou l'autre est supprimée, sauf pour Tunis et Bizerte où le maire reste français. Les conseils de caïdat s'ouvrent désormais aux membres français, admis de droit.

A l'appui des réformes, le Bey plaide auprès de Vincent Auriol un geste en faveur des condamnés politiques - l'amnistie - et le transfert en France de Habib Bourguiba. Sa requête n'a pas d'écho ; c'est seulement en mai que Bourguiba est transféré de la Galite à l'ie de Groix en Bretagne.

Quant au fond, les réformes, dès qu'elles sont rendues publiques, font l'objet des critiques les plus vives. Les griefs du Néo Destour portent principalement sur quatre points :

* l'Assemblée budgétaire mixte consacre la co-souveraineté ;

* les réformes sont muettes sur l'objectif final : rien n'indique qu'elles sont une étape vers l'autonomie interne. Mongi Slim réclame donc « une définition préalable et non équivoque du but à atteindre » ;

* les postes clés (finances, enseignement, travaux publics) sont toujours attribués aux français : jusqu'à quand ? Quand l'exécutif tunisien sera-t-il homogène ? Enfin,

* les questions de principes ne sont pas tranchées : l'acceptation des réformes par le Bey ne saurait remplacer une négociation avec les représentants du peuple ; les réformes maintiennent un régime non démocratique.

Le Rassemblement français se félicite du maintien du "pouvoir budgétaire" conformément à l'esprit du 15 décembre, mais il rejette la rupture de la parité au sein de l'Exécutif et le recul des responsabilités de la France dans la gestion du pays. Des manifestations d'hostilité sont organisées par les français contre le Résident Général, souvent conspué par des groupes de français lors de ses déplacements.

Le 15 avril, les représentants des organisations nationales - partis politiques, chambres économiques et formations syndicales — tiennent une réunion sous la présidence de Tahar Ben Ammar et concluent que les réformes n'ont pas apporté la démocratisation des institutions ni la restauration de la souveraineté tunisienne ; au contraire, ces réformes maintiennent la co-souveraineté dans l'esprit de la lettre du 15 décembre ; ils demandent donc la reconnaissance de la souveraineté tunisienne une et indivisible, avec une assemblée législative élue, un gouvernement homogène responsable devant cette assemblée, la tunisification de la Fonction Publique dans le respect des situations acquises et l'institution d'un Tribunal Administratif. La résolution qu'ils adoptent est transmise au Bey, au Résident Général et au ministre des Affaires Etrangères.

En fait, dès que la consistance des réformes était connue, l'atmosphère politique avait totalement changé. Il était clair que Voizard maintenait la politique de co-souveraineté et que Mzali, conscient des enjeux, avait basculé. Le faible espoir qui avait accompagné le changement de Résident s'évaporait et l'attentisme des cinq premiers mois du mandat de Voizard n'était plus justifié. Le relâchement de la tension auquel ont œuvré les uns et les autres risquait d'être interprété comme un effondrement de la résistance nationale. Les élections pour les chambres économiques, fixées pour le 13 juin, risquaient d'abuser l'opinion et de compliquer davantage la bataille politique. Ainsi s'imposait, pour le Néo Destour, la nécessité d'en finir avec l'expérience Voizard-Mzali. Les cellules reçoivent le mot d'ordre[37] de relancer l'action de résistance.

Le 17 mars, les étudiants de la Zitouna déclenchent une série de manifestations auxquelles se joignent les élèves des lycées de Tunis et des villes de l'intérieur : on déplore des morts et des blessés. Le 19 mars puis le 22, la gare de Gafsa et l'autorail Sousse — Miliana font l'objet d'attaques par des groupes armés de résistants. Dans les villes et dans les

campagnes, les attentats reprennent et s'intensifient. Sans doute le général Boyer de Latour, nouveau commandant des troupes de Tunisie, qui venait tout juste de prendre ses fonctions le 10 mars, avait-il cru devoir répondre à la recrudescence des violences en décidant l'exécution des tunisiens condamnés par les tribunaux militaires. Le 21 mars et le 27 mars, trois jeunes résistants ayant participé aux événements de Moknine de février 1952 étaient exécutés à Sedjoumi. Ces actes ne faisaient que jeter de l'huile sur le feu.

Le Bey pressent la catastrophe. Saisissant l'approche de Ramadan (3 mai) et la prochaine célébration du 15 mai, date de son accession au trône, et redoutant par ailleurs la perspective des élections, il obtient du Résident Général des mesures de clémence qui profitent à plus de 400 condamnés tunisiens ; le 21 mai, Habib Bourguiba est transféré en France, à l'île de Groix, et autorisé à recevoir des visites. Ces mesures, cependant, sont loin de compenser l'effet des exécutions, encore moins le poids de l'impasse politique qui prévaut dans tous les milieux. A nouveau, comme en janvier 1952, la violence et la contre violence se déchaînent. Entre mars et mai, les villes du Sahel et du Sud s'embrasent, et pas moins de douze affrontements armés se produisent dans les montagnes de Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine. Dans le contexte d'affrontement total où replonge le pays, la logique de la force ne saurait préserver la fragilité des équilibres politiques, elle ne pouvait que ruiner les laborieux replâtrages du duo Voizard-Mzali.

Le général Boyer de Latour réclame des renforts : il ne disposait alors que de 15.000 hommes tout au plus, y compris 15 escadrons de gendarmerie ; il exige deux régiments d'infanterie — promis par la métropole au cas où la situation de guerre au Vietnam est surmontée — ainsi que des renforts d'Algérie qui seraient plus opérationnels, étant familiarisés avec le milieu. Mais Voizard retient seulement les renforts venant d'Algérie et qui, en effet, sont bientôt fournis.

Le 7 mai, la capitulation des forces françaises du camp retranché de Dien Bien Phu « n'a pas manqué de son côté d'exercer son influence sur la détérioration des rapports franco tunisiens en incitant certains éléments du Rassemblement à une agressivité accrue et les "terroristes" à une action plus vigoureuse » : ainsi s'exprime le Premier Ministre

Mzali[38]. Le 24 mai, pour venger la mort d'un garde forestier tombé la veille sous les balles des fellagas, deux notables tunisiens, Ali et Tahar Haffouz, du village de Pichon, près de Kairouan, sont victimes d'un attentat typique de la Main Rouge : leur voiture est criblée de balles par les occupants d'une voiture qui a aussitôt disparu. La riposte intervient deux jours plus tard : cinq colons français sont assassinés le 26 mai dans deux fermes de la région d'Ebba-Ksour, provoquant une grosse émotion dans les centres de colonisation et parmi les élus français qui réclament désormais la protection de l'armée. Le 29 mai, le Premier Ministre Mohamed Salah Mzali échappe à un attentat à l'entrée même du Dar El Bey, le siège du gouvernement. Le 31 mai, le Résident Général prend les accents de son prédécesseur pour annoncer à la radio un renforcement de la sécurité qui, par son ampleur, donne la mesure de la militarisation irrésistible de la situation.

La solution politique à laquelle aspirait Pierre Voizard et qui avait un moment fait illusion à Mohamed Salah Mzali et au Bey est un échec. Tous réalisent amèrement leur isolement lorsque, le 3 juin, la cérémonie de présentation des vœux de l'Aïd au palais est, pour la première fois, boycottée par les tunisiens. Le Bey, du moins, n'en était guère surpris. Le 27 mai, avant-veille de l'Aïd, le journal *Sabah* publiait en première page une nouvelle qui explique le discrédit jeté sur le palais : Habib Bourguiba avait fait remettre au Bey la décoration de la Grand Croix du *Nichan IJïikhar* que le Souverain lui avait décernée en août 1950, sous le ministère Chenik. La portée du geste était plus que symbolique. Du reste, le sentiment d'échec hantait déjà le Premier Ministre qui, au lendemain du 15 mai, fête du trône, avait présenté sa démission au Bey. « Le Souverain m'a exhorté à la patience, écrit-il dans ses Mémoires [39], et m'a demandé de lui laisser le temps de se concerter avec le Résident Général ».

Pour sa part, la communauté française condamne l'impuissance des représentants de la République. Le 29 mai, le Résident Général était attendu à l'aéroport, à son retour de Paris, par plusieurs centaines de manifestants français qui l'ont hué en lui faisant porter la responsabilité des massacres des colons. Mais l'annonce des mesures de sécurité n'a pas calmé l'effervescence. Le 8 juin, le Rassemblement organise au centre de

Tunis, avenue Jules Ferry, une manifestation qui se veut un "cortège de deuil" réunissant plusieurs milliers de personnes qui défilent "sans mots ni cris" entre la statue de Jules Ferry et la tombe du soldat inconnu. Or, cinq jours plus tard, lors des élections pour le renouvellement des Chambres économiques, une nouvelle opération de la résistance à Jebel Labiodh, près du Kef, fait encore cinq victimes françaises et de nombreux blessés.

Les renforts militaires, venus principalement d'Algérie, permettent de dresser des plans offensifs contre le mouvement fellaga. Tandis que le général Boyer de Latour multiplie les opérations dans les zones montagneuses, avec des fortunes très diverses, les villes s'enfoncent dans le terrorisme et les bilans macabres s'allongent. Voizard se pose le problème politique. La chute du gouvernement Laniel, démissionnaire le 13 juin, est suivie à Tunis de la démission du gouvernement Mzali. Lâché par quatre ministres - Mohamed Saadallah, Tahar Lakhdhar, Mohamed Ben Salem et Noureddine Zaouche - qui annoncent leur départ le 16 juin, Mzali présente le lendemain la démission du gouvernement, ouvrant ainsi une période de vide gouvernemental qui, en fait, illustre un vide politique. Les cent jours du gouvernement Mzali finissent en un échec général : l'expérience Voizard-Mzali n'a pas apporté les réponses exigées par la situation. Le chaos menace.

Le même jour, 17 juin, le discours programme de Pierre Mendès France, pressenti pour former le nouveau gouvernement français, jette quelque espoir pour une véritable réponse politique. Obtiendra-t-il l'investiture ? Le vide vertigineux qui hante les consciences est dramatique. Paris, Tunis, Rabat... et Genève - où la conférence sur l'Indochine, ouverte le 26 avril, est suspendue en attendant le remplaçant de Georges Bidault — attendent la montée d'un interlocuteur assez fort pour tirer les conséquences de toutes les impasses accumulées. Le 18 juin, Mendès France est investi par une majorité exceptionnelle de 419 voix contre 47. La priorité du nouveau Président du Conseil est de mener à bonne fin les pourparlers de Genève appelés à se terminer le 20 juillet.

Mendès France : le tournant

Pressenti pour diriger le gouvernement après le désastre de Dien Bien Phu, Mendès France réalisait la nécessité de conclure la négociation de

Genève sur des bases réalistes et dans un temps défini. Le fond du problème était, pour la France, d'admettre la fin de la souveraineté française en Indochine. Dien Bien Phu se rattache avant tout à la révolution nationale vietnamienne qui, en elle-même, est irréductible. Quand la revendication nationaliste passe à l'action armée, la réponse militaire ne pourrait être au mieux qu'une manœuvre de retardement. Si, de surcroît, elle bénéficie d'une solidarité régionale et d'un contexte stratégique favorable, l'issue inéluctable est alors brutale. Avec ou sans l'enjeu communiste, avec ou sans les fautes tactiques des généraux, l'aventure militaire au Vietnam était vouée à l'échec. A la conférence de Genève, Pham Van Dong, Chou En Lai et Molotov font bloc [40]. Ainsi, relativement au Vietnam, la cause est entendue. En Tunisie et au Maroc, les nationalismes contrariés ont déjà pris les armes : le crescendo militaire ne saurait certes s'élever à la hauteur du défi vietnamien - il n'y aura vraisemblablement pas de Dien Bien Phu — mais l'enjeu est de même nature et sa dynamique obéit à la même loi de l'histoire. Mendès France réalise que, dans les deux monarchies, la bataille de la co-souveraineté est perdue : la page sera tournée. Sur ce fond, il conçoit la fin du protectorat et l'inanité d'une réponse militaire. C'est par réalisme, non par idéalisme, que les plus éclairés des dirigeants politiques français, y compris Mendès France et de Gaulle, ont été amenés à la politique de décolonisation. Sur ce fond, une part d'intelligence et de compromis politique doit prévaloir pour mieux préserver les intérêts de la France. Pierre Mendès France est le premier homme d'Etat français dont le rapport au nationalisme maghrébin est fondamentalement différent. A son avantage, l'homme témoigne aussi d'une élévation morale et du sens de la dignité qui, dans ses rapports avec les colonies, le distinguent de ses prédécesseurs.

Le choc de Dien Bien Phu permet d'appréhender les problèmes avec plus de réalisme et de surmonter ainsi quelques impasses. Mendès France y trouve un levier suffisant pour déterminer le Parlement français à souscrire aux nécessaires évolutions de ce qui fut l'Empire colonial. Comme la Tunisie et le Maroc ont déjà engagé la lutte armée, la brèche leur a profité en premier. Dans sa déclaration devant le Parlement, Mendès France affirme sa volonté de « reprendre avec la Tunisie et le

Maroc les dialogues malheureusement interrompus », ajoutant qu'il ne tolérerait pas « d'hésitations ou de réticences dans la réalisation de promesses faites à des populations qui ont eu foi en nous. Ne leur avons-nous pas promis de les mettre en état de gérer leurs propres affaires ? » Assumant lui-même les Affaires Etrangères, il crée le Ministère des Affaires Marocaines et Tunisiennes, confié à Christian Fouchet, un fidèle gaulliste. Pour la Tunisie, il va trancher dans le vif : le 19 juillet, il communique à Boyer de Latour sa résolution de se rendre à Tunis et de proclamer l'autonomie interne [4L] A Mohamed Masmoudi, qu'il voit à Genève chez le consul de France, il expose son plan de règlement tout en invitant le Néo Destour à se joindre à la nouvelle dynamique. Le 28 juillet, il signifie lui-même à Pierre Voizard la fin de sa mission.

Le Rassemblement des français de Tunisie réalise à son tour, dès le 17 juin, avec le discours d'investiture de Pierre Mendès France, la portée du tournant politique. La publicité donnée à l'entretien d'Alain Savary avec Habib Bourguiba le 4 juillet dans son nouveau lieu d'exil à Groix, annonce le retour en force des nationalistes qui, plus que jamais, étaient accusés de terrorisme et du massacre des colons. De leur côté, les groupes de fellagas, harcelés dans les montagnes par les offensives des forces françaises, multiplient les attaques dans le Nord, le centre et le Sud : accrochages et embuscades font des dizaines de victimes de part et d'autre. Dans les villes, la violence prend une nouvelle forme : le mitraillage des cafés en plein centre ; des attaques sanglantes se répondent en représailles les unes contre les autres à Tebourba, Menzel Bou Zelfa et Ferryville. Le 13 juillet, la Main Rouge frappe au centre de la Marsa : le Dr Abderrahmane Mami, premier médecin du Bey, tombe victime d'une rafale tirée à bout portant, devant son domicile, par les occupants d'une voiture qui, comme toujours, disparaît aussitôt le forfait accompli. Le Dr Mami succombe le lendemain à l'hôpital. Le jour de ses obsèques, alors que 15.000 tunisiens se rassemblent pour lui rendre le dernier hommage, deux médecins français sont attaqués, l'un à Sousse, le Dr Biérent, l'autre à Tunis, le Dr Granni.

A partir de Genève, Mendès France est alarmé par le chaos qui s'installe en Tunisie. Il appelle Christian Fouchet à exiger une enquête pour identifier et poursuivre les responsables des actes de violence quels

qu'ils soient. Le général Boyer de Latour est alors convoqué à Paris puis, le 18 juillet, à Genève où le Président du Conseil lui rappelle le caractère inadmissible du contre terrorisme attribué aux services de sécurité placés sous la responsabilité de la France. La relève de Pierre Voizard est décidée le jour même. Or, partout les attentats, les accrochages et les embuscades s'intensifient. Le 24 juillet, le lieutenant-colonel Benoît de la Paillonne, directeur de l'administration centrale de l'armée, est tué à la sortie de son bureau au centre ville.

La visite à Tunis, que le Président de Conseil maintient en dépit des réserves de Boyer de Latour, est conçue dans le but de provoquer un choc psychologique et de marquer le changement de cap. Afin de calmer les appréhensions des conservateurs de tous bords, il sera accompagné du Maréchal Juin, du Ministre Christian Fouchet et d'Yves Perrussel, chef des gaullistes de Tunisie. Le 30 juillet, il obtient du gouvernement, réuni dans la soirée, le consensus pour proclamer l'autonomie interne de la Tunisie. Le 31 juillet, devant Lamine Bey, il déclare : « L'autonomie de l'Etat tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français... nous sommes prêts à transférer à des institutions tunisiennes l'exercice interne de la souveraineté. » Les français de Tunisie auront leurs représentations propres sans prétendre à la mixité : ils seront consultés et leurs droits seront respectés. La France, en vertu du traité du Bardo, devra assurer « la sécurité de la Tunisie et ses relations internationales. » Le même jour, il signifie au Bey son souhait de hâter la formation d'un gouvernement tunisien, tout en précisant qu'il lève le veto contre le Néo Destour.

En substance, la France abolit la lettre du 15 décembre 1951, prend acte du fait national tunisien et reconnaît le Néo Destour comme un acteur central. Habib Bourguiba, préparé pour ce tournant depuis la communication faite à Masmoudi à Genève, mesure la portée de la rupture réalisée par Mendès France avec la politique de ses prédécesseurs. En toute responsabilité, il donne à cette rupture sa pleine portée historique et proclame, le jour même du 31 juillet, que l'autonomie interne ne saurait être qu'une étape sur la voie de l'indépendance[42]. Mais en bon politique, il accepte de ménager les transitions et de concourir au succès de l'expérience ; il admet notamment la formation d'un gouvernement de

négociation présidé par une personnalité indépendante. Pour sa part, Mendès France voulait la participation pondérée du Néo Destour, à l'exclusion des personnalités associées à la plainte déposée à l'ONU. En définitive, c'est Tahar Ben Ammar qui fut chargé de former le nouveau Cabinet, Aziz Jallouli, pressenti en premier, ayant décliné. Le jeu d'équilibre politique, auquel a veillé à distance Habib Bourguiba, aboutit à une équipe de cinq indépendants, quatre néo destouriens et un socialiste. Trois Ministres d'Etat : Aziz Jallouli, Mongi Slim et Mohamed Masmoudi, sont chargés des négociations. Les directions françaises subsistent : finances, travaux publics, enseignement et PTT.

Investi le 7 août, Tahar Ben Ammar doit faire face à trois impératifs : l'ouverture des négociations ; la libération des prisonniers politiques ; la fin des violences et le retour au calme. Le 18 août, il se rend à Paris où il entreprend les premiers contacts en vue de l'ouverture des négociations. Il s'entretient ainsi avec le Président du Conseil et avec Habib Bourguiba, qui avait été transféré depuis un mois au château de La Ferté à Amilly. Le 4 septembre, les négociations sont solennellement ouvertes à Tunis avant de reprendre le 13 septembre à Paris. Le 4 octobre, Bourguiba est transféré à Chantilly, plus près de Paris et des négociateurs.

Les mesures d'apaisement réclamées par les tunisiens et dont Mendès France sentait l'urgence [43] étaient retardées par les atermoiements du Résident Général qui voulait en user comme moyen de pression pour faire cesser les opérations des fellagas, en attendant de les éliminer militairement. Ce n'est qu'en septembre, sur les injonctions de Christian Fouchet, que Boyer de Latour se résout à fermer le camp de Tataouine, à libérer plus de deux cents tunisiens astreints à des mesures de résidence forcée et à lever l'interdiction du Néo Destour. Une centaine de prisonniers condamnés à des peines légères étaient libérés. De toute évidence, Paris s'efforçait de tourner la page et d'établir un climat de confiance.

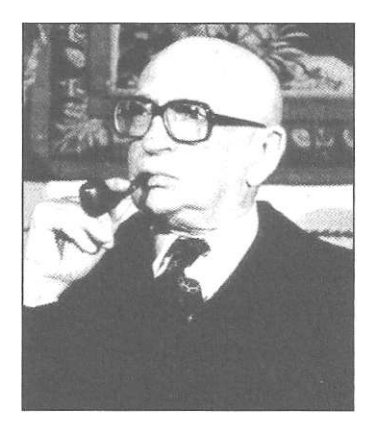
Restait le problème de la sécurité qui était au cœur de l'opération politique conduite par Mendès France. La politique de la main tendue appelait, en contrepartie, l'arrêt des violences. Or, les actes de résistance se poursuivaient avec la même intensité et ne manquaient pas d'alimenter chez les français une campagne de dénigrement qui s'en

L'autonomie interne de la Tunisie

L'autonomie interne de la Tunisie, scellée le 3 juin 1955, a mis fin à trois ans de résistance armée et ouvert la brèche dans le bloc colonial français en Afrique. Deux hommes d'Etat, Pierre Mendès France et Edgar Faure ont, les premiers, conçu une relation de respect et de coopération avec le nationalisme tunisien et marocain et admis la fin de l'administration directe dans les deux protectorats. Ce pas décisif, que les gouvernements successifs de la Quatrième République française étaient impuissants à accomplir jusqu'en juillet 1954, s'était imposé après le désastre militaire de Dien Bien Phu (8 mai 1954) et après l'internationalisation des questions tunisienne et marocaine. Le déclenchement de l'insurrection algérienne, le 1er novembre 1954, a précipité le processus de la décolonisation dans l'ensemble de l'Afrique



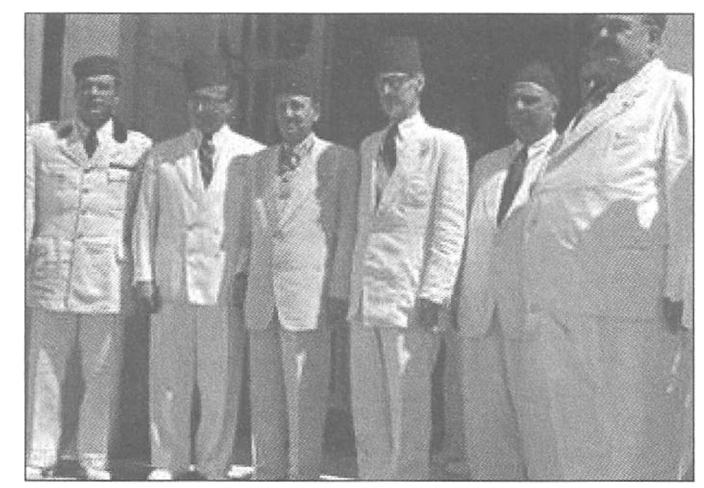
Pierre Mendès France *(1907-1982), Président du Conseil, déclare le 31 juillet 1954 devant Lamine Bey : « L'autonomie interne de l'Etat tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français.»*



Edgar Faure *(1908-1988) conduit jusqu'à son terme la négociation sur l'autonomie interne de la Tunisie et souscrit avec le sultan Mohamed V le principe de l'indépendance du Maroc.*



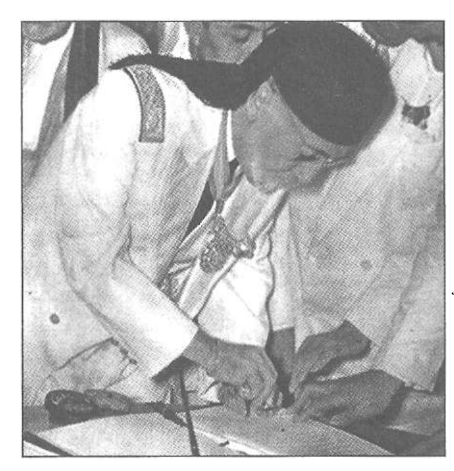
M. Chenik



Le Gouvernement Chenik du 17 août 1950
De gauche à droite : Dr. Mohamed Ben Salem, Salah Ben Youssef, Mhamed Chenik, Dr. Mahmoud Materi, Mohamed Badra et Mohamed Saadallah

Tahar Ben Ammar (1889-1985), deux fois Premier Ministre, a signé d'abord le 3 juin 1955 les Conventions d'autonomie interne puis, le 20 mars 1956, le Protocole de l'Indépendance. La photo ci-contre représente la signature des Conventions d'Autonomie interne. De gauche à droite : Edgar Faure, Jean Basdevant, Tahar Ben Ammar, Taoufik Ben Cheikh, Fathi Zouhir, Ahmed Mestiri et Mongi Slim.





Palais de Carthage, 27 août 1955. Cérémonie de signature par Lamine Bey des Conventions d'autonomie interne du 3 juin 1955, sur la même table ayant servi à la signature du traité du Bardo le 12 mai 1881. Auparavant, les Conventions étaient ratifiées à une large majorité par le Parlement français : le 9 juillet par la Chambre des Députés et le 4 août par le Sénat.

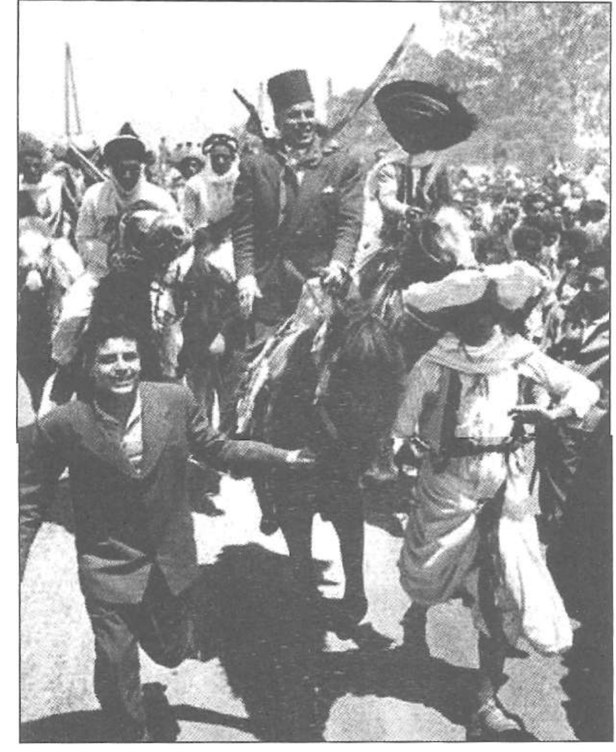
prenait autant à Mendès France qu'aux tunisiens en qui il semblait placer sa confiance. En fait, la connivence des services de sécurité avec le noyau dur du Rassemblement français laissait subsister une longue période d'équivoque où la convergence entre les dirigeants français et tunisiens dans l'ordre politique était contrariée par l'irrédentisme de l'appareil colonial. Il est connu que la Main Rouge n'est qu'un prolongement des services de police : le Néo Destour peut-il abandonner la résistance armée tant que le faisceau de la police coloniale avait sa propre politique et livrait sa propre guerre ? Il mesurait par ailleurs la fragilité du gouvernement français, observait de près le scepticisme de la droite française et n'écartait guère la possibilité d'un échec des négociations. Dans un tel cas, le risque de retournement de la situation ne devait pas trouver les tunisiens totalement désarmés. Ainsi, tout en voulant garantir le succès de l'expérience politique en cours, le Néo Destour devait se garder d'arrêter trop tôt l'élan de la résistance.

Un premier entretien secret entre Mendès France et Bourguiba chez le journaliste Charles Gombault, éditorialiste à France Soir, permet de passer en revue les grands problèmes. Entre les deux hommes s'établissent un courant de confiance et une estime réciproque. Mais dans l'intervalle, la situation équivoque risque de miner les progrès politiques. Pour les tunisiens, il appartient à la France de purger les services de police et de redresser l'état de fait. Mais au lendemain du 1er novembre 1954, date du déclenchement de l'insurrection en Algérie, le problème de la sécurité acquiert une portée plus profonde : pour les français, la guérilla dans les maquis mitoyens de l'Algérie signifie une extension du front et un changement d'échelle aux conséquences incalculables. C'est alors que la question est posée à la table des négociations : le 11 novembre, la délégation française pose l'arrêt de toutes les violences comme condition *sine qua non* pour la poursuite des négociations. Aussitôt avisé, Bourguiba mesure la portée de la décision. En toute responsabilité, il en prend l'engagement, en étant conscient qu'à ce stade de la négociation, c'était un pari.

A sa demande, le Conseil National du Néo Destour adopte le 14 novembre une motion qui approuve la fin des violences et qui exige l'amnistie générale, la levée de l'état de siège, la libération de tous les

1er juin 1955, le jour de la victoire





Le 1"juin 1955, date du retour triomphal de Habib Bourguiba, est célébré pendant trente ans comme le Jour de la Victoire et comme Fête Nationale. L'accueil réservé à Bourguiba par le peuple en liesse, accouru de toutes les régions du pays, est un triomphe qui dépasse la portée de l'autonomie interne. Cette journée mémorable manifeste la victoire totale du Néo Destour, fixe la juste mesure des forces et détermine, à partir de ce jour, la légitimité supérieure de Habib Bourguiba sur tous ses compagnons et la position dominante du Néo Destour sur la scène intérieure.

détenus politiques, la fermeture des camps d'internement ainsi que la cessation des opérations militaires et des poursuites contre les fellagas. Le 22 novembre, au terme d'intenses discussions, un appel conjoint du gouvernement et du Résident Général invite les fellagas à remettre les armes. Du 1er au 9 décembre, la collecte des armes, conduite par des émissaires du Néo Destour, conclut l'épisode de la résistance armée. Le bilan s'établit à 2719 fellagas [44] ayant rendu les armes et 2144 armes recueillies dont 1740 en bon état de fonctionnement[45]. Depuis lors, un seul incident a terni le retour au calme : dans la nuit du 14 au 15 décembre, huit bombes éclatent à Tunis et à Sfax aux domiciles de personnalités destouriennes : la Main Rouge ne se fait pas oublier.[46]

La décision de désarmement des fellagas soulève une vive controverse avec Salah Ben Youssef qui, de l'extérieur, plaide pour l'intensification et la généralisation de la résistance armée avec, pour objectif, l'indépendance totale des trois pays. Pour lui, l'insurrection algérienne créait une nouvelle réalité et dictait un recentrage général des stratégies à l'échelle du Maghreb. Pour Habib Bourguiba, l'option en faveur de la politique des étapes est risquée mais elle répond plus sûrement à la philosophie politique du Néo Destour et, quant au fond, elle déterminera les évolutions ultérieures de la Tunisie. D'une part, le retour au calme est inhérent à la démarche de Mendès France ; le revirement que ce dernier a réalisé par rapport à la politique de ses prédécesseurs, et qui répond aux objectifs fixés par le Néo Destour, implique en contrepartie le renoncement à la violence : cette mesure doit être politiquement honorée. D'autre part, le pari sur la politique de Mendès France est en voie d'être gagné même si Mendès France lui-même est renversé dans l'intervalle [47]. Les majorités parlementaires en France continuent en effet à soutenir cette politique jusqu'à la signature des Conventions d'Autonomie interne et jusqu'à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc. Enfin, dans la stratégie de décolonisation, la thèse bourguibienne est encore plus sûre : quand le système colonial prend acte du fait national, qu'il accepte la négociation et qu'il renonce à la politique de répression, il est juste que le mouvement de libération renonce pour sa part à l'action armée. L'exemplarité du cas tunisien servira plus sûrement la cause de la libération du Maroc et de l'Algérie

en donnant la preuve que la violence est inhérente au seul colonialisme et que la volonté de libération nationale n'est pas nécessairement porteuse de violence. 11 dépendra essentiellement de la France de reconnaître le fait national marocain et algérien et d'en tirer les conséquences pour faire cesser l'enchaînement des violences. L'intégrité de la stratégie bourguibienne est inattaquable.

Sur le plan strictement tunisien, la résorption du phénomène fellaga devait bénéficier à l'évolution future du régime en réaffirmant la prééminence du pouvoir civil et en vérifiant la validité de la doctrine du parti que l'action armée est essentiellement une opération politique et qu'elle ne devait intervenir que pour amener la France à renoncer à l'action militaire et à privilégier la voie du règlement négocié. Cette thèse, constamment développée par Habib Bourguiba, a permis de prémunir l'Etat tunisien contre les prétentions des militaires et contre toutes les velléités militaristes. Le succès de la campagne de désarmement des fellagas, réalisée en huit jours, illustrait déjà l'autorité réelle de la direction centrale du parti contre les ambitions soudaines des chefs maquisards. Moins de dix ans plus tard, en juillet 1961, l'affrontement tragique de Bizerte soulèvera une controverse de même nature mais, pour Bourguiba, le coup d'éclat de Bizerte sera encore une opération politique et non militaire.

Pour la Tunisie, la résistance armée aura duré trois ans, de janvier 1952 à décembre 1954.

Notes

1. Les cinq principes posés par Nehru et Chou En Lai dans le Traité sino-indien sur le Tibet du 29 avril 1954 sont : Respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté ; Non agression mutuelle ; Non ingérence dans les affaires intérieures ; Egalité et avantages mutuels ; Coexistence pacifique.
2. La Charte de l'Atlantique : Déclaration en sept points approuvée par Franklin Roosevelt et Winston Churchill le 14 août 1941 et qui préconise en son point 3 " le respect du droit de chaque peuple de choisir sa propre forme de gouvernement ainsi que la restauration des droits de souveraineté et de self-government pour ceux qui en ont été privés par la force ».
3. La première partie des travaux de la conférence porte sur "l'organisation politique de l'Empire français" ; la Déclaration liminaire adoptée à cet égard pose le principe suivant : « Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire.

La constitution éventuelle, même lointaine, de self-governments dans les colonies est à écarter. » Cette déclaration est à la base de la doctrine française relativement aux colonies ; elle est notamment endossée par le parti Gaulliste RPF.

4. Dans son discours d'ouverture de la conférence, de Gaulle déclare : « Une opinion française et alliée avertie verra dans cette Conférence le signe de la bonne volonté qui anime notre pays, sa foi dans les principes démocratiques et dans l'avenir des races qu'elle s'est associées. »
5. Le parti de l'Istiqlal est formé le 23 décembre 1943.
6. Commentant l'entretien en tête à tête de Mohamed V avec le Président Roosevelt à Anfa le 22 janvier 1943, de Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir.*; dénonce les « insidieux conseils de Roosevelt qui, lors de la conférence d'Anfa, incitait [le sultan] à dénoncer le traité de protectorat. » Dans ses *Mémoires de Guerre*, de Gaulle rapporte en ces termes son entretien avec Mohamed V après les cérémonies du 18 juin 1945 à Paris : « Quand, à Anfa, lui dit-il, le président Roosevelt fit miroiter à Votre Majesté les merveilles de l'immédiate indépendance, que vous proposait-il en dehors de ses dollars et d'une place dans sa clientèle ? »]
7. Un article de Charles André Julien publié dans *Ce Populaire* du 28 juin sous le titre *Alerte au fascisme en Algérie* apporte des précisions : « La répression a été disproportionnée et atroce. L'autorité militaire a lâché autour de Sétif des Sénégalais et des légionnaires qui ont massacré et violé en toute liberté. On suivait leur trace aux incendies qui jalonnaient le plateau. Dans la région de Djidjelli, où il n'y avait pas eu de victimes et cù la population musulmane assurait l'ordre, d'autres Sénégalais purent tuer et brûler à lois'r. Cependant le *Duguay-Trouin* bombardait les environs de Kherrata et les avions inondaient les douars de bombes. La panique rendit féroce la population civi'e européenne. A Sétif, on abat sommairement tout musulman qui ne porte pas un brassard. A Guelma on fusille plusieurs centaines de jeunes gens. A Djidjelli, c'est sous l'œil approbateur du préfet de Constantine que des miliciens armés et des soldats pillent le quartier musulman. Grâce aux armes distribuées, la vieille haine raciste peut s'épancher dans le sang. »
8. Leur peine est commuée par le Président Vincent Auriol.
9. « Au Comité France-Maghreb. L'ultime chance », in Le Petit Matin, 2 juillet 1954.
10. Dr Habib Thameur avait disparu tragiquement le 12 décembre 1949 dans un accident d'avion au Pakistan.
11. Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères, révèle dans un télégramme du 14 mai 1945 avoir demandé au Département d'Etat le rappel de Hooker Doolittle de Tunis. Cf. Pierre-Jean Rémy, Trésors et secrets du Quai d'Orsay, JC Lattès, Paris, 2001, p. 887.
12. Dans sa lettre à Farhat Abbas, Habib Bourguiba écrit : « Dans la lutte à peine voilée du monde anglo-saxon contre l'Orient bolchevique, chacun cherche à mettre dans son jeu les meilleurs atouts. Or, l'un des meilleurs atouts aux yeux du monde anglo-saxon, c'est l'Afrique du Nord, clé de la Méditerranée centrale et base d'opération idéale contre une Europe en voie de bolchevisation. »
13. Cf. Habib Boularès, Préface à *La Lettre à Bourguiba* par Ahmed Tlili, Tunis, 1988.
14. Louis Périllier, *La conquête de l'indépendance tunisienne*, Laffont, Paris, 1979. Cité plus bas sous *Conquête.*
15. Le texte du Mémorandum figure dans Bahi Ladgham, *Les Années Décisives,* CERES Editions, 1990, p.332.

16. Périllier, *Conquête*, op. cit. p. 113.
17. Mohamed Masmoudi, *Les Arabes dans la Tempête*, Ed. J-C Simoën, Paris, 1977, pp.187-188.
18. In Bahi Ladgham, *Les Années décisives,* op. cit. p.334.
19. Gabriel Puaux, ancien Secrétaire Général du gouvernement tunisien de 1919 à 1922 ; Haut Commissaire des Etats du Levant de janvier 1939 à novembre 1940 ; ancien Résident Général au Maroc (1943-1946) et futur sénateur des français de Tunisie, dont les positions sont hostiles à l'autonomie tunisienne. Cf. aussi Ch-A. Julien, *l'Afrique du Nord en marche*, Ed. Omnibus 2002, Paris, pp. 294-295 et 386-387.
20. A cette date, six pays arabes étaient membres des Nations Unies (Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Liban, Syrie et Yémen), ainsi que huit pays asiatiques (Afghanistan, Birmanie, Inde, Indonésie, Iran, Pakistan, Philippines et Thaïlande) et deux pays africains (Ethiopie et Libéria). La candidature de la Jordanie, indépendante depuis le 26 mars 1946, a été rejetée par un veto soviétique en 1947 ; elle n'a abouti que le 14 décembre 1955, conjointement avec celle de la Libye, indépendante depuis le 1er janvier 1952.
21. Trois mois plus tôt, le 3 octobre 1951, le général Guillaume, nommé Résident Général au Maroc en remplacement du général Juin, arrivait à Casablanca à bord du cuirassé *La Gloire.*
22. La Résidence générale rapporte dans une Note « Le 24 janvier, 42 morts et 149 blessés tombèrent pour soutenir l'action de S. Ben Youssef et Badra auprès de l'ONU… Le terrorisme change de forme pour devenir latent dans le pays sous formes de sabotages, d'attentats à l'explosif, de guet-apens contre le service d'ordre et les agents de l'autorité. » Cité par S. El Mechat, *Tunisie, les chemins vers l'indépendance,* L'Harmattan, Paris, 1992, p. 179.
23. Fellag (pluriel fellaga) désigne dans la langue commune le bandit de grand chemin.
24. Les pénalités sont fixées à titre de compensation pour le sabotage des poteaux téléphoniques.
25. Cité par Jean Rous, *Bourguiba,* Ed. John Didier, Paris 1969, pp. 134-135. Le rapport Materi est reproduit dans le livre d'Ali Balahwane, *La Tunisie Révoltée* (en arabe), publication du Comité de Libération du Maghreb Arabe, 1954.
26. Cf. *L'Observateur,* 21 février 1952, cité par Ch-A. Julien, *AN en marche,* op. cit. p.199
27. En octobre 1952, Mrad Boukhris, détaché du Bureau du Caire, rejoint en Libye Ali Zlitni ; ils sont chargés d'un camp pour l'entraînement de volontaires tunisiens appelés à renforcer la résistance armée.
28. Chenik et ses trois collègues seront libérés le 6 mai, sur l'insistance de Vincent Auriol, tandis que Bourguiba est transféré à la même date du camp de Remada à l'île de la Galite ; ses compagnons de détention Mongi Slim, Hédi Chaker et Hédi Nouira sont transférés de Remada à Jerba. D'autres mesures d'apaisement sont décidées à la veille de Ramadan (24 mai) : 450 tunisiens déportés dans les camps sont libérés.
29. Lettre du groupe arabo-asiatique du 2 février 1952, S/2508.
30. Nous reprenons dans ce développement l'excellente présentation de M. Béji Caïd Essebsi dans son livre : Habib Bourguiba, *Le bon grain et l'ivraie,* Sud-Editions, Tunis, 2009.
31. Le texte des réformes est reproduit en arabe dans Balahwane, *La Tunisie Révoltée,* op. cit. p. 360.
32. Cf. analyse du Rapport dans Périllier, *Conquête,* op. cit. p. 166.

33. Le rapport des douze daté 23 août et la lettre du Bey datée 9 septembre 1952 sont reproduits en langue arabe dans Balahwane, *La Tunisie Révoltée,* op. cit. p. 397 et p. 411.
34. Portrait de Voizard dans Ch-A. Julien, *ELtla Tunisie devint indépendante,* Ed. Jeune Afrique, 1985, Note 29 p.116.
35. Le texte du Mémoire A/2405/Add.l et le détail du vote figurent en Annexe.
36. Me Tahar Lakhdhar (Justice), Dr Mohamed Hajouj (Commerce et Artisanat), Abdelkader Belkhodja (Agriculture), Chadli Ben Romdhane (Travail), Noureddine Zaouche (Urbanisme et Habitat).
37. La Résidence Générale établit le bilan de la période 19 mars-13 juillet : 74 civils tués (tunisiens et français) ; 21 tués, 5 disparus et 52 blessés dans le service d'ordre ; une soixantaine de fellagas tués.
38. *Au fil de ma vie,* Ed. H. Mzali, Tunis, 1972, p. 294. De son côté, Boyer de Latour est accablé : « le désastre de Dien Bien Phu et les pourparlers qui s'engagèrent à Genève, écrit-il, ont porté atteinte à notre prestige dans nos territoires d'outre-mer ; tout de suite on sentit la résistance de nos adversaires se durcir malgré l'arrivée de quelques renforts » Cf. *Vérités sur l'Afrique du Nord,* Pion, 1956, p. 54.
39. *Au fil de ma vie,* op. cit. p. 294.
40. Respectivement Premier Ministre du Vietnam, Premier Ministre de Chine et Ministre des Affaires Etrangères de l'URSS.
41. Pierre Boyer de Latour, *Vérités sur l'Afrique du Nord,* Pion, 1956, p. 60.
42. « Les propositions constituent une étape substantielle et décisive dans la voie qui mène à la restauration de la souveraineté complète de la Tunisie. L'indépendance reste l'idéal du peuple tunisien, mais la marche vers cet idéal ne prendra plus désormais le caractère d'une lutte entre le peuple tunisien et la France. » Déclaration à l'AFP le 31 juillet.
43. Dans une note à Fouchet, Mendès France écrit : « Au cours de son récent séjour à Paris, le général Boyer de Latour nous a annoncé un certain nombre de mesures de grâces et de libérations conditionnelles. Je suis surpris qu'elles ne soient pas encore réalisées. » Cité par Ch-A. Julien, *Et la Tunisie devint indépendante,* op. cit. p. 165.
44. Ce chiffre varie selon les sources mais l'effectif n'atteint pas 3000.
45. Un seul chef maquisard, Tahar Lassoued, est resté dans la montagne avec une cinquantaine d'irréductibles. Il se ralliera l'année suivante à Salah Ben Youssef : son sort sera lié à la dissidence youssséfiste.
46. Christian Fouchet réagit sévèrement. Son télégramme au Résident Général dénonce la carence dans la répression du contre terrorisme et la complicité de certains membres des services de sécurité. Cf. Périllier, *Conquête,* op. cit. p. 235.

CHAPITRE XV

Le mouvement syndical tunisien

L'histoire du mouvement syndical tunisien est indissociable de celle du mouvement national. Les luttes et les revendications ont toujours coïncidé dans une même dynamique

A l'origine, le syndicalisme n'était guère le fait de structures ou d'organisations véritablement tunisiennes. Avant l'établissement du Protectorat, les artisans des villes étaient organisés au sein de formations corporatives (fabricants de chéchias, orfèvres, tisserands, etc.) à la tête desquelles officiait un *amine* qui assurait l'ordre et maintenait la cohésion au sein de la corporation. Dans les campagnes, les différentes catégories sociales de la paysannerie (propriétaires fonciers, métayers, bergers, etc.) n'étaient guère structurées ; les véritables travailleurs du sol (*khammès, rebaâ, cheriks, megharsis,* etc.) vivaient dispersés à travers l'espace rural.

Comme suite à l'établissement du protectorat, la politique de mise en valeur des ressources du pays dans tous les secteurs — agriculture, industrie, commerce, transports — modifie profondément le monde du travail. Cette politique connaît un élan fulgurant au lendemain de la Première Guerre mondiale : boom immobilier lié à la création de quartiers européens, naissance de villes nouvelles, aménagements, entrepôts, installations modernes dans les ports (Tunis, Bizerte, Sfax et

Sousse), mise en place des réseaux routier et ferroviaire, exploitation de gisements miniers, introduction du machinisme agricole, création de villages dans les campagnes, etc. La mise en valeur exige la mobilisation d'une main-d'œuvre salariée (ouvriers, contremaîtres, techniciens de différentes spécialités, cadres de différents niveaux) et d'un personnel administratif. Les nouveaux organes étatiques créés pour diriger économiquement et politiquement le pays entraînent la formation d'une pléthore de fonctionnaires qui s'organisent en syndicats à l'intérieur des structures syndicales françaises.

L'hétérogénéité ethnique du monde ouvrier

Les besoins en main d'œuvre dans tous les secteurs de l'activité économique sont considérables. Or, la population tunisienne était très peu nombreuse, à peine un million et demi d'habitants lors de l'établissement du protectorat. D'autre part, la main-d'œuvre était peu initiée aux exigences techniques des nouvelles activités implantées par les européens. Cette faiblesse ne pouvait être compensée par des français, l'élément métropolitain étant encore très peu nombreux dans le pays. Il fallait donc faire appel à une main d'œuvre originaire des pays méditerranéens. C'est ainsi qu'un nombre considérable d'italiens, originaires essentiellement du Mezzogiorno (Italie du Sud, Sicile, Sardaigne), encouragés par leur gouvernement, affluent vers la Tunisie. Ils sont rejoints par d'importants contingents de travailleurs maltais, espagnols, grecs, voire russes[2] fuyant le bolchévisme au lendemain de la guerre civile. Dans les régions minières du Sud-ouest, les Sociétés françaises font appel à une main-d'œuvre d'origine maghrébine : algérienne, marocaine et tripolitaine.

L'une des caractéristiques essentielles du prolétariat, dont le nombre ne cesse de croître au fil des ans, est son caractère ethniquement hétérogène. Les français d'origine sont nettement minoritaires ; ils constituent surtout les cadres moyens et supérieurs des entreprises et des administrations. Malgré l'accroissement du chômage au fil des années parmi la population tunisienne, les Autorités du Protectorat ne cherchent guère à arrêter les flux migratoires d'origine étrangère, surtout métropolitains, dans le but d'accroître le peuplement français dans la Régence et de maintenir au plus bas le coût de la main-d'œuvre.

L'autre caractéristique du monde du travail est l'existence d'une gamme de privilèges dont jouissent les fonctionnaires français dont le traitement est majoré d'un tiers, dit « tiers colonial ». Les travailleurs français disposent en outre d'un nombre considérable d'aides financières (prêts à faible taux d'intérêt, subventions) pour acquérir des lots de terrains ou des logements dans des quartiers spécifiques dont l'infrastructure est entièrement financée par l'Etat. Ils perçoivent aussi des allocations familiales dont le montant s'accroît au fur et à mesure que s'accroît le nombre d'enfants du couple. Le système colonial sécrète l'inégalité et la discrimination.

La question du droit syndical

Le droit de grève accordé aux français métropolitains par la loi du 21 mars 1884 n'est pas étendu aux travailleurs dans la Régence. La grève déclenchée en mai 1904 par les travailleurs italiens du bâtiment provoque l'arrêt du travail dans la plupart des autres secteurs de l'économie et déclenche le processus de création des syndicats ouvriers, incluant des travailleurs tunisiens, rangés sous l'égide de la centrale française Confédération Générale du Travail (CGT). Ces syndicats constituent aussitôt une Union dont le siège est établi au 14 rue Sidi Bou Mendil à Tunis.

D'abord favorables à ce processus, les Autorités du Protectorat et les représentants des intérêts économiques français réalisent bientôt le risque d'une convergence des actions du parti "Jeunes Tunisiens" et celles d'un éventuel mouvement syndical essentiellement tunisien. En 1905, la Conférence Consultative recommande la non-reconnaissance du droit syndical aux ouvriers de la Régence. Les événements du Jellaz (1911) et le boycott des tramways (1912) soulignent le danger que représenterait la création officielle de syndicats.

Le premier conflit mondial met en sourdine la revendication ouvrière du droit syndical, mais au lendemain du conflit, le processus de reconnaissance va sensiblement évoluer. En 1919, le Résident général Flandin, sans proclamer ouvertement le droit syndical, met en place un Comité Consultatif du Travail composé de 22 membres et comprenant un nombre égal d'ouvriers et de patrons. En principe, ce comité a pour

mission de régler les problèmes surgissant entre ouvriers et patrons et d'améliorer les conditions de travail. En fait, il n'a aucune activité réelle et le problème de la reconnaissance du droit syndical reste entier. L'année 1919 est cependant marquée par la création de la première formation professionnelle tunisienne, l'Amicale des Maîtres de langue arabe, créée le 10 juillet 1919 et qui est restée à l'écart de la centrale française CGT. L'action purement autonome de l'Amicale fera une brèche en juin 1937 en obtenant l'alignement des maîtres tunisiens de langue arabe sur leurs collègues de langue française qui bénéficiaient d'une rémunération supérieure d'un tiers : ils sont les premiers fonctionnaires tunisiens à obtenir ce statut.

La grève des dockers en septembre 1924, la constitution de la Confédération Générale des Travailleurs de Tunisie (CGTT) par Mhamed Ali en octobre 1924 et le procès pour complot contre la sûreté de l'Etat intenté à ses responsables en novembre 1925, suivi de la promulgation des « décrets scélérats » (29 janvier 1926) ont pour conséquence d'étouffer la question du droit syndical.

En octobre 1932, le Résident Général Manceron, répondant à la demande du Ministre français des Affaires Etrangères d'étendre à la Tunisie la législation française sur les syndicats, admet l'extension de la loi française du 21 mars 1884 moyennant un certain nombre de restrictions (dissolution judiciaire et administrative pour motif d'ordre public ; autorisation maritale pour les femmes désirant adhérer à un syndicat, etc.). Le décret beylical du 16 novembre 1932 accorde aux syndicats le droit de se constituer librement, les fonctionnaires restant cependant privés de ce droit. Or, dès la fin de la Grande Guerre, les fonctionnaires français exerçant en Tunisie constituaient une puissante fédération qui défendait efficacement les intérêts de ses adhérents. Avec la reconnaissance officielle du droit syndical, les travailleurs français et étrangers obtenaient gain de cause, mais les indigènes, en revanche, prenaient conscience qu'ils subissaient une double exploitation en tant que nation asservie et en tant que classe exploitée[3].

La lutte pour un syndicalisme autonome tunisien

Tandis que les organisations ouvrières à Tunis, en particulier la CGT, agissent essentiellement dans l'intérêt des travailleurs français couverts

de privilèges, les précurseurs du syndicalisme national sont en majorité des tunisiens qui subissent, comme l'ensemble de leurs compatriotes, les méfaits du système colonial. Des hommes rompus au militantisme politique et syndical comme Tahar Haddad ou Jean Paul Finidori (Parti communiste) ont à cœur de concevoir un syndicalisme national qui défende les intérêts spécifiques des travailleurs tunisiens, opprimés, brimés, traités en prolétariat de seconde zone. La personnalité qui émerge parmi les précurseurs du syndicalisme national est celle de Mhamed Ali Hammi.

Né dans la dernière décennie du XIXe siècle (1894 ?/1896 ?) à El Gsar (Hamma de Gabès) Mhamed Ali Hammi quitte très tôt sa région natale. Après le décès de sa mère, son père le confie à sa sœur à Tunis où il fréquente le *Kouttab* au sein duquel il poursuit ses études coraniques commencées à El Gsar. Dès l'âge de huit ans, il commence à gagner sa vie en faisant le porteur au Consulat d'Autriche où son frère Hassan est chaouch (portier). Son esprit éveillé le porte à acquérir les premiers rudiments de langues étrangères : le français, l'allemand, l'italien. Il s'initie aussi à la mécanique et devient chauffeur, d'abord auprès du Consul d'Autriche puis, après le départ de celui-ci, en libre exercice à Tunis. En 1911, Anouar Pacha, chargé par le gouvernement turc de diriger la résistance contre l'invasion de la Libye par l'Italie, prend à son arrivée à Tunis Mhamed Ali comme chauffeur pour le conduire en Tripolitaine. Après l'essoufflement de la résistance turque face à l'armée italienne, Anouar Pacha regagne la Turquie, rejoint bientôt par Mhamed Ali qui reste en Turquie durant toute la guerre. Il est le témoin des bouleversements consécutifs à l'effondrement de l'Empire Ottoman, notamment la fin du Sultanat et la mainmise des Anglais et des Français sur le Moyen-Orient. Il quitte la Turquie en 1921 pour entreprendre des études en Allemagne (Université de Berlin) où il séjourne jusqu'en 1924. Il suit les enseignements d'éminents spécialistes d'économie politique et vit les bouleversements qui affectent l'Allemagne au lendemain de la Grande Guerre : désastre économique, émeutes communistes, etc.

En 1924, il rentre en Tunisie où il entreprend de créer des coopératives au profit des populations démunies et s'engage parallèlement dans la « nationalisation » du mouvement syndical tunisien. Le projet de

coopératives inspiré des théories économiques et sociales de la Social-démocratie allemande vise à permettre aux populations à faible pouvoir d'achat d'acquérir au moindre prix les produits de première nécessité, dans une conjoncture caractérisée par l'inflation chronique, par l'augmentation des prix et la raréfaction des aliments de base (céréales, viande, lait, etc.). Le système coopératif devait en outre limiter les effets de l'usure qui ruinait un nombre considérable de familles. Mhamed Ali se concentre sur le statut de la coopérative et, le 29 juin 1924, invite les actionnaires à une réunion appelée à discuter son statut et à élire le Comité de direction. L'ordre du jour n'ayant pas été épuisé, une nouvelle réunion a lieu le 6 juillet au théâtre Ben Kamla, mais le projet de coopérative n'avance guère.

Dans l'intervalle, Mhamed Ali est sollicité par les dockers du port de Tunis qui, sans être affiliés à un syndicat, déclenchent une grève réclamant un salaire égal à celui des dockers de Marseille. Il accepte de présider le Comité d'Action et de Soutien auquel siègent par ailleurs Ahmed Ben Miled et Mokhtar Ayari (communistes) et Ahmed Taoufik Madani (membre du Bureau Exécutif du parti Destour). La grève dure du 13 août au 6 septembre 1924 et se propage à Bizerte ; bien qu'elle ait dû se terminer sur un compromis, elle provoque un vaste élan de solidarité de la population tunisienne, entraînant la cessation totale du travail au port de Bizerte le 15 août. Dans cette ville, l'intervention provocatrice du Commissaire Campana, Directeur de la Sûreté, entraîne l'arrestation de Mohamed Khemiri, l'un des principaux responsables de l'Union des Syndicats affiliée à la CGT française.

Malgré le retour au calme au port de Tunis, l'arrestation de Khemiri à Bizerte, le 11 septembre, provoque une véritable émeute. Le soir du 11 septembre, les Autorités du Protectorat lancent contre la foule les tirailleurs sénégalais qui chargent les manifestants et ouvrent le feu. Il y eut deux morts et 40 blessés, ce qui durcit la grève et la prolonge jusqu'à la fin du mois de septembre. Elle ne s'arrête qu'après la libération et le retour de Mohamed Khemiri, qui fut dans l'intervalle exilé à Marseille, et l'augmentation des salaires des grévistes qui, dans leur majorité, n'étaient affiliés à aucun syndicat. De ce fait, le Comité d'Action et de Soutien, présidé par Mhamed Ali, a estimé que le prolétariat tunisien était parvenu

à un état de prise de conscience et de maturité tel qu'il était désormais possible de constituer une organisation syndicale purement tunisienne.

La première CGTT : 31 octobre 1924

L'Union des Syndicats, créée sous l'égide de la CGT (Confédération Générale du Travail française) et dirigée par Joaquim Durel en tant que Secrétaire Général, assurait en principe la défense des intérêts de tous les travailleurs en Tunisie. Ses cadres sont presque en totalité français et sa stratégie consiste à utiliser le prolétariat tunisien, formé dans sa majorité de travailleurs illettrés et peu qualifiés, de masses de manœuvre. L'idée de constituer une CGT tunisienne s'était imposée pendant la grève des dockers de Tunis. Cependant, les membres du Comité d'Action et de Soutien étaient encore divisés : Mokhtar Ayati et Ahmed Ben Miled ne voulaient pas rompre avec l'Union des Syndicats dans la mesure où la solidarité des travailleurs transcende les clivages nationaux ou religieux, tandis que Mhamed Ali tenait à constituer une organisation syndicale nationale, à l'image des organisations existantes en France, en Angleterre et en Allemagne, tout en admettant que les travailleurs non tunisiens aient le droit d'adhérer sans discrimination à l'organisation nationale. Ce point de vue finit par l'emporter : la décision en est prise le 3 septembre 1924 et Mokhtar Ayari se rallie à la majorité.

La visite à Tunis de Léon Jouhaux, Secrétaire Général de la CGT française, le 24 octobre, est l'occasion d'une franche confrontation des thèses en présence : au cours d'un meeting organisé le 31 octobre à la Bourse du Travail rue al-Jazira, et présidé par Mhamed Ali, entouré de Ahmed Taoufik Madani, Mokhtar Ayari et Tahar Haddad, les deux thèses sont ouvertement défendues par Léon Jouhaux et Joaquim Durel d'une part et Mhamed Ali et Mokhtar Ayari d'autre part. Au terme du débat, chacun est resté sur ses positions. Après le départ des invités français, Mhamed Ali conclut : « Constatons que la Confédération Tunisienne du Travail est constituée. Approuvez-vous sa création ? » L'auditoire, d'une seule voix, approuve par acclamations [4]. La CGTT est ainsi proclamée. Plusieurs syndicats de base (cheminots, ouvriers du marché au grain, traminots, etc.) se forment et y adhèrent.

D'emblée, la CGTT bute sur l'hostilité des formations politiques et syndicales au sein desquelles les français jouent un rôle majeur. Elle est

accusée d'être une organisation nationaliste et communiste, vouée à diviser les rangs des travailleurs. Mhamed Ali s'en défend en affirmant le caractère purement syndical de la nouvelle organisation, sa neutralité vis-à-vis des partis politiques et son statut ouvert à la libre adhésion de toutes les formations syndicales. En fait, le Parti Socialiste dont les militants ont un rôle prépondérant dans l'Union des Syndicats réalise que l'émergence d'un mouvement syndical proprement tunisien avait toutes chances de réussir, de constituer une masse de manœuvre redoutable et de provoquer un recentrage porteur d'une véritable révolution politique. Après la création du parti Destour, l'appropriation du champ syndical témoigne d'une stratégie cohérente de reconquête nationaliste. Pour leur part, les socialistes esquivent le fond du problème : « les socialistes accusent Mhamed Ali et ses compagnons de xénophobie, de fanatisme, ainsi que d'être un diviseur de la classe ouvrière. »[5] Les Autorités du Protectorat, en revanche, ne se privent pas d'affirmer ouvertement la volonté de domination : le 12 janvier 1925, le Directeur de la Sûreté s'adresse à Mhamed Ali en ces termes « Il faut comprendre que la France ici est tout et qu'elle est au courant de tout. Il est impossible qu'elle autorise l'existence d'organisations qui ne sont que des manœuvres politiques visant à atteindre les pouvoirs français. Comme je vous l'ai dit : vous n'avez qu'à adhérer à la Confédération française [6] ».

Tous les moyens sont bons pour intimider les chefs syndicalistes : brimades policières lors des tournées de Mhamed Ali à Sfax, à Gafsa et Metlaoui ; le 31 décembre 1924, la Bourse du Travail où il devait tenir un meeting est interdite. Le meeting, reporté au dimanche 11 janvier 1925 et fixé au domicile privé d'un adhérent, est à nouveau empêché par la police : Mhamed Ali est sommé par le Commissaire de police du quartier de rencontrer au préalable le Directeur de la Sûreté.

Le 12 janvier, Mhamed Ali, accompagné de Mahmoud Kabadi et Mohamed Ghanouchi, se rend au bureau de Campana, Directeur de la Sûreté qui, d'emblée, l'accuse de propagande politique et de provocation religieuse et qui lui signifie : « Vous devez considérer que la Tunisie est partie intégrante du territoire français : c'est un département français tout comme Marseille. Vous n'êtes donc pas autorisé à créer une organisation ouvrière, vous n'avez qu'à vous inscrire dans la Confédération

des Syndicats existante... Je suis prêt à favoriser les contacts entre vous si vous n'arrivez pas à vous entendre. Soyez certain que, dans ce cas, la bourse du travail vous sera ouverte sans réserve[6]. » En réponse, Mhamed Ali affirme son droit de former en toute légalité une organisation syndicale libre et ouverte à toutes les adhésions, à l'égal des autres formations qui existent en Tunisie.

Comme ses compagnons, Mhamed Ali réalise la portée de l'avertissement et décide de convoquer une Assemblée Générale le 19 janvier à 'Fondouk Harir' afin d'exposer clairement les difficultés et d'inviter la base à trancher en toute responsabilité. Conformément à la procédure, il en avertit régulièrement la direction de la police. Le 19 janvier, les délégués des syndicats affluent de Sousse, Sfax, Gafsa, Bizerte.. .etc. Avec les représentants de Tunis, la participation dépasse 3000 personnes. A la tribune, Mhamed Ali, entouré de Mahmoud Kabadi, Mohamed Ghanouchi, Bachir Falah et Ali Karoui, ouvre la séance par une brève allocution où il expose les buts de la CGTT, résume les positions respectives de la CGT et de la police et conclut : quelle est votre décision ? Faut-il aller de l'avant ? La salle approuve la création de la CGTT. La réunion est interrompue un instant par le commissaire de police Jolineau qui se dit chargé par le Directeur de la Sécurité d'arrêter la réunion qualifiée de réunion politique illégale. Mhamed Ali répond qu'il s'agit d'une réunion strictement syndicale légalement annoncée. Le commissaire prend la mesure de l'assemblée et se retire sans insister. La réunion reprend en approuvant le statut[8] par acclamations.

Dès lors, une campagne de presse virulente se déchaîne contre la CGTT. Seul s'en distingue *L'Avenir social* dont le gérant est le communiste Jean Paul Finidori. Les dirigeants réalisent que l'Union des Syndicats CGT et les Autorités coloniales sont résolues à mettre fin à l'existence de la CGTT. Les grèves du Domaine de Potinville (Borj Cedria) et de la Société des Chaux et Ciments-Thermes, déclenchées fin janvier pour des revendications de salaires, sont encadrées par des émissaires de la CGTT. De ce fait, la presse coloniale, y compris la presse socialiste, redouble de violence contre la centrale tunisienne. La conclusion ne saurait tarder.

Le 5 février 1925, Mhamed Ali, Mokhtar Ayari, Jean Paul Finidori, Mahmoud Kabadi, Mohamed Ghannouchi et Ali Karoui sont arrêtés

pour "complot contre la sûreté de l'Etat". En réaction, les dockers de Tunis se mettent en grève et organisent une manifestation de protestation, tandis que les syndicats affiliés à la CGTT envoient des télégrammes de protestation au Résident Général et au Ministre français des Affaires Etrangères. Mais le 21 février, Joachim Durel réunit des représentants du parti Réformiste, du parti Destour et du Grand Conseil et les invite à se joindre à un appel commun pour préserver l'unité du monde syndical et pour recommander aux salariés tunisiens d'adhérer à l'Union des Syndicats CGT dans l'intérêt supérieur de la politique de réforme voulue par le gouvernement français. Le journal *Nahdha* du 22 janvier publie un communiqué signé par 15 représentants tunisiens de ces organisations "conseillant aux ouvriers tunisiens de se joindre à l'Union des Syndicats afin de réaliser l'unité des rangs dans le monde du travail[9] ".

Le procès, ouvert le 12 novembre 1925, dure cinq jours et aboutit à la condamnation de Mhamed Ali, Mokhtar Ayari et Jean Paul Finidori à 10 ans de bannissement, tandis que Mohamed Ghanouchi, Mahmoud Kabadi et Ali Karoui sont condamnés à 5 ans de la même peine. Le 28 novembre, ils sont embarqués pour l'Italie sauf Kabadi qui se pourvoit en cassation. Mais la Cour ayant confirmé le jugement, il est à son tour exilé. D'Italie, Mhamed Ali se rendra au Rif où il combattra aux côtés de Abdelkrim ; puis de Tanger, il se rendra en Egypte où il se fait engager comme chauffeur ; d'Egypte, il se rend en Arabie Saoudite où il est employé comme chauffeur dans une entreprise de transport et où il trouve la mort dans un accident de voiture entre La Mecque et Jedda le 10 mai 1928.

Les "décrets scélérats", signés par le Bey sous la pression de Lucien Saint le 29 janvier 1926 font suite à la condamnation et à l'exil de Mhamed Ali. Ils donnent aux Autorités du Protectorat les moyens de sévir contre la presse et contre toute organisation dont l'activité leur semble suspecte. Dès lors, le syndicalisme national entre dans une période de léthargie aggravée par la crise économique de 1929.

La seconde CGTT : 27 juin 1937

Ce n'est qu'en 1936, avec l'avènement du Front Populaire en France, que le mouvement retrouve un nouvel élan. Déjà, en 1932, le décret beylical du 16 novembre instaure la liberté syndicale, tandis que les lois

sociales (semaine de 40 heures, conventions collectives, congés payés, etc.) préconisées en France par les accords de Matignon, sont étendues à la Régence après les grèves de juin 1936 qui ont eu lieu à Sfax, Tunis et Bizerte.

A la faveur de cette détente, les fonctionnaires tunisiens forment en 1936 une fédération autonome distincte de celle des fonctionnaires français, avec trois syndicats principaux : Enseignement, Justice et PTT. D'autre part, les militants syndicalistes ouvriers considèrent que le moment est venu de reconstituer la CGTT. A l'occasion de la manifestation organisée le 14 juin 1936 par la Fédération Socialiste de Tunis, au parc Gambetta, pour fêter la victoire du Front Populaire en France, Ali Karoui, ancien compagnon de Mhamed Ali Hammi et ancien condamné à l'exil comme lui, tente d'exprimer publiquement la nécessité de fonder à nouveau un syndicat autonome tunisien, mais il est aussitôt empêché de poursuivre son discours et exclu de la manifestation avec la vingtaine de compagnons qui le soutenaient. Ali Karoui revient à la charge dans une déclaration au journal *'Le Petit Matin '* du 17 juin en révélant qu'un projet en vue de regrouper les travailleurs tunisiens dans une formation indépendante des syndicats existants était déjà élaboré et que la nouvelle formation adhérera directement à la CGT française et à la Deuxième Internationale.

Le 31 juillet 1936, un Comité Provisoire se constitue en effet, associant Ali Karoui et un groupe de militants syndicalistes, tous anciens compagnons de Mhamed Ali. Huit mois plus tard, le 16 mars 1937, un second Comité Provisoire est annoncé sous la présidence de Belgacem Guenaoui, membre du Néo Destour et connu pour avoir subi une mesure d'éloignement sous l'ère du résident général Peyrouton. Le nouveau Comité, où Ali Karoui est Secrétaire adjoint, reflète un certain équilibre entre les compagnons de Mhamed Ali (Ali Karoui, Tahar Ben Salem, Mohamed Essid, Mohamed Ghanouchi...) et les membres du Néo Destour dont Guenaoui. Mais des tensions ne tardent pas à surgir entre les deux groupes, notamment en juin 1937 à l'occasion de la grève des ouvriers tunisiens du marché aux grains qui protestaient contre l'embauche d'ouvriers algériens ; contrairement aux Néo Destouriens, Ali Karoui et ses amis s'opposent à la grève. Le congrès constitutif de la nouvelle CGTT, convoqué le 27 juin 1937, élit un Bureau de 15

responsables où dominent les membres du Néo Destour — Belgacem Guenaoui étant Secrétaire Général — et où ne figurent que deux membres du groupe Karoui, relégués dans des responsabilités mineures : Mohamed Essid (inspecteur) et Mohamed Ghanouchi (membre).

La CGTT bénéficie aussitôt d'un accueil exceptionnel. A son congrès, 43 syndicats sont représentés ; en outre, elle étend très vite son influence au Nord (ouvriers agricoles, tanneries, boulangeries, tisserands, dockers, magasins du Marché Central) et dans le Sud (zones minières). Elle endosse substantiellement la cause des tunisiens victimes de la grande dépression ou victimes de l'invasion des produits manufacturés qui a durement frappé l'artisanat.

Les tensions politiques de l'année 1937, consécutives à l'échec des promesses du Front Populaire, ne tardent pas à se refléter dans les rapports de la CGTT avec le parti Néo Destour. A deux reprises, Guenaoui décline toute responsabilité dans des manifestations décidées par le Parti : la grève générale du 20 novembre 1937 décidée en solidarité avec les leaders nationalistes persécutés au Maroc et en Algérie (Allai Fassi et Messali Hadj) et la grève du 8 janvier 1938 à Bizerte, pour protester contre l'arrestation et l'expulsion en Algérie du militant Hassan Nouri. La grève de Bizerte a été réprimée dans le sang : 7 morts et plusieurs dizaines de blessés, ainsi que l'arrestation de Habib Bougatfa. En réaction, le Néo Destour saisit l'occasion d'un congrès extraordinaire décidé par Belgacem Guenaoui les 29 et 30 janvier 1938 pour l'évincer et porter Hédi Nouira à la tête de la CGTT.

Profitant des dissensions entre la nouvelle Centrale et le Néo-Destour, les Autorités coloniales procèdent à la dissolution d'un certain nombre de syndicats, en particulier l'Union locale de Bizerte. Le 24 février, le Directeur de la Sûreté notifie à Hédi Nouira l'interdiction d'organiser et de participer à des réunions publiques ou privées : cette notification signifie la suspension de la Centrale tunisienne. En définitive, la CGTT affaiblie et isolée est finalement emportée par la répression d'avril 1938.

Farhat Hached et la naissance de l'UGTT

Après l'entrée des Alliés en Tunisie en 1943, des employés et ouvriers de la Compagnie Sfax-Gafsa décident de s'affranchir de l'emprise de la

CGT, dominée alors par les communistes. Des griefs d'ordre professionnel — discriminations au niveau des salaires et des promotions aux responsabilités syndicales — amènent des travailleurs de la Compagnie à mettre sur pied un syndicat tunisien autonome dans le but de défendre les intérêts corporatifs de ses adhérents. L'assemblée constitutive du nouveau syndicat qui se tient le 16 janvier 1944 élit Massaoud Ali Saâd comme Secrétaire Général. Il est toléré par les pouvoirs publics, rassurés par son programme strictement corporatif : égalité de droits entre français et tunisiens, égalité de l'allocation pour charge de famille, etc. Le syndicat ne semble guère mettre en question le système colonial dans son ensemble, ni ses conséquences sur la population ouvrière et notamment tunisienne. Son recrutement reste faible, sans grand impact sur la majeure partie des travailleurs de la Compagnie. La naissance d'un véritable syndicalisme autonome voit le jour avec l'entrée en action de Farhat Hached.

Farhat Hached est né le 2 février 1914 au village de Abassia au nord des ïïes Kerkennah, dans une famille de pêcheurs. Enfant, il fréquente l'école primaire, obtient en 1928 le Certificat d'Etudes primaires mais, orphelin, il ne peut poursuivre ses études. Après avoir travaillé chez un commerçant sfaxien, il est embauché en 1936 comme convoyeur à la STTAS (Société Tunisienne de Transport Automobile du Sahel) puis comme secrétaire comptable à Sousse. Il adhère à la CGT (Confédération Générale des Transports) et accède rapidement au Secrétariat Général de la Confédération à Sousse où il milite avec le syndicaliste socialiste Albert Bouzanquet qui apprécie ses qualités morales et intellectuelles et l'initie aux différents aspects du travail syndical. Mais Hached dépasse rapidement l'amalgame franco-tunisien pour œuvrer à la création d'un syndicalisme national.

Au Congrès de l'Union Départementale de la CGT qui se tient les 18 et 19 mars 1944, les communistes exercent une telle hégémonie au sein de la Commission Administrative [10] qu'ils écartent non seulement Farhat Hached mais également les candidats socialistes. C'est alors que Hached envisage de créer, avec l'assistance de Habib Achour, l'Union des Syndicats Autonomes du Sud Tunisien, associant des formations de Sfax, Gabès et Gafsa. En mai 1945, à l'instigation de Hached, l'Union

des Syndicats autonomes du Nord à son tour voit le jour avec Hachemi Belcadhi, Bachir Bellagha, Nouri Boudali et Bachir Ben Braham.

20 janvier 1946 : l'UGTT

Le 20 janvier 1946, le Congrès constitutif de l'Union Générale Tunisienne du Travail se tient à Tunis, à la salle de la Khaldounia ; le congrès réalise la fusion de trois formations : l'Union des Syndicats Autonomes du Sud, l'Union des Syndicats Autonomes du Nord et la Fédération des Fonctionnaires Tunisiens déjà formée en 1936. Farhat Hached est élu Secrétaire Général et le Cheikh Fadhel Ben Achour Président d'honneur.

Sous la conduite de Farhat Hached, l'UGTT est une organisation nationale dont la vocation est non seulement la défense des intérêts matériels des travailleurs tunisiens, mais aussi la libération du pays du joug colonial. La cause nationale devient le maître-mot du syndicat et de l'ensemble des organisations nationales qui se sont formées à sa suite : l'Union Tunisienne des Artisans et Commerçants (UTAC) créée le 17 janvier 1947 et l'Union Générale des Agriculteurs Tunisiens (UGAT) formée en 1949 et structurée lors du premier congrès des 11-13 mai 1950. Dans une conférence aux étudiants Nord-africains à Paris le 20 décembre 1946, Hached déclare que l'ouvrier tunisien est amené à participer à une double lutte « contre le capitalisme exploiteur et contre le colonialisme oppresseur. Ce combat l'a conduit à quitter la CGT » conclut-il.

La nouvelle Centrale se tient à la pointe du combat syndical. Pour appuyer les revendications des travailleurs, elle utilise systématiquement l'arme de la grève. Les années 1946 et 1947 sont jalonnées par plusieurs actions : à Sfax, grève de la tannerie (août 1946) et grève des salines (février 1947) ; la grève du 5 août 1947 est décidée à l'appui des revendications de salaires et pour protester contre la volonté du gouvernement[11] de marginaliser la Centrale syndicale tunisienne. Le 31 juillet 1947, la décision d'une grève illimitée est prise. Habib Achour déclare d'emblée devant l'Assemblée des ouvriers que la grève doit « être générale et illimitée selon les directives de l'UGTT... Elle doit être une victoire sur le colonialisme dans notre pays afin d'assurer la vie des

travailleurs et en particulier les ouvriers de Sfax-Gafsa, compagnie qui représente le colonialisme et le gouvernement »[12]. Le 4 août, près de trois à quatre mille hommes sont déployés en piquets de grève devant les ateliers de la Compagnie Sfax-Gafsa. Malgré les menaces du Contrôleur civil de Sfax et le refus de 1USTT (syndicat qui s'était substitué à l'Union Départementale, filiale de la CGT) de participer à la grève, Habib Achour et les cadres de l'Union Régionale de Sfax refusent de reculer. La Résidence, décidée à en découdre avec l'UGTT, mobilise les forces de police et de gendarmerie et réquisitionne des effectifs de l'armée formée en grande partie de soldats africains. Ces forces reçoivent l'ordre d'occuper les ateliers de Sfax-Gafsa et la gare. Aux jets de pierre des grévistes répondent des tirs de mitrailleuses. Le bilan est de trente-deux tués, deux cents blessés et plus de trois-cents arrêtés, dont Habib Achour.

La Résidence Générale s'acharne alors sur l'UGTT : elle l'écarté des Commissions consultatives au sein desquelles se discutent les intérêts économiques et sociaux des travailleurs, supprime le droit de l'UGTT de diffuser une fois par semaine une causerie de dix minutes à la radio, refuse de donner suite aux démarches de l'UGTT afin d'ouvrir une souscription publique destinée aux victimes des événements de Sfax et décide de procéder à la dissolution de l'UGTT. « La Centrale syndicale tunisienne semblait acculée à l'étouffement »[13].

Lamine Bey et le Premier Ministre Mustapha Kaâk adoptent une position inverse de celle de la Résidence. Le Bey refuse la décision de dissoudre l'UGTT et souscrit un don de 100.000 francs en faveur des victimes. Au niveau des partis politiques, le vieux Destour condamne dès le 6 août les massacres des ouvriers de Sfax et exprime sa solidarité avec l'UGTT, le néo-Destour réagit le 9 août : il exprime son appui à la Centrale syndicale tunisienne et condamne le massacre perpétré par les autorités françaises. Le même jour, Habib Bourguiba envoie du Caire un télégramme d'appui et de soutien à l'UGTT.

Ainsi, devant la pause que connaît le mouvement national depuis la fin de la guerre, se dessine une nouvelle étape de la lutte de libération nationale où la classe ouvrière s'insère dans le mouvement national et se place à l'avant-garde du combat. La libération sociale est désormais perçue comme conditionnée par la libération politique.

Les actions de grève s'étendent : grève des fonctionnaires du 21 février 1947 ; grève des ouvriers de la Cimenterie Kharrouba à Tunis le 24 mai 1947 ; le 21 novembre 1950, grève des ouvriers de l'Enfida où cinq ouvriers tombent sous les balles des forces de l'ordre.

L'affiliation à la FSM

Le Congrès constitutif de l'UGTT donne mandat à la Commission Administrative d'entreprendre toutes les démarches afin d'obtenir l'adhésion de l'UGTT à la Fédération Syndicale Mondiale FSM [14]. La demande, adressée à Sir Walter Citrine, Président de la Fédération, lui est remise le 8 février 1946 à Paris. L'UGTT rencontre tout de suite l'opposition de l'Union Départementale des Syndicats de Tunisie affiliée à la CGT française dont le secrétaire général, Louis Saillant, est également le secrétaire général de la FSM. Aux manœuvres dilatoires de la FSM, Hached oppose la légitimité foncière de sa demande, les statuts de la FSM ne prévoyant aucune sorte d'opposition à une organisation nationale d'adhérer à l'organisation syndicale internationale. En vertu du statut de la FSM, ajoute-t-il, son organisation a seule le droit de représenter, au niveau international, le prolétariat tunisien.

Par pure tactique, l'Union Départementale de Tunisie décide à l'issue de son Congrès des 26 et 27 octobre 1946 de se détacher de la CGT et de demander son adhésion à la FSM sous le nom d'Union des Syndicats des Travailleurs de Tunisie (USTT), présidée par Hassan Saadaoui. Dans le même esprit, elle manœuvre pour que la FSM pose comme condition à l'adhésion de l'UGTT la réalisation de l'unité syndicale en Tunisie, visant ainsi à absorber l'UGTT. Pour Hached, l'USTT reste une organisation étrangère qui ne représente que les syndicats adhérents à la CGT française, et n'a donc aucune vocation à représenter le prolétariat tunisien au niveau international. Dans une lettre adressée à la FSM le 17 novembre 1946, Hached affirme qu'« aucune autre organisation existante dans notre pays ne peut prétendre représenter à l'extérieur notre classe ouvrière sans porter atteinte à la personnalité et à la souveraineté de notre pays et à l'intérêt bien compris des travailleurs tunisiens... La classe ouvrière tunisienne s'est libérée syndicalement. Elle fonde les plus grands espoirs dans l'action de la FSM

dont la mission dans les pays ne jouissant pas de leur entière indépendance nationale revêt le double caractère de lutte contre le capitalisme, mais aussi contre le colonialisme ».

En décembre 1946, l'USTT, forte de l'appui de la CGT française, est seule admise à la FSM. Mais Farhat Hached ne perd pas espoir. Et de fait, en janvier 1949, le Bureau Exécutif de la FSM envoie une mission à Tunis pour inviter 1UGTT à compléter les formalités de son adhésion. En fait, le revirement de la FSM s'explique par la crise qui couve depuis juin 1947, lors de la proclamation du Plan Marshall, et qui oppose les centrales communistes adversaires de ce Plan aux centrales non communistes qui lui sont favorables. La crise éclate en janvier 1949 alors que se précise le projet de formation de l'Alliance Atlantique, et aboutit au retrait des syndicats occidentaux : TUC britannique, CIO américain et les syndicats néerlandais. Dès lors, les principales centrales non communistes abandonnent la FSM et se rassemblent, à l'appel de l'AFL et de son représentant en Europe, Irving Brown, autour de l'idée d'une Confédération de syndicats libres.

En intégrant la FSM, Hached consolide certes les positions de l'UGTT au niveau national et international, mais il ne manque pas de relever les réactions partisanes et sélectives de la Fédération mondiale au cours des grèves nationales et des procès consécutifs, ainsi que sa réticence dans le projet d'unification de l'action syndicale en Afrique du Nord. Le Conseil National de l'UGTT, réuni en session extraordinaire le 23 juillet 1950, décide de "cesser toutes relations avec la FSM et de soumettre à l'approbation du prochain congrès statutaire un projet de résolution sur le retrait définitif". Le IVe congrès (29 mars-1^cr^ avril 1951) confirme la décision de retrait et ouvre la voie à l'adhésion à la CISL.

L'adhésion à la CISL (1951)

C'est au congrès de Londres (28 novembre-9 décembre 1949) que les syndicats en rupture avec la FSM et d'autres, non affiliés, fondent la Confédération Internationale des Syndicats Libres CISL. Les participants représentent 53 pays et comptent plus de 48 millions de syndiqués. Au sein du congrès, Irving Brown (AFL), Walter Reuther (CIO) et Hans BD ckler (DGB allemande) encouragent ouvertement l'anti communisme

même si une minorité sociale-démocrate plaide pour une action apolitique essentiellement syndicale. Dès sa création, la CISL sollicite l'UGTT qui, par prudence, ménage ses positions.

Le statut de la CISL déclare en son préambule : 'La Confédération proclame le droit de tous les peuples à l'indépendance nationale complète et à l'autonomie gouvernementale et soutiendra les efforts tendant à créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce droit dans le plus bref délai possible." Mais le même statut subordonne, en son Article I, l'adhésion de nouvelles centrales syndicales à l'avis du Comité Exécutif "après consultation et accord avec la ou les centrales affiliées du pays en question". L'UGTT craint que cette clause ne permette à Léon Jouhaux, Secrétaire Général de la CGT-Force Ouvrière et l'un des vice-présidents de la CISL, de bloquer son adhésion : Jouhaux, adversaire acharné de la création de syndicats autonomes en Tunisie, est le défenseur obstiné du monopole de son organisation syndicale dans toutes les colonies françaises ; en 1925, il avait combattu Mhamed Ali et contribué à l'élimination de la CGTT et, en 1946, il s'était opposé à la création de l'UGTT en déclarant : « Je me demande si la CGT française, qui n'a jamais protesté contre l'institution de la Communauté française acceptée par l'Assemblée Nationale, peut accepter de reconnaître l'indépendance de la Centrale syndicale tunisienne, c'est-à-dire considérer que la Tunisie ne sera plus demain dans la communauté française. »[15]

L'UGTT, invitée au congrès constitutif de la CISL, décline l'invitation mais elle décide d'envoyer Nouri Boudali, Secrétaire Général adjoint, à la conférence organisée par la CISL à Paris le 28 septembre 1950 et consacrée à l'examen des rapports de la France avec les pays dépendants. Dans son rapport au IVe congrès de l'UGTT (Tunis, 29 mars-1er avril 1951), Nouri Boudali fait le point : « Nous avons arrêté la liste des questions que je devais traiter dans ma rencontre avec les deux représentants de la CISL, le 23 septembre 1950 à Paris, à l'occasion d'une conférence qu'avaient tenue les représentants des pays dominés par la France comme l'Algérie, le Maroc, Madagascar et la Tunisie, afin d'examiner leur situation et les moyens de l'améliorer. J'avais demandé aux représentants du Secrétariat de la CISL des éclaircissements sur sa

Farhat Hached et la CISL



L'UGTT au deuxième congrès de la CISL, Milan, 5-10 juillet 1951. On reconnaît (g. à dr.) Taieb Slim, Mahmoud Messadi, Farhat Hached, un délégué libyen et Nouri Boudali. L'adhésion de l'UGTT à la CISL, scellée en mai 1951, a ouvert devant la Tunisie le premier champ d'action internationale, avant les Nations Unies. Invitée aussitôt au deuxième Congrès de la CISL, l'UGTT est représentée par une forte délégation dirigée par Farhat Hached accompagné de Mahmoud Messadi, Ahmed Tlili, Nouri Boudali ainsi que Habib Bourguiba et Taïeb Slim, venus du Caire. C'est à cette occasion que les dirigeants de l'AFL invitent Hached et Bourguiba à leur prochain congrès fixé à San Francisco le 24 septembre 1951. Le mouvement syndical a joué un grand rôle dans l'internationalisation de la question tunisienne.



Secrétaire Général de l'UGTT et membre du Bureau Politique du Néo Destour, Farhat Hached est le principal responsable de la résistance sur le front intérieur après l'arrestation ou l'exil des autres leaders. Ses déplacements en Belgique et aux Etats-Unis ainsi que ses rapports étroits avec le syndicat AFL et avec la CISL - dont il est membre suppléant du Bureau Exécutif, porte-parole pour l'Afrique du Nord et délégué pour l'Afrique - lui confèrent une position exceptionnelle pour animer et coordonner l'offensive sur le front extérieur, tandis que la France mobilise tous les moyens policiers, militaires, judiciaires et extra judiciaires pour détruire les bases de la résistance et pour éliminer les chefs. Sa notoriété ne l'a pas prémuni contre l'action de la Main Rouge.

position à notre égard et sur nos points de litige avec la FSM. Après discussions, ajoute-t-il, la CISL exprima sa compréhension quant à notre situation et nous assura de son soutien dans notre lutte sociale et nationale, par-delà les positions de certains et les intérêts de certains autres [u]. »

Avant de quitter Paris, Nouri Boudali reprend la discussion avec les représentants de la CISL les 28 et 29 septembre sur les points essentiels qui concernent l'UGTT. Ses conclusions sont encourageantes. A la mi-novembre 1950, une délégation de la CISL dirigée par Irving Brown, représentant de l'AFL en Europe, se rend pour une mission d'enquête en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Enfin Oldenbroek, le Secrétaire Général, invite l'UGTT à une réunion du Sous-comité du Bureau Exécutif à Bruxelles en février 1951 où Farhat Hached présente un rapport sur la situation en Tunisie. C'était déjà un mois avant le IVe congrès de l'UGTT qui allait trancher la question. Nouri Boudali résume, dans son rapport au congrès, les conclusions auxquelles ont abouti les pourparlers :

« La CISL respecte et estime le vrai nationalisme autant que la lutte pour le progrès social ;

Elle s'intéresse attentivement au sort des peuples dépendants : la lutte sociale est solidaire et le sort de chaque point du globe doit intéresser tout autre point car il influe d'une façon ou d'une autre sur lui et qu'il n'y a plus de distances ni de particularisme ;

La CISL reconnaît l'UGTT comme seule organisation nationale syndicale en Tunisie ;

Elle est disposée à aider à la création de syndicats libres nationaux en Algérie et au Maroc [17] ;

EËe partage la conception de l'organisation régionale et elle est d'accord pour l'unification de l'action syndicale en Afrique du Nord ;

Elle envisage l'emploi de plus en plus étendu de la langue arabe dans ses publications et revues. » [18]

Le congrès entérine la décision de retrait de la FSM et approuve le principe de l'adhésion à la CISL. Ahmed Ben Salah qui représentait alors la section syndicale de l'enseignement secondaire résume ainsi le débat : « J'étais, à ce congrès, le porte-parole du groupe hostile à l'adhésion. Il y

eut une bataille et aussi une grande pression des invités et du parti pour pousser l'UGTT à adhérer à la CISL. Ce congrès était très intéressant dans la mesure où une grande majorité de congressistes s'étaient prononcés en faveur de l'adhésion. Le problème fut réglé par Farhat Hached qui s'était levé non pas pour escamoter ou boucler le débat mais pour reconnaître son importance et proposer un vote secret. J'avais personnellement renoncé alors à prendre la parole et trouvé cette décision belle et démocratique. Nous avions voté et étions à peu près 25 % contre l'adhésion »[19]. Le congrès a en effet tranché par 287 voix contre 96.

La procédure d'adhésion est vite conclue. Farhat Hached devient membre suppléant au Bureau Exécutif de la CISL, porte-parole pour l'Afrique du Nord et délégué de la Confédération pour l'Afrique. C'est Ahmed Ben Salah qu'il désigne comme représentant permanent auprès du Secrétariat à Bruxelles. Ben Salah rejoint Bruxelles fin décembre 1951.

Farhat Hached est convaincu par l'engagement très net de la CISL pour la cause de la liberté qui est l'essence de son combat. Tout en étant, comme l'ONU, dirigée par des occidentaux, la CISL illustre davantage l'engagement véritable pour faire prévaloir les principes de justice, d'égalité et de liberté. Pendant les années cruciales 1951 et 1952, Hached entretient avec Oldenbroek, le Secrétaire Général de la CISL, des relations de confiance et de franchise qui ont admirablement servi la cause nationale. « A partir de décembre 1951, les lettres de Hached au secrétaire général de la CISL étaient parfois quotidiennes et on a même pu trouver deux rapports de la même journée sur la situation en Tunisie. »[20]

Hached est par ailleurs impressionné par le dynamisme de la CISL dans les institutions internationales qui comptent : Bureau International du Travail (BIT), UNESCO et Nations Unies. Dans un "Appel aux travailleurs des territoires non autonomes" publié dans le journal *Le Peuple* du 20 juillet 1951, il écrit : « Par ses multiples organismes en Europe, en Amérique, en Asie et ailleurs, la CISL est partout présente. Elle fait entendre la voix des travailleurs au sein même de l'Organisation des Nations-Unies ; elle collabore directement et activement avec l'UNESCO pour l'extension des programmes d'éducation générale

technique, professionnelle et sociale à travers le monde ; elle siège d'une façon permanente au Bureau International du Travail à Genève qui veille sur la progression de la législation sociale et la participation de plus en plus active des salariés à la gestion des entreprises... La CISL est devenue un élément moteur de la vie internationale, pesant de tout son poids sur les décisions dont dépend le sort de l'humanité. »[21].

Réaliste, il estime que dans la phase que traverse la lutte nationale, il fallait chercher l'aide et l'appui des forces en mesure d'agir efficacement sur la France. Dans sa stratégie de libération nationale, le Néo Destour avait choisi d'emblée de s'appuyer sur les pays du bloc occidental. A l'intérieur de ce bloc, les Etats-Unis sont à même d'exercer des pressions efficaces sur les gouvernements français pour les obliger à infléchir leur politique à l'égard des mouvements de libération. Loin d'être un alignement pur et simple sur l'idéologie ou la politique du bloc occidental, l'adhésion à la CISL répond à la fois à une conviction et à un calcul : « Notre adhésion à la CISL ne signifie nullement que nous partageons les vues de la politique occidentale, surtout en matière de politique pratiquée à l'égard des peuples opprimés. Le mouvement syndical est par essence même opposé aux gouvernements surtout lorsque ces gouvernements s'éloignent de la conception ouvrière en matière de politique économique et sociale dans la gestion des affaires publiques »[22].

Pour sa part, la CISL apportera en maintes circonstances son soutien aux luttes politiques de l'UGTT et du peuple tunisien. Le 21 janvier 1952, alors que la vague de répression s'abat sur le pays, la CISL, à la demande de Farhat Hached, dépêche un émissaire, M. Pierre Liniger, chargé d'enquêter sur les événements graves qui se déroulent en Tunisie ; son séjour lui permet de couvrir l'opération de ratissage du Cap Bon lancée le 29 janvier par le général Garbey. Outre Hached, qu'il voit quotidiennement, Liniger s'entretient avec Chadli Bey, le Premier Ministre, le Résident Général et son directeur de Cabinet, ainsi que René Mâle, secrétaire général de l'Union des Syndicats Force Ouvrière ; il se rend enfin à Bizerte et à Sousse avant d'établir son rapport. Au cours de sa mission, Liniger est accompagné d'Ahmed Ben Salah ; tous deux ont pris plusieurs photos dans le Cap Bon, à Bizerte

et à Teboulba ; un journaliste hollandais, Sol Tass, a pris en charge les photos jusqu'à Bruxelles ; c'est ainsi que les photos ont pu être communiquées à Associated Press qui les a diffusées. Après le retour de Liniger pour Bruxelles, Hached adresse une lettre au Secrétaire Général de la CISL où il présente en 8 points les revendications de l'UGTT. Le 1er février 1952, le secrétaire général de la CISL, dans une lettre à Robert Schuman, Ministre français des Affaires Etrangères, écrit : « Nous serons toujours aux côtés de l'UGTT pour qu'un plan précis d'autonomie interne soit établi » [23]. De nouveau le 13 février, il lui adresse un télégramme lui demandant de prendre immédiatement des mesures afin d'améliorer la situation en Tunisie.

Du reste, Hached ne se prive pas de reprocher à Oldenbroek de ne pas suivre assez activement ses interventions. Dans sa lettre du 27 février 1952, il écrit : « Nous avons le regret de constater l'absence de toute réaction de la CISL devant le silence du gouvernement français, silence d'autant plus grave qu'il est marqué par la continuation des mesures de répressions et par les arrestations et les atteintes renouvelées et graves portées à notre mouvement syndical et à ses militants. »[24]

Hached a essayé de réaliser une sorte d'union sacrée contre le Protectorat, composée certes des organisations nationales tunisiennes, mais aussi des organisations syndicales du bloc occidental - notamment des Etats-Unis — organisations dont le poids pèsera dans les calculs de la France. Lorsqu'en janvier 1952 la lutte armée fut engagée et que les chefs et les cadres étaient emprisonnés, Farhat Hached, qui est aussi un authentique destourien, s'affirme comme le leader irréductible en mesure de continuer la lutte à l'intérieur et à l'extérieur. *La Main rouge,* en l'assassinant le 5 décembre 1952, à l'âge de 38 ans, n'a fait que briser l'élan d'un leader, sans atteindre son vrai combat.

L'impact historique du mouvement syndical tunisien

Trois grands succès historiques sont à mettre au crédit du mouvement syndical tunisien. D'abord, dans l'épisode sensible de la lutte pour l'indépendance, il a réussi à battre en brèche la thèse qui faisait de la question tunisienne une affaire intérieure française et à inscrire la revendication de libération nationale dans l'agenda du mouvement

ouvrier mondial. Plus que la FSM, la CISL et l'AFL-CIO ont pleinement endossé la cause nationale tunisienne jusqu'au bout. D'autre part, la centrale tunisienne a lié son adhésion à la CISL à des conditions préalables dont, notamment, la nécessité de favoriser la création de syndicats libres nationaux en Algérie et au Maroc et l'unification de l'action syndicale en Afrique du Nord. Bien que, chez nos voisins, les centrales syndicales nationales étaient formées près de dix ans après rUGTT - le 20 mars 1955 pour le Maroc et le 24 février 1956 pour l'Algérie - l'UGTT avait établi le contact avec les dirigeants et ménagé l'avenir unitaire. Enfin, le combat commun de la centrale syndicale et du Néo Destour n'était pas limité au seul objectif de l'indépendance, il liait l'avenir de la classe ouvrière à un parti populaire, le Néo Destour, en un pacte implicite pour la construction d'un Etat démocratique dans lequel les droits sociaux ne seront pas sacrifiés. De nombreux exemples ont montré à quel avenir de spoliation économique et de régression sociale ont abouti des mouvements de libération pourtant héroïques et qui ont accédé à l'indépendance, mais dont le destin était coupé de la base ouvrière.

Le congrès de Sfax du Néo Destour (15-18 novembre 1955) a scellé l'union nationale sur la base d'un programme social, économique et culturel qui a constitué la doctrine phare du parti, parfaitement illustrée dans la composition de l'Assemblée Nationale Constituante et dans la consistance du programme du premier gouvernement de l'indépendance. Le VIe congrès de l'UGTT (Tunis, 20-23 septembre 1956) a longuement analysé dans son rapport général les conditions économiques et sociales qui déterminent le développement, la stabilité et la sécurité de la Tunisie et adopté un programme de profondes réformes de structure. Ce programme a fourni à temps au jeune Etat tunisien la doctrine qui complétait sa vision de l'avenir, qui fondait l'option du développement planifié et qui allait résolument distinguer la Tunisie dans le paysage général du Maghreb et de l'Afrique. La longue phase d'entente et de coopération entre le Néo Destour (devenu PSD) et l'UGTT a marqué la phase d'édification de l'Etat moderne tunisien et assuré alors son caractère populaire et progressiste

Notes

1. Cf. Félix Garas, Bourguiba et la naissance d'une nation, op. cit. pp. 189 sqq. Cf. également Gilbert Grandval, Ma mission au Maroc, Paris, Pion 1956, pp. 104 sqq. Le parallélisme des situations en Tunisie et au Maroc est frappant.
2. Les immigrés russes s'installent essentiellement dans la région de Bizerte. Cf. Anastasia Manstein-Chirinski, Bizerte, dernière escale, Sud Editions, Tunis, 2009.
3. Kraïem M., *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie (1918-1929),* Tunis, Imp. UGTT, 1978.
4. Cf. Tahar Haddad, Les Ouvriers Tunisiens, 3e éd. MTE, Tunis, 1972, p. 135 (ouvrage en arabe).
5. Kraïem, M., op. cit. p. 579.
6. *Cf.* Tahar Haddad, op. cit. p. 186.
7. *Ibid.* p. 186.
8. Le texte intégral du statut de la CGTT figure dans Tahar Haddad, *op. cit.* p. 162 sqq.
9. *Ibid.* p. 211.
10. Les communistes obtiennent l'élection de dix-sept militants à la Commission administrative sur vingt et un et marginalisent les socialistes ainsi que Farhat Hached, considéré comme nationaliste.
11. La Résidence était, à l'origine, favorable à la création de l'UGTT qui devait être à ses yeux un facteur de division de la classe ouvrière et un concurrent de la CGT tombée sous la coupe des Communistes.
12. Procès-verbal de la réunion des cadres syndicats tenue le 1er août 1947 (Archives de l'Union Régionale de Sfax).
13. Lettre de Farhat Hached au Résident Général du 15 octobre 1947 (Archives UGTT).
14. La conférence de Londres, réunie avant la fin de la guerre (6-17 février 1945) à l'initiative des syndicats britanniques, américains et soviétiques, avec la participation de 55 organisations syndicales, examine la possibilité de fonder la Fédération Syndicale Mondiale. Le congrès de Paris (3-8 octobre 1945) crée la FSM.
15. Cité par Nouri Boudali in *L'Union Générale Tunisienne du Travail, Souvenirs et Récits,* Tunis, 1998, p. 153.
16. *Ibid.* p. 154.
17. Le premier syndicat national marocain, l'Union Marocaine du Travail, s'est constitué le 20 mars 1955 à l'initiative de Mahjoub Ben Seddik. L'Union Générale des Travailleurs Algériens UGTA est constituée le 24 février 1956 par Isset Idir, premier secrétaire général, qui fut ensuite arrêté et jugé au procès des syndicalistes à Alger en janvier 1959 et qui est mort sous la torture le 6 juillet 1959.
17. *Ibid.* p. 154.
18. Livre d'entretiens avec Ahmed Ben Salah, Noura Borsali, Tunis 2008, p.21.
19. M.Rraiem, 1952, l'année ultime de la vie de Hached, in Actes du IXe Colloque International sur Processus et enjeux de la décolonisation en Tunisie, Publication de l'ISHMT, Tunis, 1999, p. 160.
20. « *Appel aux travailleurs des territoires non autonomes* », cité in Kraïem M., *op. cit.*
21. *Ibid.*
22. « *Chronologie de la fermeté et de la constance de la CISL dans le problème tunisien* », in *Monde du Travail libre*, n° 51, septembre 1954, p. 21.
23. Extrait d'une longue lettre significative de Hached à Oldenbroek datée 27 février 1952, in *M. Kraiem,* 1952, l'année ultime de la vie de Hached, *op. cit*, p. 164.

CREATION DE L'UNION GENERALE DES ETUDIANTS TUNISIENS - Paris, 10-13 juillet 1953

C'est à travers les cellules destouriennes des lycées et collèges, dès l'année 1945, que l'avant-garde de la jeunesse tunisienne était initiée à l'action politique. La cellule du collège Sadiki, présidée par Abdelaziz Chouchane, était tenue à des réunions périodiques au siège de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki rue Dar Jeld ou au siège de la Fédération destourienne de Tunis rue Garmatou. Les jeunes militants sont ainsi associés aux manifestations majeures : la célébration de "la journée de la Nation" où Fadhel Ben Achour saluait la naissance de la Ligue Arabe au stade du Belvédère, les défilés du 1er mai, les funérailles de Moncef Bey, l'accueil de la délégation ministérielle tunisienne de retour de Paris au lendemain de la Note du 15 décembre 1951, la grandiose procession du vendredi 12 décembre 1952, une semaine après l'assassinat de Farhat Hached, de la mosquée Zitouna jusqu'à la résidence du Premier Ministre Slaheddine Baccouche...

Au lendemain de l'arrestation des leaders du Néo Destour le 18 janvier 1952, une assemblée des étudiants et lycéens se tient le 26 février à la mosquée Sahab Tabaa au cours de laquelle un Comité de Coordination était formé en vue de créer une Union des Etudiants Tunisiens. Le Comité, présidé par Abdelmajid Chaker, comprend Habib Boularès, Taoujïk Menakbi, Ammar Mahjoubi, Cherif Materi, Ahmed Ghezal, Ali Chetioui, Abdessatar Ajmi, Mohamed Triki, Radhia Belkhoja, Abdelhak Lassoued, Khaled Ben Ammar et Mohamed Ben Ali. A la rentrée d'octobre 1952, des cellules sont créées à Tunis, Sousse et Sfax. Une grève générale des écoles et des lycées était décidée pour le 18 mars 1952, avec un succès total.

En raison de l'état de siège en vigueur en Tunisie, le premier congrès de l'UGET se tient à Paris du 10 au 13 juillet 1953, activement préparé par Mansour Moalla. Onze délégués de Tunis font le déplacement à Paris pour la circonstance. Après la séance inaugurale qui se tient à la salle des Horticulteurs, les travaux se poursuivent au 115, Boulevard Saint Michel, siège de l'AEMNA. Par principe, les membres du premier Bureau Exécutif devaient être élus parmi les étudiants inscrits à Tunis. Ainsi, le premier Bureau est composé de Mustapha Abdesselam Président, Ammar Mahjoubi vice Président, Abdelhakim Abdeljawad Secrétaire Général, Mohamed Triki adjoint, Abdelhak Lassoued Trésorier. Le siège de l'UGET est établi à Tunis au local de l'Union Générale des Agriculteurs Tunisiens, rue du feu.

Le deuxième Congrès se tient clandestinement à Tunis, rue du feu, le 14 juillet 1954. Le Bureau élu comprend Mansour Moalla Président, Hamed Karoui Secrétaire Général, Mohamed Abdesselam et Widad Jawada vice Présidents, Hassan Akrout Secrétaire Général adjoint et Abdelhak Lassoued Trésorier. Le jour même, les congressistes apprennent l'assassinat du Docteur Abderrahmane Mami dans un attentat commis par La Main Rouge à la Marsa.

Les congrès suivants se tiennent annuellement et sans entrave en raison de l'autonomie interne et de l'indépendance. L'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens UGEMA s'est constituée le 8 juillet 1955 et l'Union Nationale des Etudiants Marocains UNEM le 30 décembre 1956. Le 1er janvier 1957, les trois syndicats tiennent une réunion solennelle à Ifrane et prennent l'engagement d'œuvrer à la réalisation des principes de l'AEMNA

CHAPITRE XVI

De l'autonomie interne à l'indépendance

La négociation sur l'autonomie interne, ouverte le 4 septembre 1954 à Tunis, s'est poursuivie à partir du 13 septembre à Paris sous l'autorité directe de Christian Fouchet d'une part et de Mongi Slim d'autre part. Par nature, le régime d'autonomie interne n'a pas la netteté tranchante de l'indépendance : la marge d'interpénétration des pouvoirs est difficile à cerner aussi bien pour celui qui revendique l'autonomie et qui, par là même, arrache une part de la souveraineté confisquée, que pour celui qui la concède et qui s'estime en devoir d'assurer par ailleurs la sécurité générale du territoire. L'un et l'autre butent nécessairement sur les indécisions de la souveraineté partagée.

C'est dans le cadre du seul traité du Bardo que s'élabore le nouveau régime ; plusieurs dispositifs de la convention de la Marsa sont abolis, notamment l'article premier où figure le terme de protectorat. A ce titre, le nouvel édifice doit être inventé à partir de zéro. Les négociateurs se sont entendus pour diviser les travaux en sept grands thèmes :

- les droits et garanties des français en Tunisie et des tunisiens en France ;

- les règles de fonctionnement des tribunaux français et des juridictions franco-tunisiennes ;
- la coopération culturelle et scientifique ;
- la coopération économique et financière ;
- le statut des fonctionnaires français en Tunisie ;
- les responsabilités diplomatiques et militaires de la France ;
- enfin, les rapports d'ensemble entre la France et la Tunisie.

La fin des violences et le retour au calme dans les villes et les campagnes tunisiennes ont largement servi Mendès France qui, le 11 décembre, à l'issue d'un débat à la Chambre sur l'Afrique du Nord et où dominait l'affaire tunisienne, obtient la confiance par un vote de 294 voix contre 265. Aux Nations Unies, Bahi Ladgham intervient pour que le débat à la Commission Politique sur la question tunisienne, fixé pour le 16 décembre, soit renvoyé à la session suivante. A la fin de l'année, l'accord est réalisé sur les divers aspects de la coopération ainsi que sur la convention judiciaire. Trois difficultés subsistent : la police, le statut des territoires du Sud et la représentation des français dans une dizaine de municipalités où la minorité française est importante.

Les délégations, par ailleurs, ont chacune ses ultras. Salah Ben Youssef, à partir de Genève, lance le 31 décembre une mise en garde contre le principe même de l'autonomie interne qui, dit-il, « consacrerait le *statu quo* et ferait de nous les gestionnaires du régime colonialiste en Tunisie. » Il exige donc un régime qui établisse « une puissance publique exclusivement nationale et administrant sans partage le territoire tunisien », en particulier « l'homogénéité du gouvernement tunisien et le transfert immédiat et sans conditions à ce gouvernement de toutes les responsabilités inhérentes au maintien de l'ordre, auquel ne devra participer aucune autorité française, militaire ou civile. » De son côté, le Rassemblement des français de Tunisie, représenté par un Comité présidé par Antoine Colonna, fixe ses propres exigences dans un livre blanc diffùsé fin février 1955 dans la presse et dans les cercles parlementaires. Les français de Tunisie s'en tiennent à la co-souveraineté : le maintien de leur présence, affirment-ils, est fonction du maintien de leurs droits politiques ; les lois tunisiennes leur seraient applicables à la condition qu'elles reçoivent au préalable l'assentiment du

résident général. Leur thèse se fonde sur le traité du Bardo et surtout sur la lettre du 15 décembre 1951 qui, dans leur acception, garantit la « juxtaposition de deux souverainetés. »

A Tunis, en janvier 1955, Tahar Ben Ammar s'efforce de surmonter les écueils et réussit à réaliser le consensus des principaux acteurs. Il tient d'abord, en présence des ministres d'Etat chargés des négociations, trois sessions du Conseil des Ministres puis, le 17 janvier, il associe à la consultation les représentants des organisations nationales (Néo Destour, UGTT, UGAT et UTAC). Sur cette base, il se rend à Paris où, au terme de six entretiens avec Mendès France, du 22 au 31 janvier, de nouveaux progrès sont enregistrés mais sans parvenir, pour autant, à conclure.

Pour sa part, Mendès France avait hâte d'aboutir. Le règlement rapide de la question tunisienne sur la base du discours de Carthage permettrait d'affirmer enfin une politique positive pour l'Afrique du Nord et d'aborder dans de meilleures conditions les questions marocaine et algérienne. Ayant dégagé la France du bourbier vietnamien, il tenait à marquer plus largement un tournant dans la politique coloniale de la France. L'embrasement général du Maghreb laissait craindre, en l'absence d'une stratégie claire et crédible, un enlisement aussi désastreux qu'en Indochine. Or l'homme d'Etat Mendès France irrite l'Assemblée : son ambition pour la France, sa vision et son style ont prévalu sous l'effet du désastre de Dien Bien Phu, mais au bout de six mois, l'impact s'est dissipé. Paradoxalement, ses adversaires ne lui pardonnent pas sa victoire politique et les prétextes ne manquent pas pour l'abattre.

L'Assemblée Nationale française manifeste une impatience fiévreuse devant la montée des violences en Algérie, l'impasse politique au Maroc et les lenteurs de la négociation tunisienne. A la tribune de la Chambre, Mendès France plaide pour une politique d'entente, de négociation et de conciliation, seule apte à faire cesser les attentats et à éviter le pire. Mais la coalition de la droite et du parti communiste, ainsi que les divisions au sein du MRP et du parti Radical ont eu raison de son gouvernement : le vote intervenu dans la nuit du 5 au 6 février 1955 donne 273 voix pour, 319 voix contre et 27 abstentions.

Le changement de gouvernement pouvait faire craindre la remise en cause de la politique tunisienne. Il n'en fut rien, en dépit des efforts du

Rassemblement des français de Tunisie et surtout du résident général Boyer de Latour qui, dans ses contacts officiels et par ses rapports adressés au Ministère, plaide fermement pour le maintien de toutes les prérogatives militaires dans les territoires du Sud, y compris la désignation des caïds et des fonctionnaires, pour la parité de représentation dans les conseils municipaux des grandes villes et pour le caractère « indissoluble » du lien entre la Tunisie et la France.

C'est Edgar Faure, un familier de la Tunisie, qui succède à Pierre Mendès France le 23 février 1955. Le nouveau Ministre des Affaires Marocaines et Tunisiennes est Pierre July, ancien RPF devenu membre de l'Action Républicaine et Sociale, tandis qu'Antoine Pinay devient Ministre des Affaires Etrangères. Un premier entretien le 5 mars entre Tahar Ben Ammar et Edgar Faure permet de renouer les négociations. A ce stade, quatre points subsistent : les territoires du Sud (délimitation et étendue des pouvoirs de l'armée française) ; la représentation des français dans certains conseils municipaux ; le statut de la langue française ; la nationalité du président du Conseil arbitral, pour les cas de litige.

Alors qu'à Paris les négociations piétinaient, à Tunis le parti du vieux Destour [1] faisait cause commune avec Ben Youssef et recueillait l'assentiment de larges secteurs de l'opinion tunisienne. La surenchère allait bientôt trouver dans la conférence afro asiatique de Bandung[2] fixée pour le 17 avril des soutiens politiques auprès des mouvements frères, Istiqlal et FLN, et auprès des gouvernements arabes et islamiques représentés au plus haut niveau. Le 18 avril, Edgar Faure invite Habib Bourguiba pour un entretien décisif à l'hôtel Matignon : sur tous les points en suspens, des compromis ont pu être élaborés. Un second entretien, le 21 avril, conclut définitivement les Conventions d'Autonomie interne. La nuit même, peu après minuit, un protocole d'accord est signé par les deux délégations mettant un point final à tous les textes. Les Conventions sont paraphées le 29 mai.

En définitive, les négociations aboutissent à six conventions et plusieurs annexes :

- Convention générale avec 4 Protocoles, cinq Annexes et deux Echanges de lettres ;
- Convention sur la situation des personnes avec deux Protocoles ;

- Convention judiciaire avec deux Annexes ;
- Convention sur la coopération administrative et technique, avec un Accord annexe, quatre Protocoles et quatre Echanges de lettres ;
- Convention culturelle avec un Protocole annexe ;
- Convention économique et financière avec un Echange de lettres.

La signature solennelle intervient à l'hôtel Matignon à Paris le 3 juin par Edgar Faure et Pierre July d'une part, Tahar Ben Ammar et Mongi Slim [3] d'autre part. La ratification des Conventions par l'Assemblée Nationale française est précédée d'un rapport de la commission des Affaires Etrangères, présenté par Robert Verdier (socialiste) et approuvé par 20 voix contre 5 et 13 abstentions. Les débats, ouverts le 7 juillet, sont marqués par des interventions convergentes de Paul Reynaud, Antoine Pinay, Mendès France et Edgar Faure, et conclus aux premières heures du 9 juillet par une majorité exceptionnelle de 538 voix contre 44 et 29 abstentions. Dans son discours, Edgar Faure rappelle l'impossibilité pour la France de poursuivre l'administration directe et reconnaît, pour les tunisiens, le droit d'aspirer à une complète indépendance. A son tour, le Conseil de la République (Sénat) approuve les Conventions le 4 août par 253 voix contre 26 et 36 abstentions ; les interventions hostiles de Michel Debré[4] et des sénateurs des français de Tunisie Antoine Colonna et Gabriel Puaux étaient l'exception. Le 27 août, en son palais de Carthage, le Bey procède enfin à la signature [5] des Conventions d'Autonomie interne, sur la même table où fut signé le traité du Bardo le 12 mai 1881.

Le régime général de l'autonomie se présente ainsi. Le gouvernement tunisien devient parfaitement homogène. Le résident général fait place à un Haut Commissaire « dépositaire de tous les pouvoirs reconnus à la République » tandis que le gouvernement tunisien installe à Paris un « haut fonctionnaire chargé de coordonner l'activité des services tunisiens en France ». La sécurité extérieure relève de l'autorité française : la gendarmerie militaire conserve la surveillance des frontières, des postes, des aérodromes et de la navigation aérienne. Quant à la police, le directeur de la sécurité sera français et placé sous l'autorité du Haut Commissaire pendant deux ans ; pendant les cinq ans suivants, il relèvera à la fois du Haut Commissaire et du chef du gouvernement

tunisien. En outre, pendant dix ans, les contrôleurs généraux, les commissaires de police et les titulaires de certains postes supérieurs seront français ; pendant les dix années suivantes, des commissaires et des agents français seront maintenus dans les agglomérations ayant un fort pourcentage de population européenne, notamment à Tunis. La proportion des policiers français à Tunis ne sera pas inférieure au tiers de l'effectif total. Au bout de vingt ans, les deux gouvernements s'entendront sur le maintien des fonctionnaires français. Enfin, le contrôle français est maintenu, mais sans interférence dans la gestion administrative, au Nord dans la zone de Bizerte incluant les lacs de Bizerte et d'Ichkeul et au Sud dans la zone frontalière de sécurité, délimitée par la ligne Bir Hadjila à l'Ouest et Naoura à l'Est, passant au sud de Tataouine et de Ben Gardane.

Quant aux municipalités, la proportion de 3/7 est fixée pour dix communes : Tunis, Bizerte, Ferryville (Menzel Bourguiba), Sousse, Sfax, Aïn Draham, Tabarka, Saint Germain, Mégrine et Fochville (Ben Arous). Dans les autres municipalités où la population française dépasse 10%, la proportion des conseillers municipaux français est de 1/3 et, quand la population est inférieure à 10% mais qu'elle dépasse cent personnes, la représentation est d'un conseiller municipal.

L'arabe étant « la langue nationale et officielle », la langue française n'est pas considérée comme langue étrangère : les textes réglementaires seront publiés dans les deux langues et, à l'exception des écoles coraniques, l'enseignement est obligatoire dans les deux langues. Les établissements d'enseignement français relèvent d'une mission culturelle française.

Les fonctionnaires français, au nombre de 9000, sont intégrés aux cadres métropolitains ; ceux d'entre eux qui relèvent déjà d'une administration française (2400 appartiennent aux cadres de l'Education Nationale et des FIT) seront maintenus en détachement en fonction des besoins de la Tunisie.

En matière judiciaire, le principe de l'unité de juridiction tunisienne est la règle mais, pour une période transitoire de quinze ans, les affaires qui concernent des français ou des étrangers seront traitées par des tribunaux français ; les différends entre français et tunisiens seront traités par des tribunaux mixtes avec parité des juges tunisiens et

français ; au pénal, le président du tribunal mixte sera de la même nationalité que l'inculpé. Un tribunal administratif est institué, avec une section mixte composée à égalité de magistrats tunisiens et français. Un conseil arbitral siégeant à Paris et composé de cinq magistrats tunisiens et autant de français est appelé à trancher « tout litige portant sur l'interprétation et l'application » des conventions ; il sera présidé par un onzième membre choisi par les deux gouvernements sans considération de nationalité.

A Tunis, c'est davantage l'accord général que le contenu même des Conventions qui est salué par la majorité des tunisiens avec soulagement et avec espoir. La colonie française, en revanche, multiplie les manifestations d'hostilité. Le 30 avril se tient à Tunis une première manifestation organisée par les sénateurs et les maires français, avec la participation de six ou sept mille participants, où le général de réserve Rime-Bruneau, président du mouvement *Présence Française*, s'attaque au résident général et, dans la foulée, aux chefs de gouvernement et aux ministres français associés aux négociations sur l'autonomie interne. Il appelle l'assistance à infliger une correction aux quelques libéraux qui viennent de constituer un "Mouvement pour la libre coopération franco tunisienne [6]" (Charles Saumagne, Xavier de Montéty, Dr Etienne Burnet, Jean Pignon, etc.). De fait, le Docteur Burnet, Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, âgé de 82 ans, est violemment agressé le 2 mai, à coups de barres de fer, par de jeunes compatriotes[7] ; le professeur Pignon, mieux gardé à son domicile, échappe à une tentative aussi brutale. Le 7 mai, en dépit d'une interdiction officielle, 15.000 français défilent au centre de Tunis, sur l'avenue Jules Ferry et, après avoir déposé des gerbes devant la statue de Jules Ferry et devant le tombeau du soldat inconnu, se lancent contre les grilles de la résidence générale pour y entrer de force ; ils sont évacués par le service d'ordre. Le 15 mai se tient à Carthage un congrès nord-africain associant les mouvements *Présence Française* du Maroc et de Tunisie ainsi que le Rassemblement français d'Algérie : le congrès réclame la création d'une « Union nord-africaine entre ies trois pays d'Afrique du Nord, indissolublement liée à la métropole et capable de traiter ses propres problèmes » tout en se prévalant du fait que, dans chaque pays, « le peuplement français participe sur tous les plans aux institutions de ces pays. »

Dans ce contexte, on pouvait craindre toutes sortes de provocations d'autant que, du côté tunisien, les conventions sont dénoncées par les partisans de Ben Youssef et par le vieux Destour dont le congrès national rejetait, le 17 avril, dans sa motion finale « toute convention issue des négociations en cours et qui porterait atteinte à la souveraineté tunisienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou qui comporterait un abandon quelconque des droits du peuple tunisien dans les domaines économique, financier et culturel. » La même motion ajoute : « l'unité du territoire tunisien, de la souveraineté tunisienne et de la langue du pays est une, indivisible et intangible. »

C'est dans ces conditions que Bourguiba fait son entrée à Tunis le 1er juin 1955. L'accueil qui lui est réservé par le peuple en liesse, accouru de toutes les régions du pays, est un triomphe qui dépasse la valeur des Conventions et la portée de l'autonomie interne. La journée mémorable du 1er juin 1955 manifeste la victoire totale du Néo Destour, fixe la juste mesure des forces et détermine, à partir de ce jour, la position dominante de Habib Bourguiba sur la scène intérieure. Pour sa part, la colonie française, éclipsée par l'événement, réalise que la Tunisie est rendue aux tunisiens et que le protectorat est moralement aboli.

Les Conventions, ratifiées le 9 juillet par la Chambre des Députés en France, entrent en vigueur au lendemain de leur signature par le Bey le 27 août 1955 ; le 1er septembre, Lamine Bey signe pour la première fois des décrets non revêtus du visa du résident général. Le 13 septembre, Tahar Ben Ammar présente au Bey la démission de son gouvernement, le dernier où figurent des Directeurs français. Il est chargé de former le nouveau gouvernement qui sera donc homogène. Présentée le 17 septembre, la nouvelle formation comprend une majorité de ministres destouriens : Mongi Slim à l'Intérieur ; Hédi Nouira aux Finances ; Mohamed Masmoudi à l'Economie Nationale ; Jallouli Farès à l'Education Nationale ; Dr Sadok Mokaddem à la Santé, Mohamed Badra à l'Agriculture ; Azzedine Abassi (UGTT) aux Travaux Publics ; Chadli Rhaïem (socialiste) aux PTT ; Kadhem Ben Achour (Indépendant) à la Justice ; Albert Bessis (ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats) à l'Urbanisme. Le 19 septembre, Roger Seydoux, Haut Commissaire de France, présente ses Lettres de Créance au Bey. Son

conseiller juridique, Bernard Tricot, est chargé de l'application des Conventions. Les transferts de compétences s'effectuent souplement, en faisant appel parfois à Mongi Slim pour régler quelques détails.

Mais à partir de septembre 1955, deux questions brûlantes accaparent l'actualité, éclipsant les questions de la transition ou les innovations du régime d'autonomie et justifiant l'abstention de Habib Bourguiba qui, par calcul, avait préféré rester en dehors du gouvernement. D'abord, le retour à Tunis de Salah Ben Youssef, Secrétaire Général du Néo Destour, déclenche une âpre controverse sur le principe même de l'autonomie interne : les Conventions sont-elles une étape décisive sur la voie de l'indépendance ou une régression dans l'ordre de la colonisation ? D'autre part, l'initiative d'un règlement négocié au Maroc fondé sur le retour de Mohamed V sur le trône, semblait promettre un accord politique plus avancé pouvant déboucher directement sur l'indépendance. Pour les tunisiens, les deux questions déterminent, dans l'immédiat, le destin national.

C'est le 13 septembre que Salah Ben Youssef arrive à Tunis, venant de Genève où, à partir de décembre 1954, il suivait les péripéties des négociations sur l'autonomie interne et recevait des délégations tunisiennes de tous bords, représentant les plus hauts responsables politiques et syndicaux, soucieux de l'écouter et de le rassurer. De janvier à mai, Mongi Slim s'était rendu à trois reprises à Genève pour l'entretenir de l'évolution des négociations et pour le persuader de rallier le choix du parti ; de même Fathi Zouhir (beau frère de Ben Youssef et directeur du Cabinet du Premier Ministre Ben Ammar). Le 19 mai, il recevait ensemble Mongi Slim venant de Paris, Bahi Ladgham venant de New York et Mohamed Badra venant du Caire ; fin mai, une importante délégation représentant les organisations nationales se rendait à son tour chez Bourguiba à Paris puis chez Ben Youssef à Genève ; elle comprend Taïeb Mehiri, Ahmed Tlili, Ferjani Bel Hadj Ammar, Mokhtar Attia, Mahmoud Khiari, Habib Cheikhrouhou, Hédi Bouslama, Hassan Sassi et Brahim Abdellah. En dépit du large consensus national qui soutenait fermement la politique des étapes et l'option de l'autonomie interne, Ben Youssef s'obstinait à opposer sa

propre thèse de la lutte à outrance, en un front uni du Maghreb, jusqu'à l'indépendance totale des trois pays.

A Tunis, Salah Ben Youssef est attendu à l'aéroport par des milliers de militants. Au pied de l'avion, il échange une longue accolade avec Habib Bourguiba avant d'être salué par le prince Chadli, fils de Lamine Bey et par le Premier Ministre Tahar Ben Ammar. De l'aéroport jusqu'en ville, la foule acclame les deux leaders dans le secret espoir que leur différend était tout juste tactique et qu'au fond ils étaient de connivence, la surenchère yousséfiste n'étant qu'une ruse pour pousser l'avantage face à l'adversaire commun — la France coloniale — et pour arracher à bon compte l'ultime étape de l'indépendance. Or, l'antagonisme est réel et profond : le drame ne tarde pas à éclater au grand jour, la discorde s'installe au sein du parti. Bientôt, les frères ennemis se livrent une guerre sans merci.

En substance, l'absolutisme de Ben Youssef s'explique : l'exigence de l'indépendance totale qui, en 1950 sous le Ministère Chenik n'était pas un objectif réaliste, est désormais vraisemblable après l'épreuve du feu en Tunisie, après la reculade historique de la France en Indochine et après l'embrasement général du front maghrébin. Dès lors, l'indépendance est à notre portée et, dans la lutte, l'union amplifie nos forces. Ainsi, il peut paraître grave de rompre le front de la résistance au Maghreb et d'offrir au colonialisme la seule brèche qu'il espérait : s'attaquer aux trois pays un à un sans céder sur l'essentiel, alors qu'il est à bout de souffle et que l'indépendance reste l'objectif déclaré de tous les peuples. Il est déraisonnable de renoncer à la lutte armée et de faire confiance au colonialisme de consentir aux indépendances sans la contrainte des armes.

Bourguiba partage les arguments de fond, mais il prend en compte la dynamique en cours qui témoigne de changements profonds dans la classe politique française. La rupture que Mendès France avait imposée au bloc colonial constitue un tournant décisif : la France reconnaît le fait national et la vanité de la politique de répression, admettant donc la nécessité du règlement négocié. Edgar Faure maintient le cap avec la Tunisie et s'engage dans la même voie avec le Maroc : cette politique bénéficie d'une majorité au parlement français. Edgar Faure va plus loin

en reconnaissant à la Chambre des Députés l'aspiration de la Tunisie à l'indépendance [8] et en admettant, pour le Maroc, dans la Déclaration franco marocaine du 6 novembre 1955, le « statut d'Etat indépendant uni à la France par des liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie. » La dynamique de la décolonisation est réelle.

D'autre part, le choix de la guerre à outrance est concevable pour le Vietnam en raison de la distance qui le sépare de la France et des facilités stratégiques offertes par le voisinage de la Chine et de l'URSS, mais il n'est pas réaliste dans le contexte de l'Afrique du Nord : le Maghreb seul ne saurait soutenir une guerre totale contre l'armée française. En revanche, la conjoncture est propice pour un règlement politique et tel est le choix constant et fondamental du Néo Destour. En Algérie, la phase de résistance est inéluctable à l'égal des deux autres expériences, mais le processus de décolonisation en cours chez les deux voisins fera plus pour imposer et légitimer la cause de la libération algérienne : la dynamique de l'indépendance sera plus puissante et plus contraignante avec l'émancipation politique de la Tunisie et du Maroc. Les Conventions ouvrent précisément une phase d'évolution accélérée où l'action politique prévaut sur l'affrontement armé. Du reste, l'internationalisation de la question coloniale ne laisse d'autre choix à la France que de céder à la logique de l'indépendance.

Le régime d'autonomie est-il un pas en arrière ? L'argument youssséfiste n'a pas convaincu car le nouveau gouvernement, dominé par le Néo Destour, est intégralement tunisifié et pleinement représentatif : le progrès est palpable. En définitive deux facteurs font la différence : la confiance en Bourguiba, confortée par le ralliement de tous les grands militants [9] et, d'autre part, la prise du pouvoir par les partisans des Conventions : l'équipe des négociateurs est désormais aux commandes et ne va pas céder devant un rival. Tous les moyens seront bons pour rallier, sinon éliminer Salah Ben Youssef. Sans doute aussi le choix de la France a-t-il résolument soutenu la nouvelle équipe : levée de l'état de siège, libération des prisonniers, purge des services de sécurité, octroi d'un crédit de 3.400 millions Fr. pour développer le crédit agricole et artisanal et don de 2.600 millions Fr. pour lutter contre le chômage. Les grands équilibres éliminent d'eux-mêmes l'intrus.

Sur le terrain, Salah Ben Youssef reste un orateur redoutable. Non sans démagogie, il marque des points dans les milieux conservateurs : minorités destouriennes et zitouniennes, certains partisans de son propre fief à Jerba ainsi que Tahar Lassoued et Mosbah Ennifer, deux chefs de la résistance armée qui ne se résignent pas au désarmement des "fellagas" et à leur marginalisation par le Néo Destour triomphant. Le 24 septembre, Ben Youssef reconnaît qu'il appartient à un congrès extraordinaire du parti de trancher le différend. Le 7 octobre, Salah Ben Youssef prononce un discours incendiaire à la mosquée Zitouna, exhortant les fidèles à rejeter les conventions et à s'unir pour arracher par la lutte commune l'indépendance de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. Le lendemain, le Bureau Politique du Néo Destour l'exclut du parti. Du Caire, tombe alors la décision d'exclusion de Bourguiba du Comité de Libération du Maghreb, présidé par Allal Fassi.

Alors que le congrès arbitral est fixé par le Bureau Politique du Néo Destour au 15 novembre à Sfax, les deux leaders parcourent le pays et plaident chacun sa thèse dans une atmosphère passionnée, fiévreuse mais démocratique. Cet épisode a marqué l'histoire du Néo Destour et l'a forcé à clarifier sa stratégie au-delà de l'autonomie interne. C'est alors que Bourguiba a affirmé sa détermination de reconstruire le pays non pas dans la haine et la vindicte contre la France et les français, mais dans l'amitié et la coopération avec la France qui, dans son fond, est le pays porteur d'une civilisation de liberté et de progrès, et dont la langue et la culture nous offrent l'ouverture sur le monde de la modernité. Par delà l'objectif de l'indépendance, la grande bataille qui nous attend est celle de la lutte contre le sous développement afin de combler notre retard historique et de rattraper la caravane des pays développés. Dans cette bataille du futur, la clé du succès et de la prospérité tient au développement de la science et de la technique qui commandent l'essor de l'industrie, la modernisation de l'agriculture et la qualité de la vie. Si Bourguiba s'adresse à l'intelligence et tire une carte sur l'avenir, Ben Youssef plaide la carte de l'arabisme et la haine de l'Occident : son discours émeut sans convaincre.

L'incertitude n'était pas totalement dissipée quand s'ouvre le Ve congrès du Néo Destour à Sfax le 15 novembre 1955. Invité à

s'expliquer librement devant le congrès, Ben Youssef décline l'invitation. Le congrès désigne à sa présidence Bahi Ladgham qui, après avoir veillé pendant trois ans et demi à porter la cause tunisienne aux Nations Unies et sur la scène américaine, venait tout juste de regagner Tunis. Ses dernières correspondances avec Mongi Slim et Ben Youssef le rangeaient parmi les critiques des Conventions, mais au bout de quatre semaines à Tunis, il s'est rallié à la majorité autour de Bourguiba. Devant 2500 délégués, Bourguiba défend la politique des étapes et l'importance du tournant que représentent les Conventions sur la voie de l'indépendance. Ben Youssef, déclare-t-il, a choisi à la dernière minute de rallier le vieux Destour : il ne réalise pas la dynamique du changement, il ne saurait représenter l'avenir. « Voulez-vous reprendre les armes et regagner les montagnes ? » demande-t-il aux congressistes. La salle debout répond d'une voix : « Non ! » Au troisième jour, après des débats passionnés, le congrès adopte une résolution d'approbation des Conventions "étape importante dans la voie de l'indépendance" ; le congrès vote l'exclusion de Salah Ben Youssef et, par acclamation, porte Bourguiba à la présidence du Parti pour deux ans, en lui faisant confiance « pour poursuivre jusqu'à sa complète réalisation, l'œuvre démocratique d'émancipation nationale, politique, économique et sociale qui reste le but et la raison d'être du Néo Destour. » La part des leaders syndicaux était essentielle dans la formation du consensus sur le fond politique et sur le programme économique : le développement de la production nationale, la promotion de l'emploi, la modernisation de l'agriculture, la réorganisation de l'appareil administratif, l'instruction à tous sur un pied d'égalité. Le congrès réclame la création d'une armée nationale et affirme la solidarité du peuple tunisien avec les peuples algérien et marocain engagés dans le même combat.

Le 18 novembre, avant la clôture du Congrès, Ben Youssef tient un large meeting au stade municipal de Tunis, entouré des deux délégués égyptiens qui étaient venus pour le congrès du parti, Cheikh Ahmad Hussein Bakouri, ministre des Waqfs et Ahmad Saïd, directeur de la radio *la Voix des Arabes.* Le discours change de ton, il appelle à la résistance "pour la cause de l'indépendance". Depuis lors, l'affrontement prend un tour violent : attentats, enlèvements, appel à la subversion,

MOTION DE POLITIQUE GENERALE ADOPTEE PAR LE CONGRES DE SFAX LE 17 NOVEMBRE 1955

Le Congrès National du Néo-Destour réuni les 15, 16, 17 et 18 novembre, à Sfax,

Après avoir entendu les discours du Président Habib Bourguiba et de M. Mongi Slim, Directeur du Parti, et passé en revue l'activité du parti depuis le dernier Congrès extraordinaire tenu à Tunis, le 18 janvier 1952,

Rappelant que le but fondamental et ultime du parti a été et demeure la restauration pleine et entière de l'indépendance de la Tunisie,

Considérant que la crise survenue dans les rapports franco-tunisiens à la suite de la note française du 15 décembre 1951 et de la politique de répression qu 'elle a engendrée a amené le peuple tunisien à s'engager dans une épreuve de force décisive avec le régime colonial du Protectorat,

Convaincu que la lutte menée par la Nation sous l'impulsion et la direction du parti et jalonnée par tant d'événement mémorables et par tant de sacrifices douloureux lui a enfin permis de forcer le destin en faveur de sa cause légitime, que cette lutte a notamment abouti à l'union indéfectible du peuple tunisien, du Souverain et du Gouvernement dans un front national sans fissure, à rassembler et à galvaniser les énergies nationales donnant à notre mouvement de libération une vigueur, une ampleur et une efficacité sans précédent dans l'histoire de la Tunisie,

Considérant que cette action, conformément aux enseignements et aux directives de notre Président, a permis d'enrayer les tentatives d'étouffement du problème tunisien entreprises tout au long de la crise et notamment les projets de réformes d'avril 1952 et les réformes du 4 mars 1954,

Considérant que par ailleurs l'action menée par des représentants du parti à travers le monde, au Caire, à New-York, à Paris, à Karachi, à New-Delhi et à Djakarta a suscité dans l'opinion mondiale un courant puissant de sympathie et de soutien envers la cause nationale dont l'efficacité à travers les diverses résolutions prises par l'Organisation des Nations Unies sur la Tunisie, en plaçant le problème tunisien sur le plan international, en a accentué l'importance et l'acuité et en a hâté la solution,

Considérant également que l'évolution de l'opinion française, grâce à l'action menée tant en Tunisie qu'en France et notamment dans la presse et auprès des parlementaires, a amené le Gouvernement français à changer totalement de méthode et de conception dans sa politique à l'égard de la Tunisie,

Que ce changement a abouti à la reconnaissance solennelle de la souveraineté et de l'autonomie de la Tunisie par la France sans autres limites que celles définies dans les Conventions négociées,

Que tout en acceptant de participer à des négociations sur la base des propositions françaises, le parti à fait connaître par la voix de son Président qu'il considérait l'autonomie comme une étape substantielle et décisive vers l'indépendance,

Considérant l'accord unanime du Président et des autres membres du Bureau Politique réunis à Genève en août 1954 sur la position du parti ainsi définie,

Considérant que les négociations franco-tunisiennes ont abouti le 3 juin 12955 à la signature des Conventions qui consacrent l'autonomie de la Tunisie par l'abolition du régime de Protectorat et l'administration directe instauré par les Conventions de La Marsa, tout en assurant la sauvegarde des intérêts de la France et de ses ressortissants,

Considérant que malgré leurs imperfections les Conventions ne font pas obstacles à l'émancipation du pays, qu'elles constituent une étape importante dans la voie de l'indépendance et donnent à la Nation des possibilités accrues pour accomplir sa destinée,

Convaincu que l'indépendance nationale demeure le but suprême du parti et peut être réalisée en accord avec la France,

PAR CES MOTIFS

***approuve** sans réserve la politique menée par le Bureau Politique élu par le précédent Congrès et par tous les bureaux politiques provisoires qui se sont succédé jusqu'à ce jour à la tête du parti,*

***proclame** qu 'appliquées dans un esprit de libre coopération et dans le sens de l'évolution historique, les Conventions du 3 juin 1955 constituent une étape importante dans la voie de l'indépendance,*

***fait confiance** au Président et au Bureau Politique du parti pour poursuivre jusqu'à sa complète réalisation l'œuvre démocratique nationale politique, économique et sociale qui reste le but et la raison d'être du Néo-Destour.*

reprise intermittente de la guérilla. Dans la foulée, Ben Youssef dépose une demande officielle pour tenir un congrès national au palais de la foire à Tunis le 18 janvier 1956. Dans l'intervalle, le 29 décembre, le Bey signe le décret de création de l'Assemblée Nationale Constituante.

La Tunisie hésitait-elle vraiment ? Allait-elle basculer ? Pendant plus de deux mois, les affrontements partisans ensanglantaient les médinas, jetaient la terreur sur les cellules du parti déchirées entre les deux camps. La lutte fratricide mobilise l'ardeur des militants et commence à les détourner du vrai combat. Le 12 janvier 1956, le gouvernement interdit le congrès réclamé par Ben Youssef. En réaction, les yousséfistes redoublent de violences. Le 29 janvier, le gouvernement lance un coup de filet contre le réseau yousséfiste. Averti à temps par ses fidèles, Salah Ben Youssef franchit la veille la frontière libyenne et s'enfonce dans un nouvel exil, à moins de deux mois de l'indépendance. Mais était-ce son vrai combat ? L'indépendance de la Tunisie et du Maroc n'a pas arrêté ni atténué ses attaques contre la politique de Habib Bourguiba : du fond de l'exil, en Libye puis en Egypte, et jusqu'en avril 1958, pas moins de six complots étaient découverts dont les fils remontaient jusqu'à lui. La jeune police tunisienne a longtemps poursuivi la traque et la répression de ses agents. Le drame yousséfiste ne sera définitivement surmonté qu'après le complot de décembre 1962, où trempaient encore certains de ses partisans et après le très lourd verdict de la Haute Cour de Justice en octobre 1959.

L'autre facteur ayant déterminé l'accélération du processus d'indépendance est le bond en avant accompli par le Maroc. Edgar Faure, successeur et continuateur de Pierre Mendès France, mais aussi homme politique habile et certainement plus perçant, est le véritable stratège de la décolonisation du Maroc.

Le 20 août 1955, date du deuxième anniversaire de la déposition du Sultan, une véritable insurrection éclate dans la tribu Zayane de Khenifra et dans les nombreuses tribus d'Oued Zem ; la répression sanglante conduite par les forces de police et l'armée et le déchaînement de certains colons fanatiques contrastent avec la volonté évidente d'Edgar Faure qui cherchait au contraire à ouvrir au plus tôt une voie de règlement négocié de la crise marocaine. Le 22 août, alors que le résident général Gilbert

Grandval donnait sa démission, s'ouvre à Aix-les-Bains une Conférence gouvernementale où, en présence de cinq ministres [10], plusieurs nationalistes marocains de tous les partis sont reçus et écoutés relativement au meilleur moyen de surmonter la crise politique. La conférence conclut à la nécessité de mettre fin au règne de Moulay Arafa, de créer un Conseil du trône et de former un gouvernement chargé d'établir une base de négociations pour l'avenir des relations entre le Maroc et la France. Le 5 septembre, le général Georges Catroux est dépêché à Madagascar auprès de Mohamed V pour négocier les conditions de son retour. C'est, pour le Maroc, le tournant décisif.

Dès lors, Mohamed V et Edgar Faure avancent irrésistiblement vers le rétablissement de la souveraineté totale du Royaume. Mohamed V approuve les conclusions de la Conférence d'Aix-les-Bains et se pose au centre de toutes les transactions qui, de plus en plus nettement, ménagent sa restauration en vrai souverain. Le processus est à peine retardé par les tractations sur la composition du futur Conseil du trône. Cet intermède est négocié essentiellement à Paris où Pierre July, méfiant à l'égard des services de la Résidence à Rabat, tient à contrôler toutes les étapes du processus. Le nouveau Résident Général, Jean Boyer de Latour, arrivé au Maroc le 30 août 1955 venant directement de Tunis, s'irrite de l'influence grandissante des partis nationalistes auprès de la Métropole et du rôle mineur qui lui revient dans la définition des rapports d'avenir qui s'élaborent à Paris. Son bref intermède ne fait qu'accélérer le démantèlement du système instauré à l'ombre de Moulay Arafa ; c'est lui, du reste, qui est chargé de communiquer au pseudo souverain la fin de son mandat.

Le 1 octobre, Moulay Arafa quitte Rabat pour s'installer à Tanger. Son abdication ouvre la voie à l'institution d'un Conseil du trône qui, le 15 octobre, est proclamé par le grand Vizir Hadj Mohamed El Mokri. Le même jour, le gouvernement français rend publique une « Déclaration sur l'avenir des relations entre la France et le Maroc [11] » apparemment destinée à rassurer la communauté française. Intronisé le 17 octobre, le Conseil désigne Fatmi Ben Slimane pour former un gouvernement de négociation, mais le parti Istiqlal y oppose le préalable du retour du sultan légitime. Le 31 octobre, Mohamed V est en effet ramené en

France et installé près de Paris, à Saint Germain où, au pavillon Henri IV, se déploie sur plusieurs jours un cérémonial d'allégeance de ses sujets y compris les quatre membres du Conseil du trône, ainsi que le Glaoui, Pacha de Marrakech, qui s'incline à ses pieds pour lui demander l'aman. Le 1er novembre se tient à La Celle-Saint-Cloud un entretien crucial entre Mohamed V, le Président du Conseil Edgar Faure et Antoine Pinay, ministre des Affaires Etrangères. Le principe de l'indépendance est approuvé. Le 6 novembre, à l'issue des entretiens ultérieurs avec Antoine Pinay, la Déclaration Commune [12] publiée à Paris précise : « S.M. le Sultan du Maroc a confirmé sa volonté de constituer un gouvernement marocain de gestion et de négociations, représentatif des diverses tendances de l'opinion marocaine. Ce gouvernement aura pour mission notamment d'élaborer les réformes institutionnelles qui feront du Maroc un Etat démocratique à monarchie constitutionnelle et de conduire avec la France les négociations destinées à faire accéder le Maroc au statut d'Etat indépendant uni à la France par des liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie. »

Dix jours plus tard, le 16 novembre 1955, c'est en véritable souverain que Mohamed V regagne le Royaume. Les retrouvailles du roi et du peuple, chargées d'émotion, sont lourdes de promesses pour le Maroc et pour l'ensemble du Maghreb. Mubarak Bakkaï forme le gouvernement d'union nationale chargé de négocier l'indépendance.

Du 1er juin au 16 novembre 1955, le régime du protectorat a achevé sa course. La voie vers l'indépendance est ouverte. La stratégie de Bourguiba fondée sur la dynamique politique s'est vérifiée.

Pour le Maroc comme pour la Tunisie, c'est le calendrier parlementaire français qui retarde les échéances de l'ultime négociation. La dissolution de la Chambre, le 2 décembre, et la fixation des élections législatives au 2 janvier 1956 renvoient la formation du nouveau gouvernement à la fin janvier. Le 29 janvier, Guy Mollet, le chef du groupe SFIO majoritaire dans la nouvelle Chambre, succède au Président Edgar Faure. Alain Savary, homme de conviction et fin connaisseur du Maghreb, est Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes. Le 15 février s'ouvrent à La Celle-Saint-Cloud les négociations pour l'indépendance du Maroc, suivies le 27 février à Paris par les négociations franco tunisiennes. Bahi Ladgham,

promu vice-président du Conseil, et Mohamed Masmoudi, ministre de l'économie, sont directement chargés des négociations.

Or, la dissidence youssefiste, loin de désarmer, relance l'insécurité dans les campagnes et dans les zones limitrophes des maquis algériens, faisant des victimes parmi les colons et les soldats français. Pour Guy Mollet, l'argument de la sécurité prend une importance encore plus lourde en raison de ses prolongements algériens. Alors que l'Accord franco marocain était conclu le 2 mars, le Protocole de l'indépendance tunisienne en était au point mort à la date du 17 mars. Le nœud stratégique algéro tunisien pèsera lourd et pour longtemps sur le dégagement de la souveraineté tunisienne. Une entrevue dramatique entre Habib Bourguiba et Christian Pineau, ministre des Affaires Etrangères, permet de réaliser la percée et d'arracher les compromis nécessaires pour proclamer l'acte d'indépendance : le Protocole peut enfin être signé. La signature solennelle intervient au Quai d'Orsay le 20 mars 1956 par Tahar Ben Ammar et Christian Pineau.

En vertu du Protocole, le traité du Bardo du 12 mai 1881 cesse de régir les rapports franco tunisiens. Cependant, à la différence du Maroc qui, en abolissant le traité de Fès, assume pleinement les attributs de la souveraineté, la Tunisie devra renégocier "celles des dispositions des conventions du 3 juin 1955 qui seraient en contradiction avec le nouveau statut de la Tunisie, Etat indépendant et souverain". De ce fait, "les négociations reprendront le 16 avril 1956 en vue de conclure, dans les délais aussi brefs que possible et conformément aux principes posés dans le présent protocole, les actes nécessaires à leur mise en œuvre". Souveraineté bridée ? Pour Bourguiba, le Protocole du 20 mars scelle la fin du colonialisme, rend la Tunisie aux tunisiens et consacre un principe qui lui est cher, celui de "l'indépendance librement négociée en accord avec la France". Pour le reste, la politique des étapes et, plus encore, la volonté des hommes et la force des faits distingueront pour longtemps encore le style et la combativité exceptionnelle de la Tunisie pour la reconquête de sa souveraineté entière et pour l'intégrité de son territoire.

A Tunis, l'impact du Protocole d'indépendance est loin de valoir l'ampleur du sursaut populaire du 1er juin 1955. Pour l'opinion, ce développement n'est que le prolongement prévisible de la libération des

L'irrésistible ascension de Habib Bourguiba

8 avril 1956, l'Assemblée Nationale Constituante porte à sa présidence Habib Bourguiba. C'est sa première fonction dans l'Etat. Dans son discours officiel, il déclare '' Nous sommes réunis en cette Assemblée par la volonté du peuple. La souveraineté en Tunisie appartient au peuple qui en est la source légitime et authentique." Puis il rappelle '' le souvenir des compagnons de lutte, le Souverain Moncef, Habib Thameur, Farhat Hached, Hédi Chaker et tant d'autres tombés au champ d'honneur à la poursuite du même idéal. Les âmes des martyrs du 9 Avril, fauchés par les balles du colonialisme en clamant ''Parlement Tunisien '', sont présentes parmi nous pour célébrer la réalisation de ce vœu !" Il poursuit "Nous vivons la seconde moitié du XXe siècle : nous tenons à participer à la marche de la civilisation et à prendre place au cœur de notre époque".





Le 15 avril 1956, Habib Bourguiba, présente à Lamine Bey les membres du premier gouvernement de l'indépendance. On reconnaît (de g. à dr.) : Ahmed Mestiri, Taïeb Mehiri, Béchir Ben Yahmed, Mongi Slim, Abdallah Farhat, Habib Bourguiba, Azouz Rebaï, Lamine Bey, Azzeddine Abbassi (à demi caché), Bahi Ladgham, Mahmoud Khiari, Mohamed Masmoudi, Hédi Nouira, Mustapha Filali, Mahmoud Materi et Ferjani Bel Hadj Ammar. Les ministres absents : Lamine Chabbi, André Barouch et Mohamed Chakroun.
Ayant assumé la Présidence de l'Assemblée et la Présidence du Conseil, Habib Bourguiba s'élèvera en 1957 à la Présidence de la République.

dirigeants tunisiens et marocains, notamment Bourguiba et Mohamed V. La campagne électorale en vue des élections de l'Assemblée Nationale Constituante, fixées pour le 25 mars, se ressent à peine de cet acquis historique. Les candidats, en revanche, y puisent un argument supplémentaire pour dénoncer la violence youssséfiste qui n'en est que plus absurde. Or, le fait de l'indépendance confère à la future Assemblée constituante une portée incomparable.

L'Assemblée, composée de 60 députés, tient sa session inaugurale le 8 avril 1956 au palais du Bardo, en présence de Lamine Bey et de Roger Seydoux, Haut Commissaire de France, et sous la présidence de Mhamed Chenik, doyen d'âge. La nation attentive est à l'écoute de l'événement, répercuté sur les ondes par la radio nationale. Enfin, l'aspiration au destour s'accomplit par la volonté du peuple ! L'émotion étreint la nation entière quand le président Chenik invite l'Assemblée à la minute de silence en hommage aux martyrs. Succédant au recueillement, l'Assemblée s'empresse, par acclamation, de porter à sa présidence Habib Bourguiba : ce fut sa première fonction dans l'Etat.

Le mouvement destourien a honoré son mandat. Il a abouti à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante et à faire admettre par la France l'abolition du traité du Bardo et la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la Tunisie. Le gouvernement formé par Tahar Ben Ammar le 17 septembre 1955 pour mettre en œuvre les Conventions d'Autonomie interne et qui, en fait, s'est consacré à l'ultime négociation de l'Indépendance, estime avoir achevé son mandat au lendemain de l'inauguration de l'Assemblée Nationale Constituante. La Tunisie, libre et indépendante, est face à son destin.

De l'autonomie interne à l'indépendance

L'Assemblée, composée de 60 députés, tient sa session inaugurale le 8 avril 1956 au palais du Bardo, en présence de Lamine Bey et de Roger Seydoux, Haut Commissaire de France, et sous la présidence de Mhamed Chenik, doyen d'âge. La nation attentive est à l'écoute de l'événement, répercuté sur les ondes par la radio nationale. Enfin, l'aspiration au *destour* s'accomplit par la volonté du peuple ! L'émotion étreint la nation entière quand le président Chenik invite l'Assemblée à la minute de silence en hommage aux martyrs. Succédant au

recueillement, l'Assemblée s'empresse, par acclamation, de porter à sa présidence Habib Bourguiba : ce fut sa première fonction dans l'Etat.

Le mouvement destourien a honoré son mandat. Il a abouti à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante et à faire admettre par la France l'abolition du traité du Bardo et la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la Tunisie. Le gouvernement formé par Tahar Ben Ammar le 17 septembre 1955 pour mettre en œuvre les Conventions d'Autonomie interne et qui, en fait, s'est consacré à l'ultime négociation de l'Indépendance, estime avoir achevé son mandat au lendemain de l'inauguration de l'Assemblée Nationale Constituante. La Tunisie, libre et indépendante, est face à son destin.

Le 9 avril 1956, Tahar Ben Ammar présente à Lamine Bey la démission du gouvernement. Les regards se tournent vers Habib Bourguiba pour former le nouveau gouvernement et pour prendre en charge la direction du pays. Ses compagnons ne s'y trompent pas, il est l'homme de la situation : lui seul pouvait décider de s'abstenir s'il estimait devoir s'en tenir à une position de recul qui, du reste, n'aurait rien enlevé à sa centralité ni à sa capacité de décision et d'arbitrage. Mais Bourguiba s'engage sans hésiter. En réponse à l'offre de Lamine Bey, il accepte de former le premier gouvernement de l'indépendance. Le 14 avril, la nouvelle formation reflète l'unité nationale qui s'était illustrée dans les élections de l'Assemblée : autour du Néo Destour, l'UGTT et les autres organisations nationales constituent l'équipe représentative de la victoire politique.

Habib Bourguiba s'attribue, à part la présidence du Conseil, les portefeuilles de la Défense et des Affaires Etrangères ; Bahi Ladgham est vice-président du Conseil, Mongi Slim et Mohamed Masmoudi, Ministres d'Etat, Taièb Mehiri Ministre de l'Intérieur, Hédi Nouira Ministre des Finances et Abdallah Farhat, directeur du Cabinet présidentiel. Nul mieux que cette équipe n'ignore la gravité de la situation politique : la dissidence youssséfiste menace la stabilité du pays, la guerre d'Algérie menace son indépendance ; la sécurité, la défense et la justice doivent faire encore l'objet de négociations... à l'ombre des forces françaises qui occupent les casernes disséminées dans le pays du Nord au Sud. Le gouvernement Bourguiba se donne pour mandat d'assumer la plénitude de la souveraineté, de hâter l'évacuation des forces

étrangères, de fonder l'Etat moderne et, en accélérant l'indépendance de l'Algérie, de tourner définitivement la page de la colonisation de l'Afrique du Nord.

Notes

1. Le Destour mène campagne contre les Conventions d'autonomie interne et revendique l'indépendance en se fondant sur la résolution approuvée à l'unanimité lors du congrès national de la nuit du destin du 23 août 1946 ; il développe cette thèse dans son congrès national réuni à Tunis les 16 et 17 avril 1955.
2. La conférence de Bandung se tient du 17 au 24 avril 1955, réunissant 29 pays indépendants d'Asie et d'Afrique ; les trois mouvements de libération du Maghreb, sans être membres, sont invités : Néo Destour (Salah Ben Youssef, Taièb Slim et Tahar Amira), Istiqlal (Allai Fassi et Abdelmajid Benjelloun) et FLN (Hocine Ait Ahmed et Mhamed Yazid).
3. A la cérémonie de signature, Mongi Slim revêtu du grand cordon rouge et or du Nichan Iftikhar, se distingue en apposant sa signature en arabe, contrairement à Tahar Ben Ammar qui signe de son nom en français.
4. Avant le débat au Sénat, Michel Debré avait reçu à son domicile à Paris Habib Bourguiba pour un entretien cordial, en présence de Louis Périllier, ancien résident Général à Tunis. Cf. Louis Périllier, *Conquête*, op. cit. p.284.
5. Lamine Bey appose pour la première fois sa signature autographe au bas du texte des Conventions, calligraphié en arabe sur du parchemin et scellé avec les armes du Royaume.
6. Ce Mouvement a porté à sa présidence Dr Mahmoud Materi, premier Président du Néo Destour.
7. Le 3 mai, Rime-Bruneau fait l'objet d'une mesure d'expulsion vers la France, par ordre du résident général.
8. Dans un discours à Bizerte le 5 novembre, Bourguiba déclare : « En présentant au Parlement les conventions, M. Edgar Faure s'est vu reprocher que ces accords menaient la Tunisie à l'indépendance, " Certes, répondit-il, la Tunisie va inéluctablement à l'indépendance, mais nous souhaitons qu'elle se réalise avec notre accord" ». Le 15 novembre, Bourguiba déclare devant le congrès de Sfax "La Tunisie est désormais assurée d'accéder à l'indépendance avec l'accord de la France". Se référant à la Déclaration commune franco marocaine publiée à Paris le 6 novembre à l'issue des entretiens de Saint Cloud, Mendès France déclare le 24 novembre "Les rapports franco tunisiens devraient être ajustés et reconsidérés à la lumière des futurs accords franco marocains".
9. Notamment Bahi Ladgham, rentré de New York le 10 octobre, qui est porté à la présidence du Congrès de Sfax le 15 novembre 1955 et qui devient le Secrétaire général du parti en remplacement de Salah Ben Youssef.
10. Antoine Pinay (Affaires Etrangères), général Marie-Pierre Koenig (Défense), Robert Schuman (Finances), Robert Triboulet (Anciens combattants) et Pierre July (Affaires marocaines et tunisiennes).
11. Le texte de la Déclaration figure in P. Boyer de Latour, *Vérités sur l'Afrique du Nord,* Pion 1956, pp. 180 sqq.
12. *Ibid.* p. 189, le texte de la Déclaration Commune du 6 novembre 1955.

Conclusion générale

La Tunisie a vécu pendant soixante quinze ans (1881-1956) sous la domination française. Elle a subi le sort de la quasi-totalité du continent africain, de la plus grande partie de l'Asie et des Caraïbes.

L'impérialisme colonial est un phénomène historique très ancien mais, à partir de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492), il ne s'est plus limité au monde méditerranéen où les Phéniciens, les Grecs et surtout les Romains ont tour à tour étendu leur hégémonie à l'ensemble du bassin méditerranéen. A partir du XVIe siècle, la domination coloniale a concerné la quasi-totalité de la planète : Espagnols, Portugais, Hollandais, Anglais et Français ont pu, grâce à leurs marines, établir leur domination sur des espaces plus ou moins vastes répartis à travers les cinq continents. La puissance navale a été, à l'origine, le facteur décisif du triomphe de l'impérialisme colonial. Mais dès le début du XVIIe siècle, alors que la puissance économique et navale du Portugal et de l'Espagne déclinait, celle des Pays Bas et surtout de la Grande Bretagne et de la France s'accroissait. A partir du XVIIe siècle et pendant quatre siècles, la flotte anglaise en particulier dominera les mers et les océans ; les flottes française et hollandaise quoiqu'importantes n'atteindront guère la puissance de la marine anglaise.

La traite négrière et l'exploitation - voire le pillage - des ressources agricoles et minières des Amériques et des Caraïbes permettront aux puissances maritimes (Pays Bas, France et surtout Grande Bretagne) d'accumuler sur leur sol d'immenses richesses qui serviront à jeter les bases du capitalisme financier et industriel. Dès le début du XIXe siècle, les produits manufacturiers qui sortent des usines où régnent les machines à vapeur vont inonder le monde. Les flottes commerciales présentes sur toutes les mers et tous les océans contribueront dans une large mesure à asseoir la domination économique de la Grande Bretagne et de la France sur une grande partie de la planète ; la domination politique consécutive s'étendra à la fin du XIXe siècle à l'ensemble des continents. Au cours du XIXe siècle, la Grande Bretagne et la France s'emparent de la quasi-totalité de l'Afrique, d'une grande partie de l'Asie, du continent austral (Australie, Nouvelle Zélande) et des îles du Pacifique (Polynésie, Micronésie .. .etc.)

Les autres puissances qui émergeaient et qui avaient des visées impériales (Allemagne, Russie, Japon, Italie) se heurtaient à la mainmise impériale de la France et de la Grande Bretagne sur la plus grande partie de l'espace planétaire. Seule la Russie a pu, au cours du XIXe siècle, assouvir sa soif de conquête en s'étendant aux territoires musulmans de l'Asie centrale (Ouzbékistan, Kazakhstan, Tadjikistan) et du Caucase et, au-delà de l'Oural, aux espaces sibériens qui confinent au Pacifique.

Pendant que les pays industriels de l'Europe occidentale accroissaient sans arrêt leurs richesses et leur puissance, l'Empire Ottoman qui s'étendait sur la majeure partie des Balkans, du Moyen Orient et du Maghreb (Algérie, Tunisie) dépérissait au fil des années. Il était affaibli par la décadence irréversible de son économie, de ses institutions, de ses forces armées et en particulier de sa marine, détruite par les forces chrétiennes coalisées à Lépante (octobre 1571) et achevée à la bataille de Navarin par les marines anglaise et russe en 1827. Ses relations commerciales avec l'étranger étaient tombées aux mains des chrétiens et des juifs (capitulations), son artisanat était ébranlé par l'invasion des produits manufacturés européens, son essor intellectuel bloqué par des pratiques religieuses d'un autre âge.

L'Empire Ottoman était resté en marge de ce qui avait permis à l'Europe Nord Occidentale de dominer le monde : la révolution scientifique et industrielle. Dès lors, ses forces déclinantes dans tous les domaines ne pouvaient opposer de résistance aux insatiables appétits territoriaux des grandes puissances : les uns après les autres, les pays qu'il dominait s'émancipaient (les Balkans) ou passaient aux mains de la Grande Bretagne (Egypte), de la France (Algérie en 1830, Tunisie en 1881, Syrie et Liban au lendemain de la première Guerre Mondiale) et de l'Italie (Tripolitaine en 1912).

La mainmise française sur notre pays fut alors grandement facilitée par la conjoncture internationale et par l'état de déliquescence où se trouvait la Régence en 1880-1881.

A l'issue du congrès de Berlin qui réunit en 1878 les représentants des grandes puissances européennes pour décider du partage des dépouilles de « l'homme malade » de l'époque, à savoir l'Empire Ottoman, la Grande Bretagne et l'Allemagne donnent à la France le feu vert pour « cueillir la pomme mûre tunisienne » selon l'expression du chancelier Bismarck, la Grande Bretagne recevant en compensation l'île de Chypre.

Sur le plan intérieur, la situation de la Régence présentait de grandes analogies avec celle de la Turquie : faillite financière due à un endettement considérable vis-à-vis des banquiers juifs et européens, désordre institutionnel et politique favorisant grandement l'immixtion des représentants de la Grande Bretagne, de la France et de l'Italie dans les affaires tunisiennes ; fiscalité écrasante provoquant l'extrême misère des populations rurales, démographie en chute libre provoquée par les épidémies (peste, choléra, typhus), les famines périodiques, la sous-alimentation, etc. La France n'attendait alors qu'un futile prétexte (les incursions des Kroumirs en Algérie) pour occuper militairement le pays. Le traité du Bardo qui établissait le protectorat français sur la Régence et la convention de la Marsa qui donnait à la France la direction effective du pays fùrent signés par Sadok Bey sous la menace des baillonnettes. Le peuple tunisien opposa à cette agression, pendant près de dix ans, une résistance héroïque ; la France n'en vint à bout qu'après des batailles mémorables qui eurent lieu dans la plupart des régions.

Après la neutralisation des zones les plus farouchement opposées à l'occupation étrangère (régions de Sfax, Gabès, Sud Ouest, Nefzaoua, etc.) la France met en place les structures et les institutions qui devaient mettre le pays en coupe réglée. Tous les moyens (administratifs, financiers, techniques, militaires) sont mobilisés pour exploiter les ressources pourtant peu considérables de la Tunisie, au profit d'une minorité d'étrangers — français essentiellement — assoiffés de profits et de privilèges. Des milliers d'hectares de terres cultivables sont arrachés aux populations rurales qui en tiraient leur subsistance depuis des temps immémoriaux dans les régions nourricières du pays (régions telliennes et steppiques) et attribués aux colons qui les exploitaient avec des techniques inconnues jusqu'alors dans le pays. Les ressources minières (phosphate, fer, plomb, zinc, etc.), concédées aux grosses compagnies privées épaulées par les banques, étaient exploitées exclusivement au profit de leurs concessionnaires. Leur production était destinée seulement aux marchés français et étrangers. Toute une infrastructure routière, ferroviaire, portuaire, scolaire, etc. a été édifiée pour permettre à l'entreprise coloniale de se développer au gré des intérêts et des besoins de la minorité étrangère avec le maximum d'efficacité.

Techniques et formes modernes d'organisation du travail sont appliquées dans les secteurs de l'économie où les européens jouent un rôle essentiel et où l'élément autochtone reste longtemps quasi absent (agriculture moderne, banque, industrie, enseignement de haut niveau). La majorité des tunisiens musulmans reste confinée dans les marges déshéritées de l'espace agricole tunisien et dans les secteurs dégradés ou ruinés de l'économie traditionnelle (artisanat, petit commerce, pêche côtière).

Les déséquilibres de toutes sortes provoqués par la colonisation déclenchent un processus de paupérisation générale de la population tunisienne et l'exode rural le plus vaste qu'ait connu la Tunisie au cours de son histoire.

Après soixante quinze ans de colonisation, la Tunisie se retrouve dans la situation d'un pays économiquement sous développé, important des produits manufacturés que les nouveaux besoins créés par les européens dans le pays rendaient nécessaires et de plus en plus

de denrées alimentaires à cause de l'accroissement démographique, de l'urbanisation et de la diminution des rendements agricoles. Les exportations irrégulières de produits agricoles et de minerais n'arrivent guère, au terme de l'ère coloniale, à combler un déficit commercial chronique et ruineux.

Ce furent aussi soixante quinze ans de répression et d'arbitraire sous toutes les formes. Le peuple tunisien, spolié, dominé, fut privé de tous ses droits politiques.

Mais le peuple tunisien dont l'identité arabo musulmane plonge ses racines dans une civilisation millénaire, demeura irréconciliable. Dès le lendemain de la signature du traité du protectorat, les forces vives du pays s'organisent : elles sont encadrées par l'élite intellectuelle zitounienne et sadikienne. Le nationalisme tunisien s'exprime par la voix d'un parti dont la principale revendication est l'adoption d'une constitution (Destour) qui restitue au peuple ses droits civiques et politiques. Sa stratégie connut peu de succès : d'une part il était faiblement enraciné dans les masses populaires et, d'autre part, il agissait dans une conjoncture internationale peu favorable au mouvement de libération des peuples coloniaux.

Au lendemain du congrès de Ksar Helal en 1934, la lutte pour la libération prend des formes nouvelles : le Néo Destour issu de ce congrès (son Secrétaire Général étant Habib Bourguiba) mobilise les masses tunisiennes prolétarisées, les classes moyennes montantes et l'élite occidentalisée. Négociations pacifiques avec les autorités françaises et manifestations populaires dont la plus meurtrière fut celle du 9 avril 1938 alterneront pendant plus de vingt ans pour mettre fin à la co-souveraineté en Tunisie. La deuxième guerre mondiale, en épuisant presque totalement les forces des deux plus grandes puissances coloniales (la Grande Bretagne et la France) hâtera la fin de l'ordre colonial.

A partir de 1950, la lutte nationale prend des formes multiples. Sur le plan national, elle est organisée essentiellement par le Néo Destour dirigé par des personnalités de premier plan (Habib Bourguiba, Mongi Slim, Hédi Nouira). L'action de Farhat Hached sur le plan syndical et sur le plan politique, national et international, sera d'une ampleur et d'une envergure exceptionnelles.

La lutte politique, il est vrai, est bien épaulée par la conjoncture internationale ; aux Nations Unies, où les dirigeants destouriens agissent efficacement, les pays arabes et asiatiques nouvellement indépendants soutiennent les revendications politiques de la Tunisie. Et surtout, en mai 1954, l'armée française subit une terrible défaite dans la cuvette de Dien Bien Phu (Vietnam), tandis qu'en novembre de la même année, l'insurrection algérienne éclate dans les villes et dans les montagnes (Aurès, Kabylie).

L'édifice colonial français craque alors de toutes parts. Le Président du Conseil français Pierre Mendès France est mandaté par le gouvernement pour mettre fin à la guerre d'Indochine (20 juillet 1954) et pour accorder à la Tunisie son autonomie interne (31 juillet 1954). Sans heurts sanglants et prolongés avec la France, l'indépendance totale de la Tunisie est proclamée le 20 mars 1956.

Au cours de toute la période coloniale, le dynamisme intellectuel de l'élite tunisienne n'a guère fléchi. Il s'est manifesté sous des formes diverses (journalisme, théâtre, poésie, études historiques, politiques, sociologiques, théologiques, etc.) Les multiples courants de pensée qui ont marqué cette époque font apparaître un génie national aux formes variées d'où émergent l'acquis fondamental de l'islam et de la culture arabe et les influences récentes et de plus en plus importantes de la civilisation occidentale.

ANNEXES

ANNEXE 1

Mémoire explicatif soumis par 15 pays à l'appui de la demande d'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (Huitième session)

Distr.
NATIONS UNIES GENERALE
ASSEMBLEE
GENERALE A/24.5/Add. 1
17 août 1953
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Huitième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIEME SESSION DE LASSEMBLEE GENERALE ; QUESTION PROPOSEE PAR LAFGHANISTAN, LARABIE SAOUDITE, LA BIRMANIE, L'EGYPTE, L'INDE, L'INDONESIE, L'IRAK, L'IRAN, LE LIBAN, LE LIBERIA, LE PAKISTAN, LES PHILIPPINES, LA SYRIE, LA THAÏLANDE ET LE YEMEN

LA QUESTION TUNISIENNE

Mémoire explicatif

Au cours de sa septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question tunisienne et a adopté, le 17 décembre 1952, la résolutions 611 (VII) par laquelle elle recommandait certains moyens d'amener une détente en Tunisie et de favoriser le règlement de la situation. Le dispositif de la résolution est ainsi conçu :

L'Assemblée Générale

« 1. Exprime sa confiance que, conformément à sa politique déclarée, le gouvernement français s'efforcera de favoriser le développement effectif des libres institutions du peuple tunisien, conformément aux buts et aux principes de la Charte ;

« 2. Exprime l'espoir que les parties poursuivront sans retard leurs négociations en vue de l'accession des Tunisiens à la capacité de s'administrer eux-mêmes, compte tenu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies ;

« 3. Fait appel aux parties intéressées pour qu'elles tiennent compte, dans leurs relations et dans le règlement de leurs différends, de l'esprit de la Charte et qu'elles s'abstiennent de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension actuelle ».

Le Gouvernement français n'a pris aucune mesure effective en vue de mettre en œuvre les recommandations expresses de l'Assemblée générale. Au contraire, il a imposé certaines prétendues « réformes » qui étaient incompatibles avec les aspirations du peuple tunisien ; d'autres part, il a pris des mesures de répression qui on sérieusement aggravé une situation déjà tendue.

Le plan français de « réformes », qui prévoyait la participation des citoyens français au Gouvernement tunisien (donc au pouvoir exécutif) et aux assemblées représentatives tunisiennes, S. A. le Bey de Tunis l'avait déjà repoussé à plusieurs reprises, et notamment par la lettre qu'il avait adressée au Président de la République française le 9 septembre 1952. En réalité, les propositions de la France tendaient à modifier le statut du Protectorat et à placer le pays dans une co-souveraineté franco-tunisienne. Elles étaient contraires à l'engagement que la France a solennellement pris et renouvelé à maintes reprises, de respecter la pleine souveraineté de l'Etat tunisien et de conduire la Tunisie à l'autonomie. A propos du projet de résolution que la Première Commission de l'Assemblée Générale avait adopté le 12 décembre 1952, S. A. le Bey a fait connaître au Gouvernement français, par lettre du 16 décembre 1952, qu'une reprise des négociations était souhaitable, et a ajouté :

« Pour que ces négociations aboutissent à une conclusion positive, il est essentiel qu'elles soient menées, du côté tunisien, par un nouveau cabinet qui ait notre confiance et la faveur du peuple tunisien.

« Nous pensons en outre que ces négociations devraient se dérouler dans un climat assaini et dans une atmosphère de détente »[1]

1. Texte établi d'après la version anglaise (N.d.T.)

Le Gouvernement français a repoussé cette offre et, au lieu d'entamer les négociations, a préféré mettre S. A. le Bey en présence de l'alternative : consentir au réformes ou être déposé. En même temps le Gouvernement français adressait à S. A. le Bey, le 19 décembre 1952, une lettre rédigée en termes menaçants. Le 20 décembre 1952, M. de Boisseson, délégué à la Résidence générale, s'est rendu auprès de S. A. le Bey et a exigé de lui qu'il apposât sans délai, en gage de son assentiment, le sceau beylical sur les décrets portant « réforme » des assemblées rurales et des municipalités. Il convient de noter que ces « négociations » se sont déroulées dans une atmosphère de terreur et de répression généralisées dans toute la Tunisie. Les membres de l'ancien gouvernement de M. Chenik, auxquels S. A. le Bey n'avait, comme il l'a dit lui-même, retiré « ni sa confiance ni son investiture » se trouvaient encore sous l'étroite surveillance des autorités françaises ; M. Habib Bourguiba, le chef nationaliste, ainsi que d'autres représentants qualifiés du peuple tunisien, étaient encore en état d'arrestation. Le chef syndicaliste et conseiller écouté de S. A. le Bey, M. Farhat Hached, Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens et membre du Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres, venait d'être assassiné. Les quatre conseillers que S. A. le Bey avait consultés au sujet des propositions françaises ont presque tous été en butte à de sévères représailles, qui allaient de l'arrestation à la destruction de leurs demeures. Des troupes françaises ont cerné le palais de S. A. le Bey tandis que des opérations militaires et des exécutions sommaires se poursuivaient dans d'autres régions. Le document A/2371 communiqué aux Membres des Nations Unies le 19 mars 1953, relate, au sujet de ces événements, plusieurs faits particulièrement significatifs.

Mis en présence d'une telle situation par le Gouvernement français, S. A. le Bey a été obligé sous la contrainte, comme il l'a lui-même déclaré, d'apposer son sceau sur les décrets que M. Boisseson lui présentait. Sans entrer dans le détail de ces décrets, on peut faire observer que les assemblées rurales et municipales prévues dans le programme de « réformes » du Gouvernement ne constituaient pas une innovation en Tunisie. Les assemblées rurales - y compris les Conseils de caïdat - existait en Tunisie depuis 1922. Le régime de la représentation municipale y existait avant le Protectorat. Les « réformes » imposées à S. A. le Bey, loin d'améliorer les institutions représentatives existantes, en ont accentué les défauts. D'une part, les Français sont absolument maîtres des élections, car les candidats doivent recueillir l'approbation de l'Administration française avant que leur candidature soit retenue, et, même lorsqu'ils ont été régulièrement élus par un collège électoral restreint, limité à des électeurs de catégories

déterminées, ce qui limite à l'extrême l'exercice du droit de vote, ils peuvent être disqualifiés par l'Administration française, qui exerce par conséquent son autorité non seulement sur le mécanisme des élections, mais aussi sur le fonctionnement des assemblées elles-mêmes. D'autre part, les citoyens français qui résident en Tunisie ont, bien qu'étrangers, reçu en matière de représentation municipale, des droits politiques nettement disproportionnés à leur nombre, ce qui non seulement sanctionne la pratique antijuridique de la double souveraineté, mais vicie également le principe de la représentation démocratique. On ne peut par conséquent considérer ces « réformes » comme des mesures effectives qui tendent à faire progresser la Tunisie sur la voie de l'autonomie, mais comme des mesures qui tendent à annexer la Tunisie à la France métropolitaine. C'est pourquoi elles on été condamnées par tous les partis politiques, syndicats et organisations économiques de Tunisie, qui considèrent à juste raison que la première réforme et la plus urgente devrait être de restaurer la souveraineté tunisienne en créant une autonomie véritable, c'est-à-dire en instituant un organe exécutif entièrement tunisien, responsable devant une assemblée tunisienne élue au suffrage universel.

Les protestations des organisations tunisiennes, qui reflétaient l'opinion du peuple tunisien, ont été vaines. Le Gouvernement français a fait procéder aux élections aux assemblées rurales et municipales en avril et en mai de cette année. Les renseignements parvenus de Tunisie montrent que les élections ont été marquées par des mesures sévères de répression et le renforcement arbitraire de la loi martiale et de la censure. On a imposé des candidats aux électeurs, que l'on a forcés de se rendre aux urnes sous la menace de représailles s'ils ne votaient pas. Malgré ces procédés antidémocratiques, on n'a pas pu trouver des candidats pour de nombreuses villes. Des troubles graves ont éclaté dans tout le pays ; ils ont fait un grand nombre de victimes. En réalité, au lieu de détendre l'atmosphère, les élections n'ont fait qu'accroître la tension et provoquer des actes de violence.

Il est de plus en plus évident que le Gouvernement français a empêché la réalisation de conditions favorables à des négociations libres avec les véritables représentants du peuple tunisien. En fait, par ses menaces de déposition, le Gouvernement français a empêché S. A. le Bey de choisir des représentants qualifiés, voire même de consulter les porte-parole du peuple tunisien. Au lieu d'empêcher de nouvelles violations des lois tunisiennes et des droits de l'homme, les tribunaux militaires français, à la faveur de la loi martiale qui est en vigueur depuis 1938, ont continué à condamner des Tunisiens à des peines extrêmement sévères, très souvent

sur la foi d'aveux arrachés par la torture, comme l'indiquent les fait relatés dans le document SCA 264/23/062 et les pièces jointes.

En déportant les patriotes, qui jouissent de la confiance de S. A. le Bey et du peuple tunisien, et en mettant aux postes d'autorité des hommes qui sont entièrement à leur dévotion, les autorités françaises ont ouvert la voie à une « réaction en chaîne » de soulèvements et d'actes de répression. En soumettant la Tunisie à ce qu'il appelle des « opérations de pacification », qui ne sont en réalité rien d'autre que les opérations militaires d'une guerre non déclarée, le Gouvernement français a créé et maintient un état d'agitation permanente qui pourrait, si il n'y met fin, menacer dangereusement la paix et la sécurité internationale. Etant donné ces considérations, nous appelons de nouveau sur la question tunisienne l'attention de l'Assemblée générale, pour qu'elle étudie les mesures qu'il faut prendre pour empêcher une nouvelle aggravation de la situation et qu'elle fasse des recommandations en vue d'un règlement pacifique.

ANNEXE 2

VOTE DE LA RESOLUTION A/2530 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Votée en Commission Politique (647e séance) avec 29 voix pour, 22 contre et 5 abstentions, la Résolution A/2530, amendée par l'Islande, est soumise le 11 novembre 1953 à l'Assemblée Générale. Mise aux voix, elle recueille 31 voix pour, 18 contre et 10 abstentions. Ainsi, il lui manquait 9 voix pour s'assurer la majorité requise des 2/3, soit quarante voix. Le détail du vote se présente comme suit :

Pays ayant voté pour	**Pays ayant voté contre**	**Abstentions**
Philippines	Turquie	Pérou
Pologne	Union Sud Africaine	Vénézuela
Arabie Saoudite	Grande-Bretagne	Argentine
Suède	U.S.A.	Brésil
Thaïlande	Australie	Canada
Ukraine	Belgique	Chili
U.R.S.S.	Colombie	Costa Rica
Uruguay	Cuba	Salvador
Yémen	République Domicaine	Grèce
Yougoslavie	Equateur	Nouvelle-Zélande
Afghanistan	Haïti	
Bolivie	Honduras	
Biélorussie	Israël	
Chine	Luxembourg	
Tchécoslovaquie	Pays-Bas	
Danemark	Nicaragua	
Egypte	Panama	
Ethiopie	Paraguay	
Guatemala		
Islande		
Inde		
Irak		
Liban		
Libéria		
Mexique		
Norvège		
Pakistan		
Syrie		
Birmanie		
31	18	10

ANNEXE 3

PROTOCOLE D'ACCORD FRANCO-TUNISIEN

Le 3 juin 1955, à la suite de libres négociations qui étaient intervenues entre leurs délégations, le gouvernement français et le gouvernement tunisien convenaient de reconnaître à la Tunisie le plein exercice de la souveraineté interne. Ils manifestaient ainsi leur volonté de permettre au peuple tunisien d'atteindre son plein épanouissement et d'assumer par étapes le contrôle de son destin.

Les deux gouvernements reconnaissent que le développement harmonieux et pacifique des rapports franco-tunisiens répond aux impératifs du monde moderne. Ils constatent avec satisfaction que cette évolution permet l'accession à la complète souveraineté sans souffrances pour le peuple et sans heurts pour l'Etat. Ils affirment leur conviction qu'en fondant leur rapports sur le respect mutuel et entier de leur souverainetés dans l'indépendance et l'égalité des deux Etats, la France et la Tunisie renforcent la solidarité qui les unit pour le plus grand bien des deux pays.

En conséquence :

La France reconnaît solennellement l'Indépendance de la Tunisie.

Il en découle :

a) que le traité conclu entre la France et la Tunisie le 12 mai 1881 ne peut plus régir les rapports franco-tunisiens ;

b) que celles des dispositions des conventions du 3 juin 1955 qui seraient en contradiction avec le nouveau statut de la Tunisie, Etat indépendant et souverain, seront modifiées ou abrogées.

Il en découle également :

c) l'exercice par la Tunisie de ses responsabilités en matière d'affaires extérieures, de sécurité et de défense, ainsi que la constitution d'une armée nationale tunisienne.

Dans le respect de leurs souverainetés, la France et la Tunisie conviennent de définir ou compléter les modalités d'une interdépendance librement réalisée entre les deux pays en organisant leur coopération dans les domaines où leurs intérêts sont communs, notamment en matière de défense et de relations extérieures.

Les accords entre la France et la Tunisie établiront les modalités du concours que la France apportera à la Tunisie dans l'édification de l'armée nationale tunisienne.

Les négociations reprendront le 16 avril 1956 en vue de conclure, dans les délais aussi brefs que possible, et conformément aux principes posés dans le présent protocole, les actes nécessaire à leur mise en œuvre.

Fait à Paris, en double original,
Le 20 mars 1956

Pour la France (signé) : Christian Pineau
Pour la Tunisie (signé) : Tahar Ben Ammar

Bibliographie

La réédition de cet ouvrage nous a amené à consulter un nombre conséquent d'ouv et d'articks publiés après 1975, date de parution de sa première édition. Les nombreux travaux des historiens et géographes de lUniversité de Tunis, de la Manouba, de Sousse, de Sfax, de l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, etc. ont acquis une meilleure connaissance de l'histoire contemporaine d Tunisie et nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'actualiser notre trava partir, non seulement des archives, mais aussi de ces travaux récents qui sont, pou plupart, d'excellente facture. Leur nombre étantparticulièrement élevé, nous regre de ne pouvoir les citer tous. Nous en avons néanmoins sélectionné un certain nom en prenant comme critères les grands thèmes traités dans l'ouvrage (agriculture, commerce, industrie, démographie, etc.) et les événements politiques les plus ifnp qui ont marqué les différentesphases de l'Histoire contemporaine de la Tunisie, de l'établissement du Protectorat (1881) jusqu'à la proclamation de l'Indépendance (1956).

Abrégé de l'Histoire du Mouvement National (1881-1964), Collectif, Tunis, Institut du Mouvement National, 2008, 202 p.

Actes des divers colloques internationaux sur l'Histoire du Mouvement National, Manouba, Institut d'Histoire tunisienne du Mouvement National (I à XIIe colloque).

ACHOUR H., *Ma vie politique et syndicale, Enthousiasme et déceptions, 1944-1981,* Tunis, Alif, 1989, 396 p.

ATTIA H., *Les Hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne,* Thèse de Troisième cycle (dactylographiée), Paris, 1977.

AYACHI M., *L'Union Générale des Etudiants de Tunisie*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis (IHMN), 2003, 184 p.

AYADI T., *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis (1906-1912),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1986, 291 p.

BEN HMIDA A., *Le syndicalisme tunisien. De la 2eme guerre mondiale à l'Autonomie interne,* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1989, 424 p.

BEN SLIMANE S., *Souvenirs politiques,* Tunis, CERES Production, 1989.

BOUDALI N., *L'Union Générale Tunisienne du Travail,* Tunis, 1998, 321 p.

BOURGUIBA H., *La Tunisie et la France,* Paris, julliard, 1954.

BOYER DE LATOUR P., *Vérités sur l'Afrique du Nord,* Paris, Pion, 1956, 205 p.

CAID ESSEBSI B., *Habib Bourguiba, le bon grain et l'ivraie,* Tunis, Sud Editions, 2009, 515 p.

CASEMAJOR R., *L'action nationaliste en Tunisie,* Tunis, Sud Editions, 2009, 275 p.

CHERIF M. H., « *L'incident des Kbmirs de 1881 d'après les sources tunisiennes* », Tunis, *Cahiers de Tunisie, n°162-163,* 1992-93, pp. 149-155.

DOUGUI N., *Histoire d'une grande entreprise coloniale : la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (1897-1930),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1995, 635 p.

FAKHFAKH M., *La Grande exploitation agricole dans la région sfaxienne,* Tunis, Cahiers du CERES, Série Géographique, n°3, 1975, 291 p.

GARAS F., *Bourguiba et la naissance d'une nation,* Paris, Julliard, 1956, 288 p.

GHARBI M. L., *Le Capital français à la traîne (Embauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 2003, 616 p.

GRANDVAL G., *Ma mission au Maroc,* Paris, Pion, 1956, 273 p.

HADDAD T., *Les ouvriers tunisiens* (ouvrage en arabe), Tunis, MTE, 3e édition 1972, 221 p.

HAMMAS M., *L'impérialisme français et les tribus du Centre et du Sud tunisien (1881-1950),* Tunis, C.P.U., 2007, 363 p. (en arabe).

HAMZA R., *Communisme et nationalisme en Tunisie de la « Libération » à l'Indépendance (1943-1956),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1994, 381 p.

HAMZA H. R., « *Espace séditieux et insurrections armées dans la Tunisie coloniale* », in *Kawafed,* 1996.

JELLAB H., *Les élites économiques tunisiennes (1920-1956),* Tunis, Publications de l'Institut d'Histoire du Mouvement National, 1999, 254 p (en arabe).

JULIEN Ch.-A., *Et la Tunisie devint indépendante (1951-1957),* Paris, 1985, Ed. Jeune Afrique, STD, 217 p.

JULIEN Ch.-A., *L'Afrique du Nord en marche (1880-1952),* Paris, Omnibus 2002, 499 p.

JULIEN Ch.-A., *Colons français et jeunes-Tunisiens (1882-1912),* Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, Tome LIV, 1967, pp. 87 à 150.

KHELIFI, O., *MoncefBey, roi martyr,* Tunis, MC Editions, 2006, 285 p.

KRADEM M., *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie (1918-1929),* Tunis, Impr. UGTT, 1980.

KRAIEM A, *Politique de lotissements et paysannerie tunisienne dans le Kairouanais (1923-1939),* Thèse de Troisième cycle, Université de Tunis, 1982-83 (dactylographiée).

KRAIEM A., *La désagrégation des communautés rurales traditionnelles sous l'effet du capitalisme,* Tunis, Actes du 2ème Séminaire de l'Histoire du Mouvement National, 1983.

KRAIEM A., « La Résistance de Gafsa à l'occupation française en 1881 » in *Cahiers de Tunisie* n°143-144, 1985, Tunis, Faculté des Lettres de Tunis, pp. 121-156.

KRAIEM M., *Le Parti communiste tunisien pendant la période coloniale,* Tunis, Publications de l'Université de Tunis (I.H.M.N.), 1997, 357 p.

KAZDAGHLI H, « Les bâtisseurs du Protectorat français en Tunisie » in *Les Relations tunisofrançaises au miroir des élites,* Actes du Colloque de 1994, Tunis, Faculté des Lettres de La Manouba.

KSONTINI K., *Les campagnes et le capital colonial dans 1'arrière-pays de Sfax (1892-1929),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1992 (en arabe).

KSONTINI K., *La pauvreté et les pauvres à Tunis pendant la période coloniale (1885-1918),* Tunis, CPU, 2000.

LADGHAM B., *Les années décisives,* Tunis, Cérès, 1990, 440 p.

LE TOURNEAU R., Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1961, Paris, Armand Colin, 1962, 503 p.

LEJRI M. S., *Evolution du Mouvement National : des origines à la deuxième guerre mondiale*, Tunis, Maison Tunisienne de l'Ed., 1974 (2 vol.).

MAHJOUBI A., *Les origines du Mouvement national en Tunisie (1904-1934),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1982.

MAHJOUBI A. et KAROUI H., *Quand le soleil se lève à l'Ouest*, Tunis, CERES Production, 1983, 193 p.

MAHJOUBI A., *Le Mouvement national entre les deux guerres*, Tunis, Faculté des Lettres de Tunis, 1986.

MATERI M., *Itinéraire d'un militant 1926-1942,* Tunis, CERES Production, 1992.

MESTIRI S., *Moncef Bey,* Tunis, Sud Editions, 2008, 450 p.

NOUREDDINE A., *Evolution économique, mutations sociales et luttes politiques en Tunisie dans les années 1930*, Thèse de Troisième cycle (dactylographiée), Paris, 1978, 321 p.

PERILLIER L., *La conquête de l'indépendance tunisienne,* Paris, Robert Laffont, 1979, 305 p.

SETHOM H., *Le Fellah de la presqu'île du Cap Bon*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1977, T. I et IL

ROUS J., *Bourguiba, l'homme d'action de l'Afrique,* Paris, Ed John Didier, 1969, 189 p.

TABABI H., *Mohamed Ali El Hammi (1890-1928),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba (IHMN), 2009, 204 p.

TlMOUMI H., *Les révoltes paysannes dans la Tunisie contemporaine,* Tunis, Publications de l'Académie Beït al-Hikma, 1993, 274 p. (en arabe).

TlMOUMI H., *Le colonialisme capitaliste et les structures sociales pré-capitalistes (1861-1943),* Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1999, T.I et II (en arabe).

YAZIDI B., « Une stratégie coloniale : les installations hydrauliques dans les territoires du Sud tunisien », in *Actes du xii' Colloque international sur le Sud tunisien de l'Occupation à l'Indépendance (1881 - 1905),* Tunis, 2004, pp. 55-69.

YAZIDI (B.), *La Politique coloniale et le domaine de l'Etat en Tunisie (1881 - 1930),* Tunis, Faculté des Lettres de la Manouba, Ed. Sahar, 2005, 406 p.

ARCHITECTURE

ABDELKAFI J., *La Médina de Tunis, espace historique,* Baume-les-Dames, 1989, 279 p.

ABDELKAFI J., « *Le nouveau visage de Tunis* », Urbanisme, n° 197, 1983, pp 71-74.

ABDELKAFI J., « *Une promenade architecturale à Tunis* », Architecture Méditerranéenne -Tunisie, 1997, pp 137-147.

BAHRI-MEDDEB A., « *De la hâra à la Hafsia: histoire urbaine d'un quartier de la Médina de Tunis* », Architecture Méditerranéenne - Tunisie, 1997, pp 89-98.

BEGUIN F., *Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord (1830-1950),* Paris, 1983, 169 p.

BEGUIN F., *Arabisances, limites et grands tracés,* Paris, 1978, 199 p.

BINOUS J., BEN BECHER-DJELLOULI F. and ABDELKAFI J., *Tunis,* Tunis, 1985, 153 p.

BREITMAN M., *Nationalisme et tradition : le cas Marmey (Tunisie 1943-1949),* Liège, 1986, 239 p.

CULOT M. et THIVEAU J-M., *Architectures franchises d'Outre-Mer,* Liège, 1992, 407 p.

Général DOLOT, « *L'architecture moderne à Tunis* », Revue tunisienne, n° 138, 1920.

ELOY G., *La ville de Tunis à l'exposition coloniale internationale de 1931,* Tunis 1931, 87p.

GANIAGE J., *La population européenne de Tunis au milieu du xix"" siècle,* Paris, 1960, 101p.

GlUDICE Ch., « *La construction de Tunis -ville européenne- et ses acteurs de 1860 à 1945* », Correspondances (IRMC).

GUY R., *L'architecture moderne de style arabe*, Paris, s.d.

LAPRADE A. and ZEHRFUSS B., « *Urbanisme et reconstruction en Tunisie* », Architecture dAujourd'hui, n° 1, 1945.

LES AGE, Denis. « *La protection de l'architecture du xix""/xx"" siècles : une ère nouvelle pour le patrimoine* », Archibat, n° 3, 2001, pp 100-103.

LESAGE D., « *Le retour du patrimoine* », Architecture méditerranéenne, n° 45,1995, pp 28-31.

LESAGE D., « *Tunisie : un patrimoine architectural plusieurs fois millénaire »,* Archibat, n° 4, 2002, pp 78-89.

MOSBAH Ch., *L'héritage colonial de la ville de Tunis entre 1900 et 1930 : Etude architecturale et décorative des édifices de style néo-mauresque*, Thèse soutenue en 2006, Sorbonne Paris IV, 303 + 360 p.

MOUHLI Z., « *Vers le cœur de la ville : la veine de sauvegarde »,* Architecture Méditerranéenne-Tunisie, 1997, pp 124-135.

MOUHLI Z., and MCGUINNESS J., *Tunis 1800-1950, portrait architectural et urbain,* Tunis, 2004, 95 p.

Ouvrage collectif. *Architectures italiennes de Tunisie*, Tunis, 2002, 206p.

QUATTROCCI L., *L'art nouveau à Tunis (1900-1905),* Tunis, 1998, 41 p.

QUATTROCCI L., *Tunisie déco : architetture 1925-1940,* Tunis, 1994, 31 p.

QUATTROCCI L., *«Tunisie 1 : l'art déco-Borghesia e geometrica* », Art e Dossier, n° 108, 1996, pp 22-27.

QUATTROCCI L., « *Tunisie 1 : l'art nouveau* », Art e Dossier, n°106, 1995, pp 34-39.

REVAULT J *L e Fondouk des Français et les consuls de France à Tunis (1660-1860),* Paris, 1984, 104 p.

SANTELLI S., *Tunis, le creuset méditerranéen,* Paris, 1995, 126 p.

SEBAG P., *Tunis, histoire d'une ville*, Paris, 1998, 685 p.

SlGNOLES P., BELHEDI A., MlOSSEC J. M. and DLALA H., *Tunis, évolution et fonctionnement de l'espace urbain,* Tours, 1980, 259 p.

VALENSI J., VINCENT et Dr CONSEIL, *La Municipalité de Tunis à l'exposition de Lyon,* Tunis, 1914, 152 p.

VALENSI V., *L'habitation tunisienne,* Paris, 1928.

VALENSI V., *Projet d'aménagements, d'embellissements et d'extension de la ville de Tunis. Vlan établi à l'échelle 1/200(1 esquisses d'aménagement, notice explicative,* Tunis, 1920.

ZAHRA E., *Tunis et les Maltais (1830-1956),* Vallauris, 2002, 121 p.

ZEHRFUSS B., « *Etudes et réalisations d'architecture et d'urbanisme faites en Tunisie depuis 1943* », Architecture d'Aujourd'hui, n°20.

MUSIQUE

En langue arabe :

ABDELWAHAB H. H., *Waraqât 'an al-hadhâra al-'arabija bi-Ifriqija at-Tûnisiya* (Papiers sur la civilisation arabe en Ifriqiya), Tunis, librairie al-Manar, 2ème édition, 1981, 532 p.

ERLANGER Baron Rodolphe d'et Collaborateurs, Manuscrits divers non édités, près de 2900 feuillets, Tunis, Bibliothèque du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra.

ESSKANJI M., *ar-Kâshîdijya, madrasat al-mûsîqa wa al-ghinâ' al- 'arabiFî Tûnis* (La Rachidia, école de la musique et du chant arabe en Tunisie), Tunis, Ed. Kahia, Nov. 1986, 120 p.

GRITLI A. K., BEN AHMAD GHARBI A., BEN ABDALLAH A. Sh., et BEN at-TAYYIB GHLIB at-Tâhir, *Dhawâbit ta'lîm al-'âlât wa nawbât al-mâlûf* (Règles de l'enseignement des instruments et des suites de mâlûf), Manuscrit de l'Ecole Militaire du Bardo, Tunis, 1872, 482 f.

KHERAIEF M., *ash-Shi'r ash-sha'bi at-tûnisî* (La poésie populaire tunisienne), Tunis, La Maison Arabe du Livre, 1992, 268 p.

SAKLI M., *al-Mûsîqâ at-Tûnisijya wa Tahaddijât al-Qarn al-Jadîd* (La musique tunisienne et les défis du nouveau siècle), Tunis, Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts Beyt al-Hikma, 2008, 83p.

REZGUI S., *alAghâni at-Tûnisiya* (Les chansons tunisiennes), Tunis, S.T.D., 1968, 458 p.

En langue française :

BEN ABDALLAH Ch., *Fêtes religieuses et rythmes de Tunisie*, Tunis, Ed. J.P.S., 193 p.

BEN ABDERRAZAK M.-S., *Les orchestres arabes modernes-, influences de l'organologie occidentale et problèmes d'acculturation*, Thèse de Doctorat nouveau régime en Histoire de la musique et Musicologie, France, Université de Paris IV Sorbonne, 1999, 724 p.

BEN MANSOUR S., *La musique à travers la mosaïque romaine*, in Africa, n°17, Tunis, 1999, Tunis, pp 31-46.

BOUYAHYIA Ch., *La vie littéraire en Ifriqiya sous les Zirides,* Tunis, S.T.D., 1972, 459 p.

CHELBI M., *Musique et société en Tunisie*, Tunis, Ed. Salammbô", 1985, 200 p.

CHOURAQUI A., *Les Juifs d'Afrique du Nord, marche vers l'Occident,* Paris, P.U.F., 1952, 400 p.

CENTRE DES MUSIQUES ARABES ET MEDITERRANEENNES, *Les instruments de musique en Tunisie* (Catalogue du Musée des Instruments de Musique du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes à Sidi Bou Said), Tunis, Ed. Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, 1992, 110 p.

DARMON R., *Un siècle de vie musicale à Tunis*, in : Bulletin économique et social de la Tunisie, n°53, Tunis, Juin 1951, pp. 61-74.

DECRET F. et FANTAR M-H., *L'Afrique du Nord dans l'antiquité,* Paris, Payot, 1981, 391 p.

ENNABLI A. et Collaborateurs, *Carthage retrouvée,* Tunis, Cérès édition, 1995, 408 p.

ERLANGER Baron Rodolphe d', *Mélodies tunisiennes hispano-arabes, arabo-berbères, juives, nègres*, Paris, Lib. Paul Geuthner, 1937, 22p.

FANTAR M.-H., *Carthage les lettres et les arts*, Tunis, Alif, 1991, 116 p.

GUETTAT M., *La musique classique du Maghreb*, Paris, Ed. Sindbad, 1980, 400 p.

GUETTAT M., *La musique arabo-andalouse, l'empreinte du Maghreb*, Paris / Montréal, Ed. El Ouns / Fleurs Sociales, 2000, 528 p.

LAPIE P., *Les civilisations tunisiennes, Musulmans, Israélites, Européens : Etude de psychologie sociale*, Paris, Ed. Félix Alcan, 1898, 305 p.

LAFFAGE A., *La musique arabe, ses instruments et ses chants*, fascicule 1, Tunis, 1905, XXXVII p., fascicules 2 et 3 (mission en Tripolitaine), Tunis, 1906, 67 p.

MUSEE DU BARDO, *Inventaire du Musée du Bardo*, Tunis, Bibliothèque du Musée du Bardo, document non publié en cinq tomes.

PICARD C., *Les représentations du cycle dionysiaque à Carthage dans l'art punique,* in : *Antiquités Africaines,* Paris, CNRS, Tome 1, 1967, pp. 9-30.

SAKLI M., *La chanson tunisienne, analyse technique et approche sociologique,* Thèse de Doctorat nouveau régime en Histoire de la musique et Musicologie, France, Université de Paris IV Sorbonne, 1994, 480 p.

SAKLI M., L'*interprétation du mâlûf tunisien, tradition et innovation,* mémoire de D.E.A. en Histoire de la musique et Musicologie, France, Université de Paris IV Sorbonne, 1989, 89p.

SAKLI M., *Eemme et musique au XX''''' siècle, in : La femme tunisienne à travers les âges*, Tunis, Institut National du Patrimoine, 1997, pp. 55-62.

SAKLI M., et BEN ABDERRAZAK S., *La présence musicale italienne en Tunisie*, in : Mémoires italiennes de Tunisie, Tunis, Ed Finzi, 2000, pp 219-224.

SLIM H., MAHJOUBI A. et Collaborateurs, *Histoire de la Tunisie, l'antiquité.*, Tunis, S.T.D., s/d, 408 p.

SNOUSSI M., *Initiation à la musique tunisienne,* vol. 1 Musique

Classique, Document établi par SAKLI M., KRIAA L. et SELLAMI R., Tunis, Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra, 2003, 154p.

PEINTURE

Ouvrages

ALAZARD J. : *L'Orient et la peinture française au XIX' siècle, d'Eugène Delacroix à Auguste Kenoir.* Paris, Librairie Pion, 1930 ;

BARRUCAND V. : *L'Algérie et les peintres Orientalistes ;*

BENEZIT E. : *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs.* Paris, Librairie Grùnd, 1976. Grenoble ;

CHITELAIN Y. : *La vie intellectuelle en Tunisie, de 1900 à 1937.* Paris, Librairie Orientaliste Paul Gueuthner, 1937. Editions Arthaud, 1930 ;

LOUATI A. : *L'aventure de l'art moderne en Tunisie.* Tunis, Simpact Editions, 1999.

Thèses

BEN CHEIKH N. : *Peindre à Tunis. Pratique artistique maghrébine et histoire.* Thèse de troisième cycle. Université de Paris, 1979 ;

EL GOULLI S. *: La peinture en Tunisie, origines et développement*, ouvrage publié en 1994 d'après une thèse de troisième cycle soutenue à Paris en 1974 ;

LASRAM Z. : *Naissance d'un langage et élaboration d'une identité picturale en-Tunisie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris 1 Sorbonne, 1978 ;

SOUISSI M., *Les peintres européens en Tunisie (1900-1931).* U.E.R. d'Art et d'Archéologie. Paris 1981.

Etudes

LOUATI A. : (en arabe)

Table des Encadrés

Table des Illustrations

Sommaire

Achevé d'imprimer sur les presses de
FINZI USINES GRAPHIQUES®
1500 Ex. - R.T. N° 805 Mai 2010

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA TUNISIE - TOME IV

L'Époque Contemporaine

Le quatrième tome de l'Histoire Générale de la Tunisie couvre la période coloniale. Cette période s'inscrit dans la suite du XIXe siècle qui a marqué l'occupation de l'Algérie, la faiblesse croissante de l'Empire Ottoman et le déclin de l'Etat tunisien. Les progrès industriels et l'accroissement consécutif de la puissance militaire des États européens leur a permis de dominer l'ensemble de la Méditerranée non européenne et, au-delà, d'immenses territoires d'Asie et d'Afrique. En dépit de cette expansion qui a considérablement accru leur potentiel économique, le jeu de la puissance a fini par opposer entre elles les principales métropoles coloniales qui se sont irrémédiablement affaiblies dans deux guerres particulièrement meurtrières.

L'entre deux guerres a constitué un tournant pour la Tunisie qui a progressivement institué depuis lors un contre-pouvoir basé sur la philosophie de la liberté et sur la force populaire et qui a fini par briser l'ordre colonial. Entraînée dans les deux guerres mondiales par le sacrifice forcé de ses enfants pour une cause qui n'était pas la sienne, la Tunisie a pu affirmer une volonté nationale symbolisée par le Néo Destour, imposer et légitimer sa propre cause, surmonter le tête-à-tête avec la France et entraîner toute l'Afrique du Nord dans l'affrontement décisif avec le système colonial, jusqu'à l'indépendance.

Le Tome IV ne se limite pas à décrire les institutions, à analyser les innovations et les transformations induites par la domination politique et technique de la colonie européenne, il présente également les résistances, les adaptations et les évolutions sociales et politiques. Le mouvement national, y compris sa composante syndicale, est présenté dans sa genèse, ses évolutions et son action intérieure et extérieure. Le livre analyse également l'émergence de la modernité tunisienne dans le fond de la culture traditionnelle et dans le sillage du protectorat. Des chapitres substantiels sont consacrés à l'enseignement, à la vie culturelle, notamment à l'architecture, à la musique et à la peinture. Le livre, richement illustré, est complété par des encadrés qui présentent synthétiquement les principales institutions et les événements majeurs qui ont déterminé l'évolution de la Tunisie contemporaine.

Théâtre Municipal de la Ville de Tunis
construit par Jean-Emile Resplandy entre 1901 et 1904.
Photo Nicolas Fauquet

ISBN : 978-9938-01-022-0
Prix : 35 DT

